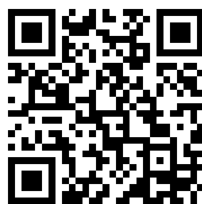
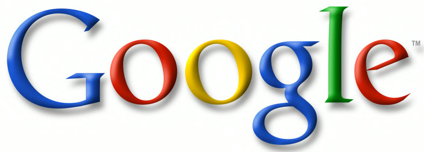
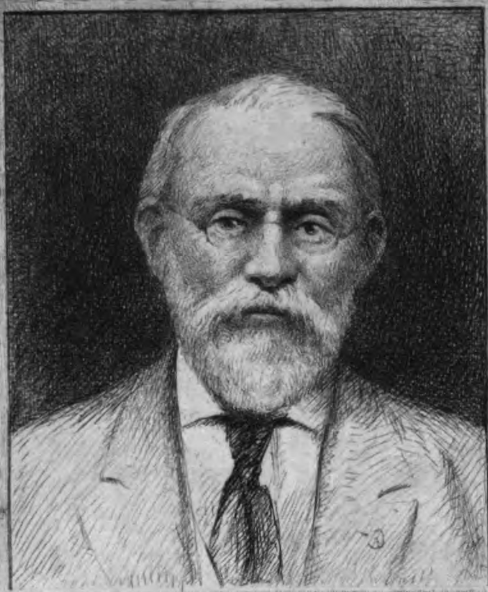




Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne

Société des arts et des sciences de Carcassonne



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

DE CARCASSONNE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE

CARCASSONNE

TOME IXe



CARCASSONNE
GABELLE, BONNAFOUS ET Cie, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ
50, RUE DE LA MAIRIE, 50.

1898

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE

Au moment de la publication du présent fascicule

en 1899

BUREAU :

MM. LE PRÉFET DE L'AUDE, *président-né* ;
B. COSTE, A. ✪, *président* ;
Jules-Stanislas DOINEL, I. P. ✪, Archiviste de l'Aude, *secrétaire* ;
Th. SABATHIER, A. ✪, *trésorier* ;
Edmond SOURBIEU, *archiviste*.

MEMBRES RÉSIDANTS :

MM. Isidore NELLY, architecte, 1857
Charles-Emile SAULNIER, architecte, inspecteur des édifices diocésains, 1858
Henri MALRIC, avocat, docteur en droit, 1870
Louis FÉDIÉ, A. ✪, homme de lettres, . 1873
Emile ROUMENS, A. ✪, artiste peintre, conservateur du Musée de peinture, 1874
Jules DESMARETS, A. ✪, architecte du département, 1880
Antoine RIVES, A. ✪, artiste peintre, 1882
Théodore JALABERT, docteur en médecine, 1887
Maurice BOUFFET, O. ✱, A. ✪, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 1887

Henri PULLÈS, ingénieur civil, 1888
André MAURE, I. P. ✪, professeur au Lycée, 1888
Général DE LA SOUJEOLE, G. C. ✱, ✪, I. P., 1888
Pierre CASTEL, avocat, ingénieur civil, 1888
Louis GAVOY, entomologiste, 1888
Edmond SOURBIEU, conchyliologiste, 1889
Abbé Edmond BAICHÈRE, botaniste, professeur au Petit Séminaire. 1889
Antonin CROS-MAYREVIEILLE, Président du Tribunal Civil de Narbonne. 1890
GRILLIÈRES, C. ✱, colonel du Génie en retraite, 1892
Abbé SABARTHÈS, ✪, homme de lettres, 1893
Marius ESPARSEIL, architecte, 1893
Frédéric LAUTH, ingénieur civil, 1894
Géraud DE NIORT, avocat, docteur en droit, 1896
DODU, I. P. ✪, inspecteur d'Académie, 1896
Alma CARDES, 1897
FRONTIL, A. ✪, juge au Tribunal civil de Carcassonne, 1897
Gaston JOURDANNE, avocat, docteur en droit, 1898
Henri MULLOT, 1898

Anciens membres résidants nommés membres honoraires :

Charles DE ROLLAND DU ROQUAN, 1877
Charles SCHEURER, ✪, professeur de musique, 1855
Urbain ATHANÉ, I. P. ✪, inspecteur d'Académie à Montauban, 1888
Camille BLOCH, archiviste du département du Loiret, 1892

Liste des membres correspondants

MM. Abbé Alexandre COSTE, curé de Pieusse, 1853
CABANEL, artiste peintre, à Paris, 1857
Henri DARIF, homme de lettres, 1859
ROBITAILLE, chanoine d'Arras, 1860
DE MARTIN, fils, médecin à Narbonne, 1860
Jules BENOIT, juge à Gannat, 1861
Charles FIERVILLE, censeur au lycée de Versailles, 1861
CATUFFE, proviseur au lycée d Agen, 1862
Charles FORTRARY, officier en retraite, 1863
SOUCAILLE, professeur à Béziers, 1864
Docteur TISSEYRE, ex-médecin militaire, 1864

P. FONCIN, ✻, inspect. général de l'instruction publique, 1865
PARISET, ex-receveur particulier à Castelnaudary, 1868
Casimir PONS, de Rivel, 1871
MAFFRE, avocat à Béziers, 1872
Abbé DE ROQUELAURE, curé de Carcanières, 1877
Edouard FLEURY, à Troyes, près Laon (Aisne), 1878
Aristide BARNIER, ingénieur de mines à Tuchan, 1879
Justin BELLANGER, homme de lettres à Paris, 1879
Jean-Paul LAURENS, O. ✻, artiste peintre à Paris, 1880
Albert TIENNET, à Béziers, 1880
Emile CARTAILHAC, ✻, à Toulouse, 1880
Germain SICARD, château de Rivière, près Caunes, 1880
Dr Pierre-Barthélemy PRUNIÈRES, à Marvejols, 1881
Marquis DE NETTANCOURT, à Poitiers, 1881
Louis NOGUIER, à Béziers, 1881
Adalbert DE FANIEZ, à Paris, 1881
Abbé Jacques DEGUA, curé de Villemoustaussou, 1881
Gabriel ROGERY, professeur au lycée de Montpellier, 1882
Jean GALTIER, garde-mines à Albi, 1883
Abbé Raymond ANCÉ, curé de Greffeil, 1883
Frédéric FABER, homme de lettres, 1883
Docteur CHAVANETTES, à Tuchan, 1884
Jules DE LAHONDÈS, homme de lettres à Toulouse, Président de la Société Archéologique du Midi de la France, 1885
Albert FABRE, homme de lettres, 1885
Paul LEGOUX, peintre d'histoire à Paris, 1885
Monseigneur CONSTANS, camérier de S. S., 1886
BÉRALDI, O. ✻, ancien sénateur, à Paris, 1886
Henri BÉRALDI, à Paris, 1886
Armand SCHEURER, à Buenos-Ayres, 1887
Jean-Paul LAURENT, archiviste à Mézières, 1887
Gabriel CROS-MAYREVIEILLE, ✻, à Narbonne, Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, 1887
Abbé Henri BOUDET, curé de Rennes-les-Bains, 1888
E. BEAUMETZ, artiste peintre, à Limoux, 1888
Adrien BARET, O. ✪, professeur d'anglais au Lycée Henri IV, à Paris, 1888
P. M. VIEULES, ancien universitaire, à Albi, 1888
Gustave MARTY, archéologue, à Toulouse, 1888
Paul GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, 1889

Paul SABATIER, I. P. ✪, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, 1889

E. MALAVIALLE, professeur d'histoire au lycée de Montpellier, Officier de l'Université 1889

Eugène PÉPRATX, de Perpignan, 1889

Eugène RÉGISMANSET, I. P. ✪, inspecteur d'académie, 1889

FAVATIER, père, président de la commission archéologique de Narbonne, 1892

NICOLLET, professeur au Lycée, Officier de l'Université, 1896

Adolphe ARTOZOUL, avocat, directeur d'assurances à Lyon, 1898

DARDENNE, ✻, Trésorier-Payeur général de l'Aude, 1898

GAUTHIER, de Narbonne, botaniste, 1898



Présidents de la Société depuis sa fondation

MM. Métain GODARD,		1836	1837
Armand COUMES,		1838	1844
DENISSE,	1846	1853	1861
JOUVIN,		1846	1850
MAHUL,			1847
MARCOU père,			1848
CROS-MAYREVIEILLE,		1849	1851
CABRIER,			1852
ROQUES-SALVAZA,			1853
Oscar DE ROLLAND DU ROQUAN,	1854	1860	1864
Abbé BARTHE,			1855
BELLEMANIÈRES,			1856
BIROTTEAU.	1857	1867	1872
Baron PEYRUSSE,			1858
CORNET-PEYRUSSE,	1859	1866	1876
DOUGADOS,	1863	1873	1878
COSTE-REBOULH,	1865	1867	1880
JAUBERT,		1868	1879
LABAT,			1869
Abbé CROS,			1870
ARNAL,			1871
MONTÈS,	1874	1889	1891
COURTEJAIRE,			1875
FÉDIÉ,	1877	1884	1888
MALRIC,			1881
ROUSSEAU,	1882	1887	1894
Docteur RIVIÈRE,			1883
COURTIAL,			1885
SABATIER,			1886
Général DE LA SOUJEOLE,			1890
MAURE,		1892	1896
GRILLIÈRES,			1893
PULLÈS,			1896
CROS-MAYREVIEILLE (A.),			1897
COSTE B.,			1898

LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix.

Aude

Société de lecture, à Carcassonne.
Société d'études scientifiques de l'Aude, à Carcassonne.
Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.

Aveyron

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Basses-Alpes

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Basses-Pyrénées

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Calvados

Société française d'archéologie, à Caen.

Charente-Inférieure

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Royan-les-Bains.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts, à Rochefort.

Côte-d'Or

Société d'agriculture de Dijon.

Doubs

Société de médecine de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Eure

Société des Amis des arts du département de l'Eure, à Evreux.

Finistère

Société académique des arts et belles-lettres, à Brest.

Gard

Société scientifique et littéraire, à Alais.
Société académique de Nîmes.

Gironde

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Vienne

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Haute-Loire

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

Hautes-Alpes

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Haute-Garonne

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse, à Toulouse.

Hérault

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Ille-et-Vilaine

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Indre-et-Loire

Société française d'archéologie, à Tours.

Landes

Société de Borda, à Dax.

Lot-et-Garonne

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Loire-Inférieure

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

Lozère

Société académique de Mende.

Manche

Société académique de Cherbourg.

Marne

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Meurthe-et-Moselle

Académie de Stanislas, à Nancy.

Oise

Société d'agriculture de Compiègne.

Pyrénées-Orientales

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Association polytechnique des Pyrénées-Orientales pour l'instruction gratuite des adultes, à Perpignan.

Rhône

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Seine

Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.
Société philotechnique, à Paris, rue de la Banque, 8.
Association philotechnique pour l'instruction gratuite des adultes, à Paris, rue Serpente, 24.

Seine-Inférieure

Société des sciences et des arts agricoles et horticoles du Hâvre.

Seine-et-Oise

Société des sciences naturelles et médicales de Versailles.

Tarn

Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.

Tarn-et-Garonne

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var

Société académique du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques du Var, à Draguignan.

Vaucluse

Académie de Vaucluse, à Avignon.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Etats-Unis d'Amérique

Smithsonian institution, à Washington.

Suède

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, à Stockholm.

Bibliothèques publiques recevant les Mémoires de la Société

Montpellier, bibliothèque municipale.
Paris, bibliothèque du Palais du Trocadéro.



PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 Janvier 1898

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BOUFFET, Abbé BAICHÈRE, P. CASTEL, CROS-MAYREVIEILLE, DODU, DOINEL, ESPARSEIL, GAVOY. Colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, PULLÈS, RIVES, SAULNIER, Général DE LA SOUJEOLE, E. SOURBIEU.

MM. Coste et Desmarest s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance. En l'absence du Secrétaire, M. Gavoy est invité à prendre sa place.

M. le Président fait part aux membres présents du décès de notre collègue, M. Jean Izard, ancien professeur et bibliothécaire de la ville de Carcassonne. Il rappelle en quelques mots la longue carrière fournie par le défunt dans l'enseignement et les services par lui rendus tant à la jeunesse studieuse qu'aux érudits et aux chercheurs depuis qu'il avait été chargé de la direction et de la surveillance de notre Bibliothèque municipale. Connaissant à fond les richesses confiées à sa garde, il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait en faire profiter les autres et tous

ceux qui ont eu recours à ses services n'ont eu qu'à se louer de son inépuisable complaisance. Bien que n'assistant pas régulièrement à nos séances, sa perte sera vivement ressentie parmi nous.

La correspondance comprend :

1° Une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, annonçant que le Congrès annuel des Sociétés Savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 12 Avril prochain, et sera clos le samedi 16.

2° Une lettre de M. Jacques Esnée, homme de lettres, à Paris, demandant à acquérir le T. IV de nos Mémoires. Cette demande est renvoyée à M. l'Archiviste.

M. Gavoy fait un compte-rendu du *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, T. XX, 1894-1895, où il signale :

1° Un article de M. Bonnet, sur une armure du XVI[e] siècle, qui se trouve au Musée de Draguignan. Cette armure en fer forgé, dont une fort belle planche permet de juger la richesse et le fini du travail, fut trouvée en 1792, au Luc, dans le château du marquis de Vintimille, et saisie avec d'autres objets de moindre valeur par les commissaires du gouvernement de cette époque. Tout porte à croire qu'elle a appartenu à François II, ou du moins que ce fut une des armures de gala faites à l'occasion du mariage de ce prince avec Marie Stuart, et portées dans le cortège du Roi par les gentilshommes de sa chambre.

M. Bonnet expose avec beaucoup de sagacité les raisons qui militent en faveur de son opinion ;

2° Une notice biographique sur un homme du Var, Pierre Clément, auteur de nombreux et remarquables travaux sur Colbert et le gouvernement de Louis XIV. Cette

notice est due à la plume de M. Octave Tessier, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Draguignan ;

3° Une note de M. Chabris sur une pierre *tubulaire*, dite de la Croix de Chabris, qui remonterait à l'époque néolithique. Cette pierre, autour de laquelle ont été recueillis des fragments de poteries grossières de l'époque des dolmens, aurait servi, dans la pensée de l'auteur, de lieu de rendez-vous aux peuplades néolithiques qui habitaient l'une ou l'autre des vallées qu'elle domine ;

4° Une note de M. Segond sur une *pierre milliaire* trouvée aux environs de Bauduen; cette note est suivie de l'énumération des autres bornes de même nature observées dans le Var. Le même volume comprend encore une *Esquisse géotectonique* de la commune de Mons (Var), par M. Adrien Guibhard, et se termine par un important travail de M. l'abbé Espitalier, sur les Evêques de Fréjus, du XIII[e] à la fin du XVIII[e] siècle.

M. Dodu analyse à son tour le dernier volume de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.

M. le Président rappelle la lettre écrite dans le courant du mois de Décembre dernier,par notre confrère M. Gaston Jourdanne, à M. le Préfet de l'Aude, au sujet de la démolition du local qui renferme le bureau d'octroi de la Porte de Narbonne, démolition qui entraînerait celle de l'entrée où se trouve incrusté le buste de Madame Carcas. M. Cros-Mayrevieille s'associe entièrement au désir de M. Jourdanne. La Société, partageant les mêmes vues, propose de formuler un vœu tendant à ce que cette entrée soit maintenue dans son état actuel et charge M. le Président de le transmettre à M. le Préfet.

De plus, sur la proposition de M. Bouffet, il est nommé une Commission chargée de suivre et de surveiller tous les travaux de réparation ou de réfection en cours d'exécution

dans notre vieille Cité. Cette Commission est composée de MM. Bouffet, Desmarest, Doinel, Esparseil, Colonel Grillières, Jourdanne et Saulnier.

M. Pullès fait connaître à quel point se trouve le travail de classement et de révision des manuscrits laissés par notre regretté M. de Teule et fait appel au concours de tous ses collègues pour le mener le plus rapidement possible à bonne fin. Pour répondre à ses désirs, une Commission est nommée à cet effet. Elle se compose de MM. Baichère, Doinel, Jourdanne, Maure, Mullot et Pullès. M. Dodu, Inspecteur d'Académie est, en outre, invité à se joindre à ces Messieurs, toutes les fois que ses fonctions pourront le lui permettre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 6 Février 1898

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE

Etaient présents : MM. ROUMENS, CARDES, RIVES, Abbé BAICHÈRE, GAVOY, LAUTH, MAURE, COSTE, Général DE LA SOUJEOLE, DODU, Colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, BOUFFET, DOINEL, MULLOT, SAULNIER.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de notre confrère, M. Desmarest, qui a été

cruellement frappé dans ses chères affections par la perte de son gendre et qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Desmarest nous prie aussi d'accepter sa démission de Trésorier de la Société, fonctions qu'il a remplies pendant onze années avec un zèle et une régularité qui lui ont valu les plus grands éloges. La *Société des Arts et Sciences* regrettera vivement cette détermination devant laquelle elle ne peut que s'incliner, en priant son ancien Trésorier de vouloir bien agréer l'hommage de ses plus sympathiques regrets :

2° Une lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts demandant l'énumération des documents, textes, originaux, analyses ou rédactions réunis par M. de Teule, au sujet du Prieuré de Notre-Dame de Prouille.

Avant de proposer une décision à M. le Ministre, la section d'Histoire et de Philologie serait heureuse de posséder une donnée précise sur cette publication et éviter ainsi de faire double emploi avec un travail sur le même sujet pour l'impression duquel une Société savante a adressé une demande de subvention.

M. Doinel, archiviste du département, est chargé, au nom de la Commission, de répondre à la lettre de M. le Ministre.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Izard, décédé. M. Frontil, nouveau juge au Tribunal de Carcassonne, est nommé membre résidant.

M. Jourdanne fait le compte-rendu de la visite faite à la Cité, par la Commission nommée à l'effet de s'assurer du genre de réparations que la ville doit opérer à la porte d'entrée, située à l'Ouest et désignée sous le nom de Porte de Madame Carcass. Pour le moment, la Commission est d'avis qu'il n'y a rien à démolir à la Cité.

Le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de*

Pau, 1895-1896, 11e série, T. 25, 2e livraison, est analysé par M. Dodu.

M. le Colonel Grillières fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, T. XIX, année 1897, n° 3, et celui du *Bulletin de la Société Académique de Brest*, 1896-1897.

M. Mullot fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société d'Etudes du Lot*. Il analyse ensuite celui de la *Société de Béziers* et parle du rôle joué par la 12e légion romaine à Jérusalem.

D'après des documents signalés par M. Mullot, il paraîtrait que l'imprimerie a été introduite à Carcassonne en 1517 et à Castelnaudary en 1519.

Poursuivant ses recherches, M. Mullot a découvert qu'au XVIe siècle on se préoccupait déjà de la dépopulation du pays et que des instructions très complètes étaient indiquées aux sages-femmes en vue des soins à donner aux nouveaux-nés et surtout à ceux de la classe pauvre.

M. Gavoy analyse le *Bulletin de l'Anthropologie*, T. VIII, n° 5, 1897.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 6 Mars 1898

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE

Etaient présents : MM. CARDES, COSTE, DODU, DOINEL, ESPARSEIL, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, Général DE LA SOUJEOLE, LAUTH, MULLOT, DE NIORT, PULLÈS, ROUMENS, SOURBIEU.

La correspondance comprend une lettre de M. Desmarest qui prie la Société de vouloir bien accepter sa démission de Trésorier. La *Société des Arts et Sciences* regrette vivement la détermination prise par notre honorable confrère ; mais en présence du deuil dont il a été frappé, elle ne peut que faire droit à sa demande. M. Théodore Sabatier a bien voulu se charger des fonctions de Trésorier en remplacement de M. Desmarest.

M. Gavoy, chargé de la vérification des comptes de l'année 1897, fait l'éloge de la gestion de M. Desmarest et annonce que ces comptes se soldent par un excédent de recettes s'élevant à la somme de 3.366 fr. 75.

M. Mullot fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, ainsi que celui de l'*Album des monuments de la Gaule ancienne* qui renferme de magnifiques et précieux dessins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 3 Avril 1898

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaint présents : MM. BOUFFET, CARDES, CASTEL, DOINEL, DODU, ESPARSEIL, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, DE NIORT, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SABATIER, SAULNIER, Général DE LA SOUJEOLE, SOURBIEU.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Achille Rouquet, délégué du Comité parisien et de la presse Carcassonnaise pour les fêtes de Gascogne et de Languedoc, faisant appel à la *Société des Arts et Sciences* pour les fêtes projetées à Carcassonne dans le mois d'août prochain. MM. Bouffet, Gavoy, Jourdanne, Esparseil, Doinel et Mullot sont délégués par la Société ;

2° Par une lettre du 29 mars, M. Rouquet propose l'acquisition, par la Société, au prix de deux cents francs, d'un portrait de notre regretté collègue de Teule. Ce portrait a été exécuté par le peintre Achille Laugé, d'après un daguerréotype et à l'aide de ses souvenirs. Cette proposition est renvoyée à la Commission du budget.

Le Colonel Grillières fait l'analyse des *Mémoires des Sciences, Lettres et Arts du Tarn*, année 1897.

Les épisodes de la guerre des Albigeois sont relatées dans la chanson de la Croisade de Guillaume de Tudèle et dans une rédaction anonyme en prose de ce poême.

En 1210, Simon de Montfort, après s'être emparé des châteaux de Termes, de Coustaussa, de Puivert, se rendit en Albigeois. Les deux documents joints à cette communication ne parlent pas de ces deux dernières localités ; ils rappellent seulement que Simon de Montfort s'empara d'un château appelé Albigès, par le poète et Albios, par le chroniqueur. Quelques historiens pensent qu'il s'agit de la ville d'Albi. Mais M. Cabié croit que c'est une erreur ; que cette ville, dont la possession avait été confirmée à Simon de Montfort par une bulle du Pape en 1210, n'a pas été reprise par le chef des Albigeois.

La prise de possession du château d'Albigès ou Albios ne serait qu'un point se rattachant aux opérations militaires, exécutées dans la partie Méridionale des Etats des Vicomtes de Carcassonne, et la localité en question ne serait autre, d'après M. Cabié, que Albières dans le canton de Mouthoumet ou mieux encore, Nébias dans le canton de Quillan.

M. Cabié relève encore une autre erreur relative à la prise de Puivert. Certains chroniqueurs pensent qu'il s'agit d'un château voisin de Sorèze et dont on voit encore aujourd'hui les ruines. D'après les historiens Dom Vaissette, Molinier, Trouvé, etc., le château en question n'est autre que celui de Puivert dans l'Aude.

Le compte-rendu de la séance du 8 Octobre 1897 signale une importante monographie de la commune de Milhau, par M. Dardenne, Trésorier-Payeur-Général de l'Aude et membre correspondant de la *Société des Sciences Lettres et Arts du Tarn.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 1er Mai 1898

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE

Etaient présents : MM. CARDES, COSTE, DOINEL, ESPARSEIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, Général DE LA SOUJEOLE, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SABATIER.

La Société a reçu un exemplaire de l'ouvrage du *Missouri Botanical Garden*, année 1897. Ce magnifique volume de trois cents pages environ renferme la description détaillée d'un grand nombre de végétaux de cette contrée. Il est orné en outre de nombreux dessins et gravures pour faciliter l'étude de ces végétaux.

Le compte-rendu du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, T. XIX, année 1897, est fait par M. le Colonel Grillières. Ce Bulletin contient une savante étude de M. Delauney, lieutenant-colonel d'artillerie de marine, sur la succession des distances dans les nébuleuses.

M. Maure analyse le *Bulletin archéologique et historique du Tarn-et-Garonne*, T. XXV, année 1897, 4e fascicule. Parmi les articles publiés dans ce Bulletin, on remarque un compte-rendu de l'exposition de meubles anciens et de photographies, qui a eu lieu à Montauban, sous l'habile organisation de M. Dardenne, Trésorier-Payeur général.

Le compte-rendu du *Bulletin de l'Anthropologie*, T. IX, n° 1, 1898, est fait par M. Gavoy, qui fait remarquer une étude de M. Salomon Reinach, sur une statuette préhisto-

rique de femme nue, en stéatite, découverte dans une des grottes de Menton.

M. Doinel entretient ensuite la Société du classement définitif des documents laissés par M. de Teule et dont plusieurs ont une grande valeur au point de vue historique.

Avant de terminer la séance et sur la proposition de MM. le Colonel Grillières et Cros Mayrevieille, M. Dardenne, Trésorier-Payeur général de l'Aude, est nommé membre correspondant de la *Société des Arts et Sciences* de Carcassonne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 5 Juin 1898

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE

Etaient présents : MM. l'Abbé BAICHÈRE, CARDES, COSTE, DESMAREST, DOINEL, ESPARSEIL, FRONTIL, JOURDANNE, Général DE LA SOUJEOLE, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, RIVES, SAULNIER, SABATIER, SOURBIEU.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Dardenne, Trésorier-Payeur général

de l'Aude, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

2° Une lettre de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen,* qui a pris l'initiative de fêter les 6 et 7 Août prochains, le centenaire de la naissance du grand poète méridional Jacques Jasmin. Elle invite la *Société des Arts et Sciences* à nommer des délégués pour se faire représenter à cette manifestation littéraire. M. Esparseil est chargé de représenter la Société aux fêtes d'Agen.

M. Maure présente le compte-rendu des *Bulletins des Basses-Alpes*, nos 65, 66, 67, 1897.

M. l'Abbé Baichère lit une notice analytique sur le catalogue raisonné de la *Flore des Pyrénées-Orientales*, publiée par M. Gaston Gautier. Vu l'importance de cette analyse, le travail de M. l'Abbé Baichère sera publié à la suite du procès-verbal.

A l'occasion des Fêtes de Gascogne, qui seront données à Carcassonne. les 10 et 11 Août, avant de terminer la séance, la *Société des Arts et Sciences* vote une somme de deux cents francs.

La Société émet le vœu que la partie historique de la fête concernant la Cité, soit l'objet principal de cette grande manifestation littéraire.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 10 Juillet 1898

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, CARDES, COSTE, DESMAREST, DODU, DOINEL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, MULLOT, MAURE, PULLÈS, Général DE LA SOUJEOLE, RIVES, ROUMENS, SAULNIER, SOURBIEU, ESPARSEIL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance du mois d'août ne pouvant avoir lieu conformément au règlement, le Président, désirant se conformer à l'usage déjà établi, procède, dès l'ouverture de la séance, à la nomination des membres du Bureau qui doivent entrer en fonctions le 1er octobre 1898.

Le dépouillement du scrutin donne lieu aux nominations suivantes :

M. Coste est élu président; M. Doinel, secrétaire; M. Sabatier, trésorier; M, Sourbieu, archiviste.

M. Coste, vivement touché de ce témoignage de sympathie, décline l'honneur qu'on a bien voulu lui faire. Ses devoirs professionnels ne lui permettant pas de consacrer au bien de la Société tout le temps qui lui serait nécessaire, il ne peut accepter ce poste de haute confiance et prie ses confrères de vouloir bien choisir un autre président. La Société insiste et prie M. Coste de se rendre à son désir.

M. l'Abbé Baichère fait le compte-rendu d'un travail de M. Gaston Gauthier, de Narbonne, membre de la *Société*

botanique de France. Ce travail intitulé : *Catalogue raisonné de la Flore des Pyrénées-Orientales* est l'objet d'un rapport fort documenté qui sera imprimé dans le Bulletin de la Société.

M. l'Abbé Baichère présente aussi un très long travail dû aux patientes recherches de M. Denis Pébernard, médecin vétérinaire à Conques-sur-Orviel, qui offre à la Société une monographie complète de cette commune, qui ne compte pas moins de 314 pages, et illustrée de plusieurs gravures, cartes ou plans. Cet ouvrage est intitulé : *Histoire de Conques-sur-Orvieil et de la manufacture royale des Saptes.* La Société remercie vivement l'auteur de ses patientes recherches sur la commune de Conques, dont la publication aura lieu dans le Bulletin de la Société.

Sur la proposition de M. l'Abbé Baichère, MM. Gaston Gautier et Denis Pébernard, sont nommés membres correspondants de la *Société des Arts et Sciences.*

Le même titre est accordé aussi à M. A. Artozoul, avocat, qui a déjà fait hommage à la Société de plusieurs de ses travaux et dont le dernier est intitulé : *Le Pont du Gard*, orné de plusieurs vues photographiques.

Le compte rendu des *Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, 1896, T. XXVII, est fait par M. Pullès. Parmi les nombreux travaux publiés dans ce Bulletin, se trouve la relation des fêtes littéraires qui ont été données en l'honneur de l'inauguration du monument dédié à la mémoire de Florian.

M. Gavoy présente le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Mâcon*, qui demande à recevoir celui de la Société.

M. Mullot analyse le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, 1896, T. XXI, dans lequel se trouve une savante étude sur les *Piles Gallo-Romaines* ou *Nemets du Sud-Ouest de la Gaule*, par M. Alexandre Nicolaï, et dont on remarque

plusieurs spécimens dans les départements de la Gironde, du Gers, des Charentes et du Lot-et-Garonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
JULES DOINEL.

Séance du 2 Octobre 1898

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE

Etaient présents : MM. CROS-MAYREVIEILLE, Président, Abbé BAICHÈRE, DESMAREST, DODU, DOINEL, ESPARSEIL, GAVOY, Dr JALABERT, G. JOURDANNE, MAURE, MULLOT, Géraud DE NIORT, ROUMENS, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après rectification.

M. le Président Cros-Mayrevieille rend compte de sa gestion présidentielle. Cette présidence distinguée, à plus d'un titre, a été signalée par la publication des deux premières feuilles des documents recueillis par M. de Teule, sur N.-D. de Prouille. La Société s'honore de ce résultat scientifique et adresse des félicitations à son président sortant qui porte dignement un nom illustre qui nous est cher.

M. Cros-Mayrevieille donne la parole à M. Doinel, secrétaire. Ce dernier lit une lettre du Président nouveau,

M. Coste, ancien secrétaire. que la reconnaissance et la confiance de ses collègues ont porté au fauteuil. M. Coste s'exprime ainsi :

« Messieurs et honorés Confrères,

« Je ne saurais trop vous remercier de l'honneur que « vous avez bien voulu me faire en m'appelant à la prési- « dence de la *Société des Arts et Sciences*. J'ai été vivement « touché de ce témoignage de sympathie et de haute estime « que vous avez daigné m'accorder, auquel je n'aurais « jamais osé prétendre, et dont je garderai le plus profond « souvenir.

« Malgré le désir que j'aurais de répondre à la confiance « dont vous avez daigné m'honorer, je ne puis oublier les « devoirs multiples de tous les instants qui se rattachent à « ma profession délicate, qui ne me permet point de m'ab- « senter et de consacrer au bien et aux intérêts de la Société « tout le temps qu'exige la tâche de Président.

« Je vous serai donc infiniment obligé de me laisser « reprendre ma place dans le rang et d'accepter ma démis- « sion. Je suis assuré d'avance qu'il vous sera de pourvoir « à mon remplacement et de choisir un confrère plus digne « et plus libre pour remplir cette importante et délicate « fonction.

« Veuillez agréer, messieurs et honorés confrères, avec « mes remerciements réitérés, l'assurance de mes senti- « ments les plus distingués.

« B. COSTE ».

La Société n'accepte pas la démission de l'honorable M. Coste. Elle estime que son dévouement infatigable, les services rendus par lui à la compagnie, son mérite personnel et l'amitié de ses confrères, lui font une loi de ne pas se soustraire à l'honneur qui lui est fait, honneur qui

rejaillit sur la Société elle-même. Elle charge MM. Cros-Mayrevieille, Desmarest, Roumens, Esparseil, Jules Doinel, d'insister auprès de M. Coste pour qu'il ne se dérobe pas plus longtemps à des fonctions qui lui ont été conférées à l'unanimité et déclare qu'elle compte sur son acceptation définitive.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Justin Bellanger, lauréat de la Société, datée de Provins, le 13 septembre 1898. M. Bellanger demande à la compagnie de souscrire à deux exemplaires d'un ouvrage qu'il va publier. La Société décide qu'il sera écrit à M. Bellanger, qui voudra bien donner quelques renseignements sur ces ouvrages. Elle décide en outre que la Commission des Lettres se réunira pour statuer sur un Mémoire que lui a fait parvenir M. Sauvère, Instituteur à Saint-Polycarpe et membre correspondant, touchant une *Ancienne ville morte du pays de Razès*. La Commission aura également à statuer sur l'impression du mémoire de M. Pébernard, concernant l'histoire de Conques.

M. Gautier remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre correspondant. M. Artozoul remercie également la Société qui lui a conféré le même titre.

M. Henry Mullot a reçu de M. Cauvet une excellente et substantielle étude sur Fontjoncouse. M. Cauvet est nommé à l'unanimité membre correspondant.

M. Maure rend compte d'un fascicule de la *Société des Sciences du Lot*. Il fait remarquer spirituellement que cette Société admet les Dames au nombre de ses membres et qu'on y rencontre beaucoup de poètes. Cette double qualité de la Société du Lot intéresse vivement la compagnie qui regrette de n'avoir pas de Dames à recevoir, mais qui se flatte de posséder quelques disciples d'Apollon.

La *Société Archéologique de Montpellier* informe la nôtre qu'elle lui transmet le *Cartulaire de Gellone* et le *Catalogue de ses Mémoires*. Elle réclame la 4e partie du tome IV et la 3e partie du tome V du *Recueil de nos Mémoires*.

La Société a reçu divers ouvrages qui sont distribués pour être analysés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire,
JULES DOINEL.

Séance du 6 Novembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. COSTE

Etaient présents : MM. COSTE, Président, DOINEL, Secrétaire, SABATIER, Trésorier, SOURBIEU, Archiviste, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, FÉDIÉ, FRONTIL, GAVOY, JOURDANNE, LAUTH, MAURE, MULLOT, PULLÈS, ROUMENS, PÉBERNARD, membre correspondant.

Le procès verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le Président Coste déclare qu'il est profondément touché des sentiments que la Société a bien voulu témoigner à son endroit, et qu'il présidera jusqu'à ce qu'elle ait eu le loisir de lui donner un successeur au fauteuil. La Société

proteste contre cette réserve et déclare que son Président fournira, sans aucune interruption, toute sa carrière présidentielle.

M. le Président salue au nom de toute la compagnie l'honorable M. Fédié, son doyen, dont la présence lui est agréable, après une absence qu'elle a vivement regrettée. Il salue également M. Pébernard et fait l'éloge de son travail consciencieux sur l'histoire de Conques. Enfin il retrace à grands traits les services rendus à la Société par M. Cros-Mayrevieille, pendant sa présidence, et exprime à ce distingué confrère tous les sentiments de la compagnie. M. Cros-Mayrevieille remercie et déclare que le Président nouveau a été l'objet d'un choix unanime et chaleureux. M. Fédié remercie à son tour et insiste avec tous ses confrères pour que M. Coste conserve ses fonctions et préside sans désemparer, durant tout le cours de l'exercice.

La correspondance comprend deux lettres de M. le Préfet, informant la Société que le Conseil général, dans sa séance du 27 août dernier, a maintenu au Budget de 1899 la subvention annuelle de 1.000 francs et celle de 200 francs, allouée en 1898, pour la publication des documents recueillis par M. de Teule. La compagnie charge le Bureau de remercier M. le Préfet.

M. Doinel donne lecture d'une lettre de M. Justin Bellanger, lauréat de la Société et membre correspondant. M. Bellanger demande une souscription à un recueil de poésies qu'il a publiées. La Société souscrit à deux exemplaires.

M. Fédié rappelle le souvenir du regretté M. Pépratz, membre correspondant de la Société, qui s'associe tout entière à cet hommage rendu à la mémoire de ce savant. M. le Président ajoute que M. Pépratz, parent de notre confrère M. Fédié, a fait un travail des plus remarquables.

Il prie M. Fédié de recevoir l'expression des regrets confraternels de la compagnie.

M. Gavoy rend compte de deux fascicules de la *Société d'anthropologie*. Il signale une étude critique concernant un mémoire publié par M. Amélinéau sur les *Origines de l'Egypte*. Il signale également une étude du D[r] Totain sur la *Dépopulation de l'Archipel des Marquises*.

M. Jourdanne rend compte des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*. Il note une étude sur la *Fin du monnayage féodal en France* et renvoie aux pages savantes de M. Amardel.

M. Jourdanne analyse ensuite le *Cartulaire de Gellone*. Il parle avec une précision de paléographe, mais trouve que la succession des chartes lui a présenté un intérêt monotone. M. Jourdanne a trop de science jointe à trop de bonnes lettres pour ne pas rendre les armes à l'importance historique de documents qui sont de 807 à 1276. Il attend du reste l'Introduction pour nous dire toute sa pensée sur cette importante publication.

M. Frontil, Président de la Commission des Lettres expose à la compagnie le résultat de la séance tenue par cette Commission, qui avait à examiner le manuscrit de M. Pébernard et un court Mémoire de M. Sauvère, instituteur à Saint-Polycarpe. Après une discussion à laquelle prennent part, en ce qui touche au manuscrit de M. Pébernard, MM. Coste, Cros-Mayrevieille, Desmarest, Jourdanne, Mullot, Maure, Pullès, Pébernard; la Société vote 350 fr. pour aviser à l'impression de ce travail, à condition que le Conseil municipal de Conques se chargera de payer le supplément des frais nécessaires. M. Pébernard remercie la Société. Elle décide en outre que dorénavant la Commission des Lettres chargera une sous-commission d'examiner les manuscrits qui lui seront soumis et fera un rapport détaillé

à la Société pour l'éclairer sur leur valeur ; ils seront publiés avec la mention : Sous le patronage de la Société.

La Société a reçu :

1° Les *Mémoires de la Société de Vaucluse*. M. Gavoy voudra bien en rendre compte;

2° Les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*. Ils sont confiés à M. Desmarest ;

3° Le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*. Renvoyé à M. le Colonel Grillières ;

4° Les *Mémoires de l'Académie de Tarn-et-Garonne*, confiés à M. Maure.

M. Fédié demande la parole et rappelle le souvenir de M. Fonds-Lamotte. Il expose que ce savant historien a laissé un manuscrit fort intéressant et très documenté sur l'arrondissement de Limoux. Ce manuscrit est inédit. M. Fédié demande si l'on ne pourrait pas acquérir ce Cartulaire. Il a fait sur ce recueil un long rapport à la Société en 1874. La Société prie M. Fédié de vouloir bien communiquer à nouveau ce rapport.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

JULES DOINEL.

Séance du 4 Décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. COSTE

Etaient présents : MM. COSTE, Président, DOINEL, Secrétaire, SABATIER, Trésorier, SOURBIEU, Archiviste, BOUFFET, DESMAREST, DODU, ESPARSEIL, FÉDIÉ, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MULLOT, DE NIORT, RIVES, ROUMENS, Général DE LA SOUJEOLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Roujon, Directeur des Beaux-Arts, concernant le prochain Congrès des Sociétés Savantes, qui doit avoir lieu à Toulouse. M. le Directeur demande si le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements peut compter sur la présence des délégués de la compagnie. La session doit avoir lieu pendant la semaine de Pâques. La Société délègue MM. Desmarest et Fédié et charge le Bureau d'en donner avis à M. Roujon.

2° Une Circulaire ministérielle datée du 24 Octobre 1898. Le Ministre exprime le désir de voir les Sociétés Savantes de Paris et des Départements prendre part à l'Exposition Universelle de 1900. Il nous fait part d'un questionnaire en quatre articles. Le 1er vise un historique de la Société depuis sa fondation. Le 2e vise l'envoi des publications de la Société depuis 1889. Le 3e concerne les fouilles archéologiques exécutées depuis dix ans. Le 4e a trait aux reproduc-

tions photographiques des monuments conservés par les Sociétés ou par les Musées locaux.

MM. Desmarest, Fédié et Roumens sont priés par la compagnie de vouloir bien se charger de répondre à ce questionnaire, chacun en ce qui le concerne. M. Dodu, Inspecteur d'Académie, veut bien promettre à la Société tout son concours. M. le Président remercie M. Dodu.

3° Une lettre de M le Colonel Grillières, Président de la Société d'Agriculture de l'Aude. Cette lettre a rapport au Concours régional. La Société vote une somme de 100 fr. et délègue MM. Pullès et Sourbieu pour la représenter.

M. Jourdanne dépose sur le Bureau un manuscrit intitulé : Le Folk-Lore dans l'Aude. M. le Président Coste, qui a pris une connaissance rapide de cet ouvrage, le présente à la Société et fait l'éloge de ce travail brillant, documenté et consciencieux. Il est renvoyé à la Commission des publications. Sur la prière de M. le Président, M. Jourdanne veut bien donner lecture de l'Introduction. Ces pages élégamment écrites et pleines de science sont écoutées avec une grande satisfaction. M. Jourdanne y joint de vive voix des explications intéressantes.

M. Gavoy rend compte d'un fascicule des *Mémoires de la Société de Vaucluse*. Il signale un travail bien fait sur les mœurs et les coutumes du passé.

M. le Colonel Grillières rend compte des *Mémoires de la Société de Borda*. Ce volume avait été destiné à M. le Général de La Soujeole qu'une indisposition a retenu quelque temps loin de nous. La Société, charmée de voir M. le Général dans son sein à cette séance exprime ses meilleurs vœux pour la santé de cet honorable et distingué confrère.

M. le Colonel Grillières lit ensuite un compte-rendu net

et lumineux d'une conférence faite à Rochefort sur le centenaire de Vasco de Gama.

M. Desmarest a la parole. Il rend compte du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*. Il fait ressortir l'importance scientifique de ce recueil. L'exposé de M. Desmarest est écouté avec une attention justifiée par l'intérêt de la matière et par l'art avec lequel le narrateur expose son sujet. Cette exposition vivante et solide mériterait d'être insérée au Bulletin de la Société. Il est regrettable que les limites de ce procès verbal ne permettent pas de l'analyser. Elle donne lieu à une courtoise et savante discussion sur la couverture des tours de la Cité de Carcassonne, à propos d'un fusain de M. de Lahondès, représentant la Porte Narbonnaise et la Tour du Trésau, avant la restauration de M. Viollet-le Duc. Cette discussion, véritable tournoi de science et d'art, a lieu entre MM. Bouffet et Desmarest La Société serait heureuse de voir les deux honorables membres rédiger leurs conclusions et donner à leur causerie la forme d'un Mémoire. M. Desmarest paraît se réclamer de l'Ecole symbolique, tandis que M. Bouffet semble partager les théories de Jules Quicherat, qui sont aujourd'hui acceptées par la majorité des archéologues. Si les idées de M. Desmarest donnent à la pensée artistique un essor plus vaste et plus philosophique, celles de M. Bouffet se rapprochent davantage de la nécessité pratique et de la conception utilitaire Un tournoi aussi intéressant à propos de tuiles et d'ardoises, de pignons et de bossages, a été pour la Société une véritable fête intellectuelle.

L'heure trop avancée n'a pas permis à M. Fédié de nous lire son exposé sur l'ouvrage de M. Fonds-Lamothe, intitulé : *L'Arrondissement de Limoux*. Cette lacune sera comblée dans notre prochaine séance.

Les ouvrages parvenus à la Société sont distribués pour

rendre compte : à MM. Gavoy, Grillières, de Niort, Esparseil, Mullot, Rives et Desmarest.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

Jules DOINEL.



DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

DE

CONQUES-SUR-ORVIEIL

TABLE DES MATIÈRES

Franque, Féodale et Royale. — Conques bourg fortifié ; remparts, fossés, portes et donjon. — Importance du village dans les premiers siècles; sa population aux différentes époques. — Nom des plus anciennes familles.

CHAPITRE III

Seigneurie

Au moment où il est fait historiquement mention de cette seigneurie, le roi est seigneur du lieu en paréage avec l'abbé de Lagrasse. — Définition et causes du paréage. — Epoque où commencent les donations et le paréage; pièces et documents justificatifs. — Droits seigneuriaux en paréage et droits particuliers des paréagers. — A différentes époques, ceux-ci engagent, inféodent ou aliènent en tout ou par portions leur part de seigneurie; définition et causes de l'engagement, de l'inféodation et de l'aliénation. — Chronologie des seigneurs et coseigneurs. — Principaux fiefs de Conques. — Château seigneurial et maisons seigneuriales. — Noms de quelques familles nobles ayant habité Conques.

CHAPITRE IV

A

Communauté

Origine de la Communauté. — Conseil politique et Consuls. — Leur nombre, leur élection. — Rétribution, noms et signatures de quelques Consuls connus. — Liste des maires. — Armes et sceau de la Communauté. — Impositions et dépenses communales.

B

Droits de la Communauté

Droit d'habitation. — Boucherie. — Levée des impôts. — Placage, mesurage et foires. — Droit de chasse, de pacage, de pêche et de lignerage sur les garrigues et vacants. — Assiette. — Banc des Consuls. — Election des bassiniers, marguilliers, vendeurs et estimateurs ; surveillance des bouchers, hôteliers, boulangers, (etc.) — Devoirs des Consuls ; justice consulaire et ordonnances de police. —

Droits des Consuls sur certains fiefs. — Biens communaux et garrigues.

C

Etablissements Communaux

Hôtel-de-ville et mairie. — Bureau de poste et télégraphe. — Justice de paix et gendarmerie. — Fontaines. — Maison de charité. — Société de secours mutuels. — Bureau de contrôle, notaires et études actuelles. — Cimetière.

D

Usages et coutumes

Salaire des travailleurs. — Droits d'arrosage. — Coutumes civiles et religieuses. — Fête St-Michel.

E

Instruction Publique

Instruction publique avant, pendant et après la Révolution. — Ecoles de garçons et de filles. — Salles d'asile.

F

Agriculture, commerce, industrie. — Métrologie locale.

I

Jugements concernant la communauté de Conques.

CHAPITRE V

Histoire Territoriale

Territoire de Conques dans les premiers siècles. — Limites anciennes et modernes. — Terme d'Azac. — Inféodations faites par les moines de Lagrasse. — Procès entre les communes de Conques et Villegailhenc. — Châteaux, maisons rurales et métairies.

CHAPITRE VI

Eglises. — Prieurés. — Noms des prêtres et religieux natifs de la commune.

CHAPITRE VII

Chronique et évènements remarquables.



Je dédie ce livre aux habitants
de Conques-sur-Orvieil.

AVANT-PROPOS

Parmi les vérités vraies de ce monde, pour parler comme Figaro, il en est une dont l'authenticité banale nous dispense de tout commentaire ; c'est celle-ci : « Le pays que l'on connaît « le moins est presque toujours celui que l'on pourrait et « devrait connaître le plus. » *En effet, la vie chez nous est partout excepté où nous sommes ; on apprend à nos enfants l'histoire des plus antiques dynasties Egyptiennes, les mœurs des Perses et des Mèdes n'ont plus de secrets pour eux ; on leur fait dessiner des plantes qu'ils ne verront jamais, mais en revanche on leur donne très peu de notions sur l'histoire de ce pays natal où ils ont vu le jour, où ont vécu leurs aïeux, et dont le souvenir devrait être toujours présent à leur mémoire.*

L'histoire d'un peuple, a-t-on dit, est le tableau exact des absents ; en même temps qu'elle nous fait connaître les joies et les douleurs de nos ancêtres, leurs gloires, leurs dévouements, elle nous montre aussi les mœurs, les coutumes du passé, les beaux exemples à suivre, les fautes à éviter. « L'histoire du « pays natal, a dit Augustin Thierry, est la seule où notre « âme s'attache par un intérêt patriotique ; on ne connaît « pas assez son pays, voilà pourquoi on ne l'aime pas. »

Sans doute il n'est pas toujours facile de se procurer des documents ; hélas ! les bibliothèques en général et celles des départements en particulier sont de vastes nécropoles où le

silence est de plomb, où la vie se fige tout à coup. Les livres semblent vous souffler la poussière aux yeux, et le premier hommage rendu à la science consiste le plus souvent dans une dilatation des os maxillaires. D'un autre côté, il faut de la patience pour arriver à connaître les ouvrages relatifs au pays dont l'histoire vous intéresse, se permettre enfin des déplacements quelquefois onéreux.

Nous avons essayé quant même de surmonter ces obstacles. Pendant plus de trois ans, nous avons consciencieusement étudié les faits importants de notre pays, et, quand nous avons cru avoir en notre possession assez de documents, nous les avons groupés pour en faire l'histoire de Conques.

Dans le livre que nous dédions à nos compatriotes on peut découvrir certaines longueurs et des surcharges qui allongent l'allure du récit ; dans l'espèce, mieux a valu, ce nous semble, se préserver du défaut contraire et prendre en considération l'avertissement judicieux de l'aristarque latin : Brevis esse laboro, obscurus fio.

Faire connaître ce qu'a été Conques, ce qu'il est aujourd'hui, tel est le but que nous nous sommes proposé en écrivant cette monographie. L'histoire de la manufacture des Saptes a fait l'objet d'une étude spéciale.

Mieux que personne, nous savons combien, malgré nos efforts, notre œuvre est imparfaite ; elle le serait bien davantage, nous n'hésitons pas à le reconnaître, sans l'extrême obligeance de certaines personnes qui ont bien voulu s'intéresser à ce travail et nous aider de leurs lumières.

Parmi ces hommes dont le concours nous a été si profitable nous devons citer en première ligne MM. Doinel *et* Bloch, *archivistes à Carcassonne : grâce à eux nous avons pu exploiter, autant qu'il a été en notre pouvoir, les divers dépôts de nos archives départementales. Qu'ils veuillent bien recevoir l'expression de ma gratitude.*

M. Alieu, *archiviste adjoint, et* M. Henry Mulot, *un des habitués les plus érudits de cette maison scientifique, nous ont*

fourni des indications dont nous avons pu apprécier toute la valeur. Ils ont droit tous deux à notre reconnaissance.

Citons encore MM. Baichère, *professeur au Petit Séminaire de Carcassonne*, Barsalou, *propriétaire à Conques, et* l'Abbé Dégua, *curé à Villemoustaussou ; dans des conversations toujours instructives ou dans des notes inédites, ils nous ont pour ainsi dire ouvert les trésors de leurs connaissances archéologiques.*

Pour rendre nos descriptions plus claires et plus intelligibles, nous avons joint au texte quelques desseins et vues photographiques. M. Louis Damié *nous en a fourni quelques-uns ; les autres sont dus au crayon du docteur* Mercier *de Conques. Le plan de la commune est l'œuvre de* M. Prunot, *agent-voyer. Nous avons été heureux de rencontrer en eux des artistes aussi complaisants qu'intelligents et habiles. Je les remercie du fond du cœur.*

Pour finir — et c'est par là que j'aurais du commencer — j'exprime à M. le Maire *de Conques toute ma gratitude pour son obligeance à mettre les archives communales à mon entière disposition.*

Conques, le 15 Février 1898.



CHAPITRE Ier

A

Physionomie générale de Conques et de ses environs. — Etymologie et homonymes. — Orographie et hydrographie. — Quartiers urbains. — Communes du canton de Conques; superficie et population. — Distances et limites; Communes limitrophes. — Longitude et latitude. — Atmosphère et Climat. — Routes et ponts. — Superficie; territoire agricole et non agricole. — Tènements.

PHYSIONOMIE GÉNÉRALE DE CONQUES ET DE SES ENVIRONS

Je n'ai pas la prétention d'avoir découvert Conques-sur-Orvieil, pas plus que je n'aurai celle d'en écrire l'histoire; on me permettra cependant de dire que cette petite ville est Française, située dans le département de l'Aude, arrondissement de Carcassonne et à huit kilomètres de ce chef-lieu. Elle compte quinze cents habitants que la statistique appelle ambitieusement des âmes et tire vanité de son titre de chef-lieu de canton depuis l'an VIII. C'est le premier village que l'on rencontre sur la route de Carcassonne au Mas-Cabardés. Quand on parle d'un pays, encore faut-il bien dire où il habite.

Dans les actes en langue latine que nous avons pu consulter, il est fait mention de Conques en Cabardés, sous les noms de *Conchis*, *Concis*, *Conca*, *Concha*, *Villa Concharum*, *Villa et Castrum de Conchis*.

Bâtie en amphythéâtre sur le penchant d'un mamelon dont l'Orvieil baigne le pied, la ville de Conques est remarquable par la beauté de son site et la vieillesse de ses habi-

tations. Dieu me garde de lancer l'anathème sur ce village que le préfet Barante appelait *(un fort joli bourg)* dans son essai sur le département de l'Aude adressé au ministre de l'intérieur le 26 ventose an XI; mais je confesse très-humblement qu'en pénétrant dans cette ville par l'avenue de Carcassonne, on éprouve d'abord un sentiment de tristesse et de déception. De quel côté que vous portiez vos regards, on ne voit que maisons à la vétusté desquelles le marteau vient rarement en aide et qu'on se hasarde pourtant de démolir quand elles vont s'écrouler. Ici, des volets pendent le long des murailles mal crépies; là, des fenêtres veuves de leurs carreaux indiquent l'absence de tout locataire; partout enfin des traces de vieillesse et de décrépitude semblent être le signe, non pas de la misère des habitants, mais de cette gêne qui en est la cousine germaine.

Ce sentiment de mélancolie vous envahit surtout quand on se hasarde dans cette partie du village appelée *Priourat* parce que les premiers prieurs vinrent y habiter. Entourée autrefois d'un mur d'enceinte, elle n'a que des maisons hors d'âge, basses, plâtreuses, suant l'humidité par tous les pores; quelques-unes sont en terre ou en bois et les plantes parasites fleurissent sur la margelle de leurs toits. Les rues y sont obscures, sinueuses, étroites, souvent sans issue; l'étranger qui se trouve dans ce coin du village est tenté de reculer devant tant d'obstacles et cherche avec anxiété quelque voie plus facile et plus ouverte.

C'est au *Priourat* que vinrent se fixer dans les premiers siècles quelques familles nobles du village et des environs. A chaque pas, en effet, ce sont des restes d'architecture ancienne, tantôt une porte dont le linteau est orné de sculptures, tantôt une croisée avec ses meneaux finement travaillés. Il n'est pas rare encore de retrouver des maisons en torchis dont chaque étage fait saillie avec ses poutrelles ouvragées et qui s'avancent sur la voie publique. De nos jours, on a démoli, modernisé le plus grand nombre de ces

vieux abris de nos pères; il en reste tout au plus cinq ou six qui puissent offrir un spécimen de l'architecture du moyen âge. La porte *Ayguiere*, elle aussi, la seule qui existe de l'enceinte murale, n'a pas trop perdu de sa physionomie ancienne.

C'est dans les parties hautes du *Priourat* que l'on trouve l'église : on y voit aussi les restes du donjon et du château Seigneurial, propriétés des rois de France jusqu'au XIII[e] siècle, et de l'abbé de Lagrasse aux siècles suivants.

Placée sous le vocable de St Michel, Archange, l'église n'offre à l'extérieur rien de bien remarquable : située au centre de vieilles masures, elle n'a de visible, en effet, que sa porte d'entrée. Dans son voisinage règne le silence le plus absolu : parfois pourtant le chant du coq ou les cris d'un enfant s'y mêlent aux sons d'un orgue félé, qui, par les vitraux entr'ouverts, sortent de l'église accompagnant les chants sacrés. La maison des pauvres était autrefois à côté de la maison de Dieu ; mais l'amour des bonnes œuvres et les institutions charitables nous sont restés ; c'est la seule dynastie qui ne périsse pas. J'ajoute que notre église est coiffée d'un immense clocher et, si l'on veut absolument s'émouvoir, il faut accorder une admiration très complaisante à ce gigantesque éteignoir. A Conques les cloches ne chôment jamais.

Le donjon domine la ville, et couvre de son ombre imposante les maisons chétives que l'on a entassées à ses pieds.

A côté de lui, les ruines du château féodal viennent attester le souvenir d'une demeure seigneuriale pendant le moyen-âge ; mais de nos jours l'archéologue n'a presque rien à glaner au milieu de tous ces débris de pans de murs, écroulés ou démolis. Depuis des siècles, tout est sali par la poussière, tout est vide, sans fidèles, sans culte, sans fleurs, et devant ces murailles démantelées où l'herbe pousse, vit et meurt, on songe, sans le vouloir, à cet avertissement du

poète Horace : *debemur morti nos nostra*, nous et nos œuvres sommes condamnés à disparaître.

Si, franchissant l'enceinte féodale, nous pénétrons dans les autres parties du village, on trouve bien encore des ruelles étroites, on gravit bien des raidillons, mais les maisons sont moins rechignées, moins grincheuses ; la plus-part rient au grand soleil par tous les yeux de leurs fenêtres ouvertes et semblent, elles seules, par leur allure et leur physionomie, ne pas contenir une vilaine âme. Il n'en est rien pourtant car, à Conques, il n'y a que d'honnêtes maisons qui n'ont rien à cacher assurément, à moins que les façades ainsi que les visages n'aient leur hypocrisie.

Parmi les deux ou trois rues du village, un peu plus supportables que les autres, il en est une qui tient la place des fossés ou murs d'enceinte, et réunit sur ses côtés les édifices les plus remarquables : gendarmerie, écoles, hôtel des postes et télégraphe, mairie.

L'hôtel-de-ville est sans contredit le plus beau et le plus moderne ; c'est là le centre, le cœur du village ; c'est là que les artères battent violemment et se rompent parfois aux jours de crise, là enfin que s'accomplissent tous les actes importants de la vie, le mariage qui fait l'homme, l'élection qui fait le citoyen. Par sa beauté, l'ampleur de ses dimensions et la majesté de son intérieur, ce monument est bien digne d'une telle destination.

Au sommet de la ville, c'est-à-dire vers le *Mourral*, on trouve quelques petites maisons assez propres, assez convenables; mais ce coin de village est la proie des vents qui soulèvent en été des orages de poussière. Un peu plus loin, et sur un mamelon qui domine complètement la contrée est la chapelle de *Notre-Dame de la Gardie*. Ici, dans la belle saison surtout, vous êtes dédommagé par la beauté de la perspective des fatigues d'une pénible ascension.

A vos pieds et du côté du nord, s'ouvre la vallée de l'Orvieil avec ses jardins potagers, ses prairies couvertes

d'arbres à fruits, ses maisons rustiques. Ici, ce sont les châteaux de Salitis, de St-Angel, de Montplaisir; plus loin ceux de Vic et de la Vernède remarquables par leurs chapelles et leurs enclos de verdure; plus loin encore les villas du Scindillac et de Lassac. A leur chevet passe la rivière d'Orvieil le plus souvent résignée et toute petite: dans les temps d'orage elle devient dangereuse, écume et bondit en une fuite éperdue à travers la campagne. Partout, dans ce vallon, des cours d'eau capricieux dérivés de l'Orvieil coulent dans les herbes, des haies en fleur tournent dans les prés; partout un océan de verdure et de l'eau, canal ou ruisseau sur lesquels babillent quelques rares moulins cachés à l'ombre d'énormes platanes dont l'écorce grise est remplie de noms entrelacés gravés au couteau.

La route qui va de Carcassonne au Mas traverse ce pays charmant; les jardins, prairies et bosquets qui y sont semés à profusion, forment un véritable contraste avec les garrigues des montagnes voisines. Chaque coude du chemin découvre en effet des paysages qui semblent copiés sur les tableaux de *Corot*, de *Rousseau* ou de *Jules Dupré*. Ici, pareil à un pendentif, un rocher déchiqueté surplombe les pentes rudes de la montagne; attaqué par les pluies et lézardé de toutes parts, un jour il s'écroule et roule avec fracas dans la rivière. Là, sur des rochers escarpés et presque inaccessibles, perchés comme des nids d'aigle, les châteaux de Lastours, montrent aux passants leurs murailles entr'ouvertes sur lesquelles les arbustes fleurissent. Plus loin, des villages éparpillés dans les prés semblent convier le passant à venir, dans la belle saison, déjeuner à la fraîche sur les fainesons éparses De tous côtés enfin se dressent avec majesté des arbres séculaires, châtaigners ou platanes, entre les feuilles desquels ondulent souvent quelques filets de fumée sortis d'une chaumière invisible vers laquelle parfois on a jeté un pont fait de deux ou trois poutrelles

que la mousse tapisse de son velours vert. Rien n'est plus joli que cette vallée de l'Orvieil, rien n'est plus gai que les environs de Conques ; malheureusement ces avantages ne pénètrent pas en ville et sont consignés à l'octroi.

Au-dessus de cette vallée et toujours du côté du nord on aperçoit la Montagne-Noire sur une ligne qui part des hauteurs de Saissac et vous place en face l'ancienne viguerie de Cabaret jusques et au-delà du pic de *Nore* à partir duquel vous plongez dans la région Minervoise.

L'ensemble paraît sombre, sinueux, d'un ton gris et sévère : les routes y sont pleines d'aspérités et, sur les terrains escarpés et abruptes, s'étagent le plus souvent quelques carrés de terre végétale, grands parfois comme un drap de lit, avec un mur de deux pieds pour soutènement. Quelques hameaux sont tapis sur le sommet ou le creux des vallons ; on les devine aux voies qui cheminent sur les parties hautes et qui disparaissent tout à coup.

Du côté du midi se produit une déclivité graduelle de terrain, A vos pieds est le château de la *Torte* où les frères Saptes, au quinzième siècle, établirent une manufacture de draps fort célèbre qui obtint, sous Colbert, le titre de Royale. Plus loin est la plaine traversée par la rivière d'Aude et le canal du Midi. Au-delà de leurs cours, et par une semblable gradation, le niveau du terrain se relève et, sur le premier plan, apparaît la vieille cité de Carcassonne avec ses remparts et ses tours. Progressivement se montrent les entassements montagneux des Corbières, du Mont Alaric, à votre gauche, jusques au pic où est bâti Fanjeaux à votre droite ; par-dessus enfin s'étage majestueusement la chaine dentelée des Pyrénées depuis le Canigou jusqu'aux sommets qui dominent Pau.

Si, tournant à droite, vous regardez le couchant, il semble que le clocher, le château et les toitures de Conques vous fassent piédestal ; mais bientôt de riches coteaux

offrent à vos regards leurs champs fertiles et leurs découpures variées.

Vous retournez-vous à gauche : à la distance d'une lieue et à votre Orient, se dresse une sorte de haute et large muraille formée de coteaux plus ou moins abruptes et arides qui semblent servir de contrefort et de défense aux quelques villages bâtis sur le territoire fertile placé à la base.

Pour le touriste enthousiaste du beau, que de détails à noter du haut de ce mamelon !

Conques est un lieu calme, paisible, monotone, exempt de cette animation exubérante que l'on remarque dans les villagès du Bas-Languedoc. Un silence presque absolu règne constamment dans le village ; il n'est troublé parfois que par la voix stridente de l'appariteur, annonçant, à son de trompe, un avis du Maire, l'arrivée d'une troupe théâtrale ou la vente à l'amiable de quelque immeuble. En été Conques est le lieu de passage d'un nombre considérable d'étrangers qui viennent, ou respirer l'air pur de la campagne sur les rives de l'Orvieil, ou visiter les mines de la Caunette, les grottes de Limousis et les châteaux de Lastours.

A Conques, les gens sont casaniers et très sobres de relations. En hiver, par goût ou par nécessité, on déserte le café pour se blottir chez soi ; dans la belle saison, hommes et femmes, en manches de chemise et en camisole, se montrent un peu plus sociables en venant s'asseoir sur la porte de leurs demeures, s'imaginant ainsi prendre le frais. Malgré tout, la vie chez nous est assez facile ; dans les hôtels, quand on n'a pas un appétit exigeant, on peut, avec des précautions, s'en tirer pour trente-deux sous ; pour trois francs, on y fait, dit on, des folies à rendre des points aux noces de Gamache. Nos goûts sont quand même excessivement modestes et, si un profane désire connaître d'une

façon exacte notre manière de vivre, je n'aurai qu'à lui rappeler les vers de Soulary parlant de Lyon :

On y mange à peu près son pain,
On y boit à peu près son verre,
On y vit à peu près son train,
On est même à peu près certain,
D'aller en terre.

ETYMOLOGIE

Quelle est l'étymologie de Conques ?...

Ce village, disent les uns, devrait son nom aux remous que fait l'Orvieil sous ses murs et aux entonnoirs sous forme de conques que les eaux y figurent. A cette explication passablement ambitieuse, on peut en opposer une autre beaucoup plus vraisemblable. Conques, prétendent ceux qui se sont emparés de la tradition locale, serait ainsi appelé à cause du voisinage des trois dépressions de terrain en forme de conques qui s'appellent : « *Las councos de Font-parazols, de la Fenouillette et de Lalande.* » De là, les armes parlantes de son écusson : *de gueules à trois Conques d'argent posées. 2 et 1.*

Le mot patois *counco*, veut dire en effet réservoir, cavité en forme de cuvette. Voilà pourquoi dans beaucoup de localités on a donné le nom de *Conques* à des tènements dont la forme est la même que celle dont nous venons de parler. D'un autre côté, le mot français *Conque*, du latin *Concha* est celui donné anciennement à la plupart des coquilles bivalves ou univalves ; rien d'extraordinaire par conséquent que l'on ait appliqué cette dénomination à un village entouré tel que le nôtre, de dépressions de terrain semblables aux valves de ces coquilles : les armes du village

en seraient un témoignage presque irrécusable. Enfin dans l'ancienne Grèce, la *Concha* était une mesure de capacité pour les liquides ; elle avait la forme conchoïde ou d'une coupe. Pour toutes ces raisons il nous paraît naturel que nos devanciers aient donné à leur village un nom qui rap-pelât, sinon sa situation propre, du moins la configuration du terrain qui l'avoisine.

HOMONYMES

Les homonymes sont : Conques (Aveyron) où était l'abbaye de ce nom qui occupa une place remarquable dans la diplomatique du moyen-âge ; Conques (Haute-Garonne) et Conques (Lot-et-Garonne).

OROGRAPHIE

Le mamelon sur lequel Conques est bâti, appartient à cette chaîne de Montagne appelée *Montagne-Noire* qui termine au Nord le département de l'Aude et le sépare de celui du Tarn. Elle n'est qu'une portion des Cévennes qui se lient à la grande chaîne des Alpes par les montagnes du Vivarais et du Dauphiné. Le point le plus élevé est le *Pic de Nore* qui a 1210 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

HYDROGRAPHIE

Deux cours d'eau arrosent le village du Nord au Sud :
Le ruisseau de *Russec* et l'*Orvieil*.
Cette dernière rivière, la plus importante, a sa source

dans la Montagne-Noire, au *pied du Pic de la Garnisou* et tout près du lieu appelé *Sant Saraillo* ou *Peiro plantado*. Sur le plateau existe un vieux hêtre, appelé l'*arbre du Prince*, au pied duquel, en 1628, le prince de Condé, chef des troupes du roi, avait dressé sa tente ; à trois cents mètres environ en aval de cet arbre est la métairie de *la Garnisou*, construite sur l'emplacement choisi par l'armée royale. Si l'on continue sa marche sur la route du Mas, on distingue, au moment de quitter le plateau dont nous venons de parler, un lieu appelé le carnier ; c'est là que se donna, pendant les guerres de religion, la dernière des grandes batailles qui ont ensanglanté ces lieux élevés et qui amena la reddition d'Hautpoul, du Mas, de Roquefère et de Pradelles. Un berger de la commune des Martys qui en fut le témoin en perdit la raison ; et, comme il vécut encore longtemps, il rappelait sans cesse le massacre du Carnier en imitant les cris désespérés qu'il avait entendus. La métairie du Carnier appartient à l'heure actuelle à M. Sélariès, notaire à Conques.

L'Orvieil arrose Le Mas, Lastours, où il reçoit la belle fontaine de Pertil et se resserre entre deux hautes murailles de schiste noire; baigne Conques, Villalier, serpente dans les prairies qui bordent le charmant coteau de Fourtou, passe à Lamée, traverse à Trèbes le canal du Midi sous un pont aqueduc, pour aller enfin se perdre dans la rivière d'Aude.

Dans la commune de Conques il reçoit les ruisseaux de Sainte-Colombe, de Rousset, de l'Estagnol, de Lalande, de Font Parazols et enfin du Clamoux qui vient de Cabrespine ; son parcours est de 35 kilomètres.

Dans les titres les plus anciens, l'orthographe de ce nom est *Orvieil* et non *Orbieil*. Il dériverait des deux mots latins *aurum* or et *via* chemin, c'est-à-dire rivière qui charrie de l'or. Du reste un grand nombre de nos cours d'eau charrient des paillettes d'or, simples parcelles détachées de gisements

originaires qui se désagrègent. L'or en France a toujours été historiquement et scientifiquement prouvé ; Jules César en parlant de la Gaule l'appelait *Gallia aurifera*. On sait d'autre part que dans les premiers siècles un certain nombre de mines étaient exploitées au voisinage de notre rivière. Ainsi l'histoire nous apprend que dans le courant du XIV[e] siècle on travaillait encore à la mine d'argent de la Caunette. C'est du moins ce qu'on peut conclure des observations de Gensanne publiées en 1778 et du procès-verbal dressé par César Arçon que M. de Colbert avait chargé de visiter les mines de la Montagne-Noire en Languedoc. Quelques vieux auteurs parlent encore d'une mine aurifère dans les environs des Martys et du Mas. On voit dès lors combien la formation du mot Orvieil a été soumise par nos ancêtres à la logique la plus subtile et la plus rigoureuse.

L'exploitation actuelle, près Villanière, de la mine de Narthau qui renferme de l'or, du fer, de l'argent et de l'arsenic, semble confirmer l'interprétation que nous venons de donner (1)

Viguerie nous apprend que dans les premiers siècles il existait près du Pont Saint-Laurent une fontaine minérale dont les eaux étaient en usage pour diverses maladies ; une inondation de l'Orvieil aurait emporté le terrain où elle était située.

---

(1) Dans une communication adressée le 26 avril 1897 au journal « *La Dépêche* », relative au projet d'un chemin de fer à travers la Montagne-Noire, M. Nauric, ancien ingénieur écrit ce qui suit : « Le fait est que tous les pays aurifères, Californie, Australie, Transvaal, présentent à peu de choses près le même caractère géologique que la Montagne-Noire, terrain quartzeux cristallin. »

QUARTIERS URBAINS

Ce sont les suivants :

1° Les Lisses.
2° Fleur de Lys.
3° Calade.
4° Puits de Peyre.
5° Notre-Dame.
6° Montplaisir.
7° Les Barris.
8° Priourat.
9° Place du Roy ou placette.
10° Le Mourral.

Il est regrettable qu'on n'ait pas encore donné des noms à nos rues de Conques. L'utilité d'une pareille mesure est prouvée par les difficultés sans nombre qu'ont le militaire et l'étranger à se reconnaître dans l'intérieur du village.

COMMUNES DU CANTON

Le canton est composé des municipalités de Bagnoles, Villarzel Cabardès, Malves, Villegly, Villalier, Conques, Villemoustaussou, Villegailhenc, Limousis et Sallèles-Cabardès.

SUPERFICIE ET POPULATION

La superficie du canton de Conques, d'après le cadastre de 1829 est la suivante :

Terres labourables	4.931	hectares
Prés	246	—
Vignobles	1.912	—
Bois	163	—
Autres divers	2.074	—
Chemins, rivières, emplacements non imposables	248	—
TOTAL	9.574	hectares

La population est de 5.930 habitants.

DISTANCES ET LIMITES

La distance de Conques à Carcassonne son chef-lieu d'arrondissement est de 8 kilomètres. Pour la franchir, il faut de 15 à 20 minutes en vélocipède, 3/4 d'heure en omnibus, 1 h. 1/2 à semelle de bottes.

Le village est desservi par le courrier du Mas et l'omnibus établi par la Compagnie du Midi pour le service des colis postaux. Voilà pour le présent. L'avenir nous réserve, dit-on, une ligne de tramways.

De Conques aux communes du canton la distance est ainsi fixée :

Villemoustaussou	4	kilomètres
Bagnoles	5	—
Limousis	8	—
Sallèles	9	—
Villalier	3	—
Villarzel	6	—
Villegly	5	—
Villegailhenc	5	—

COMMUNES LIMITROPHES

Les communes limitrophes sont : Villemoustaussou, Aragon, Villegailhenc, Villardonnel, Salsigne, Limousis, Villalier.

LONGITUDE ET LATITUDE

La longitude est de 0 degré 8 minutes.
La latitude est de 48 degrés 7 minutes.

ATMOSPHÈRE ET CLIMAT

Conques a un climat d'une température variable ; les montagnes qui l'avoisinent sont assez élevées pour conserver longtemps la neige et de leur fonte intempestive résulte naturellement des changements brusques dans l'atmosphère. Les derniers instants de l'hiver sont parfois rigoureux et le printemps qui lui succède en est peu différent. On éprouve trop souvent à cette époque, des intempéries, des gélées tardives qui nuisent aux récoltes. Le climat est relativement sain.

D'autre part deux vents semblent lutter de violence dans le pays : ce sont le Cers ou vent du Nord-Ouest, et l'Autan ou Marin qui souffle du Sud-Est. Ce n'est pas à dire que les autres vents ne soufflent pas dans les couches supérieures de l'atmosphère, mais la configuration de la vallée de l'Aude resserrée entre la Montagne Noire et les Corbières ne permet pas aux vents du Sud, du Nord et du Sud-Ouest de se faire sentir à la surface du sol.

Le Cers bien connu des anciens sous le nom de *Circius* est le même vent que l'on désigne en Provence sous le nom de Mistral, et dans les Pyrénées-Orientales sous le nom de Tramontana.

Le Marin qui souffle de la Méditerranée se fait sourtout sentir dans les environs du col de Naurouse. Malgré que sa violence soit moins grande que celle du Cers. il n'en exerce pas moins des ravages considérables. Le marin est ordinairement humide et chaud. Chez nous, quand il souffle, le fer, les pierres, les murailles sont mouillés comme dans un temps de dégel. Les malades le redoutent et souhaitent le retour du Cers qui, non seulement purifie l'atmosphère, en balayant les vapeurs que le marin à accumulées, mais encore redonne au corps et même à l'esprit plus de ressort et de mouvement.

Le nombre de jours où souffle le Cers est le double du nombre de jours où souffle le vent du midi.

ROUTES ET PONTS

Les routes sont :

1° Routes Départementales	de 1re classe n° 8, de Carcassonne à St-Pons. de 2e classe n° 1, de Trèbes aux Martys avec embranchement de Conques à Carcassonne.
2° Chemins d'Intérêt Commun	n° 35 : des tuileries à Arzens. n° 38 : de Moussoulens à Conques.

Il existe un chemin appelé chemin de Requieu qui met Conques en communication avec l'ancienne route impériale n° 118 d'Alby en Espagne ; cette route est fréquentée par le roulage pour le transport des vins de Conques et des environs vers les contrées de la Montagne Noire qui n'en produisent pas.

Le 27 avril 1787 la communauté de Conques prend une délibération par laquelle il supplie l'assiette du diocèse de vouloir bien lui accorder un chemin de communication pour aller joindre la route de Castres à la métairie de Requieu. A l'appui de leur demande, les députés de Conques distribuèrent à l'assemblée un mémoire imprimé dans lequel ils exposèrent que leur communauté, jadis florissante, se trouvait dans un état déplorable à la suite des révolutions éprouvées par le commerce du Levant ; que les terres du village ne pouvaient produire du blé qu'à force d'engrais ; que d'autre part le terroir était fertile en vins et que cette denrée formerait un objet de revenu considérable si l'ex-

portation était favorisée par la construction du chemin qu'ils sollicitaient. (1)

Deux ponts sont jetés sur l'Orvieil ; celui de *Montplaisir* ou *del Gua* en amont, et celui de *St-Laurent* ou *Pont-neuf.* en aval. Le premier est de date fort ancienne ; le second a été construit en 1610. Ces ponts ont ressenti bien des fois les terribles effets des inondations causées par la rivière principale dont les eaux, souvent répandues à travers la vallée de l'Orvieil, ont jeté partout la désolation, l'effroi et la ruine. Si on considère en effet que cette vallée est dominée par des montagnes arides, à sol nu et imperméable, on s'explique pourquoi ces montagnes, vastes collecteurs de pluie, déversent toute leur eau dans la rivière et sont cause d'une crue aussi brusque que rapide. En 1723 le parapet du pont de Montplaisir est emporté et la communauté charge le sieur Gazel, de Conques, et Jacques Cesière, de Villegly, maîtres maçons « de faire le couronnement du parapet en pierres de taille mariées ensemble avec de bons crochets de fer plombés ». A la même époque, on décide encore d'exhausser le chemin de Conques, « pour éviter des débordements qui le rendent impraticable. » En 1729 et 1748, de nouvelles inondations dégradent nos deux ponts et d'autres réparations sont nécessaires, Le 3 novembre 1783, la pluie persistante amène une inondation presque générale et les deux ponts ci-dessus résistent difficilement au grand courant de l'Orvieil ; le pont des Saptes est emporté. Cinq ans plus tard, le 11 novembre 1788, à la suite de gros orages, une nouvelle inondation produit les mêmes effets et cause les mêmes ravages. Le 27 brumaire an X, les eaux sortent du lit de l'Orvieil et ravagent tout sur leur passage. Toujours au mois de novembre 1807 des pluies diluviennes mêlées de grêle

(1) Procès-verbal de l'assemblée générale de l'assiette du diocèse de Carcassonne pour l'année 1787, p. 59.

transforment nos cours d'eau en torrents impétueux ; l'année suivante 1809, mêmes phénomènes, mêmes désastres. Enfin qui ne se rappelle les dégradations causées par les inondations de Juin-Juillet 1875 et du 25 octobre 1891 ? Les eaux sortant du lit de la rivière ravagèrent tout sur leur passage et atteignirent la plus grande hauteur connue. A certains endroits la crue est encore visible par les points de repère qu'on y a établis. A chacune de ces inondations les deux ponts de St-Laurent et de Montplaisir ont payé leur tribut de dégradations.

SUPERFICIE ; TERRITOIRE AGRICOLE ET NON AGRICOLE

La superficie totale du territoire de Conques est de 2502 hectares, 31 ares, 53 centiares qui se décomposent de la manière suivante :

A : *Territoire Agricole*

Superficie cultivée	Cultures alimentaires....	684	hect.	09 a.	13 c.
	Prairies artificielles, fourrages................	285	—	»	»
	Cultures industrielles.....	35	—	»	»
	Prairies naturelles, herbages et paturages.....	87	—	09	[illegible]0
	Vignes..................	526	—	92	98
	Jardins maraichers et potagers.................	19	—	03	25
	Bois et forêts............	31	—	48	60
	Total de la superficie cultivée...........	1668	hect.	63 a.	36 c.
Superficie non cultivée	Terrains rocheux et Montagnes incultes........	778	hect.	76 a.	94 c.

B : *Territoire non agricole*

La superficie est de.................. 64 hect. 91 a. 23 c.

TÈNEMENTS

Le site, la nature du sol, ses productions, quelques vestiges des temps passés ont contribué dans une grande mesure à donner le nom aux tènements. Ils sont compris dans les cinq sections qui divisent le territoire de Conques. (1)

1° *Section D de la Ville*

Pech Ratié. — Sommet hanté par les rats. — Nom de famille méridionale.

Roquo des Vidals. - Roquo, rocher à pic, roc fortifié. — *Vidals* nom propre.

Gardie. — Sommet qui domine un pays. — Le fief de ce nom au moyen-âge constituait la plus grande partie de ce tènement.

Fenouilleto. — Lieu ou le fenouil abonde.

Cabanial. — Du grec, *Rapané* cabane, petite maison couverte de chaume.

Foun Aragnou. — Foum, fontaine. — Aragnou pour *Arajhou* qui veut dire folle avoine, en patois du pays *raxo* ou *racho* ; en un mot, fontaine aux environs de laquelle croit en abondance la folle avoine.

Coundomino. — Dans l'Aude signifie pacage, paturage — nom de quartier que l'on rencontre dans beaucoup de villes du Midi. — Signifie aussi propriété du Seigneur (*cum* avec, *domino* Seigneur).

Prat dal Rey. — Pré du roi.

Las Sabalos. — Lieu où le sable abonde ; du latin *Sabulum*, sable.

Les Pradels. — Pradels, petits prés qu'on ne fauche pas. — Nom de famille méridionale.

Moyniero. — Signifie restes d'un ancien abbaye.

---

(1) Plan cadastral parcellaire de la commune de Conques dressé le 5 octobre 1827 par MM. Lyon Gleizes et Maury, géomètres, sous l'administration de M. le Comte de Beaumont, préfet de l'Aude. M. Alibert était maire à cette époque.

Torto. — Contrefait, tortueux. — Tènement ainsi appelé parce que l'Orvieil en le traversant fait des détours sinueux.

Saint Peyré. — Saint Pierre.

La Lando. — Etendue de terre où il ne vient que des bruyères, des genêts, etc...

Las Madérolos. — Pour Madayroles ; ma, mien ; ayrol, endroit où les champignons croissent tous les ans.

Rousset. — Nom propre.

Pech Estardie. — Monticule où les jeunes gens, après le jeu du mail, se réunissaient *sur le tard* de la journée, c'est-à-dire vers la fin du jour. — *Tardié*, du latin *tardus*, tardif, qui vient tard.

Coumbo-Auriolo. — Coumbo, vallée profonde, — Auriolo, ou Aouriolo, nom de plante appelée narcisse ; en d'autres termes portion de terrain où la narcisse abonde.

Curé. — Du nom de la métairie qui a toujours existé dans ce tènement.

2° *Section B de Salitis*

Plas de las Barthos. — Plaine ou se trouve en abondance le buisson. — Barthas, buisson.

Bairaguet. — S'écrit aussi Baraguet, du mot Baragua qui veut dire clôture faite de haie vive.

Boulidou. — Signifie trou en forme de cuve par lequel jaillit une source.

Martinel. — Nom de famille méridionale.

Vintrou ou Miltrou. — Du latin *miles*, soldat.

Les Cressés. — En longuedoc signifie terrain maigre où les rochers affleurent le sol arable.

Tendicol. — Tendré, tendre, raidir ; col, cou. — Terrain difficile à travailler.

Russec. — Tènement traversé par le ruisseau de ce nom. Russec signifie cours d'eau le plus souvent à sec.

Croux de Sablairolles. — Croux, croix ; Sablairolles, nom propre.

Prat Auquier. — Pré où l'on va garder les oies ; auquier vient du latin barbare : auca, oie.

Coumbo de Villerazo. — Coumbo, vallée profonde, — Villerazo, nom de métairie.

Coumbo de Nafabro. — Vallée noire, obscure ; du mot *napa* qui signifie sombre.

3° Section C, de la Vernède

Estagnol. — Petit étang.
La Matto. — Touffe de tiges, de bois, d'herbes.
Rousset. — Nom propre.
Les Grauzels. — Graviers facilement soulevés par la gelée.
Coumbo dé Tournié. — Coumbo, vallée ; Tournié, nom propre.
Santo Couloumbo. — Sainte Colombe.
Foun Arnaud. — Foun, fontaine ; Arnaud, nom propre.
Las Roquos. — Endroit plein de rochers.

Cette section comprend également une portion des tènements que nous avons trouvés dans la section B sous les noms de *Martinel* et *Tendicol.*

4° Section E de Fontparazols

Laouzo Couberto. — Terrain ou abonde la pierre ayant la forme d'ardoise. — *Laouzo* veut dire ardoise.
Vignes-Vieilles. — Tènement planté de tout temps en vignes.
Soulatché. — A plusieurs significations : nom de lieu, de famille méridionale, sédiment, nom de châtaignes communes dans les Cévennes.
Les Cardaires. — Terrain où l'on trouve le laiteron.
Clot de Revel. — Clot, lieu plat ; Revel nom de famille.
Pech aplanat. — Sommet dont on a enlevé les inégalités. — Pech, éminence ; aplanat, aplani, du latin *planus*, uni.
Font Parazols. — Foun, fontaine ; Parazols, nom propre.
Las Arquos. — Nom que portent encore les restes des acqueducs Romains.
Fraichino, — Lieu ou croissent les frênes, du latin *fraxinus.*
Costo Galiano. — Costo, côte, galiano de Galien c'est-à-dire côte que l'on trouve sur le chemin qui conduit au village de Galien ou Villegailhenc dont l'étymologie est la suivante : villa, village, Galieni de Galien. Ce dernier nom était celui du gouverneur Romain qui habitait cette localité.
Pech, Fourcas. — Lieu où étaient dressées, dans les premiers siècles, les fourches patibulaires des seigneurs.
Sant Laurens. — St Laurent, du nom d'un faubourg de Conques dont nous parlerons plus loin.

Figairollos. — Endroit où l'on cueille des figues pour les faire sécher.

Cazalous. — Signifie vieilles maisons.

Prat Marty. — Prat, petit pré ; Marty, nom propre.

5° Section A du grand Azac

Requieu. – Nom de métairie.

Crabol. — Nom de métairie.

Salvatgé. — Endroit désert, sauvage, inhabité. On y trouve une métairie de ce nom.

Coumbo d'Albert. — Coumbo, vallée ; Albert nom propre.

Garrigos. — Garrigues ; vaste étendue de terrain dont il sera question.



B

Objets d'Histoire Naturelle

Couches géologiques et fossiles. — Produits minéraux. — Espèces végétales. — Règne animal.

COUCHES GÉOLOGIQUES ET FOSSILES

La partie voisine de l'Orvieil est formée de dépôts quaternaires et d'anciennes alluvions ; quant au sol géologique de la plaine, il appartient exclusivement à l'étage Carcassien de Leymerie (grès friable mélangé de marne et d'argile). Près du château de la Vernède, on trouve trois sortes de calcaires superposés et inclinés dans le sens de la montagne.

C'est d'abord le calcaire de Ventenac très visible surtout aux environs de Moussoulens et de Ventenac-Cabardès. Il a été étudié pour la première fois par Leymerie. (1) Dans une note présentée à l'Institut au mois d'octobre 1888, l'abbé Baichère, professeur au Petit Séminaire de Carcassonne, a montré que la roche en question se rattache au calcaire à lignites de l'Hérault et qu'elle existe sans discontinuité depuis Trausse jusqu'à Conques ; au pont du Souc, elle ne présente qu'un léger affleurement, à cause d'un puissant dépôt quaternaire qui l'accompagne et le recouvre presque partout.

Apparaissent ensuite les différentes couches de calcaire nummulitique à la présence duquel sont dues les garrigues. « Le terrain nummulitique de la Montagne-Noire est constitué par deux sortes de dépôts.... : l'un, placé à la base est de formation lacustre comme le prouvent les fossiles que l'on trouve à Conques, à Montolieu ; l'autre supérieur, d'une puissance considérable, est formé par les sédiments marins » (2). Ce second calcaire est surtout reconnaissable aux nombreux foraminifères et autres fossiles marins dont il est pétri. Ils ne se présentent ordinairement que sous forme de moules. Les principales espèces sont :

Natica brevispira — *Terebellopsis Brauni* — *Terebellum Carcassense* — *Nummulites atacia* — *Atacia* var. *Minor* — *Atacia* var. *subglobosus* — *operculina Ammonea* — *Melonis* — *Cardium inflatum* — *ostrea stricticosata* — *Cassis archiaci* — *Terebratula-Montolearensis*, etc...

« C'est dans la zone des garrigues composées de marne (mélange de calcaire, d'argile et de sable), d'argiles et de grès molasse, qu'on exploite les pierres de taille de Villegly,

(1) Mémoire sur les terrains à nummulites des Corbières et de la Montagne-Noire, 1846.

(2) Noguès : Notice géologique sur le département de l'Aude, 1875.

de Conques, de Villegailhenc et de Laure » (1). Dans une de ces carrières des environs de Conques on trouva, il y a quelques années, une machoire de *Lophiodon Tapirothérium*, pachyderme de race éteinte. (2)

Le calcaire nummulitique fait ensuite place au calcaire garumnien que Leymerie place à la fin du crétacé, tandis que d'autres géologues le placent à la base du suessonien, c'est-à-dire dans les terrains tertiaires. Au Scindilla on peut voir une masse rocheuse de ce calcaire dur et compacte. C'est là que le professeur Noulet recueillit en 1854, un certain nombre de coquilles lacustres qu'il a décrites comme espèces nouvelles. Ces espèces sont :

Pupa Montolivensis — Bulimus Primevus — Cyclaustauma Brauni — Physa prisca — Limnœa Rollandi — Lymnœa Leymerieri — Limnœa alacica — Planorbis primevus — Planorbis Conchensis.

PRODUITS MINÉRAUX

Dans nos garrigues qui forment les derniers échelons de la Montagne-Noire, on trouve des bancs de grès siliceux à ciment calcaire lesquels sont divisés par des couches d'argile diversement colorées. C'est dans ce système de couches qu'on rencontre des bancs de chaux sulfatée, ou pierre à plâtre, exploitée dans les environs de Conques. (3)

Il existait autrefois deux carrières de grès dur à St-Félix et aux Saptes. (4)

(1) Ditandy : Lectures variées sur le département de l'Aude, 1875.

(2) Rolland du Roquan : Notice sur le département de l'Aude. — Annuaire de 1844, p. 209.

(3) Barante : Essai sur le département de l'Aude.

(4) Trouvé : Statistique de l'Aude, p. 6.

ESPÈCES VÉGÉTALES

Le territoire de Conques, mais surtout la vallée de l'Orvieil, ont eu la visite de plusieurs botanistes distingués. Le Baron Dufour y herborisa le premier en 1814 ; en 1862 Charles Ozanon donna une liste des espèces les plus remarquables trouvées entre Conques, Salsigne et le Mas-Cabardès. L'année suivante, le docteur Clos porta à la vallée de l'Orvieil la limite occidentale de plusieurs espèces Narbonnaises. A peu près à la même époque, M. Baillet, alors professeur de botanique à l'Ecole Vétérinaire de Toulouse et aujourd'hui Directeur en retraite, fit quelques herborisations dans les environs du village. Enfin l'abbé Baichère, à la suite de celles qu'il a entreprises sur le versant méridional de la Montagne-Noire, a découvert de nouvelles espèces rares dans les garrigues qui entourent l'Orvieil.

En ne signalant que les espèces qui semblent appartenir en propre au pays, je citerai les suivantes :

Buplevrum rigidum.	Buplevre rigide.
Inula Helenium.	Inule Aulnée.
Allium roseum.	Ail à fleurs roses.
Onobrychis caput Galli.	Esparcette tête de Coq.
Antirrhinum Orontium.	Muflier rubicond.
Anarrhinum bellidifolium.	Anarrhine à feuilles de paquerette.
Leucanthemum Montanum.	Lencanthème des montagnes.
Cistus Albidus.	Ciste blanc.
— Monspelliensis.	— de Montpellier.
Ranunculus Monspelliensis.	Renoncule de Montpellier.
Aphyllantés Monspelliensis.	Aphylante de Montpellier.
Ajuga yoa.	Bugle yoa.
Quercus Ilex.	Chêne yeuse (chêne vert).
— Coccifera.	Chêne au Kermès.
Daphné Laureola.	Daphne auréole.
— Gnidium.	— Garou. — Dans nos Montagnes, son écorce macérée dans le vinaigre est employée à titre de trochisque, dans la médecine des animaux.

Melilotus Néopolitana.	Melilot de Naples.
Euphorbia characias.	Euphorbe des vallons.
— Pilosa.	— Poilue.
— Serrata.	— à feuilles dentées.
— Pustulata.	— — tachetées.
Helichrysum stœchas.	Helichryse à feuilles dorées.
Asparagus Acutifolius.	Asperge à feuilles piquantes.
Smilax Aspera.	Smilace rude.
Schœnus nigricans.	Choin noirâtre.
Avena stérilis.	Avoine stérile.
Bromus rubens.	Brome rougeâtre.
Ophrys fuciflora.	Ophrys Bourdon.
Melica pyramidalis.	Melique pyramidale.
Brunella hyssopifolia.	Brunelle à feuilles d'Hyssope.
Lavandula vera.	Lavande vraie.
— Stœcha.	— Stœchas.
Urtica pilulifera.	Ortie pilulifère.
Teucrium scorodonia.	Germandrée des bois.
Rubus fructicosus.	Ronce frutescente.
— discolor.	— à feuilles bicolores.
Centaurea pectinata.	— à feuilles pectinées.
Phlomis lychnitis.	Phlomis lychnitis.
— herba venti.	— herbe du vent.
Seseli tortuosum.	Seseli tortueux.
Argyrolobium argenteum.	Argyrolobe à feuilles argentées.
Thymus vulgaris.	Thym vulgaire.
Brachypodium sylvaticum.	Brachypode des bois.
— pinnatum.	— penné.
Asphodelus cersasiferus.	Asphodèle cerisier.
— Albus.	— à fleurs blanches.
Polypodium vulgare.	Polypode commun.
Euphorbia segetalis.	Euphorbe des moissons.
Mercurialis tomentosa.	Mecuriale tomenteuse.
Smilax aspera.	Smilace rude.
Orobanche cruenta.	Orobanche rouge de sang.
Plantago Carinata.	Plantain.
Cuscuta Kostechyi.	Cuscute.
Lactuca perennis.	Laitue vivace.
Scorzonera hirsuta.	Scorzonaire hérissée.
Sedum Altissimum.	Orpin élevé.
Ononis repens.	Ononis rampant.

Latyrus latifolius.	Gesse à larges feuilles.
Lotus hirsutus.	Lotier à feuilles hérissées.
Genista hispanica.	Genêt d'Espagne.
Saponaria ocymoides.	Saponaire.
Rhamnus alaternus.	Nerprun alaterne.
Cytisus Sessifolius.	Cytise à feuilles sessiles.
Dianthus longicolis.	Œillet à bouquet.
Reséda Lutea.	Rescda jaune.
Bunias erucago.	Bumias fausse roquette.
Lepidium hirsutum.	Passerage à feuilles hérissées.
Neslia paniculata.	Neslie paniculée.
Aster amellus.	Aster amelle.
Coctus opuntia.	Cierge opontie.
Arenaria tenui folia.	Sabline à feuilles menues.
Melitis Melissophyllum.	Melitte à feuilles de Mélisse.
Colutea arborescens.	Baguenaudier arbrisseau.

Règne animal

Voici les principaux animaux que l'on trouve dans notre contrée :

Quadrupèdes Mammifères	Ane.	Mulet.
	Cheval.	Chat.
	Cochon.	Lapin.
	Rat.	Lièvre.
	Martre.	Bœuf.
	Chèvre.	Furet.
	Chien.	Mulot.
	Rat d'eau.	Taupe.
	Mouton.	
Poissons	Barbeau.	
	Goujon.	
	Loche.	
	Tanche.	
	Ablette.	
	Anguille.	

Oiseaux	Bécasse.	Chat-huant.
	Caille.	Bergeronnette.
	Mésange.	Etourneau.
	Perdrix.	Merle.
	Hibou.	Moineau.
	Rossignol.	Poule.
	Epervier.	Canard.
	Linotte.	Tourterelle.
	Grive.	Rouge-gorge.
	Fauvette.	Vanneau.
	Chouette.	Bec-figue.
	Chardonneret.	Ortolan.
	Hirondelle.	Dindon.
	Oie.	Loriot.
	Pie.	Pigeon.
	Chauve-souris.	Geai.
Autres Animaux	Araignées.	Cousins.
	Punaises.	Grenouille.
	Mite.	Puce.
	Serpent.	Abeille.
	Cigale.	Rainette.
	Sauterelle.	Lézard.
	Mouche.	Ver de terre.
	Ver luisant.	Crapaud.
	Grillon.	Fourmie.
	Poux.	Chenilles.
	Serpent.	



CHAPITRE II

Origines de Conques

Conques apparait daus l'histoire au XII[e] siècle. — Preuves de son antiquité : Epoques Celtique ou Gauloise, Romaine, Wisigothe, Arabe, Franke, Féodale et Royale. — Conques bourg fortifié : remparts, fossés, portes et donjon. — Importance du village dans les premiers siècles ; sa population aux différentes époques. — Noms des plus anciennes familles.

CONQUES APPARAIT DANS L'HISTOIRE AU XII[e] SIÈCLE

Les documents historiques les plus reculés, ne fournissent aucun renseignement précis sur l'histoire primitive de Conques et l'époque probable de sa fondation. Les ouvrages de Strabon, Procope, Ptolémée, Pline, Varron, Pamponius Mela, Sidoine Apollinaire, (etc), ne nous apprennent rien sur l'origine de ce village. Si l'on voit des années et des siècles entiers durant lesquels on n'a rien dit à notre endroit, cela tient à la négligence de ceux qui ont vécu dans ces temps reculés, ou aux événements dont notre village a été le théâtre, et qui furent la cause de la disparition de tous les monuments écrits. Un très grand nombre de ces monuments en effet n'existent plus aujourd'hui ; on en concevra facilement la raison si on songe qu'aux Romains succédèrent les Goths, que ces derniers furent remplacés par les Sarrazins, qu'enfin ces barbares furent chassés par les Franks. Ces divers peuples, dans l'espace de quatre ou cinq siècles, portèrent successivement la guerre, le pillage et l'incendie

dans les provinces méridionales de la Gaule. Ce n'est qu'au XIIe siècle que Conques en Cabardès apparaît dans l'histoire.

Le passage qu'il donne de la plaine de Carcassonne à la Montagne Noire, sa favorable situation auprès du large cours d'eau qui l'arrose, et la riche nature de son sol forment, pourtant, la meilleure démonstration de son antiquité.

ÉPOQUE CELTIQUE

Je ne sais trop si nos ancêtres les Celtes furent attirés dans notre contrée par la beauté du site et l'imposant panorama dont nous avons parlé ; toujours est-il que les traces de leur passage ou du séjour d'une tribu Celtique nous ont apparu de la manière la moins contestable dans ces monuments que l'on trouve aux environs de Conques, et qui se présentent à nous sous la forme de pierres disposées d'une manière tout à fait bizarre ; on les appelle *peulvans* ou *Menhirs* quand elles sont élevées verticalement, *dolmens* quand elles sont horizontales. Tels les dolmen de Villeneuve-les-Chanoines et le Menhir de Malves appelé dans le pays *Peyro Ficado*, *Peyro Lebado* ou encore *Peyro négro*. (1)

Sans avoir à rechercher si c'étaient là des tombeaux, des observatoires, des habitations primitives, des lieux d'assemblée, des symboles cosmogoniques, nous avouons retrouver

(1) La description de ces monuments a été faite par l'abbé Verguet, de Carcassonne, dans un mémoire paru en 1868, et par Ditandy, inspecteur d'académie, dans un travail qui a pour titre « *Lectures variées sur le département de l'Aude* ». Le champ sur lequel se dresse le menhir de Malves est situé à gauche de la route qui va de Conques à ce village; il appartient à M. Guy, maire de la localité et propriétaire du château.

encore des traces de l'ère mégalithique de nos régions dans des noms qui ont survécu à la destruction de ces monuments, comme ceux de *Peyro Ficado, Peyro Labado, Peyro Plantado,* qui s'appliquent aux menhirs et aux dolmens.

Les haches en pierre polie dont l'origine doit être attribuée à l'industrie Celtique ont été trouvées ici en assez grand nombre. Les Romains les appelaient *Céraunies* et nos paysans ont conservé, en le traduisant, le nom des anciens : ils les appellent des pierres de tonnerre.

Le mot patois *Coumbo* (κυμϐωσ enfoncement) qui est si usité à Conques, nous est venu en droite ligne et sans altération de la langue gauloise. Ce mot aurait donc survécu aux vicissitudes subies par les différents maîtres du pays, et subsisterait aujourd'hui comme une trace irrécusable de la langue parlée par ses premiers occupants (1). Chez nous, en effet, on donne le nom de *Coumbo* à tout enfoncement de terrain, grottes ou ravins ; aussi dans notre territoire nous trouvons las Coumbos Megère, de Sauzé, d'Albert, de Gieules, de Tournié, de Nafabre, (etc.)...

Enfin c'est dans les excavations rencontrées dans les garrigues de Conques que les Celtes cachaient leurs récoltes et leurs approvisionnements. En fouillant le terrain de ces garrigues, on aurait plusieurs fois mis à jour un ciment imperméable que l'on croit provenir de ces excavations. Pendant bien longtemps on a qualifié ces souterrains du nom de Troglodytes, du grec *Troglé* trou, et *Duein*, entrer.

Tout donc nous porte à croire que les Volkes Tectosages seraient venus s'établir dans notre vallée si propre à la culture et qui leur offrait, non seulement des abris commodes, mais encore des moyens faciles d'existence.

---

(1) Grammaire celtique de Zeuss et études sur quelques noms de lieux de M. Houzé : *Revue archéologique*, sept. 1869.

ÉPOQUE ROMAINE

Les Romains, eux aussi, ont laissé chez nous la trace de leur passage. Ainsi sur plusieurs points du village, mais principalement dans cette partie qui formait autrefois le faubourg St-Laurent, on a reconnu, à diverses profondeurs, une certaine quantité de restes de constructions Romaines : fragments de mosaïques, substructions de bâtiments, (etc).... On a encore trouvé çà et là dans le sol soulevé par les instruments aratoires, quelques bornes miliaires, des amphores, une certaine quantité de briques à rebords, des cercueils en pierre, et enfin des monnaies Romaines.

Les bornes miliaires et les amphores ont été surtout rencontrées dans les domaines de Villeraze et de St-Rôme.

Les tessons de briques se montrent un peu partout. Ils appartiennent pour la pluspart à ce genre de briques poreuses dont les Romains faisaient usage dans la construction des arcades et des voûtes où leur légèreté offrait de grands avantages. On sait d'autre part que ce peuple fabriquait deux autres sortes de briques : les unes, appelées *Lydiennes*, avaient 43 cent. 80 de long sur 29 cent. d'épaisseur et 20 cent. de large : les autres, désignées sous le nom de *Tétradoron* et *Pentadoron*, étaient carrées et avaient, les premières 30 cent., les deuxièmes 37 cent. de diamètre.

C'est encore à St-Rôme qu'on a découvert quelques cercueils en pierre. Ils avaient la forme massive et carrée et portaient un couvercle arrondi. D'après les observations de l'abbé Cochet, les cercueils en pierre datent dans nos contrées des IVe et Ve siècles.

Les monnaies Romaines ont été recueillies en assez grand nombre à St-Rôme et à Villeraze (1) et représentent une

(1) Les médailles trouvées à Villeraze ont été données par M. Mialhe au musée de Carcassonne.

période assez étendue. Voici le nom de celles qui ont été conservées :

1° Antonin Pie ;
2° Caius César ;
3° Severus Imperator ;
4° César Augustus ;
5° Empereur Tibère (celle-ci en argent) (1) ;
6° Empereur Trajan (2).

L'une d'elles porte cette inscription abrégée : *Col. Nem.* ce qui signifie *Colonie Nîmoise*. Probablement des soldats de la Colonie Romaine de Nîmes ont tenu garnison dans nos parages.

La plus grande partie de toutes ces antiquités qu'il eut été si intéressant de conserver comme souvenir et témoignage historique, ont malheureusement disparu et ne subsistent plus que dans la tradition.

Une nouvelle preuve que l'activité des Romains aurait eu sa place ici, c'est la construction de cette route secondaire qui passe à Conques et se rattachait, du côté du Nord, à la grande voie de Bram à Carcassonne. Elle passait à Pezens, Huniac, Villegailhenc, au Nord de Conques, à Villegly, au Nord de Peyriac et de Rieux-Minervois et au Nord de Laure. Dans la commune de Conques, elle traversait les domaines de la Pomme, Jouclary, St-Angel, du pré du Roi et de Curé. Cette route est appelée dans les anciens livres terriers : chemin de l'*Estrade*. M. Cros Mayrevieille nous apprend qu'elle était très fréquentée au moyen-âge ; plusieurs fois, dans le cours du XIIIe siècle, et notamment en 1236, le

(1) Trouvée par M. Prunot, agent-voyer à Conques.

(2) Découverte dans les garrigues de Conques par l'abbé Camps. Cette médaille est déposée au musée de Carcassonne.

comte de Toulouse de retour d'Avignon et rentrant dans ses états, suivit ce chemin et ne passa pas à Carcassonne. L'établissement du canal du Langudoc vers la fin du XVII[e] siècle amena l'abandon de cette voie.

J'ajoute que les Romains ne sillonnaient de routes que les contrées où ils voulaient établir des colonies ; il devait donc y avoir avantage et profit pour eux à choisir notre territoire. Cela est si vrai, que presque toutes les localités qui avoisinent Conques ont des noms qui ont conservé jusqu'à nos jours les traces de leur origine : nous citerons Villemoustaussou, Villegailhenc, Villegly, Villarzel, Villalier, Villerembert, Villeneuve, Villarlong, Villedubert, Villeraze, qui n'étaient autrefois pour la pluspart que des villas Romaines et qui sont aujourd'hui des villages ou des hameaux.

ÉPOQUE WISIGOTHIQUE

Non moins habiles que les Romains, les Wisigoths ne négligèrent point une place qui était la clef ouvrant sur la Montagne Noire, et un important avant-poste de la Cité de Carcassonne où ils avaient enfermé, dit-on, leurs plus précieux trésors. La tradition locale et l'inspection des lieux nous apprennent qu'à l'époque wisigothique, le mamelon sur lequel a été construite Notre Dame de la Gardie a dû servir de phare à de vigilantes sentinelles wisigothes correspondant par des feux ou d'autres signaux avec les nombreux villages qu'il domine, les tours de la Cité, et les châteaux de Lastours. L'histoire nous enseigne en effet que la fondation de ces châteaux paraît remonter au IV[e] siècle et serait l'œuvre des Wisigoths. Le fortin établi sur ce mamelon aurait encore servi de corps de garde et de caserne à une troupe armée chargée de défendre Conques contre

toute irruption des Franks à l'époque où leur royaume avait la Montagne Noire pour limite.

ÉPOQUE ARABE

Les Sarrazins qui vinrent après et qui firent leur première apparition dans la Septimanie en 715, ne nous ont laissé aucune trace matérielle de leur séjour. A l'époque de leur conquête, les Arabes rencontrèrent partout de magnifiques monuments de tout genre; ils n'avaient donc nul besoin d'en édifier de nouveaux. Nous aurions conservé, dit-on, dans notre dialecte patois, quelques expressions ayant une origine Arabe telles que : *fardo*, *embardo*, *dourc*, *segno*, (etc)... Quoiqu'il en soit, il est probable qu'à cette époque Conques existait déjà, car nous verrons, à propos des événements remarquables, que les Arabes vinrent saccager le village et que les habitants donnèrent aux envahisseurs le nom de *Poulacrés* qui signifie mauvais, salop, méchant, dégoûtant. Conques n'a donc pu être fondé que par ceux qui les avaient précédés sur le chemin de l'invasion des Gaules.

ÉPOQUE FRANQUE

L'existence du village pendant la période Franke est également incontestable. Deux médailles d'argent frappées à Carcassonne sous la domination des Comtes Franks furent trouvées en 1847 dans le domaine de Villeraze ; le propriétaire, M. Miailhe, en fit don au musée de cette ville. En outre deux tombeaux de cette période ont été recueillis à St-Rôme ; ils étaient en pierre, à couvercle tectiforme ; l'auge était plus étroite aux pieds qu'à la tête et on y voyait un trou destiné à laisser échapper les matières en putréfac-

tion. D'un autre côté, depuis que les Arabes étaient maîtres de l'Espagne, ils faisaient souffrir toutes sortes de vexations aux habitants ; aussi, plusieurs familles s'expatrièrent et vinrent demander asile dans le pays de Charlemagne où ils reçurent le meilleur accueil. Plusieurs de ces colonies s'établirent dans notre pays, à Conques, en particulier, où ils s'unirent et se confondirent avec les habitants. Les seigneurs particuliers du bourg, portaient, il est vrai, le nom de leurs fiefs, mais leur prénom sentait l'origine gothique.

ÉPOQUES FÉODALE ET ROYALE

Les époques féodale et royale sont sans contredit les plus intéressantes de l'histoire de Conques. Les évènements remarquables qui s'y sont déroulés et que nous décrivons plus loin, en sont une preuve indéniable. Quoiqu'il en soit, qu'il nous suffise de savoir dès à présent que l'histoire écrite de ce village commence surtout au moment où la lutte entre la féodalité et la royauté vient de se terminer ; le roi est seigneur du bien en paréage avec l'abbé de Lagrasse.

CONQUES BOURG FORTIFIÉ : REMPARTS, FOSSÉS, PORTES ET DONJON

Comme beaucoup de villes du midi, Conques porte la trace de son enceinte murale. Autrefois ce village avait ses remparts, des fossés, des portes et un donjon ; voilà pourquoi la partie vieille du bourg était appelée *le fort de Conques*.

Le mur d'enceinte était flanqué de tours plus ou moins en saillie. Elles étaient rondes ou carrées et servaient à

défendre les parties angulaires plus exposées que les fronts ; grâce à elles aussi on pouvait prendre en flanc ceux qui attaquaient les courtines, c'est-à-dire les portions de rempart comprises entre deux tours. Celles-ci n'arrivaient qu'au couronnement de l'enceinte et étaient ouvertes du côté de la place. Seule, la tour qui fait partie de l'immeuble Grandie avait un machicoulis sorte de parapet crénelé et supporté par une série de consoles assez rapprochées. Ces murailles étaient terminées supérieurement par des créneaux et présentaient un très grand nombre d'ouvertures appelées meurtrières. Elles consistaient en fentes verticales très étroites à l'extérieur, mais évasées à l'intérieur. Vers 1720 environ, cette muraille fut démolie en certains endroits pour faciliter le percement de quelques rues.

Au pied des murailles étaient les fossés : ils étaient très profonds, et, dans la partie basse du village, il fut, dit-on, possible de les inonder.

Ces remparts et ces fossés appartenaient, comme nous l'avons dit, au roi et aux moines de Lagrasse par indivis. Peu d'années avant la révolution, le roi céda ses droits au sieur Fraissé, seigneur, moyennant la somme de 165 livres.

Pour entrer dans la place il y avait 3 portes : celle du Nord ou de la Montagne, celle du Bas Languedoc ou de Villegly, et enfin la porte dite Ayguière. Du côté du couchant, existait un petit passage secondaire appelé *pourtanello*. Ces portes étaient constituées par d'épais battants de bois garnis de plaques en fer. La principale était la porte *Ayguière*, ou poterne d'eau. Ce mot semble dériver de *ire*, aller et *aqua*, eau, c'est-à-dire aller chercher de l'eau (— *ire ad aquam* —). Le mot patois *aygo* signifie du reste eau. On abordait à ces portes par une de ces passerelles branlantes en bois qu'un coup de hache suffisait à rompre.

L'enceinte qui vient d'être sommairement décrite n'était pas la seule sauvegarde des habitants ; on avait encore élevé

sur la partie haute du village une sorte de citadelle ou *donjon*, appelé château dans les différentes reconnaissances parce que c'est là où fut érigé le premier château féodal.

Dès le principe, le donjon de Conques n'était qu'une véritable tour très élevée dont le but principal était de surveiller au loin la campagne. On l'appelait la tour du *beffroi* parce que la cloche d'alarme y fut placée. Cette tour, jusqu'au XIII[e] siècle, fit partie intégrante du château seigneurial qui, loin d'être une maison fortifiée, conserva toujours son caractère civil à côté du donjon. A cette époque le château féodal est en ruines et appartient à l'abbé de Lagrasse. Celui-ci, étant seigneur de Conques en paréage avec le roi, était obligé de donner aux habitants du village le plus de sécurité possible ; aussi fit-il entourer de murailles la motte de terre près de laquelle le donjon était bâti, garnir ces murailles de meurtrières et de créneaux et pratiquer des fossés tout autour. A Conques le principal effort de l'attaque se porta toujours du côté du donjon ; voilà pourquoi on éleva sur cette partie de mur d'enceinte des échafaudages en bois appelés *Hourds* et *Hourdels* soutenus par des poutres engagées dans la maçonnerie. C'est de là que l'on lançait les projectiles sur les assaillants.

Au XIV[e] siècle on fortifia le mur d'enceinte du côté du levant par l'adjonction d'une deuxième tour. De telle sorte, qu'à cette époque le donjon de Conques se composait d'une muraille de forme octogonale ayant 1[m]40 d'épaisseur environ, et de deux tours aux extrémités. Cette muraille était munie à son sommet d'un chemin de ronde qu'on élargissait au besoin au moyen d'échafaudages. Enfin le donjon était entouré de fossés.

On pénétrait dans le donjon par des portes et des souterrains. Une des portes était pratiquée au couchant à côté du beffroi, l'autre placée dans la tour du levant. On arrivait à cette dernière au moyen d'un pont levis dont le tablier, tournant comme une porte sur ses gonds, pouvait se relever

et s'abaisser grâce à un système de poulies. Deux longues ouvertures verticales pratiquées dans la muraille, une de chaque côté de la porte, recevaient des poutres formant levier et se mouvant sur un axe auquel ce tablier était suspendu. Le pont en se relevant bouchait l'entrée de la porte. Celle-ci donnait accès dans une salle voutée démolie à l'heure actuelle. Une deuxième porte, maintenue par de fortes barres de fer, était placée en face la première après laquelle vous étiez dans l'intérieur du donjon.

Des gens armés se tenaient dans les étages supérieurs dont les murs étaient percés de meurtrières. On y arrivait au moyen d'échelles. Des créneaux et des machicoulis formaient le couronnement de la tour.

La tour opposée, ou beffroi, est plus ancienne et date de l'époque Romane. Placée sur la face nord, la porte d'entrée donnait accès dans une salle convertie dans les derniers temps en prison royale. Cette porte fut dès lors à moitié bouchée et servit de fenêtre à cette cave pénale. On pénétrait dans celle-ci par la partie supérieure, non pas au moyen d'une porte, mais par un trou que l'on peut voir encore. Le patient était descendu au moyen d'une échelle ou d'une corde sous les aisselles, et recevait la nourriture par ce trou. Les faces nord et occidentale possèdent, à une hauteur de 7 à 8 mètres, deux petites fenêtres géminées ; la face méridionale est dépourvue d'ouvertures.

Cette tour était haute de 35 mètres environ ; ici la hauteur était le quadruple de la base, tandis que dans les donjons d'habitation elle ne fait qu'égaler ou dépasser de fort peu la plus grande dimension du plan.

Des souterrains mettaient le donjon en communication avec quelques maisons nobles du village. Le dernier que l'on a fait disparaître allait aboutir à la maison du sieur Viala.

De tout ce qui précède il résulte qu'au moyen-âge les habitants de Conques étaient protégés, non seulement par

l'enceinte murale et des fossés, mais encore avaient la ressource du donjon, quand les murailles de la ville étaient tombées au pouvoir de l'ennemi. Pour arriver au donjon, il fallait aussi forcer trois autres petites portes établies dans des voûtes de passage et en arrière des fossés ; on voit encore la trace de ces portes à côté des immeubles Charles Griffe, et Louis Cordes.

IMPORTANCE DE CONQUES DANS LES PREMIERS SIÈCLES

POPULATION

« Dans la notice que l'on a tâché de donner du diocèse, nous dit le R. P. Bouges (1), on sera surpris des étranges révolutions que la longue succession des siècles a causé. Les lieux qui aujourd'hui sont peu de chose, tels que Alairac, Preixan, Arzens, Capendu, (etc)..., étaient autrefois des villes et des bourgs considérables, tandis que d'autres qui, dans les mêmes temps, n'étaient rien, sont aujourd'hui les premières villes du diocèse ; tels sont : Montolieu, St-Hilaire, Lagrasse, Montréal, *Conques*. » Il est donc certain que dans les premiers siècles, le village se composait de quelques maisons situées dans la partie de Conques appelée *Priourat*. C'est là en effet que les prieurs vinrent établir leur habitation ; la maison du premier prieur se trouvait derrière celle de Cordes Iréné. Certains prétendent que la construction du faubourg St-Laurent a suivi de très près celle du Priourat ; quoi qu'il en soit, ce n'est que depuis l'établissement de la manufacture des Saptes que Conques prend de l'importance puisque dès ce moment le village s'élargît et s'agrandît des faubourgs St-Michel, de la Pourtanelle, de Vic et de Villegly.

---

(1) Bouges : Histoire ecclésiastique du diocèse de Carcassonne.

Voici un tableau indiquant le nombre d'habitants aux différentes époques.

1261. — La ville se compose de 150 maisons, non compris celles des ecclésiastiques et des nobles. (1)

1377. — On trouve 51 feux. (2)

1378. — Le recensement fait à cette époque au nom du roi par Maître Raymond de Rivière porte que Conques se compose de 25 feux. (3)

Depuis ce moment jusqu'en 1545, nous n'avons trouvé aucun document capable de nous renseigner sur le chiffre de la population.

1545. — Les biens tenants de Conques, habitant la localité sont :

Crambes.
Antoinette Bonnet.
Jehan Bartevieille.
Dupré.
Jacques Reboulh.
Peirottes Jérome.
Jean Bouques.
Béziat.
Cavaillès.
Dominique Dulhia.
Pierre Alzit.
Pierre Marsillat.
Gazel Raimond.
Gazel Jeanne.
Jacques Vignol.
Toulzane.
Arnaud Benaguet.
Pierre Delmon.
Jeanne Vignes.
Pontié Estienne.
Pierre de Fay, noble.
Jean Vignes.
Arnaud Dubor, cardeur.

(1) Viguerie. Annales de Carcassonne T. II, fol. 711.

(2) Ordonnances des rois de France de la 3me race T. VI p. 281. — On désignait par feux chaque famille qui payait l'imposition ; néanmois on peut évaluer approximativement à partir du XVIIme siècle le nombre d'habitants en multipliant le nombre de feux par le coefficieux 4.

(3) *Ut supra*. p. 331.

Pierre Moinier, bailli.
Nicolas Pairé.
Etienne Barbissol.
Jean Bounamié, notaire.
Pierre Billan.
Jean Bourges.
J. Fromen.
Jeanne Combes.
Antoine Masou.
Marie Musarde.
Jean Viguier.
Guilles.
Marie Lestelle.
Jeanne Lestelle.
Jeanne Alpeix.
Pierre Delanne.
François Jouy.
François Musard.
Pierre Cantazel.
Pierre Calvi.
Guilhaume Perdigou.
Guilhaume Delaine.
Nicolas Penot.
Jean Cantié.
Pierre Pujade.
Jean Guary.
Pierre Monestrol.
Denis Lordazan.
Pierre Calvi.
Besse.
Dlle Jeanne de Sabre femme de M. de Vernon.
Pierre Donnat.
Marie Muzarde.
L et B. Galzem.
Pierre Cantazel.
B. Bonnet.
Arnaud Dambres.
Jean Dalhès.
G. Baldy.
J. Coste.
B. Pech.
J. Gombert.
Pierre Tousquet.
J. Bonnet.
De Grassalhe, docteur.
Pierre Ribes.
Jean Calvy.
Laurence Donade.
Isac Alpaix.
G. Cadenede.
J. Francés.
Marie Bonnet.
Bertrand Augier.
Pierre Sablairolles.
Antoine Mazatel.
André Orbieu
Jean Orbieu.
J. Airolles.
Pierre Mauri.
Crozes.
J. Alpaix.
François Alpaix.
André Sidobre.
J. Froment.
J. Sauzières.
Nicolas Janot.
J. Connat.
B. Viguier.
Antoine Canalvit.
Pierre Albes.
Arnaud Soubés.
Arnaud Clot.
J. Blanc.
F. Luga.
Pierre Argentes.
Arnaud Larroque.
J. Lafage.
Antoine Briane.
Antoine Gondal.
Antoine Macil.
Donat.

J. Colombier.
R. Domenc.
Pierre Rougier.
G. Baldy.
Jean Clottes.
B. Bories.
P. Rigaud.
P. Galibern.
G. Tourteil.
Antoine Bernadou.
Jean Bés.
Jean Barbaza.
Bernard Mallet.
J. Pech.
Estienne Blanc.
Berthomieu Blanc.
Pierre Calvairac.
Raymond Roux.
Estienne Roux.
Raymond Douart.
Guillaume Calvairac.
Jean Barbaza.
Jacques Sablairolles.
Dalbès.
Bédrines.
Fayet.
Estadieu.
Jean Maimou.
Gazel Bernard.
Gazel Antoine.
Jean Ortala.
Jean Azéma.
Guilhaume Balmés.
Bernard Estrade.
Jeanne Auquière.
Arnaud Calvet.
Pierre Orbieu.
Bernard Orbieu.
Martial Orbieu.
Jean Blanc.
Simon Blanc.
Andrieu Gros.
Pierre Sabatier.
Benazeth.
Nicolas Crabol.
Pierre Delfour.
Gairaud Blanc.
Pierre Blanc.
Arnaud Fabre.
François Bor.
Nicolas Dardé.
Guillaume Baldi.
Nicolas Pigassou, bailli.
Lapeyre frères.
Martin Basteguin.
Bastoul.
Jean Auguier.
Pierre Pelletier.
Jean Segonda.
Jeanne de Cendres.
Jean Quillet.
Antoine Trezières.
Jean Teisseire.
Antoine Pigé.
Jean Crozet.
Guilhaume Izard.
Jean Teisseire.
Estienne Pomiès.
Bertrand Graves.
Pierre Monestrol.
Antoine Talasses.
Pierre Duzau.
Estienne Grassy.
Pierre Gondal.
François Janot.
Raymond Alpais.
Jean Caunard.
Jean Sidobre.
Jean Corbière.
Pierre Corbière.
Martin Trifaine.
Guilhaume Rominguière, recteur de Villalier.

Jean Viguier.
Jean Sapte.
Bernard Sapte.
Raimond Sapte.
Guilhaume Benaguet.
Guilhaumette et Marie Beiraguettes.
Jean Moulard.
Bertrand Autier.
Sébastien Simonis.
Pierre de Bardichou.
Jean de Bardichou.
Bernard Sagrestes.
Catherine Fromentes.
Antoine Barbassal.
Pierre Alsit.
Antoine Alsit.
Domergue Barthélemy.
Jeanne Monestrole.
Marguerite Monestrole.
J. Payré.
Catherine Caminade.
Cathala Domenge.
J. Malroze.
P. Jougla.
P. Vinen.
Antoine Domert.
Pierre Mauzi.
Bernède.
P. Combes.
M. Cadenide.
J. Caunard.
Armand Saize.
J. Benazet.
Bezombes.
J. Salles.
Claude Vignes.
J. Delarme.
Miquel Zoubert.
J. Soulie.
G. Teisseire.
Jean Latrille.
Martin Pech.
Ant. Angla.
Jorges Sabre.
Marguerite Barbaza.
Pierre Vignal.
Marguerite Croze.
B. Fedou.
J. Calvy.
B. et J. Ramond.
Jean Laborie.
Jean Vignes.
Antoine Dexoine.
Antoine Delsol.
Clary Domergue.
J. Argentes.
François et Et. de Saptes.
Jean de Mourgues.
Assalit, docteur.
Ant. Galsen.
G. Burgant.
J. Calvaire.
Ant. Guy.
Bernard Blanc.
J. Cabanial.
J. Cazaban.
B. Saptes.
Bertrand Sabre.
Antoine Vignolles. (1)

(1) Archives municipales.

1630 —	Feux :	335 —	(1)
1709 —	—	335 —	(2)
1753 —	—	335 —	(3)
1775 —	—	350 —	(4)

1779 — Dans le plan de la ville de Conques dressé à cette époque par les soins du monastère de Lagrasse, nous avons les noms des biens tenants domiciliés dans le village. Nous mettons en regard des propriétaires des immeubles à cette époque, le nom de ceux qui les possèdent de nos jours :

Noms des Propriétaires en 1779	*Propriétaires actuels*
Maison et patu de Pierre Normand.	Grandié.
Maison de Joseph Revel.	Guiraud.
Maison de Guilhaume Langeau.	Viala.
Maison de Jean-Baptiste Cals.	Guyot.
Maison de Raymond Vié.	Griffe frères.
Maison de Joseph Revel.	Oustric.
Maison de Guilhaume Arribat.	Malafosse.
Maison de la veuve Jean Vié.	Tissié.
Maison de Anne Malière.	Ancely.
Maison de François Amalric.	Crouzat.
Maison de Jean Besse.	Grandié.
Maison de Jacques Faury.	Montagné.
Maison d'Arnaud Etienne.	Escourrou.
Maison de Jean Cabrier.	Etienne.

(1) Diction. Géographique de l'abbé Expilly.

(2) Dénombrement du royaume. Paris 1709. Claude Saugrain ; 2 vol. in-12.

(3) Doisy. Le royaume de France 1753, in-4°.

(4) Archives de la préfecture de l'Aude.

Maison de Joseph Barthe.	Ormières.
Maison de Pierre Sibille.	Sié.
Maison de François Rigaud.	Escoupérié.
Maison de Georges Griffe.	
Maison de Franc Amalric.	Laffite.
Maison d'Olivier Alibert.	Roucairos.
Maison de François Bernède.	Chabaud.
Maison de Guilhaume Sabardel.	Chabaud.
Maison de Geydes.	Bouisset.
Maison de Peyré François.	Almayrac-Canavy.
Maison de Jeanne Janson veuve de Louis Barbaza.	Almayrac-Canavy.
Maison de Cazals	Sœurs de la Ste-Famille.
Maison de François Amalric.	Sœurs de la Ste-Famille.
Maison de Azaïs.	Limaille.
Maison de Maurel.	Tremel.
Maison de Antoinette Labadie veuve de François Moulard.	Picarel.
Maison de Pierre Jalabert.	Lucet.
Maison de Bernard Fornier.	Veuve Moffre.
Maison de Denis Delbos.	Lucet.
Maison de Jean Gros.	Peyre.
Maison de Pierre Escudié.	Etienne.
Maison de Pierre Sibille.	Griffe.
Maison de Françoise Laborie femme de Guilhaume Galein.	Griffe.
Maison de Pierre Laborie.	Labatut.
Maison de Siméon André.	Griffe.
Maison d'Antoine Labatut.	Labatut.
Maison d'Etienne Coufoulens.	Griffe.
Maison de Pierre Médar.	Crouzat.
Maison d'Antoine Bonnafous.	Labatut.
Maison veuve Galau, femme de François Carbou.	Roques.
Maison de Nicolas Diviès.	Lucet.
Maison de Bernard Falgous.	Bonnaud.
Maison de Noble Dominique de Sapte.	Bonnaud.
Maison de Maurice Alibert.	Cordes.
Maison de Maurice Alibert.	Cordes.
Maison de Pierre Navals.	Navals.
Maison de Louis Daugmada.	Griffe dit Biché.

Maison de François Daugmada.	Tournié.
Maison de Pierre Cazeneuve.	Christol.
Maison des Pénitents Blancs.	Cordes.
Maison et Jardin de Pierre Cazeneuve.	Cazanave.
Maison de Mathilde Belveze, femme Marcou	Raynaud.
Maison de l'Hôtel de Ville.	Peyrottes.
Maison de Baptiste Falgoux.	Vaichère.
Ecurie de Maurice Alibert.	Cordes.
Maison de Bernard Falgoux.	Cazettes.
Maison de Pierre Cazeneuve.	Lucet.
Maison de Jean Dhomps.	Ormières.
Maison de Jacques Cabrol.	Bureau de Bienfaisance.
Maison de Jacques Chavaud.	Parayré.
Maison Presbytérale.	Presbytérale.
Maison de Doumerg.	Cazanave.
Maison de Sébastien Cabrol.	Labatut.
Maison de Jacques Chabaud.	Labatut.
Maison de Jean Andocque.	Pennavayre.
Maison de Bernard Benezet.	Veuve Guilhem.
Maison de François Gouttes.	Grauby.
Maison de Delmas Antoine.	Grauby.
Maison de Marc Vidal.	Grauby.
Maison de Jean Crebasse.	A été démolie.
Maison de Jean Dhomps.	Danjard.
Maison de Jean Requi.	Labatut.
Maison de Marie-Etienne, veuve Diviès.	Requi.
Maison de Pierre Cazeneuve.	Lucet.
Maison de Fabre Antoine.	Labadie.
Maison de Jean Argentes.	Cordes.
Maison de Raymond Marchand.	Izard.
Maison de Guillaume Aribaud.	Bourdel.
Maison de Jean Roux.	Tournié.
Maison de Dejean Alexis.	Tournié.
Maison de Pierre Magoux.	Bourdel.
Maison de Jean Peyré.	Roger.
Maison de Pierre Moulard.	Veuve Danjard.
Aire du bassin du Purgatoire.	Benazet.
Aire de la veuve Noël Martinat.	Veuve Griffe.
Ecurie de Jeanne Latour, veuve Gilbert Martinat.	Grauby.
Aire de Guillaume Segur.	Danjard, Segur et Izard.

Creux à fumier de Jean Patau.	Fabre.
Maison d'Alexis Chazotes.	Veuve Tournié.
Terral de la veuve Couderc.	Veuve Tournié.
Patu de Jean Scié.	Veuve Tournié.
Maison de Pierre Cordes.	Veuve Jacques Griffe.
Maison de Jean Dupaire.	Coralie Segur.
Maison de Philippe Dalbos.	Thurcy.
Maison de Jean Scié.	Labadie.
Maison de Guilhaume Segur.	Coralie Segur.
Maison d'Alexis Espinacie.	Veuve Ratié.
Maison de Siméon Ferrasse.	Veuve Danjard.
Maison de la veuve Gaugette.	Turcy.
Maison de la veuve Pierre Couderc.	Veuve Danjard.
Maison de Joseph Diviez, chirurgien.	Izard.
Patu de François Payre.	Barsalou.
Maison de François Navals.	Barsalou.
Maison de Peyré Antoine.	Barsalou.
Maison de Paul Cannongettes.	Fabre.
Maison de Pierre Carles.	Barsalou.
Maison de Jean Patau.	Fabre.
Maison de Pierre Bernède.	Gazel.
Ecurie, cellier et maison de Jean Lacroix.	Doumerg.
Maison de Jacques Escande.	Doumerg.
Ecurie de Jeanne Latour, veuve de Gilbert Martinat.	Bernadou.
Jardin de Guilhaume Segur.	Tournié, Picarel et Marty.
Pigeonnier d'Olivier Alibert.	Chabaud.
Maison de Jacques Montpellier.	Picarel.
Maison de la veuve Andocque.	Cayrol.
Maison de Raymond Gineste.	Maurel.
Maison de la veuve Baptiste Cordes.	Barthés.
Maison de Marc Gros.	Veuve Benazet.
Maison de Bonnafous Antoine.	Meche.
Maison de Jean Patau.	Gazel.
Maison de Jean Griffet.	Gazel.
Maison de François Douart.	Camps.
Maison de Jeanne Latour, veuve de Jean Martinat.	Cordes.
Maison de la veuve Andocque.	Belot.
Maison de la veuve Gauze.	Crouzat.
Maison de la veuve Michel Bassal.	Tournié.

Maison de Pierre Bernede.	
Maison de Joseph Besse.	Chabaud.
Maison de Marie Etienne.	Cazenave.
Maison de Bernard Gaches.	Laffite.
Cellier de Valentin Segur.	Segur.
Maison de Bernard Gaches.	Laffite.
Maison de Pierre Labatut.	Iché.
Maison de Louis Gaches.	Thurcy.
Maison de Guillaume Montane.	Déjean.
Maison de Jean Bergues.	Expert.
Maison de Jean Courtet.	Tournié.
Maison de Pierre Escande.	Veuve Danjard.
Maison de Calvayrac.	Tournié.
Maison de Joseph Barbaza.	Belot.
Maison de Sournies.	Soulayrac.
Jardin de Jean Calvayrac.	Tournié, Barrau.
Ferrajeal d'Antoine Patau.	Barrau.
Maison de Nicolas Tournié.	Tournié.
Maison d'Anne Espardeille veuve de François Crouzat.	Fayet.
Maison de Rigaud Antoine.	Fhalandry.
Maison de Jean Menier.	Bertrou.
Ecurie de Jean Pateau.	Bertrou.
Maison de Jean Cordes.	Bertrou.
Maison de Jacques Cabrol.	Bertrou.
Maison de Cazanou.	Bertrou.
Maison de Jeanne Saunié.	Reverdy.
Maison de Jean Limousis.	Sié.
Maison de Marguerite Augé, veuve Navals.	Escourrou.
Maison de Jean Maurel.	Sarda.
Maison de Jean Déjean.	Sié.
Maison de Gaspard Limousis.	Sié.
Maison de Dhomps Izard.	Sié.
Maison de Pierre Bonnau.	Sié.
Maison de Gaspard Limousis.	Sié.
Maison de Jean Bernard.	Leguevacques.
Maison de Gaspard Limousis.	Leguevacques.
Maison de Pierre Barthes.	Leguevacques.
Maison de Mons.	Sié.
Maison d'Etienne Etienne.	Escouperié.
Maison de Rernard Benzet.	Maurel.

Maison de Jean Payré.	Tort Mathieu.
Maison de Mathieu Etienne.	Thurcy.
Maison de Grégoire Falcou.	Barrau.
Maison de Louis Cros.	Verdalle.
Maison de Jean Pagés.	Verdalle.
Maison de Jacques Azaïs.	Griffe.
Maison de Joseph Granel.	Bertrou.
Maison de Jacques Cabrol.	Veuve Comere.
Maison d'André Esperou.	Marty.
Jardin de Mathieu Etienne.	Marty.
Maison de Michel Etienne.	Etienne.
Maison de Joseph Jantail.	Rivès.
Maison d'Antoine Patau.	Escouperié.
Maison de Bernard Malafosse.	Thurcy et Sié.
Maison de Mathieu Etienne.	Thurcy et Sié.
Maison d'Antoine Seigné.	Belot.
Maison de Gaches Jean.	Laffite.
Maison de Gaches Louis.	Veuve Guilhem.
Maison de Roger Antoine.	Labatut.
Maison de Jean Sirven.	Azéma dit Courblu.
Maison de Franc Viala.	Gafinel.
Maison de Rainaud Etienne de Villeraze.	Palezine.
Ferrajeal et jardin d'Antoine Patau.	Fabre et Belaut.
Jardin de Jean Besse.	Selaries.
Maison de Pierre Sournie.	Moffre.
Maison de Jean Ambry.	Guyot.
Maison de Pierre Bergés.	Dhomps.
Maison de Guilhaume Segur.	Thurcy.
Maison de Jacques Cabrol.	Dhomps.
Maison de Jacques Andrieu.	Mestre.
Maison de Griffe Arnaud.	Rigaud.
Maison de Martin Roques.	Bernede.
Maison de Bernard Lanes.	Crouzat.
Maison de Marc Vidal.	Boyer.
Maison de Baptiste Tournié.	Boyer.
Maison d'Arnaud Etienne.	Eternel.
Maison de Pierre Tournié.	Montagné.
Maison de Barthe Durand.	Labadie.
Maison de François Izard.	Crouzat.
Maison de François Besse.	Laur.
Maison de Pierre-Valentin Segur.	Rouges.

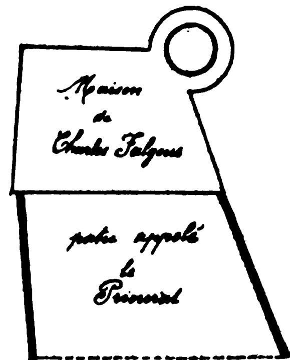
Maison de Mathieu Puget.	Bernede.
Maison de Pierre Santouil.	Barrié.
Maison de Jean-Pierre Clergue.	Fabre.
Maison de Jean Fougasse et Marguerite Marcaillou.	Escande.
Maison de Lapeyre Antoine.	Cazanave.
Maison de Nicolas Bignolles.	Reverdy.
Maison de Louis Penavayré.	Bernede.
Maison de Jacques Gouttes.	Belaud.
Maison de Louis Domada (ferrajal et jardin).	Belaud.
Maison de Germain Durand.	Dhomps.
Maison de Pierre Dhomps.	Marty.
Jardin de Jacques Andrieux.	Requi et Bertrou.
Jardin de Pierre-Valentin Segur.	Doumerg.
Aire, remise, basse-cour, maison de Pierre-Valentin Segur.	Segur.
Jardin de Lapeyre Antoine.	Segur.
Jardin de Nicolas Bignolles.	Reverdy.
Aire de Guilhaume Segur.	Segur.
Jardin d'Antoine Moffre.	Dougados.
Maison de Mercier.	Dougados.
Jardin de Barthélémy Lucet.	Dougados.
Maison de Pierre Barthélémy.	Guilhem.
Maison de Baptiste Escande.	Guilhem.
Maison de Jean Cals.	Limousis.
Maison de Joseph Bernard.	Fontrouge.
Four du Roy.	Limousis.
Moulin de Pierre Sabatier.	Propriété de la commune.
Maison de Jean Desplas.	Baillet.
Maison de Jacques Barthas.	Navals.
Maison du bassin du purgatoire.	Mercier.
Maison d'Elisabeth Dhomps.	Beauquier.
Maison de Maurice Bertrand.	Estrade.
Maison d'Antoine Andocque.	Durand et Rives.
Maison de Pierre Guiraud.	Sarda.
Maison de Pierre Guiraud.	Labatut.
Maison de Pierre Auguste Laborie.	Fal.
Maison de Pierre Auguste Laborie.	Pradel.
Maison de Pierre Cazeneuve.	Pébernard.
Bucher de Bernard Fornier.	Pébernard.

Maison de Jean Barsalou.	Barsalou.
Maison de Jean Bertrand.	Maurel.
Maison de Catherine Barsalou.	Fabre.
Maison de veuve Falgous.	Fabre.
Maison de François Pébernard.	Tournié.
Maison de François Fargues.	Tournié.
Maison de Marguerite Grès, v^e Bruguière.	Cals.
Maison de Barthélemy Dhomps.	Dhomps.
Maison de Guilhaume Barthe.	Lucet.
Moulin de Pierre Sabatier.	Almayrac.
Maison du Jardinier.	Almayrac.
Maison de Charles Falgoux.	Cals.
Maison de Marie Peyrottes.	Cals.
Maison d'André Escoupérié.	Moffre.
Maison de Joseph Laffon.	Cabrol.
Maison de Jean Bouscatier.	Fornier.
Maison de Pierre Fornier.	Fornier.
Maison de Gabriel Crouzat.	Colombiés.
Maison de Jean Gau.	Labatut.
Maison de Jacques Barsalou.	Griffe.
Maison de Jacques Cordes.	Cordes.
Maison de Jean-Pierre Fornier.	Cordes.
Chapelle du St-Sépulcre.	Cordes.
Maison de Joseph Doumerg.	Pradel fils aîné.
Maison de Bernard Benezech.	Beautes et Charles Griffe.
Maison, écurie et jardin du sieur Dayrolles.	Fabre.
Maison de Pierre Medau.	Combes.
Maison de Georges Barthas.	Dhomps.
Maison de Pierre Phalippot.	Calvayrac.
Maison d'Antoine Cordes.	Labatut Etienne.
Maison de Jean Cordes.	Cordes.
Maison du sieur Barsalou.	Calvayrac.
Maison de la veuve Parent.	Peyre.
Maison de Pierre Bras.	Peyre.
Maison de Jean Maurel.	Veuve Combes.
Maison de Sainies.	Gazel.
Maison de Jacques Augé.	Crouzat.
Maison de Jean Peyré.	Crouzat.
Maison de Jean Montagnié.	Ourliac.

Maison d'Etienne Orliac.	Courbatieu.
Maison de Jean Montagné.	Courbatieu.
Maison de François Gouttes.	Grauby.
Maison de Guilhaume Lagarde.	Gelis.
Maison de Charles Diviez.	Requi.
Maison de la veuve Jacques Guiraud.	Gaubert.
Maison de Pierre Cordes.	Cordes.
Maison de Jean Requi.	Labatut.
Maison de Baptiste Cordes.	Cordes Irénée.
Maison d'Etienne Costes.	Cordes Irénée.
Maison de Michel Marchand.	Izard.
Maison de Pierre Cathala.	Jean Bert.
Maison de Joseph Tord.	Galli.
Maison de Gabriel Fargues.	Bassai.
Maison d'André Mouton.	Tesseire.
Maison de veuve Jeanne Bernard.	Tesseire.
Maison de Charles Falgous.	Fajeau.

Tour aujourd'hui démolie.

Ce fut la maison des premiers prieurs.



Maison de Jean Fornier.	Veuve Fornier.
Maison de Jean Fornier.	Veuve Fornier.
Maison de Pierre Vassal.	Veuve Fornier.
Maison de Jean Gros.	Veuve Fornier.
Maison de Jean Fornier.	Veuve Fornier.
Maison de Joseph Teisseiyre.	Christol.
Maison de Marc Teisseiyre.	Barthas.
Maison de Belzona.	Veuve Escudié.
Maison de Nicolas Tournié.	Amen.
Maison de Pierre Sicard.	Veuve Étienne.

Maison de Benoît Bonnafous.	Andrieux.
Maison de J. P. Fornier.	Andrieux.
Maison de Gérome Dhomps.	Escande.
Maison et jardin de Nicolas Tournier.	Escande.
Maison et autres bâtiments d'Antoine Roques.	Escande.
Maison de Paulette Grilloune.	Labassouy.
Maison d'Arnaud Malafosse.	Bernadou.
Maison de Pierre Ourliac.	Alby.
Maison de André Lagarde.	Picarel.
Maison d'Olivier Alibert.	Communal.
Maison d'Arnaud Ranié.	Grauby Alexandre.
Maison de Pierre Laurent.	Grauby Alexandre.
Maison de Marie Desplas, vᵉ de Laurent.	Veuve Roques.
Maison de Barthélémy Aribaud.	Grauby.
Maison de Nicolas Tournié.	Chabaud.
Maison de Jean Argentes.	Marianno (espagnol).
Maison de Gabriel Mainard.	Grauby.
Maison de Jacques Jalbert.	Grauby.
Maison de Bernard Fornier.	Fornier.

1789 —	feux : 412 ;	habitants :	1537. —	(1).
1802 —	—	— :	1591. —	(2).
1818 —	maisons : 383 ;	habitants :	1602. —	(3).
1826 —	—	— :	1819. —	(4).
1831 —	—	— :	1625. —	(5).
1836 —	—	— :	1740. —	(6).
1841 —	—	— :	1654. —	(7).

---

(1) Archives de la Préfecture de l'Aude.
(2) VIGUERIE, T. II, fol. 713.
(3) BARANTE : Essai sur le département de l'Aude, p. 174.
(4) TROUVÉ : Statistique de l'Aude.
(5) Recensement officiel.
(6) Recensement officiel.
(7) Recensement officiel.

1846 — maisons : 383 ;	habitants :	1679.	— (1).
1851 — —	—	: 1627.	— (2).
1856 — —	—	: 1625.	— (3).

A partir de cette époque le chiffre de la population diminue sensiblement ; les 6 ou 7 derniers recensements nous prouvent que le nombre d'habitants est à peine de 1500.

FAMILLES ANCIENNES

Les familles les plus anciennes de Conques et qui existent encore aujourd'hui sont les suivantes :

Estienne. Tragan, Sauzières, Ourliac, Escourrou, Benazet, Azéma, Roumieu, Marty, Coulon, Doumerg, Chabaud, Gazel, Labatut, Estrade.

(1) Recensement officiel.
(2) Recensement officiel.
(3) Recensement officiel.

CHAPITRE III

Seigneurie

Au moment où il est fait historiquement mention de cette Seigneurie, le roi est seigneur du lieu, en paréage avec l'abbé de Lagrasse. — Définition et causes du paréage. — Epoque où commencent les donations et le paréage ; pièces et documents justificatifs. — Droits seigneuriaux en paréage et droits particuliers des paréagers. — A différentes époques, ceux-ci engagent, inféodent ou aliènent en tout ou par portions leur part de Seigneurie ; définition et causes de l'engagement, de l'aliénation et de l'inféodation.— Chronologie des seigneurs et coseigneurs. — Principaux fiefs de Conques. — Château seigneurial et maisons seigneuriales — Noms de quelques familles nobles ayant habité Conques.

C'EST AU XII[e] SIÈCLE QUE L'HISTOIRE FAIT MENTION DE CONQUES

Dans les annales de ce lieu, la seigneurie tient une place moins importante que la communauté. Il en est ainsi partout où, comme ici, la propriété de la Seigneurie appartient au roi, tandis que la jouissance est divisée entre plusieurs engagistes. Voilà pourquoi les seigneurs et coseigneurs de Conques n'ont aucune importance politique ou locale.

Les documents écrits sur la Seigneurie de Conques en Cabardès datent de 1120. Notre village faisait partie de la vicomté de Carcassonne placée sous la dépendance de Bernard Atton, fils de Raymond, vicomte de Béziers, et d'Ermengarde, fille de Roger le Vieux ; il l'avait reçue

en fief des comtes de Barcelone par un traité passé en 1112 :

Derelinquimus Bernardo Attoni Viœcomiti, et uxori Ceciliœ, filiis que vestris, ipsam civitatem Carcassonnencœ, cum omni comitatu et cum omnibus quæ ad ipsam civitatem, pertinent : homines et fœminas, terras, vinæas et castella, villas (etc.).... monasteria, abbatias, eclesias et omnia in omnibus.

Nous laissons au vicomte Bernard Atton, à Cécile sa femme et à ses fils, la ville de Carcassonne, le comté de ce nom avec toutes ses dépendances : hommes, femmes, terres, vignes, châteaux, villages, monastères, abbayes, églises et tout ce qui s'y trouve.

Bernard Atton fut le premier vicomte de Carcassonne, et eut pour successeur son fils Roger, auquel succéda bientôt son autre fils cadet, Raymond Trencavel Ier (1150). A la mort de celui-ci, le comté passa aux mains de son fils Roger II, puis à celles de Raymond Roger, vicomte de Béziers ; vaincu par Simon de Montfort, ce dernier accepta des croisés l'héritage de sa victime et la posséda jusqu'à sa mort (1218). Son fils Amaury lui succéda ; mais six ans après, il céda ses droits au roi de France Louis VIII.

Le fils de Raymond Roger, Raymond Trencavel II, tenta, à la mort d'Amaury, de recouvrer ses états ; ne pouvant y réussir, il livra en 1247 tous ses biens à Louis IX. C'est surtout à partir de cette époque que l'on trouve quelques faits précis sur la seigneurie de Conques.

Dans le système féodal on appelait seigneur celui qui possédait un fief et qui avait certains droits particuliers sur les propriétés et les personnes comprises dans ce fief. Au commencement du XIIe siècle, le roi était seigneur de Conques en paréage avec l'abbé de Lagrasse. On appelait *paréage* le partage ou association de juridiction et de seigneurie entre deux seigneurs ; le plus ordinairement, son but était d'assurer au plus petit seigneur la protection du

plus grand. Voici qu'elle était, dans l'espèce, la cause de ce paréage.

Déjà pendant la première race de la royauté chez les Francs, rien n'était plus désordonné que les relations sociales. On était sans cesse en guerre les uns contre les autres, et les haines personnelles compromettaient la sécurité de tout le monde sans que le pouvoir pût y remédier. En ce temps là, l'Eglise commençait à exercer un grand ascendant sur les esprits. Les évêques surtout, en paraissant dans les assemblées des barbares, adoucirent leurs mœurs, rendirent leurs lois plus humaines, effacèrent insensiblement la différence qu'on avait établie entre le barbare et le Romain, et avancèrent la fusion des vainqueurs et du vaincu, par le triomphe du principe naturel de l'égalité. On a dit que les évêques avaient pétri le royaume de France, comme l'abeille pétrit son miel ; c'est qu'en effet l'Eglise fut le foyer de la morale et de la civilisation, et, quand après le démembrement de l'empire de Charlemagne, la féodalité apparait avec ses désordres et ses crimes, c'est encore sur les évêques et sur l'Eglise que les rois de France s'appuient pour la combattre et la détruire. L'exemple faisait plus que les paroles pour convertir les peuples, et l'Eglise défrichait, par l'entremise des religieux des monastères, le sol, les intelligences et les cœurs. Aussi voyons-nous nos rois, non seulement provoquer l'éclosion de nouveaux monastères, mais encore encourager par de nouvelles donations ceux qui existaient déjà. C'est ce que font Louis le Débonnaire, son fils Pépin, Charles le Chauve, le roi Eudes, Charles le Simple, mais surtout Saint-Louis.

En Languedoc, ce mouvement ne commence surtout qu'après la guerre des Albigeois. Pour récompenser les services rendus pendant cette guerre par l'abbé de Lagrasse, Louis VIII, fit au monastère certaines donations ; ses successeurs continuèrent cette pieuse tradition, et quand notre village commence à apparaître dans l'histoire, on voit que

l'abbaye de Lagrasse a largement bénéficié chez nous, des largesses et des libéralités des rois de France, puisque ceux-ci sont seigneurs du lieu en paréage avec l'abbé.

ÉPOQUES DES DONATIONS ET DU PARÉAGE

Des recherches faites aux archives de la commune, il résulte que l'abbaye de Lagrasse aurait commencé à posséder chez nous vers l'an 900. C'est sans doute à la suite des donations de quelques seigneurs locaux ou feudataires de la couronne que les moines de Lagrasse seraient venus s'établir à Conques ; à partir de ce moment, en effet, la partie du village où était le prieur fut appelée *priourat*. Néanmoins le premier document écrit que nous trouvons est l'acte de l'assise par laquelle P. D'Auteuil, sénechal de Carcassonne, en vertu des lettres du roi Louis IX y insérées, assigne, en avril 1257, à l'abbé et au monastère de Lagrasse, une certaine somme sur ses possessions de Conques et spécifié les droits que l'abbé doit exiger en ce lieu :

Item assignamus abbati et conventui prædictis totum illud quod Rex habet apud Conchas et in ejus terminis, et in terminio de Asacho et de Villarasa, et totum bladum, vinum et ortaligium quod Rex habet in terminio de Vicco, per estimationem bonorum virorum juratorum pro CIV libris, IV Solidis et IX denariis turonensibus annui redditus; Videlicet caput castri de de Conchis pro LX solidis turonensibus; taliam ejusdem villœ pro L libris turonensibus, ortaglium pro VII libris turonensibus; Y satica denariorum VI libris,

Nous assignons aussi à l'abbé et au susdit couvent tout ce que le roi possède à Conques et dans son territoire ainsi que dans ceux d'Azac et de Villeraze; tout le blé, le vin et le jardinage qu'il a dans le terme de Vic, le tout d'un revenu annuel de 104 livres, 4 sols et 9 deniers tournois d'après estimations d'honnêtes hommes jurés se décomposant ainsi : Château de Conques 60 sols tournois; la taille de la dite ville, 50 livres tournois; le jardinage 7 livres tournois; les droits sur les dixièmes 6 livres, 16 sols tournois;

XVI solidis turonensibus; bladum camporum II modios et X sextarios et eminam frumenti, et V modios et V sextarios et eminam ordei. Item svatica bladi III eminas et VI punherias frumenti et XV sextarios et II punheri ordei : Summa totius bladi illeus villœ II modia XII. sextaria II punherias frumenti, et VI modia et IV sextaria et II punherias ordei, quæ valent XVIII libras XVII solidos IX denarios turonenses; pro quolibet sextario frumenti IV solidos et pro sextario ordei II solidos. Item II libras minus uno quarterio ceræ, quæ valent II solidos VII denarios. Item II quartones et demidij olei qui valent XXI denarium. Item pro logerio domorum XXX solidos. Item pro pratis VIII solidos. Item in terminale de Azacho III eminas olei quæ valent XVI solidos, et II libras ceræ quæ valent XXXII denarios. Summa ejusdem villœ de Conchis CIV libras IV solidos IX denarios turonenses (1).

2 muids, 6 setiers et demi de froment et 5 muids 5 setiers et demi d'orge; les droits sur les blés, savoir : 3 hemines et 6 punières d'orge qui valent 18 livres, 17 sols et 9 deniers tournois, à 4 sous le setier de froment et 2 sous le setier d'orge; deux livres moins 1/4 de cire qui valent 2 sous, 7 deniers; 2 quartons 1/2 d'huile valant 21 deniers; 30 sols pour le loyer des maisons et 8 sols pour les prés; dans le terme d'Azac trois hemines d'huile valant 16 sols et 2 livres de cire valant 32 deniers.

Total de la dite ville de Conques : 104 livres, 4 sols, 9 deniers tournois.

Le paréage commence en 1284 comme il résulte d'une transaction entre l'abbé de Lagrasse et le procureur du fisc, ratifiée par Philippe le Hardi en 1285 :

---

(1) Doat, vol. 67, fol. 20. — *Cartulaire de Mahul :* Lagrasse.

Arresto etiam habito in proximo præterito parlamento de compositione super præmissis videlicet, quod in villa de Conchis et ejus pertinentip, et in herminis de Asacho, de Villaraza et de Vico, et eorum, pertinentiis, merum imperium et omnes juridictio et emolumenta omnia, item incur sus hæresum, Villanagiorum et burgesiarum, quicumque teneat ea Villanageria et burgesia teneantur, sive Rege, sive Abbate et monasterio, sive a feudatario, vel a quocumque alio sint, per omnia communia regi et ejus perpetuo successoribus, et Abbati et ejus perpetuo successoribus, medium, per medium et æqualibus portionibus, et communiter nomine utriusque exerceantur et per officiales utriusque (1).

Arrêt rendu aussi dans le dernier parlement sur la transaction au sujet des susdits lieux, à savoir que dans la ville de Conques et ses dépendances, ainsi que dans le territoire de Villeraze, d'Asac et de Vic, tous les droits, la juridiction totale, les poursuites pour la rentrée des émoluments des susdits lieux, la poursuite des hérétiques, des Villenages et des bourgeoisies – qui que ce soit qui tienne les Villenages et les bourgeoisies — seront exercés en toute communauté entre le roi et ses successeurs à perpétuité et l'abbé et ses successeurs à perpétuité, moitié par moitié à parts égales, en commun au nom de tous les deux et par les officiers de tous les deux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Depuis lors le roi et l'abbé de Lagrasse sont seigneurs paréagers de Conques comme le prouvent les documents ci-dessous :

1332 — Bornage du territoire de Conques fait par les soins du roi et de l'abbé (2).

1336 — Reconnaissance du lieu et terroir de Conques retenue par Jacques Fabry, notaire à Montréal (3).

(1) Doat, vol. 67, fol. 63. — *Cartulaire* de Mahul : Lagrasse.
(2) *Archives communales*.
(3) Mahul : *Cartulaire*.

1340 — Lettres patentes de Philippe de Valois (1).

1342 — Transaction entre l'abbé de Lagrasse et le roi de France (2).

1345 — Reconnaissance du lieu de Conques retenue par Jacques Fabry, notaire à Montréal (3).

1440 — Testament de Hugues abbé de Lagrasse ; dans son codicile.

Item voluit quod XII mutones auri qui debentur in operatorio Petri de Tholosa, mercatoris, Carcassonæ, soluantur, de restis quæ debentur de arreramentis de Berneto et de Berzeilhano et de Conchis (4).

Il veut que douze moutons d'or dus dans la manufacture de Pierre de Toulouse, marchand à Carcassonne, soient payés avec les restes dus des arrérages de Vernet, de Verzeille et de Conques.

1453. — Reconnaissances du lieu de Conques retenues par de Lapeyre, notaire de Lagrasse (5).

1456-1639. — Reconnaissances faites par Olivier Marchant et François de Mestre, conseillers du roi, retenues par Murat, notaire royal (6).

1670-1672-1676. — Déclarations faites par les habitants de Conques qui reconnaissent « que le roi et l'abbé de Lagrasse ont la moitié de tout, par portions égales » (7).

1631. — Hommage au roi par les consuls de Conques.

1631. — Dénombrement des biens de l'abbaye de Lagrasse déclaré par Bernard de Soubiran, sacristain du monastère, vers le xv[e] siècle (8).

(1) *Archives communales.*
(2) *Archives communales.*
(3) Mahul : *Cartulaire.*
(4) Mahul : *Cartulaire.*
(5) Mahul : *Cartulaire.*
(6) Mahul : *Cartulaire.*
(7) *Archives Communales.*
(8) Livre noir de l'Abbaye de Lagrasse. — Mahul : *Cartulaire,* p. 452.

1631. — Mémoire très ancien de la recepte et de la dépense de l'abbaye tant en fruits qu'en argent (1).

DROITS SEIGNEURIAUX EN PARÉAGE

Ces divers documents nous font connaître les droits seigeuriaux en paréage et les droits particuliers des paréages.

Les premiers étaient de deux sortes : les *droits en nature* et les *droits justiciers*.

Les droits en nature consistaient en : *censives*, *tasques*, *champarts*, *Albergues*, *droits de lods*, *achats*, *échanges* et *engagements*, *droits de travers*, d'*aubaine* et de *pourvoirie* (2).

(1) Livre vert de l'Abbaye de Lagrasse. — MAHUL : *Cartulaire*, p. 447.

(2) Les *censives*, *tasques* et *agrées* étaient portables à Conques, les grains à Notre-Dame d'août, l'argent, cire et volaille à la Noël. — Censive vient du mot *Cens* qui veut dire redevance annuelle et seigneuriale foncière et perpétuelle sur un fonds de terre. — *Tasque* ou *Terrage* signifie droit établi sur les gerbes de blé et les légumes ; il était pris sur des terres en friche, tandis que le *Champart* l'était sur des terres labourables. — *L'alberge* ou *alberque* vient du mot hébergement ou droit qu'avait le seigneur d'héberger ou de loger chez ses vassaux ; à Conques, ce droit fut changé en rentes payables en grains, fruits ou denrées. — Le *droit de Lods* était celui que l'on devait payer au moment de la vente d'une terre roturière. Les *droits de Lods, achats*, *échanges* et *engagements* se payaient à Conques au sixième denier. — Par le droit d'*aubaine* l'étranger qui passait un an et un jour sur un fief devenait le serf du seigneur. — Par le droit de *pourvoirie* le seigneur pouvait requérir voitures, chevaux, denrées, quand il voyageait. — Toute marchandise transportée à travers les terres des seigneurs était soumises au *droit de travers*. — Chez nous les redevances ou denrées étaient portées dans les caves royales voisines de la maison de Cordes Iréné.

Il était encore dû au roi et à l'abbé quelques livres en argent pour la faculté qu'avaient les habitants seuls de faire paître leur bétail gros et menu sur les garrigues, joncasses et pâturages : *animalia, tam grossa, quasi minuta ; boves, œquos, capres* et *similia similibus ;* d'y prendre le bois pour le chauffage, de la pierre pour faire de la chaux et de pouvoir pêcher et chasser sur tout le territoire du consulat.

Les fossés et les murailles de Conques étaient indivis.

La justice était exercée au nom du roi par les officiers de la Viguerie et au nom de l'abbé de Lagrasse par le *baillé* officier nommé par lui (1). La part du roi fut d'abord donnée à titre d'engagement, plus tard elle fut tenue par le seigneur de Carcassonne alternativement et mi-triennellement (2). Cette justice en paréage ressortissait par appel de la sénéchaussée de Carcassonne.

Anciennement on appelait *Viguerie* toute portion de pays administrée par des *Viguiers* ou lieutenants des comtes d'abord et plus tard des Sénéchaux. Conques appartenait à la Viguerie de Cabardès qui comprenait, outre notre canton, celui du Mas-Cabardès en entier, une partie de ceux de Saissac et de Peyriac et la partie nord de Carcassonne. Cette circonscription jouissait de certains privilèges à cause de l'obligation où étaient les habitants de défendre les forts de Cabaret ; ils furent supprimés pour Conques en 1745 par le Parlement de Toulouse. Jusqu'en 1648, le siège de la Viguerie fut Salsigne ; à cette époque Guilhaume Dupoix, viguier de

---

(1) MAHUL : *Cartulaire*, voir Lagrasse, p. 450.

(2) Acte de paréage du 13 février 1320 entre Aymeric de Croze, sénéchal de Carcassonne, stipulant pour Philippe V, roi de France, et dame Phidis, veuve de Philippe Goloub, co-seigneur de Conques, tant en son nom que comme tutrice de ses quatre enfants mineurs, touchant l'administration alternative de la justice. — *Archives Communales.*

Carcassonne, Cabardès et Minervois, sur les réquisitions du ministère public, rend une sentence qui transfère à Conques le siège de la Viguerie (1).

Le viguier jugeait en premier ressort et devait tenir une audience judiciaire dans la ville principale de la circonscription ; à défaut d'une ville, dans un local où on donne les sacrements, c'est-à-dire une église (*locus sacramenti*). Il était tenu de venir à Conques, au moment des élections consulaires et avait 18 deniers par jour.

La justice de Conques était donc rendue au nom du roi par le Viguier, au nom de l'abbé de Lagrasse par le Baillé.

Les Viguiers s'appelaient :

1245. — Richard.
1279. — Pierre Effrey.
1300. — Pierre Bogiis.
1310. — Guilhaume Bérenger.

A partir de 1320, la Viguerie de Cabardès est unie à celle de Carcassonne.

1320-1325. — Jean Loberic, sergent d'armes.

1329-1332. — Guilhaume de Trenorchio ; Pierre Thoreni, damoiseau, fut régent de la Viguerie de 1333 à 1334.

1335. — Bernard de Messuria.
1339-1350. — Bernard de Belvèze.
1361. — Jean de Villaines.

1362. — Folquet de Merle, destitué par le duc d'Anjou en 1370.

1370-1374. — Roger d'Espagne.
1374-1383. — Guilhaume de Cazes.
1383-1392. — Noble Barthélemy du Pui.
1392-1393. — Noble Jean d'Arteuil.

---

(1) VIGUERIE : *Annales de Carcassonne*, T. II. p. 713.

1393-1404. — Jean Droyn.
1404-1405. — Etienne Palorde.
1405-1420. — Bernard Boyer.
1420-1422. — Noble Gui de Gevarret, seigneur de Saint-Dizier.
1422-1424. — Noble Antoine de Sejan, seigneur de Matha.
1424-1439. — Louis de Montesquieu.
1439-1440. — Guilhaume Clereti.
1441. — Pierre Pons.
1441-1461. — Edouard de Pompadour.
1461-1465. — Arnaud de Salmis, écuyer.
1466. — Jean de Tarde, écuyer, pannetier du roi.
1490. — Noble Pierre de Bellissens.
1491. — Guilhaume de Bellissens, seigneur de Malves.
1493. — Noble Jean Dax, seigneur de la Serpent.
1495. — Noble Rolland Dax.
1495-1496. — Noble Briend de Bidoux.
1525. — Pierre de Bellissens.
1546. — Sire Jehan Estienne.
1576. — Antoine de Bellissens, fils du précédent.
1585. — Jean Estevenel.
1592. — Guilhaume d'Aldebert.
1594. — Paul de Bonafos.
1601. — Pierre de Pelletier.
1639. — Olivier Marchant.
1647. — Guilhaume Dupoix.
1659. — Jean de Fornier.
1680. — Vincent de Fornier, fils du précédent.
1685. — Velgros.
1701. — Guilhaume Dupoix.
1710. — Guilhaume de Fornier qui fut le dernier Viguier.

A partir de 1720 les Viguiers disparaissent et la justice n'est exercée que par les officiers nommés par l'abbé et les seigneurs engagistes. Cette juridiction prit fin par suite de

l'organisation judiciaire établie par l'assemblée constituante de 1790.

Voici le nom de quelques-uns des officiers ou *baillés* désignés par l'abbé de Lagrasse :

1240. — Faber de Conques.
1251. — Baudet.
1325. — Jean de Vitrac.
1330. — Alari, de Saint-Denis.
1545. — Martial Etienne.
1547. — Nicolas Pigassou.
1560. — Pierre Monier.
1670. — Antoine Brassac.
1685. — Raboulh.
1720. — Bertrand Fornier, avocat.
1727. — Delhon de Lasaigne, avocat.
1729. — Donnadieu.
1764. — Raymond Dat.
1765. — Antoine Rodier.

Le document suivant, trouvé dans le livre noir de l'abbaye de Lagrasse nous apprend de quelle façon se faisait la nomination du baillé :

« Frère Anthoine Espinasse, humble prieur et vicaire-général de l'abbaye de Lagrasse et ses dépendances, dument informé des bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, probité, capacité, intégrité au fait de l'administration de la justice de M. Jacques Reboulh, s'y devant substitut du procureur général, au siège de la ville de Conques.

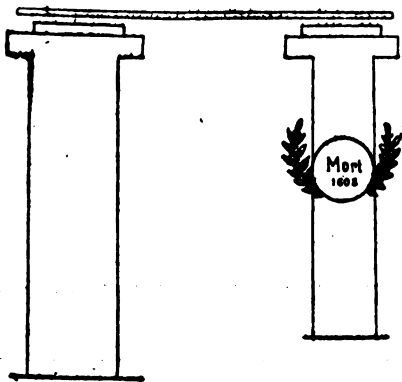
« Nous, à ces causes, lui avons donné et conféré, donnons et conférons l'office et charge du baillé en paréage de Conques, vacquant par le décès d'Antoine Brassac, pour par le dit Reboulh en jouir, aux mêmes honneurs, prérogatives,

ésmoluments et préminènces que le dit Brassac en pouvait jouir. Et c'est tout ce qu'il nous plaira, enjoingnants aux subjets et justiciables de nostre dit paréage, de rendre au dit Reboulh les respects, duboires, déférence et obéissance qui luy sont dus, à raison de la dite charge, sur les peines de droit, sauf le droist du Roy et de la dite abbaye. Et à cet effet, le dit Reboulh a prêté serment entre nos mains en tel cas requis.

« Donné à la Grasse, le vingt-deuxième féburier mil six cent septante.

« Frère Anthoine Espinasse, prieur et vicaire général, *signé*. »

Les seigneurs de Conques avaient droit de basse, moyenne et haute justice ; ils pouvaient condamner au fouet, au carcan, à l'amende honorable, à la marque, au bannissement, aux galères, à la mort. Pour exercer ce droit il y avait des prisons qui appartenaient au roi — prisons royales — et d'autres qui étaient la propriété du seigneur abbé de Lagrasse (1). Ils pouvaient enfin faire élever des piloris, des carcans et des fourches patibulaires. Cette dernière construction recevait chez nous le nom de *justice*. C'était en général deux piliers en pierre de taille ou en maçonnerie reliés par une traverse de bois. Ces piliers se trouvaient sur la place de l'église ; ils y sont encore aujourd'hui et, sur l'un d'eux, on y voit à demi effacés le mot *mort* et le millésime 1608.



(1) Ces prisons étaient : les premières dans la partie du donjon appelée ici *la tour* ; les secondes dans l'immeuble du sieur Viala.

L'amende pour *l'épanchement de sang* était de 3 livres, dix sols, à diviser par moitié ; le droit *de confiscation* était aussi indivis.

DROITS PARTICULIERS DU ROI

Nous disions plus haut que le roi et l'abbé avaient des droits particuliers.

Le roi jouissait en toute propriété de deux fours *banaux* où les habitants étaient obligés de venir faire cuire leur pain (1).

Ces deux fours étaient l'un à la remise de Limousis, limonadier, l'autre, à la maison Cazanave.

En 1662 il n'y avait plus qu'un four qui fut loué à différentes époques comme en témoigne la déclaration suivante :

« Je soussigné, receveur des domaines du Roy, au bureau de Carcassonne, reconnais avoir reçu de M[me] la marquise de Poulpry, héritière de M. Castanier d'Auriac, la somme de 6762 livres, dix sols, pour 43 années d'arrérages de la rente de 157 livres, dix sols, dus à sa majesté pour 3/8 de celle de 420 livres rachetée au denier 15 et qui était due pour le four banal de Conques. et à laquelle la dite dame de Poulpry a été condamnée par jugement contradictoire du bureau des finances de Toulouse du 26 septembre dernier 1777. Fornier, *signé* » (2).

Le roi louait le droit de *pelle*, c'est-à-dire celui de mettre

(1) Le droit de banalité était celui qu'avait le seigneur de forcer ses vassaux à venir au moulin, au four, au pressoir seigneurial et de les empêcher d'en bâtir eux-mêmes.

(2) Mahul : *Cartulaire de Conques*, p. 29.

le pain au four. Une jeune mariée qui, pour la première fois, apportait le pain au four, devait donner un pourboire au fournier.

La place du Roy — aujourd'hui place de la Mairie — lui appartenait. Elle servait, dans les derniers temps, « tant pour l'utilité publique que pour l'exercice de la justice administrative au nom du roi et du seigneur abbé » (1). Il avait encore des droits dans le terroir de Conques, sur des petits fiefs épars ; fiefs de Roger, de Labelan, de Gouzens, de St-Nicolas, de St-Laurent, de l'église paroissiale de St-Cernin, de l'église de Conques.

En 1342, le château de Conques qui jusqu'alors avait été la propriété du roi, devient celle du monastère.

Enfin il avait le droit *adempré* par lequel, chaque habitant ayant gros bétail lui devait trois journées avec ce bétail ; ceux qui n'en avaient pas, ne devaient qu'une journée avec leurs personnes. En temps de guerre, les habitants étaient encore obligés de porter à Carcassonne certains droits dûs à sa majesté (2).

DROITS PARTICULIERS DE L'ABBÉ

A la suite des diverses donations faites par les rois de France. le chapitre de Lagrasse était seul possesseur en 1662 de la seigneurie directe et foncière du lieu d'Azac dont nous parlerons plus loin (3). La justice de ce terme lui

(1) Reconnaissances déjà citées.

(2) Reconnaissance de 1670-1672.

(3) En 1686 le viguier et juge de la temporalité de l'abbaye de La Grasse rend une ordonnanne « en vue d'aider les pauvres à glaner et ramasser avec sécurité et confiance les épis que la Providence leur abandonne » faisant défense d'envoyer leurs troupeaux dans les chaumes et ratoubles d'Azac avant le 10 août, fête de St-Laurent. »

appartenait en seul. A dater de 1342 le château et le donjon deviennent sa propriété.

ENGAGEMENTS, INFÉODATIONS ET ALIÉNATIONS

Nous savons d'autre part que le roi de France engagea à différentes époques sa portion de Seigneurie à des chevaliers et à des damoiseaux, n'en gardant que la suzeraineté. On appelait *engagement* l'espèce de contract par lequel le seigneur abandonnait la jouissance de l'un de ses domaines pour tenir lieu le plus ordinairement des sommes qu'il empruntait jusqu'à ce qu'il fut en même de rembourser celles-ci. Ces domaines vendus à deniers comptants, mais avec faculté de rachat perpétuel, constituaient ce que l'on appela *les domaines engagés*. Les moines de Lagrasse à leur tour imitèrent la même conduite ; les cessions et inféodations qu'ils firent, portèrent surtout sur le territoire d'Azac et eurent pour résultat la construction de la plupart des métairies qui composent aujourd'hui le territoire de la commune.

Il arriva aussi que quelque coseigneur se dépouilla de la propriété de sa part de seigneurie pour la transférer à un autre ; ceci constituait l'acte d'*aliénation*.

Ce qui vient d'être dit nous fait comprendre le rôle tout à fait secondaire joué par les seigneurs ou coseigneurs de Conques.

En voici quand même la chronologie :

SEIGNEURS ET COSEIGNEURS

1090. — BERNARD GUILHAUME, ERMENGARDE, son épouse, et leurs enfants délaissent à Isarn, abbé de Caunes et à son monastère un alleu à eux cédé par Raymond Talent et reçoivent 20 « solidatos » (1).

1110. — Sire GALOB, seigneur de Conques, vend à la communauté les garrigues et vacants (2).

1120. — Sire CRESPIN, seigneur de Conques, augmente cette redevance de la somme de 10 livres (3).

1124. — ADHÉMAR de Conques, est parmi les nobles qui se soumettent au vicomte Bernard Atton (1124). — Est témoin au testament de Roger, Vicomte de Carcassonne et Alby (1150) ainsi qu'au plaid dans lequel Raymond Trencavel revendique certains droits usurpés par Guilhaume et Tardif ses agents dans la ville de Limoux (4).

1124. — BERNARD, de Conques, fait avec Adhémar sa soumission à Bernard Atton. Son nom est mentionné en 1144 dans divers actes de Roger, comte de Carcassonne, et son frère, vicomte de Béziers, d'une part, et les frères Roger de Lastours, d'autre part (5).

1135. — PIERRE AMÉRIC, dont le nom se trouve dans les actes sus-mentionnés.

1165. — PIERRE et GUILHAUME VETULUS, sont témoins à

(1) *Gallia Christiana*. Vol. I. coll. 161. — On appelait *alleu* toute terre qui n'était assujettie à aucune obligation féodale.

(2) *Archives de Conques.*

(3) *Archives de Conques.*

(4) *Histoire Gén. du Lang.* T. 4, p. 419, 461 et 387.

(5) *Histoire Gén. du Lang.* T. 4, p. 437, 442.

Un acte d'hommage d'Arnault de Clermont à Raymond Trencavel pour le château de Clermont en Lauraguais (1).

1189. — Georges ESTIENNE (*Jordanus Stephanus*). assiste au testament de Guilhaume VIII, seigneur de Montpellier: au serment du Comte de Toulouse au sus dit seigneur ; à l'hommage fait par ce dernier au comte de Malgeil et aux actes d'engagements faits par Bernard Atton à Guilhaume VIII (2).

1191. — UGO, de Conques, est du nombre des principaux seigneurs assemblés à Sauzens, près Caux, qui prêtent serment de fidélité à Raymond Roger, fils de Roger, vicomte de Béziers, et d'Alazaïs. sa femme (3).

1204. — Pierre ESTIENNE, de Conques, consul de Carcassonne, est témoin dans divers actes de Pierre, roi d'Aragon, et de Marie de Montpellier, sa femme. En 1248, ce même Pierre est mis par de Crannis, sénéchal de Carcassonne, en possession de toute l'hérédité que Blanche sa mère lui avait laissé à Conques et à Cannecaude :

« Mittimus et ponimus te Petrum de Conchis, in saisinam et possessionem totius hæreditatis, et omnium iurium pertinentium Blanchæ quondam matri tuæ, videlicet in villa de Conchis et de Canacauda, et eorum terminiis, et hoc facta legitima et diligenti inquisitione de his quæ pertinebant supra dictæ Blanchæ, vel pertinere debebant ratione hæreditagii superius nominati.

Datum Carcassonæ, anno Do-

Nous te mettons et plaçons en saisie et possession de tout l'héritage et de tous les droits qui appartenaient jadis à Blanche, ta mère, dans le bourg de Conques et de Canecaude et leurs territoires ; et ce, après légale et dirigente recherche au sujet des choses appartenant à la sus dite Blanche ou devant lui appartenir en raison de l'héritage sus-nommé.

Donné à Carcassonne l'an du

(1) *Histoire Gén. du Lang.* T. II.
(2) *Histoire Gén. du Lang.* T. 4., p. 530.
(3) *Histoire Gén. du Lang.* T. II.

mini millesimo, ducentesimo, quadragesimo octavo, quarto nonas aprilis. Ad majorem firmitatem huius rei præsentes litteras sigilli nostri munimime fecimus roborari. »

Seigneur 1248, le 4 des nones d'avril.

Pour plus de sûreté en ceci nous avons fait confirmer ces lettres de notre sceau (1).

La même année, le Sénéchal de Carcassonne restitue à dame Elimphiais, femme de Pierre de Conques, chevalier, deux cents livres melgoroises de son adot, sur les droits que le dit Pierre avait au château et appartenances de Conques :

« Restituimus Dominœ Elimphiais uxori quondam Petri de Conchis, militis C.C. libras melgorienses, nomine emptionis de dote sua, super omnia jura et bona quæcunque dictus miles habebat et possidebat in castro de Conchis et in terminiis S. Michaleis de Conchis, beati Laurenty, S. Petri de Vico, de Vitraco et de Villarasa, tempore quo G. Vicecomes terram Regis invasit, ad dandum, vendendum, impignorandum, vel quocumque alio modo voluerit alienandum. Exclusimus ab ista assignatione domum quam habebat dictus miles in castro de Conchis, quoniam certum est nobis quod dictus miles tantum recepit cum ea in dote et plus. Datum apud Montempessulanum in vigilia. D. Laurenty. »

« Nous rendons à la dame Elimphiais, épouse jadis de Pierre de Conques, chevalier, 200 livres melgoroises à titre de contrat de sa dot, sur tous les droits et possessions que le dit chevalier avait et possédait au château de Conques et sur les territoires de St-Michel de Conques, de St-Laurent, de St-Pierre de Vic, de Vitrac et de Villeraze au temps que le vicomte G. envahit les terres du roi; elle les donnera, vendra, engagera ou aliénera de toute autre manière qu'elle voudra. Nous avons exclu de cette assignation la maison qu'avait le dit chevalier au château de Conques, étant certain pour nous qu'il a reçu avec elle autant (un équivalent) et plus dans la dot. Donné à Montpellier en la vigile de St-Laurent. » (2).

(1) Tiré de Mahul : *Cartulaire*, Conques.
(2) Mahul : *Cartulaire* de Conques.

Pierre Estienne assiste en 1319 au jugement de l'inquisition prononcé contre frère Bernard Delicieux (1).

GAUTIER DE SECRUNE fit partie, comme chevalier, de la croisade Albigeoise. Après sa mort (1249), le sénéchal de Carcassonne assigne à sa veuve, Dame Isabeau, 50 livres de revenu sur certaines terres de Conques, et lui permet de vivre dans le château du village.

L'abbé de Lagrasse possédait sur ces mêmes terres 300 livres de rente et avait des droits sur le dit château ; aussi il consent en 1257 que dame Isabeau habite le château de Conques sa vie durant, moyennant 4 livres de rente que le sénéchal lui assigne sur le lieu de Blomac. En 1260, le roi Saint-Louis donne à la veuve du chevalier une quantité de terres dont le revenu sera à peu près égal à la rente de 50 livres qui lui avait été servie jusqu'alors :

« Nouerint vniuersi prœsentes litteras inspecturi, quod nos Guilhermus de Piano, Senes callus Carcassonœ, in assiziam assignauimus Dominœ Isabelli vxori quondam D. Gautery de Secruno, de mandato D. reginœ, quœ per litteras suas patentes hoc nobis mandanit. L. libratas terrœ annui redditus apud. Conchas, et in ejus terminiis, sicut in scriptura super assisia facta particulariter continetur; accomodamus etiam eidem Dominœ castrum ipsius loci, ad mansionem ipsius faciendam, pro quadam domo, quam juxta modum assiziarum terrœ eidem tra-

« Sachent tous ceux que les présentes lettres verront, que nous Guilhaume de Piano, sénéchal de Carcassonne, avons assigné en assises à la dame Isabelle, femme jadis de Gauthier de Secrune, par mandat de la reine qui nous l'a mandé par ses lettres patentes, 50 livres de terre de revenu annuel à Conques et dans son territoire, comme il est contenu spécialement dans l'écrit fait sur l'assise ; nous prêtons en outre à la même Dame, le château du même lieu pour y faire sa demeure en compensation d'une maison qu'aux termes de l'assise

(1) Voir chronique et événements remarquables.

dere debebamus. In enius rei testimonium prœsentes litteras sigilli nostri munimime fecimus communiteri. Actum Carcassonœ, anno Domini M C.C.XLIX° die lunœ ante festum B Magdalenœ. »

nous devions lui donner sur ces mêmes terres. En foi de quoi nous avons fait munir les présentes lettres de notre sceau. Fait à Carcassonne l'an du Seigneur 1249, le jour de la lune avant la fête de Ste-Madeleine » (1).

« Ludovicus, (etc).... Scire nos nolumus quod Ysabelli relictæ defunetis Petri de Secruno militis, dedimus et Concesimus XXV libratas terræ annuatim, quandiu vixerit habendas et percipiendas, in loco in quo dictus Petrus ejus maritus L libras dum viuebat, de dono nostro percipiebat. Vude vobis mandamus quatinus dictas XXV libratas prout dictum est, deliberitis eidem. Actum Arisius, anno Domini M. C. C. L. X.° mense aprilis. Dicta Isabel decessit anno Domini M. C. C. L. X. X. I. I.° Sexto id augusti. »

Nous Louis, voulons vous faire savoir que nous avons donné et concédé à Isabelle, veuve de feu P. de Secrune chevalier, 25 livres annuelles de terre, pour les avoir et percevoir tant qu'elle vivra au lieu où le dit Pierre son mari recevait de notre don 50 livres. Nous vous mandons de lui délivrer les dites 25 livres comme il a été dit.

Fait à Paris, l'an du seigneur 1260, mois d'avril. La dite Isabelle est décédée l'an du seigneur 1272 le 6me des ides d'août (8 août). (2)

Il est certain que Pierre de Secrune, après la croisade Albigeoise fut mis en possession de certaines terres par Simon de Montfort ; en effet en 1269 Louis XI mande au seneschal de Carcassonne de lui donner des éclaircissements sur plusieurs demandes que lui a faites le chapitre de cette ville, au sujet des biens sis à Conques, à lui légués par Pierre de Secrune, chevalier, de la donation de Simon de

(1) Mahul : *Cartulaire de Conques.*
(2) Mahul : *Cartulaire de Conques.*

Montfort en 1219 et dont il demande la confirmation au roi. (1)

1209. — Bernard ESTIENNE prête serment de fidélité à Roger Trencavel, vicomte de Béziers. (2)

1248. — Guilhaume ESTIENNE, chatelain de Conques.

1254. — RAYMOND et BERENGER de Conques, sont témoins à un acte passé entre Amalric, vicomte de Narbonne et les habitants de Montpellier. (3)

1254. — Amori de CONQUES, chanoine de Narbonne. (*Amorico de Conchis*, *canonico Narbonnensis*), assiste à l'abjuration des consuls de Toulouse devant le légat dans le palais de l'archevêque de Narbonne.

1268. — Jean de CONQUES (*Johanni de Conchis*), signe l'acte par lequel lui et plusieurs seigneurs sont obligés de résider dans la Cité de Carcassonne pour service obligé. Son nom se trouve encore dans certaines lettres de Jean, comte de Poitiers, lieutenant en Languedoc. (4)

1268. — Béatrix de GARDA. Le roi St Louis ordonne au Sénéchal de Carcassonne de payer la dot à Béatrix de Garda, de Conques :

« Ludovicus Dei gratiœ, Francorum rex, Seneschalo Carcassonnœ salutem; mandamus vobis quatinus Beatrici de Garda Concharum, dotem suam deliberetis, sicut, alias per nostras patentes litteras, quadam Seneschallo Carcassonnœ dedimus in mandatis et in eisdem litteris videbitis Contineri. »

« Louis par la grâce de Dieu roi de France, au Sénéchal de Carcassonne salut : nous vous mandons de délivrer sa dot à Béatrix de Garda, de Conques, comme nous l'avons ordonné jadis par nos lettres patentes au Sénéchal de Carcassonne, comme vous le verrez contenu dans ces mêmes lettres. (5)

(1) *Preuves de l'histoire du Languedoc*, t. V., p. 147.

(2) *Missel de Majorque*. Traduction de le Hardy, siège de Carcassonne.

(3) *Hommages de la Sénéchaussée de Carcassonne*.

(4) *Hommages de la Sénéchaussée de Carcassonne*.

(5) *Histoire G. du Languedoc*, t. III. Preuves.

1272. — BEATRICE et COMTESSE, sœurs, reçoivent dix livres de revenu dans le lieu de Conques à condition qu'elles en feront hommage. (1)

1285. — ROBERT DE SENS, était le mari de Comtesse. En 1285 il est mis en possession de 100 séterées de terre qui avaient été jadis données à Béatrix. (2) Au mois d'avril 1327, Jean de Prato, inquisiteur, fait citer les parents de Comtesse pour la défendre ; elle était accusée d'être morte suspecte d'hérésie. (3)

1316. — BLANCHE DE BRICANIA, dame de Conques, reçoit d'Arnaud de St Estève, damoiseau et chatelain du chateau des Tours (Turribus), diocèse de Narbonne, acte d'hommage pour le dit château. (4)

1320. — PHILIPPE GOLOUB fut seigneur de Conques. Il en est fait mention en 1268, dans la lettre du roi Louis IX qui prescrit au Sénéchal de tenir la main à ce que divers seigneurs terriers résident dans la Cité de Carcassonne. En 1320, comme nous l'avons déjà vu, un acte de paréage est passé entre le roi et dame Phidis, veuve de ce seigneur, tant en son nom que comme tutrice de ses quatre enfants, pour sa terre de Conques, Sénéchaussée de Carcassonne. (5)

1359. — JEANNE DE CONQUES, signe diverses lettres de Jean, comte de Poitiers, lieutenant du roi en Languedoc. (6)

1505. — ANTOINE DE GOUZENS, bourgeois de Carcassonne, coseigneur de Conques. (7)

1529. — FAYET, seigneur de Conques, est compris au

---

(1) BESSE : *Histoire des Comtes de Carcassonne.*
(2) BESSE : *Histoire des Comtes de Carcassonne.*
(3) Archives de l'Inquisition de Carcassonne.
(4) MAHUL : *Cartulaire de Conques.*
(5) VIGUERIE : *Annales de Carcassonne* t. I. p. 407.
(6) *Hestoire du Languedoc.* Preuves.
(7) LA CHESNAYE DESBOIS : *Dictionnaire de la Noblesse*, VII, 752.

rôle du ban et de l'arrière-ban de la Sénéchaussée de Carcassonne passée en revue à Caunes, par-devant les seigneurs de Malves et de Sallèles-Cabardés. Les trois seigneurs devaient fournir chacun un archer (1)

1544. — Pierre de SAPTE achète les Seigneuries de Conques pour la somme de trois mille livres. (2)

1558. — Maurice de SAPTE, seigneur de Conques, parent du précédent.

1665. — François-Bernard CALMÈS était le fils de Maurice Calmès de la branche de St-Julia. Le 19 novembre 1666, il épousa Jeanne Olive et fut maintenu en noblesse le 1er octobre 1668. La portion de la Seigneurie de Conques possédée par la maison de Calmès fut aliénée au sieur de Poussonel, pour suffire aux levées des soldats imposées à la noblesse pendant les guerres de la fin du règne de Louis XIV. (3)

1700. — FRAISSÉ, seigneur engagiste de Conques. en paréage avec l'abbé de Lagrasse. Il était propriétaire des Saptes.

1731. — CASTANIER d'AURIAC acquéreur du précédent.

1758. — Marquise de POULPRY, nièce et héritière du précédent.

1784. — Pierre SABATIER, docteur en médecine, acquéreur de Madame de Poulpry. Ces trois derniers furent aussi seigneurs engagistes en paréage avec l'abbé.

Pierre DUFAY était coseigneur de Conques en 1752.

De toutes les familles nobles dont il vient d'être question, la famille Estienne est la seule qui existe encore à Conques.

L'état nobiliaire et généalogique de la maison Estienne, en Languedoc, nous est fourni par le *Bulletin de la Société*

---

(1) Mahul : *Cartulaire de Conques.*

(2) *Hommages de la Sénéchaussée du Languedoc.*

(3) Mahul : *Cartulaire de Conques, Trèbes et Rustiques.*

héraldique et généalogique de France. (Avril 1884, 4e volume, page 58). On y trouve que cette maison est une des plus nobles et des plus anciennes de France ; elle est issue des premiers comtes souverains de Cerdagne qui existaient au IXe siècle et descendaient, selon la tradition, d'un chevalier d'Albanie qui avait accompagné Charlemagne dans ses guerres contre les Sarrazins. Cette descendance est prouvée par un acte de 1106 déposé aux archives d'Almeira. C'est une donation faite par Guy de Grimourd de Roure et sa femme Besplenide de Chatauneuf d'une partie de leurs terres et baronies en faveur de Guinard de Valesper, leur gendre, de sa femme Ignès et de leurs enfants Guilhaume et Estienne. Ce dernier est qualifié dans l'acte de *miles Stephanus Lambesco*. C'est de cet Estienne devenu par sa femme seigneur de Lambesc, qu'est sortie la maison d'Estienne, en Provence, de laquelle est descendue, par Michel et Gaspard, celle d'Estienne de Saptès en Carcassez qui nous occupe particulièrement.

Gaspard Estienne maintenu en noblesse par lettres du 28 février 1668 était fils de Guilhaume Estienne et de Marguerite de Guibaud ; il prit une part très active aux guerres de la Fronde et avait embrassé le parti du Cardinal de Retz.

A la suite des démêlés que son père avait eus avec sa famille, comme en font foi les archives du parlement de Grenoble, il se fixa à Conques en Carcassez qui était un ancien fief de cette famille et où était déjà établie la lignée de son grand-oncle Michel. Ces deux branches se sont tellement fondues ensemble soit par des alliances, soit par les mêmes noms de baptême, qu'il est impossible de les différencier l'une de l'autre. Gaspard Estienne fit bâtir à Conques la grande maison qui appartient de nos jours à M. Almayrac(1). Le 13 février 1647, il épousa Marie de Ruffy,

(1) Cet immeuble vient d'être acheté par M. Don de Cépian pour en faire un établissement d'éducation dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

d'où sont issus Antoine, Barthélemy, Daniel et Claude Estienne.

Ce dernier épousa, en 1672, à Puylaurens, la comtesse Marie, dame de Saptès; de ce mariage naquirent Jacques, Antoine et Barthélemy qui eût, par son mariage, avec Antoinette de Fontiès, deux fils : Antoine et Claude d'où sont issus les représentants encore vivants de la famille Estienne de Conques.

Claude Estienne, habite Paris. Un de ses fils, Henri Estienne est peintre d'avenir. On admire cette année-ci au salon des Champs-Elysées deux de ses toiles ; l'une intitulée: *Souvenir* — représente une jeune femme en noir semant des violettes ; l'autre est un portrait de *jeune femme en deuil.* Assise dans une stalle de style gothique, elle se grise du parfum d'un bouquet de violettes qui semblent lui rappeler la mémoire d'un être aimé.

On a modernisé le mot Estienne et on a fait celui d'Etienne. Voilà pourquoi Claude Etienne a fait rectifier, en 1882, par le tribunal civil de Carcassonne, l'orthographe de son nom. Quant à la qualification nobiliaire, elle est, d'après ce qui vient d'être dit, tout à fait incontestable. La préposition de, que l'on appelle communément particule nobiliaire, ce n'est qu'à une époque très moderne qu'on la considèrée comme une marque de noblesse. Dans le principe, elle précédait toujours un nom de lieu ou de terre, et signifiait simplement que celui dans le nom duquel elle figurait avait été ou était propriétaire de la terre ou du fief ainsi nommé. Ainsi on disait par exemple comme nous l'avons vu : *Pierre Estienne de Conques* ce qui signifiait que l'individu ainsi qualifié appartenait à l'ordre nobiliaire. La particule *de* fut mise plus tard sans inconvénient à côté du nom de la personne. C'est ainsi que Claude et ses enfants se signent : d'Estienne.

La devise des d'Estienne est : *Courage, honneur et foi* leur cri de guerre ; *C'est moy qui l'ai dit.*

La famille Estienne a joué un grand rôle soit dans la magistrature soit dans l'armée. Vers le milieu du xvi[e] siècle Martial Estienne était viguier; Jehan Estienne, procureur du roy à Conques, se distingua dans les guerres de la ligue et se fit tuer à Crécy en défendant le roi. Enfin le général d'Estienne de Chausegros, mort en 1880, était aussi un descendant de la branche Estienne du Carcassez.

PRINCIPAUX FIEFS

Les principaux fiefs de Conques étaient :

1° *Le fief de la Gardie.* — Béatrix de Garda le possédait en 1250. Ses héritiers furent : Geraud Roger (1372); Jean Alricy (1481); Guilhaume Alricy, fils du précédent et marchand à Conques; Jean Jeoffre, Pierre Fraudense et Jean de Prouillac, maris des filles de Jean Jeoffre; Simon Calmettes et Geraude Jaufrese (1547): Jean et Pierre de Bardichon, le premier, président en la sénéchaussée du Lauraguais, le second syndic général de la province du Languedoc (1562); Pierre de Bernard, mari de Jeanne de Bardichon, fille unique de Jean de Bardichon (1673); de Fraissé, acquéreur des enfants de Pierre de Bernard (1719); Castanier d'Auriac (1740); la marquise de Poulpry; Pierre Sabatier; Dufay et Grandier (1783, 1789).

Ce fief comprenait le tènement de la Gardie et une partie des tènements voisins.

2° *Fiefs de Rougie, de Naroger et de Nabellague* ayant appartenu aux mêmes propriétaires que ci-dessus.

3° *Fiefs de Gouzens et de St-Cernin.* — Au mois de décembre 1778, Messire Jacques-Honoré Dufay, ancien mousquetaire de la première compagnie de la garde du roi, co-seigneur des fiefs précédents et de ceux de Gouzens et de

St-Cernin, rend hommage au roi, devant le Bureau des finances établi en la généralité de Toulouse, pour les 5/8mes des fiefs ci-dessus « lesquels sont épars dans la terre de Conques et les lieux circonvoisins » (1).

En mars 1779, le sieur Sabatier, se prétendant propriétaire des entiers fiefs s'oppose au dénombrement du sieur Dufay.

Au mois d'août 1783 il y a transaction entre les parties; il est convenu que tous les fiefs dont il vient d'être question seront jouis par indivis entre les sieurs Dufay, Sabatier et Grandier, savoir : 3/8mes par le sieur Dufay, 4/8mes par le sieur Sabatier, le 1/8me restant aux héritiers du sieur Grandier, acquéreur de la dame de Lesquerde, veuve de Calmès et de sa fille : de plus l'albergue de 5 sols que font au roi lesdits fiefs seront supportés par chacun des co-propriétaires, au prorata de leur portion.

En 1789, Bertrand Antoine Frédéric Dufay, officier du régiment d'Angoulême, possède ces fiefs (2).

4° *Fief de Saint-Nicolas*. — Il appartenait à l'œuvre de la fabrique paroissiale.

5° *Fief des Saptes*. — Il en sera question dans l'histoire de la manufacture de ce nom.

6° D'autres petits fiefs étaient tenus par certaines personnes étrangères à la localité.

CHATEAU SEIGNEURIAL

Il ne reste plus rien du château seigneurial de Conques. Les quelques vestiges qui subsistaient, il y a quelques années, ont été anéantis par les divers propriétaires du châ-

(1) MAHUL. *Cartulaire de Conques.*
(2) MAHUL. *Cartulaire de Conques.*

teau. Les constructions que nous qualifions aujourd'hui du nom de château ne sont, à proprement parler, que le donjon bâti aux quatorzième et quinzième siècles et dont il a été question.

Ce que nous en savons, c'est que en 1204 Pierre de Conques, chevalier, l'habitait. En 1249 il était encore habitable puisque le sénéchal de Carcassonne permet à dame Isabeau, veuve de Gauthier de Sécrune, de résider dans le dit château. (DOAT).

En 1259 « il est en ruines et de peu de valeur » (VIGUERIE).

Dans une lettre de Philippe de Valois, de 1340, il est fait mention de ce même château, « in terris et possessionibus *in Castro de Conchis* ». (VIGUERIE). En 1342, une transaction authentique nous apprend que le roi de France fait donation à l'abbé de Lagrasse des châteaux de Conques et de Palairac (Archives communales). A cette époque il n'existe que « les murs d'une grande élévation et sans aucun logement ». (VIGUERIE).

En 1662 il appartient au chapitre de Lagrasse qui l'inféode, en 1770, pour l'albergue annuelle de 10 livres au sieur Grandier de Conques. Au moment de la révolution, il fut porté sur la liste des biens ecclésiastiques qui devaient être vendus au profit de la nation. Les héritiers de M. Grandier firent opposition à la vente, se basant sur ce que le château faisait partie de la métairie de Curé, que les moines de Lagrasse vendirent à la même époque. En 1793 le château fut vendu à Pierre Lucet avec les métairies de la Tuilerie et de Curé. Les ruines appartiennent en ce moment au sieur Oustric.

Une tour, dont nous avons déjà parlé, servait de donjon au château seigneurial.

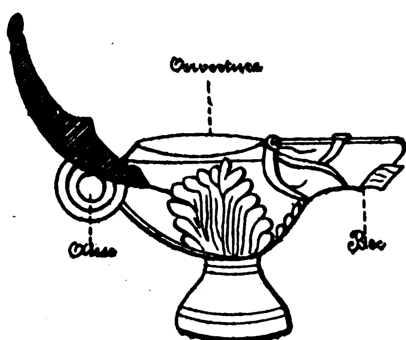
Il y a de cela une vingtaine d'années, une dame spirite sut persuader quelle avait eu en révélation par les saints esprits d'un trésor enfoui dans une prétendue chapelle de ce châ-

teau. Des fouilles furent faites mais sans résultat ; le propriétaire actuel se propose d'en faire de nouvelles.

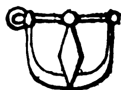
De tous les objets découverts dans le château de Conques on n'a conservé que les suivants déposés au musée de Carcassonne :

1° Une lampe en bronze appelée *lucerna* (λυχνως).
2° Une boucle.
3° Deux éperons.
4° Une paire de ciseaux.

A : *Lampe.* — Dans l'antiquité greco-romaine on se servait



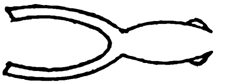
de torches ou de chandelles ; plus tard les gens riches se servirent de lampes à huile. Comme celle qui nous occupe, elles étaient le plus souvent rondes ou ovales, mais aplaties supérieurement et ornées de dessins ou figures en relief. Elles étaient en terre cuite ou en bronze. La disposition de ces appareils était fort simple. C'était un réservoir ayant d'un côté une anse pour le saisir et du côté opposé un bec pour recevoir la mèche faite de moelle de sureau, de fils de lin ou de filaments de papyrus. Au milieu était une ouverture pour l'introduction de l'huile. Les plus communes n'avaient qu'un bec et par conséquent qu'une mèche.



B : La boucle est représentée par la figure ci-contre.

C : Les éperons paraissent dater du XVe siècle. L'un d'eux

est remarquable par la largeur du collet, c'est-à-dire de la tige qui porte la molette, sorte de petite roue à bords découpés, qui s'engage comme une poulie dans une fente pratiquée à l'extrémité du collet. Dans l'un de ces éperons, le collet est double.



D : Quant aux ciseaux, il n'y a rien de particulier à signaler.

Ces quatre objets ont été donnés au Musée par M. Ferdinand Viala. Il est difficile de déterminer leur date précise parce que le fer s'oxydant avec une extrême rapidité, les caractères physiques peuvent facilement induire en erreur.

MAISONS SEIGNEURIALES

Les maisons des sieurs : Lucet, curé ; Griffe, épicier ; Almayrac ; Calvayrac, maréchal ; Cordes Bertrand, furent jadis habitées par les seigneurs ou co-seigneurs de Conques dont les noms suivent :

1° Maison Lucet — Pierre Sabatier.
2° Maison Griffe — Bernard François de Calmès.
3° Maison Calvayrac — Castanier d'Auriac.
4° Maison Cordes Bertrand — Pierre Dufay.
5° Maison Almayrac — De Bedonnet, Marquise de Poulpry et Estienne.

FAMILLES NOBLES HABITANT LE VILLAGE

Plusieurs familles nobles habitaient Conques ou y avaient des terres. Ceux qui avaient des immeubles dans le village furent :

1° Noble François de Montirat ;
2° Noble François d'Auriol ;
3° Guilhaume de Ste-Colombe, seigneur d'Oupia ;
4° Jean Bosside, seigneur de la Goutine et Jacquette de Sapte sa femme, possédaient la maison de Labatut dit Charmant ;
5° Jeanne de Fabre ;
6° Noble Jean Bonamie ;
7° Pierre et Jean de Bardichon, propriétaire de la maison Viala sur la place de l'église ;
8° Antoine de Côme, frère de Henri de Côme, capitaine d'une des tours de Cabardès.

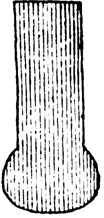
FAMILLES NOBLES AYANT DES TERRES SEULEMENT

D'autres n'avaient que des terres dans le territoire. Ils s'appelaient :

1° Noble François de Franq, seigneur de Cahuzac ;
2° Mahul de Roquaurland ;
3° De Vernon ;
4° Guilhaume de Cardaillac.

La plupart des maisons dont nous venons de parler ont des fenêtres à meneaux très communes dans les édifices du

xve et xvie siècles ; ces fenêtres ont la forme d'un carré long divisé dans sa hauteur et sa largeur par une ou plusieurs traverses en pierre. Dans les maisons des sieurs Griffe et Almayrac on trouve des peintures à l'aquarelle qui semblent dater de la fin du xvie siècle. Enfin sur la façade de celle de Labatut on voit un signe d'appareil marque d'un des tacherons qui contribua à l'édification de l'immeuble. Les signes d'appareils, on le sait, sont nombreux aux xiiie et xive siècles, rares dans les deux siècles suivants, et de nouveau communs aux xviie et xviiie siècles.



CHAPITRE IV

Communauté

A

Origine de la Communauté. — Conseil politique et Consuls. — Leur nombre. — Leur élection. — Rétribution. — Noms et signatures des Consuls connus.— Liste des Maires. — Armes et sceau de la Communauté. — Impositions et dépenses communales.

ORIGINE DE LA COMMUNAUTÉ

L'origine de la Communauté ne nous est point connue ; mais d'après les documents que nous avons eus sous les yeux, il est probable qu'avant le XIIe siècle il y avait des consuls tout comme dans certaines autres villes du Languedoc. Au XIIe et surtout au XIIIe siècles, les chartes des communes se multiplièrent à l'infini ; mais comme elles furent toutes locales, elles furent aussi toutes différentes. Dans l'espèce, les registres des délibérations et les reconnaissances déjà citées, (1) à défaut de chartes communales, nous font connaître les usages et les coutumes consulaires de notre village.

(1) Reconnaissances de 1261, 1336, 1334, 1453, 1455, 15

CONSEIL POLITIQUE ET CONSULS ; LEUR NOMBRE ; LEUR ÉLECTION

Dans l'hommage au roi, par les Consuls de Conques, du 26 mai 1631, nous trouvons que la commune était administrée par un conseil politique composé de douze membres et quatre consuls.

Le conseil politique se renouvelait lui-même par moitié tous les deux ans.

Dès le principe, les consuls furent nommés par l'assemblée générale des habitants ; plus tard ce fut par le Conseil politique qui optait sur deux sujets proposés par chaque consul sortant de charge, et, enfin, dans les derniers temps, ce choix dut être agréé par les co-seigneurs de Conques (1). Cette nomination eut lieu d'abord chaque année la veille de Noël et dans la suite le dimanche qui précède cette fête.

Pour devenir consul, il fallait être « gens de bien, non comptables reliquataires, prevenus en justice, ni moindres de 25 ans. »

Quand les sujets présentés ne remplissaient pas ces conditions, les co-seigneurs de Conques s'opposaient à leur élection. Ces derniers ne pouvaient choisir que parmi ceux qui étaient présentés par la Communauté (édits du roi du 25 juin et 11 septembre 1766).

Le jour indiqué, le viguier se rendait à Conques pour présider aux opérations électorales et recevait pour cela une indemnité de déplacement. Après l'élection qui avait lieu le plus ordinairement à l'hôtel de ville, les nouveaux consuls étaient assermentés par les officiers de la viguerie et par celui des dits religieux.

---

(1) VIGUERIE : *Annales de Carcassonne*, T. II. fol. 713.

Chaque consul ayant un genou à terre, les deux mains mises sur les saints évangiles tenus par le viguier, jurait et promettait, « de bien et dument faire le devoir de sa charge en gens de bien et d'honneur. » Après quoi, ce dernier lui donnait le chaperon (1) rouge, marque de sa dignité, les clefs des prisons civiles, marque de sa puissance, et celles des portes, marque de son autorité. Les nouveaux consuls étaient ensuite conduits à l'église ; là, après avoir rendu grâces à Dieu, le viguier leur indiquait la place qui leur était destinée ; l'installation au banc des consuls terminée, on rendait grâces à Dieu pour la deuxième fois et on revenait à l'hôtel de ville prendre possession des archives. Les consuls avaient d'ores et déjà le droit de porter robe bourgeoise, rouge ou noire, créée par les habitants.

Voici de quelle façon se faisait l'élection consulaire. Le document suivant a été trouvé dans les archives municipales :

L'an mil sept cent douze et le dix-huitième jour du mois de décembre, dans l'hôtel de ville de Conques, le Conseil politique a été assemblé après avoir été convoqué à la manière accoutumée par le valet de ville, par-devant MM. Guilhaume de Fornier, conseiller du roi, son viguier et juge en la ville et viguerie de Carcassonne et Cabardès, siège du dit Conques, assisté de MM. de Bedonnet et Quilhet, premier et troisième consuls, des sieurs Laborie et Paul Serres consuls électifs, du sieur Maynadier, conseiller du roi, du sieur Grassy, procureur fiscal pour M. de Frayssé, seigneur de Conques, et de messieurs les conseillers politiques. A laquelle assemblée de Conseil a été

---

(1) Le chaperon était la coiffure des hommes en France avant 1449 époque de l'adoption des chapeaux. Elle avait sur le haut un bourrelet duquel pendait une manche ou queue étroite et longue qu'on entortillait autour du cou. Les hommes ont cessé de porter le chaperon sous Charles VII. De nos jours, le chaperon est la marque distinctive des membres de l'université ; ce fut celle des consuls jusqu'à la Révolution.

proposé par les dits sieurs consuls et par M de Bedonnet, premier consul; qu'à tel jour, aujourd'hui dimanche avant la fête de Noël, qu'il doit être procédé à l'élection et mutation consulaire du second et dernier consuls pour servir l'année prochaine mil sept cent treize, conformément aux us et coutumes et arrêts.

Le dit sieur Grassy, procureur fiscal du dit Seigneur requiert quy doit être procédé, à tel jour qu'aujourd'hui, à l'élection et mutation consulaire du second et dernier consul pour servir l'année prochaine avec les sieurs Bedonnet et Quillet, et que les dits sieurs consuls remettront leur Cartel de la nomination du second et dernier consul au conseil politique pour y être délibéré, et que les personnes qui seront proposées ne soient ny comptables reliquataires, prévenus en justice, ny moindres de vingt-cinq ans, et qu'il soient, de qualité requise.

Par nous viguier et juge, vu la proposition des Consuls et ayant égard aux réquisitions du procureur fiscal, nous ordonnons que les sieurs Consuls remettront au conseil politique leur cartel, portant nomination du second et troisième Consuls, pour servir l'année prochaine.

Cartels portant nomination du second et dernier consul:

1er Cartel. — Le sieur Michel Amalric, second consul;
Le sieur Jean Dalbes, dernier consul.

2e Cartel. — Pierre Tousquet, second consul;
Jean Tal, dernier consul.

Lesquels cartels ayant été communiqués au procureur fiscal, ont été approuvés et ensuite baillés au conseil politique, ont été approuvés unanimement, et a été conclu et délibéré que les deux listes seront présentées au seigneur de la présente ville, pour qu'il aye agréable de faire choix des deux consuls qui lui conviendront, pour servir l'année prochaine mil sept cent treize.

Et à l'instant les dites listes ayant été présentées à M. de Fraysse, seigneur de Conques et Saptes, il aurait fait choix des personnes de Michel Amalric pour second consul et de Jean Dalbes pour dernier consul, contenus dans la même liste.

Le dit procureur fiscal dit qu'attendu le dit choix qui a été fait par le dit seigneur, les dits Amalric et Dalbes doivent être mandés pour prêter serment de leur charge à tel cas requis à peine de 25 livres d'amende.

Nous dit viguier et juge ordinaire du dit Conques, nous ordonnons qu'à la diligence des dits consuls, les dits Amalric et Dalbes seront tenus de se présenter devant nous pour prêter le serment de leur charge à peine de 6 livres d'amende.

Et à l'instant les dits Amalric et Dalbes s'étant présentés dans l'hôtel de ville, les mains mises sur les saints évangiles, leurs genoux à terre, ont juré et promis de bien et dument faire leur devoir de leurs charges en gens de bien et d'honneur.

Et sur les réquisitions du dit procureur fiscal, la présente délibération a été autorisée par le dit viguier qui a interposé sur y celle son décret et autorité judicielle sauf le droit du Roy et autres.

Fait dans l'hôtel de ville lés an et jour que dessus.

RÉTRIBUTION DES CONSULS

Les fonctions des consuls étaient gratuites, mais quand ces offices furent vendus par la couronne afin de parer aux dépenses exhorbitantes de la cour, leurs possesseurs reçurent des gages. Les charges de 1er et 3e consuls furent achetées : il n'y eut d'électifs, comme nous le montre le procès-verbal ci-dessus, que les offices de 2e et 4e consuls. La Communauté les avait sans doute acquis, comme elle le fit plus tard pour ceux de 1er et 3e consuls. Quoiqu'il en soit, ces derniers ne tardèrent pas à recevoir de nouveau des gages, « à cause de *leur travail assidu et des soins pour gérer les affaires communales.* »

Dans les états des offices municipaux rachetés et réunis en vertu des lettres patentes du 27 octobre 1774, nous trouvons que Conques a 4 consuls ; le premier a le titre de

maire, le second celui de lieutenant de maire ; il y avait aussi un greffier consulaire et un valet de ville (1).

Le 1er consul avait 30 livres de gages.

Le 2e consul avait 30 livres de gages.

Le 3e consul avait 20 livres de gages.

Le 4e consul avait 15 livres de gages.

Le greffier consulaire recevait 80 livres de gages.

Le valet de ville recevait 25 livres de gages (2).

NOMS ET SIGNATURES DES CONSULS CONNUS

Voici les noms des principaux consuls qui figurent dans les archives de Conques :

1336-1445

Arnaud Ségur.

Pierre Azam.

Raymond de Vitrac.

Pierre de Vitrac.

---

(1) ALBISSON : *Lois municipales et économiqaes du Languedoc*, T. VII, page 578.

(2) Le valet consulaire ou valet de ville faisait les criées à son de trompe et à haute voix. Ce crieur public au XVe siècle était appelé *Lenquentairé* du latin lingua, langue, et cantus, chant. L'appariteur actuel s'appelle Picarel et exerce les fonctions depuis une trentaine d'années.

1445-1584

Pierre Marsillac (1).

Gazel Raimond.

Arnaud Fabre.

Pierre Dardé.

Domerge Barthélemy.

Nicolas Peire.

Miquel Montet.

Douat.

Antoine Mahul.

Jean Tesseire.

Pierre Calvi.

Jean Alpeix.

André Sidobre.

Pierre Maury.

Jean Fromen.

Jean Coste.

Bernard Pech.

François Muzard.

(1) Aux obsèques que la ville de Carcassonne fit à François Ier, Pierre Marsillac assista à la cérémonie dans l'église des Jacobins. — BESSE : *Hist. de Carcassonne*, p. 306.

1584-1663

Jacques Reboul......
Jean Massebou......
Pierre Congot.......
Pierre Cros.........

François Simony....

Antoine Simony.....
Jacques Calvet......
Jean Bernard.......

1663-1685

Philippe Raboulh....
Antoine Estienne....
Jacques Calvet......
Antoine Cauly.......
Jean Bernard ....

Jean Laborie........

Guilhaume Baldy....
Dominique Serres...

Crouzat, Chevalier de St-Louis....

Louis Pujet.......

Mandoul.........

Louis Barbaza.....

François Goutes...

Amalric..........

Pierre Normand...

François Payré....

De Bedounnet.....

Jean Bernede.....

Bernard Raynaud.

Louis Argentes....

Tournié..........

Pierre Viguier....

1685-1730

Jean Barbaza........

Dalbes.............

Peyrottes...........

Bernard Raynaud....

Barsalou............

Louis Argentes......

Jean Quillet....

Bernede Cadet..

Galcem Jean...

Campagne.....

Louis Viguier ..

Jean Esçouperie.

Jean Sauzières .... Sauzières

Audouy .... Audouy

marque de Pierre

Pierre Falcou .... X Falcou

Jean Quilhet .... Quilhet

Jean Fargues .... J Fargues

Grassy .... Grassy

Armand Peiré............ A PEIRE

Cordes ....

1730-1789

Jean Payré ....

Armand Sauzières...

Bernede............

Pierre Falgous......

Louis Estienne......

J. Mercier..........

M. Malvis...........

Besse ....

Patau ....

J. Fabre............

Serres ....

Dejean ....

Noël Jean........... Marque de Noel Jean

Pierre Tragan....... P. Tragan

Fornier Russec...... Fornier Russec

Andrieu............ Andrieu

Falgous............ Falgous

Sauzières........... Sauzieres

Cabrol....................

Cazeneuve..... ....

Barsalou................

Jean Besse...............

Desplas..................

Audouy..................

Alibert..................

Puget........................

Segur........................

Doumerq......................

Andoque................. ...

Louis Gaches.................

Joseph Laffon... ....

Desplas......................

J. Payré.................... J. Payre

J. Bergnes.................. J. Bergnes

Moffre...................... Moffres

Latour...................... Latour

Léon Gaches................. Gaches

LISTE DES MAIRES

Noms des Maires de Conques à partir de 1680 :

1682 — Jacques Calvet.
1685 — Jean Bernard.
1703 — François Simony, conseiller du roi « d'argent à un tau de sinople. »

1715 — Enimbre, conseiller du roi « d'or à une étoile de sable. »

1708 — Bernard Cazeneuve, bourgeois de Conques « d'argent à une face de gueules. »

1713 — Maynadier, conseiller du roi.

1720 — Henri Simony.

1722 — Antoine Quillet.

1727 — Antoine Escoupérié.

1731 — Grassy.

1732 — François Bruyère.

1734 — André Quillet.

1738 — Jean Quillet.

1740 — Viguier.

1741 — Hyacinthe Grandié.

1742 — Jean Escoupérié.

1751 — Etienne Alibert.

1754 — Hyacinthe Grandié.

1755 — Viguier.

1755 — Charles Falgous

1758 — Pierre Fornié.

1759 — Pierre Laborie.

1760 — Viguier.

1761 — Falgous.

1763 — Bernard Cazeneuve,

1765 — Jean Pierre Carles.

1767 — Fornie Russec.

1784 — Pierre Cazeneuve.

1790 — Carles.

179: — Patau et Laffite.

1792 — Laffite et Cazeneuve aîné.

1793 — Bernard Fornié.

An II républi. — Cabrol.

An III » — Tissié.

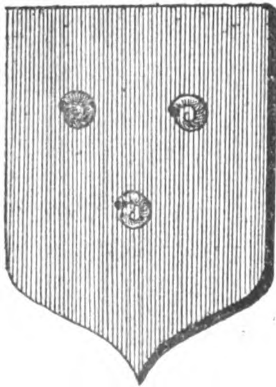
An IV » — Arcens et Diviès.

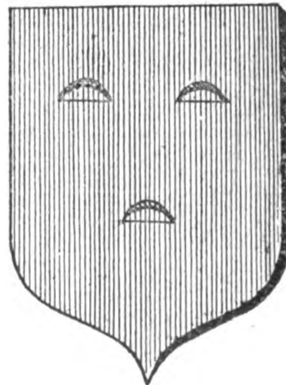
An IX » — Amalric Pierre.

A dater de 1814 la mairie de Conques est occupée par les sieurs :

Alibert.
Laffite Jean-Baptiste
Peyre.
Barsalou.
Patau.
Segur.
Gaches.
Escoupérié.
Cazeneuve.
Amiel.
Rajol.
Armand Léguevaques,
Armand Bertrou est le maire actuel.

ARMES ET SCEAU DE LA COMMUNAUTÉ


Fig. 1


Fig. 2

La communauté des habitants de Conques : « Porte de gueules à trois conques d'argent posées 2 et 1. » « Armorial

général du Languedoc, Carcass. n° 242 du registre. Biblioth. Imp. mss. Cabinet d'Hozier » Ces armes sont sculptées à la voute de l'église paroissiale comme le porte la (*fig*, 2.). Un deuxième blason différent du précédent par la forme de la conque se trouve dans la salle de la mairie (*fig*. 1.).

Le sceau de la commune, en l'année 1303, se voit dans une charte d'adhésion des villes de la Sénéchaussée de Carcassonne, réunies à Montpellier au jugement du pape Boniface VIII (*fig*. 3) (Arch. de l'empire. J. 478 n° 3. XIII[e] siècle, n° 5272).



IMPOSITIONS ET DÉPENSES DE LA COMNUNAUTÉ

Outre les droits féodaux dont nous avons déjà parlé, les habitants de Conques, devaient payer encore la *taille*, c'est-à-dire l'impôt foncier au direct, ensuite la *capitation* que nous appellerions aujourd'hui côte personnelle et les *vingtièmes* sur les revenus établis par Louis XIV ; (1) puis venaient les *aides*, impôts indirects qui frappaient les objets de consommation. Ajoutons encore la *gabelle* ou l'impôt du sel. Enfin on devait faire les *corvées* ou journées de travail dues par tous le roturiers pour l'établissement ou l'entretien des routes.

Il était dû au clergé la *dime* ou dixième des fruits de la terre.

Voici à titre de document quelles étaient, en 1750, les impositions et dépenses de la communauté :

(1) On les a remplacés par les patentes et la côte mobilière.

A. — Impositions

Taille	680	livres	37
Taillon (1)	213	—	42
Morte-payes (2)	36	—	40
Garnisaires (3)	256	—	163
Etapes (4)	176	—	86
Extraordinaire	7413	—	19
Frais d'assiette	493	—	88

B. — Dépenses

1er Consul	30	livres
2e —	30	—
3e —	20	—
4e —	15	—
Valet de Ville	25	—
Greffier	80	—
Conduite de l'horloge	12	—
Chapelain	200	—
Sonneur de cloches	20	—
Albergue au roi	55	—
Albergues aux bénédictins	62	—
Affaires imprévues	100	—
Régent	100	—
Régente	50	—
Joueur de violon à la procession de la fête Dieu	9	—

(1) Imposition supplémentaire quand la taille ne suffisait pas.

(2) Argent qui servait pour les soldats invalides.

(3) On appelait garnisaire le gardien judiciaire qu'on établissait chez le saisi.

(4) Impôt pour le passage et les fournitures des troupes.

B

DROITS DE LA COMMUNAUTÉ

Droit d'habitation. — Boucherie. — Levée des impots, plaçage, mesurage et foires. — Droit de chasse, de pacage, de pêche et de lignerage sur les garrigues et vacants.— Assiette.— Banc des Consuls. — Election des bassinniers, marguilliers, vendeurs et estimateurs.— Surveillance des bouchers, hôteliers, boulangers (etc)... — Devoir des Consuls.— Justice Consulaire et ordonnances de police. — Droits des Consuls sur certains fiefs. — Biens communaux et Garrigues.

DROIT D'HABITATION

Défense pouvait être faite à qui que ce soit de venir habiter Conques contre le gré des Consuls et sans payer un droit d'habitation.

BOUCHERIE

La boucherie était la propriété de la commune qui mettait en adjudication le prix de vente de la viande ; le bail mentionnait le prix des différentes qualités. Ainsi en 1753 le mouton devait être vendu 12 sols la livre, le bœuf 9 sols. Les bouchers étaient tenus de donner aux consuls 10 livres en argent. et 25 fagots de bois ; aux marguilliers de l'église paroissiale 2 livres en argent ; ils donnaient 10 livres à ceux des pénitents blancs. Les animaux étaient exposés pendant 24 heures à l'anneau en fer du pilier de la place de l'église. La viande était confisquée et jetée aux immondices

si elle n'était pas reconnue de bonne qualité par les experts. Enfin les bouchers devaient verser un cautionnement préalable.

Dans le courant de la même année, une épidémie se déclara à Conques ; à cette occasion on fit défendre aux bouchers de jeter les immondices dans la rivière.

En l'an X de la République, le prix de la viande était :

Bœuf.............	3 fr. 00 le kilo		Mouton	0 fr. 60 le kilo	
Vache.............	2	00 —	Brebis	0	45 —
Genisse...........	1	50 —	Agneau ou chevreau	1	20 —
Cochon............	1 fr. 60 le kilo				

A cette même époque, les habitants se plaignent aux consuls qu'on leur vend des animaux maigres, de mauvaise qualité et qu'on ne leur fait pas le poids ; MM. Grandier, Doumerg et Peyre sont désignés pour vérifier la viande. On en saisit chez un nommé Tarbouriech de Salsigne. Gabriel Peyre, ancien boucher, fut nommé arbitre dans la contestation qui s'était élevée à ce sujet entre les vérificateurs et le délinquant.

En 1840 c'était à la Placette qu'on exposait les animaux de boucherie ; un expert les marquait d'un signe particulier. De nos jours cet usage est tombé en désuétude : c'est sans doute parce que l'on a entière confiance à l'honorabilité de nos bouchers actuels.

LEVÉE DES IMPOTS

Tous les ans les consuls mettaient aux enchères la levée de la taille et le bail de la collecte (1), fixait l'époque des

(1) La collecte s'entendait par les droits établis sur le plaçage, le mesurage (etc)...

vendanges et enfin dressait l'état des contribuables à *la capitation* (1) et au vingtième de l'industrie.

En 1712 le sieur Michel Alibert fait l'offre de la levée de la taillle à raison de 12 deniers par livre. En 1751 et 1766 ce sont les sieurs Barsalou et Pierre Bernède.

La taille, capitation et industrie étaient versées entre les mains du syndic du diocèse ; l'argent de la collecte était remis au Claverie. Le syndic du diocèse est remplacé de nos jours par le receveur particulier et le clavaire par le receveur municipal.

En 1779 Pierre Cazeneuve et Jean Barsalou se rendent dans une des salles du palais épiscopal pour remettre à messieurs les commissaires les cahiers de la capitation et de l'industrie.

PLAÇAGE ET MESURAGE

Les droits de plaçage et de mesurage ont de tout temps existé à Conques. Le droit de mesurage, encore appelé *courratage*, était le baromètre des récoltes du pays car les adjudicataires se basaient sur la prospérité ou la misère des villages pour faire leurs offres.

En 1813 le droit de location aux foires de Conques étaient les suivants :

2 mètres carrés avec banc payaient...............	4 fr.	
— sans —	1	30
Chaque paire de bœuf payait.....................	0	25
Chaque troupeau payait..........................	0	25
Un porc —	0	30
Le jardinage était taxé par mètre carré..........	0	50
Pour une enseigne devant la maison on payait....	0	50

(1) Capitation signifie taxe par tête.



Le droit de mesurage varia de 6, 10 et 12 sous par muid de vin et par charge d'huile. La charge contenait 1 hect. 81 litres 80 centilitres.

La mesure officielle pour les longueurs était représentée par la canne municipale. Elle se voyait naguère sur les murs de l'ancien hôtel de ville de Conques.

Actuellement ces droits sont donnés à l'adjudication.

FOIRES

Pendant fort longtemps il exista une foire le 10 août et un marché le mardi de chaque semaine. Avant la Révolution, il y avait 3 foires. Par arrêté des consuls du 5 germinal an 9, républicaine approuvé par le premier consul Bonaparte, les foires qui se tenaient le 20 janvier et le 12 juin auront lieu, l'une le 14 janvier, l'autre le 11 août. A partir de ce moment les trois foiresse tiendront le 14 janvier, le 17 avril et le 11 août. Le foirail était jadis à la place du roy ; aujourd'hui il se tient aux alentours de la maison de ville pour les draps, quincaillerie, chevaux, cochons etc... et au voisinage de Notre-Dame de la Gardie pour les moutons.

DROIT DE PÊCHE DE CHASSE (ETC.)...

La communauté avait le droit de pêche et de chasse dans tout le territoire du Consulat et pouvait le refuser aux étrangers (1). Les habitants avaient aussi la faculté de prendre

(1) Le 10 avril 1712, la comunauté subroge à son lieu et place le sieur Fraisse, seigneur de Conques et Saptes, pour le droit de pêche et de chasse. Cet acte fut confirmé par lettres patentes du 10 mars 1713.

sur les garrigues et terres vagues du bois pour se chauffer et de la pierre pour faire de la chaux ; il leur était permis en tout temps d'y faire *depaitre* leur bétail (1).

En 1813 on établit des droits de dépaissance dans les garrigues ; ces droits approuvés par arrêté du baron Trouvé, préfet de l'Aude, étaient les suivants :

Moutons...............	0.10 cent.
Brebis................	0.15
Chèvre................	1
Cochon................	0.15

Le bétail aratoire ne payait rien, n'allant aux garrigues que le dimanche.

ASSIETTE

Huit communautés dans le diocèse, et parmi elles Conques, avaient le droit d'envoyer tous les ans deux députés à l'assiette pour faire la répartition des impositions; cette opération avait lieu sous les yeux d'un délégué des commissaires qui avaient présidé pour le roi aux états de la province. Voici en quels termes le Syndic du diocèse convoque, en 1685, les consuls de Conques à cette assemblée générale de l'assiette à Carcassonne :

Carcassonne, 28 mars 1685.

Je vous donne avis comme Louverture de l'assiette se fera mardy prochain, troisième D'avril, ne manqués pas, fil vous plait, denvoyer vos députés à Laccoutumée avec leur procuration Et suis vostre êtres humble et hobeyssant serviteur. » •

MAS, signé (2).

(1) Hommage au roi par les Consuls de Conques. 26 mai 1631.
(2) *Archives municipales.*

Philippe Raboulh et Antoine Estienne furent délégués dans cette circonstance. Entre autres choses on avait à délibérer sur les réparations à faire au pont St-Laurent dégradé par l'inondation qui venait d'avoir lieu. En 1759, la délégation est composée des sieurs Jean Viguier et Pierre Laborie.

En 1655, il fut p is par les états assemblés à Pézenas une délibération qui exclut pour toujours Conques des états généraux de la Province (1).

Le jour de la tenue de ces états généraux, on disait dans l'église paroissiale du village, la prière suivante :

O Dieu qui, avec une sagesse admirable réglez tout et le gouvernez d'une manière ineffable ; Regardez d'un œil favorable un chacun des ordres du Royaume ; et par un effet de votre bonté répandez sur eux l'esprit de votre grâce afin qu'ils fassent des règlements utiles à toute la nation, et qu'ils ne s'éloignent point des sentiers de votre vérité ; par N. S. J. Ch. qui vit et règne en l'unité du même Saint Esprit (2).

ÉLECTION DES MARGUILLIERS, VENDEURS (ETC)

Les consuls faisaient l'élection des bassiniers, vendeurs, estimateurs, marguilliers et autres officiers politiques. Les fonctions de marguillier étaient surtout fort recherchées ; aussi disait-on à Conques :

Me faras cossoul, te faré marguillé.

Ils avaient encore la surveillance des bouchers, boulangers, hôteliers et la faculté de punir les délinquants.

---

(1) VIGUERIE : *Annales de Carcassonne;* article Conques.
(2) *Archives municipales.*

DEVOIRS DES CONSULS

Outre la surveillance des hôtelliers, bouchers et boulangers, les consuls devaient fermer, matin et soir, les portes de la ville, veiller à la propreté des rues et aller chaque année présenter leurs hommages à l'abbé de Lagrasse pour le prier de les prendre sous sa protection (1).

POLICE CONSULAIRE ET ORDONNANCES DE POLICE

La police de la ville et de la manufacture des saptes appartenait à la Communauté. En général, les premiers consuls furent investis de ces fonctions. Au commencement du XVIII[e] siècle, il fut créé un tribunal de police composé du 1[er] consul, du 2[e] consul comme lieutenant de maire, du procureur fiscal, du greffier consulaire et du valet de ville comme huissier. Depuis le X brumaire an XIII, Conques est le siège d'une justice de paix.

Les ordonnances de police sont nombreuses ; nous n'en citerons que quelques-unes :

En 1712 défense est faite aux habitants de laisser divaguer dans les rues les canards, oies, cochons (etc).... et séjourner le fumier dans l'intérieur du village.

En 1791 contravention est dressée envers les sieurs Dhomps, Armengaud et Jean Peyro, oncle, tous trois boulangers « pour manque d'apprêt, de cuisson et faux poids. » Outre une amende, le pain fut saisi et distribué aux pauvres.

---

(1) Reconnaissance de 1778 acceptée, au nom du chapitre de Lagrasse, par Louis Dominique Bonnefoy, syndic.

En 1721 des maraudeurs dégradent les jardins, les parcs, les vignes; ceux qui seront pris en flagrant délit seront chassés de Conques.

La même année des plaintes nombreuses sont adressées aux consuls au sujet de la conduite scandaleuse d'Anne Calbet et d'Anne Mondet. Le Conseil politique décide de chasser de Conques Anne Calbet la principale coupable et demande l'autorisation de faire vendre sa maison pour que toute la famille quitte le village.

En 1729 les propriétaires ne peuvent pas vendre leur vin parce que les Hotes et Taberniers vont faire leurs provisions dans les villages voisins. On est d'avis que le vin qui entrera paiera 20 sols par charge applicables aux réparations de l'église; les marguilliers tiendront un livre de recettes.

Dans les premiers mois de l'année 1793 le prix du jardinage est exagéré. Une ordonnance de police établit aussitôt un tarif et fait défense aux jardiniers de ne vendre en dehors leur marchandise que tout autant que Conques en sera pourvu.

Le 5 germinal an IX républicain, les habitants se plaignent que des troupeaux atteints de gâle, petite vérole et autres maladies contagieuses vont paître sur les garrigues. Sur le rapport de Raymond de Villeraze et Miailhe de Conques, bergers, les dépaissances sur ces terrains sont prohibées pendant un temps déterminé.

DROITS DES CONSULS SUR CERTAINS FIEFS

Les Consuls étaient patrons de quelques petits fiefs épars et de celui de St-Nicolas appartenant à l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale. Ce fief consistait en droit de tasques, censives et autres devoirs seigneuriaux portés par les reconnaissances; le revenu était employé pour les ornements et luminaire de l'église (1).

(1) Reconnaissances générales de 1454, 1545, 1676, 1720 (etc)....

BANC DES CONSULS

La Communauté a possédé de tout temps dans l'église de Conques un banc municipal. En 1717, les sieurs Pierre Fraissé, co-seigneur de Conques et Antoine Dufay firent des poursuites à la communauté devant le parlement de Toulouse « à propos qu'ils avaient des droits honorifiques sur ce banc. »

Nos recherches ne nous ont pas permis de savoir qui eut gain de cause en cette circonstance ; tout ce que nous connaissons, c'est qu'un sieur Casseyrol fut nommé procureur fondé de la Communauté dans cette affaire.

BIENS COMMUNAUX ET GARRIGUES

Les biens communaux (garrigues et vacants) comprennent la partie nord de ce vaste territoire appelé Azac dans les différentes reconnaissances. C'est bien à tort que de tout temps, on a distingué ici deux sortes de garrigues : les unes appartenant au Roy et appelées garrigues du Roy, les autres à l'abbé de Lagrasse et au roy et nommés garrigues de Conques. Depuis les temps les plus reculés, la commune en effet se trouve propriétaire de ces terrains, comme cela résulte de l'acte d'acquisition à Sire Galaub, seigneur de Conques, vers l'an 1100, ainsi que de la reconnaissance consentie par elle en 1251 en faveur du roi Louis IX, en la personne de Baudet baille de Conques. Cette acquisition fut faite moyennant une redevance annuelle appelée *queste* de 50 livres melgoriennes ; cette queste fut augmentée un peu plus tard par Sire Crespin, seigneur de Conques, de 10 livres, puis de 12 ce qui porta la queste ou albergue à

72. Quand les rois de France devinrent seigneurs de la province, la communauté continua à leur payer cette redevance savoir : 62 livres payables au roi et 10 à l'abbé de Lagrasse. En 1778 le Conseil général de la Commune autorisa la municipalité à présenter une requête à l'administration pour que Conques se rachetât de cette redevance : l'affaire traîna en longueur et la révolution arriva. Toutes ces garrigues furent considérées biens nationaux et destinées à être vendues. En présence de cette situation, la municipalité d'alors présenta une requête à l'autorité supérieure et lui démontra combien une telle mesure serait préjudiciable aux habitants peu fortunés du village. Cette protestation eut pour résultat de faire rayer ces terrains de la liste des biens qui allaient être vendus au profit de la nation et les garrigues et vacants de Conques devinrent la propriété de la commune.

Une partie de ce territoire est exploitée par certains propriétaires moyennant une redevance à la commune. Avant l'apparition du phylloxera, la population ouvrière de Conques retirait de ces garrigues son principal revenu. La vigne française ayant aujourd'hui disparue, ce terrain composé en majeure partie de calcaires blancs ou grisâtres sera, nous le craignons, peu propre à la plantation de la vigne américaine.

Le plan des terrains dont nous venons de parler a été dressé, il y a peu d'années, par M. Reverdy, instituteur à Conques.

C

Etablissements Communaux.

Hôtel de ville et mairie. — Bureau de poste et télégraphe. — Justice de paix et gendarmerie. — Fontaines. — Maison de charité. — Société de secours mutuels. — Bureau de contrôle et notaires. — Cimetière.

HOTEL DE VILLE ET MAIRIE

La mairie, hôtel de ville ou maison commune était l'édifice spécial pour la réunion des magistrats et des consuls. Dès le principe on se réunissait pourtant à la maison du premier consul. En 1623 la maison consulaire se composait des immeubles appartenant aujourd'hui aux sieurs Peyrottes et Vaichère ; l'emplacement où sont construites les deux chapelles du Sacré Cœur et St-Roch en faisaient aussi partie.

En 1777, la mairie tombe en ruines. Au mois de décembre de la même année, l'abbé de Saptes expose à la Communauté que cet immeuble est dans un état déplorable, qu'on ne peut pas l'agrandir à cause du voisinage de l'église et qu'il est difficile de s'y assembler sans troubler les offices ; il prie les consuls de nommer des commissaires pour savoir : 1° Si la maison peut être réparée ; 2° En quoi consistent ces réparations ; 3° Si on ne peut pas trouver ailleurs un local plus convenable. MM. de Saptes, Cazeneuve, Fornier et Tournier furent délégués à cet effet. Dans leur rapport, ils proposent l'acquisition de la maison de M. de Saptes, procureur du roy, à cause de la solidité

des murs. de la hauteur des planchers, de la bonne confection des voûtes à la grande salle d'audiences et de la présence des prisons civiles; on pouvait encore, disait le rapport, y établir les boucheries et les écoles publiques (1).

Dans une question aussi grave et conformément à l'arrêt de la cour des aydes de Montpellier du 3 juin 1777, on demanda l'avis de quelques notables de la localité parmi lesquels les sieurs : Laparra, chapelain, Simon André. Pierre Valentin Segur, Gaches, Lacroix, Jean Patau, Besse, Argentes, Pierre Bernède. Aucune décision ne fut prise et les choses restèrent en l'état.

En 1782, le sieur Boyer, vicaire général, pria le maire M. Fornier, de faire le nécessaire pour déplacer l'hôtel de ville. Des démarches furent tentées, sans résultat, auprès d'un sieur Lacroix, frère du curé de Trèbes.

Quelques années avant la Révolution, l'hôtel de ville fut aliéné pour un prix dérisoire à la famille du sieur Jean Peyre, dit Jeannello. Le presbytère servit dès lors de maison commune.

Après la révolution, le maire Alibert se basant sur la loi qui permettait aux communes de racheter les biens aliénés en temps de détresse, proposa au conseil de faire une nouvelle acquisition de l'immeuble qu'on supprimerait « ce qui rendrait libre le contour de l'église ». On y renonça à cause du prix demandé.

Jusques en l'an X de la République, le presbytère avait servi de mairie. A cette époque on décida de rendre au curé cet immeuble selon le Concordat. et, comme alors la commune n'avait pas de fonds pour faire cet achat, on établit des droits sur les vins vendus dans les cabarets et on augmenta ceux de dépaissance. Les cabaretiers payèrent :

(1) Cet immeuble appartient aujourd'hui aux sieurs Bonneau et Viala.

1 fr. 25 pour 143 litres de vin rouge.
2 fr. — — de vin muscat.

Les droits de dépaissance furent par tête de 3 fr. pour les bœufs, 2 fr. pour les vaches, 1 fr. 50 pour les génisses, 0.60 pour les moutons, 0,45 pour les brebis, 0.20 pour les agneaux, 1 fr. pour les cochons.

A partir de cette époque jusqu'en 1861 on loua différents locaux pour servir de maison commune ; maisons Gary, Lucet, de Fally, Sibylle (etc)...

En 1861 on décida d'acheter les immeubles des sieurs Roques et Verdier ; la maison de ce dernier fut donnée à la femme Picarel en échange de celle quelle avait vendue elle aussi à la commune. Un arrêté préfectoral du 19 novembre 1862 autorisa ces différentes ventes. Dans cette circonstance M. Portal de Moux s'inscrivit pour la somme de quatre mille francs. En 1873 on acheta la maison de Vié Paul pour agrandir ces derniers locaux.

En 1887 on construisit la mairie actuelle sur un terrain acheté l'année d'avant à Mme Barbès née Alibert.

BUREAU DE POSTE ET TÉLÉGRAPHE

En 1865 Conques demanda et obtint un bureau de distribution de lettres dans le village. Bientôt après un fil télégraphique y fut établi. Le bureau de poste et le télégraphe se trouve à l'ancienne usine Desplas.

BRIGADE DE GENDARMERIE

De 1850 à 1885 nous avons eu une brigade à cheval, remplacée aujourd'hui par une brigade à pied. Les trois derniers commandants de brigade sont : MM. Gabaude, Azalbert et Dupuy.

JUSTICE DE PAIX

Le lieu des séances de la justice de paix appartient à la commune et fait partie de l'hôtel de ville. Le juge de paix et le greffiier actuels s'appellent MM. Darzens et Gazel.

FONTAINES

Cette question des fontaines a préoccupé pendant fort longtemps ceux qui eurent mission de gérer nos affaires communales. L'eau puisée dans les puits des particuliers ou prise directement dans la rivière servit primitivement à l'alimentation publique. En 1848 on projeta un captage des eaux dans Font-Parazols et la construction d'un bassin d'où elles se distribueraient dans trois bornes-fontaines établies, l'une à la Fleur de Lys, l'autre en face la maison Bertrou, la troisième à côté de celle de Desplas aîné ; ce projet n'eut pas de suite. Une commission fut nommée en 1866 pour faire des études à ce sujet ; rien encore ne fut fait.

Dans le courant des années 1871, 1872 et 1873 des affections dyssentérique se déclarèrent dans la localité ; la moyenne des décès arriva au chiffre énorme de 76. Devant

un état de choses aussi inquiétant, on chercha, en 1875, et avec plus d'ardeur que jamais, à résoudre le problème qu'on semblait avoir abandonné. Sur les plans de M. Bouffet, ingénieur, on établit dans le quartier de Montplaisir une prise d'eau qu'on fit arriver dans un bassin construit sur la partie haute de Conques, d'où elle se distribua au moyen d'une canalisation sur différents points du village pourvus de bornes-fontaines. Le système élévateur fut un moulin à vent fourni par la maison Alba, de Montréal : on assura 22 litres d'eau par personne et par jour. La dépense fut évaluée à 30.000 fr. dont l'emprunt devait être remboursé par annuités et amortissement dans une période de quinze ans ; pendant ce temps on s'imposerait extraordinairement de 20 centimes sur le principal de quatre contributions directes s'élevant à 1500 fr. environ et donnant annuellement un produit de 3000 fr., lequel serait affecté au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt.

Malgré que l'on eût de l'eau excellente et filtrée naturellement, le système Alba ne permit pas aux habitants d'en être pourvus d'une manière régulière. Soit que l'emplacement du moulin fut mal choisi au point de vue de la direction des vents, soit que quelque vice de construction existât chez ce moteur, toujours est-il que les réparations continuelles qu'on était obligé d'y faire grevèrent d'une manière trop sensible le budget municipal. Sur ces entrefaites l'usine Desplas, placée sur un canal dérivé de l'Orvieil appelé béal allait être vendue aux enchères ; l'administration municipale ne laissa pas échapper une occasion aussi favorable. Elle acheta l'usine pour le prix de 1150 fr. et y établit une pompe qui, actionnée par la chute d'eau et la roue de l'usine, monta l'eau de consommation dans le réservoir placé au sommet du village. J'ajoute que cette fois l'eau n'était pas prise à Montplaisir, mais dans un terrain placé entre l'immeuble et la rivière. Le réservoir qu'on y construisit contient 3600 hectolitres d'une eau claire, limpide,

qui se renouvelle constamment. Le moulin à vent de Montplaisir fut d'ores et déjà condamné à disparaître.

MAISON DE CHARITÉ

La maison de charité, appelée aujourd'hui Bureau de Bien faisance fut établi à Conques en 1707 et c'est Mgr Joseph Adeymar de Monteil de Grignan, évêque de Carcassonne, qui en rédigea les statuts et règlements ci dessous :

Louis Joseph Adeymar de Montréal de Grignan, par la grâce de Dieu et du St-Siège, évêque de Carcassonne, à tous les fidèles de Conques, salut et bénédiction.

De toutes les bonnes œuvres pour lesquelles un chrétien doit assurer sa vocation et son salut éternels, il n'en est pas de plus nécessaire et de plus utile que la pratique de la charité envers le prochain; par elle nous remplissons ce principal et important de nos devoirs : tu aimeras ton prochain comme toi-même, que le Sauveur du monde nous dit être semblable au premier commandement de la loi. Par elle nous espérons cette favorable sentance du Souverain Juge des vivants et des morts : venez les bénits de mon père jouir du royaume qui vous a été préparé ; par elle enfin nous pouvons racheter nos péchés, résister à la corruption de notre cœur, rendre nos vœux et nos prières dignes d'être portées devant le Très-Haut et nous procurer des amis qui nous reçoivent dans les tabernacles éternels. Sachant au contraire que si nous manquons de charité envers nos frères, l'Epoux céleste nous refusera l'entrée de la maison et sera insensible à nos cris et à nos gémissements, qu'enfin nôtre partage sera avec les démons et les hipocrites. Nous ne doutons nullement, M. T. Ch. F.; que de tels motifs ne soient point suffisants pour vous faire embrasser avec empressement tout ce qui peut vous ayder à remplir ce devoir ; c'est ce que nous nous proposons dans l'Etablissement de l'assemblée de miséricorde que nous faisons dans votre paroisse par ces présantes, à laquelle vous devez tous à l'envy contribuer : les personnes du sexe par leur soin et application au service des malades et le reste des fidèles par leurs aumones et autres secours nécessaires ; principalement les riches de ce monde auxquels avec l'apôtre nous ordon-

nons et commandons de la part du seigneur qu'ils fassent le bien, qu'ils s'enrichissent en bonnes œuvres, qu'ils donnent librement et fassent part aux pauvres de leurs biens.

Les personnes qui s'engageront dans cette assemblée pour en obtenir les saintes pratiques avec plus de profit et d'utilité doivent se proposer l'exemple des saints et surtout de la très Sainte-Vierge, et comme elle, se porter avec zèle et charité au soulagement des pauvres malades. A ces causes nous ordonnons :

Premièrement. — Que la dite assemblée de la miséricorde aura pour patronne la très Sainte Vierge et que le dimanche après la Visitation la fête en sera solennisée par les associées dans la chapelle que nous leur assignons.

Secondement. — Les personnes qui seront admises à cette assemblée confesseront et communieront le jour de leur réception et une fois chaque mois suivant leur dévotion, leur nom sera écrit par le curé lors de leur réception dans un livre à cet effet qui sera signé à chaque article par le dit curé.

Troisièmement. — Les dites associées réciteront tous les jours cinq fois le *Pater* et *Ave* pour le soulagement des malades.

Quatrièmement. — Elles assisteront avec un cierge à toutes les processions du très Saint Sacrement et l'accompagneront quand on le portera aux malades et auront soin que la chambre du malade soit dans la décence pour y apporter le très Saint Sacrement.

Cinquièmement. — Elles assisteront à la sépulture de celles qui viendront à décéder et réciteront l'office des morts ou le rozaire pour le repos de l'âme de la défunte.

Sixièmement. — Le dimanche après la fête de la dite assemblée, à l'issue des vêpres dans la chapelle, seront choisies à la pluralité des voix en présence du curé, les officiers de l'assemblée qui devront servir l'année suivante à savoir : une trésorière et deux assistantes entre les mains desquelles toutes les aumones seront remises tant en meubles qu'en argent ou autres choses dont elles rendront compte à la fin de leur administration.

Septièmement. — Il sera tenu assemblée tous les seconds dimanches du mois dans la dite chapelle à l'issue des vêpres. Après l'invocation du St-Esprit par la prière *Veni creator* et la lecture d'un chapitre de quelque livre de piété sur les devoirs de la charité envers le prochain,

Il sera traité des affaires de la dite assemblée soit pour son avancement spirituel ou pour le bien et soulagement des pauvres en la présence du curé et de son vicaire.

Huitièmement. — Par les soins des dites officières il sera pourvu de tout ce qui sera nécessaire aux malades tant pour la nourriture que pour les remèdes ; jusqu'à ce que la dite assemblée soit en état de commetre et entretenir une personne pour faire le bouillon des malades, il sera fait par les dites associées suivant l'ordre que marquera la dite trésorière.

Neuvièmement. — Tous les malades seront visités chaque jour de deux associées suivant l'ordre qu'en fera la trésorière.

Dixièmement. — Il sera fait annuellement une quête générale par les deux assistantes et une particulière tous les dimanches de l'année à la porte de l'église.

Donné à Pennautier, le 12 juillet 1707 sous notre seing, le sceau de nos armes et souscription de notre secrétaire.

Pour Mgr l'Evêque :

Signé : FAVROT, *Secrétaire.* (1)

En 1768 Mgr de Bezons, évêque de Carcassonne, s'occupa aussi du bureau de Conques, revit ses règlements, en donna de nouveaux et le plaça sous sa protection. Nous en avons la preuve dans le document suivant trouvé dans l'un des registres des délibérations du Bureau de Bienfaisance.

« Armand Bazin de Bezons par la miséricorde divine et la grâce du St-Siège apostolique, évêque de Carcassonne, abbé commandataire (2)

---

(1) M. Grandier, ancien curé de Conques a tiré les présents statuts de l'original.

(2) On appelait abbé commandataire le laïque, le clerc séculier ou le religieux nommé par le pape ou par le Roy qui était affranchi des règles monastiques et simplement tenu d'administrer le temporel.

de l'abbaye de Notre-Dame de Lagrasse, conseiller du roy en tous ses conseils.

La charité étant le fondement et la perfection de la vie chrétienne, on doit regarder les devoirs quelle nous impose comme les plus sacrés et les plus essentiels de la religion, c'est cette vertu qui donne l'âme et la vie à tous les autres.

La charité a deux objets qui se comprennent mutuellement : Dieu et le prochain ; elle s'exerce à l'égard de Dieu par les affections et les mouvements du cœur et par tout ce qui est une suite naturelle du premier commandement ; elle s'exerce à l'égard du prochain par les actes de la volonté, mais surtout par la pratique des œuvres extérieures qui tendent ou à l'instruire ou à le soulager dans ses maux.

La charité qui se rapporte immediatement à Dieu est la première de toutes les vertus ; elle est le lien de la perfection et la fin de tous les autres préceptes ; c'est le grand don de Dieu sur la terre, le fond du christianisme, la consolation du juste, l'âme de la pénitence et la ressource du pécheur.

Mais la charité qui a le prochain pour objet n'est pas moins importante ni moins nécessaire, elle est une suite et une extension de l'amour même de Dieu. C'est de luy quelle en tire la naissance et en est luy seul le principe et la fin.

L'obligation que la charité nous impose à l'égard du prochain est fondée sur la loy naturelle et la loy divine ; mais quand nous n'aurions d'autre motif d'aimer nos frères que parce Jésus-Christ les a aimés et qu'il s'est livré à la mort pour eux et pour nous, cela ne devrait-il pas suffire pour leur témoigner une charité parfaite. Jésus-Christ n'aime rien qui ne soit aimable et qu'il ne rende aimable par son amour. Aimer son prochain est donc le vrai caractère des enfants de Jésus-Christ, c'est la vertu propre de l'évangile et les apôtres ne nous ont rien tant recommandé que l'exercice de cette vertu.

Il ne faut pas croire que les devoirs de la charité soient bornés à un seul objet, ils changent au contraire et se multiplient selon les circonstances ; c'est ce que l'apôtre appelle les travaux de la charité ; mais ce qui nous est prescrit à tous d'une manière plus précise c'est d'aider de nos biens ceux qui sont dans la misère par quelque maladie. C'est à ceux dont le cœur s'attendrit sur les malheurs de leurs frères et dont les mains s'ouvrent pour les soulager que Jésus-Christ a promis son royaume ; il nous assure qu'il regardera comme fait à sa personne tout ce qu'on fera en faveur des pauvres et des malades. La gloire éternelle doit être la récompense du petit secours donné aux pauvres qui souffrent ; et les peines de l'enfer doivent être à jamais le

partage de ceux qui négligent de les soulager : tel est l'ordre de Jésus-Christ et rien n'est si précis.

Pour éviter ces menaces terribles et mériter les récompenses promises de la charité fraternelle, quelques dames de piété se sont mises ensemble dans quelques endroits de ce diocèse et en particulier dans le lieu de Conques où elles s'emploient avec succès au secours des malades et au soulagement des pauvres s'appliquant ainsi à exercer envers les mambres souffrants la charité que les saintes femmes nommées dans l'évangile pratiquaient envers leur chef.

Nous avons nous-mêmes été les témoins du zèle de ces dames et nous avons eu la consolation de voir en partie l'heureux succès de leurs soins charitables, mais comme cette union pour être stable et légitime a besoin de l'approbation de l'église, nous inclinant aux prières que les dites dames nous ont faites, avons érigé et établi, érigeons et établissons la dite union en congrégation séculière sous le nom et titre de la charité dans l'église de St-Michel du lieu de Conques, laquelle congrégation sera régie et gouvernée par M. Barthélemy Février prêtre et curé de ladite paroisse ». (1).

L'administration du bureau de la miséricorde était renouvelable chaque année et comprenait donc trois dames de Conques, une trésorière et deux assistantes chargées de recueillir toutes les aumônes. A la fin de chaque année leurs fonctions cessaient et elles rendaient compte de leur gestion. Les premières « administresses » furent les dames Abraham, Barthe et Fornié.

Le bureau de la charité devint bientôt prospère par suite des donations dont voici la nomenclature :

1750 — Fornié aîné constitue une rente perpétuelle de 25 fr. payable le 15 août de chaque année.
(Testament : Crebasse, notaire à Carcassonne)

(1) *Archives communales.* — Registre des recettes et des dépenses du bureau de charité.

1770 — Legs de 150 fr. de rente par les sieurs Bonnet frères et leur mère.

1772 — Rente de 150 fr. par le sieur Lagarrigue de Capendu.

(Testament : Falgous, notaire).

1773 — Legs de 25 fr. de rente par Gabriel et Claude Mari de Rustiqus.

(Acte retenu par Pradel, notaire).

A cette date le bureau de charité possède :

11 draps de lit.	3 chandeliers.
5 paillasses.	3 torchons.
8 couvertures.	1 lampe.
3 traversins.	1 bassinoire.
2 armoires.	1 cueillère d'étain.
2 chaises.	1 vieux coffre.

La femme Marie Salières est chargée de soigner les malades.

1774. — Don de Mgr l'Evêque. — Madame veuve Joseph Estienne et Pierre Gros, donnent la première 130 livres, le second 12 livres. — M. le curé verse une certaine somme provenant d'une quête de vin.

1776. — La miséricorde achète à Barthélemy Dhomps un immeuble pour en faire la maison de charité.

1783. — Le mobilier comprend :

29 draps de lit.	13 coiffes de femme.
41 chemises d'homme.	4 chaudrons.
19 chemises de femme.	3 lampes.
2 pèles à feu.	3 armoires.
5 chaises.	2 buffets.

1784. — Les héritiers de feu Pierre Barthe versent une somme de 20 livres au bureau de charité. — Une dame

Rosines donne 150 livres par testament de son premier mari.

1784. — Don Barescut, prieur de St-Laurent, donne 48 livres qui, dit-il, proviennent de la vente des restes de décombres de l'église de son prieuré estimés, 48 livres par le sieur Chevalier, architecte de Carcassonne, plus 24 livres qu'il reçoit du sieur Alibert aîné pour un petit ferrajal qu'il lui a affermé.

La même année diverses donations sont faites par demoiselle Mion Grandier, M. Andocque, le chapitre de Lagrasse, les bénédictins de Caunes, le chapitre de la Cité, Arnaudy, fermier d'Azac et de Villeraze.

Les dames Viguié et Moffre Jeannette versent une certaine somme provenant de quêtes faites à la porte de l'église.

1787. — Claude Gouyric donne 25 livres de rente aux pauvres de Conques.

1793. — Versements par la veuve Carles et le sieur André des legs du mari et de la grand'mère.

An X républic. — Les frères Douard de Conques sont reconnus, par le bureau de bienfaisance, débiteurs d'une somme de 9 livres donnée par le sieur Escande, en 1761, et dont ils sont les héritiers.

An XIII républic. — Jacques Cabrol donne 122 livres de rente au Bureau de Bienfaisance et Desplas Pierre 3 livres.

1817. — Bousquet Marie, veuve Delprat, du Mas-Cabardès, est tenue de faire 100 livres de rente à la suite du testament du sieur Cavaillés, fait en sa faveur.

(Actes retenus par Gaches et Boyer, notaires au Mas.)

Limousis dit Arribat et Cazeneuve Paul laissent le premier 3 livres, le second 30 livres de rente.

1832. — Fornier aîné et Alibert cadet déclarent être débiteurs, l'un de la somme de trois mille cinq cents francs, l'autre de la somme de quatre cent soixante dix-sept francs.

A cette époque le bureau de charité possède un revenu fixe de 1524 fr. 50.

1838. — Le comte Mathieu de la Redorte, député, fait obtenir par l'Etat un secours de 400 fr.

1842. — Le bureau possède une maison avec plancher et patu près l'église et les immeubles des sieurs Chabeaud et Dhomps.

1843. — Legs de 2,000 fr. par Falgous Pierre. — Elisabeth Limousis donne 300 fr.

1849. — Legs de 2,000 fr. par Marthe Carles épouse Barsalou.

1850. — Rente annuelle de 150 fr. par Portal de Moux.

1855. — Don de 750 fr. par Portal de Moux. — Rente perpétuelle de 50 fr par le même. — Don de 2,000 fr. par Mercier, rentier, reconnus sur immeubles, jardins et prés vendus à Marie Mercier, épouse de Dominique-Napoléon Deumié, de Ste-Eulalie.

1863. — Portal de Moux donne 705 fr ; Barsalou Charles 400 fr.; Courbatieu Jean 100 fr.; Anonyme 300 fr.

1868. — M. d'Ouvrier, général d'artillerie, envoie 50 fr.; Legs de 200 fr. par le sieur Labadie.

1870 — Legs de 50.000 fr. par Portal de Moux.

« Testament olographe ; Mouton, notaire à Carcassonne. »

1873 — Mercier Gabriel, verse 3.280 fr. pour répondre aux dispositions verbales de feu Pierre Mercier son oncle.

1882 — Legs de 2.000 fr. par Geneviève Doumerg née Barthés.

1887 — Legs de 2.000 fr. par Madame veuve Deguan.

A l'heure actuelle le Bureau de Bienfaisance de Conques a, outre un revenu de 4.751 fr. de rentes placées sur l'Etat, des immeubles estimés 40 000 fr. et dont nous allons parler. C'est en 1849 que le Bureau de Bienfaisance, autorisé par le Préfet, acheta un emplacement sur lequel on construisit une maison de charité avec crèche et salle d'asile. A cette maison de charité on voulut, peu de temps après, annexer une

école tenue par les sœurs de la Sainte Famille, qui, depuis 1841, avaient remplacé ici les institutrices laïques. Les frais d'achat et de construction s'élevèrent à la somme de 23.735 fr. 50. Le Bureau de Bienfaisance donna 7.736 fr. 25 ; l'Etat 6.800 fr. ; fonds départementaux 300 fr ; M. de la Redorte, 300 fr. : M. Cazeneuve, 100 fr. ; Portal de Moux prit tout le reste à sa charge. Une loterie tirée le 11 mai 1854 produisit 3.000 fr. ; parmi les objets donnés, on remarquait une pendule offerte par l'Impératrice, un tableau à l'huile représentant un Napolitain en prière, et un paysage en pastel donnant une vue des environs de Carcassonne.

La prédilection de Portal de Moux fut toujours pour les enfants des pauvres et pour l'asile. Il choisit pour mettre à la tête de cet établissement, sœur Célestine, qu'il envoya à ses frais dans les écoles maternelles les plus célèbres de Paris pour s'y perfectionner et rapporter ensuite à Conques les meilleures institutions qu'elle aurait remarquées dans la Capitale. L'espérance de M. de Moux ne fut pas trompée ; l'école de l'asile prospéra comme il l'avait désiré. Aussi l'enrichit-il de tout le mobilier le plus complet et le plus utile à ces sortes d'établissements et laissa-t-il, par testament, comme on l'a vu plus haut, la somme de 50.000 fr. au moyen de laquelle il voulait assurer l'avenir de son œuvre : faire donner tous les jours une soupe à chacun des enfants présents et de plus procurer l'instruction aux petites filles pauvres de la commune dans les autres classes. Ce fut la tâche de Madame Bardou Catherine, en religion sœur Jeanne de Chantal, de la Sainte Famille de Pézens.

Avoir souci des malheureux, leur ouvrir une maison de charité, leur prodiguer à domicile les soins nécessaires, prendre leurs enfants et les instruire, tel était donc le but que se proposaient les véritables amis des pauvres en confiant tous ces intérêts sacrés aux sœurs de la Sainte Famille. On vit ces dernières s'employer constamment à cette œuvre pénible ; et, s'il fallait rappeler quelques dates remarquables,

qui ne se souvient de leur dévouement en 1854 lorsque le choléra faisait tant de victimes, et en 1870 quand nos soldats blessés recevaient de leurs mains les soins les plus complets et les plus désintéressés ?

De nos jours, les locaux occupés par les sœurs servent à loger les institutrices laïques ; l'une de ces dernières a également la direction des salles d'asile.

Depuis la loi du 6 février 1838, le Bureau de Bienfaisance est soumis au renouvellement quinquennal. Les principaux administrateurs furent ; Deniort, curé ; Lucet Louis, Falgous Pierre, Palaissi Pierre, Fornié Paul, Bonnet Julien, Mercié, Cabrol, Danjard, Alibert, Portal de Moux.

Les administrateurs actuels sont :

MM. Bertrou, maire, président ;
Durand, Domps, Bourdel, } nommés par l'autorité préfectorale
Grosbi Paulin, Rives Paul, Fabre Alphonse, } nommés pas le Conseil municipal

Dans l'allocution prononcée en février 1849, le jour de l'installation des membres, le maire, Alibert, trace aux administrateurs et de la façon suivante, leurs droits et leurs devoirs ;

« Il est inutile que j'entre dans de grands détails pour vous faire comprendre combien est grande votre mission ; secourir les vieillards et infirmes, protéger les veuves et les orphelins, distribuer des secours aux pauvres, telle est la noble et généreuse mission à laquelle vous ne ferez jamais défaut parce que déjà votre cœur en a compris toute l'importance. Oui, messieurs, j'en ai la confiance, votre sollicitude pour les pauvres ne se démentira jamais, et, si la prudence vous fait un devoir d'être sages et parcimonieux dans la distribution des

secours, vous vous rappellerez aussi que ces ressources ne sont qu'un véritable dépôt à la distribution duquel vous devez faire participer indistinctement tous ceux dont la position pénible vous aura été signalée. » (1).

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Le 24 mai 1850, M. Alibert, maire, dans le but de subvenir aux nécessiteux, proposa de fonder une association qui prendrait le nom de *Société philanthropique de Secours Mutuels*. Portal de Moux, Lucet et Gaches Louis, en redigèrent les statuts et demandèrent que la Société fût déclarée d'utilité publique. En 1853 on s'occupà de nouveau de cette institution, mais ce n'est qu'au mois de septembre 1861 que les Statuts et Règlements furent approuvés par arrêté préfectoral.

Cette Société est placée sous le patronage de St Joseph et célèbre sa fête le troisième dimanche après Pâques. Tous les ans ses membres assistent à une messe dite à la mémoire de Portal de Moux qui donna à la Société la somme de dix mille francs.

Les président et vice-président actuels sont :

Fajeau Antoine et Fontrouge Jules.

BUREAU DE CONTROLE ET NOTAIRES

On appelait autrefois Bureau de contrôle l'endroit où on venait inscrire sur un registre spécial certains actes, particulièrement les actes judiciaires et extra-judiciaires, pour en as-

(1) *Archives municipales*.

surer la conservation et leur donner acte authentique. En 1694, il y avait à Conques un bureau de contrôle ; avant 1789 il était déjà réuni à celui de Carcassonne (VIGUERIE, T. I, p. 444).

Les notaires furent :

MM.	Grassy, Rouch, Crebassse, Falgous,	de 1600 à 1768.
	Gaches Bernard.	de 1768 à l'an X.
	Falgous,	de 1756 à 1780.
	Arcens,	de 1780 à 1811.
	Gaches Louis,	de 1811 à 1831.
	Doumerg,	de 1831 à 1860.
	Rajol,	de 1861 à 1887.
	Bourdel,	de 1887
	Pradel,	de 1812 à 1826.
	Marty.	de 1826 à 1875.
	Cassignol,	de 1875 à 1888.
	Sélariés,	de 1891

Les études actuelles sont celles de MM. Bourdel et Sélariès.

CIMETIÈRE

Placé à l'Est du village, le cimetière n'a rien de bien remarquable. On assure que dans les premiers siècles, ce champ de repos était à l'emplacement occupé aujourd'hui par la maison Gazel, boulanger. Le faubourg St Laurent avait aussi son cimetière.

D

Usages et coutumes

Salaire des travailleurs. — Droits d'arrosage. — Coutumes civiles et religieuses. — Fête de St Michel.

SALAIRE DES TRAVAILLEURS

Nous connaissons quelques arrêts des consuls fixant le prix des salaires des travailleurs.

En 1760 le Parlement de Toulouse ordonna qu'il fut formé un conseil composé de trois consuls et de trois habitants forains, qui auraient pour mission de fixer la taxe de la journée eu égard au prix du blé et du vin, avec défense aux particuliers de payer au-delà, sous peine d'une amende de 100 livres.

Le conseil fixa le prix des journées comme suit :

Hommes..................	14 sous.
Femmes..................	5 sous.

moyennant laquelle taxe « on ne pouvait prendre aucun bois ni autre chose. »

En 1789, afin d'arrêter les progrès du salaire excessif exigé pour la culture des céréales et du vin, les consuls établirent de nouveau une taxe qui fut la suivante ;

Faucher les prés...........	30 à 37 sols.
Maçons..........	30 à 37 sols et 6 deniers.
Charpentiers...............	37 sols.
Tonneliers.................	30 sols.

Le prix des journées fut encore une fois établi en 1790 et 1793 :

Ouvriers brassiers :

	Année 1790	Année 1793
Du 1er novembre jusqu'au 2 février.....	14 sols	21 sols
De février à Notre-Dame de mars......	14 —	21 —
De Notre-Dame de Mars à la St-Jean...	16 —	1 livre 4 sols.
Couper la récolte des grains............	20 —	30 sols.
Dépiquaison..........................	8 —	12 —
Faucher les prés, 1re coupe............	25 —	37 —
— 2e coupe............	20 —	30 —

Ouvriers maçons :

Depuis la Toussaint jusqu'à Pâques....	20 sols	30 sols.
De Pâques à la Toussaint.............	25 —	37 — et 6 deniers.

Ouvriers charpentiers :

Depuis la Toussaint jusqu'à Pâques....	25 —	37 sols.
De Pâques à la Toussaint.......	30 —	2 livres, 5 sols.
Ouvriers tonneliers..................	20 —	30 sols.

Les valets, laboureurs, bergers, employés de culture, gagnèrent, en 1793, la moitié en sus de ce qu'ils avaient en 1790.

Depuis cette époque, le prix de la journée a varié avec les années de prospérité ou de misère que nous avons eu à traverser ; aujourd'hui le salaire des travailleurs de terre n'est

pas supérieur à 2 fr. et celui des gens de métier ne dépasse pas 3 fr.

De même qu'on n'a jamais vu des Normands sans bonnet de coton, de même à Conques, on n'a jamais vu un ouvrier brassier sans son hotte sur le dos.

DROITS D'ARROSAGE

La rivière d'Orvieil, dans certaines parties, est déviée de son cours et sert à l'arrosage des prairies, jardins potagers, etc....

On l'utilise encore comme force motrice dans quelques moulins et usines. Dans l'espèce, il n'existe aucun réglement spécial, il n'y a que des usages différents pour chaque propriété. Chaque canal dont les eaux sont dérivées de l'Orvieil par une digue ou un barrage mobile entretenu par les propriétaires des usines établies sur ce canal, sert, un jour de la semaine, à l'arrosage des prés situés sur les bords. Ces jours sont différents pour chaque canal à cause des arrangements particuliers faits entre les divers propriétaires.

Un usage général est que l'arrosage commence le 2 février et finit le 8 septembre de chaque année. Quant aux usages particuliers, voici les principaux :

1° Les prés de Vernède s'arrosent le samedi de chaque semaine pendant toute la journée ;

2° Les prés de Vic, le samedi à midi jusqu'au dimanche à midi pour l'eau du moulin de la Vernède, et toute la semaine pour les eaux perdues qui viennent sur sa digue ;

3° Les prés de la section de Vic jusqu'à Conques ne s'arrosent que le samedi depuis midi jusqu'au dimanche à midi ; les prés de Montplaisir, le samedi de 4 heures du matin jusqu'à 6 heures ;

4° Les jardins potagers s'arrosent, suivant les besoins et par l'effet du même arrosage, sauf quelques-uns qui ne se servent que des eaux perdues ;

5° Les prairies de Saptes s'arrosent le mercredi depuis 6 heures du matin jusqu'à midi et le samedi de chaque semaine ;

6° De tous temps les riverains du béal ont joui du droit d'arrosage pour les propriétés qui les bordent, sans participer aux dépenses, réparations et curage du béal. L'arrêté préfectoral de 21 août 1852 autorise en effet les usiniers seuls à construire la chaussée.

COUTUMES CIVILES

Les coutumes civiles se résument dans les goûts et les usages des habitants. La danse est pour la classe ouvrière un délassement et la généralité des jeunes gens aime à danser. Les Conquois aiment la chasse et la pêche, et, bravant même les condamnations en temps prohibé, ils ne peuvent combattre l'instinct qui fait une nécessité de leurs inclinations. Autrefois on voyait des parties organisées de grosses boules, de quilles, de balle et de mail ; aujourd'hui ces anciens jeux sont remplacés par celui des cartes que l'on joue dans les cafés et le jeu de billard.

C'est surtout pendant la durée du carnaval que la jeunesse s'en donne, surtout le mardi gras et le mercredi des Cendres ; jadis on brûlait le *bonhomme Carnaval* en face le puits de Peyre : de nos jours on est moins barbare et on se contente de lui faire prendre un bain dans la rivière d'Orvieil.

Si les habitants de Conques aiment la danse et les fêtes, ils ne dédaignent pas les noces où, honnêtement, on s'amuse beaucoup. Ils appartiennent tous au culte catholique.

COUTUMES RELIGIEUSES

Pendant longtemps on alla depuis la fête de la Grand Croix de mai jusqu'à la fête de la Grand Croix de septembre, même lors du mauvais temps, dire les saints Evangiles et faire la prière aux pieds de la croix de la place du roi. La croix en bois fut remplacée en 1729 par une croix en fer ; le sieur Gazel en fut adjudicataire.

Les processions de l'époque des Rogations sont chez nous d'un usage fort ancien. Les trois jours qui suivent le cinquième dimanche après Pâques sont appelés jours des Rogations, c'est-à-dire jours destinés à fléchir la colère du Seigneur par des prières publiques.

Cette institution date du Ve siècle. St Avit, de Vienne et St Césaire, d'Arles, nous apprennent quelle prit naissance dans le diocèse de Vienne en Dauphiné, sous l'épiscopat de St Mamert. Ce pieux usage fut bientôt adopté par toutes les églises des Gaules. Le 1er Concile d'Orléans, tenu en 511, fit un décret exprès pour en ordonner la célébration, et l'on voit dans les écrits de St Grégoire de Tours avec combien de piété et de ferveur, les fidèles s'acquittent de cette obligation sous le règne des enfants de Clovis. Quelque temps après, l'église Romaine adopta cette institution quelle rendit universelle. Chateaubriand a décrit d'une manière fort remarquable la fête des Rogations. A Conques, le matin des Rogations, on va processionnellement dire des prières publiques aux extrêmités du village à l'endroit où sont plantées des croix.

Le culte des morts est fort en honneur chez nous ; tous les ans, le jour de la Toussaint, le curé de la paroisse va donner l'absoute au cimetière et prier pour nos chers défunts.

Le dimanche de la Passion on fait une procession autour de Conques en mémoire de la cessation d'une maladie pestilentielle qui aurait décimé le village dans les premiers siècles.

Le 14 mars de chaque année on vient prier aux pieds d'une croix adossée au château en souvenir des victimes faites en cet endroit pendant les guerres de religion. Nous y reviendrons plus loin.

La religion pratiquée à Conques admet à certains jours, à certaines heures, des épanouissements extraordinaires de la gaîté humaine. Le jour des saints Innocents, les sœurs de la Ste-Famille affublent les enfants de toutes sortes de travestissements, les mènent à l'église, puis les conduisent dans les rues du village provoquant ainsi le fou rire des mères de famille et de toute une population.

FÊTE DE SAINT MICHEL

La commune de Conques a pour Patron saint Michel Archange et célèbre sa fête locale le 29 septembre.

E

Instruction publique.

Instruction publique avant, pendant et après la Révolution. — Ecoles de garçons et de filles. — Salles d'Asile.

INSTRUCTION PUBLIQUE AVANT LA RÉVOLUTION

Il nous est difficile, faute de documents, de nous faire une idée précise de l'état de l'enseignement populaire à Conques avant la Révolution. Tout ce que nous savons c'est qu'ici, comme dans bon nombre de communes rurales (Montréal, Caunes, Rieux-Minervois, Villeneuve-les-Chanoines) fonctionnait une école primaire de garçons et de filles sous la direction d'un régent et d'une régente.

Ainsi le 9 juillet 1723 les Consuls se plaignent « que le sieur Pujol, régent, néglige l'instruction de la jeunesse et se refuse à accompagner deux à deux les élèves à la messe. » Sur ce, le Conseil politique est d'avis de le remplacer par François Joucaud, natif de Chambéry, résidant à Villefranche en Baujolais, diocèse de Lyon.

La surveillance de l'école était confiée à l'évêque et au curé ; la Communauté, avant de prendre un maître ou régent, devait le proposer à l'agrément de l'Evêque et des Vicaires Généraux ; il devait aussi être accepté par le curé de la paroisse, comme nous le prouve le document suivant trouvé aux archives de la mairie :

L'an mille sept cent vingt sept et le quatrième jour du mois de Juillet, le Conseil politique a été assemblé dans l'hôtel de ville en la forme ordinaire après avoir été convoqué par le valet de ville, par devant les consuls, le procureur Scindic et les conseillers politiques soussignés.

A laquelle assemblée a été proposé par le sieur Jean Quillet, premier Consul, que damoiselle Marie de la Tour, ce serait présentée pour régenter les filles de notre communauté, étant muni de bons sertificats qui marque la capacité et les bonnes mœurs il a cru devoir la proposer à l'assemblée pour quelle ayent a délibérer si elle doit être establie dans la dite régence ayent été déjà présenté à monsieur le curé qui l'ayant examiné et vu ses sertificats quelle porte avec elle lui a déja donné son agrément.

Le sieur Bernard Fornier conseiller politique dit qu'il est d'avis de recevoir la dite damoiselle pour regenter les filles du présent lieu parce quelle est capable de ce faire des quelles elle porte de bons sertificats ayant été d'ailleurs examiné par Monsieur le curé, priant les Consuls de la mettre en place incessament le tout sous le bon plaisir de Monseigneur l'évêque de Carcassonne ou de messieurs les vicaires généraux auquel avis a été unanimement conclu.

Les régents étaient payés par la Communauté et touchaient en outre une rétribution de chaque écolier : trois sous pour les élèves en lecture, cinq sous pour les élèves en écriture. En 1750 le régent avait 100 livres de gages, la régente 50 livres. Le sieur Aoudouy, de Fanjeaux, était régent en 1756 ; le sieur Blatcher, en 1779; ce dernier fut bientôt remplacé parce qu'il maltraitait les enfants. Avant la Révolution, le nombre moyen des enfants était de trente.

INSTRUCTION PUBLIQUE PENDANT LA RÉVOLUTION

La plupart des établissements publics et privés disparurent dans la tourmente révolutionnaire. A Conques, pourtant, pendant cette période agitée, on y enseignait l'écriture, la lecture et l'arithmétique; notre canton était du

reste un de ceux où les écoles étaient les plus nombreuses (1). Dans notre village le nombre d'élèves ne fut pas élevé ; la misère des habitants était si grande qu'elle ne permettait pas à beaucoup de pères de famille de contribuer au paiement des maîtres. « La nation riche en masse, écrit la municipalité de Conques, offre dans le détail une infinité de personnes dont le travail pénible et journalier, fournissant à peine à leur existence animale, ne leur laissent aucun sacrifice à faire à l'instruction. »

A cette époque, le candidat à un poste d'instituteur devait passer un examen devant un jury d'instruction ; à la suite de l'appréciation du jury, l'administration municipale émettait son avis qui était soumis en dernier ressort aux administrateurs du département. Pour Conques, les membres du jury d'instruction étaient : Marcou père, Coumes, tous deux professeurs à l'Ecole Centrale, et Pech-Palajanel, fabricant.

Les régents donnèrent bien souvent leur démission à cause de la modicité de leur traitement, aussi, à partir de 1791 une augmentation de 100 livres leur fut accordée.

INSTRUCTION PUBLIQUE APRÈS LA RÉVOLUTION

Après la Révolution, Conques a des instituteurs diplômés. Les premiers qui eurent ce titre furent Léon Gaches et Madame veuve Sigaudès « dont le naturel honnête et poli attire à sa classe un grand nombre d'élèves ; elle enseigne la lecture, l'écriture, la religion et le travail des mains. » (2)

---

(1) CAMILLE BLOCH : Instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution.

(2) Registres des délibérations de la commune de Conques.

En 1830 il y eut trois classes : dans la première on enseignait la lecture, dans la seconde la lecture et l'écriture, dans la troisième la lecture, l'écriture et l'arithmétique. La rétribution scolaire était de 1 fr. pour la première classe, 1 fr. 25 pour la seconde, 1 fr. 50 pour la troisième. Tout élève qui, sans excuse légitime, quittait l'école pendant six jours dans le courant du mois, était exclu pour l'année courante (1).

La loi de 1833 due à Guizot donna à l'enseignement primaire un nouvel et puissant essor. L'instituteur communal devait recevoir un traitement fixe et de plus une rétribution mensuelle de chaque élève : les enfants des familles pauvres devaient en être exempts.

En 1860 la rétribution scolaire était la suivante :

18 fr. pour les garçons au-dessous de 7 ans.
15 fr. pour les filles au-dessous de 7 ans.
24 fr. pour les garçons au-dessus de 7 ans.
21 fr. pour les filles au-dessus de 7 ans.

La gratuité absolue des écoles fut votée en 1870.

ECOLES DES GARÇONS ET DES FILLES ; SALLES D'ASILE

Jusqu'en 1862 la commune loua un local pour les écoles : maisons Sibylle, Lucet, Navals, Miailhe (etc)... En 1838 on fit des démarches qui n'aboutirent pas auprès d'une dame Philis dont on voulait acheter la maison ; en 1859 on chargea le sieur Champagne, architecte à Carcassonne, de rechercher un local propre à l'établissement des écoles communales ; en 1860 il fut aussi question de l'achat du

(1) *Archives municipales.*

vieux château et des terrains appartenant aux sieurs Laffon, Grauby, Bassay et Camps. A la suite de l'agrandissement de la Mairie par l'acquisition des maisons Roques et Picarel, on établit, en 1861, dans cet immeuble, la salle d'école des garçons. Un peu plus tard on y logea l'Instituteur ; une des salles de la Mairie servit aussi pour les audiences de la justice de paix. Depuis 1882 l'école de garçons occupe un local acheté par la commune à Mme Barbès née Alibert.

L'école des filles, dirigée primitivement par les Sœurs de la Sainte Famille, était située dans les locaux du Bureau de Bienfaisance, dont nous avons déjà parlé. Le 18 novembre 1883 le Conseil municipal de Conques « *considérant que l'école communale des filles dirigée par une institutrice congréganiste laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'instruction* » décide le remplacement de l'institutrice congréganiste par une institutrice laïque. Et le 30 décembre 1883, les membres du Bureau de Bienfaisance sont d'avis de donner à cette dernière le local affecté à l'école congréganiste et au logement des sœurs. Malgré les témoignages de satisfaction donnés à celles-ci soit par les inspecteurs primaires (Istria, Castel), soit par les délégués cantonaux (Desplas, Doux), le remplacement des sœurs par des institutrices laïques fut bientôt un fait accompli. Les sœurs ont acheté l'ancienne Mairie où elles ont établi une école libre de filles. Nous avons deux salles d'asile : l'une chez les sœurs, l'autre chez les institutrices.

De tout temps la municipalité de Conques semble avoir eu souci de l'instruction et de l'éducation données aux enfants.

Les registres des délibérations des années 1723, 1738, 1749, 1792 en font foi. Plus près de nous, le 18 mai 1873 les conseillers municipaux se plaignent « *que l'instituteur frappe les élèves, leur donne des fournitures à des prix usuraires, ne les conduit pas régulièrement aux offices ce qui est peu propre à inspirer l'amour du culte si nécessaire aux enfants*

surtout, va au café sans réserve soit pendant le jour soit pendant la nuit, ce qui donne mauvais exemple à une époque où la fréquentation du café et l'amour du jeu sont si funestes à la Société et surtout à la jeunesse. » (1)

Quels sentiments plus nobles et plus élevés que ceux exprimés par les conseillers de cette époque ?

F

Agriculture. — Commerce et industrie. — Métrologie locale.

AGRICULTURE

Dans la vallée de l'Orvieil on trouve des prairies naturelles et artificielles, des vergers, jardins maraîchers, oliviers, platanes, amandiers et vignes. Sur les coteaux environnants on cultive le blé, le seigle, la vigne, l'olivier, le chêne vert, les chênes nains ou kermès et dans les autres parties du territoire, la vigne, le blé, l'avoine, le seigle, l'orge, la paumelle, ainsi que les fourrages naturels. C'est M. Cazaban, Inspecteur des manufactures de Carcassonne, qui a introduit le premier, dans le canton, le fourrage connu sous le nom d'esparcette qu'il cultiva dans sa métairie de Villegailhenc. M. de Rolland Fourtou, publia en 1789 d'excellents préceptes de culture et de jardinage ; il introduisit dans le département le goût des pépinières et le can-

(1) Registres des délibérations.

ton de Conques doit à ses soins et à ses leçons la plantation de plus de soixante mille arbres (1).

L'olivier était autrefois cultivé sur une grande échelle. mais les froids excessifs de 1709, 1788 et de l'an IV détruisirent le plus grand nombre de ces arbres et laissèrent les autres dans un état de langueur et de maladie auxquelles tous ont succombé. En voyant les hivers rigoureux se succéder plus fréquemment qu'autrefois, on ne veut plus essayer de nouvelles plantations.

La culture de la vigne est le principal souci du propriétaire. Malgré que la plus grande partie du terrain calcaire et argilo-calcaire, soit peu favorable à la plantation de la vigne américaine, j'estime que c'est d'elle qu'on peut encore retirer le meilleur profit.

Les céréales sont cultivées dans les terres rebelles à la production de la vigne. L'assolement suivi est le suivant : on a : 1° l'esparcette pendant trois ou quatre ans ; 2° le blé ; 3° la jachère ; 4° le blé ; 5° la jachère et 6° le seigle ou l'avoine après lesquels on revient à l'esparcette.

Le rendement moyen de la sétérée en blé est de 6 à 7 hectolitres. L'époque de la moisson varie de fin juin au 15 juillet.

Autrefois, dans la plupart des métairies de Conques on faisait l'élevage du mouton et la méthode suivie était la suivante : béliers et brebis n'étaient livrés à la monte qu'à trois ans ; on comptait un bélier pour quarante ou cinquante brebis. La lutte terminée, les béliers étaient séparés des brebis. Les agneaux tétaient pendant quatre ou cinq mois ; on leur donnait les meilleurs pâturages et à cinq à six mois ils étaient vendus. La nourriture des bêtes à laine consistait dans la dépaissance : on les nourrissait à la bergerie quand il y avait impossibilité de sortir ; les brebis seules

(1) Trouvé : *Statistique de l'Aude*, page 199.

recevaient en hiver un supplément de nourriture en fourrage, paille et betteraves.

La tonte avait lieu dans la première quinzaine de mai.

Cette industrie cessa avec la plantation de la vigne française et la baisse survenue dans les prix de la laine.

Pour résumer, on peut dire qu'en ce moment les procédés agricoles ne sont relatifs qu'à la culture du blé et de la vigne.

Parmi les instruments aratoires qui servent à l'entretien de cette dernière, je dois signaler l'*extirpateur*. Le harnachement employé chez nous pour le faire traîner par un bœuf seul, mérite surtout une mention toute particulière. Ce harnachement présentait, dès le principe, certaines défectuosités que je vais signaler ; les modifications apportées vont être également décrites d'une façon aussi sommaire que possible. Voici ce que j'écrivais à ce sujet, au mois de mars 1892, dans le journal de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude :

Le harnachement employé dans notre pays, pour faire traîner l'extirpateur par un bœuf travaillant isolément, présente des défectuosités qu'il n'est pas inutile de signaler. Ces défectuosités sont surtout inhérentes à cet appareil en bois, placé sur les côtés de la poitrine et pourvu de crans ou encoches servant de zône de frottement aux traits ; je veux parler du barrelet.

La destination de ce dernier est de protéger le bœuf contre la pression des traits en les écartant des parois du corps, conserver ces traits au même niveau, quelle que soit la position de la tête de l'animal, et enfin obtenir un tirage aussi direct que possible, grâce aux encoches faites dans son épaisseur. Et bien, ces résultats ne sont qu'imparfaitement atteints : c'est ce que je vais essayer de démontrer.

Les crans étant parallèles au corps de l'animal et non obliques, il en résulte que la direction des traits est toujours brisée. Cette direction brisée est surtout manifeste quand le

bœuf relève la tête, le trait venant alors buter contre la partie antérieure et supérieure de l'encoche. Les forces du bœuf, agissant dès lors dans le sens d'un trait brisé, ont une résultante qui tend à comprimer la poitrine de l'animal. Si l'angle atteint seulement une valeur de 17°, la résultante dont il s'agit représente environ 2 o|o de la force de traction soit 1 kil. 6 pour un effort de traction de 80 kil. et devient une gène pour l'animal. La force est diminuée d'autant.

Il est d'ailleurs facile de faire la démonstration théorique des inconvénients que je viens de signaler.

Soit (fig. 1) le trait A B C reliant le joug de l'animal à l'âge de l'extirpateur. Si ce point est brisé en B, la force de traction va subir une double décompòsion : 1° en B : 2° en C.

Au niveau du point B, la force de traction que nous appellerons F, peut être décomposée en deux composantes : l'une *f*. agissant dans la direction de C B et ayant pour effet de tirer sur l'extirpateur ; l'autre *f'*. agissant suivant la verticale et ayant pour tendance :

1° Si on la considère isolément, de tirer le surdos vers le sol en comprimant fortement le dos et les côtes ;

2° Si on suppose qu'elle combine son action avec la composante du côté opposé, de rapprocher les deux extrémités de l'arc formé par le surdos, et par conséquent de fermer cet arc en comprimant la poitrine comme dans un étau. Cette composante verticale *f'* est complètement perdue pour la traction de l'instrument, et n'aboutit qu'à gêner l'animal. Il ne reste que la composante *f* évidemment plus petite que F pour actionner l'extirpateur. Cette force *f* se décompose à son tour en deux composantes : l'une *f*1 agissant dans le prolongement de l'âge, pour le tirer en avant : l'autre perpendiculaire à l'âge, ayant pour effet de soulever l'extrémité antérieure de l'instrument et tendant à ramener les socs à la surface du sol. Il est facile de voir que cette composante *f'*1 est d'autant plus grande que la partie B C, du trait est plus inclinée sur l'horizon. Le labour sera donc d'autant

plus superficiel que le trait sera accroché dans un cran plus élevé du surdos.

Une autre cause de déperdition de la force réside dans le frottement des traits sur le bois du barrelet, le frottement étant, on le sait, une résistance passive qui absorbe inutilement une partie du travail moteur.

Enfin, nous trouvons une troisième résistance dans la raideur de la corde du trait. La raideur des cordes occasionne une double perte de travail : d'abord il faut une certaine force pour la ployer ; puis l'expérience prouve que le brin de la résistance ne s'applique pas exactement sur la surface donnée (le bois du barrelet dans l'espèce) tandis que le brin de la puissance y reste toujours appliqué, de sorte que le bras du levier de la résistance augmente et exige une puissance plus grande pour rétablir l'équilibre. D'un autre côté, la raideur d'une corde change avec son degré de torsion, suivant qu'elle est neuve ou usagée, sèche ou mouillée, etc., etc. Autant de causes qui détruisent une partie des forces de l'animal.

J'ajoute que l'appareil est peu solide. Plaqué et maintenu sur un coussin par de petites courroies, il chavire aux moindres chocs et nécessite de fréquentes réparations. Les traits, eux aussi, faits en corde, s'usent très vite et demandent souvent à être remplacés.

Le harnachement que je viens de signaler aujourd'hui me paraît exempt de tous ces inconvénients. Le surdos est pourvu de chaque côté et à sa partie inférieure de deux coussins latéraux sur lesquels s'adapte une plaque en fer X sur laquelle coulisse une deuxième tige recourbée à sa partie supérieure supportant à son tour deux bras perpendiculaires *m. n*. Entre les deux bras est un gallet B que soutient un petit tourillon. C'est sur ce gallet que roule le trait pendant la traction. Ici ce trait n'est plus en corde ; la partie qui roule est une courroie C en cuir pourvue à ses deux extrêmités d'un tourillon mobile qui la relie à une chaîne

formant toute la longueur du trait. Grâce à l'ouverture A, cette courroie peut être déplacée à volonté.

Les avantages de ce harnais sont les suivants :

1° Sa solidité est plus grande puisqu'il est en fer ; l'usure étant à peu près nulle, il n'exige que de très rares réparations ;

2° Les traits sont convenablement écartés des parois du corps et ne peuvent jamais atteindre ni la peau, ni les côtes ;

3° Il n'y a aucun frottement sur la zone de traction puisque la courroie roule sur le gallet. D'un autre côté la mécanique nous enseigne que les cœfficients de roulement sont bien plus faibles que ceux de glissement ; voilà pourquoi, dans l'espèce, on a substitué le roulement au glissement ;

4° On a donné au tourillon le plus petit diamètre compatible avec la solidité de l'appareil, car on sait que le travail absorbé augmente avec le rayon de tourillon ;

5° Enfin, grâce à la coulisse dont je parlais plus haut, le trait peut être abaissé ou relevé à volonté ; on peut par conséquent donner aux traits une direction aussi droite que possible. L'utilisation de la force est donc plus complète, et l'animal plus libre dans ses mouvements.

Il est donc certain que nous n'avons ici aucune déperdition de force et ceci pour deux raisons majeures :

1° Parce qu'elle ne subit qu'une seule décomposition ;

2° Parce que l'inclinaison sur l'horizon que nous pourrons donner sera moindre.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la première cause du déchet ; la deuxième seule réclame une courte démonstration.

Appelons L l'angle formé avec l'horizon par le trait droit et L' l'angle formé par la portion C B du trait brisé.

Nous savons que $L' \geq \alpha$

Par conséquent $\cos L' < \cos \alpha$.

Or, si nous calculons la valeur de la composant f_1 dans les deux cas, nous avons :

Avec les traits droits $f_1 = F \cos \alpha$.

Avec les traits brisés $f' = f \cos \alpha'$.

Le produit $f \cos \alpha'$ est forcément plus petit que $F \cos \alpha$: 1° parce que $f \cos \prec F$, et 2° parce que $f \cos \alpha' < \cos \alpha$.

Cette formule montre qu'il n'est pas nécessaire de briser les traits pour augmenter le déchet de la force de traction : il suffit d'incliner plus fortement les traits sur l'horizon. En calculant la valeur de f et transportant cette valeur dans la formule $f_1 = f \cos \alpha'$ on aurait le déchet total.

Cette valeur peut se déduire de l'égalité suivante :

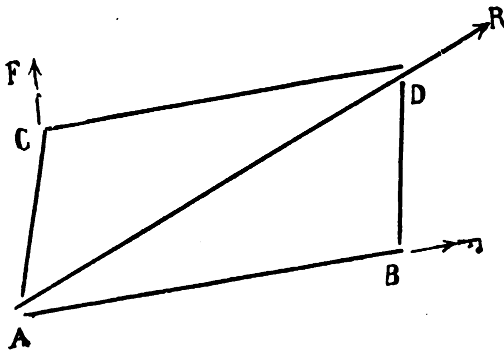


Fig. (5)

$$\frac{R}{(\sin.\ F,\ F'')} = \frac{F}{\sin.\ (R,\ F')} = \frac{F}{\sin.\ (R,\ F)}$$

Sans laquelle *(fig. 3)*,

$$R = A\,D$$
$$F = A\,B$$
$$F' = B\,D$$

Côtés du riangle A B D.

Sin. angle F, F' $=$ sin. angle C A B $=$ sin. angle D B A
Car D B A est le complément de C A B
Sin. angle (R, F') $=$ sin. angle A D B
Sin. angle (R, F.) $=$ sin. angle D A B

De cette égalité on peut tirer :

$$F \sin. (F F') = R, \sin. (R, F')$$

$$F = \frac{R \sin. (R' - F')}{\sin. (F, F')}$$

Et pour le cas qui nous occupe :

$$f = \frac{F \sin. (F - f')}{\sin. (f - f')}$$

Enfin, et pour finir, je ferais observer que le surdos peut servir pour les labours à l'extirpateur et à l'araire : une dossière et une sangle de rechange font aussi partie du harnachement.

La commune de Conques qui doit à l'arrosage de plusieurs hectares en prairies et jardins son plus grand agrément et un revenu à peu près sûr, on a payé et on payerait encore aujourd'hui de dix à douze mille francs l'hectare de ces terres arrosées : celles-ci recevraient par semaine une hauteur d'eau de 26 millimètres. (1).

(1) ANDREOSSY, *Histoire du Canal du Midi*. Edit. in 4° T. I. p. 273.

COMMERCE ET INDUSTRIE

Il y avait naguère à Conques une distillerie d'eau-de-vie et d'alcool, des tuileries et briqueteries, des filatures de laine et un moulin à farine et minoterie. Il n'existe plus rien de tous ces établissements et on peut avancer sans exagération que le commerce et l'industrie y sont à peu près nuls. Leur bilan peut se résumer ainsi : une fabrique de sabots, dirigée par les frères Mahoux : deux établissements de tonnellerie, tenus par les sieurs Requi et Labatut : quelques maisons de chaussures, aux enseignes de Bassay, Fayet, Maurel, Mahoux et Roger ; trois entrepreneurs de maçonnerie et monuments funéraires : Grauby Paulin, Grauby Alexandre et Izard : deux ateliers d'ébénisterie, avec Fontanel Claude et Amiel comme patrons : une fabrique de draps de billard à la Vernède, appartenant au sieur Limousis ; quatre ateliers de charpente, sous la direction des sieurs Requi, Verdalle Maurel, Durand et Expert : une petite minoterie, dirigée par Auguste Calvet : plusieurs maîtres-plâtriers : les frères Pradel et leurs fils et Faurie : quelques maisons faisant le commerce des tartres et des amandes : celles des sieurs Oustric Jean, Griffe frères, Griffe épicier, Requi et Rieux, et enfin un atelier de serrurerie, dirigée par le sieur Labadie.

Les instruments aratoires se confectionnent dans les maisons Dat, Fal, Rieux, Calvayrac et Fabre.

J'ajoute que nos jardiniers font de grandes expéditions de fraises et de fruits.

Dans les ateliers de bourrellerie des sieurs Monge et Raulet, on confectionne toutes sortes de harnachements pour les chevaux et les bœufs.

Il se faisait jadis un grand commerce de draps ; nous en parlerons dans la deuxième partie de notre opuscule.

MÉTROLOGIE LOCALE

1° Mesure de longueur.

Mesure ancienne : Canne de Carcassonne.
Mesure nouvelle : Un mètre 785.

2° Mesure agraire.

Mesure ancienne : Sétérée, soit 1024 C. C. M.
Mesure nouvelle : 32 ares 63 centiares.

3° Mesures de capacité

A. *Grains*

Mesure ancienne : Setier de Carcassonne.
Mesure nouvelle : Un hectolitre 85.

B. *Vins*

Mesure ancienne : Charge, soit 140 litres.
Mesure nouvelle : Un hectolitre, soit 100 litres.

C. *Bois*

Mesure ancienne : Pile de 18 pans sur 4/12.
Mesure nouvelle : Quatre stères, 05.

I

Relevé de quelques jugements concernant la Communauté de Conques.

Dans l'inventaire des Archives de l'Aude, rédigé par M Mouynés, archiviste, nous avons trouvé la mention de quelques jugements qui nous intéressent et dont voici la nomenclature :

1693-1730. — Enregistrement des statuts de la dévote et vénérable Confrérie des Pénitents Blancs, fondée au lieu de Conques, avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque, en avril 1693.

1664-1764. — Sentence rendue dans les procédures en matière civile poursuivies : 1° Par Maurice Grandier, collecteur et consul de Conques, demandeur en vente judicielle et adjudication d'un pré, carbenial et breil saisis à noble François d'Auriol, sieur de Rouvignol, en garantie d'une créance de 24 livres ; 2° Par Coutelle fils, jardinier à Carcassonne, pour contraindre le sieur Argentes de Conques à reprendre une mule atteinte de morve, qu'il lui avait vendue à la foire de Carcassonne ; 3° Par Bernède, boulanger, en paiement d'une obligation de 500 livres par les enfants du sieur François Navals.

1764-1785. — Verbaux tenus devant maître Marc Antoine Rodier, viguier, et maître Raymond Dat, juge au paréage, pour la nomination d'un tuteur aux enfants de Noël Martinat et Jean Cals, et d'un curateur à la succession de Jean Laparra, chapelain de Conques.

1725-1745. — Procédure en matière criminelle poursuivie par noble Pierre de Laporterie, directeur de la Manufacture des Saptes, contre Bernard Guiraud, cardeur de laine, qu'il accusait d'avoir soustrait 834 livres de laine et d'avoir voulu l'assassiner à l'aide de deux pistolets chargés de trois à quatre pomes (petites balles) bien amorcées qui furent saisies sur lui ; par maître Barthe, notaire, contre Anne Viviès, veuve Delmas, qui, en lui réclamant 7 livres, 3 sols qui lui étaient dus, l'aurait traité, en présence de bien de gens, de voleur, fripon, maraud, méritant la corde.

1745-1766. — Procédure contre Maximilien et Pierre Bruguière, pour fait de chasse dans les terres du paréage, à raison duquel ils furent condamnés à 100 livres d'amende au profit de messire Castanier d'Auriac, seigneur paréagiste. — Contre Bernard Rieux, affineur, pour préméditation de vol et assassinat en la personne de noble Pierre de Laporterie, seigneur de Roquecourbe, en son château des Saptes. — Contre les auteurs et complices de l'assassinat de Jean Escande de Conques. — Contre Joseph Laffon, consul de Conques, qui avait enfermé sa vendange avant l'époque fixée « ce qui avait causé une rumeur considérable dans le public. » — Contre Baptiste Cals et Pierre Raulet, pour fait de chasse dans les terres du paréage.

1750-1759. — Procédure par Jean Delhom de Lassaigne, juge de Conques, contre le sieur Reguy qui a proféré contre lui les injures les plus atroces, et dont les moindres étaient celles de fripon. Par Claire Brunel, femme de François Cordes, contre Jacques Andrieu dont il a reçu « deux soufflets et un coup de poing dans l'œil » parce qu'elle glanait dans son champ.

1761-1776. — Procédure par Rose Seguier, fille de Seguier, chirurgien de Conques, contre Louis Gaches « pour raison de sa grossesse. » — Par noble Laporterie, contre

Bernard Guiraud, qui avait enfermé sa vendange sans payer la dîme.. — Par le sieur Reguy, bourgeois de Conques, pour vol d'une pierre de taille de sa métairie de Vic. — Par demoiselle Jacquette de Saptes, pour raison de sa grossesse dont elle accuse le sieur Laffon, boulanger à Conques. — Par Siméon André, premier consul, « que sa candeur et sa probité ont fait placer au rang qu'il occupe », contre le sieur Gabriel Fargues qui s'est introduit dans sa maison pour chercher de la vendange qu'on lui a volée.

1775. — Procédure par Louis Joseph de Saptes, chanoine vétéran en l'église Saint-Nazaire, aux fins de contraindre Hyacinthe Graudier et ses sœurs, de Conques, à lui remettre les reconnaissances, livres et titres de censives, tasques et autres droits seigneuriaux du fief de la Tuilerie et Nagardie qu'ils lui avaient baillé à vie par acte du 9 mai 1772 sous la rente de 1000 livres, lequel fief avait été par partie compris dans le dénombrement des biens de noble Bernard François de Calmés, en 1672.

1776-1779. — Procédure par Airolles, seigneur de Lend, contre Jean Cordes, qui avait fait depaître son troupeau dans son pré de la Savonnerie à Conques. — Par Bernard Falgous, notaire, pour raison des injures de Catherine Maurel laquelle l'avait traité « de fripon, malhonnête homme et lui avait dit qu'il s'était enrichi au dépens du tiers et du quart. » — Par noble Dominique de Saptes, contre demoiselle Françoise Cazenave, qui l'a traité de bête, sale animal. — Par Marie Trilles, femme Marchand, contre Gabriel Fargues, tisserand, qui l'avait traité de p..., et lui avait dit que la veste nommée Angelin, quelle portait, il l'avait reçue pour commerce charnel.

CHAPITRE V

Histoire territoriale de Conques

Territoire du village dans les premiers siècles : limites anciennes et actuelles. — Terme d'Azac : inféodations faites par les moines de Lagrasse et procès entre les communes de Conques et de Villegailhenc. — Châteaux, maisons rurales et métairies.

LIMITES ANCIENNES ET NOUVELLES

Au moment où Conques apparaît dans l'histoire, son territoire était constitué non seulement par plusieurs fiefs placés autour du village, mais encore par ce terrain immense appelé Azac qui comprenait à son tour des terres arables et des terres vagues, garrigues ou vacants. Le tout formait la seigneurie de Conques.

Le premier bornage qu'il nous a été possible de trouver date de 1342. Il fut fait en présence du procureur du roi, de l'abbé de Lagrasse, des consuls et quelques habitants de Conques et de noble Jean de Varennes, seigneur de Villegailhenc. Deux arrêts de la cour des aides (1583, 1655) confirment l'exactitude de ce bornage que nous trouvons encore le même dans les reconnaissances, aveux et dénombrements faits au roi en 1672, le plan dressé en 1779 par les soins de l'abbé de Lagrasse, le compoix de 1788 et les états de section de 1791.

Voici un extrait de la recherche du terroir de Conques en date de 1615 :

« Le dimanche premier février et le lundi second jour de Notre-Dame mil six cent quinze, étant au dit Conques ...... dans lequel sus dit jour a été procédé à ce que s'en suit : Une clausade de la rivière d'Ourvieil consistant en terres laboratives, vignes, olivettes, paissieux, jardins, metteries ou bordes patus dicelles, terres herms, incultes et garrigues, aux termes de Saint-Laurent, les Plos, Fou-Parazols, le Boulhidou, Villeraze, Saint-Rome, Revel, Pech, Las Couronnes, Lauze. Cabrol, Prat Marty, Rieu de Valés, Rec d'Alzac, les Arques, Combe Migère et autres ; confronte : d'auta, la dite rivière d'Ourvieil, le long de la dite clausade ; d'aquilon, les terroirs de Sallèles, Limousis, Salsignes et Canecaude ; commençant au bord de la dite rivière, lieu dit à la Nause, et de là prenant le nom de la *Combe dite de la Fabre*, jusques au chemin allant à Salsignan, laissant du côté du dit vent d'aquilon deux pieds, l'un des Messieurs des Saptes, qui se trouve être du terroir de Conques ; et du dit chemin de Salsignan, traversant icelluy allant vers cers, à la bodulle qui est auprès la metterie appelée de Rieusec, et d'icelle bodulle passé à Combe Riquère, se rendant au chemin qui va du dit Conques à Villardonnel, ou, continuent à suivre le dit chemin jusques à la descente de la garrigue, ou y a une bodule à main droite du dit chemin, de laquelle on voit Canecaude et Villardonnel, et puis poursuit le long du dit chemin jusques à la metterie de Guyon Cabrol, du côté d'auta d'icelle, étant dans un champ dépendant de la dite metterie, cers, les terroirs d'Aragon, Villegailhenc, et Villemoustaussou, prenant depuis la dite bodulle, passant par Combe Migère, où y a une bodulle, et suivant le long de la dite courbe va au bout de la Combe dite Vallobière, ou y a autre bodulle, de laque le montant vers le midy ; se rend au lieu dit le Cazals de las tres portes et au chemin allant de Fontiés à Montipèze, au bout duquel champ y a une bodulle et d'icelle passe le long du dit chemin jusques au carrefour du chemin de Montipèze allant au dit Conques et du dit chemin venant de Fontiés : duquel endroit suit icelluy chemin de Fontiés jusques auprès Saint-Martin, duquel se rend au passage de la rivière de Trapel au grand chemin allant à Castelnaudary, et du dit chemin tirant vers auta jusques au logis de la Pomme ou y a une bodule tout contre la chapelle de Notre-Dame de Montaufort ; de laquelle bodulle allant vers midy, passe le long du chemin allant de la dite Pomme à Carcassonne, jusques vers une bodulle qui est, lautie au milieu du chemin, laquelle divise les terroirs du dit Conques avec Villemous-

taussou et Villegailhenc, midy le terroir de Villemoustaussou et Villalier, passant le long de la dite division de Villemoustaussou puis la dite bodulle dn dit chemin allant vers auta a une bodulle joignant les vignes du terme de las Escouronnes, contre une vigne d'Antoine Mouly, ou y a une autre borne, et d'icelle va a autre qui est à las Peyrières de laquelle se rend droit à autre bodule, ditte à lauze Cuberte, et d'icelle allant vers midy jusques au chemin de Villemoustaussou, ou y a une bodulle du còté du midy du dit chemin ; et d'icelle, passant au còté de cers de la bodulle appelée de Prat Marty, appartenant a Geraud Vieu, se rend à un champ du dit Vieu, au coin duquel y a une bodule qui divise le terroir de Conques avec Villemoustaussou ; et d'icelle bodulle allant contre le midy jusques auprès le chemin qui va de Conques à Carcassonne ou y a autre bodulle près le dit chemin du còté du cers d'icelluy faisant la même division des terres ; et de là traversant le dit chemin contre l'auta, droit la serre dit le Pech de la garde de Villalier, ou y a une bodule du còté d'aquilon d'une vigne appartenant à Bosc, de Villalier, laquelle fait division des dits terroirs du dit Conques et Villemoustaussou que Villalier ; de laquelle allant, contre l'aquilon à autre bodulle qui est au moural des Pradels, et d'icelle, continuant vers l'aquilon, traversant les champs des hoirs de Pech Gibert-Grimal, de Carcassonne et le chemin qui va de Villalier à Villegailhenc, descendant au recq venant du Pountil dit de la Fabre, près duquel recq y a une bodulle qui fait division du dit Villalier avec Conques ; et d'icelle traversant le dit recq, tirant à autre bodulle près de la sus dite, plantée auprès de la rivière d'Ourvieil, faisant les mesures divisions du dit Villalier et Conques, au coin d'un champ appartenant à Arnaud Connac, et du còté d'auta d'icelluy, et de là, se rend à la dite rivière ou finit la présente sus ditte clausade ; laquelle est de la contenance de cinq mille huit cent quatre setterées et demy ; et d eux distrait les piéces prétendues nobles ; savoir ; les terres laborratives, deux mille six cents huit setterées....; les vignes, deux cent cinquante-cinq settérées....; les olivettes, cent quarante-deux settérées trois quartières....; les prés et paissieux, deux cent deux setterées, estimée cent settérées de passebon, eu égard au vinages....; les preds ouverts ou réduits en champ, cinquante setterées....; les cambinières, quatre setterées deux quartières; les jardins et horts qui sont près du lieu, deux setterées trois quartières....; les jardins des metteries une setterés et demi moyen....; les terres hermes et garrigues, deux mille cinq cents trente huit setterées....; lesquelles sus dites terres de la présente clausade, portent d'allivrement, sui-

vant leurs dites contenances et estimations, quinze cents quatre-vingt-une livre un sol un denier.... XV, iiij** 1 liv. 1 s. 1 d.

Les metteries ou bordes de la dite clausade de la rivière d'Orvieil contiennent etc....

Somme totale de l'alivrement du dit Conques sans y comprendre deux Contentions...., ce qui est conclu au cahier prétendu noble du présent lieu ; trois mille six cents septante livres douze sols neuf deniers....

Faits par nous, prud'hommes arpenteurs, soulsignés au dit Conques, le troisième feuvrier mil six cent quinze : Castet, Dupoix, Balby, Vassal, Capelle, prud'hommes ; P. Revel, Cattulan Revel, Benolt, arpenteurs, ainsi signés.

Collationné par nous, greffié du diocèse de Carcassonne, soulsigné sur l'extrait du cahier ou registre de la Recherche générale des villes et lieux du dit diocèse, qui aux archives de la présente Recherche, concernant le lieu de Conques par la clausade de la rivière d'Orviel, laquelle Recherche générale a été authorisée par arrêt de la souveraine cour des Comptes, aydes et finances de Montpelier, du vingt-quatre septembre mil six cents quarante-un....

En témoin de quoi avons signé au dit Carcassonne, le douze janvier mil sept cents soixante-neuf : Pech, *signé.*

TERME D'AZAC. — PROCÈS AVEC VILLEGAILHENC

Le territoire de Conques, disions-nous, était constitué par des fiefs placés près du village, et le terme d'Azac. Nous avons vu, en parlant de la seigneurie, que le roi engagea la part qu'il avait sur ces fiefs à une foule de seigneurs et co-seigneurs et que l'abbé de Lagrasse imita la même conduite. Quant au territoire d'Azac, il fut concédé par les rois de France aux religieux du monastère. (Actes de 1285 et subséquents. Viguerie.) — Ceux-ci en inféodèrent successivement des parcelles étendues dont la mise en culture donna lieu à la construction de plusieurs métairies ou maisons rurales : Saint-Rome, Jouclary, la Pomme, Villeraze, Salitis,

Raissac, le Sauvage, Cabrol. De ces inféodations, engagements ou échanges faits par les rois de France et l'abbé de Lagrasse, a été formé le territoire de Conques qui comprend les métairies et maisons rurales dont il va être question. A la Révolution française, certains des biens aliénés, engagés ou échangés furent rachetés ; la loi du 14 ventose an VII (4 mars 1799) détermina les règles d'après lesquelles aurait lieu ce rachat. Elle maintint les aliénations faites sous clause de rachat, antérieurement à l'ordonnance de 1566 ; toutes les autres qui avaient été consenties depuis cette époque furent révoquées, sauf remboursement aux engagistes du prix qu'ils avaient payé pour les concessions faites à leur profit, et remise aux échangistes des biens par eux cédés à l'Etat. Toutefois les engagistes qui, dans le mois de la promulgation de la loi, feraient la déclaration des biens détenus par eux, pourraient les conserver en payant à l'Etat une finance d'engagement qui consistait dans le quart de la valeur de ces biens, réglé à dire d'experts aux frais des engagistes. Quant aux garrigues, nous avons déjà vu ce qui en fut fait au moment de la Révolution.

Les deux communes limitrophes de Conques et de Villegailhenc se sont disputées pendant plusieurs siècles la possession ou la jouissance du terme d'Azac. Des arrêts de la Cour Royale de Montpellier ont reconnu à la commune de Villegailhenc la propriété de certaines portions qui l'avoisinent, bien quelles restent administrativement dans la commune de Conques. Avant 1789, Azac n'a jamais formé une communauté distincte ; Conques faisait l'assiette et la répartition des tailles, et Villegailhenc nommait le collecteur qui en faisait la levée dans ce dernier village.

Plusieurs fois la commune de Villegailhenc s'est adressée à l'autorité administrative pour demander un agrandissement de territoire aux dépens de la nôtre. C'est que le tènement d'Azac, bien que dans le territoire de Conques, touche d'un côté presque aux portes de Villegailhenc, de telle sorte

que les habitants de ce village ne peuvent sortir de leurs murs sans se trouver sur un terrain dont ils n'ont pas la juridiction. Ils doivent payer les contributions à Conques, sont soumis à la police de Conques et sont assujettis à toutes les obligations que cette situation leur impose. Voilà pourquoi ils ont de tout temps suscité procès sur procès, tantôt réclamant des droits d'usage exclusifs, tantôt élevant des prétentions à la propriété, d'autrefois, et le plus souvent, refusant de se soumettre aux charges locales de Conques. Les droits invoqués par Villegailhenc et la réfutation de ces réclamations sont consignés dans le rapport suivant, présenté le 8 juillet 1866, au Conseil municipal de Conques, par M. Larobertie-Sarlandic, membre du dit Conseil :

Avant de réfuter les motifs futiles sur lesquels Villegailhenc appuie sa demande, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil rapide sur nos archives communales pour établir, comme préface de discussion, un point de fait incontestable d'où découlera pour nous un droit sacré sur le terrain dont on voudrait injustement nous dépouiller à savoir, que ce terrain a de tout temps, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, fait partie de notre territoire communal.

Une transaction authentique de 1342, rédigée en langue latine, nous apprend que les rois de France, devenus seigneurs de la province, firent donation à l'abbé commanditaire de Lagrasse, des châteaux de Conques et de Palairac ; que le donataire, troublé dans sa jouissance, se plaignit à la couronne et que Philippe VI de Valois ordonna au sénéchal de Carcassonne de procéder au bornage des terres dépendant des dits châteaux ; que cette opération eut lieu en présence du procureur du roi, de l'abbé de Lagrasse, des consuls et autres habitants de Conques, et de noble Jean de Varenne, seigneur de Villegailhenc, assisté de plusieurs habitants de cette commune. Toutes parties reconnaissent avant le bornage, que les termes et décimaires de Saint-Romain d'Azac et Saint-Martin de Villeraze dépendent et ont toujours fait partie du territoire de Conques (*terminalia et decimalia Sancti-Romani Azaco et Sancti-Martini de Villaraza ex territorio et terminalibus de Conchis dependentibus.*) C'est le terrain que Villegailhenc réclame aujourd'hui. Cette même transaction reconnaissait, au profit des bien-tenants de la commune de Villegailhenc, certains droits de pacage, affouage et lignerage sur le terrain en question.

Deux arrêtés de la Cour des aides de Montpellier, des 7 juillet 1383 et 9 décembre 1355, en assujettissant les habitants de Villegailhenc à certaines impositions locales au profit de Conques, mentionnent expressément que le terrain qui nous occupe fait partie du territoire et de la juridiction de Conques.

Le 25 février 1619 intervient, entre les habitants de Villegailhenc et de Conques, une nouvelle transaction dans laquelle les parties maintiennent de plus fort les titres de 1342, 1583 et 1655, reconnaissent de nouveau que le terrain dont s'agit fait partie du territoire de Conques, et Villegailhenc s'oblige à payer, à Conques, une somme énorme de 4.5 0 livres pour les causes ramenées dans les arrêts ci-dessus.

Voici les titres authentiques et respectables de la commune :

1° Le cahier de la recherche générale de tous les biens immeubles dépendant du territoire de Conques du 13 février 1615 ; 2° les reconnaissances, aveux, et dénombrements faits au roi le 30 mai 1672 ; 3° les déclarations faites à la mairie de Conques par les habitants de cette commune et de celle de Villegailhenc qui, en 1770, voulurent profiter du bénéfice de l'ordonnance royale sur les défrichements ; 4° le plan dressé en 1779 par les soins de l'abbé de Lagrasse ; 5° le compoix de 1788 ; 6° les états de sections de 1791 ; 7° le cadastre actuel. Mais qu'avons-nous besoin de remonter si haut dans le passé, pour établir notre affirmation ? N'avons-nous pas la preuve la plus juridique et la plus irrécusable dans les aveux si souvent répétés de nos adversaires ; leur demande en agrandissement de territoire de 1793, 2 brumaire an XII, du 26 janvier 1803, 1850, 1831, 1866, les nombreux libellés de procédure auxquels ont donné lieu nos luttes judiciaires de 1818 à 1831, contiennent constamment la reconnaissance la plus formelle que le terrain qui nous occupe a toujours fait partie de notre territoire. C'est donc un fait irrévocablement acquis en notre faveur ; et si maintenant on rapproche de ce fait le jugement du Tribunal de Carcassonne du 23 mars 1831, qui, à la suite d'un rapport d'experts, a déterminé d'une manière précise et irrévocable les limites des deux communes, on se demande avec étonnement par suite de quelle aberration la commune de Villegailhenc a pu espérer un seul instant de faire annuler cette décision ; comment elle a pu penser que l'autorité administrative foulerait aux pieds en sa faveur le principe tutélaire et d'éternelle justice qui proclame le respect par tous de l'autorité de la chose souverainement jugée. Certes on pourrait peut-être expliquer jusqu'à un certain point les tentatives faites par Villegailhenc, avant 1831, malgré les titres authentiques que nous

venons d'analyser; mais depuis ce jugement du 23 mars 1831? Notre raison répugne à concevoir l'opiniatre persistance de nos voisins. Quoiqu'il en soit, parcourons rapidement les documents administratifs.

Le 2 fructidor de l'an II l'Administration départementale arrête n'y avoir lieu à délibérer sur la demande de Villegailhenc en agrandissement de territoire; entre autres considérants : 1° parce que si l'Administration était obligée de condescendre à toutes les réclamations qui n'ont pour but qu'une convenance locale telle que celle qui est invoquée par la commune de Villegailhenc, on ne reconnaîtrait plus bientôt de circonscription de commune; 2° que si les habitants de Villegailhenc. propriétaires dans le territoire de Conques, éprouvent quelques dérangements lors du paiement de leurs contributions, ils ont cela de commun avec tous les citoyens qui sont propriétaires dans la commune qu'ils n'habitent pas; 3° parce qu'il serait injuste que les habitants de Conques qui ont un droit exclusif dans le partage des biens communs, fussent privés des avantages que les lois leur ont si solennellement promis. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que cet arrêté semble avoir été pris pour repousser la demande actuelle. Mais poursuivons.

Le 2 brumaire an XII, nouvelle demande de la commune de Villegailhenc au Ministre de l'intérieur pour faire annexer a son territoire une partie de celui d'Azac; les motifs pris : 1° parce qu'avant 1342 Azac dépendait de Villegailhenc; 2° parce que Conques à un territoire trop étendu ; 3° parce qu'il sera plus commode aux habitants de Villegailhenc de n'avoir qu'une cote de contributions. Vous comprenez, Messieurs, qu'il ne fut pas difficile au Conseil municipal de Conques de répondre victorieusement le 2 floréal, an XIII, au premier motif invoqué à l'aide des titres authentiques dont nous vous avons entretenus. Quant aux deux autres, l'arrêté du 2 fructidor an II, en avait déjà fait justice, et cette seconde demande eut le même sort que son aînée.

Le 26 janvier 1808, troisième réclamation de Villegailhenc à Monsieur le Préfet de l'Aude. Son Conseil municipal déclare modifier en tant que de besoin ses prétentions antérieures, et sollicite un cantonnement pour pouvoir exercer plus utilement ses droits de pacage, affouage et liguerage sur le terrain d'Azac, que l'Administration municipale de Conques laisse dilapider. Le 21 février 1808, le Conseil municipal de Conques prouva l'inanité des reproches adressés à son Administration et cette troisième demande est repoussée.

En présence, Messieurs, des titres et documents que vous connaissez à cette heure, pourrait-il en être autrement? Mais enfin ces demandes

malheureuses peuvent jusqu'à un certain point s'expliquer, comme nous l'avons déjà dit; Villegailhenc se berçait alors d'illusions chimériques.

Le 23 mars 1831 le jugement du tribunal de Carcassonne est prononcé. Les rêves vont s'évanouir pour faire place à la triste réalité...

Non, Messieurs, pour Villegailhenc les illusions et les rêves sont encore aussi riants qu'autrefois; ils paraissent plus pittoresques à mesure que l'horizon de sa convoitise s'agrandit. Jusqu'ici il n'a été question que de déposséder Conques; mais voici venir 1850 escorté d'une quatrième demande à Monsieur le Préfet: agrandissement de territoire sur toute la ligne aux dépens de Conques, Aragon, Pennautier et Villemoustaussou. En ce qui nous concerne, Villegailhenc revient à ses prétentions de l'an II et de l'an XII, et abandonne le modeste cantonnement réclamé en 1808. Par contre, Pennautier, Aragon et Villemoustaussou, seront aussi rançonnés, et désormais nous ne serons plus isolés pour la défense. Inutile de vous entretenir plus longuement de cette quatrième demande. Le rapport présenté en 1852 par Monsieur le Préfet de l'Aude au Conseil général, nous apprend qu'elle ne fut pas favorablement accueillie; langage poli qui veut dire rejetée.

Mais qu'importe à Villegailhenc une défaite de plus. Ne lui faut-il pas absolument arriver à ses fins, et sans se donner la peine de modifier son plan d'attaque, 1851 voit naître une cinquième réclamation en tous points conforme à celle qui vient d'échouer; quelque bonne fée protège sans doute son berceau puisque le Conseil général invite Monsieur le Préfet à lui donner les suites nécessaires. C'est dans ces circonstances qu'elle fut communiquée au Conseil municipal de Conques, qui, le 20 août 1852, répondit par une protestation énergique. Voici du reste les raisons invoquées par Villegailhenc et leurs réfutations insérées dans un rapport fort remarquable à tous les points de vue, émané de Monsieur Alibert, notre juge de paix actuel, et alors (1852) maire de notre commune.

1° La superficie de Villegailhenc n'est que de 476 hectares et son revenu territorial n'est plus en rapport avec sa population de 824 habitants.

Réponse : Les chiffres donnés à Villegailhenc ne sont appuyés d'aucune preuve, pas même de son budget; impossible dès lors de contrôler l'exactitude de ces affirmations; si les supposant exactes et en admettant que la position de Villegailhenc soit mauvaise, celle de Conques n'est pas meilleure puisque chaque année elle est obligée d'épuiser le maximum des centimes additionnels, et que tous les ans ses revenus sont inférieurs à ses besoins;

2° Jusqu'à 1789 (dit Villegailhenc) les métairies de Saint-Rome, la Pomme, Jouclary et Villeraze payaient la dîme et l'impôt à Villegailhenc, et les fermiers de ces métairies étaient inscrits sur les tableaux de dénombrement et soumis à la capitation dans cette dernière commune.

Réponse : les faits avancés dans ce second motif sont inexacts et leur fausseté est démontrée par les titres de 1342, 1669, 1770, 1779;

3° A l'époque de la formation des circonscriptions communales, Villegailhenc n'avait pas 300 habitants.

Réponse. — A quelle époque ont été formées les circonscriptions communales? Le Maire de Villegailhenc n'en précise aucune; il lui est donc impossible de justifier son assertion. D'un autre côté, si l'on consulte les archives départementales depuis 1788, on y trouve la preuve que la population de Villegailhenc décroît au lieu d'augmenter : en 1804, 904 habitants; 1807, 900 habitants; 1812, 870 habitants; 1820, 905 habitants; 1826, 932 habitants, 1831, 870 habitants; 1833, 870 habitants; 1851, 824 habitants;

4° Les habitants de Villegailhenc éprouvent une gêne de payer l'impôt à Conques.

Réponse. — 3,000 mètres séparent Villegailhenc de Conques; l'inconvénient est peu de chose;

5° Les terres réclamées par Villegailhenc sont trop éloignées de Conques pour être efficacement surveillées.

Réponse. — Ces allégations sont dénuées de tout fondement; il n'y a qu'à consulter les archives de la justice de paix pour y trouver la trace de nombreux procès-verbaux dressés contre les délinquants sur le terrain en question.

Vous voyez, Messieurs, que si les raisons invoquées par Villegailhenc ne sont pas nouvelles, elles sont encore moins pertinentes.

Pennautier, Villemoustaussou et Aragon protestèrent de leur côté contre la demande de Villegailhenc, et l'affaire fut de nouveau soumise au Conseil général. Il faut lire les appréciations qui accompagnent le rapport de M. le Préfet pour se convaincre que le premier avis favorable du Conseil général avait surpris sa bonne foi; quoiqu'il en soit, un second vote rejeta cette cinquième demande.

Enfin, Messieurs, nous arrivons à la sixième réclamation, celle du 24 juin 1866, à laquelle nous devons aujourd'hui répondre; les motifs invoqués doivent être sans doute bien grands et bien puissants puisque, à l'abri de leur tutélaire influence, Villegailhenc espère, non seulement renverser les effets irrévocables de la chose souveraine-

ment jugée entre nous (23 mars 1831), mais encore contraindre, par la force irrésistible de ses nouveaux arguments, M. le Préfet de l'Aude et le Conseil général à se déjuger.

Il n'en est rien pourtant; ce sont toujours les mêmes allégations non justifiées, les mêmes faits précédemment démentis, les mêmes questions de convenances invoquées. Inutile dès lors de fatiguer plus longtemps notre bienveillante attention, l'historique qui précède contenant la réfutation péremptoire de la demande actuelle.

Nous ajouterons à juste droit que les inconvénients signalés autrefois ont disparu depuis, entre autres celui du paiement des impôts à Conques, le percepteur de cette circonscription se rendant en personne à Villegailhenc pour y recevoir l'argent des contribuables.

Terminons, Messieurs, en remerciant Villegailhenc de la préférence qu'elle veut bien nous accorder en se contentant de nous prendre 700 hectares pour l'agrandissement de son territoire, et laissons aux autres communes intéressées le soin de répondre elles-mêmes à notre commune ennemie qui veut bien consentir à ne s'adresser à Aragon et Villemoustaussou que subsidiairement et uniquement pour que la configuration de son périmètre à venir forme une figure plus régulière et sans angles rentrants. Vraiment, Messieurs, on croit rêver en lisant de pareils arguments dans un document officiel qui devrait, au moins ce me semble, dans une affaire aussi sérieuse, s'abstenir d'aussi mauvaises plaisanteries.... Mais la demande elle-même est-elle réellement sérieuse???

Quoiqu'il en soit, nous devons être tranquilles; ce n'est pas, Messieurs, sous l'administration éclairée d'un magistrat dont les idées de justice sont au niveau d'une intelligence des plus élevées que nous pourrions avoir à craindre les résultats définitifs d'une demande qui, pour emprunter le langage énergique de son prédécesseur, blesse les principes les plus élémentaires du droit et de l'équité. (1852, page 120 du procès-verbal des délibérations du Conseil général).

Comme on le voit, c'est surtout le compoix qui sert de base aux gens de Conques pour combattre les prétentions de Villegailhenc. Aussi voit-on, dans les anciennes ordonnances et déclarations de nos rois, quelles nombreuses précautions étaient employées pour que ces registres énonciatifs du patrimoine de chacun, réunissent la plus grande exactitude et la plus complète publicité. En effet, pour

obtenir la permission d'établir un compoix il fallait présenter à la Cour des Aydes non seulement une requête des consuls de la communauté. mais encore une délibération générale de tous les habitants. L'arrêt de permission obtenu, les habitants du lieu étaient convoqués pour nommer les arpenteurs, les indicateurs et les prudhommes. C'était aussi en assemblée générale qu'était délibérée la table de l'estimation des biens. Le compoix confectionné était lu en présence de la communauté afin que les erreurs fussent corrigées ; ce n'est qu'après cet examen que le compoix était envoyé à la Cour des Aydes qui rendait un arrêt d'autorisation.

D'après tout ceci. il était impossible de ne pas accorder à des registres ainsi composés au vu et su de la communauté une force probante très grande.

CHATEAUX, MÉTAIRIES ET MAISONS RURALES

LA VERNÈDE HAUTE (1)

Remarquable par son moulin hydraulique sur l'Orvieil, ses vignes, ses prairies, sa chapelle, ses bosquets, ses allées de platanes (etc)...

1685. — Bail à ferme de la métairie de la Vernède appartenant aux enfants de noble Pierre de Fay, baron de Launa-

---

(1) Vernède, en vieux français, signifie aulnage, bois d'aulne. On lit dans le glossaire d'Isidore : *Alnum lignum, id est vernum.* Rabelais a employé ce mot dans son Pantagruel. Ce mot entre dans la formation d'un grand nombre de noms de personnes et de lieux tels que Vernon, Verneuil, Vernet, etc. (V. *Dictionnaire Languedocien-Français*, par l'abbé de SAUVAGES ; et ASTRUC : *Mémoire pour l'Histoire naturelle du Languedoc*, p. 472); MAHUL : *Cartulaire*,

guet, consenti par sa veuve, dame Marie de Varennes, à Jacques Guy, de Conques, sous le fermage annuel de 1.900 livres (Compoix de Conques de l'année 1689. *Archives de l'Aude*).

1752. — Propriétaire : M. du Fay.

1780. — M. de Rivals, acquéreur.

1798. — M. Bonnet, député de l'Aude au conseil des anciens, acquéreur.

1830. — MM. Bonnet frères, fils du précédent.

1850. — Mme Ve Théodore Bonnet, née Rech.

1897. — Mme Ve Larobertie-Sarlandie, propriétaire.

Les nouvelles constructions et les embellissements de la Vernède ont été faits du vivant de M. Larobertie-Sarlandie, juge au Tribunal civil de Carcassonne. L'exécution en est due au sieur Grosby Paulin, entrepreneur à Conques.

On voit encore les ruines de l'église Sainte-Colombe sur une éminence, au-dessus de la Vernède.

VIC OU LA VERNÈDE BASSE

Le territoire de Vic appartenait avant la Révolution au roi et à l'abbé de Lagrasse.

Les propriétaires successifs du château de ce nom sont : M. Reguy, D'André, de Rivals, Mme de Moux, fille du précédent, M. Charles Portal de Moux, fils de la précédente, M Camille Don de Cépian, héritier de ce dernier.

Charles de Moux fit de la terre de Vic qu'il orna d'une élégante résidence, un modèle d'agriculture riche et perfectionnée. Les travaux agricoles ne furent pas le seul souci de notre compatriote; c'est à pleines mains qu'il répandit aussi les bonnes œuvres dans notre village. Qu'il me soit donc permis de retracer en quelques mots la vie de cet homme que M. Rendu, Inspecteur général de l'agriculture

appelait « l'agriculteur émérite et l'homme de bien par excellence ».

Dès son jeune âge, Charles Portal de Moux fut captivé par la beauté des problèmes agricoles et se laissa aller tout entier à cette passion. C'est surtout au contact de son illustre maître, Mathieu de Dombasle, qu'il en ressentit le premier choc. Ce fut en effet à l'Ecole d'agriculture de Roville que Portal de Moux s'initia, non seulement aux principes théoriques et aux plus remarquables exemples de la pratique agricole, mais encore aux éléments d'une sévère comptabilité ; c'est là enfin où il acquit cette forte éducation expérimentale qui devait lui procurer dans la suite de si heureux résultats.

Homme habile et intelligent, il n'était pas de la trempe de ceux qui pensent que tout essai, toute nouveauté en agriculture est la ruine. Son premier souci, au sortir de l'école, fut de transformer son domaine de Vic, qui se composait de quelques vignes malingres, d'une prairie pleine d'ajoncs et de renoncules, de terres en friche, d'un maigre troupeau et de locaux mal agencés et de peu de valeur. L'intention était bonne, mais comme l'a dit le vieux Tremellius « celui-là seul aura des terres bien cultivées qui saura, voudra et pourra lui donner les soins quelles demandent. » Le nerf de la guerre, c'est-à-dire l'argent, manquait à M. de Moux ; il n'hésita pas cependant et s'aida d'un large emprunt.

Il commença par supprimer le défectueux matériel de sa ferme, en particulier l'araire romain à âge raide et fit venir de Roville l'herse Valcour, le rouleau squelette, l'extirpateur et la charrue Dombasle : celle-ci fut construite, sur sa demande, avec versoir à gauche, pour se plier à nos coutumes. Il acheta, peu de temps après, cet instrument appelé semoir avec lequel on repartit d'une manière plus uniforme la semence dans les champs tout en la recouvrant en même temps, ce qui empêche les oiseaux pillards d'en dévorer une portion. Il fallut à Portal de Moux beaucoup d'énergie et

de persévérance pour combattre la routine et faire plier ses gens aux nouveaux procédés et au nouvel outillage ; il réussit pourtant, grâce à son tact du commandement, et à sa volonté de fer mitigée par une extrême bonté.

La culture du blé fut sa première et principale préoccupation. Non content d'assujettir cette céréale à des assolements plus réguliers, il cultiva encore, dans son domaine, les variétés indigènes et exotiques les plus propres à fournir de gros rendements. Je ne citerai que les suivantes : le blé blanc de Flandre, un des plus productifs qui se récolte en France ; le blé de Talavera que l'Angleterre multiplie depuis plusieurs années à cause de la beauté du grain ; le blé Lammas, rouge précoce ; le blé blanc poulard (*triticum turgidum*) ; le blé de Mars (*triticum sativum vernum*) qui se sème en mars pour remplir le déficit occasionné par les intempéries de l'automne et de l'hiver ; l'Epeautre (*triticum spelta*) froment rustique dont la farine, dit-on, est supérieure à toutes les autres, etc., etc...... Il sélectionna les meilleures variétés, et, grâce aux défoncements et aux fumures, il obtint pendant quelques temps des rendements extraordinaires. Bientôt, le fumier produit dans son domaine ne fut plus suffisant pour combattre ce prélèvement plus large des matériaux contenus dans le sol. L'engrais chimique n'étant pas encore venu porter son appoint à l'engrais de ferme, Charles de Moux s'ingénia pour se procurer les fumiers du voisinage ; mais sa sévère comptabilité lui démontra bientôt que, tout compte fait, le blé pouvait bien enrichir son médailler, mais non sa situation. Que faire alors ? Son ami, M. Gustave de Rolland, que je cite textuellement, va nous l'apprendre (1).

« Il songea sur le champ à développer sa sole de fourrage

(1) Notice biographique sur M. Ch. Portal de Moux, par Gustave de Rolland. — Extrait du *Messager agricole* (5 janvier 1871).

et à augmenter sa fabrication de fumier par l'engraissement du bétail.

Il commença par s'attaquer à sa prairie, la nivela, l'assainit par des fossés d'écoulement, creusa des rigoles d'alimentation et de colature. Rien ne fut mieux entrepris que cette distribution d'eau, qu'il perfectionna plus tard à la suite de leçons de Villeroy et des remarquables travaux de Keclhoff. On peut aujourd'hui voir à Vic un essai bien réussi du système d'irrigation par ados préconisé par ce dernier auteur.

Longs et couteux furent ces travaux ; ils se pesèrent à la balance de la comptabilité. Cette fois, elle lui dit qu'il était dans la bonne voie.

Désirant accroître de plus en plus sa provision alimentaire, il introduisit la betterave et agrandit ses champs de maïs, pour la plantation desquels il inventa sa petite cheville à bout concave que Vilmorin n'a pas oublié dans sa collection d'outils à la main.

Pour lors, labours profonds à la grande charrue Dombasle furent à l'ordre du jour; mais c'était ouvrir, avec ses larges sillons, des gouffres de fumier qui ne put bientôt plus satisfaire à l'appétit de la betterave. Du reste, la cherté de la main-d'œuvre de cette plante, les pucerons, ses cruels ennemis, et la sécheresse augmentant dans la région, lui donnèrent insensiblement congé. Le maïs, cet indigène, se cramponna plus longtemps au sol ; il avait en sa faveur ses succulentes crêtes pour le bœuf et le facile écoulement de son grain dans la montagne ; mais l'incorruptible comptabilité le frappa à son tour d'ostracisme.

Portal de Moux recourut alors aux plantes industrielles et livra les bas-fonds légers aux garances, les côteaux aux cardères à foulon.

La quantité croissante des fourrages artificiels et la faible étendue de terrain propre à la garance lui permirent d'y concentrer la masse de fumier que cette plante exige. Pen-

dant quelque temps, cette dernière accusa des profits. Mais la baisse des prix survenant, et le rhizoctone qui revêt cette racine d'un réseau rougeâtre, marquèrent la fin de cette culture qui, néanmoins, avait fourni aussi son appoint de médailles.

Res'ait le cardère à laquelle une plus longue existence était réservée. Elle était justement à sa place dans les sols de Vic, élevés, aérés et se déroulant vers le midi. De même que bien souvent il donnait, aux nécessiteux trop fiers, du travail en déguisement de l'aumône, il réservait aux temps des pluies, à la morte saison de l'ouvrier, le rigoureux triage des chardons, occupant au calibrage des grosseurs et à leur mise en caisses un nombreux atelier de femmes et d'enfants. Pour leur placement, M. Portal de Moux n'hésitait pas à aller lui-même sur les places de Sédan, de Louviers, de Viviers et d'Elbœuf.

Il utilisait chaque retour en étudiant la culture des provinces éloignées, traversait la Belgique ou rentrait par l'Allemagne, glanant ici quelque outil aratoire, là cet ingénieux harnais à bœuf avec joug simple qu'il avait apprécié dans les Charentes.

C'est des provinces belges qu'il rapporta la disposition des remarquables étables à poteaux qu'il fit bâtir. Elles furent suivies de diverses et belles constructions, où il ménageait, avec cet éminent esprit d'ordre qui le caractérisait, une place pour chaque chose, afin que chaque chose, ainsi qu'il le disait, fût à sa place.

C'était alors à l'époque du chardon qui grossissait ses revenus, tout en lui méritant des prix aux concours. Un nouveau procédé de peignage mécanique essaya de détrôner le cardère que l'orobanche attaqua simultanément, mais plus gravement, en étreignant ses racines. La plante industrielle devait succomber et cédait à son tour.

Encore cette fois, Portal de Moux, ne sera pas pris au dépourvu. Il a compris qu'il est un produit qui ne saurait

avoir ici de concurrence et que les drogues de la chimie ne constitueraient jamais : C'est le vin.

Durant ces divers essais, la vigne gagnait sur les côteaux et lui soldait toujours les dépenses avec bénéfices. Il réfléchit longtemps comme il convient pour une décision suprême. Puis, prenant dans son vrai sens ce que Voltaire pouvait dire en ricanant à d'Alembert : « Je ne connais de sérieux ici-bas que la culture de la vigne, » observant que ce précieux arbuste a, de toutes nos plantes, la vie la plus longue, et qu'avec lui mieux qu'avec tout, on peut, en n'exportant que son vin, obéir à peu près à l'inévitable loi de la restitution, il décida la plantation entière de son domaine. Il entrait pleinement dans la bonne voie.

De même qu'il était allé se faire la main à la culture de la plante tinctoriale dans le comtat d'Avignon, il courut dans l'Hérault se façonner, au milieu des crus du meilleur renom, aux soins viticoles. Il vit, étudia, pesa les différents modes de plantation, de taille et de labour ; puis il rentra, riche de la pratique des autres, après avoir passé au creuset de son expérience culturale les divers procédés et détaché la vraie méthode de ses grossiers alliages. Pour se consacrer exclusivement à son entreprise et n'être point distrait par d'autres préoccupations, il abandonne l'engraissement, renonce à son troupeau si supérieurement amélioré que ses toisons avaient eu jusqu'à six médailles, et il en fait un royal cadeau. (1)

Voilà donc le champ à planter, que le drainage égoutte ; puis vient avant l'hiver la charrue défonceuse, creusant de grands sillons qu'approfondissent encore la houe et la

(1) Le noyau de son premier troupeau fut tiré de la bergerie Royale de Perpignan ; il l'améliora par l'emploi du bélier de Naz. Ce troupeau passait pour l'un des plus beaux troupeaux du midi et les étalons qu'il fournissait étaient recherchés par les éleveurs du pays.

pelle du terrassier. Quand les pluies ont rassis la terre et les gelées émietté la surface, il y crayonne le quinconce, la meilleure disposition au dire déjà du vieux Varron.

Il se servit d'abord de plants élevés un ou deux ans en pépinière ; mais il délaissa bientôt cette pratique généralement vicieuse, pour ne faire usage que de la crossette, cantonnant chaque variété dans le sol qui lui convenait le mieux et repoussant, comme une utopie, le mélange des cépages.

Une large cuvette façonna bien le pied des souches, mais il restait l'interligne à cultiver. Réfléchissant d'une part que la couche arable de la vigne, sous laquelle s'étend un inextricable réseau de racines qu'il faut épargner, doit être différemment traitée que le chaume ou le guéret ou tout autre racine est à détruire, et que, d'autre part, le même outil ne saurait convenablement satisfaire à ces deux exigences, il proscrivit à tout jamais la charrue de son vignoble.

Pour la remplacer, combinant le scarificateur Bataille avec l'extirpateur Dombasle, proportionnant la largeur avec la distance des lignes, calculant la courbure des piques, le poids de l'outil avec la profondeur à atteindre et la force de deux chevaux, il construisit son scarificateur dont l'idée neuve est son retrecissement avec la conservation exacte du parallélisme des raies au moyen de traverses mobiles. C'est ce qui lui valut la grande médaille d'or à l'exposition universelle de 1855.

C'est grâce aux façons réitérées que permettent cet instrument et surtout son diminutif, la herse à cheval, qu'il atteignit cette perfection de culture résumée par lui dans ces trois mots « sans croûte, sans motte et sans herbe », qu'il a fait passer en proverbe et que nos contrées se redisent.

L'instrument adopté à la vigne, il se préoccupa de l'importante question de la taille. Sortant de la routinière pratique, il força, dès le principe, par sa méthode, un régulier départ de bras et, par suite, une égale répartition de la sève.

Il maintient ce sage équilibre par un judicieux ébourgeonnage. et surtout il réprima le désordre de l'élan végétatif par la rupture herbacée qu'il expérimenta pendant onze ans consécutifs avant de s'en faire une loi. Nul n'a fourni une plus longue et plus concluante preuve de l'excellence de cette pratique, n'a mieux chiffré ses résultats et popularisé son emploi.

C'est ainsi qu'il a, pour ainsi dire, coulé chacune de ses souches dans un même moule, en appliquant spécialement à chaque pied ce méticuleux soin de détail dont l'ensemble frappait les nombreux visiteurs du Bordelais et de la Bourgogne. Aussi, M. Guyot, reconnaissait ce vignoble comme « le prototype du genre. le plus régulier. le plus rationnellement conduit et tenu dans l'Hérault, le Roussillon et l'Aude. » Voilà pourquoi l'opinion publique, reconnaissant les services immenses qu'il rendait par ses leçons et ses exemples, l'indiquait par acclamation pour la prime d'honneur à l'exposition régionale de l'Aude en 1859. Mais s'il n'accepta pas par modestie, il ne put refuser de voir attacher à sa poitrine la décoration, cette croix des braves qu'ils aient lutté sur les champs de bataille ou d'agriculture.... Car l'agriculture, comme le répétait M. de Moux, est un combat de tous les jours contre les temps, les choses et les gens ; ce n'est que par des prodiges d'ordre, de persévérances et d'études qu'on parvient au triomphe.

Mais, comme le soldat vainqueur qui s'endormirait à l'ombre de ses lauriers, croit-on qu'il va s'amollir dans les délices qu'il s'est acquis ? Ce serait peu connaître les puissants ressorts de son activité qui semblaient se retremper avec l'âge; ils le poussaient à d'incessants voyages et courses agricoles. Les divers concours l'appelaient dans le jury. La grande Exposition de Paris, en 1867, déploya pendant plusieurs mois ses merveilles à ses profondes observations. Ses procédés de viticulture et d'œnologie l'attiraient surtout à Billancourt hanté seulement de ceux qu'animait le feu sacré de l'art. C'est là

que M. Marcon disait à ceux qui le complimentaient sur la splendide végétation de ses souches : « on n'a dans le Midi rien à m'envier ; on possède les superbes cultures de M. Portal de Moux ; tenez vous en à ces remarquables procédés du maître. »

C'est ainsi qu'il était jugé par ses pairs. Aussi la presque unanimité des voix des agriculteurs de France l'appela au Conseil de la nouvelle Société, et il vint, plus fier qu'il ne le fut de s'asseoir au Conseil général de l'Aude, siéger à côté des Fievet, des Decombrecque et des de Dampierre.

Nouveaux honneurs, nouvel élan. Il semblait vouloir doubler le temps qui lui était compté, en se hatant de terminer ses constructions diverses ; ses caves achevaient de se meubler de vaisselle, ses vins voyaient perfectionner leur mode de fabrication. (1).

Jaloux de ne les livrer à la consommation que finis et prêts à boire, il n'ouvrait guère leur vente qu'aux premiers jours d'août. On voyait alors affluer de toute la Montagne Noire de vraies caravanes qui prenaient d'assaut les cours de son exploitation. Rien n'était plus pittoresque et plus animé que cette grande foire aux vins. Trois, quatre, cinq mesureurs remplissaient les petits fûts et les outres de cuir du montagnard qui repartait, en longue file, au son des clochettes de ses vaches.

La vie toute entière de M. de Moux a été la réhabilitation d'un état profondément mesestimé. Un jour, en ouvrant les pages de Columelle, il me montrait du doigt ces lignes : « quelle profession est enfin plus honorable que celle du

(1) La propreté de la futaille était, pour M. de Moux, la condition nécessaire à la conservation du vin ; il se riait, avec raison, de cette précaution des anciens, qui, pour ne pas voir leur vin tourner, écrivaient sur les tonneaux ces paroles « *gustate et videte quod bonus est dominus* » gouttez et voyez comme le Seigneur est bon.

cultivateur ?... Est-ce cette autre profession que nos ancêtres qualifiaient de *Canina* (de chienne) parce quelle consiste à aboyer contre les personnes les plus riches ?... Il ne reste plus qu'un seul moyen qui puisse être regardé comme noble et honnête : c'est la culture de la terre... Mais dans le siècle où nous vivons, on dédaigne de cultiver ses champs par soi-même... Nous avons abandonné la faulx et la charrue pour aller nous établir dans l'enceinte des villes, et les mains qui applaudissent dans les théâtres et dans les cirques laissent reposer les guerets et les vignobles... Je ne puis attribuer qu'à la mollesse et au luxe le dégoût que l'on affecte aujourd'hui pour les seuls travaux qui soient dignes de l'homme. »

« En effet, me dit-il à peu près en ces termes, paraphrasant ces lignes qu'on dirait écrites pour nos jours, quand je vois cette jeunesse qui. sous prétexte du droit, court aux tripots ; ces carrières libérales encombrées de solliciteurs ; ce bureaucrate esclave d'un chef et de l'heure du cadran délayant au milieu des paperasses ses rêves d'avancement avec le fiel des jalousies ; ce noble métier des armes, enfin, où la faveur prime le mérite et où l'or de l'épaulette est la seule largesse de la fortune, je ne puis ne pas m'écrier : Il est un meilleur emploi des premiers élans de vingt ans, une carrière dont nul encombrement ne barre l'entrée : il y a place pour tous au grand soleil de l'agriculture ! Là pas de ver rongeur de l'envie, mais généreuse émulation. Nous avons ici, pour la pensée, le vaste horizon des champs ; indépendance et liberté sont les premiers gages. Leur travail est le moralisateur par excellence ; on dirait que la senteur des plantes que l'on cultive est comme un baume pour l'âme. En retour des sueurs qu'on y prodigue. on obtient toujours contentement de soi, santé, considération et le plus souvent fortune... Je n'ai pas eu trop à me plaindre, acheva-t-il en souriant, de celle qu'on nomme une marâtre. »

Tels furent ses actes en agriculture et telle était leur morale.

Comme on le voit, Portal de Moux, portait en lui le génie des recherches expérimentales. et possédait au plus haut degré les dons qui rendent le travail fécond : une intuition singulièrement perspicace dans le choix des hypothèses, une opiniâtreté indomptable dans la détermination des faits, une habileté consommée dans l'expérimentation. Aussi P. le Sourd, directeur du *Journal de Viticulture Pratique*, annonçait en ces termes à ses lecteurs la mort de notre compatriote : « Cet hiver, 13 décembre 1871, à l'âge de 68 ans, est mort M. Portal de Moux. Elève libre de Roville, il avait pris la forte infusion des principes que Dombasle y faisait régner. On a vu dans son domaine de Vic une agriculture céréale et fourragère remarquable, à l'époque où le Lauragais avait intérêt à cultiver le blé. Puis la plus magnifique agriculture viticole de tout le Midi, au moins la mieux ordonnée quant à la distribution du travail, quant à sa qualité et à ses effets, la mieux outillée et la plus minutieusement expérimentée qui existât nulle part. La mort de cet homme est une perte très grande pour la région méridionale, c'est-à-dire pour ce vaste vignoble qui va de l'Aude au Rhône. » (1)

Portal de Moux ne fut pas seulement un agriculteur émérite, il fut encore un homme de bien. « Fais aux autres ce que tu voudrais qui te fut fait » était sa morale. Malgré ses occupations journalières, on le trouvait toujours prêt à aider chacun de ses conseils, de sa bourse, de ses démarches, de son influence. Il vivait avec une économie prudente

(1) Dans tous ses travaux agricoles, le propriétaire de Vic eut comme collaborateur M. Arnaud, père de M. Arnaud, propriétaire à Villegly. A chaque exposition et dans tous les rapports du jury, le nom du régisseur est à côté de celui du maître.

afin de pouvoir donner beaucoup; il en donna la preuve pendant les hivers de 1829 et 1830. Toute sa vie il répandit des aumônes à pleines mains, et il suffisait de lui proposer une bonne œuvre pour qu'il se hâtat d'y prendre part. Sa charité créait et faisait doter des sommes importantes des œuvres destinées au soulagement de toutes les misères ; les diverses donations et legs faits en faveur des hospices et des salles d'asile en sont un témoignage irrécusable. Au sixième chapitre de son immortel ouvrage, Olivier de Serres, trace la séduisante figure du bon ménager ; il le montre recherchant en toute saison le réduit des malades et des nécessiteux, pour leur fournir des vivres, des habits, des consolations. Nul, plus que Portal de Moux, ne s'inspira au plus haut degré du type qu'il admirait et dont le premier trait est la bienfaisance. Serait-ce là l'origine de ses succès? Le sire de Pradel nous l'affirme quand il nous dit :

Que Dieu accroist et bénit la maison
Qui a pitié du pauvre misérable.

Et la religion de nos pères ne nous a-t-elle pas enseigné que celui-là sera heureux qui saura plaindre et venir au secours de l'indigence : *Jucundus, homo qui miseretur et commodat.,...* ?

Telle est, esquissée à grands traits, la vie de l'un de ces hommes modestes et généreux dont le souvenir s'efface trop vite quand ils ne sont plus, mais dont les œuvres témoignent qu'ils ont passé en faisant le bien. Il nous reste, à nous, admirateurs de son œuvre, un oubli pour ne pas dire une injustice à réparer; celui de perpétuer, par le marbre ou le bronze, la mémoire de l'homme qui a fait chez nous tant de bien, rendu tant de services, accompli tant de progrès.

L'œuvre bienfaisante de M. de Moux est continuée aujourd'hui par M. Camille Don de Cépian, son héritier. Parmi

les embellissements de Vic, réalisés par ce dernier, je citerai la belle chapelle construite, il y a peu d'années, dans le parc lui-même et à côté du château.

RUSSEC ou RIEUSSEC

Par acte devant Pierre Amat, notaire à Carcassonne, le domaine de Russec fut inféodé par le roy représenté par Richard de Dusac, lieutenant du séneschal de Carcassonne, en faveur de Guilhaume Pierre de Conques et de son neveu Pierre Pascal (acte daté du 15 novembre 1276).— Par acte du 19 mai 1396, ce domaine passe entre les mains de Philippe Lambert, de Carcassonne, résidant à Azille. — En 1510, Pierre Assalit, de Carcassonne, achète la métairie. — En 1676, Pierre Teisseyre, marchand, de Salsigne, la possède par indivis avec François Argentes. A partir de cette époque les propriétaires sont :

1703. — Isac Fornier, marchand, bourgeois de Conques. « D'or à un ruste de sinople ». (1)

La sépulture d'Isac Fornier est marquée sur une des dalles du sanctuaire, au pied du maître autel de l'église paroissiale de Conques.

1740. — Bernard Fornier, notaire à Conques.

1789. — Bernard Fornier-Russec, bourgeois, est un des délégués de Conques à l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Carcassonne.

1847. — Propriétaire : Paul Etienne Célariès de Belfortès, de l'Isle-d'Alby (Tarn) ; acquéreur : F. Soulacroup.

Propriétaire actuel : M. Sablairolles (2).

---

(1) Ruste, figure héraldique : losange percé circulairement.

(2) On aperçoit à Russec les masures d'une église qui servent aujourd'hui d'étables à bœufs. A huit ou dix pieds de profondeur, déposés entre des rochers, Bernard Fornier trouva plusieurs squelettes entiers ainsi que quelques monnaies de cuivre.

CURÉ

Appartenait jusqu'en 1700 aux Bénédictins de Lagrasse.
Dès ce moment les acquéreurs furent ;
1700. — Grandié.
1748. — Ferrié.
1752. — Grandié dit l'Américain.
1793. — Lucet.
1844. — Portal de Moux.
1893. — Portron.

LA TUILERIE

Année 1700. — Vente par les Bénédictins de Lagrasse à M. Grandié.
— 1729. — Christophe de Sapte de Montblanc.
— 1789. — L'Abbé de Sapte de Montblanc.
— 1793. — Lucet.
— 1856. — Lucet.

A la mort de ce dernier et par sa volonté, la propriété passe par parties égales entre les mains des familles Doumerg et Escoupérié.

LA POMME

Qui est aujourd'hui une métairie, était, dès le moyen-âge, une hôtellerie fréquentée, située sur le chemin de l'Estrade, ancienne voie Romaine. Pierre Amiel, hoste de la Pomme, a laissé un souvenir populaire dans sa commune qu'il dota, à défaut de postérité, de la fortune qu'il avait amassée par le travail et l'épargne. Les différentes dona-

tions inscrites dans son testament ne concernent que la commune de Villegailhenc ; nous nous dispenserons donc de le reproduire.

Propriétaires : 1540. — Pierre Amiel.
— 1840. — Brail.
— 1856. — Les fils du précédent.

La famille Brail possède encore cette propriété.

RAISSAC

Métairie dans le terroir d'Azac. M. Vidal fils, de Villegailhenc, en est devenu propriétaire par son mariage avec la demoiselle Grandié, dernier possesseur de Raissac ; appartenait en 1719 à M. de Barennes, de Carcassonne.

REQUIEU

Se trouve aussi dans le territoire d'Azac. Cette métairie est la propriété de M. Peyré, percepteur à Conques (Aude).

LES SAPTES

Château aux portes du village. Il en sera question à propos de la manufacture du même nom.

LA MATHE

Appartient à Mme Ve Cabrol.

MONTPLAISIR

L'abbé de Sapte de Montblanc possédait en 1789, dans le territoire de Conques, les domaines de Montplaisir et de la

Tuilerie ; il était fils de Christophe de Sapte de Montblanc, major et commandant de la cité de Carcassonne, lequel possédait ces mêmes domaines dès 1729.

1730-1784-1793-1802. — Procès entre les propriétaires de Montplaisir et les propriétaires successifs des Saptes, procès relatifs a la hauteur de la chaussée attachée au domaine de Montplaisir, et destinée à conduire les eaux aux moulins dits de Derrière le Four et de La Fleur de Lys. (Mémoires imprimés).

1793, 9 décembre. — Ordonnance de M. l'Intendant, portant que M. l'Abbé de Sapte, le sieur Ayrolles et autres riverains de la rivière d'Orvieil seront tenus de réparer les brèches des arches du pont de Montplaisir et de démolir les constructions par eux faites, etc.... (*Recueil des édits, déclarations*... de l'année 1784 pour les provinces du Languedoc, Montpellier, Jean Martel aîné, 1784, in-4°.— Albisson, *Lois municipales et économiques du Languedoc*, T. VI, p. 61).

A Monseigneur le Vicomte de Saint-Priest, Intendant en la Province du Languedoc, supplie humblement le Syndic général de la province de Languedoc et vous remontre, que sur la connaissance qui fut donnée au Syndic du diocèse de Carcassonne, de certaines dégradations occasionnées aux ponts, chemins et autres ouvrages publics, situés aux lieux de Conques, Saptes et Villalier, dans le dit Diocèse, il requit l'Inspecteur des travaux publics de se transporter avec lui sur les dits lieux à l'effet de vérifier ces faits en sa présence ; et s'y étant rendus tous les deux, le 7 novembre dernier, ils trouvèrent que les dégradations occasionnées par la crue des eaux de la rivière d'Orvieil, tant aux ponts qui la traversent qu'aux chemins publics, provenaient, en commençant par le pont de Montplaisir, situé sur cette rivière, dans la Communauté de Conques, de ce que les eaux étant fort grosses. M. l'abbé de Saptes avait fait, du côté d'amont et joignant le dit pont, des plantations d'arbres et des bâtisses qui couvrent presque en entier une des trois arches dont il est composé ; qu'il avait fait encore, du côté d'aval et tout joignant la dite arche, de semblables plantations, qui ayant gêné le cours des eaux, elles se sont jetées avec violence sur le bord opposé et ont emporté

une partie des voussoirs de la première arche, du côté de la ville et y avaient fait une brèche dont les eaux n'avaient pas permis de reconnaitre les dimensions, que l'Inspecteur a pourtant estimé être de sept pieds de hauteur et trois pieds de largeur dans le bas ; que cette arche se trouve, par cet accident, en très grand danger de s'écrouler, avant que les eaux permettent de remédier à la dégradation.

Que les mêmes inspecteurs et syndics du diocèse, ont encore reconnu que l'on a fait sur le bord du pré de Saint-Ayrolles, du côté d'aval de la première arche, une fortification en pierres qui empêche le débouché des eaux.

Que depuis, le dit pont de Montplaisir, jusqu'au pont de Conques, les riverains ont rétréci le lit de la rivière par des plantations d'arbres, que plusieurs en ont fortifié les bords, ce qui a occasionné que les eaux se trouvant resserrées, ont rompu le bord à l'endroit le plus faible et se sont creusé un nouveau lit dans le champ du sieur Cazeneuve.

Que le pont de Conques n'a pas souffert de dommages, mais que le chemin entre ce pont et la ville a été dégradé sur environ quinze toises de longueur, et que les murs qui le bordaient dans cette partie ont été emportés.

Que plusieurs riverains de la rivière, aval du pont de Conques, en ont rétréci le lit par des plantations d'arbres et des salisses; et qu'une des deux arches du pont des Saptes, qui est sur cette rivière, qui a été emportée, est celle qui était sur la rive gauche, que depuis le dit pont des Saptes jusqu'au pont de Villalier le lit de la rivière a été rétréci par des plantations que plusieurs riverains ont fait faire sur ses bords.

Qu'il a été fait, aval du pont de Villalier, de semblables plantations qui rétrécissent le lit de la rivière et gênent le cours des eaux; quoique ce pont n'ait pas été endommagé, la chaussée qui lui sert d'avenue a été rompue sur environ vingt-six toises de longueur. Que ces dégradations ont porté le dit Inspecteur à estimer, que pour remédier à de pareils accidents, il fallait :

Premièrement, arracher les arbres qui avaient été plantés par M. l'abbé des Saptes, amont et aval de l'une des arches du pont de Montplaisir; déblayer jusqu'au niveau du lit de la rivière, les terres et les dits arbres qui y sont plantés et même démolir toute la partie des bâtisses que le dit sieur Abbé des Saptes a construit sur le bord de la rivière, qui rentrera dans le lit, en se fixant par l'alignement de la face de la culée du pont. En second lieu, que l'on pourra détruire la

fortification qui a été faite sur le bord du pré de M. Ayrolles, en se fixant par l'alignement de la culée du côté du dit pré. En troisième lieu, que depuis le pont de Montplaisir, jusqu'à celui de Conques, on doit arracher toutes les plantations que l'on a faites sur les bords du lit de la rivière ; détruire les autres fortifications qu'on y a pratiqué, et déblayer jusqu'au niveau du lit de la dite rivière, le terrain où les dites plantations et fortifications ont été faites, en sorte que le dit lit ait au moins la largeur comprise entre les culées du pont de Montplaisir. Quatrièmement, qu'on doit pareillement arracher les plantations qui ont été faites entre le pont de Conques et celui des Saptes, et déblayer les terrains jusqu'au niveau du lit de la rivière, de manière qu'il ait autant de largeur que celle qui est comprise entre les culées du pont des Saptes. Cinquièmement enfin, que la même réparation doit avoir lieu depuis le pont de Villalier jusqu'à cent toises de distance en dessous, en donnant à cette partie de la rivière une largeur égale à celle qui est entre les culées du dit pont.

Ces faits étant constatés... et ces causes... il vous plaira, Monseigneur, ordonner que dans huit jours pour tout délai, le sieur Abbé des Saptes, le sieur Ayrolles, les riverains et autres dénommés, seront tenus de démolir les bâtisses, arracher les arbres, etc.... chacun en droit... et ferez justice. DAUMAS, *signé.*

Vu la présente requête, ensemble le procès-verbal y énoncé, nous ordonnons que dans huitaine pour tout délai, le sieur Abbé des Saptes, le sieur Ayrolles, les riverains et autres dénommés dans le susdit procès-verbal, seront tenus de démolir, chacun en droit, soit les bâtisses ou constructions mentionnées en icelui, arracher les arbres et plantations, déblayer les terres, réparer les brèches.... ; et, faute par eux de ce faire dans les dits délai et icelui passé, permettons de le faire exécuter à leur frais et dépens. Fait à Montpellier, le 8 décembre 1783. *Signé :* DE SAINT PRIEST.

1789. — L'Abbé des Saptes.

1855. — M. Olivier Alibert, membre du Conseil général, Juge de paix du canton, propriétaire de Montplaisir.

1897. — Mme Ve Bernadou, née Alibert, propriétaire.

MOULIN DE MOFFRE OU DE TOURNAL

Ainsi appelé du nom de son propriétaire et aussi à cause des circuits faits en cet endroit par le béal. Un moulin foulon y fonctionnait autrefois ; une élégante maison de campagne y a été construite par le propriétaire actuel, M. Jules Barbès.

LE SALVATGÉ

Anciennement appelé pont Juvenal et la Borio dal Traouc, ce domaine se trouve encore dans le territoire d'Azac.

Les propriétaires successifs sont : MM. Arnaudy, de Villemoustaussou ; Lanolier, des Ilhes ; Roger, de Sériès, commune de Fournes ; Roger, fils du précédent.

SAINT-ROME

Est bâti sur une éminence, au bord de la route nationale d'Alby en Espagne. Propriétaires :

1607. — François Dumas et ses héritiers.

1789. — Guilhaume de Cardaillac, de Saint Rome, entre dans l'assemblée de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne, pour les Etats généraux de 1789.

1817. — Pierre Dumas.

1840. — Bernard Dumas, docteur en médecine, neveu et héritier du précédent.

1997. — Madaule, conseiller d'arrondissement du canton de Conques.

SALITIS

Le terrain qui constitue ce domaine fut inféodé, vers l'an 1220, par les religieux de Lagrasse, à un sieur Salitis qui y construisit cette métairie. Celle-ci a appartenu successivement aux sieurs Urbain Grandié, Jean-Paul Huc, de Moux, Jean-François Sablairolles, du Mas-Cabardès.

SAINT-ANGEL

Château construit, il y a quelques années, par M. Adrien Cazeneuve et vendu par la famille de ce dernier à M. Vié qui en est le propriétaire actuel.

VILLERAZE

Domaine rural dans le territoire d'Azac qui porte encore le nom de la Villa Romaine qui y fut établie dans les premiers siècles. Ce nom paraît dériver des deux mots *Villa*, *Village*, et *razo* qui veut dire petit enfoncement, petite dépression. C'est en effet dans un pli de terrain que cette métairie a été construite. Dans un champ presque attenant à l'habitation, était jadis une agglomération de maisons qui constituaient un prieuré sous l'invocation de saint Martin et dont il a été déjà question. Ce prieuré avait son église et son cimetière. C'est en cet endroit que M. Miailhe, un des derniers propriétaires du domaine, trouva un nombre considérable de médailles dont il fit don au musée de Carcassonne.

Villeraze fut inféodé vers l'an 1259. En 1676, un sieur Arribat le possédait. Il a été la propriété de la famille

Miailhe pendant un grand nombre d'années. Les deux derniers propriétaires sont : M. Lanet et madame Brun.

JOUCLARY

Du nom de celui qui fit construire la métairie. Guilhaume Jouclary était notaire royal en 1530 et consul de Carcassonne ; son fils, Antoine Jouclary, n'eut que deux filles « tellement que ce nom ne se retrouve plus dans notre pays ». Ce domaine appartient de nos jours à deux propriétaires : MM. Mignard et Roger, dont la part fut achetée à M. Boyer du Mas-Cabardès.,

MOULIN DU CATHOLIQUE

A appartenu à la famille Passebosc et au sieur Pradiés, banquier à Carcassonne. M. Don de Cépian en est le propriétaire actuel.

MOULIN MENESTROL

Cete résidence est la propriété du docteur Mercier, de Conques.

MOULIN CLAUDE

Est la résidence de la famille Montsarrat, qui en est aussi propriétaire.

PRÉ DU ROI

Jardin potager appartenant à M. Félix Lucet, de Conques,

CHAPITRE VI

Eglises et Prieurés. — Noms des prêtres et Religieux natifs de Conques.

A. — EGLISES

Conques a possédé dans son agglomération cinq églises et dans son territoire quatre églises. Les premières s'appellent :

Eglise Paroissiale.
Eglise Saint-Laurent.
Eglise des Pénitents Blancs.
Eglise du Rosaire.
Eglise du Saint-Sépulcre.

Les deuxièmes sont :

Eglise de la Gardie.
Eglise de Sainte-Colombe.
Eglise de Russec.
Eglise de Villeraze.

Deux de ces églises existent encore : L'église paroissiale et Notre-Dame de la Gardie.

I. — Eglise paroissiale.

Eglises ancienne et moderne. — Chronologie des curés de Conques. — Chapelles et Chapelains. — Cloches et Presbytère.

ÉGLISES ANCIENNE ET MODERNE

La forme primitive de l'église était une croix grecque. On appelle ainsi une croix disposée comme la croix mixte, c'est-à-dire dont le croisillon se trouve au milieu de l'arbre, mais dont les quatre bras sont égaux parce que c'est ainsi que l'église d'Orient représente l'instrument de la mort du Sauveur. La prolongation du transept est récente et dans un mauvais style (1). L'ensemble de l'édifice est du XIVe siècle, style ogival secondaire, ou style gothique rayonnant. Il est en effet formé de trois travées ogivales et d'une abside séparée de la nef par un transept où se trouvent quatre chapelles latérales à l'abside et faisant face à la nef (2). Celles du transept sont : les chapelles de Saint Joseph, de la Vierge. du Purgatoire et de Notre-Dame de Compassion. Celles de la nef sont : les chapelles de Saint Roch, du Sacré-Cœur, de Saint Etienne et de Saint Sébastien.

Les chapelles varient de date quoique adoptées au style général ; ainsi, les deux qui sont près de la porte sont plus

---

(1) Le transept est la galerie transversale qui donne lieu aux deux branches de la croix dans une église et qui sépare le chœur de la nef. — Ici le transept est nettement accusé, ce qui est rare dans la plupart des églises du Midi.

(2) La nef est la partie de l'église réservée aux fidèles. L'abside est celle où se place le clergé et où l'autel se trouve situé.

récentes que les autres et de moindre valeur. Les Archives communales nous apprennent en effet que c'est en 1766, et sur la proposition du sieur Fornié, qu'elles furent construites ; le nommé Jean Vidal, maçon à Villalier, fut chargé de ce travail.

En 1754 une partie du couvert de l'église s'écroula ; il fut remis à neuf par les sieurs Dunac et Romain, d'Alzonne. C'est également à cette époque qu'on répara la nef et qu'on acheta des vitraux.

Les agrandissements successifs de notre église ne datent que de l'établissement, à Conques, de la manufacture des Saptes. Cette dernière occupait en effet non seulement les gens de l'endroit et des environs, mais encore beaucoup d'ouvriers étrangers. En faisant l'histoire de cet établissement, nous verrons que deux cents personnes environ y travaillaient.

Dans l'ameublement intérieur de l'église, on peut noter :

1° *Un rétable* en bois du XVIe siècle, grossièrement décoré et orné de peintures sur bois, non moins grossièrement redorées ; il est placé à l'une des chapelles de l'abside, à la droite du maître autel (1) ;

2° *Un banc d'œuvre* en bois sculpté, de la même époque que le rétable ; au dos du banc se voyaient les armes de la ville de Conques ;

3° *Une chaire* en bois sculpté. L'auteur de cette œuvre remarquable, le sieur Claude d'Estienne, de Conques, y a représenté Saint Michel Archange terrassant le démon ;

---

(1) Un rétable est un ouvrage ordinairement en marbre, en pierre ou en bois qui forme la décoration d'un autel adossé.

4° *Deux beaux lustres* placés à droite et à gauche du chœur, donnés par la famille Camille Don de Cépian ;

5° *Trois reliquaires :* Saint Roch, Saint Sébastien et Saint Etienne.

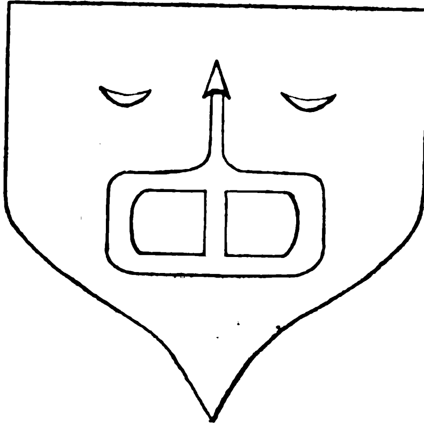
6° *Un bénitier* situé à la porte pratiquée dans le transept ; c'est une sorte de demi tonneau en pierre entouré d'un câble en forme de cercle et qui offre près de la margelle cette inscription : 3 DOVST, 1599 ;

7° *Un écusson* à la voûte de l'église portant les armes de Conques.

8° *Un autre écusson* sur le haut de la chapelle de Notre-Dame de Compassion représentant probablement un prieur ou un abbé du monastère de Lagrasse. Il est coiffé d'une mître haute et conique ; un double bandeau attaché par derrière descend sur les épaules. On sait en effet que les abbés de plusieurs monastères, obtinrent au XI[e] et XII[e] siècle, le privilège de porter la mître ; à côté de l'écusson il y a les armes du prieur ou de l'abbé.

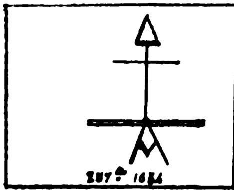
Le pavé de l'église était naguère parsemé de dalles funéraires remplies d'inscriptions. L'enlèvement de ce pavé a mis à jour une grande quantité de squelettes. Là, sous cette dalle, on voyait quelques ossements brisés ; plus loin c'est par monceaux que les restes humains s'élevaient ; la pelle et la pioche ont troublé le repos perpétuel de cette petite nécropole. Il eût été intéressant d'avoir une statistique exacte de tous ceux qui y furent inhumés ; hélas ! les ossements n'avaient aucun signe distinctif qui pût nous révéler leur origine. D'un autre côté, les inscriptions, sur le plus grand nombre de dalles, étaient devenues illisibles et celles sur lesquelles il était encore permis de lire furent employées comme matériaux de construction. On en a conservé

trois dans l'église de Conques ; l'une, placée dans le cœur, n'a pas d'inscription ; les deux autres sont au fond de la nef. La première placée à côté des fonds baptismaux porte des caractères illisibles et le sigle ci-contre (1). On a dit qu'un chevalier de Malte aurait été inhumé à cet endroit.



1re dalle.

Sur la deuxième on voit la date : 25 Septembre 1634 et le sigle représenté par la figure cidessous.



2e dalle.

Parmi les dalles enlevées, j'en ai vu deux dont les sigles sont :

D M, et ⳩

Le premier signifie probablement *dormitio*.

En raison de la foi du chrétien dans l'immortalité, la mort n'est pour lui qu'un sommeil, *dormitio*. Le deuxième veut dire *in pace* ou *requiescat in pace*, qu'il repose en paix.

Il est regrettable que toutes les dalles de l'église aient été enlevées et vendues ; les inscriptions d'un très grand nombre nous auraient peut-être donné des indications fort précieuses. J'admire cet usage allemand qui consiste non seulement à relever et à encastrer dans les murs les pierres tombales offrant quelque trace de sculpture ou d'inscription,

(1) Les sigles sont des signes qui représentent des mots entiers.

mais encore à les respecter dans toutes leurs parties. Tant il est vrai, comme l'a dit fort justement un archéologue « que les rides ne messient, pas plus aux ruines qu'aux vieillards ; en les replâtrant ils cessent les uns et les autres d'être respectables. »

En nous contentant de quelques renseignements historiques bien clairsemés, les personnes connues inhumées dans l'église sont :

1° Isac Fournier, marchand. bourgeois de Conques, inhumé au pied du maître autel de l'église paroissiale.

2° Pierre Estienne de Conques. Un acte de sépulture de l'an 1667 nous apprend que notre compatriote fut enseveli dans l'église paroissiale. Il paraît que la maison Estienne a eu plusieurs sépultures, soit dans la chapelle Ste-Anne (aujourd'hui Notre-Dame de Compassion), construite par Michel Estienne, soit au voisinage de la chaire où des fonds baptismaux. Ce Pierre Estienne dont nous venons de parler, fut consul de Carcassonne et joua un certain rôle à l'époque de l'Inquisition. (1)

3° Mestre Pierre Estienne, procureur du roy ; son inhumation eut lieu le 7 septembre 1644 entre six et sept heures du matin.

L'église de Conques a pour patron saint Michel Archange ; elle est cure de 2e classe, doyenné de canton et a un vicaire.

Comme beaucoup d'autres églises du Midi, la nôtre est orientée du côté du soleil levant. La principale raison de cet usage nous est donnée par Damascène et Cassiodore ; c'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix avait

---

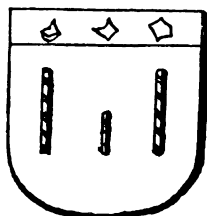
(1) Au moment de l'enlèvement des dalles on trouva, à côté de la chaire, un squelette dont l'ossature était énorme. On croit que c'était celui de ce Guilhaume Estienne, appelé, *Cap de biou*, tête de bœuf, à cause de la grosseur de la tête. (Voir Chronique de Conques.)

la face tournée vers l'Occident, et qu'en conséquence nous nous tournons vers l'Orient en priant, afin de voir la face du Christ.

CHRONOLOGIE DES CURÉS DE CONQUES

Les curés de Conques s'appellent :

1282. — Arnault (registres de l'Inquisition).
1320. — Pierre de Raissac.
1545. — Sébastien Simonis.
1600. — Claude de Calmès, un des cinq enfants de Claude de Calmès, seigneur de Barbairan. Les armes de la famille étaient : « De gueules à trois bâtons écotés d'or, posés en pal 2 et 1 et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. »



1622. — Claude de Calmès et Espardellier, vicaire.
1655. — Congot.
1701. — Gabriel Olivier, décédé le 2 mai 1725.
1710. — Panis, curé de Taurize, passe à la cure de Conques.
1713. — Grandié ; il fut vicaire-général de Monseigneur de Grignan.
1721. — Ramel.
1726. — Gabriel Escapat.
1747. — Ferrié.
1768. — Rey.
1770. — Barthélemy Février.
1774. — Malleville.
1778. — Joseph-François Cavaillez et Paul Algan, vicaire.
1792. — Barthe.
1793. — Bernard.

An III.— Pierre Gourdon.
1803. — Jean-Pierre Delocque.
1815. — Pignol.
1821. — Laucou.
1840. — Deniort.
1852. — Barrière.
1870. — Delpech.
1888. — Tandou, curé actuel.

CHAPELLES ET CHAPELAINS

Dans l'église paroissiale de Conques, il y eut, avant la Révolution, quatre chapelles gérées par des chapelains : celles :

De Bonnamie,
D'Affiac,
De Courbière,
De Rouminguière.

Voici l'origine de cette dernière.

Dans les premiers siècles, un laboureur de Villepinte trouva sous un églantier une statue de la Vierge, à laquelle on éleva une chapelle qui fut appelée *Rouminguière* du mot *Roming*, qui signifie buisson fleuri, églantier. Cette madone était dans le pays l'objet d'une grande vénération ; voilà pourquoi chez nous on lui avait élevé un sanctuaire.

Chacune de ces chapelles avait des revenus en terres et en argent. Ces revenus servaient à payer les chapelains ; quand ils étaient insuffisants, les consuls formaient une requête pour s'imposer d'une certaine somme. Les terres appartenant aux chapelles furent vendues au moment de la Révolution.

Voici le nom des chapelains connus :

1305. — Jean Bonnassii, prêtre de Lespinassière. (1)

1676-1696. — Pierre Michel.

— Antoine Serres,

— François P.

— Bertrand Lapeyre.

1696. — François Davisard, prêtre du diocèse de Viviers fait démission de la chapelle de Courbière entre les mains de l'Evêque.

1701. — Olivier Gabriel, curé de Salsigne, titulaire des quatre chapelles, fait démission de la chapelle de Courbière entre les mains de l'Evêque et des trois autres entre celles de MM. les Curés et Consuls de Conques.

1717. — Boulhesque.

1721. — Serres, du diocèse d'Albi, reste trois mois.

1746. — Maurice d'Arpeix.

1747. — Parra, devient infirme et résilie ses fonctions.

1748. — Serres, prêtre du diocèse de Rodez.

1771. — Jean Laparra, prêtre du diocèse de Narbonne.

1789. — Paul-Bernard Algan; il entre en cette qualité dans l'ordre du clergé, à l'assemblée générale des trois Ordres de la sénéchaussée de Carcassonne.

A cette époque on disait trois messes dans l'église de Conques; les deux messes de paroisse étaient dites par le curé et le vicaire, la troisième par le chapelain. L'heure à laquelle devait être célébré l'office divin fut bien des fois la cause de dissentiments graves entre le curé et le chapelain; en 1720 notamment, les choses s'envenimèrent au point que l'église fut fermée par ordre du premier Consul et les clefs données aux marguilliers (2).

---

(1) En 1306, Rainaud, évêque de Limoges, lui mande de fulminer l'excommunication par lui lachée, contre les personnes de Conques, qui avaient rompu les vitres de l'église des Frères-Prêcheurs, démoli la toiture de leurs maisons et maltraité les religieux. — BALUZE; *Bibl. Nat.* mss. arm. 3, p. 3, feuille 190.

(2) *Archives Communales.*

CLOCHER

Le clocher n'offre rien de bien remarquable. C'est une tour qu'on a exhaussée à différentes reprises et dont la base fut probablement construite pour porter une flèche. Dans cette base a été ménagé un passage qui conduit, d'une part, sur la place de l'église et d'autre part. à la porte Ayguière. Les fenêtres de la partie haute furent fermées en 1721, du côté du couchant, « afin de conserver le bois des cloches que le vent et l'orage détériorent. » (1) C'est également à cette époque que fut pratiquée la fenêtre allant du clocher sur le couvert de l'église.

Le clocher a quatre cloches dont une pour le service de l'horloge ; les trois petites n'offrent rien de bien intéressant : quant aux deux qui sont dans l'intérieur du clocher, elles furent données en 1826 par Jules Lucet et Marie-Anne Flavienne. La plus grosse est aussi la plus belle et fut fondue en l'année 1634 ; elle a un mètre de diamètre et est ornée de deux incriptions.

L'inscription supérieure se trouve sur le cerveau :

LMDLXX FEVST FAIST EN DE BRE DE NEVF PAR J. PALHAVP EN CITÉ	En 1634 fut faite (ou fondue) la présente cloche, en décembre, à neuf (ou remise à neuf), par Jean Palhaup, dans la cité de Conques (ce qui signifie que l'opération se fit dans la Ville haute de Conques et non dans les faubourgs).
DIEV TA PAIX ET FELICITÉ DONNE A TON PEVPLE TOVJOVR ET MOI A CONQVES LONG SEJOVR	O Dieu, accorde toujours à ton peuple ta paix et ta félicité, et à moi un long séjour à Conques.

(1) Rapport de Gauget, maître-maçon, à Conques. — Registre des délibérations.

L'inscription inférieure porte :

IHS. MA-SIT NOEN DNI BCTVM ET HOC NVC ET VSQ^E I SCLVM. I RI RT TITVL TRIOPALIS DE FEDAT NOS AB OIB^S MALIS	Jésus Marie; que le nom de Dieu soit béni maintenant et dans les siècles des siècles. Jésus de Nazareth Roi des Juifs; que ce titre de triomphe nous défende de tous les maux.

Des douze cloches qui existaient à la Révolution, on ne conserva que celle dont nous venons de parler. Au moment des guerres de l'Empire, les habitants avaient formé le projet de cacher cette cloche de peur qu'elle ne servit à la confection des canons.

PRESBYTÈRE

Le Presbytère est à côté de l'église; il servit autrefois d'Hôtel de Ville. C'est en 1722 qu'on fit la passerelle qui fait communiquer cet immeuble avec l'église. Dans une des salles du presbytère on peut voir encore les armes du monastère de Lagrasse.

II. – Notre-Dame de la Gardie.

Placé sur le plateau le plus culminant de la région, ce sanctuaire faisait autrefois partie du fief de la Gardie, mot qui correspond au nom actuel de vigie. L'érection de cette chapelle peut s'expliquer sans l'intervention d'un prodige ou d'un vœu, si l'on songe que le fief de la Gardie, ainsi que l'inspection des lieux le démontre, a porté la construction de défenses, a été habité et a dû par conséquent avoir sa petite église. L'abbaye de Lagrasse, en effet, devant défendre la ville de Conques dont elle était co-propriétaire,

assura certainement le service religieux de ce petit fortin, comme plus tard elle pourvut à celui de Saint-Laurent qui desservait la Ville Basse dont la population était disséminée en dehors des murs, sur les bords de l'Orbieil. Il est certain aussi que la Gardie avait une habitation de Maître, puisque un acte de 1250 y montre la présence de Béatrix de Garda, fille de Pierre Secruno, chevalier de Conques, à qui le fief était échu.

A quel moment et par qui ce sanctuaire a-t-il été élevé? Nous ne savons rien de précis à cet égard. Pour les uns, son édification serait due à un membre de la famille de Jacques Ier, de la Gardie, seigneur de la Gardie, Russol et Ornaisons (1). Pour d'autres, elle aurait eu lieu vers l'année 1100, époque où les alentours de Carcassonne se couvrirent de chapelles champêtres (2). Enfin j'arrive à la tradition constante qui attribue l'origine de la chapelle au vœu d'un chevalier croisé de la famille d'Hautpoul ; ce chevalier se trouvant sur mer, en grand danger de mort, aurait promis l'établissement d'une chapelle à Notre-Dame sur le fief de la Gardie, à Conques, si la Vierge le ramenait sain et sauf dans ses domaines. Et le premier sanctuaire historique que nos souvenirs vénèrent fut érigé vers la moitié du XIIIe siècle ; c'est d'ailleurs l'époque la plus brillante de l'érection ou de la résurrection des anciens monuments consacrés à la Vierge.

Le premier réveil se fit à Jérusalem, en Palestine, avec les Croisés ; ils s'y éprirent d'une sainte et pieuse dévotion que favorisa Saint Bernard, que reprit Saint Dominique et

---

(1) La Gardie est une métairie située dans la commune de Villarzel-Cabardès, canton de Conques. — C'est là où naquit Pontus de la Gardie qui joua un si grand rôle dans l'histoire de la Suède.

(2) Cros-Mayrevieille ; *Histoire du Comté et de la Vicomté de Carcassonne*, p. 16.

que la croisade de Saint Louis développa. C'est en mémoire d'une faveur obtenue sur les champs de bataille ou en expiation de quelque gros méfait que furent érigées. par les princes, ces belles cathédrales ou basiliques qui font l'admiration des siècles, et par les chevaliers, ces chapelles votives qui illustrèrent leurs baronnies.

D'autrefois des dispositions testamentaires ou la tendre piété de leurs dames pourvoyaient à cette érection sous des vocables que les siècles nous ont fidèlement transmis.

La maison d'Hautpoul (*altum oppidum*, citadelle élevée) connue depuis le xᵉ siècle, par son château-fort, construit sur une hauteur non loin de Mazamet, tenait le premier rang en albigeois comme vicaire ou viguier de ce pays, pour le Comte de Toulouse. L'un d'eux, Pierre Roger d'Hautpoul, suivit le comte à la première croisade, et prit part, sous les ordres de Godefroy de Bouillon, au siège de Jérusalem où il mourut atteint de la peste. Ce n'est donc pas le fondateur de notre chapelle.

Sa postérité suivit les péripéties de fortune des Comtes de Toulouse, au xiiᵉ et xiiiᵉ siècles, et on les voit en continuels rapports avec les vicomtes de Carcassonne et Béziers. Elle embrassa, paraît-il, les erreurs Albigeoises, ou du moins elle resta fidèle à la politique de son haut suzerain de Toulouse, ce qui attira sur Isarn d'Hautpoul, chef de la maison, la colère de Simon de Montfort. Ce dernier assiégea son château réputé imprenable, l'emporta par escalade et en rasa les fortifications en 1212.

Quand le roi saint Louis publie la grande croisade, tous les chevaliers remuants de l'Albigeois sont forcés de prendre la croix. Dans le nombre est le fils d'Isarn d'Hautpoul qui se joint à son seigneur Philippe de Montfort, neveu du conquérant, établi seigneur de Castres par saint Louis. C'est en 1253, après sa rentrée en France, que le croisé d'Hautpoul, qui par ses alliances exerçait des droits de cosei-

gneur sur Conques, exécuta son vœu avec l'assentiment de l'abbé de Lagrasse.

Nous ne connaissons rien sur l'importance et la vie imprimée à ce sanctuaire. Ce qui est certain c'est que, en 1436, lors de la grande invasion de Rodrigue de Villendras, capitaine espagnol, le fief de la Gardie et sa chapelle furent dévastés.

En 1540, Pierre de Saptes, originaire par sa famille du Roussillon ou de la Catalogne et ayant habité Tuchan, achetait le moulin de la Torte, près Conques, pour y établir une manufacture de draps. Il utilisa ses titres de noblesse que lui conféra François I[er] et de coseigeur de Conques que venait de lui engager la pénurie du trésor royal, à l'édification d'une chapelle dans son château des Saptes, à faire sortir de ses ruines la chapelle de la Gardie, à restaurer enfin celle de Saint-Laurent, pour la desserte de la partie basse de la ville. L'abbé de Lagrasse, compléta cette inauguration de seigneurie en attachant trois religieux à ces sanctuaires et au petit hôpital élevé aux Saptes.

A partir de ce moment, Notre-Dame de la Gardie, devient un sanctuaire très fréquenté et, comme en ces temps-là les maladies pestilentielles existaient à l'état presque permanent, les habitants de Conques se chargèrent de l'entretien d'une église votive qu'ils considérèrent comme leur palladium. C'est ainsi qu'à la fin du XVII[e] siècle, ils pourvurent à la construction d'une tribune par-dessus la sacristie et donnant dans le cœur de la chapelle. Dans un acte retenu le 2 novembre 1687, par M. La Rose, notaire à Carcassonne, nous voyons que cette sacristie fut construite par Arnaud Verdalle, maçon, à Villegailhenc, pour le prix de 170 livres (1)

Les héritiers ou les successeurs aux droits de la dame

(1) VIGUERIE, t. II, fol. 713.

Béatrix de Garda, contemporain du chevalier d'Hautpoul, qui édifia le sanctuaire de Notre-Dame, se retrouvent jusqu'en 1789 dans les Roger, les Alrici, les Geoffroy ou Jeoffre, les de Bardichon, les Bernard, les Fraissé, les Castanier, les de Poulpry, les Sabatier et le chevalier Dufay.

En 1790, la chapelle fut vendue comme bien national au citoyen Carles, négociant à Conques, pour le prix de trois mille cinq cent cinquante six livres, quatre sols, un denier. Le sieur Carles, agissait au nom de plusieurs propriétaires de Conques. Pendant la Révolution, on venait à cette chapelle dire la messe et faire les prières,comme il résulte de la déclaration suivante tirée des Archives municipales. (Registre des délibérations 1776-1796) :

« Ce jourd'hui 15 germinal, an IV de la République, dans la salle de la maison commune de Conques, se sont présentés les citoyens Arcens et Pierre Falgous qui nous ont fait cette déclaration:

« Nous soussignés, en conformité de la loi du 17 Vendémiaire,sur la police extérieure des cultes et l'article 17, déclarons avoir acquis la chapelle de Notre-Dame pour l'exercice de notre culte catholique apostolique et romaine, qu'en attendant que nous puissions avoir un prêtre du culte catholique, nous nous y assemblerons nos jours de fêtes et dimanches, pour y faire nos prières en commun. »

Les propriétaires à perpétuité par descendants de Notre-Dame de la Gardie sont : (1)

Arcens J. Louis.
Barsalou Pierre.
Barthe Ve Alibert.
Besse Pierre
Cabrol Jean
Carles Jean-Pierre.

(1) Actes du 9 prairial, de l'an III, du 20 fructidor, de l'an IV ; décret impérial du 25 octobre 1806.

Diviès.
Falgous Pierre.
Fornier Bernard.
Fornier Russec.
Guiraud Maximin.
Lucet Pierre.
Patau Claude.
Segur Pierre.
De Saptes Montblanc.

Ce sanctuaire accuse dans son ensemble le style de la fin du xvie siècle. peu riche et soigné. Malgré qu'on l'ait rafraîchi et embelli de peintures, on a conservé dans son ton respectable et antique le piédestal couronnant la porte de l'habitation contigüe à l'église et qu'orne un cartouche ou banderolle fort simple, avec cet exergue :

N. S. A DAMA D LA GUARDIA

La Vierge, placée sur ce piedestal, est haute d'environ o.40^c^ ; on reconnaît dans la pose penchée, dans le torse cambré sur la hanche, le faire manièré de la fin du xive siècle. Quant à la vraie Notre-Dame de la Gardie, celle qui se trouve à l'intérieur de l'église et à gauche de la nef, la tradition rapporte qu'elle fut trouvée en cet endroit par un laboureur. C'est en vain qu'on aurait, à maintes reprises, tenté de la déplacer, elle serait revenue elle-même à sa place primitive. La présence de cette Vierge en ce lieu peut s'expliquer de la façon suivante. Nous avons dit qu'à Conques on trouvait un grand nombre de grottes ou cavités, dans lesquelles les premiers habitants du pays, habitués à la vie nomade, enfermaient leurs grains et s'y cachaient à l'approche de l'ennemi. Le refuge des grottes fut repris surtout pen-

dant l'invasion sarrazine ; les populations s'y enfermèrent, emportant avec elles les images du Dieu des chrétiens et celles de la Vierge. C'est de ces lieux, qu'après un grand nombre d'années, on retira les madones aujourd'hui vénérées dans les divers ermitages. Ne pourrait-on pas attribuer à une semblable cause la découverte de Notre-Dame dans le fief de la Gardie ? (1)

En 1864, la voûte et la toiture de la chapelle furent refaites à neuf. Pour se procurer l'argent nécessaire, on organisa une loterie ; l'impératrice envoya deux lots fort remarquables. Depuis cette époque, et à différentes reprises, on a fait appel à la générosité des fidèles pour l'embellissement et l'agrandissement de cette chapelle. Dans ces derniers temps on a ajouté à l'église la maison de l'ermite et agrandi le chœur ; Grauby Alexandre, entrepreneur de maçonnerie à Conques, et Pradel, fils aîné, plâtrier, au même endroit, ont été chargés de cette réparation.

L'Eglise actuelle mesure 25 mètres de long sur 7 mètres de large. La porte d'entrée est placée au Midi.

Si la construction de l'immeuble n'est pas d'un effet imposant, on découvre à l'inspection des lieux des terrains meubles qui ont subi de fréquentes transformations. On se promène autour de l'Eglise sur un premier plan entouré d'une muraille, marque évidente d'une première enceinte ; si on descend pour contourner l'Eglise, on voit une seconde muraille qui soutient le tour de ronde, preuve d'une deuxième enceinte sur laquelle est un calvaire champêtre avec ses 14 stations.

---

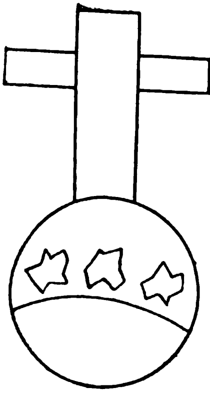
(1) A Conques le refuge des grottes a été surtout utilisé pendant la guerre des Albigeois, l'invasion de Rodrigue de Villenpras en 1436 et les guerres de religion. Voir : *Chronique et évènements remarquables*.

Le pélerin qui s'arrête quelques instants sur le plateau méridional de Notre-Dame, admire la pensée chrétienne qui a présidé à l'édification, en de tels lieux, d'une Eglise votive. En effet « de cet imposant belvedère, a dit l'abbé Degua, curé de Villemoustaussou, Marie justifie son titre de Notre Dame de la Gardie ou de vigilante protection, car elle embrasse de son regard divinement maternel le plus beau panorama que son cœur puisse souhaiter. A Marseille, Notre-Dame de la Garde veille du haut de son promotoire sur la ville et sur les vaisseaux de la France flottant dans la Méditerranée ; à Conques elle défend le bourg fidèle à son culte et bénit les nombreux laboureurs épars dans les vastes plaines qu'elle couvre de son regard.

La tête d'ange qui supporte la statue placée sur la porte principale représente son agile présence partout où, dans la contrée, on invoque son nom ; et les deux têtes symboliques du lion et du bœuf contre lesquelles elle s'appuie, sont le signe d'une puissance toujours efficace et d'une charité qui ne se lasse jamais. »

Pendant fort longtemps un ermite fut préposé à la garde de Notre-Dame. Il était exempt de taille et ne vivait que d'aumônes ; les plus vieux se souviennent l'avoir vu, affublé d'un manteau plein de coquillages et d'une besace, parcourir les villages voisins et faire appel au bon cœur des habitants.

On a tenté plusieurs fois de dévaliser la chapelle et d'enlever les objets précieux qui s'y trouvaient. Ainsi l'an IX de la République, le sieur Raynaud Marty, gardien de la chapelle, se plaint que dans la nuit du 22 fructidor les portes de son habitation et de la chapelle ont été enfoncées ; on lui a enlevé « une corbeille de pain, une chemise de toile ordinaire, un pot de graisse de cochon et 9 fr. en argent caché dans une armoire. » Dans ces dernières années, des malfaiteurs s'introduisirent dans la chapelle et ne purent s'emparer que d'objets de peu de valeur.



Depuis 1844 et par arrêté ministériel, la chapelle a une existence légale.

Les antiques armes de la Gardie, représentées par la figure ci-contre, étaient gravées à côté d'une statue qui existait jadis à l'extérieur de la partie nord de la chapelle.

J'ajoute que les nouveaux embellissements faits à ce sanctuaire sont dus à l'initiative toujours heureuse de M. Tandou, curé actuel de Conques.

III. — Eglise des Pénitents Blancs

La construction de cette église a suivi de très près l'époque de la fondation, à Conques, de la confrérie des Pénitents Blancs. C'est en avril 1693 qu'elle fut fondée et ses Statuts furent enregistrés en 1730. Elle fut placée « sous le Très Saint et Sacré nom de Jésus et de sa Sainte Circoncision, au lieu de Conques, avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque. » On voit encore la porte de la chapelle avec son écusson sculpté sur lequel sont les noms des marguiliers. L'immeuble appartient à M. Louis Cordes, propriétaire.

L'existence de la Confrérie des Pénitents Blancs nous vient d'Italie où il y en avait déjà au IIIe siècle ; de là ils se répan dirent en France. Faire pénitence à cause des maladies pestilentielles, tel était le but principal des Pénitents. A Conques ils assistaient aux processions en robe faite d'une toile de sac et qui leur couvrait complètement la tête.

IV. — Notre-Dame de Pitié ou du Saint-Sépulcre

Elle se trouvait presque en face la porte Ayguière. C'était là où on apportait les morts de la manufacture des Saptes avant d'aller an cimetière.

V. — Eglise Saint-Laurent

C'était l'Eglise paroissiale du faubourg Saint-Laurent dont la fondation remonte à une époque très éloignée. Détruite par les Albigeois, restaurée par Pierre des Saptes, elle fut anéantie, en 1581, par les protestants. Il y a cinquante ans environ on voyait encore les armes des Saptes sur la porte des masures de cette Eglise, ainsi que les restes du clocher. En faisant des fouilles aux environs du lieu où était l'Eglise, on trouve les fondements des maisons du faubourg mentionné plus haut.

Le cimetière était placé à l'endroit où existe de nos jours une croix.

VI. — Eglises de Villeraze, Russec, et Sainte-Colombe

Les Eglises de Villeraze, Russec et Sainte-Colombe, n'existent plus aujourd'hui.

VII. — Eglise du Rosaire

Voisine de l'Eglise paroissiale, l'Eglise du Rosaire, est, le dimanche, le lieu de réunion des Congrégations de tous ordres qui se trouvent à Conques.

B. — PRIEURÉS

Prieurés de Saint-Laurent, Vic, Saint-Romain d'Azac et Villeraze. — Noms des Prieurs.

Quand une abbaye possédait des terres ou des fermes à une grande distance, l'abbé envoyait des moines s'établir dans ces domaines pour les faire valoir. Ces succursales portaient le nom de *Celles obédiences* ou *Prieurés* et le supérieur qui gouvernait au nom de l'abbé portait le titre de prieur. C'est ce que firent pour Conques l'abbaye de Lagrasse et le couvent des Bénédictins de Caunes. Un grand nombre de ces colonies religieuses ne tardèrent pas à empiéter sur les droits de l'abbaye mère ; elles s'administrèrent elles mêmes et au XIVe siècle, les prieurés étaient regardés comme de véritables bénéfices. A Conques il y a eu quatre prieurés : de Saint-Laurent, de Vic, de Saint-Romain d'Azac et de Saint-Martin de Villeraze.

PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT

Le prieuré de Saint-Laurent dépendait du couvent des bénédictins de Caunes. Dans un acte de confirmation des biens de l'abbaye, par le Pape Gelase en 1119, il est fait mention de ce prieuré.

Les prieurs furent :

1235-1280. — Bernard Ermengand.

Dans une sentence arbitrale rendue par P., archidiacre de Narbonne, Charles, archiprêtre et chanoine de la même ville, et P. Camerier de Caunes, sur les différents entre P.,

archevêque de Narbonne et Pierre, abbé de Caunes, touchant les dîmes et les droits de certaines églises, le prieur ci-dessus est parmi ceux qui confirment et approuvent le compromis.

1380. — Pierre de Ferrand.
1409. — Pierre de Massiguier.
1410. — De Calvet.
1467. — Guilhaume de Bousquet.

Retenu à Rome pour diverses causes. Jean de Geoffroy, cardinal, abbé commandataire de l'abbaye de Caunes, constitue Guilhaume de Bousquet et Guilhaume de Susillac, vicaires généraux spirituels et temporels, pour nommer à tous les bénéfices ecclésiastiques qui viendraient à vaquer (1).

1580. — Bernard Anglés.

La sépulture de ce prieur se trouve dans la chapelle des Saptes.

1659. — François de Calmés.

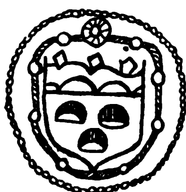
Il figure dans plusieurs délibérations au sujet de l'établissement des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, en la dite abbaye. En 1660, il cède le prieuré moyennant 700 livres de rente, à Pierre Justes, de l'ordre de la congrégation de Saint-Maur, demeurant à Saint-Chinian.

1660. — Pierre Justes.
1776. — Don Hugues Barescut.

Les sieurs Desplas et Tournié furent les derniers fermiers du prieuré et payaient 1530 livres de fermage. Les biens dépendant du prieuré devaient donc avoir une certaine importance; du reste quand, en 1790, on fit l'inventaire de tous les objets dépendant du dit bénéfice, on trouva, outre

(1) *Gallia Christiana.*

une certaine quantité d'instruments aratoires, douze tonneaux de dix à dix-huit charges, trois cuves de vingt charges, douze comportes et un fouloir.



Dans un champ appartenant à M. Alibert, juge de paix de Conques, on a trouvé un cachet en bronze dont nous donnons la gravure ci-contre et que l'on croit être le sceau du prieuré.

PRIEURÉ DE VIC

Placé sous l'invocation de saint Laurent, ce prieuré qui appartenait dès le principe à l'abbaye de Lagrasse, était la propriété, en 1250, du Chapitre de la cathédrale de Carcassonne ; Raymond Crassens, était recteur de l'église de Vic. En 1358. Geoffroy Vairolles, évêque de Carcassonne, échange ce prieuré contre l'église de Sainte-Marie du bourg neuf de Carcassonne. Cet échange fut confirmé par lettres du pape Innocent VI, datées d'Avignon le 6. des kalendes de février. Néanmoins Pierre de Gardés, successeur de Geoffroy de Vairolles, se prétendit lésé par cette cession faite au chapitre. Dans une sentence arbitrale prononcée par le juge-mage de Carcassonne, le Chapitre eut gain de cause et l'évêque est débouté de sa demande.

Les revenus du prieuré étaient de 4.000 livres.

Sur l'emplacement de la chapelle du prieuré existe une croix. Le chapitre de Carcassonne confia aux curés de Conques le soin de venir y dire la messe moyennant une redevance de 150 livres. C'est du moins ce qui ressort de la transaction passée en 1655 devant M. Laroze, notaire à Carcassonne, par laquelle M. Congot, curé de Conques, s'oblige d'y célébrer

à perpétuité la sainte messe et d'entretenir le couvert de l'église, (1)

La chapelle fut démolie dans le courant de floréal an II de la République, par le citoyen Rivals, propriétaire de Vic et du prieuré. Jusqu'à cette époque, on y venait processionnellement au moment des Rogations.

PRIEURÉS D'AZAC ET DE VILLERAZE

Dans les territoires d'Azac et aux environs de Saint-Rome et de Villeraze on voyait, il y a peu de temps encore, les ruines des églises des deux prieurés ; jusqu'en 1740 on y célébra les offices divins.

Le 20 août 1691, Henry Odet de la Porte, curé de Saint-Etienne de Toulouse, prend possession des deux prieurés réunis. (Acte retenu par M. Romieu, notaire à Carcassonne.) Il n'y avait à cette époque qu'une seule église en activité de service pour les deux prieurés ; on dit que c'était celle de Villeraze.

Le 21 septembre 1752, Jean Guy de Pic de Père, chanoine de l'église de Toulouse, prend possession des mêmes prieurés (acte retenu par Pech, notaire à Carcassonne).

En 1778 Mgr de Bezons, évêque de Carcassonne. confère le prieuré de Saint Martin de Vileraze à Louis-Eléonor-Léon Lecler de Juigné, né à Paris le 2 novembre 1728 et nommé vicaire général de Carcassonne, le 17 mars 1756, à l'âge de 28 ans. La Révolution de 89 le trouva sur le siège archiépiscopal de Paris ; il donna sa démission entre les mains du pape Pie VII, lors du Concordat de 1802, et mourut à Paris le 19 Mars 1810, à l'âge de 83 ans.

Par un décret rendu le 11 septembre 1767, Mgr de Bezons

---

(1) VIGUERIE, p. 712.

remit au Séminaire de Carcassonne les deux prieurés ; à partir de cette époque, le service religieux fut transféré à l'église de Conques.

Quelques années après, l'évêque de Carcassonne fait démolir ces chapelles « de peur quelles ne deviennent le refuge des voleurs et des gens de mauvaise vie ». Son prédécesseur, Mgr de Grignan, avait rendu une ordonnance dans ce sens.

Le sieur Pierre Haubin de Villegailhenc, fut pendant bien longtemps le fermier des deux prieurés. Il donnait au Chapitre cathédral d'abord et plus tard à l'évêque de Carcassonne, 750 livres de rente. Le même Chapitre avait encore à Conques d'autres biens affermés au sieur Malleville, curé. Ce dernier devait donner 1530 livres en argent, 13 setiers d'avoine, 13 paires de chapons et 2 paires de perdrix. (Relevé des fermes du Chapitre de Carcassonne, par l'abbé Monerie).

Il y avait encore dans le territoire de Conques les églises de Russec et de la Vernède (Sainte-Colombe). De sorte que dans l'agglomération de la propriété territoriale du village, il existait autrefois 9 églises, dont quelques-unes avaient titre paroissial. Et ceci n'a rien de surprenant, car le canon Unio du concile de Tolède, de l'an 693, dispose que pour l'érection d'une chapelle, il suffit qu'il y ait dix âmes, et qu'une paroisse qui possède ce nombre d'âmes, a droit à un prêtre : *Sufficiunt decem animæ, quia decem faciunt plebem. Ecclesia quæ habuerit decem municipia, super se habeat sacerdotem.*

C. — PRÊTRES ET RELIGIEUX NATIFS DE CONQUES

Les prêtres natifs de Conques, dont nous avons pu trouver les noms sont :

1300. — Pierre Guilhaume. Il fut recteur de l'église d'Aragon et mourut à Conques, infirme et hérétique. (1)

1580. — Blanc, nommé en 1618 chapelain de Notre-Dame de Bonconfort fondé en 1502 par Jean PierreAmiel, près l'hôtellerie de la Pomme.

1764. — Cabrol. ancien curé de Malves. A son retour d'émigration en Espagne, il avait été nommé curé de Serviès.

1765. — Pierre Bernède, décédé le 1er avril 1837, curé de Saint-Martin de Limoux, chanoine honoraire de la cathédrale de Carcassonne.

1780. — Alexandre Quillet.

1801. — Bernède Cadet, qui fut curé de Villegailhenc et mourut en 1841, curé d'Alaigne.

Lucet Michel.

Peyré, oncle.

Peyré, neveu.

Patau Achille, curé-doyen de Montolieu.

Cordes, curé de Salles-sur-l'Hers.

Camps, mort curé de Rustiques, en 1896.

Barthas, économe actuel du Petit Séminaire de Carcassonne.

On cite deux religieux de l'ordre des provinciaux (capu-

(1) Doat, vol. 26. p. 621, coll. 2.

cins) natifs de Conques : Pierre Chrisostôme, sorti de l'ordre après noviciat et le frère Hippolyte.

Homme d'une très grande érudition, ce dernier avait su gagner les bonnes grâces de Mgr de Grignan, évêque de Carcassonne (jusques à lui donner un couvert à sa table et le prendre dans son carrosse dans ses visites. » (1). Il fut toujours regardé comme son homme de confiance. C'est lui qui fit faire le beau tabernacle du grand autel des capucins par deux Italiens sans travail, qui étaient venus frapper à sa porte ; il le fit dorer par le sieur Sacombe, l'un des plus habiles doreurs du siècle. L'église et le couvent des capucins sont occupés aujourd'hui par les dames de Marie Thérèse. Malgré son mérite, le frère Hippolyte ne fut jamais pourvu aux charges majeures. On ne sait au juste si sa mort précéda ou suivit celle de Mgr de Grignan.

(1) VIGUERIE. Annales de Carcassonne.

CHAPITRE VII

Chronique et évènements remarquables

Durant les premiers siècles de l'existence de Conques, le Cartulaire et même la Chronique se trouvent compris dans la série des faits de guerre ou de conquête qui ont réglé la destinée de la contrée. D'autre part, la proximité de Carcassonne, théâtre de tant d'évènements remarquables a été cause que notre pays a eu sa part de toutes les misères dont cette ville eut à souffrir. Enfin, le voisinage des forts de Cabaret (*caput arietis castra*) nous fait entrevoir que Conques a été pendant des siècles le sentier de la guerre. En effet, déjà à l'époque Romaine, les annales de l'ancienne Viguerie de Carcassonne nous apprennent que les romains pratiquèrent un chemin allant en droite ligne de cette ville à Pech Menio ou Melio. appelé aujourd'hui Lastours. Cette route qui existe encore, se trouve à proximité du village et au nord ; on l'appelle chemin de Miltrou, c'est à dire chemin fréquenté par les soldats, du latin miles. C'est là que dut passer Reccarède, roi des Wisigots, quand il vint prendre sur Gontran, roi des Burgondes, les châteaux de Lastours et faire des incursions dans la Montagne-Noire ; c'est encore cette route que dut suivre Moussa, à l'époque Sarrazine, pour aller piller l'abbaye de Saint-Etienne peu éloignée de ces châteaux. Cet abbaye, on le sait, fut un établissement célèbre d'éducation et d'instruction fréquenté par les clercs et les enfants des juifs que le concile de Tolède prescrivit d'élever dans la foi catholique. Pendant la croisade albi-

geoise, Simon de Montfort, lui aussi, passa par Conques avec son armée pour aller faire le siège des Tours de Cabardès où était enfermé Pierre Roger. Encore en 1225, Humbert de Beaujeu, gouverneur pour le roi de France en Languedoc, prit la même route quand il voulut s'emparer de ces mêmes châteaux. Enfin Conques, placé au nord de la vicomté de Carcassonne, était le port par où les Trencavel se rendaient chez leur vassal, le puissant seigneur du Mas-Cabardès

On peut dire que la Chronique de Conques commence avec la période Sarrazine, mais surtout avec la guerre des Albigeois. Dévasté par les routiers pendant la guerre de cent ans (XIVe et XVe siècles), ce village eut encore à supporter sous Henri II, les horreurs de la peste et de la famine.

Pendant le XVIe siècle, il ressentit le contre coup des guerres de religion. Plusieurs fois pris et repris par les protestants et les catholiques, il n'eut pas moins à souffrir des uns que des autres et les épreuves qu'il endura à cette époque retardèrent pour longtemps le développement industriel et agricole de notre malheureuse contrée. A la Révolution, notre population accepta avec enthousiasme les idées nouvelles ; entraînée par des illusions tout à fait généreuses, elle crut que pour réprimer les abus, on pouvait donner à la Société d'autres bases que celles qui l'avaient soutenue jusque là : mais quand elle vit la religion de nos pères menacée, les prêtres obligés de fuir, les églises dévalisées, les livres saints et les vases sacrés livrés au pillage, les plus honnêtes citoyens dénoncés et jetés en prison, elle eut horreur de tant d'excès et prouva, par sa conduite, que la foi et la morale sont les deux soutiens de la Société.

C'est l'histoire de ces événements qui va faire l'objet de ce chapitre. Dans un article spécial, nous parlerons des pestes, famines, froids, orages, inondations, crimes, (etc.) dont Conques a été éprouvé aux différentes époques.

I. — Incursion des Sarrazins sur notre territoire

D'après la tradition locale, les Sarrazins, pendant qu'ils étaient maîtres de notre pays auraient fait chez nous de fréquentes et terribles irruptions appelées Gazouats. En l'année 721, conduits par El Samah, ils avaient été repoussés de Toulouse avec de si grandes pertes, que leurs historiens appelèrent la route de cette ville à Carcassonne *la Chaussée des Martyrs*. C'est à ce moment-là que nous aurions eu à souffrir du passage de ces barbares auxquels on donna le nom de *Poulacrés*. (1). Taillés en pièces une première fois à Poitiers par Charles Martel, Pépin le Bref les chasse définitivement en 759. Revenus dans la Septimanie en 793 et 1018, les Sarrazins qui avaient assiégé Narbonne, sont battus et vendus par le vainqueur comme des esclaves.

Certains prétendent que les malheurs qui affligèrent alors notre pays auraient eu une toute autre origine.

Vers la fin du VII[e] siècle, des troubles éclatent dans la Septimanie. Wampa, roi des Wisigots, y envoie le duc Paul pour soumettre les rebelles. Celui-ci oubliant la fidélité qu'il doit à son roi, gagne l'armée à sa cause, marche sur Narbonne, s'en empare, dépouille les églises de leurs trésors et se fait couronner roi. Avant d'entrer en Septimanie, il s'était lié secrètement avec les gascons espagnols qui lui fournissaient des secours. Un de leurs chefs pénétra dans la vallée de l'Aude et s'y livra à des actes de brigan-

---

(1) Poulacré, Pouacré ou Pouaïré veut dire sale, dégoûtant. Cette dénomination dérive sans doute de *Poulha*, *pouiller*, dire des *pouilles*, des injures, et de *acre*, aigre, piquant, du latin acer.

dage que la tradition locale attribuerait à tort aux Sarrazins. (1).

II. — Guerre des Albigeois et Inquisition

Hugues de Villaigle, de Conques, chevalier hérétique albigeois. — Pierre de Secrune, de Conques, fait partie de l'armée de Simon de Montfort. — Pierre Estienne, de Conques et Pierre de Rayssac, recteur de l'Eglise de Conques, assistent, le premier, au jugement de l'inquisition prononcé contre Bernard Délicieux, frère mineur, le second, à celui de maître Guilhaume Garrici. — Nom des personnes de Conques déclarées hérétiques et dont les biens furent confisqués.

HUGUES DE VILLAIGLE CHEVALIER HÉRÉTIQUE ALBIGEOIS
PIERRE DE SECRUNE EST DANS L'ARMÉE DE SIMON DE MONTFORT

En 1208, le midi de la France était fort agité par les Albigeois. On appelait ainsi des hérétiques dont les doctrines s'étaient surtout répandues à Albi et aux environs. Cette secte admettait, comme le manichéisme, l'existence simultanée d'un Dieu bon ou mauvais, niait la transubstantiation et attaquait la hiérarchie de l'Eglise. Elle était d'autant plus redoutable qu'elle avait de puissants protecteurs, entre autres le vicomte de Béziers, le comte de Foix, et surtout Raymond VI, comte de Toulouse. Saint Dominique travailla avec un grand zèle à la conversion des hérétiques, mais en

---

(1) Les auteurs de cette légende croient que ce nom de Paul, en patois *Poulou*, a donné l'origine du mot Poulacré D'un autre côté les gens commandés par ce duc Paul portaient pour cimier, sur leur casque, un coq, appelé chez nous *Poul*; ce serait de ce dernier mot que dériverait celui de Poulacré. Ce ne sont là d'ailleurs que de pures suppositions.

général les grands furent sourds à sa voix et le comte de Toulouse alla jusqu'à faire tuer un legat d'Innocent III, Pierre de Castelnau qui, après avoii vainement essayé de la persuasion, avait eu recours à la menace. Alors un cri d'indignation s'éleva de toutes les parties de la Chrétienté, et le pape Innocent III publia contre eux une croisade. Il appela les Français du nord contre ceux du midi, et réunit à Lyon une forte armée sous les ordres de Simon de Montfort. Les historiens du Languedoc ne disent rien de précis sur les épreuves qu'endura Conques durant cette guerre; ce qu'il y a de certain, c'est que le chef des croisés, quand il vint mettre le siège devant les châteaux de Cabaret. passa par Conques avec son armée et dévasta tout sur son passage. Les récoltes furent pillées, les maisons dévalisées, les animaux enlevés à l'agriculture. La croisade Albigeoise, dit un historien, changea complètement l'aspect du pays et nulle part peut-être les traces de ces calamités n'ont été aussi visibles que dans le vicomté de Carcassonne.

Après la prise de cette ville par Simon de Montfort, un grand nombre de gens qui avaient échappé au massacre furent recueillis par *Guilhaume Estienne*, châtelain de Conques, appelé *Cap de bioou* (tête de bœuf) à cause de sa force prodigieuse et de son opiniatreté. Aussi, d'après la légende, les troupes de Montfort se seraient ruées sur Conques, pour s'emparer du château : pendant trois jours Estienne, enfermé dans la grosse tour, leur opposa la plus vive résistance. Pendant la nuit, un traître assassina Cap de bioou et livra la poterne aux croisés qui en égorgèrent les défenseurs.

Au siège de Carcassonne périrent plusieurs chevaliers de grand renom qui avaient prêté serment de fidélité à Roger Trencavel sous l'orme de cette ville (*in Castro Carcassonne sub ulmo*). Dans le nombre était *Bernard Estienne*, de Conques.

Hugues de Villaigle, de Conques, faisait partie de l'armée

hérétique, et *Pierre de Sécrune,* également de Conques, de celle de Simon de Montfort. En récompense de ses services, ce dernier chevalier reçut chez nous, après la croisade, quelques donations dont nous avons déjà parlé.

PIERRE ESTIENNE ET PIERRE DE RAISSAC ASSISTENT A QUELQUES JUGEMENTS DE L'INQUISITION

A cette époque un tribunal ecclésiastique avait été établi pour rechercher et poursuivre l'hérésie; ce tribunal porte le nom de Saint-Office ou Inquisition, du latin *inquisitio* qui veut dire recherche, enquête. Les premiers inquisiteurs dont on ait conservé les noms ne parurent qu'en 1198; c'étaient deux moines de l'Ordre de Cîteaux, Frère Guy et Frère Rainier. Proposée d'abord comme institution temporaire, l'Inquisition fut transformée en établissement régulier et permanent par les conciles de Latran, en 1215, et de Toulouse, en 1229. En 1233 Grégoire IX confia la direction exclusive de l'Inquisition aux Dominicains pour la soustraire à la juridiction des évêques. En même temps il donna aux inquisiteurs une autorité sans limites et sans contrôle réel de la part du pouvoir temporel. La même année l'Inquisition reçut une sanction solennelle de la part du roi Louis IX, dans les conférences de Melun. A la fin du XIII[e] siècle, ce tribunal était établi non seulement en Provence et en Languedoc, mais encore dans la plupart de nos provinces du Nord. C'est vers cette époque qu'il est fait mention de Conques dans l'histoire de l'Inquisition et voici dans quelles circonstances :

Bernard Guidonis rapporte que le Père Nicolas d'Abbeville, religieux de Saint-Dominique et inquisiteur de Carcassonne, prêchant un jour contre les erreurs du temps, fut injurié et menacé de mort par un grand nombre de ses

auditeurs que l'on accusa, quelques jours après, d'avoir incendié et saccagé le couvent des Dominicains. Nicolas d'Abbeville porta plainte au Pape et signala un cordelier, Frère Bernard Délicieux, comme fauteur de la révolte. Le Pape ordonna au Père Jean Rigal, vicaire provincial des Cordeliers de la province d'Aquitaine d'aller à Carcassonne et d'instruire contre le Frère Bernard qui fut excommunié c'est-à-dire séparé de la communion des fidèles et privé des biens spirituels dont dispose l'Eglise. Plus tard, en 1305. sous l'épiscopat de Pierre de Rochefort, les Consuls de Carcassonne, voulant se soustraire à l'obédience du roi de France et abolir l'Inquisition, chargent le Frère Délicieux d'aller chez Ferdinand, fils du roi de Majorque, pour lui demander des secours et lui promettre de le prendre comme seigneur. La conspiration est découverte, les consuls sont condamnés à être pendus et leurs biens confisqués au profit du roi; quant au Frère Bernard, sur l'ordre du Pape, il est arrêté à Avignon, jugé par l'Archevêque de Toulouse et les évêques de Pamiers et de Saint-Papoul et finalement condamné à la dégradation et à un emprisonnement perpétuel. (1) La dégradation eut lieu le même jour (8 octobre 1319) et parmi les notables qui y assistèrent était *Pierre Estienne, de Conques — Pétrus Stephanus de Conchis.* (2)

A la même époque fut jugé maître Guillaume Garrici, professeur ex-loix, détenu depuis longtemps dans les prisons de l'Inquisition. Le jugement fut prononcé le 4 août 1320 en présence d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles *Pierre de Raissac, recteur de l'église de Conques. — Pétrus de Raxiaco, rectore ecclesiæ de Conchis.* — Garrici fut condamné à aller en terre sainte avec le premier départ des

---

(1) La prison de l'Inquisition, appelée la Mure, était une tour située entre la Cité et la rivière d'Aude.

(2) Jugements de l'Inquisition rapportés par Philippe Limborch.

croisés. Parmi les juges était Bernard d'Auriac, curé de Villardonnel, inquisiteur particulier du diocèse de Carcassonne.

GENS DE CONQUES DÉCLARÉS HÉRÉTIQUES

Aux tribunaux de l'Inquisition, avons-nous dit, on citait tous ceux qui étaient dénoncés comme hérétiques. A Conques, ceux ci furent nombreux, comme l'attestent les documents qui vont suivre.

Année 1284. — Dans une déposition d'Arnaud Macellary de Ripparia Cabareti (rivière Cabardès) sont nommés comme hérétiques les gens de Conques, savoir :

Pierre Chamary;
Bertrand Amely;
Maître Pierre;
Raymond Ponty de Villeraze, paroisse de Conques ainsi que sa femme et ses quatre fils adultes;
R. Calvet;
Pierre d'Asach;
Pierre et Izarn Bernard frères;
Pierre Azalbert;
Guilhaume Razela;
Raymond Vitalis.

Leurs biens furent confisqués et vendus, comme il résulte du compte-rendu d'Arnaud Assaliti, procureur du roi à Hugues Guiraud, sénéchal de Carcassonne. (1)

(1) Doat : Volume 26.

Un seul habitant de Conques fut condamné a être brûlé !

B. Faber, de Conchis, fuit captus pro crimine heresis et combustus.	B. Faber, de Conques, fut emprisonné pour cause d'hérésie et brûlé.

Année 1290. — Déposition de Richa de Topina, de Cabaret, par-devant Guilhaume de Saint Seine. inquisiteur,contenant « qu'elle avait vu que plusieurs personnes s'étaient rendues hérétiques par le ministère de Bernard Costa, Guilhaume Pagés et autres hérétiques », savoir :

Secrune, dame de Conques (domina de Conchis), chez laquelle Gaufridus de Candago. de Carcassonne, et Jean Penavayre, avaient mené les dits hérétiques. (1)

Année 1322. — Déposition d'Arnaud, de Laure, contre les gens de Conques, dont les noms suivent :

Ugo et sa sœur Saurine ;
Bernard ;
Bertrand et son frère ;
Olympie, veuve de Pierre ;
Adhemard de Conques, frères ;
Raymond Calvet ;
Raymonde, fille d'Ugo ;
Georges Guilhaume ;
Bérenger, de Conques.

Leurs biens furent confisqués.

Année 1325. — Lettres de Jean de Prato, inquisiteur, par lesquelles il mande aux recteurs des diocèses de Carcas-

(1) Archives de l'Inquisition de Carcassonne.

sonne, Narbonne et Alet et à ceux de Saint-Michel, Saint-Vincent, Salsigne et Villegailhenc, de citer les parents de Comtesse, femme de Robert de Sens, en son vivant habitante de Conques, à comparaître devant lui, dans le couvent des Frères Précheurs, pour y défendre la dite comtesse, morte suspecte d'hérésie.

« Acta fuerunt hæc apud conchas in ecclesia parrochiali dicti loci, in præsentia et testimonio Bernardi Pauli, Bengarii, ordinis FF prœdicatorum Carcassonnœ ; Petri de Raxiaco, rectoris dictœ eclesiœ ; Arnaldi Siguery, Guilhermy Aram, Raimundis pastoris, Petri de Vitraco mercatoris, consulum ; Joannhis de Vitraco, Alari de Santo Dionisio, bajulorum; magistri Andreœ Cassaynes, notary, Christiani Rocha Angery, de Conchis, Raymundi de Caunas et plurium Aliorum. » (1)

Les dites lettres furent fulminées le 5 avril 1326 dans l'église de Conques par Jean Bonassy, prêtre de l'Espinassière, sous-chapelain de l'église de Conques. Etaient présents : Bernard Paul et Bérenger, de l'ordre des frères précheurs ; les consuls de Conques : Arnaud Segur, Guilhaume Azam, Raymond, berger, et Pierre de Vitrac; Jean de Vitrac, Alari de Saint Denis, bayles ; André Cassaynes, notaire; Roch Auger, habitant de Conques; Raymond de Caunes ; et un grand nombre d'autres personnes.

Année 1328. — Sentence d'Henri de Chamayo et de Pierre Bruni, inquisiteurs de Carcassonne et de Toulouse, par laquelle ils déclarent hérétique Adam Baudet, de Conques, et le renvoient à la justice séculière qu'ils prient de lui sauver la vie. (2)

(1) Archives de l'Inquisition. Cité de Carcassonne.

(2) DOAT, vol. 27, fol. 330. Archives de l'Inquisition de Carcassonne.

III

En 1240 Trencavel II, fils de Raymond Roger, et dernier vicomte de Carcassonne, vient à Conques. — Enquêteurs royaux.

TRENCAVEL II VIENT A CONQUES

Le principal adversaire de Simon de Montfort avait été Raymond Roger, vicomte de Béziers auquel appartenait le comté de Carcassonne depuis la mort de son père Roger II, fils de Raymond Trencavel I (1150-1167). Simon de Montfort posséda ce comté jusqu'à sa mort. Son fils Amaury, qui lui succéda, se voyant dans l'impossibilité de se maintenir dans les possessions qu'on avait données à son père, les céda au roi de France et s'enfuit de Carcassonne (1225). Le fils de l'infortuné Raymond Roger, Raymond Trencavel II qui n'avait que deux ans à la mort de son père, chercha, après la fuite d'Amaury, à recouvrer ses Etats. Un grand nombre de châteaux et de villages parmi lesquels Conques, se révoltèrent en sa faveur ; mais il n'obtint que quelques succès partiels et dut se renfermer dans Montréal où, assiégé par l'armée royale, il fut obligé de capituler.

Le roi de France envoya dans la province des clers enquêteurs pour rechercher tous ceux qui avaient pris part à la révolte de Trencavel. Les gens de Conques signalés furent :

Pierre,
Adhemar,
Bertrand,
B. de Conques.

Arnaud de Laure, dans sa dépositions devant ces mêmes

clercs enquêteurs, accuse la communauté entière d'avoir pris le parti du vicomte.

« Ipse vidit dictum vicecomitem scilicet Trencavelum apud Conchas infra Villam et multos alios cum ipso qui erant contra dominum regem. Dixit se vidisse quod homines de Conchis receperunt cum gaudio vicecomitem. » (1)

« Il a vu le vicomte Trencavel dans la ville de Conques accompagné d'un grand nombre de ses partisans ; tous les hommes de Conques l'ont reçu avec des transports de joie. »

ENQUÊTEURS ROYAUX

A cette époque les agents du roi dans la province commettaient toutes sortes d'exactions. Pour réparer ces injustices, Louis IX et son frère Alphonse de Poitiers, y envoyèrent des gens chargés de recevoir les plaintes des habitants et de leur donner satisfaction. L'Histoire du Languedoc fait mention de celles formulées par certaines personnes de Conques et des sentences des enquêteurs adressées, sous forme de mandements, au sénéchal Pierre d'Auteuil et datées des premiers mois de l'année 1262.

Les personnes dont les pétitions furent rejetées à cause de leur hérésie ou de celle de leurs parents furent :

Estacie, dont le père était hérétique,
Bernarde,
Vitalis.

Celles qui eurent les leurs prises en considération, s'appelaient :

(1) *Histoire du Languedoc* : t. 7. p. 396, 338, 342, 354, 350, 362, 370.

Aldaicis, épouse de Bec,
Maître P., de Conques,
Raymond Chatmari.

Voici l'objet de leurs plaintes et les sentences rendues :

Aladaicis de Conchis dicit quod Faber de Conchis, tum temporis bajulus domini regis, occupavit injuste quasdam possessiones obligatas sibi a Begone viro suo pro mille soliditis de dote sua, quœ possessiones, sunt in castro predicto et in ejus terminis, quare petebat sibi fieri justiciam in pecunia vel in possessionibus. Item petebat omnia bona fratris sui Armandi Guilhemi de Aquaviva, sibi pertinentia rationœ successionnis et donationis sui nepotis P. Berengarii, filii quandam prœdicti Armandi Guilhemi, quœ bona sunt in castro de Aquaviva et de Badincho et eorum terminis. Item petebat viginti libras turonenses sibi solvi de bonis silvæ matris suœ et fratrum suorum P. Berengarii et Pontii Arnaudis quos in suis ultimis voluntatibus legaverat eidem, pro quibus possidebat quendam campum in terminio de Aquaviva.............

....

.... Nos autem visa petitione et diligenter inspecta, juxta formam inquisitionis nostræ quantum ad bona pro dote petita dictam Aladaicem invenimus esse restituendam. Unde vobis mandamus

Aladais Bega, de Conques, se plaint que Faber, de Conques, alors qu'il était baille du roi, s'appropria injustement certains biens hypothéqués à son profit par Bego, son mari, pour une somme de mille sous, tiré de sa dot, lesquels biens sont dans le château de Conques et son territoire ; elle demande que justice lui soit rendue tant pour cette somme, que pour ces biens. Elle réclame aussi tous les biens de son père, Armand Guilhaume, d'Aiguesvives, biens dépendant de la succession et donation de son neveu P. Bérenger, fils d'Arnaud Guilhaume, et situés dans les châteaux d'Aigues-Vives et de Badens ainsi que dans leurs territoires. Elle réclame enfin 20 livres tournois, qui lui sont dùs sur les biens de Silvie, sa mère et de ses frères, P. Bérenger et Pontius Arnaud, pour lesquelles livres elle possède un champ dans le terroir d'Aigues-Vives ....

.... Nous, après avoir examiné avec attention cette pétition, sommes d'avis que tous les biens dépendant de sa dot doivent être restitués à Aladacis; aussi nous vous ordonnons....... Quant au

etc... Quoad petita pro dote et alia superius contenta, de quibus quantum pertinent ad dominum regem; eandem duximus repellandam, actionem, contra quoscumque possessores extraneos quoties in judicio voluerit experiri (reservando), mandantes sibi maturam justiciam exiberi. Datum annum Domini MCC.LXI mense febrinarii.

reste de sa dot et aux autres réclamations, nous avons estimé que le roi était seul juge compétent ; nous lui avons permis de traduire en justice et autant de fois quelle le voudrait, tous les autres détenteurs étrangers, lui promettant de lui faire rendre prompte justice. Fait au mois de février l'an du seigneur MCCLXI.

Magister P. de Conchis pro se et Raymundo de Conchis petebat sibi restitui dominum et seniorixum cujusdam hereditates, que est in castro de Villarzello et in ejus terminis quam tenet P. de Fanojovis, quod dominum et seniorixum tenet injuste rex quod pertinet ap ipsos ratione successionis et donationis sibi facte. Item petit Campum unum qui est in terminio de Fontevivo ad Podium Péronel, quem tenet R. Alban exdono Regis. Item petit dominium in dicabus domibus et duobus hortis in castro de Villarzello, quas domos ipse tenet cum uno de dictis hortis, aliam tenet B. de Quint qui fuerant B. de Brugeria et Matildis. Item dicebant dictus magister P. et Raymundus Chatmarii fratres quod B. de Brugeria de Villarzello et Matildis pro avia sua habebant quedam bona in terminio Talabuxi et Ville Martini in Redesio temdore mortis sue, que bona ad ipsos pertinent ex donatione et successione ipsius et fuerunt occupata per gentes regis

Maître P. de Conques agissant en son nom et au nom de Raymond, de Conques, demande qu'on lui restitue tous les biens qui lui viennent d'un héritage situés dans le château et territoire de Villarzel et détenus par P. de Fanjeaux. Il réclame aussi les biens détenus par le roi et provenant de certaines successions et donations ; un champ dans le terroir de Fontiès, au ténement de Peironnes, possédé par R. Alban, de la donation du roi ; un domaine faisant partie des maisons et de deux jardins situés dans le château de Villarzel, lesquelles maisons il possède avec un des deux jardins, le tout ayant appartenu à B. de Brugère et Mathilde. Maître P. et Raymond disent encore que B. de Brugère de Villarzel et Mathilde possèdent certains biens dans le territoire de Taillebois et de Villemartin, dans le Razés, lesquels biens leur appartiennent ; ces biens furent occupés par les gens du roi après la guerre faite contre le vicomte et que détenaient alors

post guerram vicecomitis pro faidimento Bertrandi Malpuel et fratrum suorum qui eadetinebant injuste. Undepetebant sibi restitui dicta bona que tenent pro parte. J. de Joya et pro parte Trencavellus ex dono domini regis........
.....Nos autem visis petionibus predictis, secundam formam inquisitionis nostri invenimus dictos P. et Raymundus quoad partem que contingebat Matildum esse restituendos, quantum ad alia petita repellentes cosdem quantum pertinet ad regem. Unde vobis mandamus autoritate de regis nobis in hac parte commissa, quatenus illam partem dictam Maltidim contigentem, si Rex tenet, restituatis eisdem salvo tamen regis jure proprietatis quoties sibi placuerit in judicio experiri, prœdictis magistro P. et Raymundo fratre suo in sua possessione nihil ominus remensuris donec succubuerint si contingat, ita tamen quod si vobis constiterit prœdictam partem fuisse datam alicui in assisia nominatum. (1)

injustement le faydi Bertrand Malpuel et ses frères. Ils demandent en conséquence qu'on leur restitue les dits biens possédés pour une partie par J. de Joya et pour une autre partie par Trencavel, de la donation du roi....
.....Nous, après avoir examiné ces pétitious déclarons que P. et Raymond doivent être remis en possession de tout ce qui appartenait à Mathilde, et les déboute de leur demande pour ce qui appartient au roi. Nous ordonnons que la propriété de Mathilde soit restituée en entier alors même que le roi en tienne une partie ; si le roi contestait en justice son droit de propriété, maître P. et Raymond resteraient en possession jusqu'au moment où ils viendraient à succomber. Il en serait de même si vous jugiez que quelqu'un des biens mentionnés ci-dessus devrait appartenir à quelque autre.

(1) *Histoire du Languedoc*, t. 7,

IV

La commune de Conques adhère au jugement du pape Boniface VIII (1303).

Pendant les guerres qu'il eut à soutenir contre la Flandre et l'Angleterre, Philippe le Bel, fils de Philippe le Hardi, pour se procurer des ressources, avait commis beaucoup d'exactions, altèré les monnaies et lève sur le clergé des impôts arbitraires ; Boniface VIII réclama contre cette violation des droits de l'Eglise dans sa bulle *unam sanctam ;* mais Philippe accueillit mal ces remontrances, convoqua les Etats Généraux et fit lire devant eux, par un de ses conseillers, Guilhaume de Nogaret, une accusation contre le pape, qui fut déclaré coupable d'hérésie et de simonie. La ville de Conques adhéra à ce jugement.

On sait que le pape frappa d'excommunication, Philippe le Bel ; arrêté à Anagni et souffleté par Colona, Boniface fut délivré par le peuple et mourut à Rome en 1303.

V

Pillage de Conques par les Pastoureaux en 1321 et l'armée du Prince Noir en 1356.

LES PASTOUREAUX PILLENT CONQUES

Proclamé roi en 1316, Philippe V dit le Long eut besoin de flatter sans cesse les villes et de ménager les nobles dans l'intérêt de la paix. La tranquillité de son règne ne fut troublée que par la révolte des Pastoureaux. On donna ce

nom à une association composée d'hommes de basse condition qui, sous prétexte d'une croisade, s'étaient soulevés contre les seigneurs, pillant et ravageant les contrées qu'ils parcouraient. Conques ne fut pas épargné. Les Pastoureaux furent battus entre Salvaza et Herminis par les troupes du Sénéchal de Carcassonne qui en fit pendre trois cents dans les lieux où ils avaient commis des crimes.

LE PRINCE NOIR DANS NOTRE PAYS

En 1356, Edouard, Prince de Galles, dit le Prince Noir, le vainqueur de Crécy, se donna le plaisir de faire une chevauchée à travers les contrées que baignaient la Haute-Garonne et l'Aude. Après avoir pris Montgiscard, Castelnaudary, Carcassonne, Ourmes, Trèbes, Narbonne, puis Limoux et Montréal, le Prince se dirigea vers la Montagne-Noire où il mit tout à feu et à sang. D'après la tradition locale, le village de Conques aurait été pillé et saccagé.

Poursuivi par le roi Jean, les deux armées se rencontrent à Poitiers; comme à Crécy, le prince est encore vainqueur, le roi Jean est fait prisonnier et la moitié de la France tombe entre les mains des Anglais.

VI

Rodrigue de Villendras, capitaine Espagnol, pille et brûle Conques (1436). — Trahison de Bernard Argentes.

PILLAGE DE CONQUES PAR RODRIGUE DE VILLENDRAS

En l'année 1436 eut lieu la grande invasion de Rodrigue de Villendras, capitaine Espagnol, qui, à la tête d'une foule d'aventuriers, désola le pays et renouvela les ruines Sarra-

zines et Albigeoises. Ces aventuriers reçurent le nom d'Ecorcheurs et Houspilleurs parce qu'ils écorchaient les gens avant de les voler. Chassés de France à la suite de l'accord survenu entre Charles VII et son cousin Philippe duc de Bourgogne, ils se jettent, en rentrant en Espagne, sur notre diocèse qu'ils mettent à feu et à sang ; Villegailhenc, Villemoustaussou, Conques, sont plus ou moins saccagés ; mais le bourg où ils commettent les plus grandes atrocités est assurément notre village.

Les églises, le château, les maisons nobles sont livrées au pillage. Quand on est sur le pont Saint-Laurent et qu'on regarde l'Eglise placée en face, on voit encore sur les murs du clocher les traces de l'incendie. Les habitants appliquèrent à ces malfaiteurs le nom de Poulacrés qu'ils avaient déjà donné aux Sarrazins et aux Albigeois. (1)

TRAHISON DE BERNARD ARGENTES

La légende rapporte que les habitants furent traitreusement attirés hors de la ville, où ils se tenaient enfermés, par une personne de la localité appelée Bernard Argentes. Dans la crainte de l'ennemi, qu'on avait signalé du côté de Villemoustaussou, les gens de Conques s'étaient réfugiés dans le donjon : seul, Bernard Argentes, dédaignant la nouvelle qui s'était répandue ici, sortit de la ville et alla vaquer à ses travaux dans un champ lui appartenant et situé dans le tènement de Pech-Fourcat. Saisi par les aventuriers, on lui promit la vie sauve et une somme d'argent si, par n'importe quel moyen, il attirait hors des murs les habitants de Conques ; Argentes ayant persuadé à ces der-

(1) BOUGES ; p. 274 et 454.

niers qu'il n'y avait pas trace d'ennemis, les gens de Conques sortirent du donjon et se débandèrent dans le bourg. Tout à coup la cloche d'alarme retentit ; la présence des bandits vient d'être signalée. Dans leur précipitation à entrer dans la grosse tour, les habitants ne s'aperçoivent pas que quelques brigands s'introduisirent avec eux dans le donjon; ce sont ces derniers qui en ouvrent les portes aux assiégeants.

C'est en mémoire du massacre qui eut lieu. que fut établie la procession solennelle dont nous avons déjà parlé. Autrefois la veille de cette journée mémorable et le matin, à l'Angélus, on annonçait à son de trompe l'approche de la solennité.

Il paraît que Bernard Argentes fut pendu à la porte de Villegly. L'anneau en fer qui servit à cet usage existait encore il y a peu d'années.

Ce traître, la tradition nous le représente décharné, anguleux, long comme un échalas; sa famille fut toujours regardée de mauvais œil sous le poids de la trahison que nous venons de rapporter. (1)

Rodrigue de Villendras avait pour lieutenants Antoine Cabanes et le Bâtard de Bourbon. Ce dernier fut condamné, par ordre du roi, a êtré cousu dans un sac et jeté à l'eau.

---

(1) Mahul; *Cartulaire.*

VII. — Guerres de Religion

Prise de Conques par Montgommméry (1570). — Le capitaine Laviston, connétable de la Cité, fait rentrer les habitants du village sous l'obéissance du roy et de l'église (1575). — Pillage de Conques par les Huguenots (1586). — En 1589 l'armée de la Ligue menace Conques d'une invasion. — Alerte du 17 juillet 1622. — Pillage de Conques par l'armée royale (décembre 1622). — En 1632 notre village se déclare pour le maréchal de Montmorency, révolté contre Louis XIII.

Ce fut principalement sous le règne des trois fils de Henri II et de Catherine de Médicis que la lutte entre les partis protestant et catholique couvrit la France de sang et de ruines. Durant cette période de notre histoire, la guerre civile désola chaque province, chaque cité, chaque village, chaque famille. De même que le massacre de Vassy, effectué par les troupes du duc de Guise fut le signal de la guerre vers le nord de la France en 1562, de même le supplice du jacobin Martini brûlé près de la porte de l'Albinque, à Castres, irrita tous les protestants du Midi.

Notre village n'eut rien à souffrir des deux premières guerres qui durèrent de 1562 à 1568 ; mais dans la troisième qui ne se termina qu'en 1675, il est fait mention de Conques dans l'histoire du Languedoc.

PRISE DE CONQUES PAR MONTGOMMÉRY

Ce que l'on en dit, c'est qu'au mois de mars 1570,l'armée protestante, forte de 12,000 hommes avec cinq canons, alla investir Montréal. Le 13 mars après midi, Coligny, chef des calvinistes, détacha une partie de son armée qu'il plaça sous les ordres de Montgomméry et l'envoya sur Conques.

Le lendemain après la prise de Montréal, le reste de l'armée prit la même route. Montgommery somma Conques de se rendre; sur le refus qu'en firent les habitants, il la fit canonner pendant trois heures et l'obligea enfin de se rendre après une perte considérable de ses citoyens. (1) La principale action se serait passée autour du château où il se fit un grand carnage. Aussi, tous les ans, le 14 mars, le curé de Conques va en procession à une croix adossée à ce même château et y donne l'absoute pour les morts.

Villalier se rendit le même jour et tous les environs furent mis à contribution.

La paix dite boiteuse et mal assise fut proclamée le 22 août 1570; mais le massacre de la Saint-Barthélemy donna naissance à la quatrième guerre qui dura de 1572 à 1573 et dont Conques fut préservé.

INTERVENTION DU CAPITAINE LAVISTON

La cinquième dura de 1573 à 1576. L'histoire nous apprend qu'en 1575, le capitaine Laviston, conétable de la Cité, fit rentrer Conques sous l'obéissance du roi et de l'Eglise. (2).

En 1576, un nouveau parti, celui de la Ligue, vint apporter un nouvel élément de discorde. Les ligueurs qui travaillaient comme les catholiques, pour la conservation de la religion, ne voulaient pas reconnaître Henri III pour roi de France. Nous verrons bientôt que Conques eut à souffrir de leur présence. Les sixième et septième guerres civiles ne présentent pour nous aucun intérêt.

---

(1) BOUGES; *Histoire de Carcassonne*, p. 337.

(2) BOUGES : *Histoire des Comtes de Carcassonne*, p. 264.

PILLAGE DE CONQUES PAR LES HUGUENOTS (1586).

Pendant la huitième, on nous dit qu'au commencement de septembre 1585, les Huguenots, maîtres de Brugairolles, faisaient des incursions dans le diocèse. S'étant avancés jusqu'à Carcassonne, ils en furent repoussés avec de grandes pertes. Les survivants se retirèrent du côté de Conques, attendant des jours meilleurs ; mais les intelligences qu'ils avaient dans Carcassonne, leur ayant fait comprendre que leurs projets n'étaient pas réalisables, ils se retirèrent au mois de novembre à Castres, lieu de leur quartier général. (1) Pendant les quelques jours qu'ils restèrent à Conques, les protestants se livrèrent à tous les excès. Si on s'en rapporte aux recherches faites dans les registres de l'Eglise de Conques, par l'abbé Marie-Antoine Haubin, curé de Villegly, en 1848, ce serait en mémoire de ces meurtres et de la délivrance du village qu'aurait été instituée la processsion du dimanche de la Passion.

L'année suivante, le 2 novembre 1586, les Huguenots, au nombre de 1200, se dirigèrent de Castres « pour exécuter quelque entreprise sur la ville de Carcassonne ou le lieu de Conques. » Tout ce que l'on sait c'est qu'on décida à Carcassonne « *d'escrire aulx consuls des lieux de Conques, Montolieu et Trèbes, pour les admonester de faire bonne garde. Ce qua esté fait incontinent et la despéche baillé à Sire Bérnard de Nicolas, bourgeois, pour la faire tenir par porteur exprès à toute diligence* ». (2)

Encore au mois d'octobre 1587, dans la crainte des pro-

---

(1) BOUGES : *Histoire de Carcassonne*, p. 376-377.

(2) Extrait des registres des délibérations du Conseil général et du Conseil particulier de la communauté de Carcassonne.

testants, qui sont toujours maîtres de Brugairolles, « *il est mandé aux consuls de Lagrasse, Trèbes et Conques de faire leurs diligences afin que le capitaine Félines puisse recouvrer souldats* et *de faire fermer les portes de leurs villes, botiques et cesser le laboratage tant que besoin y sera.* » (1).

L'ARMÉE DE LA LIGUE MENACE CONQUES D'UNE INVASION

Au mois de juin 1589, on apprend que l'armée des Ligueurs assiège Alzonne. Les habitants de Conques et autres lieux voisins envoient leurs consuls à Carcassonne pour demander du secours : « *il est arrêté qu'il leur sera baillé sur leur reçu la quantité de quarante-cinq livres pouldre d'arquebuse, vingt cinq livres corde et 600 hommes sous le commandement des bourgeois les plus expérimentés.* » (2). Les Ligueurs pillèrent Alzonne, prirent tout ce qui avait quelque valeur et se dirigèrent vers Revel où ils se partagèrent le butin.

Les recherches du même curé Haubin nous font connaître que les habitants du bourg eurent beaucoup à souffrir de la présence de quelques centaines de Ligueurs qui se détachèrent à Alzonne du gros de l'armée, pour venir piller notre contrée.

ALERTE DU 17 JUILLET 1622

Le fait suivant nous fait comprendre la crainte inspirée par les Huguenots aux habitants de Conques :

« Le 17 juillet 1622, un homme inconnu parut le dimanche matin dans le village : il fut à l'Eglise de la paroisse où

(1) Registre du Conseil général de la communauté de Carcassonne.
(2) BOUGES : *Histoire de Carcassonne*, p. 385.

le peuple était assemblé et frappa de son pied à la porte en criant : « Tue, tue, Carcassonne est pris, les Huguenots sont dedans, tout est en feu. » Cette effrayante nouvelle jeta tout ce peuple dans la consternation. Personne n'osait sortir dans la crainte d'être tué par les réligionnaires qu'on croyait dehors et chacun attendait la mort au pied des autels. Le prêtre qui célébrait la messe ne fut pas exempt de cette frayeur ; il n'acheva pas le sacrifice, mais ayant déjà fait la consécration, il reçut le corps et le sang de Jésus-Christ et tâcha de se mettre en sûreté. Mais cette frayeur finit bientôt. Un habitant du même lieu, qui revenait de Carcassonne, les rassura. Cependant plusieurs qui s'étaient trouvés dans l'Eglise à cette occasion moururent quelques jours après de frayeur. » (1).

Cette terreur était naturelle ; en effet, le jeudi 14 juillet, peu après l'entrée de Louis XIII à Carcassonne, le feu s'étant déclaré dans plusieurs quartiers, on crut voir la main des calvinistes qui s'étaient de nouveau révoltés et cette nouvelle avait produit dans tout le diocèse le plus grand effroi.

PILLAGE DU VILLAGE PAR L'ARMÉE ROYALE

Au mois de décembre 1622, Conques fut occupé par l'armée royale. Si nous en croyons les notes de M. Espardeillier, ancien vicaire de la paroisse, le village n'aurait été jamais si fort grevé et si cruellement maltraité que par les troupes qui étaient sous les ordres du duc de Vendôme, de Montmorency et autres. Le régiment de M. de Pompadour surtout, pilla les maisons et maltraitra les habitants au point que ceux-ci furent contraints d'abandonner Conques et de

(1) Bouges : *Histoire de Carcassonne*, p. 431.

se sauver comme ils purent. Tous ceux que la vieillesse où la maladie rendaient incapables de fuir, furent massacrés ; les récoltes furent brûlées et les vignes déracinées. (1)

RÉVOLTE DE MONTMORENCY

L'année 1632 fut marquée par la révolte du maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, contre Louis XIII et Richelieu. Conques tenait pour le maréchal ; aussi l'entrée de Carcassonne fut pendant quelque temps interdite aux habitants « parce qu'ils avaient logé les rebelles. »

A partir de ce moment jusqu'à la Révolution Française il y eut peu ou point de faits importants dans notre village. Je citerai pourtant les réjouissances qui eurent lieu en 1729, à propos de la naissance du Dauphin, le passage de la compagnie Mestre Decamp du régiment de Lorraine en 1731, le séjour du régiment de Berry au mois d'octobre 1734, les fêtes qui se donnèrent en 1739 en l'honneur de la paix signée entre le roy, l'empereur et les princes de l'empire, et enfin celles qui furent ordonnées en 1784, par le comte de Périgord, à l'occasion de la paix signée avec l'Angleterre (2).

---

(1) MAGALON : *Histoire du Languedoc*, T. II. p. 208.
(2) Archives Municipales.

VIII. — Révolution Française

Conques envoie des députés à la réunion des trois ordres du diocèse tenue à Carcassonne le 4 février et le 16 mars 1789. — Le Maire de Conques assiste aux fêtes de Carcassonne données en l'honneur de la prise de la Bastille. — Serment civique prêté par plusieurs citoyens de la Commune. — Création d'une garde nationale. — Engagements volontaires en 1792. — Comité de Salut public. — Dénonciations : sont signalés comme suspects : Emmanuel François D'Urre, Alexandre-Joseph-Louis Deydier, homme de loix, et Douvrier de Bruniquel ; leur arrestation, leur mise en liberté. — Terroristes de Conques. — Plantation d'un arbre de la liberté. — Décret du 13 brumaire qui déclare propriété nationale tout l'actif des fabriques ; inventaire fait dans l'église de Conques — Réquisitions et arrêt du représentant du peuple à l'armée des Pyrénées. — Proclamation de la municipalité du 3 frimaire an III de la République — Rétractation des curés constitutionnels. — Adresse à la convention nationale. — Fêtes populaires en l'honneur de la fondation de la République. — Troubles dans l'église le 9 thermidor an XII. — Vœu du Conseil municipal du 9 prairial an XII. — Achat d'un buste à Napoléon Bonaparte. — En 1814 prestation de serment de fidélité au roi. — Discours du maire Alibert.

On appelle Révolution Française la période de l'histoire de notre pays qui s'écoule de 1789 à 1815. Nous allons raconter tout ce qu'il y a eu de plus remarquable dans notre localité pendant cet espace de temps.

DÉPUTÉS DE CONQUES
A LA RÉUNION DES TROIS ORDRES DU DIOCÈSE

Malgré que dans la dernière époque de leur existence les Etats-Généraux se tinssent habituellement à Montpellier, à l'origine ils se réunissaient indifféremment dans toutes les villes de la province, et principalement à Toulouse, Carcas-

sonne, Montpellier, Béziers et Pézenas. Conques envoyait ses députés à Carcassonne : les trois ordres y étaient représentés. Ainsi dans la réunion du 4 février 1789 on remarque :

Ordre du Clergé......	Cavaillés, curé.
Ordre de la Noblesse	Portal de Moux.
Tiers-Etat...........	Cazeneuve. Carles. Segur. Cabrol. Desplas. Laborie.

Dans celle du 16 mars 1789, nous trouvons :

Ordre du Clergé......	Cavaillés, curé. Algan, chapelain.
Ordre de la Noblesse.	Portal de Moux. L'Abbé de Saptes.
Tiers-Etat......	Cazeneuve, maire. Fornier-Russec. Pierre-Valentin Segur. Joseph Diviès, maître en chirurgie.

LE MAIRE DE CONQUES AUX FÊTES DE CARCASSONNE

Je ne saurais exprimer l'enthousiasme qu'excita à Conques la prise de la Bastille. Les registres des délibérations de la commune nous font connaître qu'on alluma plusieurs feux de joie et que des réjouissances publiques furent organisées. La communauté se fit représenter par Carles, maire, aux fêtes que l'on donna à Carcassonne en l'honneur de la prise de cette forteresse. L'invitation qui lui avait été faite portait que le 13 décembre 1790 on devait inaugurer « *divers monuments représentant la Bastille si fameuse par des*

horreurs et un plateau fait des débris de cette forteresse desquels le sieur Palloy, citoyen distingué par son patriotisme, fait hommage au département. » (1).

SERMENT CIVIQUE PRÊTÉ PAR QUELQUES CITOYENS

La commune de Conques ne se montra pas moins enthousiaste à approuver la Constitution de 1791. Parmi ceux qui, les premiers, prêtèrent le serment civique, c'est à-dire qui jurèrent d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, on cite les sieurs : François Cavaillés, curé : Paul Algan, vicaire ; Barthe, curé ; le Conseil général de la commune : Louis-Joseph Sapte ; Jacques Crouzat, ancien officier du régiment de Bourbonnais, chevalier de saint Louis ; Jean Labatut, ancien employé dans les fermes du roy ; Etienne Vidal, invalide ; le Juge de Paix et son Secrétaire. Plus tard, ce furent les personnes suivantes : Bernard, curé de la paroisse ; Guilhaume Etienne ; Maugis, prébandier de l'église de Montréal, retenu à Conques pour cause de maladie ; Alexandre Quillet, prètre, ex-capucin, natif de la commune et beaucoup d'autres encore.

GARDE NATIONALE

Quand il s'agit de créer un corps de garde Nationale, un très grand nombre de volontaires se présentèrent. On forma trois compagnies de dix hommes chacune ; la chapelle des Pénitents Blancs fut affectée au logement de cette milice.

---

(1) Archives de Conques.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES EN 1792

En 1792 les rois de l'Europe s'unissaient contre la France. Le 24 février 1793, sur la proposition de Dubois Crancé, la Convention décréta une levée de 300.000 hommes. Sur la réquisition des Commissaires du département de l'Aude, les citoyens actifs du canton de Conques se réunirent dans la chapelle des Pénitents pour se conformer à la loi sur le recrutement. Le discours prononcé à cette occasion par Fornié, maire, est digne d'être rappelé.

La République est menacée puisque toutes les puissances sont coalisées pour fondre sur nous. Tout nous présage qu'ils veulent nous enlever la liberté dont nous jouissons, cette liberté qui a déjà tant coûté pour l'établir. La Patrie vous demande votre secours, c'est une mère bienfaisante qui sollicite auprès de ses enfants et vous invite à venir à son secours pour la défendre ; elle attend que vous lui offriez vos bras pour la protéger contre ses ennemis qui veulent la plonger dans les fers. Vous aimez trop votre liberté pour ne pas vous prêter à sa défense, vous surtout, belle jeunesse, qui, par la force de votre tempérament, êtes plus propres à supporter l'état militaire ; faut-il donc désespérer de sauver la Patrie ? Ah ! je veux me persuader le contraire; il me semble que je vois déjà vos cœurs enflammés et que, guidés par l'amour de la liberté, vous allez voler sur nos frontières pour y repousser nos ennemis et y porter la terreur dans les rangs. Votre retour sera pour vous et pour nous un sujet de triomphe, nous vous recevrons comme nos bienfaiteurs, nous vous embrasserons comme libérateurs, nos cœurs ne feront qu'un et alors nous vous bénirons et ornerons vos têtes d'une couronne civique (1).

(1) Archives Municipales : Registres des Délibérations.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Le comité de salut public fut composé des sieurs :

Carles,
Desplas,
Diviès, fils,
Doumerg.

Sur sa proposition, le contingent à fournir pour Conques est de 14 soldats ; des fonds sont votés pour les parents indigents, la Garde nationale est invitée à aller faire l'exercice, matin et soir, sur le sol du sieur Cazeneuve et le citoyen Vassal est nommé instructeur.

DÉNONCIATIONS ET ARRESTATIONS

Quand la terrible loi des suspects fut rendue, les dénonciations furent nombreuses chez nous. François Doumergue dénonce comme suspects les citoyens Arcens, son épouse et sa fille de service « parce qu'ils ne vont pas à la messe du curé constitutionnel. » Pour le même motif sont déclarés suspects le citoyen Barthe, les femmes Crouzat, Mercier, Lucet, Navals et sa fille, les deux sœurs de Cordes, la femme Cabrol et sa servante. (1) Toutes ces personnes furent incarcérées dans l'église des Pénitents et jugées. Le Conseil général de la commune, assemblé le 3 avril 1793, rend le jugement suivant : « Attendu qu'il n'existe point de

(1) Les dénonciateurs furent : Pierre Montagnier, Jacques Jalbert, Jacques Dhomps (Archives municipales).

loi qui oblige personne d'aller à la messe, que la liberté des cultes au contraire est une loi de la République, que par suite on ne peut pas trouver de délit sur l'imputatien faite, le procureur de la commune entendu, l'assemblée, à l'unanimité, ordonne l'élargissement. »

A la même époque on arrêta comme suspects François d'Urre, Alexandre-Joseph-Louis Deydier, de Conques, et Douvrier de Bruniquel, de Villegly. Les deux premiers furent détenus à Carcassonne, le second, enfermé à Toulouse, au couvent de la Visitation, transformée en prison. Sur 14 détenus qui furent placés dans la même chambre que le citoyen Douvrier, sept périrent sur l'échafaud. La journée du 9 thermidor sauva la tête de ce dernier et grâce à l'intervention du député Clausel, de l'Ariège, le Comité de sûreté générale de la Convention, autorisa sa mise en liberté. (1)

François D'Urre et Louis Deydier furent relâchés presque en même temps. Jusqu'au moment où leur liberté devint définitive, on les obligea à se présenter au greffe de la commune de Conques, pour avoir leur certificat de résidence. Chaque fois que l'intéressé se présentait, il apposait la signature au bas de la déclaration suivante :

« Ce jourd'hui, s'est présenté devers le greffe de la municipalité de Conques, le citoyen Douvrier Bruniquel, pour se conformer à l'arrêté du représentant du peuple et a signé :

DOUVRIER BRUNIQUEL

Monsieur D'Urre en faisait de même et signait :

D'URRE

---

(1) Joseph-Accurse-Louis-Rigail d'Ouvrier, eut 10 enfants. L'aîné Marc-Antoine-Rigail d'Ouvrier, était le père du général d'Ouvrier de Bruniquel, que nous avons tous connu et estimé.

Louis Deydier venait faire acte de présence à la mairie de Carcassonne.

Le sieur D'Urre et Deydier obtinrent leur liberté définitive le 29 pluviose, an III de la République. L'arrêté suivant se trouve aux Archives de Conques :

MORT AUX TIRANS — PAIX AU PEUPLE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

A Carbonne, le 29 pluviose an III de la République française une et indivisible ;

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales :

Vu la pétition présentée par les citoyens Emmanuel-François Durre et Alexandre-Louis Deydier, par laquelle ils demandent que la liberté provisoire qui leur a été accordée par notre collègue Chauderon Rousseau soit définitive ;

Vu le certificat de civisme accordé aux pétitionnaires par le Conseil général de Carcassonne et Conques ;

Vu l'avis du Comité révolutionnaire du district de Carcassonne qui pense qu'il ne peut être dangereux et qu'il y a lieu d'accorder la liberté définitive aux pétitionnaires ;

Arrête que Emmanuel-François Durre et Alexandre-Louis Deydier, demeurent définitivement en liberté.

Fait Carbonne, les jours, mois et an que dessus.

Signé : PROJEAN.

TERRORISTES DE CONQUES

Les citoyens de Conques, qui furent reconnus « pour avoir suivi le système de terreur, crié au meurtre, à l'incendie, au pillage, » sont :

Nicolas Tournier, oncle ; Pierre Tournier, son fils aîné et Jeanne Dhomps, épouse et mère de ces derniers : Nicolas Tournier, neveu ; Marie Roger, épouse de Joseph Doumerg ;

Jalbert, dit Labasse ; Bernard Guiraud, dit Lapin ; Amalric ; Doumerg, dit Basset : Jean-Pierre Mons, dti Monsarel ; Maurel, dit Laureillan ; Jeanne Crouzat ; Jean Limousis et Cassignol, charron.

ARBRE DE LA LIBERTÉ

Quelques jours après le 13 vendémiaire 1793, on planta un arbre de la liberté sur la place du roy.

DÉCRET DU 13 BRUMAIRE

En vertu du décret du 13 brumaire qui déclarait propriété nationale tout l'actif affecté aux fabriques, on fit l'inventaire des 'objets appartenant à l'église de Conques en présence des gardiens de la fabrique : Lucet, Amalric et Treil. On trouva :

1° Dans la Sacristie	1 reliquaire, argent. 2 ostensoirs. 4 calices. 2 chandeliers. 1 croix avec manche à feuilles d'argent. 1 encensoir avec navette en argent. 2 bourdons avec manche en argent. 1 cremière et un ciboire en argent. Une grande quantité d'habits pour le culte.
2° Dans le Sanctuaire	1 grand tableau à cadre doré. 1 lustre doré. 1 dais en damas rouge. 3 confessionnaux.

3°	Dans la chapelle	Ste Croix...	rien de remarquable.
4°	— —	du Rosaire..	— —
5°	— —	St-Sébastien.	— —
6°	— —	St-Roch.....	1 lustre doré avec gland argent et or, 1 tableau à cadre doré.
7°	— —	Sainte Anne.	1 eau bénitier avec son support en marbre pour fonts baptismaux.

Ces objets furent portés à Carcassonne. Dans la lettre d'envoi, la communauté de Conques, informe le Comité de salut public que malgré tout « les habitants ne veulent pas se désister du culte ».

Des six cloches que possédait l'église, on en prit 4 pour les convertir en canons ; celle des Pénitents, servit au même usage.

RÉQUISITION

Pour lutter contre l'Europe coalisée on avait besoin d'un million de soldats; la réquisition y pourvut. Conques dut fournir cinquante hommes et deux charrettes complètes avec trois colliers chacune; Marty et Peyre furent chargés de procéder à cette réquisition. On mit tous les ouvriers tailleurs et cordonniers à la disposition du Comité de Salut public; Camps et Simon Labatut furent préposés à leur surveillance. Toutes ces mesures s'exécutèrent rapidement. Le lieutenant Seguy, le sergent-major Louis Gaches, le caporal Daumada et le sergent Peyre, tous de Conques, firent partie du 9ᵉ bataillon de l'Aude, armée des Pyrénées. Enfin on décida d'envoyer 3 sols par jour aux volontaires de la commune « *qui étaient sur la frontière pour défendre la patrie et repousser les tyrans qui la menacent.* » (1)

(1) Archives communales.

PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ

Le 3 frimaire, an III de la République, la municipalité adresse aux habitants de Conques la proclamation suivante :

La Municipalité, considérant :

1° Que le but principal de toutes les opérations dans la commune doit tendre au bien général ;

2° Que ce but ne doit s'obtenir que par l'exécution de loix sages qui nous gouvernent ;

3° Qu'il importe de garantir de l'erreur beaucoup de citoyens qui, par l'usage d'un long abus, se mettent journellement dans le cas d'encourir des peines considérables faute de connaître combien ils s'exposent, soit en troublant la tranquillité publique, ou en violant des propriétés qui, toutes, sont confiées à sa vigilance ;

4° Que le zèle de tout bon citoyen doit être toujours prêt quand il s'agit du bien public ;

5° Que forcé par les devoirs du poste ou les loix, l'agent national remplit un ministère de rigeur envers tous les citoyens qui s'écartent de la route, que cette même loi trace à tous ;

6° Que quelque zèle que l'on suppose au meilleur citoyen, le plus zélé a besoin qu'on excite son zèle ;

Elle invite tous les citoyens à s'entourer de toutes les vertus qui doivent caractériser un membre du peuple libre ; les principales de ces vertus sont : l'amour et l'obéissance aux loix, le respect aux autorités constituées qui en sont l'organe ; la prudence, la patience et la sagesse.

Chaque citoyen doit se faire un devoir de ramener ceux qui s'égarent, de dénoncer ceux qui malversent et de veiller à la conservation de toutes les propriétés.

Chaque propriétaire doit se faire un devoir de couvrir le champ qu'il possède de toutes sortes de productions.

C'est alors, frères et amis, qu'éclairés les uns par les autres, appuyés par la pureté de nos mœurs et forts de nos bons sentiments, vos magistrats libres dans leur zèle pourront opposer à tous les abus une âme ferme et courageuse et encourager les mauvais citoyens par l'exemple. Vous verrez doubler les productions de votre sol, la gueté,

fille de l'abondance, brillera dans tous les yeux, le voyageur ne promenera pas ses regards sur une campagne nue ou des récoltes monotones, les magistrats du peuple verront sa joye, c'est leur plus douce récompense.

Le lendemain où fut affichée cette proclamation, le citoyen Peyre, en vertu de l'arrêté du représentant du peuple Delbreil. est requis de conduire à Carcassonne les animaux réquisitionnés ; faute par lui d'y aller « *les gendarmes iront le saisir pour le faire punir conformément à l'arrêté du Comité du Salut public du 18 thermidor.* »

RÉTRACTATION DES CURÉS CONSTITUTIONNELS

Après avoir inscrit dans la déclaration des droits de l'homme le principe de la liberté de conscience, la Révolution, par une inconséquence étrange, voulut imposer une constitution civile au clergé à laquelle on dut prêter serment de soumission et obéissance. Un grand nombre de prêtres préférèrent la mort et l'exil au parjure ; d'autres se cachèrent. Il y eut donc deux églises en France : *le clergé constitutionnel ou assermenté et le clergé insermenté.* A Conques, le curé assermenté se nommait Barthe, et disait les offices dans l'église paroissiale ; le curé insermenté se tenait caché dans la maison de M. Almayrac Canavy, et l'on voit encore au première étage le petit appartement où il célébrait la messe ; il donnait furtivement le sacrement du baptême dans la maison Cals.

Beaucoup de prêtres assermentés ne tardèrent pas à se rétracter. Voici la rétractation du curé Barthe, de Conques, adressée le 14 novembre an III de la République aux maire et officiers municipaux ;

Il y a environ trois ans qu'on me fit prêter, citoyens, comme vous savez, un serment malgré moi c'est-à-dire par force; je ne pouvais comprendre qu'ayant décrété en premier lieu la liberté des opinions, ne pouvoir gêner personne au sujet de sa religion, on exerçât un Robespierrisme si tyrannique ou s'en aller ou prêter serment; j'ai aimé trop ma patrie, laquelle j'ai sacrifié pour Dieu; aussi je me retracte de tous ces serments que j'ai prêtés contre ma conscience et qui sont contraires à la religion catholique, apostolique et romaine; je promets, voue et jure sur les saints évangiles de Dieu de garder et confesser jusqu'au dernier soupir de ma vie, avec l'aide de Dieu, la foi catholique pure et entière sans laquelle on ne peut être sauvé et dont présentement je fais profession sans contrainte.

Je vous prie, citoyens, d'insérer cette rétractation sur le registre afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, et de me regarder, comme un bon patriote parce que je suis en état de prouver, aussi clair que le jour, que ceux qui observent leur religion sont meilleurs citoyens de la République que ceux qui ne l'observent pas.

Salut fraternel.

PIERRE BARTHE. (1)

Le sieur Bernède, de Conques, vicaire de la paroisse Saint-Michel de Carcassonne suivit le même exemple. Cela résulte de l'attestation suivante :

Pardevant le notaire à Toulouse soussigné, fut présent M. Pierre Bernède, natif de la ville de Conques, prêtre, vicaire de l'église paroissiale Saint-Michel, lequel nous a exposé que le 23 Janvier dernier, jour de dimanche, dans la dite église, à l'issue de la messe de paroisse et en présence de la municipalité de Carcassonne et des fidèles assemblés, il a prêté le serment public ordonné par décret du 27 novembre 1790, sanctionné par le roi le 26 décembre suivant;

Que le comparant ayant des syndereses de conscience sur le serment par lui prêté, ayant consulté des canonistes et des personnes éclairées dans les devoirs à remplir et dans la croyance de ceux qui se sont voués à l'état ecclésiastique; que les diverses conférences qu'il a eues à cet égard l'ont convaincu que le serment par lui prêté

(1) Archives municipales.

est contraire aux lois de la religion et de l'église; en conséquence le sieur Bernède déclare qu'il révoque le serment qu'il a prêté, nous déclarant que sa révocation ne préjudicie en rien aux devoirs de citoyen fidèle dont il fait profession et que son seul désir est de voir régner la paix, l'amour et la concorde.

Fait et passé à Toulouse, le 28 mai 1791.

VIDAL, notaire royal, *signé.* (1)

ADRESSE A LA CONVENTION

Le 1er vendémiaire an III de la République, les communes du canton, réunies à Conques en Assemblée primaire, envoient à la convention l'adresse suivante :

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Vous avez invité tous les citoyens à vous faire part de leur réflexions et de leurs lumières; c'est un tribut que nous devons à la patrie et nous aimons à vous en faire l'hommage.

Des lois et une constitution furent donnés au peuple de 1789, et le peuple de l'an III de la République attend une constitution et des lois qui lui procurent un bonheur mérité par tant de privations, de travaux et de sacrifices.

A présent nous osons le dire, les lois sont le gouvernail de l'Etat et le vaisseau, quelqu'en soit le pilote, ne saurait bien aller, si ce gouvernail n'est proportionné tant à sa masse qu'à sa construction et à sa orce

Les Français d'aujourd'hui forment un peuple tout nouveau ; ce système infernal des égorgeurs, outre tant d'autres maux, a changé ce caractère envié par tous les peuples du globe.

Des lois sages nous sont préparées; un gouvernement plus juste a succédé au gouvernement pour lequel notre langage ne fournit point d'épithète propre à en faire sentir l'atrocité; une abominable tissu d'horreurs decemvirales salira les pages de notre histoire. L'œil du juste ne pourra les parcourir sans répandre des larmes de sang, ce

(1) *Cartulaire de Garcassonne.*

souvenir navre encore nos cœurs. Vous avez frappé des grands coupables; les restes de cette horde abominable et assassine répandent encore une odeur mephitique parmi nous ; vous les replongerez dans l'égoût infect qui les avait vomis, et toutes les communes feront retentir l'air de leurs applaudissements, et le vœu du souverain sera rempli.

Mais ceux-ci ne sont pas moins les cruels et dangereux ennemis du peuple qui, trompant les vues salutaires du gouvernement, dégoûtent les cultivateurs des moyens qui tendent à nous procurer l'abondance ; le comité d'agriculture et des arts répand dans toutes les communes des précieuses instructions capables de doubler nos moyens d'existence ; en nous conformant à ces vues bienfaisantes, nous invitons nos concitoyens, par une proclamation, à tripler les produits de leur héritage, aussitot quiconque possède un arpent de terre s'empresse de le couvrir de pommes de terre, fèves, pois et autres légumes ; notre âme tressaillit de joie en promenant nos regards sur des campagnes riantes où jadis on ne vit que des récoltes monotones. Cependant notre gayté s'évanouit, car on vole nos fruits, on pille les récoltes, des enfants maraudent journellement et le fumier destiné aux engrais n'est pas à l'abri de leur cupidité. Celui-là même à qui la loi impose le devoir de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés est menacé et souvent sa récolte est coupée ou ravagée en verd. Législateurs, nous n'avons pas oublié que la justice a frémi au milieu de vous, elle y sourit maintenant après avoir déchiré le voile qui la dérobait à tous Mais dans les départements éloignés du sanctuaire où vous êtes réunis, elle ne soulève encore qu'à peine et d'une main tremblante ce même voile dont vous avez juré quelle ne se couvrirait plus.

Les citoyens du canton de Conques.

Suivent cinquante signatures. (1)

FÊTES POPULAIRES

L'an IX, des grandes fêtes furent données à Conques en l'honneur de la fondation de la République.

---

(1) Registre des délibérations de la commune de Conques, 1776-1796.

TROUBLES DANS L'ÉGLISE

Le 9 thermidor, au moment même où Tallien demandait qu'on mît Robespierre en accusation, des troubles graves éclataient dans l'Eglise de Conques. Deux femmes de l'endroit, appelées *las Péchos,* se signalèrent surtout par leurs vociférations. L'Eglise fut fermée et les clefs furent remises aux marguilliers.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous n'avons rien de bien intéressant à relater jusqu'à la proclamation de l'empire. La commune de Conques est une des premières du département qui émet le vœu que Napoléon Bonaparte soit nommé empereur des français et que cette dignité devienne héréditaire. Le même jour où le pape Pie VII, sous les voûtes magnifiques de la vieille métropole de Notre-Dame, couronnait Napoléon et Joséphine, le peuple de Conques assemblé sur la place du roi, proclamait, par l'organe du maire, « que l'empire devait être éternel. » Pour rendre l'amour de « Napoléon le Grand » plus vivace, il aurait voulu que le buste de l'Empereur fut élevé sur une des places publiques ou dans la salle de la mairie. Une foule de circonstances empêchèrent la réalisation d'un tel projet. Du reste les gens de Conques oublièrent très vite leurs serments et leurs promesses, et ce fût avec des transports de joie qu'ils virent remonter sur le trône la famille qui régnait avant la Révolution.

PROCLAMATION DU MAIRE ALIBERT

Le jour de la prestation de serment de fidélité à Louis XVIII par les conseillers municipaux, le maire Alibert s'exprimait en ces termes :

Appelés à recevoir de vous le serment solennel au roi, ce serment qui en ce moment est sur tous les points de notre heureuse France, nous nous félicitons de ne pas avoir à vous convaincre de la légitimité et de l'importance de vos obligations et à échauffer votre zèle pour le meilleur des rois.

Aussi ne m'attacherai-je pas à développer ici ces grands principes d'ordre social, que les écarts les plus audacieux de l'esprit humain et les révolutions les plus orageuses n'ont pu jamais submerger. Je n'interrogerai pas même, à l'appui de vos obligations , les oracles sublimes de la religion, mais repoussant les vains sytèmes qui compromirent notre existence politique et morale, nous trouvous sans doute conforme à nos communs sentiments de professer avec elle que le trône de nos rois repose dans son sanctuaire inviolable.

Proclamons donc hautement et puissent nos concitoyens puissent nos neveux ne penser jamais autrement ; proclamons, que l'homme ne peut se soustraire à l'action immédiate et continue de la puissance qui la crée et qui, modératrice de l'univers qu'elle forma, l'est aussi de la Société humaine dont elle est l'auteur et le soutien, et que de ce principe découle la conséquence que les rois sur la terre sont, non plus les mandataires du peuple mais bien les lieutenants irrévocables du monarque éternel.

Mais quelques décisives que soient ces considérations, je n'ai pas besoin, messieurs, de m'élever jusqu'à elles, et pour électriser vos âmes, de vous rappeler que vos engagements envers le roi tiennent essentiellement à notre culte religieux.

Pour offrir à sa majesté notre hommage pur et sans tache, je n'ai qu'à descendre un instant dans vos cœurs ; je les trouve tout émus encore de ces sentiments d'allégresse qui éclatèrent avec tant d'énergie lorsque le 24 avril nous proclamâmes le retour, au sein de la patrie, de ces princes que de si cruelles infortunes avaient tenus si longtemps éloignés de nous. Nous sommes nés Français, nous avons tous sucé avec le lait cet amour pour nos rois qui se sont distingués par une

succession, à jamais interrompue, de vertus d'héroïsme, et de bienfaits.

Un abîme sans fonds allait nous engloutir ; Louis le Désiré a comblé cet abîme. La guerre désolait nos campagnes, moissonnait notre jeunesse, il nous a rendu la paix et la prospérité. Jurons donc de lui obéir et de lui rester à jamais fidèles ; jurons de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entreténir ancun signe qui soit contraire à son autorité.

VIVE LE ROI !

IX

Règnes de Louis XVIII, Charles X et Louis Philippe. — Révolution de 1848. — Second empire. — Gouvernement de la République.

Aucun fait remarquable ne se passe à Conques durant les règnes de Louis XVIII et Charles X.

Après l'insurrection du 12 mai 1839, organisée, à Paris, par la Société des Saisons et l'emprisonnement de Barbès, un des chefs de l'émeute, l'idée républicaine fit de grands progrès parmi nous. Originaire de notre pays, Barbès, on le sait, accusé du meurtre du lieutenant Drouineau, fut condamné à mort par la chambre des pairs, constituée en cour de justice. Des personnages haut placés firent des démarches dans le sens de la clémence. Louis-Philippe se montra inflexible ; mais il se sentit ébranlé par les larmes de la sœur de Barbès, qui aimait son frère à l'adoration, et la peine fut commuée en une détention perpétuelle. La nouvelle de la grâce provoqua à Conques une joie délirante, des banquets furent organisés par les républicains et, durant de semaines entières, on n'entendit dans la rues que la chanson de Barbès, composée par un habitant de la ville et que nous donnons ci-dessous :

I

En parlan de Barbés
Qu'uno testo soulido !
Toujour nous a proumés
D'aima la Républico.
Quand apprenguec sa mort
S'espoubantec pas brico,
Mes el cridec pus fort :
Bibo la Républico !

II

Quand sa sur y anec
Per demanda la gracio,
Le rey i respoundec
Que bengo à ma laço.
Jamai ses pas soumés
Daban Louis Philippo ;
Criden bibo Barbés,
Bibo la Républico !

III

Soun bel-frayré, benguec
I announça la gracio ;
De suito l'embrassec
Mais el fousquec de glaço.
A Paris es anat,
Per exposa sa bido
Et toujour a cridat :
Bibo la Républico !

Louis Philippe ne fut pas seulement vaincu par les prières de la sœur de Barbés, mais encore par la supplique de Victor Hugo dans laquelle ce dernier faisait allusion à la princesse Marie qui venait de mourir et au comte de Paris qui venait de naître :

Par votre ange envolée, ainsi qu'une colombe,
Par ce royal enfant doux et frêle roseau,
Grâce encore une fois, grâce au nom de la tombe,
Grâce au nom du berceau.

La popularité qui s'attachait au souvenir du premier empire fut cause que le 10 décembre 1848, jour de l'élection du Président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte recueillit dans le canton de Conques, le plus grand nombre de suffrages. Ceux-ci se répartirent de la façon suivante :

Bonaparte	880
Ledru-Rollin	239
Cavaignac	166
Barbés	12

En 1852, le Conseil municipal envoie à l'empereur ses sentiments de profond respect et de dévouement. Lors de son mariage, le Maire lui écrit :

Dieu bénit votre majesté quand il vous confia les destinées de la France, il vous bénira encore dans l'union que vous venez de contracter, car c'est lui, n'en doutez pas, qui, en vous donnant une compagne, l'a faite grande et digne de vous. Votre postérité grandira à l'ombre de votre trône, et votre sagesse et vos vertus qui se reproduiront en elle nous assure, pour de longues années, paix, gloire, bonheur et puissance.

Le 14 janvier 1858, les italiens Orsini, Pietri, Rudio et Gomez, essayèrent de faire périr l'Empereur à son entrée à l'Opéra, en lançant des bombes sous sa voiture. A l'occasion de cet attentat, la municipalité lui envoie l'adresse suivante :

Grande et respectée au dehors, heureuse au dedans, la France reposait tranquillement sous votre égide tutélaire. Elle voyait avec

orgueil ses destinées s'accomplir pacifiquement et chaque année ajouter un fleuron de plus à sa couronne.

Lorsque des êtres dégradés, d'infâmes assassins ont tenté de tarir cette source de gloire et de prospérité et de replonger la Patrie dans cette ornière profonde dont vous l'avez si heureusement et si noblement retirée.

Les Insensés ! Ils n'ont pas vu qu'avant d'être l'élu de plus de sept millions de vos sujets, vous avez été celui de Dieu et que leurs efforts coupables et impuissants viendraient se briser contre l'expression de cette volonté divine !!! C'est ce qui vient de justifier le fatal événement du 14 de ce mois.

Permettez, Sire, à quelques-uns de vos sujets, de venir déposer aux pieds de votre Majesté, avec leurs sincères félicitations, l'assurance de leur entier dévouement.

Rassurez les bons, Sire, en ménageant vos jours qui sont si précieux et faites trembler les méchants en livrant ces grands coupables aux rigueurs d'une prompte justice.

Conques, le 17 janvier 1858.

Ont signé : PATAU, BARSALOU, BERNÈDE, DANJARD, DESPLAS, ROGÉ, MONGE, TARBOURIECH, le Juge de Paix, le Greffier et le Garde-Champêtre.

Après l'attentat de 1867, cette nouvelle adresse est envoyée à l'Empereur :

Bien qu'un étranger soit l'auteur de l'attentat dont la capitale vient d'être le théâtre, le Conseil municipal de Conques (Aude), fidèle interprète des généreux sentiments d'une population qui s'associe pleinement à la prospérité de votre Empire, et qui est fier de la visite à sa Majesté du plus grand Souverain du monde, vient vous exprimer tout ce que peut produire d'indignation, l'événement regrettable qui a mis en danger vos jours si précieux et ceux de l'empereur de Russie, et vous supplie humblement de vouloir bien agréer son enthousiasme le plus sympathique et ses félicitations les plus sincères pour la protection providentielle dont vous êtes constamment l'objet.

Le Conseil dépose à nouveau à vos pieds les vœux constants qu'il fait pour votre bonheur, celui de l'impératrice et du prince impérial, espoir légitime de la Nation.

La France entière a frémi d'épouvante...... Le sang du Czar aurait baigné son sol hospitalier !! Mais la divine Providence qui veille sur

son honneur a détourné le bras d'un vil assassin ; grâces lui soient rendues.... et permettez, Sire, aux membres du Conseil municipal de Conques, de faire respectueusement parvenir jusqu'aux pieds du trône, l'expression énergique de l'horreur que leur inspire cet odieux attentat et leur sympathie pour les hôtes augustes de l'empereur et de la France.

Les membres du Conseil : DOUART aîné, RAYNAUD, A. GUYOT, M. LUCET, Pierre GRAUBY, FORNIÉ.

Pendant l'Empire, on comptait à Conques quelques républicains jouissant d'une certaine influence. On les plaça sous la surveillance de la haute police ; les sieurs Fontrouge, Palesine et Fages, furent dans ce cas. Aussi, à l'avènement de la République, le nombre de partisans du nouveau régime s'accrut d'une manière sensible. Tout le monde cria vive la République, avec la même facilité qu'on avait crié, quelques années avant, vive le roi ou vive l'empereur.

Pendant les guerres du second Empire, Conques fournit un nombre considérable de combattants. Pour ne citer que celle de 1870, ceux de nos compatriotes qui en firent partie, s'appellent : Griffe Jean-Pierre, Faurie, Grauby Paulin, qui avait fait aussi la campagne du Mexique, Requi Jean, Guilhem, Bertrou, Gazel, Ormières frères. Danjard, Viala, Fontrouge, etc.

Beaucoup de blessés reçurent, chez les sœurs de la Sainte-Famille, les soins les plus assidus. Par arrêté préfectoral du 3 novembre 1870, la part de la commune dans les frais d'habillement et d'équipement des mobilisés fut de 8934 francs.

Les militaires de Conques, qui prirent part aux affaires de la Commune, sont : Beauquier Isidore, Michel Montagné, Griffe Antoine, etc...

Les fêtes, données à Conques, en l'honneur de l'arrivée des marins Russes en France, revêtirent un éclat exceptionnel.

Pendant la campagne de Madagascar, le sieur Marius Labadie succomba à Tananarive aux suites de la fièvre paludéenne.

X

Pestes. — Famines. — Froids. — Orages. — Inondations. — Crimes. — Incendies.

Les pestes de 1347 et 1348. n'épargnèrent pas notre localité ; mais celle de 1361, qui dura de six à sept mois, y fit les plus grands ravages. Deux siècles plus tard, l'épidémie apparaît de nouveau dans la contrée (1557, 1558), pour se montrer encore en 1629 et 1630 (1). Cette dernière fut occasionnée par l'affluence des troupes à Carcassonne et l'agglomération des morts et des blessés sur les champs de bataille, ou dans les fossés de la ville. Depuis la peste de 1650 jusqu'à nos jours, Conques, n'a été éprouvé qu'en 1720 ; le nombre de décès fut très considérable. Les registres des délibérations nous apprennent que la communauté n'ayant pas de ressources pour acheter des médicaments, on décida de faire comme à Carcassonne : « dresser un rôle des personnes aisées et commodes, en état de prêter de l'argent pour faire des provisions. » Le sieur Fraissé. dut fournir dix mille livres ; Bernard Fornier, trois mille ; Jean Dufay, quinze cents ; Gabriel Cazeneuve, quinze cents ; Antoine Cazeneuve, six cents ; Joseph Viguier, mille ; Guilhaume Maynadier, deux cents : Alibert, deux cents : Bernard Alaux, cent ; Amalric, cent : Desplas, jardinier, cent ; Jean Quillet,

(1) Pendant la peste de 1557, le roi permit aux habitants de Carcassonne de tenir un conseil général dans tel lieu du diocèse qu'ils jugeraient à propos. La ville de Conques fut choisie pour cette assemblée qui se fit le 26 juillet et dans laquelle il fut statué « que l'élection des consuls de Carcassonne se ferait le 15 du mois d'août prochain à Maquens. » — BOUGES, *Histoire de Carcassonne*, p. 310.

quatre vingt-dix. Le sieur Bernage, intendant de la province, autorisa la communauté à porter aux rôles les sommes taxées.

En 1735, une maladie épidémique, la *suette miliaire*, désola Conques et les lieux voisins. Mgr de Grignan, évêque de Carcassonne, y accourut, suivi de plusieurs médecins et ne quitta point les lieux contaminés sans y avoir établi tous les secours nécessaires.

Dans le courant de 1753, de nouvelles épidémies se déclarèrent. On attribua la contagion aux immondices jetées dans la rivière par les bouchers et aux fumiers disséminés dans l'intérieur du village. Enfin, les années 1871 72 et 73, furent marquées par l'apparition d'affections dyssentériques. Nous en avons parlé à propos des fontaines. Il est bon de rappeler que c'est pendant la peste de 1721, qu'on établit des portes aux extrémités des faubourgs ; elles étaient à côté des maisons Sélariés, Grosby Alexandre, Lucet et Rieux, maréchal. Nul ne devait rentrer dans la ville sans prouver, par un passeport, que l'endroit d'où il venait n'était pas contaminé : deux habitants, sachant lire et écrire et placés à chacune de ces portes, durent faire cette vérification. On vendit les portes aux enchères en 1728.

Après la peste, la famine. Les années 1740, 1790, 1792, furent particulièrement meurtrières. En 1740, les sieurs Diviez, officier municipal, et Doumerg, boulanger, sont chargés d'aller à Narbonne et à Cette, acheter du blé pour la commune. En 1792, les greniers d'abondance fournirent deux cents setiers de blé.

Les années des plus grands froids sont celles de 1570, 1571, 1597, 1709, 1751, 1788, 2 et 3 pluviose an III, 6 nivose an VII, 8 nivose an VIII, 26 nivose an X, 1830, 1870-1871. Les gelées du 1er mai 1817 et 8 mai 1838 causèrent ici les plus grands dommages.

Les orages, grêle et inondations signalèrent les années 1783, 1788, 1801, 1807, 1808, 1809, 1875 et 1891.

Les archives communales parlent de deux assassinats qui eurent lieu à Conques en 1750 et 1759 : l'un perpétré par un ouvrier étranger sur la personne de noble Pierre de Laporterie, seigneur de Roquebourbe, en son château des Saptes. l'autre sur celle d'un nommé Jean Escande, de Conques.

Plus près de nous deux autres assassinats furent commis aux portes du village ; l'un sur le sieur Chappert André, tonnelier à Villanière (jour de Pâques, année 1871) l'autre sur la petite Cugnasse, habitant avec ses parents le domaine de Salitis ; le meurtrier de cette dernière, un enfant de 12 ans, a été enfermé dans une maison pénitentiaire.

Signalons enfin les trois incendies qui eurent lieu en 1854 et dont le principal eut pour théâtre l'usine Lucet à la Fleur de Lys.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

MANUFACTURE DES SAPTES

PRÈS CONQUES

MANUFACTURE DES SAPTES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

Fabriques particulières de Conques.

CHAPITRE VI

Statuts et règlements relatifs aux manufactures des Saptes et de Conques.

EPILOGUE

CHAPITRE Ier

Etat de l'industrie drapière à Conques avant l'établissement de la manufacture des Saptes.

A six cents mètres environ du village de Conques et au midi est le château des Saptes. C'est là où fut établie au xve siècle la manufacture de draps de ce nom, qui exista près de trois siècles et partagea, avec celle de Villeneuve (Hérault), le commerce des draps du Languedoc dans le Levant.

A cette époque et dans des temps plus anciens encore, les fabriques de draps existaient non seulement à l'intérieur du village, mais aussi au voisinage ou sur la rivière Orvieil. Depuis fort longtemps, les habitants de notre pays s'étaient adonnés avec succès au commerce des laines (1) ; grâce à la facilité des eaux, à celle d'avoir en quantité les laines d'Espagne et celles du pays (2), grâce aux marchands de Marseille qui transportaient nos draps au Levant, nos ancêtres pouvaient lutter avantageusement avec les Hollendais. Le thym couvrait nos plaines et celles de la Narbonnaise et y amenait des contrées lointaines plusieurs milliers de troupeaux.

D'un autre côté, la garrouille ou chêne-nain croissait sur nos garrigues et chaque année, au printemps, on y faisait la récolte d'un insecte précieux qui s'établit sur les feuilles

---

(1) Barante : *Essai sur le département de l'Aude*, p. 258.

(2) Bien avant la Révolution française, le nombre de bêtes à laine, dans les environs de Conques, était de cinq ou six mille. Archives municipales.

épineuses de l'arbuste. C'est le *Vermeil*, qui n'est autre que le *Kermés*, l'une des drogues les plus recherchées dans la préparation des draps. Le pastel était cultivé dans les environs de Narbonne ; quant aux autres drogues, elles arrivaient par les marchands narbonnais ou sur les navires de Gênes, de Pise ou de la Catalogne.

Les vieilles relations que Marseille entretenait avec la Syrie et les pays voisins, celles que les envoyés du roi Chilpéric établirent à Constantinople, vers la fin du VIe siècle, n'avaient pas peu contribué à ce résultat,

Sous les Wisigohts, les Juifs de la Septimanie eurent pendant un certain temps des relations commerciales avec des Syriens et des Grecs établis sur la côte maritime, mais elles furent interrompues par l'expulsion des familles Israélites. (1)

Après la mort de Charlemagne les relations entretenues entre Carcassonne et les Arabes d'Espagne furent la cause d'un nouveau réveil dans le commerce des laines.

Au Moyen Age, tant que notre pays fut soumis au régime féodal, la richesse reposa principalement sur la possession de la terre. Le manque de routes, l'absence de sécurité, les guerres continuelles dans les provinces entravèrent le développement du commerce et de l'industrie.

Pourtant, les habitants de Conques et de Carcassonne ne ressentirent pas le coup fatal porté par la féodalité au commerce des villes de l'intérieur, à cause des relations entretenues avec le Levant par le monastère de Lagrasse.

Après les croisades, on constate dans le Midi un certain réveil commercial et industriel que facilite considérablement la création de la lettre de change ; on peut dire que c'est à partir du XIIe siècle que les manufactures de Carcas-

(1) CROS-MAYREVIEILLE : *Histoire du Comté et de la Vicomté de Carcassonne*.

sonne et des environs ont un certain renom. Aussi un des plus fameux troubadours de ce pays, Raymond de Miraval, mort en 1248, écrit au jongleur Bayonna : « Tu iras chez Olivier qui te donnera de beau et fin drap de Carcassonne. » (1) A cette époque 110 villes du diocèse, et parmi elles Conques, ne subsistaient que par le travail des manufactures.(2)

Notre commerce fut encouragé par Philippe le Bel et ses successeurs, et au xiv[e] siècle, l'exportation des draps dans le Levant est considérable. Une requête adressée à Louis XI en 1479 par les commerçants de Carcassonne et des environs, atteste qu'elle ne l'était pas moins au xv[e] siècle.

Les archives de Conques nous enseignent qu'à cette époque il y a dans le village 10 cardeurs, 15 pareurs de draps, 5 teinturiers, 12 tisserands, 5 moulins foulons. (3).

Au xv[e] siècle, nos draps rencontrèrent dans le Levant la concurrence Anglaise et Hollandaise. La lutte fut si vive que les Anglais et les Hollandais donnèrent leurs draps à perte ; les Carcassonais ne pouvant faire les mêmes sacrifices altérèrent les qualités des leurs afin de pouvoir baisser leurs prix. Ce fut une mesure fâcheuse qui décria nos fabriques dans le Levant et laissa pour longtemps ce commerce aux Anglais et Hollandais. C'est pour relever cette fabrication que les frères Saptes, venus de Tuchan, établirent à Conques, en 1530, cette importante manufacture de draps qui a occupé, pendant trois siècles, une place considérable dans la Chronique commerciale de la contrée.

---

(1) Ditandy : *Lectures variées sur le département de l'Aude.*

(2) Bouges : *Histoire ecclésiastique du diocèse de Carcassonne.*

(3) La famille Alricy, de Conques, se livra sur une grande échelle au commerce des draps. — Archives municipales.

CHAPITRE II

Les frères Saptes achètent le moulin de la Torte, près Conques, et y créent une manufacture de draps. — Historique de cette manufacture depuis sa fondation jusqu'à l'arrivée du sieur de Varennes.

Dans un Mémoire touchant les familles les plus anciennes de Carcassonne, il est dit que la famille de Saptes est originaire de Tuchan (1). François de Saptes fut le premier qui vint habiter Carcassonne : ce fut encore lui qui, avec ses deux frères Pierre et Maurice, acheta le moulin de la Torte situé entre Conques et Villalier, et y construisit un château auquel Pierre donna plus tard son nom. Ce moulin était ainsi appelé du nom du ténement qui l'avoisine et dans la traverse duquel la rivière d'Orvieil fait un coude simulant la jambe d'un boiteux. (2).

Les frères Saptes y fondèrent un établissement où se trou-

---

(1) CROS-MAYREVIEILLE. — On trouve le nom de Saptes dans un acte de la Bourgeoisie de Tuchan sous la date de 1404.

(2) Un acte du 18 avril 14[illegible]9, nous apprend que le moulin de la Torte appartenait jadis à Pierre-Raymond Terrenj, pareur de draps à Carcassonne, lequel il échangea avec un autre moulin assis à Conques au lieu dit AL BREIL : *unum molendinum draperium, duos pratos continentiæ unius jornalis cum dimidio vel circa et quinque Cesteriatas Camporum, unum hortum nec non paixeriam, besale et pertinentias dicte molendini site in terminio de Conchis ubi d[r] à la Torto, alias comes en bans, in la riperia de Orvieil.* — CROS-MAYREVIEILLE. —

Les armes de la famille de Saptes sont : « d'azur à trois bandes d'or, écartelé d'or à une tour de gueule. »

vaient réunis tous les travaux de la préparation et de la fabrication des laines. (1).

La réputation des draps des Saptes ne tarda pas à s'établir non seulement en France, mais encore en Italie, en Espagne et dans le Levant. Les grandes découvertes maritimes qui venaient de se faire, rendaient du reste faciles les relations internationales et la circulation des produits. Ces draps furent pendant quelques temps les meilleurs du pays et soutinrent très avantageusement la comparaison avec les draps les plus fins de Hollande.

Tant que la concorde et la bonne harmonie régnèrent dans la famille, les affaires furent prospères ; tant que l'un des frères, Maurice, fut à la tête du négoce, la réputation de la maison n'eut pas de peine à se soutenir. Maurice, en effet, s'était fait remarquer non seulement par son activité, son intelligence, sa nature laborieuse, mais aussi par sa probité et son honnêteté dans les affaires. A sa mort (1580), la confiance et le crédit disparaissent ; entre les héritiers de Maurice et les autres frères un procès s'engage pendant lequel, faute de moyens, tout travail cesse à la manufacture. Pourtant le procès terminé, le travail reprend pour un instant et avec plus d'intensité que jamais ; mais à la suite des débauches et des prodigalités de l'un des associés, la décadence arrive complète et ne cesse qu'au mariage d'une demoiselle de Saptes avec un sieur Mestre, marchand à Carcassonne, qui entre dans l'association et relève la maison. La fabrication se poursuit d'une façon satisfaisante jusqu'en 1620, époque où la manufacture devient la pro-

---

(1) Dans les temps anciens, il y a eu aux Saptes un moulin à bras. L'usage de ce moulin, on le sait, remonte à une haute antiquité : « Depuis le premier né de Pharaon qui est assis sur son trône, jusqu'au premier né de la servante qui tourne la meule du moulin, » dit l'Exode. Il est aussi question des moulins à bras dans l'Odyssée.

priété du sieur de Fay. Les registres de la commune nous disent qu'à ce moment-là une centaine d'ouvriers environ travaillent à la manufacture.

L'un des frères Saptes, Pierre, prit part comme capitaine aux guerres de religion et appartenait à la compagnie du Baron de Mirepoix Blessé au siège de Brugairolles, le 28 septembre 1587, il lui fut adjugé pour son dédommagement, par les commissaires de l'Assiette, 33 écus un tiers. C'est encore lui qui fit construire la chapelle des Saptes pour la desserte de laquelle les Bénédictins de Lagrasse envoyèrent trois religieux. On voit encore, dans cette chapelle, le tombeau d'un prieur avec cette inscription : « Cy git Bernard Dangles, prieur de St-Laurent de Conques, mort en 1540 ». (1).

(1) VIGUERIE. *Annales de Carcassonne*, T. II. fol. 713.

CHAPITRE III

En 1620, un sieur de Varennes, banquier à Paris, prend la direction de la manufacture. — Moyens employés par ce dernier et résultats acquis. — Embarras financiers de M. de Varennes. — Sollicitude du gouvernement et des Etats du Languedoc pour les manufactures des Saptes et de Conques

A la mort de M. de Fay (1620), un banquier de Paris, de Varennes, se chargea, avec un de ses neveux, de la direction de la manufacture. On peut dire que c'est sous son administration que la réputation des draps des Saptes arriva à son apogée. De Varennes alla lui-même en Hollande puiser les principes de la fabrication ; il y envoya des gens qui débauchèrent des ouvriers Hollandais et les amenèrent aux Saptes. A dater de ce moment on y fabriqua toutes sortes de draps ; draps grossiers ou Londres ; draps fins : Mahons et Londrins. (1). L'exemple et les procédés de M. de Varennes furent imités par la plupart des fabricants du pays ; les envois se multiplièrent et excitèrent la jalousie des Anglais, des Vénitiens et des Hollandais qui essayèrent, pour lutter avec avantage, même de la fraude et d'une baisse de prix considérable. Cette conduite n'eut d'autre effet que de les discréditer et fit le plus grand tort à leur commerce. (2)

Colbert jugeant que le moment était venu de rétablir, au Levant, notre influence et notre crédit, la manufacture des

(1) Ces draps étaient envoyés à Smyrne, Constantinople et Alexandrie.

(2) DITANDY : *Lectures variées sur le département de l'Aude*.

Saptes et les fabriques de Carcassonne devinrent l'objet de ses soins ; d'une main libérale, il sut leur prodiguer des encouragements, de l'autre il leur donna des lois sévères pour contenir la mauvaise foi et réprimer la cupidité. Savoir recueillir les lumières des hommes instruits dans tous les genres, c'est le talent le plus utile pour un administrateur ; Colbert voulut régler les fabriques et c'est aux fabricants qu'il demanda des conseils. (1)

Les principaux d'entre eux furent assemblés ; ils rédigèrent des règlements qui sont un modèle de prévoyance et de sagesse. Ce code, érigé en loi, devint le fondement de notre prospérité (2). Le règlement du 2 septembre 1666, comprenait 71 articles et fixait tout ce qui a trait à la fabrication : longueur et largeur des pièces de différentes qualités ; laine à employer dans chaque qualité ; nombre de fils que devait avoir la chaîne ; lisière, foulage, teintures, (etc).

Il s'établit en même temps une police rigide contre la négligence ou la fraude des ouvriers. En cas de récidive, le délinquant était attaché pendant deux heures sur la place publique avec un collier de fer autour du cou. Il était défendu de porter les laines du Languedoc hors de cette province sans autorisation ; on ne pouvait enfin laisser sortir hors du royaume les chardons servant aux manufactures sans encourir des pénalités. Tous ces statuts, approuvés par le Conseil d'Etat, furent confirmés par lettres patentes du Roi et enregistrés au Parlement de Toulouse le 17 décembre de la même année. De Varennes reçut pour sa maison le titre de Royale avec un secours annuel et gratuit de 3.000 livres.

---

(1) Rolland du Roquan : *Mémoires sur le Commerce ancien et moderne de Carcassonne.*

(2) Au nombre de ces fabricants étaient les sieurs Varennes, Cabrié, André et autres des lieux de Saptes et de Conques. — Extrait des Registres du Conseil royal du Commerce de Carcassonne.

La pensée de Colbert était non seulement de donner du travail aux peuples du Languedoc, mais encore de troquer les draps avec les soies du Levant et autres marchandises nécessaires à la France, et par suite, diminuer d'autant la quantité d'argent exporté tous les ans dans les pays étrangers. On peut dire que Noël de Varennes s'y employa de son mieux ; mais cette entreprise n'eut pas le succès qu'on en attendait : il fallait du temps pour vendre ou troquer ces marchandises, il fallait aussi des fonds pour travailler la première et la deuxième année et attendre le remboursement jusqu'à la troisième.

Pour y remédier, il fut formé, par le sieur de Pennautier, une compagnie de plusieurs personnes qui se chargèrent de prendre trois cents pièces de drap, de les payer au sieur de Varennes et de les débiter dans le Levant. Cette compagnie essuya les mêmes revers. J'ajoute qu'à ce moment, la jalousie des Anglais et des Hollandais fut telle que pour rebuter nos marchands de Conques et Carcassonne, ils baissèrent les prix de leurs draps et les donnèrent à perte. La compagnie fit de même, se gardant bien d'altérer ses produits, ce qui avait ruiné l'ancien commerce Carcassonnais. Ce furent les Hollandais qui se lassèrent les premiers et qui altérèrent leurs draps. C'était le triomphe de Carcassonne et Conques. Les draps Hollandais tombèrent dans le discrédit et ceux de Conques et Carcassonne devinrent maîtres du Levant (1).

Le gouvernement de Colbert était pour beaucoup dans ce résultat ; en 1670 il fit prêter par le roi à la manufacture des Saptes et de Clermont-l'Hérault, 30.000 livres sans intérêt et pour plusieurs années ; il fit en outre donner par la province, une pistole de gratification pour chaque pièce de drap fin qui s'y fabriquerait, à la condition que chacune de ces manufactures aurait trente métiers battant pour les draps

(1) Mémoires de M. de Basville, intendant du Languedoc.

fins, sans compter les métiers servant pour les autres draps. Ces avantages passèrent, après la mort du sieur de Varennes, au sieur Magis et ensuite à ses héritiers.

La révocation de l'édit de Nantes porta une atteinte cruelle à la manufacture des Saptes. Un grand nombre d'ouvriers et non des meilleurs, quittèrent Conques et passèrent en Allemagne, en Flandre et en Suisse qu'ils enrichirent de notre industrie et qui, par suite, ne furent plus des débouchés pour nos draps ; la Turquie seule nous restait.

En 1689 on travaillait à la manufacture avec plus d'ardeur que jamais ; on y comptait en effet plus de deux cents ouvriers. Quatre fabricants de Carcassonne, choisis parmi les plus honnêtes et les plus instruits, y exerçaient sous le nom de Gardes-Jurés, une magistrature paternelle, et leur juridiction s'étendait sur toutes les classes d'ouvriers. Des inspecteurs étaient chargés de surveiller l'exécution des ordonnances et de rendre compte à l'administration de l'état et des besoins des fabriques. Un conseil de prudhommes devait juger les contestations entre ouvriers et patrons. Enfin les draps des Saptes et Conques étaient soigneusement visités avant leur départ. Le Musée de Carcassonne possède encore des jetons de cette manufacture.

CHAPITRE IV

En 1699 mort du sieur de Varennes. — Ce que l'on fait aux Saptes sous ses successeurs. — Noms de ces derniers. — Causes de la décadence de la manufacture. — Vers 1760 tout travail a cessé aux Saptes.

A la mort de M. de Varennes (1699), (1) le travail cessa presque complètement à la manufacture des Saptes. En 1700, le roi désirant la rétablir, les Etats de la Province en passèrent le bail, pour vingt années, aux sieurs Fraissé, Samary, Boucard et Compagnie (2). Ce bail fut renouvelé en 1710.

Le travail reprit alors à la manufacture, mais avec moins d'intensité qu'auparavant. La protection accordée par le gouvernement à l'industrie drapière, avait été la cause de la multiplication des manufactures. La fabrication pour le Levant, accrue avec excès, sortit alors de ses justes limites. Cette concurrence devint excessivement funeste. Les envois excédèrent la consommation ordinaire du Levant ; les draps demeuraient invendus. Des infidélités de toute espèce dans la fabrication vinrent altérer tous les jours le crédit de la Nation. L'Ambassadeur de France près la Porte dénonça ces

(1) Noël de Varennes eut une fille, Claude de Varennes, qui épousa en 1697 Nicolas Dardé, fils d'Estienne Dardé, maire de St-Hilaire.

(2) Archives du département de l'Aude.

abus. Enfin, en 1730, l'administration des Etats se détermina à adopter un projet de règlement qui lui avait été présenté en 1716 et en 1725 et dont la longue discussion avait excité les réclamations les plus vives (1).

Les dispositions de ces règlements consistaient à supprimer ou réduire les gratifications données jusqu'alors aux fabricants, à choisir entre eux les plus capables et les plus accrédités pour les charger exclusivement des fabrications pour le Levant et à assigner à chacun son contingent dans les expéditions. La maison Fraissé fut signalée comme une des meilleures. Cet arrangement sembla réussir et les draps reprirent leur ancienne valeur. Alors, séduit par l'appât du gain, chacun désira étendre sa fabrication ; on intrigua dans les bureaux de l'Intendant de la Province, la corruption s'en mêla, les employés subalternes exploitèrent à leur profit ces privilèges, et l'autorisation de faire tel ou tel nombre de ballots fut vendue presque ouvertement. Cette licence dura une quinzaine d'années. Le gouvernement vit enfin qu'on étouffait l'industrie en voulant trop resserrer ses entraves et les fabriques recouvrèrent une liberté sagement modérée par des règlements conservateurs (2). La fabrication des Saptes acquit alors une importance nouvelle et les expéditions de nos draps en Turquie, en Grèce, en Egypte, voire même dans les Indes Orientales, devinrent considérables.

Un procès intenté en 1730 par le sieur Fraissé contre un sieur Bonnefoy, fabricant à Carcassonne, qui avait livré des draps ayant les lisières de ceux de Conques et Saptes,

---

(1) BARANTE : *Essai sur le département de l'Aude.*

(2) ROLLAND DU ROQUAN : *Commerce ancien et moderne de Carcassonne.*

témoigne du souci du directeur de notre manufacture pour le bon renom de ses produits. (1)

Le dit Fraissé avait alors comme associés les sieurs Valgalier et Meinadier; ce dernier avait été le complice de Bonnefoy, dans la fraude dont il vient d'être question.

En 1730, le sieur Castanier, d'Auriac, prend la direction de la manufacture: en 1749 elle devient la propriété de Madame la Marquise de Poulpry, nièce du précédent. Sous l'administration de ces derniers, la manufacture diminue d'une façon très sensible la fabrication. En voici la cause:

Vers le milieu du XVIIIe siècle on vit se former une secte nombreuse qui voulut renverser tous les principes établis en administration comme en économie politique. Des théories brillantes, mais non encore éprouvées, furent mises à la place des leçons de l'expérience. Les règlements les plus sages ne furent que d'odieuses entraves et les *Economistes* prêchèrent une croisade contre le *despotisme légal*. L'influence de ces principes dangereux se fit sentir dans les fabriques du Languedoc. Les hommes préposés pour maintenir l'exécution des règlements, crurent faire le bien en favorisant eux mêmes leur violation; la surveillance se relâcha dans toutes et la cupidité se donna libre carrière. On n'employait plus la qualité de laine prescrite, la quantité même en fut diminuée. De jour en jour les draps furent plus mauvais et la confiance que nos marques inspiraient depuis des siècles dans le Levant fut ébranlée. Profitant habilement de cette faute, les Anglais introduisirent dans les caravanes de la Perse et de l'Inde, ainsi que sur les marchés de Turquie, un nouveau genre de draps

(1) Extrait des registres du Conseil d'Etat du Roi pour la province du Languedoc. — Les draps fabriqués aux Saptes et Conques devaient avoir des lisières de couleur rouge et blanche, tandis que ceux que l'on fabriquait dans les lieux circonvoisins et autres de la Province les avaient vertes et blanches.

appelés *Châlons* faits de laines communes et en demi largeur des draps ordinaires. Cette étoffe, par sa souplesse et sa légèreté, flatta le goût des Turcs; en peu de temps sa consommation devint abondante et diminua celle de nos *londrins*. Qu'arriva-t-il alors? Nos draps s'accumulèrent dans les magasins des diverses échelles ; à défaut d'autres acheteurs, on fut obligé de les vendre à des Juifs qui les échangèrent contre de mauvaises marchandises. Les résultats furent des pertes considérables et le discrédit absolu de nos fabriques.

Quand le sieur Sabatier, docteur en médecine et acquéreur de Madame de Proulpry, acheta en 1780 la manufacture, presque tout travail avait cessé aux Saptes. A la Révolution la fabrication n'existait plus.

En 1793, le domaine des Saptes devient la propriété de Dame d'Urre née Mac Mahon. La famille d'Urre en est encore propriétaire.



CHAPITRE V

Fabriques particulières de Conques.

Au moment où la manufacture des Saptes était en pleine prospérité, d'autres fabriques de moindre importance existaient dans l'intérieur du village de Conques. Ainsi, en 1545, ceux qui s'occupaient de la préparation des laines s'appelaient Guillaume Bessels, Durand, Dubosc, Ceret Jean, Charles Viguier, Laurent et Bernard Guilhem, Arnaud Larroque En 1670, André et Cabrié furent les deux principaux fabricants. A cette époque, Pierre Barsalou était marchand teinturier. Les deux principales teintureries étaient situées aux faubourgs des Lisses et de Vic; elles appartenaient, la première, à Mademoiselle de Belzons, la seconde, à Simonis, marchand à Conques. Cette dernière avait été vendue par Noble Henry de Come, grand écuyer et capitaine d'une des tours de Cabardès; elle devint plus tard la propriété de Jean-Clair André, le gendre de Jean Poussonnel, marchand à Carcassonne. Sur la rivière Orvieil et dans le territoire de Conques il y avait aussi cinq moulins à foulon qui travaillaient non seulement pour les fabriques de Conques et Saptes mais aussi pour celles de Carcassonne.

Quand la manufacture des Saptes cessa de fonctionner, le travail se ralentit à Conques. Malgré que l'on fit ici les plus grands efforts pour tenir bon contre la tempête, la vie commerciale de notre village fut réduite à sa plus simple expression. C'est ce qui résulte d'un Mémoire imprimé, présenté à l'Assiette du diocèse en avril 1787, dans lequel les députés de Conques exposent « *que leur communauté jadis florissante se trouve réduite à l'état le plus déplorable par*

suite des révolutions qu'a éprouvé le commerce du Levant. » (1)

Après les guerres de l'empire, le marché du levant était perdu; mais les exportations en Italie et en Espagne et les commandes du commerce intérieur offraient une compensation suffisante. Pourtant la concurrence des manufactures de nos départements du Nord, et principalement de celles de la Belgique, devint chaque jour plus redoutable pour les fabriques du Midi où, les subsistances étant plus chères, la main-d'œuvre était à un plus haut prix.

Avant 1870 il y avait encore à Conques deux filatures de laine et cinq moulins à foulon et garnissage de draps.

1° FILATURES DE LAINE

1° *Desplas Pierre.* — Moulin appelé « de derrière le four » parce que le four banal était dans le voisinage. Cet immeuble est aujourd'hui la propriété de la commune qui en a fait l'établissement des postes et télégraphe.

2° *Polère et Lucet.* — Moulin dit « de la Font-Vieille ». Un moulin à blé y fonctionne actuellement ; le reste des locaux est occupé par la brigade de gendarmerie.

2° MOULINS A FOULON ET GARNISSAGE DE DRAPS

1° *Simon Etienne.* — Foulerie et garnissage de draps. Propriétaire actuel : Montsarrat.

2° *Moulin de Du Fay ou Moulin Bas de la Vernède.* — Garnissage et foulage de draps. Une fabrique de draps, dirigée

(1) Archives de Conques.

par le sieur Limousis, y existe encore. Propriétaire actuel : Madame veuve Larobertie.

3° *Moulin le Catholique*. — Appartenant aujourd'hui à M. Don de Cépian. Garnissage et foulage.

4° *Moulin Mercier ou Monestrol.* — Garnissage et foulage. Le docteur Mercier en est propriétaire.

5° *Moulin de Moffre ou de Tournal.* — Foulage de draps. Propriétaire acuel : Jules Barbès.

Tous ces moulins étaient établis sur le cours de l'Orvieil ou sur les canaux dérivés de cette rivière.

En 1875, il y avait encore à Conques une filature de laine qui n'existe plus aujourd'hui.

CHAPITRE VI

Statuts et Règlements relatifs aux manufactures des Saptes et Conques.

1666. — Octobre 26. Arrêt du Conseil et lettres patentes portant Statuts et Règlements pour la manufacture de draps de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques*.

Au nombre des fabricants et ouvriers de la jurande de Carcassonne par lesquels furent délibérés et proposés ces Statuts, on distingue les sieurs de *Varenne*, *Cabrié*, *André* et autres des lieux de Saptes et Conques. Voici les articles qui nous intéressent :

Article I

Aucun marchand ne pourra acheter ni faire acheter des marchandises aux dites villes ou paroisses les jours de dimanche et fêtes annuelles, fêtes de Notre-Dame et des Apôtres.

Article II

Les foulonniers, mouliniers, ne pourront faire travailler à aucun des moulins à drap les dits jours de dimanche et fêtes ci-dessus

Article III

Il sera libre à chaque marchand de faire du drap tant et si peu qu'il voudra, pourvu qu'il soit de la qualité portée par les Statuts.

Article IV

Tout drapant étranger qui voudra s'établir dans les dites villes, devra être passé maître au lieu qu'il aura quitté et faire un chef-d'œuvre.

Article V

Les manufactures étrangères étant de beaucoup inférieures à celles de Carcassonne, Cité, Conques et Saptes, il ne sera plus permis d'y

faire des draps qu'à ceux qui y auront passé deux années comme serviteurs ; exception sera faite pour les fils des marchands drapiers des dites villes, à la condition cependant qu'ils seront reçus en la dite faculté et corps de métier.

ARTICLE VI

Pour régler et gouverner le dit métier, il sera fait et élu chaque année 4 baillés ou susposés marchands, suivant l'ancienne coutume, le jour et fête de l'Ascension, lesquels seront pris et choisis, savoir : trois des dites villes de Carcassonne et Cité et un des dits lieux des *Saptes* et *Conques*, par la pluralité des voix et suffrages.

ARTICLE VII

Et pour faire la dite visite et marque des draps qui sera faite aux dits *Saptes* et *Conques*, un des dits baillis ira une fois la semaine seulement en ces lieux, lequel bailli ne pourra être marchand, demeurant actuellement à Saptes et Conques ; et des dites visites et marques il sera tenu un registre qui sera paraphé et enfermé de même que pour les draps de Carcassonne et Cité.

ARTICLE XIV

Les draps fins seront marqués d'une marque de plomb, ayant d'un côté l'effigie du Roy avec ces mots : *Louis XIV restaurateur des arts et du commerce*, et de l'autre les armes de la ville et du lieu où ils seront fabriqués autours desquelles sera écrit : *Draperie Royale de Carcassonne, Cité, Saptes ou Conques ;* au chef de la pièce sera mis le nom de l'ouvrier avant que d'être porté au foulon.

ARTICLE XV

S'ils sont de la seconde qualité, ils seront marqués de plomb et à un côté il sera écrit : *Drap second.*

ARTICLES XVI ET XVII

Tous les autres draps seront aussi marqués de plomb, porteront les armes de la ville, de l'ouvrier et du fabricant, les dites marques seront cachées dans un replis du drap qui sera à cet effet lié et cousu.

ARTICLE XX

Si les dits draps ne sont pas de qualité requise, ils seront coupés et mis en pièce.

ARTICLES XXI, XXII, XXIII ET XXIV

Toute pièce de drap devra être vérifiée avant d'être vendue ; tout marchand qui s'appropriera la marque d'autrui, sera mis au carcan pendant 6 heures ; celui qui achètera du drap étranger et qui le vendra pour du drap des manufactures sus-dites sera condamué à 100 livres d'amende pour chaque pièce de drap.

ARTICLE XXVII ET XXVIII

Tout foulonneur qui laissera gâter les draps sera puni d'amende ; pour les nettoyer il n'emploiera que le savon.

ARTICLE XXX ET SUIVANTS

Les tisseurs et tondeurs qui ne feront pas le travail d'une façon convenable seront punis d'une amende proportionnelle au dommage causé.

ARTICLE LIV ET SUIVANTS

Les ouvriers qui quitteront leur travail pour aller en débauche,hors l'heure du repas, sans la permission du maître, payeront dix sols d'amende ; les cabaretiers qui les auront retirés payeront 3 livres d'amendes et leur maison sera fermée pendant 3 jours.

Les articles suivants n'ont aucun intérêt pour nous.

1669. — 13 Août. — Arrêt portant règlement général pour les longueurs, largeurs et qualités des draps, serges et autres étoffes de laine et de fil, manufacturées dans le royaume.

Nous y voyons :

ARTICLE II

Les Seizins des Saptes auront une aulne de large et la pièce vingt à vingt une aulne de long.

1719 — Avril 27. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roy qui exempte les draps fabriqués dans la manufacture des Saptes, de la visite des gardes jurés de la ville de Carcassonne.

Vu par le Roi étant en son Conseil, l'arrest du 16 mars 1700, qui a ordonné que le bail passé par les Syndics généraux de la Province du Languedoc aux sieurs Fraissé, Samary, Boucard et Cie pour 20 années, de la manufacture des Saptes, serait exécuté, et que les draps de la dite manufacture ne pourrait être visités par les gardes jurés de la dite ville, mais seulement par l'inspecteur établi pour S. M. sur les lieux : Et Sa Majesté était informée que les gardes jurés, se sont depuis peu ingérés de vouloir visiter les draps, qui se font à la dite manufacture, ce qui est contraire à la disposition du dit arrêt et à l'usage qui se pratique pour les manufactures de Clermont, Cuxac et autres de la province dont les draps ne sont visités que par l'Inspecteur ; pour raison de laquelle entreprise les dits gardes jurés s'étant pourvus devant le sieur de Bernage, intendant dans la province du Languedoc, il a, par son ordonnance du 30 janvier dernier, renvoyé les parties à se pourvoir en Conseil, et cependant fait défense aux dits gardes jurés de troubler le dit sieur Fraissé dans l'exemption de faire visiter et marquer les draps par les gardes jurés : Et S. M. désirant y maintenir le sieur dit Fraissé et empêcher qu'il ne soit troublé et inquiété dans l'exploitation de sa manufacture : Vu le dit arrêt du 16 mars 1700......... ordonne que les draps qui seront fabriqués en la dite manufacture des Saptes seront seulement visités par l'Inspecteur, que S. M. a établi sur les lieux et qui sera tenu de visiter trois fois les dits draps suivant l'article 20 de l'arrêt du règlement intervenu le 20 novembre 1708, ce qui aura lieu tant que la manufacture sera sous la direction du dit Fraissé ou autre entrepreneur qui la pourra tenir après lui. Fait S. M. très expresse défense aux dits gardes jurés de troubler le dit Fraissé dans la dite exemption ; et en cas de trouble pour raison d'icelle, S. M. renvoie les différents qui en pourront naître, par devant le dit sieur de Bernage sur lequel est attribué toute cour, juridiction et connaissance qu'elle interdit à ses cours et autres juges. — Fait au Conseil d'Etat du Roi. S. M. y étant, le 27 avril 1719. Signé : Phelypeaux.

1721 — 19 Juillet — **Arrêt qui règle la jurande et maîtrise des marchands et fabricants de la Cité de Carcassonne avec ceux de la Ville Basse.**

On y lit :

Les draps fabriqués dans les villes et paroisses de la Cité, ville de Carcassonne, *Saptes et Conques* seront portés aux bureaux de la ville basse pour y être vérifiés ; les contestations qui naîtront à l'occasion

de ces manufactures seront jugées dans l'Hôtel de Ville, sommairement par le juges qui sont en possession d'en connaitre.............
Ces manufactures demeureront unies sous la jurande des marchands fabricants de Carcassonne, maintient Sa Majesté les Consuls de la dite ville, comme juges de police des dites manufactures.

1725 — Décembre 31 — Ordonnance de l'Intendant de la Province, portant règlement pour les Droguets, façon d'Angleterre, qui se fabriquent en Languedoc.

ARTICLE I

Il sera permis de fabriquer des Droguets, façon d'Angleterre, au petit métier, dans le Diocèse et ville de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques*.

ARTICLE V

Les Droguets fabriqués dans la ville de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques* auront des lisières de couleur rouges et blanches, et ceux qui seront fabriqués dans les lieux circonvoisins et autres de la Provinces, auront les lisières vertes et blanches.

1735 — Janvier 24 — Ordonnance de Messieurs les Juges des manufactures de la ville de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques* portant que les chesnes qui seront délivrées aux tisserands, seront enregistrées du jour au lendemain à peine de vingt-cinq livres d'amende.

1735 — Janvier 31 — Ordonnance qui enjoint aux tisseurs des manufactures de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques* de parfaire les chesnes par rang de date, indiquée sur les registres, à peine de six livres d'amende contre les tisseurs et de démonter la pièce postérieure en date, pour travailler à l'antérieure.

1735 — Février 21 — Ordonnance portant que les tisserands des dites manufactures seront tenus à l'avenir de porter à l'Hôtel de Ville au bureau de la draperie et de

remettre aux gardes jurés tous les courrons et bouts de laine de chaque pièce de drap, au dernier chef.

1735 — Juin 2 — Ordonnance des juges des mêmes manufactures qui fait défense aux garçons teinturiers de teindre des jarretières, bas et aucunes sortes d'étoffes, à peine de vingt-cinq livres d'amende.

1736 — Octobre 26 — Ordonnance portant défense aux cardeurs de la ville de bailler de laine à filer à ceux des *Saptes et Conques* à peine de dix livres d'amende et vingt livres en cas de récidive.

1737 — Avril 11 — Ordonnance portant que les tisserands des manufactures de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques*, qui seront amendés payeront l'amende avant de prendre d'autres pièces.

1737 — Septembre 5 — Ordonnance portant que les draps des manufactures de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques*, qui seront portés à la visite par les tisseurs, s'ils sont reconnus mouillés, seront condamnés à l'amende de trente sols et de trois livres en cas de récidive.

1740 — 25 Juillet — Ordonnance des juges des manufactures de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques*. portant que les cardeurs en trame, tant en blanc qu'en couleur, ne pourront faire les écheveaux qu'à cinq tours, contenant deux cent cinquante fils.

1740 — 6 Octobre — Ordonnance des mêmes juges portant que les fabricants des dites manufactures ne pourront bailler que deux pièces pour chaque métier y compris celle qui est montée.

1741 — 23 Mars — Ordonnances des mêmes juges, portant que les rétorseurs des manufactures ci-desssus pèseront les laines blanches et en couleurs, qu'ils bailleront aux dévideuses de même que les bobines.

1741 — 24 Mars — Ordonnance portant que les retorseurs marqueront les Rams et le Pessol à un pam et quart, et le milieu en trois endroits avec du Bol, à peine de trente sols d'amende et aux tisserands de les contrefaire sous même peine.

1741 — 24 Mars — Ordonnance qui renouvelle les défenses faites à tous fabricants en draps fins pour le Levant et aux entrepreneurs des manufactures royales d'y employer aucunes laines d'Espagne de qualité inférieure.

1742. — 20 Septembre. — Ordonnance qui décharge les retorseurs des manufactures de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques* de l'amende de trente sols pour la marque du Pessol, si le tisserand n'avertit auparavant de monter la pièce.

1741. — 16 Mars. — Ordonnance portant défense à tous ouvriers des manufactures de Carcassonne, Cité, *Saptes et Conques* de se servir d'autre huile que de celle d'olive.

LÉGENDE DE LA MANUFACTURE DES SAPTES

1. — Chapelle.
2. — Château. Petit ciel-ouvert avec son puits.
3. — Magasin.
4. — Logement du métayer, celliers et caves.
5. — Patu.
6. — Parterre, anciennement les lisses du château.
7. — Terrasse, id. id.
8. — Patu fermé dans les dites lisses.
9. — Petit patu id. id.
10. — Petit cabinet.
11. — Ecurie.
12. — Jardin.
13. — Autre jardin.
14. — Partie de terrasse.

15. — Divers patus (lisses du château).
16. — Bâtiments contenant les boutiques à parer les draps; écuries, pressoirs, magasins.
17. — Sol à sécher les laines.
18. — Tentes.
19. — Esplanade et autres patus.
20. — Bassin.
21. — Cazals.
22. — Jardin à tissage de quelques artisans.
23. — Maison du tisserand et du rantreur.
24. — Jardin du rantreur.
25. — Jardin potager.
26. — Maison du jardinier.
27. — Maison du tisserand.
28. — Cazal.
29. — Petit Ferrajeal.
30. — Esplanade ou chemin allant à Carcassonne ou à Conques.
31. — Logement du maçon.
32. — Jardin.
33. — Patus entre le lavoir et le foulon.
34. — Autre patu.
35. — Couvert pour laver les draps et les laines.
36. — Tour de l'horloge.
37. — Maison du retrousseur.
38. — Cazals.
39. — Bâtisse.
40. — Affinerie et pressoir pour l'apprêt des draps.
41. — Patu fermé.
42. — Teintures et bûchers.
43. — Moulin, foulon et logements.
44. — Jardin des tisserands.
45. — Logement des tisserands.

ÉPILOGUE

Si, à la fin de nôtre travail, nous jetons un regard rétrospectif sur le passé historique de Conques, on est saisi d'admiration et de surprise pour les étranges révolutions dont ce village a été le théâtre.

Depuis le jour où cette tribu de Gaulois appelés Celtes Tectosages, vint établir ses demeures dans la contrée, l'histoire de notre pays n'est qu'une longue odyssée. Pas un fait important ne s'est accompli dans les environs de Carcassonne, pas une révolution n'a marqué dans les annales de ce lieu, sans que Conques en ait eu sa large part.

A l'époque Romaine l'influence bienfaisante du grand peuple se fait sentir chez nous ; il y établit des colonies auxquelles il donne sa civilisation.

Plus tard les Wisigoths ne négligent point une place qui est la clef ouvrant sur la Montagne-Noire et construisent un fortin dans le ténement de la Gardie.

Après eux les Arabes s'installent dans le village, le saccagent et reçoivent à cause de leurs méfaits, le nom de Poulacrès.

Au Moyen-Age ce sont nos rois, les Pépin et les Charlemagne, qui permettent à des colonies Espagnoles de venir s'établir à Conques où elles ne tardent pas à s'unir et à se confondre avec les habitants.

Au XII[e] siècle, lorsque l'Occident Chrétien s'ébranle pour aller disputer à l'Asie-Musulmane le tombeau de Jésus-Christ, notre village fournit son contingent de Croisés.

Quand survient l'hérésie Albigeoise, quelques-uns de nos ancêtres l'adoptent avec faveur et en sont cruellement punis par les soldats de Simon de Montfort. En vain l'Eglise condamne cette hérésie dans les conciles de Toulouse, de Lombers et d'Albi ; les adhérents augmentent à Conques et subissent avec courage les rigueurs de l'Inquisition.

Dévasté par les routiers pendant la guerre de Cent ans, Conques souffre encore, sous Henri II, de la peste et de la famine.

Au XVIe siècle il ressent le contre-coup des guerres de religion et a autant à souffrir des Protestants que des Catholiques.

Enfin arrive 1789 avec ses principes et son drapeau tricolore.

A toutes ces époques inquiétantes et douloureuses, nous avons vu nos pères luttant avec courage et persévérance pour défendre leur indépendance, leur liberté, leur religion ; nous les avons vus toujours vaincus, jamais vainqueurs, ne se décourageant jamais et consacrant cependant à l'agriculture, au commerce et à l'industrie les quelques moments de tranquillité.

Sous Colbert et plus tard encore, nos draps sont appréciés dans toutes les parties du monde et éclipsent par leur finesse et leur solidité ceux de Hollande et d'Angleterre. Les frères Saptes donnent l'exemple et trouvent bientôt des imitateurs qui s'appellent : Jouclary, Alricy, Pierre Assalit, de Varennes, Cabrié, André, Fraissé, Samary, Boucard, Castanier d'Auriac, Desplas, Polère et Lucet, etc.

Plus près de nous, l'agriculture méridionale, elle aussi, trouve à Conques son principal défenseur ; j'ai nommé Charles Portal de Moux dont l'expérience agricole a été si profitable à la contrée.

Comme on le voit, les différentes époques de notre histoire sont pleines d'un passé parfois pénible, souvent glorieux, mais toujours intéressant à connaître. Cette image

vivante du passé sera un enseignement pour les temps présents ; les générations futures y puiseront cette substance qui fait grandir les nations et dissipe ces dissensions intestines si nuisibles à la Société. Devant les joies et les douleurs de nos aïeux, des souffrances et des misères qu'ils ont endurées, l'amour du pays natal et de la patrie deviendra chez nous plus vivace. « Le pays le plus cher au cœur de l'homme, a dit un historien, est celui où il est né, celui qui renferme le tombeau de ses ancêtres, qui a été le témoin de ses joies et de ses douleurs, de ses revers et de ses déceptions ; la seconde patrie de tout homme est la France. »

NOTES SOUMISES

A LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE

Dans sa Séance du 5 Février 1899

A PROPOS DE LA

COUVERTURE EN ARDOISES DES TOURS DE LA CITÉ

Les tours de la Cité étaient-elles couvertes en ardoise ?

I

JE DIRAI D'ABORD LES RAISONS EN FAVEUR DE CETTE THÈSE

Premier point. — Il est certain qu'elles étaient couvertes et que leur couverture était presque partout supportée par une charpente.

Les preuves abondent : Corniches ou bandeaux anciens, existant encore à plusieurs tours ; absence de voûtes au dernier étage qui auraient pu supporter un dallage, et au contraire les témoins des prises de la charpente ; voire même, comme à la Porte Narbonnaise, les liens ou corbeaux en pierre soulageant les entraits.

Deuxième point. — Ces toitures étaient aigues. Cela ne peut faire de doute pour toutes les constructions du XIIIe et XIVe siècles.

Le pignon de la tour du Tréau conserve encore des pierres

anciennes qui indiquaient l'inclinaison très aigue de la toiture.

Quant à la Porte Narbonnaise, on voit à l'intérieur de la Cité, et tout près de cette porte, la clef d'un vieux portail du XVIe siècle qui représente évidemment les tours narbonnaises couronnées de toits pointus.

Puis, il existe à la Bibliothèque Nationale, un document très curieux dont la reproduction a été donnée dans l'ouvrage de M. Cros-Mayrevieille, sur les monuments de la Cité, et dans la Notice Historique sur la ville de Carcassonne de M. Fédié. C'est une vue cavalière de la ville basse et de la Cité, datée du 28 mai 1462, dans laquelle toutes ou presque toutes les tours sont représentées couvertes de toitures élancées.

Au château également, la forme même des murs des tours, circulaires à l'extérieur et polygonales à l'intérieur, indique chez le constructeur la prévision d'une charpente à *pans coupés*, pyramidale, précaution qui aurait été superflue pour une toiture plate, où la couverture se serait arrondie bien plus facilement, les plans se coupant sous des angles beaucoup moins aigus.

Etant ainsi établi que les tours étaient couvertes, et que ces toitures étaient à pente raide, resterait à savoir de quels matériaux étaient faites ces couvertures.

Tuiles ou ardoises ? — Or, il est une chose également certaine, c'est que la tuile, même avec des crochets, ne permettrait pas de faire convenablement une pente aussi raide ni de suivre les contours d'une surface conique aussi aigue, tandis que l'ardoise se prête admirablement à semblable travail par la facilité qu'on a de la tailler.

Il est à remarquer en outre que dans les fouilles ou décombres, on n'a pas trouvé trace de tuiles anciennes, tandis qu'on a rencontré en bien des endroits des débris d'ardoises.

Rien n'était plus facile d'ailleurs que de se procurer l'ardoise qui abonde dans la Montagne-Noire, dont toutes les constructions étaient, et sont encore, en majeure partie, couvertes en ardoises.

Telles sont les principales raisons qui militent en faveur de la supposition de toitures en ardoises.

Mais indépendamment de ces raisons, ne devons-nous pas accepter, j'oserais presque dire avec respect, l'assertion de l'artiste érudit qui a étudié avec autant de science que d'amour, notre antique Cité ?

Tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont écrit sur la vieille ville de Carcassonne, Mahul, Fédié, Foncin, de Lahondés, se plaisent à rendre hommage aux travaux *impeccables* de Viollet Leduc.

Foncin, dans sa précieuse Notice débute par ces mots : « La science a presque tout dit sur la Cité de Carcassonne « par la bouche de Viollet Leduc. »

Et lorsqu'au Congrès Archéologique, qui s'est tenu à Carcassonne en 1868, M. le Dr Cattois, dans une diatribe, dont la véhémence dénotait la partialité, s'est attaqué, sans donner aucune preuve de ses assertions, à toutes les parties de la restauration de Viollet Leduc, — dès la séance suivante, M. de Caumont, Président de la Société Française d'Archéologie, s'est hâté de déclarer que le congrès « n'entendait nullement prendre la responsabilité des opinions individuelles exprimées par ses membres, tant que ces opinions « n'auront par été approuvées par un vote du Congrès. »

Et bien loin que la majorité ait eu l'idée d'approuver en quoi que ce soit la boutade du Dr Cattois, le Congrès a couvert d'applaudissements unanimes le rapport lu par M. le baron de Verneilh, inspecteur divisionnaire, dans la séance du 21 novembre, à laquelle assistaient plus de 500 personnes.

Glissant avec beaucoup d'esprit sur les incidents « presque dramatiques » de la visite du Congrès à la Cité, il s'exprime ainsi au sujet de la restauration ;

« Disons d'abord hautement » que les restaurations de la « *Cathédrale* ont été admirablement faites : que ce qui man- « quait aux sculptures ou aux vitraux a été rétabli de façon « à *tromper l'œil le plus exercé*, et que, hormis l'autel qui « n'est pas très heureux, et quelques changements d'appa- « reil dans les reprises de la façade romane, tout nous a « semblé irréprochable, et traité avec le soin le plus minu- « tieux, uni à la science et au goût le plus éprouvés. En un « mot, c'est un chef-d'œuvre de restauration digne de ce « chef-d'œuvre d'Architecture.

« *Pour les tours et les remparts nous n'irions peut être pas* « *aussi loin dans nos éloges*, mais nous en retrancherions « bien peu de chose, et nous reconnaissons volontiers qu'à « *faire tant que de rajeunir ces magnifiques fortifications*, il « était difficile de s'en mieux tirer que le célèbre auteur du « *Dictionnaire d'Architecture*, et de montrer un esprit plus « ingénieux, et plus familiarisé avec les choses anciennes « dans cette difficile entreprise.

« Nous admettons, *sinon comme absolument vraies*, du « moins *comme* FORT VRAISEMBLABLES, les restaurations des « chemins de ronde, des créneaux, des meurtrières, de leurs « volets de bois, des machicoulis, des *toitures et de leurs* « ARDOISES, et même des défenses avancées, des défenses de « l'Aude, que quelques-uns d'entre vous n'acceptaient que « sous bénéfice d'inventaire. »

Le procès-verbal ajoute : « La lecture de M. de Verneilh « est saluée par des témoignages d'assentiment chaleureux « et unanimes. »

Le Secrétaire de la séance était M. de Bonnefoy, Inspec teur divisionnaire, à Perpignan, Secrétaire Général du Congrès.

Ainsi, de l'avis de savants venus à Carcassonne avec des préventions plus ou moins vives, et plus ou moins avouées, la restauration est *irréprochable* et pour s'en tenir au point

spécial qui fait l'objet de ces notes, les toitures, et leurs ardoises sont admises, sinon *comme absolument vraies*, du moins comme FORT VRAISEMBLABLES.

M. J. de Verneilh atteste donc la *vraisemblance*, c'est à-dire la SEULE VÉRITÉ que ces ruines puissent nous faire connaître.

Et avec lui (plus encore que lui peut-être), tous les auteurs qui ont écrit sur la Cité depuis le commencement des travaux s'inclinent devant la *science*, et la *conscience* des restaurations entreprises.

Il ne reste plus alors qu'à chercher quelles peuvent être les preuves contraires de nature à infirmer tant de témoignages.

II

OBJECTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE FAITES A L'HYPOTHÈSE DE TOITURES EN ARDOISES

La supposition de dallage en terrasse doit tout d'abord être écartée ; il est bien établi plus haut que les combles étaient en charpente : et d'ailleurs, l'état des maçonneries ou des arêtiers des voûtes atteste que s'il y avait eu des voûtes recouvertes de dalles, elles auraient, au moins en partie, laissé des traces.

Vient en second lieu l'objection qui se présente instinctivement à l'esprit de tous : artistes, savants ou profanes. Le Midi ne connaît pas ces toits du Nord, dont la pente rapide est rendue nécessaire par les neiges plus fréquentes et plus abondantes au Nord qu'au Midi.

Ne suffit-il pas à cet argument spécieux de répondre que, puisqu'au XIIIe siècle on a, *sans conteste*, couvert en ardoises et la tour du Trésau, et la Porte Narbonnaise, et bien

d'autres tours, on ne voit pas pourquoi le xie et le xiie n'auraient pas cru pouvoir employer le même genre de toiture ?

Assurément, le climat permettait les couvertures plates, et même les terrasses, mais rien ne s'opposait non plus à ce que l'on adoptât les toits en pente rapide.

Si la différence de climat peut rendre inopportune et dangereuse dans le Nord la couverture en terrasse ou bien en tuiles légèrement inclinées, il ne saurait être vrai que, par réciprocité, les toits élancés ne puissent convenir au Midi, lorsque l'ensemble de l'œuvre autorise, — appelle même, ce mode de couverture.

Or si les terrasses étagées, et les toitures plates cachées par les attiques ou les fines balustrades, sont la caractéristique des Villas italiennes, il est tout aussi vrai que ces longs chapelets de tours crénelées, et piquées de toits aigus comme des flèches, sont la ceinture traditionnelle des forteresses du Moyen-Age.

Et puis qui parle et peut rien savoir aujourd'hui des toitures Wisigothes ou Romanes?

Ne voit-on pas que beaucoup de ces tours Wisigothes, élevées sur les bases de l'oppidum Gallo-Romain, ont été surélevées au xiiie siècle, et que bien certainement, après tant de luttes et de cataclysmes, les couvertures, quelle qu'eut été leur forme et leur nature au viiie et ixe siècles, ont dû être refaites au xiiie. C'est assez de cinq siècles pour des toitures, si tracassées sans doute, par les attaques incessantes des guerres entre Croisés et Albigeois, entre Rois, Seigneurs et Bourgeois.

Si donc, et cela est incontestable, on couvrait en ardoise au xiiie et au xive siècles les nouvelles défenses de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel, tout ce qui existait auparavant a pu et dû être couvert ou recouvert de même sorte.

Et n'est-ce pas le cas de rappeler ici cette si curieuse et

si intéressante vue cavalière de Carcassonne; au xve siècle, qui représente toutes les tours couronnées de toits pointus?

Ici se place la troisième objection. Pourquoi ces toits pointus n'auraient-ils pas été revêtus de tuiles aussi bien que d'ardoises?

Et vient la double réponse : que d'abord les tuiles à crochet, sur une surface trop inclinée, n'auraient pas eu une solidité et une résistance suffisante contre les grands vents, et en second lieu, que pour des surfaces coniques l'ardoise seule, que l'on peut tailler et réduire à mesure que diminue le rayon de la surface conique, permet de faire œuvre durable.

Faut-il enfin parler d'une objection quasi-scientifique, par laquelle on prétendrait que l'emploi de l'ardoise n'était pas connu avant le xiiie siècle?

Il n'y aurait qu'à ouvrir n'importe quel dictionnaire. Tous : Bouillet, Larousse, Trousset etc. se copient l'un l'autre, et sont d'accord pour dire que l'emploi de l'ardoise pour couverture était inconnu des anciens, — qu'on ignore à quelle époque précise on a commencé à l'employer, — que l'on sait seulement par une charte du xie siècle, déposée dans les archives de Fumay, qu'il y avait alors dans cette ville une Confrérie d'ardoisiers.

Larousse précise en outre que les ardoises du xiie et xiiie siècles ont 10 à 15 millimètres d'épaisseur, tandis que celles du xve siècle n'ont que 5 à 8 millimètres.

Et puisqu'on ne peut, en somme, méconnaître la valeur des recherches de Viollet Leduc, recherches que tant de savants et d'écrivains ont appréciées, il convient de rappeler ici les assertions émises dans son dictionnaire au mot *ardoise*.

« Dès le xie siècle, dit-il, on l'emploie à la couverture;
« vers la fin du xiie siècle, l'emploi est général. »

Plus loin : « Les combles coniques rendaient l'emploi de l'ardoise obligatoire », et en note :

qu'il leur a léguée, ses continuateurs n'ont certes pu que bien mériter de notre chère et belle Cité Carcassonnaise.

Est-ce à dire, néanmoins, qu'en faisant quelques réserves, à l'exemple de M. de Verneilh, nous manquerions de reconnaissance envers leurs efforts assidus pour rendre à ce monument, désormais impérissable, le lustre dont il resplendissait lorsque, il y a six siècles, le roi Philippe-le-Hardi lui donnait sa dernière forme? Car depuis lors, ne l'oublions pas, cette citadelle de nos anciens rois n'a subi aucune transformation ni d'autres injures que celles du temps. Je me persuade, Messieurs, que la reconnaissance et la déférence peuvent s'allier aisément à la critique de bonne foi, quand surtout elle n'est inspirée que par le seul amour de l'Art. C'est dans cet esprit que vous me permettrez de vous présenter les considérations suivantes.

Et d'abord, je me demanderai, non pas si les tours de la Cité étaient recouvertes de hautes toitures en ardoises, mais si *toutes* l'étaient.

Avant d'entrer dans le vif de la question, rappelons-nous dans son ensemble l'histoire de la Cité, ou pour mieux dire, les grandes périodes historiques qu'elle a vues se dérouler autour de ses fiers remparts.

En l'an 118 avant J. C., Rome fondait définitivement sa puissance dans la nouvelle province conquise par ses armes, la Gallia braccata. Elle envoyait une nombreuse colonie de citoyens romains de la tribu Papiria dans l'antique ville de Narbonne, qui sous le nom de Narbo Martius devint le siège du Proconsul, et donna son nom à la Province. Peu après, pour contenir les peuplades remuantes de l'Ouest, elle fondait un oppidum à Carcaso, ville des Volces Tectosages. Par sa situation au sommet et à l'abri du grand coude que forme la rivière d'Aude, quand descendue des Pyrénées elle se retourne à angle droit pour courir vers la Méditerranée, cette ville observait et dominait la grande

« recommandent que par leur intérêt historique et archéolo-
« gique. »

« Dans le premier cas, rien de plus naturel que de res-
« taurer et d'achever.

« Mais dans le second, à quoi bon ?

« Et plus loin :

« On ne pense pas à remettre dans leur état primitif
« le Parthénon, le Colysée et les temples du Pastum. »

Et encore « Emettons le vœu, Messieurs, que les travaux
« se bornent à l'avenir aux choses indispensables de déblaie-
« ment et de stricte consolidation........... sans quoi,
« après 2,000 ans, la Vénus de Milo, repolie, retrouvera ses
« bras, dont elle sait si bien se passer pour être belle. Les
« rides ne messiéent pas plus aux ruines qu'aux vieillards ;
« en se replâtrant, ils cessent les uns et les autres d'être
« respectables. »

Il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai dans cette critique d'une exagération à outrance de la restauration des monuments, qui resteraient à jamais sans utilité pratique.

Et ce serait le cas, pour en détruire le bien fondé, de rappeler, — pour conclure, — un vœu plusieurs fois émis par la Société des Arts et Sciences : Obtenir du Gouvernement l'exécution des quelques travaux intérieurs qui permettraient d'utiliser les Tours principales dont le gros œuvre seul a été terminé.

Pourquoi par exemple les magnifiques salles des deux étages de la Porte Narbonnaise ne seraient-elles pas dallées et mises par des vitrages à l'abri des intempéries, ce qui se ferait sans grandes dépenses ? Elles pourraient alors recevoir un Musée rétrospectif, et servir à l'occasion de salles

courtines. L'ancien oppidum, œuvre du Iᵉʳ siècle avant l'ère chrétienne, était formé d'énormes blocs de pierre de taille posés sans ciment, comme on le voit à la poterne d'une parfaite conservation qui existe encore dans la courtine du Nord, près la Tour du Moulin d'Avar. Mais, dès le troisième siècle, les Romains avaient substitué à ce mode de construction archaïque et coûteux, l'emploi de petits matériaux d'une préparation et d'un maniement plus faciles. C'était la conséquence économique de la connaissance dès lors acquise du ciment romain : Un parement en petits matériaux équarris, revêtant un massif de blocages ou de béton, le tout régularisé et assisé par des lits successifs de grandes briques plates ; tel est le système de construction que nous retrouvons aux restes du palais de l'empereur Gallien à Bordeaux, et que les Wisigoths laissèrent naturellement employer aux maçons et architectes Gallo-Romains, par eux chargés du relèvement de l'antique oppidum. C'est là ce qui caractérise nettement les parties des remparts de la Cité qui subsistent encore de l'ère wisigothe, et au milieu desquelles on voit parfois d'énormes blocs ramassés sans doute dans les ruines de l'oppidum.

En 719, l'invasion Sarrasine débouche d'Espagne dans la Septimanie et l'Aquitaine. Arrêtée par Charles Martel dans les plaines de Poitiers, elle est refoulée peu à peu : et en 759, après 40 ans de pillages et de dévastations, leur dernier boulevard en deçà des Pyrénées, Narbonne, leur est enlevé par Pépin le Bref, après un long siège de cinq ans.

Vingt ans plus tard, en 778, Charlemagne institue le royaume d'Aquitaine pour son fils Louis, encore enfant, sous le gouvernement du Duc Guillaume ; et la Septimanie forme la Marche de Gothie, avec des Comtes Francs, Missi Dominici. Ceux-ci ne tardent pas, après la mort du grand Empereur, à devenir indépendants. Dès 852, le Comté de

Toulouse était héréditaire, et en 918 il recevait l'investiture du Duché de Narbonne ou de Gothie.

Peu après, vers 940, avec le régime féodal définitivement établi et que consacre bientôt l'avènement des Capétiens, apparait la première race féodale des Comtes de Carcassonne. Leurs alliances de famille avec les grandes maisons Comtales de Toulouse et de Barcelone assurent à tous ces peuples de langue romane une longue paix qu'aucune invasion ne vint troubler pendant plus de deux siècles.

En 1083, Bernard Aton Trencavel soutenu par les bourgeois forme la souche des Vicomtes de Carcassonne, qui reconnaissent tour à tour pour suzerains, selons les circonstances, les Comtes de Barcelone ou ceux de Toulouse. Pendant tout le xII[e] siècle, le pays retrouve une prospérité digne de l'époque romaine. C'est alors que le Château féodal s'élève, imposant, sur l'escarpement qui domine le cours de l'Aude. Les Vicomtes y tiennent leurs Cours d'Amour, où l'on venait de tous les pays de langue romane, de Barcelone et d'Aragon, comme des Comtés de Toulouse, de Foix et de Comminges. Les fastes de ces réceptions était inouï, et leur renommée ne dût pas être étrangère à l'accueil empressé que reçut dans les pays du Nord la prédication de la croisade contre les hérétiques Albigeois.

En 1209, l'armée des Croisés conduite par Simon de Montfort se rue par la vallée du Rhône sur cette riche province. Ils la couvrent de ruines et la pillent sans merci. Simon de Montfort, dont elle est devenue le fief, ne parvient pas néanmoins à la pacifier, et il ne s'y soutient que par des guerres continuelles. Après sa mort, survenue en 1217 au siège de Toulouse, son fils Amaury, incapable de se maintenir, cède ses droits au roi de France Louis VIII, l'an 1224. Cinq ans plus tard, par le traité de Paris de 1229, imposé à Raymond VII, la reine Blanche assure la réunion

prochaine du Comté de Toulouse à la couronne de France.

Un dernier effort fut tenté en 1240 par le jeune Trencavel pour ressaisir le domaine de son père, Raymond Roger, la victime de Simon de Montfort. Aidé des troupes du roi d'Aragon et de quelques Seigneurs du pays, il vint mettre le siège devant Carcassonne, que défendait le Sénéchal Guillaume-des-Ormes, dont on a la relation adressée à la reine Blanche. Les habitants des faubourgs situés au pied de la Cité avaient ouvert leurs portes à Trencavel ; ses troupes d'attaque pouvaient ainsi arriver à couvert jusqu'au pied des lices. Après le siège, les faubourgs furent rasés et leurs habitants n'obtinrent qu'en 1247 leur pardon de Saint-Louis, et la permission de s'établir sur l'autre rive de l'Aude, où ils fondèrent la nouvelle ville.

C'est à la suite de ce siège, suprême effort de l'indépendance locale, que Saint-Louis fit établir l'enceinte extérieure, afin d'avoir dans la Cité de Carcassonne, siège de son Sénéchal, une base inébranlable de sa puissance dans la Marche de Gothie, qui prend désormais le nom de Languedoc.

Enfin, Philippe-le-Hardi, dès qu'il eut ramené de Tunis les restes de son père, eut pour premier soin de donner à l'enceinte intérieure de la Cité, les défenses formidables que nous admirons aujourd'hui ; elles sont le dernier mot de la fortification militaire avant l'emploi du canon.

De cette rapide revue de quatorze siècles de notre histoire locale, nous devons retenir, au point de vue des phases successives par lesquelles a passé l'érection de la Cité, cinq grandes périodes :

L'ère romaine, qui a duré cinq siècles et que nous retrouvons à la base des tours et des courtines, avec ses gros blocs de pierre de taille ;

L'ère gothique, où les Wisigoths ont bâti sur les anciennes souches de l'oppidum romain, mais par les procédés en usage au moment de la fin de l'empire. Elle a duré jusqu'au VIIIe siècle, et se distingue par les parements en petits matériaux assisés de larges briques plates ;

L'ère féodale, qui dans les XIe et XIIe siècles a vu s'élever le Château Comtal, avec ses assises régulières de pierres de taille aux parements finement taillés :

Enfin, l'ère royale, qui se divise en deux périodes : dans la première, Saint Louis fait construire l'enceinte extérieure dans l'intervalle de trente années compris en 1240 et 1270 ; dans la seconde, Philippe-le-Hardi, entre 1270 et 1285, en moins de 10 ans peut-être, et comme d'un seul jet, donne à l'enceinte intérieure son assiette et son profil définitifs.

Ces deux périodes de l'ère royale se distinguent nettement. Dans la première, la construction est faite évidemment par le soin des architectes et des ouvriers du pays, selon les habitudes et la tradition locales, telles que les leur enseignait au besoin le Château Comtal.

Dans la seconde, la construction prend un caractère de grandeur et de puissance incomparables. On y sent la volonté souveraine d'un puissant monarque qui a hâte d'affermir sa domination sur une province éloignée En même temps qu'il signe à Marmande, en 1272, avec le Gênois Guillaume Boccanegra, un traité pour la construction des remparts d'Aigues-Mortes, Philippe-le-Hardi amène à sa suite, à Carcassonne, ses architectes royaux de l'Ile-de-France. Ils sont en pleine possession de leur art ; ne venait-il pas, en effet, de prendre un merveilleux essor dans la construction de ces admirables cathédrales gothiques que le XIIIe siècle vit surgir de toutes parts dans le domaine royal ? Tout en exécutant au point de vue de la technique militaire

les ordres du Sénéchal, le Maître de l'œuvre s'applique à faire œuvre de belle architecture. C'est pourquoi il fait donner partout aux pierres de taille ce travail de parement à bossages qui donne un si fier aspect à la construction : heureuse inspiratisn d'artiste, car elle nous permet de suivre pas à pas aujourd'hui et de reconnaître à coup sûr toutes les parties de l'enceinte où il a porté la main, soit pour la refaire sur une nouvelle assiette, soit pour restaurer les parties dont le couronnement était endommagé, soit même pour en reprendre les fondations en sous-œuvre. Et c'est alors que surgissent du sol, entre tant d'autres, les nouvelles tours défendant la porte principale, laquelle est aussi la plus vulnérable, la Porte Narbonnaise. Elles sont traitées comme de puissants donjons, avec un commandement formidable, et couronnées d'une immense toiture à profil aigu, qui ajoute encore à leur majesté.

Il faut reconnaître, et je m'empresse de le dire, que les restaurations de la Porte Narbonnaise et de la Tour du Tréseau qui la flanque, ont été traitées de main de maître par Viollet-le-Duc. L'état de la construction le guidait du reste à coup sûr, car les toitures seules manquaient ; et pour celles-ci, l'inclinaison, qu'elles avaient reçue à l'origine, lui était donnée par le grand mur pignon, en partie conservé, de la Tour du Tréseau. Cette inclinaison était telle qu'elle ne pouvait comporter qu'une couverture en plomb ou en ardoises. Or, les débris d'ardoise trouvés dans les décombres donnent une preuve suffisante que l'architecte royal avait appliqué là, le mode de couverture alors général dans les grandes constructions du Nord de la France. dans la région même où il s'était formé dans son art.

Personne ne se refusera non plus à admettre que toutes les tours de la partie Sud-Ouest de l'enceinte, entièrement réédifiée sur une nouvelle assiette par Philippe-le-Hardi, depuis la Tour de l'Inquisition et la Tour de l'Evêque,

jusqu'à celles de Saint-Nazaire et de Saint-Martin, n'aient été de même couvertes par de hautes toitures ardoisées.

Mais ne peut-on élever quelques doutes que la restauration soit restée dans la vérité historique, dès qu'elle a généralisé et appliqué à toutes les Tours, sans distinction, ce mode de couverture ?

Il est évident, tout d'abord, que les Wisigoths ne l'ont pas employé, puisque ce n'est qu'au XIe siècle que l'ardoise a commencé à être en usage. Ce serait d'ailleurs faire une supposition purement gratuite, en avançant que l'architecte de Philippe-le-Hardi a refait toutes les toitures de l'enceinte, même celles qui n'en avaient nul besoin. Il suffit de voir avec quel souci de ne pas obérer inutilement le Trésor royal, ont été conduites les reprises des anciennes constructions ou leur soudure avec les nouvelles, pour écarter une telle fantaisie que le Sénéchal du roi n'eût certainement pas permise.

Et quant aux Tours du Château Comtal, comment étaient-elles couronnées? Nous tous, les avons vues encore couvertes de tuiles, avec leur toiture basse et leur charpente si simple. Rien ne prouve, il est vrai, qu'elles n'aient pas été rétablies avec cette simplicité de moyens, si peu coûteux, au cours des derniers siècles quand la Cité avait perdu de son importance militaire depuis l'invention du canon. Mais il n'en reste pas moins, que l'emploi de la tuile n'est pas incompatible avec une toiture conique, à moins qu'elle ne soit à pointe trop aigüe. Or, les hauts faîtages ardoisés sont de mise dans le Nord, pour faciliter le glissement de la neige et empêcher qu'elle ne s'y accumule; mais ils le sont peu dans notre Midi, où les vents violents commandent au contraire des toitures basses donnant peu de prise à leur action. En l'absence de preuves certaines, on peut donc réserver son jugement sur la vérité historique des hauts faîtages ardoisés dont on a récemment coiffé toutes les Tours

du Château. Je crois pouvoir me permettre, en effet, de ne pas trouver probante l'image de la Cité datée de 1467, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, et qui est reproduite en maint ouvrage : ce n'est vraiment là qu'une image, et je redouterais vivement que l'Administration des Monuments Historiques s'en inspirât pour la restauration qu'elle vient d'entreprendre des tours de l'enceinte extérieure, qui y sont toutes représentées avec des toits pointus. Par contre, il est permis de regretter qu'elle n'ait pas fait état de ce document dans la restauration de la partie du Château Comtal faisant face à la rivière d'Aude.

Quoi qu'il en soit, j'accorderais de préférence une tout autre créance à la vue cavalière du XVIIIe siècle reproduite au volume VI du *Cartulaire* de Mahul ; ce paraît être un vrai dessin d'architecte ou d'ingénieur militaire : or il représente toutes les tours de l'enceinte extérieure crénelées et sans toiture apparente.

Sans doute, Viollet-le-Duc, au tome IX de son Dictionnaire d'architecture, pages 92 et 93, figure pour ces mêmes tours un comble suraigu. Mais je ne puis en comprendre l'utilité ; et je doute qu'on ait jamais songé à implanter, sur cette première enceinte, de grandes charpentes donnant une trop belle prise aux armes de jet de l'assaillant, outre qu'elles eussent grandement gêné la défense. D'ailleurs, à la page 72 du même tome, il donne la perspective d'une tour wisigothe de l'enceinte intérieure, couverte d'une toiture *en tuiles* entièrement masquée par les créneaux. Cette disposition semblerait bien mieux adaptée aux convenances de la défense, surtout pour les tours de l'enceinte extérieure, moins dominantes et plus faciles à battre par les engins de l'attaque.

Voilà bien des données contradictoires ; et du doute qu'elles font naître dans l'esprit, on est en droit de retenir, que sans méconnaître que la silhouette de la Cité ait pu

gagner en pittoresque par l'emploi des hautes toitures ardoisées sur l'enceinte intérieure, ce mode de couverture ne doit pas être néanmoins généralisé à l'excès. Il est plus que douteux que toutes les tours du Château en aient jamais été pourvues ; et il semble que ce serait une faute historique (à mon avis ce serait même une faute de goût) que de l'appliquer à l'enceinte extérieure. Trop d'uniformité nuit à l'intérêt artistique : et quand on est en présence d'un vaste monument dont les constructions se réclament de quatre périodes historiques nettement tranchées, n'est-il pas désirable, quel que soit le point de vue où l'on se place, qu'en tout, dans la taille des parements, comme dans le profil des charpentes et le choix du genre de couvert, la restauration accuse et fasse ressortir, du mieux possible, les grandes masses qui se rattachent à des époques si diverses ? On aurait plus sûrement obtenu ce résultat désirable en s'inspirant, pour les parties antérieures à Philippe-le-Hardi, des traditions locales de la même époque, qui nous sont conservées à Narbonne, par les constructions de l'église St Just et de l'ancien Archevêché.

Et l'on en vient ainsi à se demander, si la silhouette du Château Comtal a gagné, si la vraisemblance, à défaut de la vérité historique elle-même, s'accommode de la haute toiture et du vaste pignon qu'on vient d'accoler à la Tour Pinte, au risque de masquer ainsi la principale Tour de Guette dont les créneaux dominaient autrefois si fièrement toute la forteresse. N'avait-elle pas droit à plus de respect, elle qui s'était jadis inclinée noblement devant Charlemagne, comme nous l'assure une touchante légende ? On peut bien du moins montrer quelque regret, que cette partie de la restauration du Château Comtal ne s'en soit pas tenue à la restitution plus discrète donnée par Viollet-le-Duc lui-même à la page 359 du tome Ier de son Dictionnaire.

Et puis, ne sera-t-on pas bientôt tombé dans l'excès que

craignait déjà M. de Verneilh en 1868? « Faut il donc tant restaurer? A quoi bon? » dirait-il de plus fort aujourd'hui ; et peut-être aurait-il quelque bonne raison d'émettre à nouveau le vœu « que les travaux se bornent, à l'avenir, aux choses indispensables de déblaiement et de stricte consolidation. »

N'exagérons rien cependant ; l'enceinte de Saint Louis est loin d'être débarrassée des masures qui la déshonorent et la défigurent. Mais tout en poursuivant une œuvre nécessaire, il faut se défendre des restitutions contestables. Notre vieille Cité a droit à tous les respects. et ce n'est qu'avec les plus grands égards qu'on doit y porter la main. Là où les pierres qui subsistent encore restent muettes, suspendons notre jugement ; gardons-nous surtout de donner carrière à notre imagination, quand il est sage de se maintenir fermement sur le terrain de l'Histoire ; craignons enfin d'effacer de notre Cité les nobles rides de la vieillesse, afin qu'elle ne cesse pas d'être respectable. et reste toujours respectée : Pansons seulement ses plaies, mais d'une main légère. Il convient que les générations futures ne puissent pas nous accuser de l'avoir maquillée et dénaturée.

Je ne veux pas dire que de telles critiques aient déjà quelque fondement ; mais il faut en écarter même l'apparence par tout excès de restauration, quand bien même il ne serait dû qu'à un simple excès de zèle pour une œuvre captivante.

Mais puisque l'Etat s'honore, en ne cessant de consacrer à la conservation de ce monument unique des subsides en rapport avec son importance historique et sa beauté architecturale, pourquoi ne pas les employer aussi, et peut-être de préférence, à mettre les grandes et belles salles de la Porte Narbonnaise à l'abri des intempéries? Pourquoi ne pas en rétablir le dallage, afin qu'elles offrent aux yeux des visiteurs un aspect moins délabré? Pourquoi même ne pas tenter leur restauration intérieure complète, qui ne trom-

perait personne, mais qui du moins permettrait de les utiliser comme Musée rétrospectif, ou comme salles de Congrès et de Conférences ?

C'est là un vœu qui a eu de fréquents échos au sein de notre Société, et qui semble la conclusion naturelle de cette dissertation. Souhaitons qu'il soit enfin exaucé, et que votre voix soit entendue du Conseil Supérieur des Monuments Historiques.

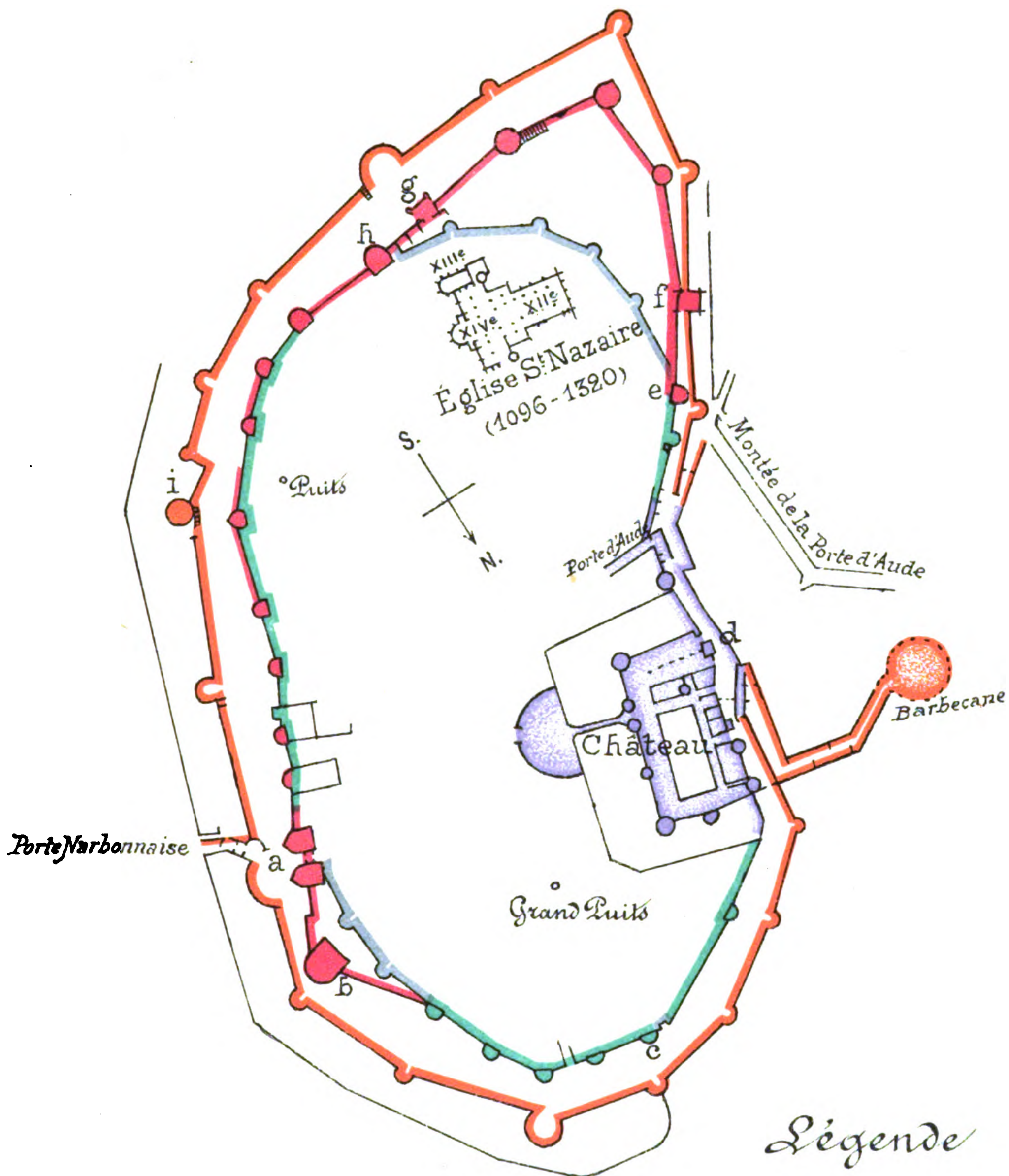
Et puisque souvent un vœu amène l'autre, permettez-moi d'ajouter, au risque de blesser votre modestie, que le bon renom des restaurations de la Cité ne perdrait rien, sans doute, à ce que votre sollicitude éclairée fût mise à même d'apporter sa contribution à une œuvre qui vous est si chère. Sans prétendre à rien qui puisse ressembler à une ingérence déplacée, l'action administrative ne subirait aucune atteinte, si simplement, à chaque nouvelle étape des restaurations, il vous était donné connaissance du programme des travaux et des grandes lignes de leur conception. Votre intérêt serait ainsi éveillé, et parfois peut-être, le fruit de cette simple communication serait-il un sage avis, fondé sur votre connaissance des traditions et de l'histoire locales, aussi bien que sur vos recherches personnelles. En tout cas, ce serait tout profit pour notre Société ; car elle ne pourrait que gagner à cette communion de pensées et d'efforts vers un but commun, à ces rapprochements avec les hommes éminents chargés de diriger une grande œuvre qui, bien que vous tenant grandement à cœur, n'éveille en vous qu'un seul désir : c'est qu'elle soit irréprochable.

Carcassonne, Mars 1899.

Maurice BOUFFET,

Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Membre de la Société
des Arts et Sciences de Carcassonne.

Plan de la Cité de Carcassonne



Légende

Ier Siècle avant J.C.	Enceinte Romaine	a. Porte Narbonnaise
VIe " après J.C.	Période Wisigothe	b. Tour du Tréseau
XIIe " ..... " ..... "	Période Féodale	c. Tour du Moulin d'Avar et Poterne Romaine
XIIIe "	Enceinte de St Louis	d. Tour Pinte
	Construction de Philippe le Hardi	e. Tour de l'Inquisition
		f. Tour de l'Évêque
		g. Tour et Poterne St Nazaire
		h. Tour St Martin
		i. Tour de la Vade ou du Papegay


UNIV.
OF
MICH.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 Janvier 1899

PRÉSIDENCE DE M. COSTE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. COSTE, président; DOINEL, secrétaire; SABATIER, trésorier; SOURBIEU, archiviste; BAICHÈRE, BOUFFET, CARDES, DESMAREST, DODU, FÉDIÉ, FRONTIL, MAURE, MULLOT, ROUMENS, SAULNIER, Général DE LA SOUGEOLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société exprime ses regrets pour la mort du savant M. Cauvet, membre correspondant.

M. Doinel donne lecture du rapport de M. Fédié, sur l'ouvrage de M. Fonds-Lamothe, intitulé « l'Arrondissement de Limoux ». Ce remarquable rapport rédigé en 1874 et présenté à la Société dès cette époque est écouté avec un intérêt soutenu. Sur la proposition de M. Frontil, la Société désire, avant toute conclusion, que demande soit faite à la famille de vouloir bien déposer le manuscrit

pour qu'il soit examiné et que l'on puisse statuer ultérieurement sur l'opportunité de l'achat et de la publication de ce travail. M. Fédié est prié de vouloir bien accepter les remercîments de la Compagnie pour son rapport substantiel de fond et élégant de forme.

M. Mullot rappelle le don fait par M. Cauvet à la Bibliothèque de Narbonne, d'une partie de sa bibliothèque. M. Doinel dit, que parmi les manuscrits qui font partie de ce legs, se trouve un inventaire des archives de Fontfroide qui aurait figuré plus utilement dans nos archives départementales que dans celles de la ville de Narbonne.

M. Mullot rend compte d'un fascicule du Bulletin du Comité des travaux historiques. Il y signale une lettre de Catherine de Médicis et des lettres patentes d'Alphonse de Poitiers.

M. Maure analyse un fascicule de la Société du Tarn-et-Garonne. Il fait entendre un gémissement littéraire sur la pauvreté du Concours de poésie et de prose. Comme le siècle touche à sa fin, il est à croire que le xxe siècle qui va naître, consolera M. Maure, de la pénurie des Muses qui s'en vont, par la richesse de celles qui les remplaçent.

M. Desmarest, lutteur archéologique toujours sur la brèche, propose une visite à la Cité. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme. Les noms de MM. Bouffet et Desmarest donneront au tournoi, qui va avoir lieu dans le Château Narbonnais, une importance et un intérêt incontestables. M. Bouffet estime qu'on ne s'occupe pas suffisamment de la Cité et appuie la proposition de son courtois compétiteur.

La Société nomme une Commission composée de MM. Bouffet, Desmarest, Saulnier, Cros-Mayrevieille, Esparseil, Dodu, Doinel, Colonel Grillières, Mullot et Cardes et se donne rendez-vous à la Cité, si le temps le

permet, pour le 1er Dimanche de Février, à 2 heures. Le champ clos archéologique est ouvert et n'attend plus que les combattants.

M. Sabatier, trésorier, lit son rapport. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
JULES DOINEL.

Séance du 5 Février 1899

Cette séance a eu lieu à la Cité où la Société s'est transportée, elle y a écouté avec intérêt les dissertations savantes de MM. Desmarest et Bouffet sur la couverture des tours. Elle a visité les remparts. Cette séance n'a donné lieu à aucune délibération.

Le Secrétaire,
JULES DOINEL.

Séance du 5 Mars 1899

Présidence de M. Coste, Président

Etaient présents : MM. Doinel, secrétaire; Sabatier, trésorier; Sourbieu, archiviste; Baichère, Bouffet, Cardes, Cros-Mayrevieille, Desmarest, Dodu, Esparseil, Fédié, Gavoy, Colonel Grillières, Jourdanne, Lauth, Mullot, Pullès, Rives, Roumens.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président remercie M. Malecamp qui a bien voulu faciliter gracieusement à la Société son excursion archéologique à la Cité, le 5 février dernier; il félicite notre aimable confrère, M. Desmarest, de la distinction qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Instruction publique. M. le Président s'exprime en ces termes :

« Avant de commencer la séance, permettez-moi de remercier M. Malecamp, architecte, Inspecteur des travaux de restauration de la Cité, de l'autorisation qu'il a bien voulu nous donner de visiter notre ancienne et belle ville.

« La séance du 5 février, tenue dans une des plus belles tours, au milieu de ces vieux souvenirs, nous a fait assister sur place à une dissertation aussi savante que technique qui nous a été donnée par nos honorables confrères, MM. Bouffet et Desmarest.

« Au nom de la Société, je les remercie et j'ajoute que nous serions heureux d'assister quelquefois à une fête aussi intéressante et aussi instructive à laquelle il ne manquait que la présence de quelques-uns de nos membres les plus autorisés que l'âge ou la maladie ont privés du plaisir de se joindre à nous.

« Je ne puis oublier de remercier aussi notre excellent confrère, M. Cros-Mayrevieille, de sa gracieuse hospitalité qui nous a valu de reporter nos pieux souvenirs au savant aussi modeste que distingué auquel est due la conservation de notre antique et superbe Cité qui, grâce à ses démarches, fait aujourd'hui l'admiration du monde entier. »

« Je ne saurais aussi terminer sans adresser au nom de la Société à notre confrère Desmarest nos plus sincères félicitations pour la distinction si justement méritée dont il vient d'être l'objet. M. le Ministre a su récompenser en lui le poète et l'artiste, et nous en sommes tous heureux ».

M. le Colonel Grillières rend compte des Mémoires de la Société de Rochefort. Il signale un travail bien fait sur la classification des corps simples et un article sur l'expansion coloniale et la création du Soudan français.

M. Dodu prend la parole pour rendre compte de l'étude que M. Doinel a consacrée au roi Hildérick III. M. Dodu dit, dans un langage élégant et châtié, que ce travail éclaire d'un jour tout nouveau la révolution de 752. Il analyse en termes précis et d'une clarté saisissante la *note* consacrée au souverain mérovingien. La Société a le plaisir d'assister à une belle conférence d'histoire où les aperçus les plus ingénieux et les plus solides se font remarquer. M. Dodu, qui a parfaitement compris la pensée de l'auteur, y mêle la sienne et ajoute ainsi à l'éclat qu'il veut bien attribuer au mémoire de son collègue. Il recommande la lecture de cet opuscule dans lequel

M. Doinel a établi la filiation de Hildérick III et apprécié les mobiles qui ont fait agir Pépin et le Pape Zacharie, ainsi que le trouble profond que l'usurpation avait causé dans les consciences. La Compagnie salue d'unanimes applaudissements le compte-rendu de M. Gaston Dodu.

M. l'abbé Baichère parle des *Mémoires des Sociétés du Tarn et de Valence* et M. Gavoy du *Bulletin d'histoire naturelle de Mâcon*. Il est regrettable que l'espace qui nous est mesuré ne permette pas de reproduire le dire savant et méthodique de nos collègues. M. Gavoy fait passer sous nos yeux la vision humouristique « des chenilles noyées dans un flacon d'eau distillée ». *Apparent rari nantes in gurgite vasto.*

Il signale ensuite dans le *Bulletin d'Anthropologie* un mémoire sur des sépultures gallo-romaines et mérovingiennes. Enfin M. Gavoy, passant du doux au grave, rapporte la gestion de notre trésorier, M. Sabatier. Cette gestion, qui ignore le déficit, est approuvée et la Société vote des félicitations au sympathique comptable.

M. Esparseil, à propos du fascicule de la *Revue Méridionale* consacré aux fêtes de Gascogne, s'élève avec vigueur contre une assertion de cette Revue qui, nous dit-il, attribue à M. Rouquet, son directeur, le mérite d'avoir imaginé, ou, comme on l'a dit, « enfanté » le bel embrasement de la Cité, triomphale clôture de ces réjouissances artistiques.

Il revendique cet honneur pour notre confrère, M. le Colonel Grillières. Ce dernier associe à son propre nom celui de M. Esparseil son collaborateur laborieux et méritant.

L'honorable M. Fédié offre à la Société les feuilles imprimées, mais qui n'ont pas été mises en circulation, d'un annuaire projeté de Carcassonne pour 1847. Il offre

en même temps un curieux programme d'une représentation donnée en 1849 à Carcassonne par Talma. M. Fédié passant, avec une juvénile ardeur, à un autre ordre d'idées qu'il relie spirituellement au précédent, exprime l'opinion que la ville a erré en oubliant dans la nomenclature de ses rues l'une de ses gloires et demande qu'elle répare cette faute. M. Fédié s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Notre règlement organique nous donne mission de sauver de l'oubli les noms des hommes, qui dans le temps passé ont leur place marquée dans le livre d'or de la ville de Carcassonne. Il convient à ce titre de marquer d'un signe durable la mémoire d'un magistrat municipal, d'un bourgeois notable, nommé Davilla, qui par le libre suffrage de ses concitoyens avait été appelé à exercer les fonctions de premier consul de la Ville basse. Le 2 novembre 1355, le prince de Galles, qu'on désigne sous le nom de Prince Noir, se présenta devant la ville et somma les habitants de se rendre à discrétion. Le gros de l'armée anglaise se porta du côté du couchant et l'action principale se concentra à la porte de Toulouse qui fut vigoureusement défendue par les milices et les bourgeois armés. A la tête de ces courageux défenseurs, on voyait le premier consul Davilla qui revêtu de ses insignes de cérémonie donnait l'exemple d'une héroïque résistance. Les Anglais parvinrent à forcer le passage et le consul Davilla fut tué sur la brèche. Les habitants firent à l'illustre vieillard de magnifiques funérailles et les chefs de l'armée ennemie rendirent hommage à ce martyr qui ne voulut pas survivre à la prise de la ville dont il avait la garde.

« En conséquence, j'ai l'honneur de faire la proposition suivante :

« *La Société des Arts et Sciences de Carcassonne* émet le vœu que le nom de *Place Davilla* soit donné au rond-point qui forme l'entrée de la ville, à l'extrémité de la Grand'Rue, et qui depuis plus de trois siècles est désigné sous le nom de Porte de Toulouse. Ce vœu sera transmis à M. le Maire et aux membres du Conseil municipal en les priant de le prendre en considération. »

La Société adopte la proposition de M. Fédié.

Elle félicite M. Alboize de sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur et décide que ce concitoyen distingué prendra rang parmi ses membres correspondants. M. Doinel écrira à M. Jean Alboize et lui fera part de l'élection, de sa personne, comme sociétaire. (Proposition Fédié).

M. Bouffet lit une dissertation d'une science et d'une beauté de forme accomplies sur la Cité de Carcassonne. Cette dissertation sera imprimée dans notre prochain Bulletin à côté de celle que M. Desmarest a lue au cours de notre excursion archéologique du 5 février dernier. La Compagnie qui a entendu la lecture du travail de M. Bouffet avec une attention justifiée par la valeur de l'œuvre, couvre cette lecture d'applaudissements. Ces applaudissements font écho à ceux qui avaient salué le mémoire de M. Jules Desmarest sous les voûtes séculaires du Château Narbonnais. Le public pourra apprécier par lui-même, dans nos Bulletins, l'intérêt des étincelantes notices qui honorent leurs auteurs et la Compagnie tout entière. Il remarquera que deux excellents esprits se sont rencontrés dans un même hommage rendu aux talents des vieux ingénieurs et des anciens architectes royaux qui ont

fait de la Cité une impérissable merveille. Il n'en sera que plus intéressé par les quelques divergences qui peuvent séparer d'opinion, dans les détails, les lutteurs pacifiques de ce tournoi, au point de vue technique ou professionnel.

« *Adhuc sub judice lis est.* »

Les livres reçus sont distribués pour rendre compte après que M. Rives a déposé sur le bureau un fascicule des *Etudes de la Société de l'Eure*, qui ne lui a fourni matière à aucune observation.

La Société accepte l'échange de ses publications avec celle de la *Société Lorraine des Amis des Arts de Nancy*. Elle se donne rendez-vous au 26 mars, à raison des préparatifs qu'il lui convient de faire pour recevoir dignement à Carcassonne le Congrès des Sociétés savantes qui va se tenir à Toulouse.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
Jules DOINEL.

Séance du 26 Mars 1899

Présidence de M. Coste, Président

Etaient présents : MM. Doinel, secrétaire ; Sabatier, trésorier; l'abbé Baichère, Bouffet, Cardes, Desmarest, Dodu, Esparseil, Frontil, Gavoy, le Colonel Grillières, Jourdanne, Lauth, Maure, Mullot, de Niort, Pullès, Rives, Roumens, Saulnier, le Général de la Sougeole.

La délibération s'ouvre sur les préparatifs de la réception des Sociétés savantes réunies à Toulouse. Une Commission composée de MM. Gavoy, Lauth, Maure et Mullot est nommée. Cette Commission aura le soin de tous les détails de la réception.

M. Jourdanne commence la lecture de son beau travail sur le *Folk-Lore de l'Aude*. La Société l'écoute avec un vif plaisir.

MM. Maure, Baichère, Esparseil, rendent compte des fascicules des Sociétés correspondantes qui leur ont été confiés.

M. Maure fait l'éloge du Mémoire du regretté M. Cauvet, sur *Benjamin Constant*. C'est une œuvre documentée qui pêche peut-être un peu par le style.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont distribués pour rendre compte.

M. Pullès attire l'attention de la Société sur l'interruption malheureuse des fouilles de la Cité. La discussion viendra à son heure. Une Commission composée de MM. Bouffet, Doinel, Esparseil, Mullot, Pullès et Saulnier est chargée de visiter les fouilles et de donner son avis.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Jules DOINEL.

Séance du 7 Mai 1899

PRÉSIDENCE DE M. COSTE, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

Etaient présents : MM. COSTE, président ; DOINEL, secrétaire ; SOURBIEU, archiviste ; BAICHÈRE, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, MAURE, MULLOT, RIVES, ROUMENS, SAULNIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président lit la note suivante :

« MESSIEURS,

« Avant de commencer la séance, je me fais un devoir de remercier tous mes collègues de l'appui aussi bienveillant que dévoué qu'ils ont donné à la Société pour la réception des membres du Congrès de Toulouse qui ont bien voulu nous honorer de leur visite le 9 avril dernier. Je n'aurai garde d'oublier Messieurs les délégués de la *Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude* et ceux de la Commission archéologique de Narbonne.

« Mais je dois des remercîments tout particuliers au savant organisateur de l'excursion, le sympathique président de la *Société Archéologique du Midi de la France*, M. Jules de Lahondès, et à son vaillant collaborateur, M. Emile Cartailhac.

« Grâce à l'amour passionné de nos honorables confrères, pour notre chère Cité, à leur parole persuasive et à leur

zèle infatigable, l'excursion de Carcassonne comptera parmi les jours les plus heureux de la *Société des Arts et Sciences*. Cette excursion mémorable a prouvé la vitalité de notre Société puisqu'on lui réservait le grand honneur de recevoir un grand nombre de savants venus non seulement des différentes parties de la France, mais même des provinces les plus reculées de l'Europe.

« Si dans les siècles passés, la Cité fixait les regards des rois, des conquérants ou des grands capitaines qui, désireux de s'en emparer, venaient scruter cette double cuirasse de pierre pour en découvrir le côté faible ou vulnérable, si, à ces époques reculées, les tours et les chemins de ronde étaient garnis de soldats ou d'hommes bardés de fer prêts à repousser toute attaque, le 9 avril 1899, des Légionnaires nouveaux avaient eux aussi envahi les remparts de la forteresse; c'étaient des amis des arts et de l'histoire, des princes de la science qui, sous la conduite de M. Jules de Lahondès, venaient admirer et étudier les vestiges du passé de notre joyau historique; c'était une phalange de savants dont plusieurs ont déjà l'honneur de siéger sous la coupole de l'Institut en attendant celui plus grand encore d'avoir leur nom inscrit sur le livre d'or des gloires de la France. »

La correspondance comprend :

Une lettre de M. Alboize, remerciant la Société de la distinction dont elle l'a honoré en le nommant membre correspondant;

— Une lettre de M. Sauzède, maire de Carcassonne, informant M. Fédié qu'il proposera au Conseil municipal dans sa première séance de donner à l'une des places de la ville, le rond-point de la Porte de Toulouse, le nom de l'héroïque consul Pierre Davilla, qui fut tué en 1355, en organisant la résistance contre l'armée du Prince Noir, et

félicitant notre savant et honorable collègue d'avoir eu l'heureuse inspiration de faire part à la Municipalité de cette idée patriotique ;

— Une lettre de M. Rouquet, directeur de la *Revue Méridionale*, confirmant un récit fait par cette Revue, touchant l'embrasement des tours de la Cité à l'époque des fêtes données à Carcassonne aux Cadets de Gascogne.

M. Maure propose à la Société de voter l'ordre du jour suivant : « La *Société des Arts et Sciences*, suffisamment fixée sur le point visé par la lettre de M. Rouquet, passe à l'ordre du jour. » Cette motion est adoptée à l'unanimité.

La question des fouilles de la Cité est soulevée par M. Maure. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Cros-Mayrevieille, Desmarest, Doinel et Mullot, la Société, adoptant l'idée émise par l'honorable M. Thiers, le savant épigraphiste narbonnais, émet le vœu que des fouilles soient pratiquées au pied des anciens remparts.

La Société complimente M. l'abbé Baichère sur le rétablissement de sa santé et se félicite de le revoir dans son sein.

Les ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance, sont distribués pour rendre compte.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
JULES DOINEL

Séance du 5 Juin 1899

PRÉSIDENCE DE M. COSTE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé BAICHÈRE, CASTEL, DODU, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, MAURE, MULLOT, DE NIORT, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SOURBIEU.

M. le Président ouvre la séance et s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« A l'occasion du Concours régional agricole qui vient d'avoir lieu dans notre ville, notre Société a été heureuse de voir que plusieurs de ses membres avaient obtenu des distinctions qui honorent au plus haut degré ceux qui en ont été l'objet. Au nom de tous mes collègues, dont je suis heureux d'être l'interprète, je prie Messieurs les lauréats d'accepter nos plus cordiales félicitations.

« Nous connaissons tous, depuis longtemps, le dévoûment avec lequel M. le Colonel Grillières a présidé la *Société des Arts et Sciences* et dirige la *Société Centrale d'Agriculture de l'Aude.* Sa longue expérience, son autorité de parole et le tact parfait avec lequel il excelle à diriger les séances, ne lui ont attiré que des amis. Aussi tous les membres de ces Sociétés ont-ils applaudi à la distinction si justement méritée que M. le Ministre lui a accordée en lui décernant la rosette d'Officier du Mérite Agricole. C'est un hommage rendu non seulement au Président, mais à l'organisateur dévoué du brillant concours qui a fait l'admiration de tous.

« Une médaille d'or grand module a été décernée à M. Bouffet pour son exposition de Saumons de Californie. On peut dire sans exagération que M. l'Ingénieur en chef de notre département a concouru brillamment au succès de l'Exposition agricole, par l'installation de ces magnifiques aquariums qui formaient, avec le gracieux pavillon des forêts, un des plus grands attraits de ce concours.

« M. Frontil, dont une grande partiè de ses plus belles années a été consacrée à l'instruction de la jeunesse et qui honore autant l'Université que la Magistrature à laquelle il s'est voué, a reçu comme souvenir gracieux de ses dévoués services les palmes d'Officier de l'Instruction publique.

« Je passe à un méritant d'un autre genre, que nous avons été surtout heureux de voir après une trop longue et douloureuse absence revenir parmi nous. Son nom est connu de tous les viticulteurs de France et de l'Étranger. Depuis plus de vingt ans, notre honoré confrère se livre avec une assiduité rare à des travaux remarquables d'hybridation viticole. Sa science en agriculture n'a d'égale que sa modestie et il mérite surtout les plus grands éloges pour le désintéressement avec lequel il est tout heureux de faire participer tout le monde agricole à ses savantes recherches. En reconnaissance de ces brillants travaux, la *Société d'Encouragement à l'Agriculture* et celle des *Viticulteurs de France* et d'*Ampélographie* ont décerné chacune à M. Pierre Castel un diplôme d'honneur.

« L'accueil sympathique et unanime avec lequel fut accueillie cette double et heureuse nouvelle annoncée au banquet de la *Société d'Agriculture* par MM. Mir, sénateur de l'Aude et Saint-René-Taillandier, président du Congrès agricole, ont prouvé à M. Castel, que ses belles études étaient appréciées à leur juste valeur et l'estime qu'on avait pour notre collègue.

« Enfin, au concours régional agricole de Carcassonne, M. Castel a obtenu une Médaille d'or grand module, pour ses travaux d'hybridation de la vigne et pour ses champs d'expérience.

« *La Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault*, à l'occasion de la fête de son centenaire, a, en outre, accordé à notre distingué confrère le Diplôme d'honneur, pour services exceptionnels rendus à la viticulture.

« M. Gavoy a reçu la Médaille de vermeil offerte par la *Société des Agriculteurs de France*, pour sa belle collection d'insectes à laquelle il travaille avec autant d'intelligence que d'assiduité depuis plus de trente ans.

« L'abbé Baichère, dont les recherches en botanique et en apiculture sont connues et appréciées depuis longtemps, a su transformer la ruche ordinaire en ruche à cadres et celle-ci peut être multipliée à volonté. Le jury lui a décerné la 1re Médaille d'argent grand module, offerte par la *Société des Agriculteurs de France*. Notre confrère avait complété son exposition en présentant une collection de plantes mellifères destinées à être cultivées dans les environs des ruches.

« Enfin, M. Sourbieu a obtenu la médaille de bronze offerte par la *Société des Agriculteurs de France*, pour sa belle collection de coquillages. »

M. Desmarest s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Doinel, secrétaire, se trouvant absent, la lecture du procès-verbal de la dernière séance ne peut être faite.

M. le Colonel Grillières fait plusieurs compte-rendus :

1° Celui des 23e et 24e Bulletins de la *Société de Borda* ;

2° Celui du 3e fascicule du tome 23 du Bulletin de la *Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot*, T. 23, 1898 ;

3° Celui du fascicule N° 4 du tome xx du Bulletin de la *Société de Géographie de Rochefort*, octobre, novembre et décembre 1898.

Parmi les articles publiés dans ce Bulletin, on remarque le récit de la bataille de Trafalgar fait par des témoins de ce fameux combat. Sur les trente-trois vaisseaux de la flotte Franco-Espagnole qui prirent part à la bataille navale de Trafalgar, le *Redoutable*, l'*Algésiras*, l'*Achille* comptent au premier rang parmi ceux qui méritent d'être cités.

Le tome xx du Bulletin de la *Société de Géographie de Rochefort* contient les récits de deux témoins oculaires du rôle joué par l'*Algésiras* et l'*Achille* dans cette sanglante et dangereuse journée.

Dans le premier de ces récits, l'auteur ne consacre que quelques lignes à l'*Algésiras*; il cite à peine le commandant de ce navire, l'illustre Magon. Il nous raconte seulement, d'après les mémoires de Ségur, comment Magon, en voyant le *Bucentaure*, monté par l'amiral Villeneuve, abandonner la poursuite des vaisseaux anglais qui emmenaient deux prises faites pendant le combat du Ferrol, « *écumait, trépignait, courait furieux sur la dunette, et quand le « Bucentaure » en retraite longea « l'Algésiras », Magon l'apostropha sèchement et, dans sa rage, lui lança tout ce qu'il trouva sous sa main, sa lunette, son porte-voix et jusqu'à sa perruque.* »

Mais l'auteur du récit ne nous dit rien de la mort glorieuse de Magon. Ce vaillant amiral, après s'être mis la hache à la main à la tête de son équipage pour repousser l'abordage des Anglais, fut atteint de deux blessures. Perdant son sang en abondance, il ne consentit que sur les instances de ses officiers à aller se faire panser pour recouvrer les forces qui lui permettraient de reprendre son poste de commandement. Au moment où il descendait à

l'ambulance, il fut frappé d'un biscaïen en pleine poitrine et tomba foudroyé.

L'*Algésiras* avait perdu ses trois mâts; ses batteries étaient démontées ou obstruées par les débris de sa mâture; sur 641 hommes, 150 étaient tués, 180 blessés. Après une dernière décharge de l'ennemi, on dut rendre le pavillon du contre-amiral si vaillamment défendu.

Le lieutenant de vaisseau de la Bretonnière, devenu capitaine de pavillon, se trouvait prisonnier avec 270 hommes sans armes, sous la garde de 70 officiers et matelots anglais. L'auteur du récit aurait dû nous dire comment cet officier, après avoir menacé ses gardiens de se ruer sur eux avec son équipage désarmé, les décida à se rendre aux Français; comment après avoir passé deux nuits d'angoisse sur une mer déchaînée, après avoir vu le vaisseau *l'Indomptable* englouti avec les 1500 hommes qui se trouvaient à bord, M. de la Bretonnière parvint à ramener l'*Algésiras* dans la baie de Cadix, rendant ainsi à ses adversaires la liberté qu'il leur avait promise et évitant aux marins de son navire les horreurs des pontons anglais.

Le récit du rôle de l'*Achille*, fait par un témoin oculaire, est plus complet que le précédent. Toutefois l'auteur oublie de mentionner la conduite héroïque de l'équipage qui, au milieu des torrents de flammes qui envahissaient le navire, laissent l'incendie poursuivre son œuvre de destruction et ne songent qu'à servir les pièces. Bientôt les Anglais s'éloignent de ce volcan qui menaçait d'engloutir les défenseurs de l'*Achille* en même temps que ces assaillants.

Débarrassés de leurs adversaires, les matelots songent alors à éteindre l'incendie; mais il est trop tard, le feu gagne partout et on se décide à jeter à la mer les corps flottants pouvant servir de bouée de sauvetage. Quelques matelots parviennent à se jeter à la mer et peu d'instants après une formidable explosion qui terrifia les Anglais

eux-mêmes, lança dans les airs la partie de l'équipage restée à bord et les nombreux blessés que renfermait l'ambulance.

Il convient de rendre hommage aux Anglais, qui envoyèrent leurs chaloupes sur les lieux de la catastrophe, pour recueillir les hommes épargnés par l'explosion.

Tel fut, résumé en quelques mots, le rôle de l'*Algésiras* et de l'*Achille* dans la néfaste bataille navale de Trafalgar; les officiers et marins de ces deux vaisseaux déployèrent dans cette fatale journée un courage, un héroïsme dignes de l'admiration de la France et du monde entier.

M. Rives fait le compte-rendu du 1er fascicule du T. XXIV, 1899, du Bulletin de la *Société des Etudes du Lot*, ainsi que celui du Bulletin périodique de la *Société Ariègeoise*, 7me volume, 1899.

Le N° 6 de la *Revue Historique, Scientifique et littéraire du Tarn*, novembre et décembre 1898, est analysé par M. Mullot qui fait remarquer un savant travail du Dr Clos, intitulé : *Historique de la Flore du département du Tarn*, et dans lequel se trouve cité notre confrère l'abbé Baichère, pour ses recherches publiées sous la rubrique : *Contribution à la Flore des Corbières et du bassin de l'Aude*, 1892.

Le compte-rendu du Bulletin de l'*Anthropologie*, T. XIX, N° 6, novembre et décembre 1898, est fait par M. Gavoy, qui présente aussi celui de la 4me livraison des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, T. XVII, année 1898.

M. Maure analyse le volume des Mémoires de la *Société d'Emulation de Montbéliard*, XXVIme volume, 2me fascicule. Il fait aussi le compte-rendu du Bulletin de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 2me série, N° 29, 1er trimestre 1899, dans lequel on remarque un travail présenté par M. Nicollet sur la phonétique du patois alpin.

M. Pullès fait le compte-rendu du Bulletin de la *Société Académique de Brest*, T. XXIII, 2me série, 1897-1898.

M. l'abbé Baichère analyse deux Bulletins de la *Société des Basses-Alpes* et deux de la *Société des Hautes-Alpes*. Notre confrère fait en outre le compte-rendu du Bulletin d'*Histoire Naturelle et d'Etudes Géologiques de Wisconsin* (Etats-Unis) publié en anglais. Ce bulletin contient un travail important intitulé : *Notes sur les instincts et les mœurs des guêpes solitaires* par le Dr Georges Peckam. Ce sujet ne pouvait qu'attirer l'attention du premier lauréat du concours d'apiculture. Quant à l'auteur de ce travail, il a dit de chaque espèce ce qu'il faut en dire pour la faire connaître, et inséré des planches coloriées représentant les guêpes.

Il y a deux classes de guêpes : 1° celles qui vivent en société et qui forment environ cinquante espèces ; 2° celles qui mènent une vie solitaire et qui sont très nombreuses :

1e Cycle de la vie des guêpes qui vivent en société. Les femelles fécondées au mois de septembre hivernent seules dans les crevasses des murs et commencent à bâtir leurs nids au printemps. Chaque reine soigne ses larves. Vingt jours après, les insectes sont parfaits, tous neutres, et, à partir de ce moment, la reine recommence la ponte et les femelles neutres construisent des alvéoles et nourrissent les larves. Vers la fin de la saison naissent les mâles et les nouvelles reines ; à partir de ce moment, la reine ne pond plus et le nid est abandonné.

2e Cycle de la vie des guêpes solitaires. Deux sexes seulement sont représentés. Chaque femelle fait son nid à part et bâtit autant de nids qu'elle pond d'œufs ; la guêpe solitaire adulte, se nourrit de fruits et de nectar ; mais à l'état de larve, elle demande une nourriture animale qui correspond à chaque espèce, telle que mouches, scarabées, araignées, abeilles, etc.

Les femelles sont fécondées au printemps quand elles ont bâti leurs nids; les mâles butinent sur les fleurs sans s'occuper de leur famille; les femelles font preuve d'une férocité remarquable pour se procurer les insectes qu'elles servent en pâture aux larves; les jeunes guêpes naissent sans jamais connaître leurs parents.

L'auteur donne des détails sur chaque espèce dont il fait la description. La lecture de ce livre est aussi attrayante que la traduction en est facile. On y trouve des récits émouvants sur la chasse des guêpes et sur les terribles combats qu'elles livrent contre les hannetons, les scarabées, les sauterelles, etc. Ce travail sur les guêpes solitaires présente donc aux entomologistes un grand intérêt.

M. Pullès présente quelques observations sur les fouilles de la Cité, opérées dans le cloître de Saint-Nazaire, il critique la façon dont elles ont été conduites et demande pourquoi elles ont été interrompues, et par ordre de qui. Cependant les fonds avaient été demandés à la Société et à d'autres personnes. Afin de mener à bonne fin un travail si intéressant pour l'histoire de notre Cité, le Conseil général de l'Aude a bien voulu faciliter ces recherches en votant une certaine somme; il serait à désirer que l'architecte chargé de la surveillance des travaux de la Cité voulut bien à son tour laisser continuer ce genre de recherches historiques auquel s'est particulièrement intéressé M. Leygues, Ministre des Beaux-Arts, lors de son passage à Carcassonne. Au besoin la Commission qui a été désignée à cet effet pourrait s'adresser à M. le Ministre lui-même ainsi qu'à M. l'Inspecteur des Monuments historiques, qui sans doute ignore le motif de la suspension des travaux et le prier en même temps de vouloir bien donner des ordres pour leur continuation.

M. Gavoy émet le vœu que les séances de la Société aient lieu le soir dans la semaine et non dans l'après-midi

du dimanche. Cette proposition sera mise aux voix à la séance du mois de juillet.

M. Raynaud, publiciste, fait hommage à la Société d'un exemplaire de son travail intitulé : « *Historique de la Société Sainte-Cécile*, 1867-1899 ». Au nom de la Société, le Président remercie M. Raynaud de sa gracieuse attention.

Pour le Secrétaire :
B. COSTE.

Séance du 2 juillet 1899

Présidence de M. Coste, Président

Etaient présents : MM. Coste, président ; Doinel, secrétaire ; Castel, Cros-Mayrevieille, Dodu, Fédié, Gavoy, Colonel Grillières, Jourdanne, Roumens, Sabatier, Saulnier, Général de la Soujeole.

Le procès-verbal de la séance de juin, rédigé avec talent, par M. le Président Coste, est lu et adopté et la Société félicite et remercie son honorable Président.

M. le Colonel Grillières demande que les épreuves des procès-verbaux de nos séances qu'on doit insérer dans les journaux soient préalablement communiquées aux membres de la Société qui auront fait une communication ou un compte-rendu. Adopté.

M. Fédié parle des lauréats du dernier Concours régional. Il fait l'éloge des candidats et s'associe aux paroles du Président. M. Fédié, comme doyen de la Compagnie et comme ancien membre, rend à son tour justice aux mérites éminents des lauréats.

M. Jourdanne présente une très intéressante notice sur l'hôtel de Rolland. La Société remercie M. Jourdanne.

M. Doinel expose son projet de l'*Histoire du Vignoble Audois*. Cette communication est écoutée avec faveur par la Société.

Il est procédé au renouvellement du Bureau. M. le Colonel Grillières est proclamé Président. Les autres membres du Bureau sont confirmés dans leurs fonctions.

M. Jourdanne prend la parole au sujet des fouilles de la Cité. Il parle de l'incident malheureux qui a interrompu ces opérations. M. Salières, président de la *Société du Félibrige*, a écrit sans recevoir aucune réponse de l'Administration et dégage sa responsabilité. M, le Président Coste demande que la question soit soumise à la haute appréciation de M. Leygues, Ministre de l'Instruction publique, et à celle du Conseil général par l'intermédiaire de notre éminent confrère, M. Cros-Mayrevieille.

M. Pullès estime que ces fouilles ont été mal conduites et qu'on s'est écarté des conditions indiquées par M. Bouffet. Il croit qu'il serait bon de recourir à l'intervention de l'Assemblée départementale. Le délégué du Ministre s'est cru autorisé à interrompre les travaux commencés. M. Pullès demande de quel droit il a cru pouvoir prendre cette mesure ? MM. Bouffet, Desmarest et Saulnier interviennent dans la discussion et appuient la réclamation de M. Pullès. M. Cros-Mayrevieille provoque un vote de la Société et soutiendra nos vœux au Conseil général de l'Aude. M. Jourdanne dit qu'on n'a demandé

aucun subside à la Compagnie et que les fonds destinés aux fouilles sont déposés à la Société Générale.

M. le Président ajoute qu'une enquête est indispensable, qu'elle doit être faite par la Commission nommée par la Société et qu'on pourrait adjoindre M. Salières à cette Commission. Cette dernière ferait un rapport qui serait mis sous les yeux du Conseil général. Il dit que sur une somme de 2.000 francs au moins qu'on pouvait dépenser, on n'a employé que 500 francs à peine. « On n'a presque rien fait, dit M. Roumens. M. Dodu demande, à son tour, qui commande dans cette affaire ? La question est renvoyée à une prochaine séance.

La Société s'ajourne au premier dimanche d'octobre 1899.

Le Secrétaire,

JULES DOINEL.

Séance du 8 Octobre 1899

PRÉSIDENCE DE M. COSTE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. COSTE, président, DOINEL, secrétaire ; SABATIER, trésorier ; SOURBIEU, archiviste ; l'abbé BAICHÈRE, DESMAREST, ESPARSEIL, FÉDIÉ, FRONTIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, MULLOT, RIVES, ROUMENS, SAULNIER, Général DE LA SOUJEOLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Coste, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs et Chers Confrères,

« Arrivé au terme du mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier, je croirais manquer à mon devoir si je ne vous exprimais mes plus sincères remercîments pour la bienveillante sympathie que vous avez bien voulu m'accorder. Elle a facilité et rendu agréable cette tâche qui est parfois délicate à remplir. L'indulgence, il est vrai, est de tradition parmi vous et c'est elle en grande partie qui donne à nos réunions ce grand caractère de charme et d'intimité amicale.

« La période d'un an est courte et vous avez certainement conservé le souvenir des faits qui ont pu se produire. Aussi l'obligation qui m'est imposée comme Président sortant se réduira-t-elle, tout en faisant appel à vos souvenirs, à ne vous citer que ceux qui présentent le plus grand intérêt.

« Cependant je dois avant tout céder à un sentiment de satisfaction intime en vous disant que je suis personnellement heureux de n'avoir pas eu, pendant le courant de cette année, le pénible devoir de prononcer l'éloge funèbre d'aucun de mes confrères.

« Certes il en est trois et des plus sympathiques que l'âge ou la maladie ont privé, pendant de longs mois, du plaisir d'assister à nos réunions. Aussi je fais des vœux bien sincères pour que leurs maux s'apaisent et que leur santé améliorée nous permette de jouir longtemps de leur savoir et de leur expérience.

« Malheureusement, au risque de raviver des blessures récentes, je ne puis oublier que trois de nos confrères dignes de notre plus grand respect ont été cruellement frappés dans leur plus grande affection par la perte d'êtres chéris et tendrement aimés, victimes l'un et l'autre, malgré les soins les plus intelligents et les plus dévoués, d'une

maladie brutale, qui ne pardonne que très rarement. Au nom de tous les membres de la *Société des Arts et Sciences*, j'envoie à MM. l'abbé Baichère, Dodu et Roumens, le témoignage de notre profonde et douloureuse sympathie.

« Les Tours de la Cité étaient-elles recouvertes en ardoise, en tuiles ou en plaques de plomb ? Telle est la délicate question qui a été soulevée dans la séance du mois de janvier 1899. Cette question nous a valu le plaisir d'inaugurer nos séances à la Cité. Elles se renouvelleraient souvent si, comme nous en avons exprimé le désir, une des salles des Tours Narbonnaises était bien réparée et transformée en Musée.

« Je ne vous dirai point tout l'intérêt scientifique apporté dans cette réunion qui eut lieu le 5 février dans une des salles de ces mêmes Tours ; mais elle donna à nos deux savants confrères, M. Bouffet, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et M. Desmarest, architecte du département, l'occasion de nous montrer l'étendue de leurs connaissances en archéologie et en même temps celles qui se rapportent à l'histoire de notre chère et belle Cité. Ce fut entre les deux confrères un véritable tournoi scientifique dont notre Société s'honore et les remercie bien vivement.

« Le travail de M. Desmarest et celui de M. Bouffet, auquel l'auteur a eu le soin d'annexer un plan des fortifications de la ville avec leurs différentes périodes de reconstructions indiquées par des couleurs variées, suivi d'une légende explicative, guide précieux pour le lecteur, constituent une des études les plus intéressantes publiées dans le Bulletin.

« Un évènement qui a laissé parmi nous un bien agréable souvenir, c'est l'excursion organisée par plusieurs membres des Sociétés savantes réunies en Congrès à Toulouse. Nous fûmes heureux d'apprendre que la ville de

Carcassonne figurait au programme de ces promenades scientifiques.

« Le savant naturaliste M. Cartailhac, professeur d'anthropologie à la Faculté des Sciences de Toulouse, et M. Jules de Lahondès, l'érudit Président de la *Société Archéologique du Midi de la France*, s'étaient fait un devoir d'organiser cette excursion si intéressante pour les membres du Congrès et si flatteuse en même temps pour notre chère ville.

« Les excursionnistes en effet étaient au nombre de soixante parmi lesquels on remarquait plusieurs membres de l'Institut et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tels que : MM. Héron de Villefosse, Président général du Congrès, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

« Le Dr Hamy, de l'Institut, directeur du Musée du Trocadéro, professeur au Muséum ;

« De Lasteyrie, de l'Institut, professeur à l'école des Chartres ;

« Babelou, de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre ;

« Wallon, professeur à Jeanson de Sailly ;

« Chauvet, président de la *Société Archéologique de la Charente ;*

« Jules de Lahondès, président de la *Société Archéologique du Midi de la France* ;

« Duméril, président de l'Académie de législation, professeur à la Faculté de droit de Toulouse ;

« Davanne, président de la Société Française de photographie ;

« Wallen-Hosch, savant finlandais, dont M. Gaston Paris a fait au Congrès un très grand éloge ;

« Hallberg, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse ;

« De Marsy, directeur de la Société Française d'Archéologie ;

« Paul Didier, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure ;

« Paul Sabatier, de la Faculté des Sciences de Toulouse ;

« Saint-Raymond, professeur à l'Institut catholique de Toulouse ; enfin plusieurs membres de Sociétés savantes, voire même des dames qui paraissaient très heureuses de pouvoir visiter nos monuments en si savante et si agréable compagnie.

« On peut affirmer que cette excursion a réussi au-delà de toute espérance et que le 9 avril 1899 la ville de Carcassonne possédait un groupe de savants, venus de tous les points de la France. Afin de rehausser l'éclat de cette réception, votre Président avait fait appel aux membres de la *Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude* et de l'*Escolo Audenco*, qui s'empressèrent de répondre à cette invitation.

« Cette réunion d'amis produisit le meilleur effet et donna à notre solennité un véritable éclat de fête scientifique. Après les présentations d'usage, une certaine intimité s'était déjà produite entre tous les Membres des différentes Sociétés. On se dirigea tout d'abord vers le Musée et la Bibliothèque, ce qui donna l'occasion à nos excursionnistes d'admirer la magnifique avenue des platanes du Boulevard de la Préfecture et ensuite les trésors artistiques réunis dans notre Musée et notre Bibliothèque par les soins de nos Municipalités, du Gouvernement et de généreux donateurs.

« On se rendit ensuite à la place Carnot, dont la belle fontaine fit l'admiration de nos visiteurs. La visite de

l'Eglise Saint-Vincent, si intéressante par la hardiesse de sa voûte et la largeur de sa nef, donna à M. l'abbé Dariez, curé de la Paroisse, l'occasion de rendre hommage à la valeur des hommes qui lui faisaient l'honneur de visiter son Eglise, dont le passé a aussi son histoire.

« Cela nous permit d'attendre l'heure du déjeuner qui eut lieu à l'hôtel Nartus. Au dessert, votre Président se fit un devoir d'adresser à nos honorables excursionnistes les paroles de bienvenue qu'il n'avait pu leur dire à la gare à cause du mauvais temps. M. Héron de Villefosse, président du Congrès, charma tout son auditoire autant par l'élégance que par la forme du talent qui le caractérise.

« Immédiatement après le déjeuner eut lieu le départ pour la Cité que nous atteignîmes, non sans avoir entendu manifester plusieurs fois, pendant le trajet, des cris d'admiration provoqués par l'ensemble de ce beau monument.

« Après avoir admiré ce tableau si majestueux et si grandiose que présente la vieille forteresse, ces entrées si bien conçues et surtout si bien défendues par une double ceinture de remparts élevés, nous nous engageâmes dans les rues silencieuses et presque désertes de la Cité.

« A cet aspect on éprouve comme un sentiment de tristesse lorsque par la pensée on se reporte à quelques siècles en arrière, quand on compare ce silence actuel à l'animation qui devait régner autrefois au retour de quelque expédition, lorsque les brillants Seigneurs, couverts de leurs armures, chevauchant sur leurs coursiers richement caparaçonnés et suivis de nombreux soldats, faisaient retentir les airs de leurs cris de victoire en retrouvant leurs foyers. Nous arrivons enfin sur la place du Parvis en face de ce beau monument si bien restauré par Viollet-le-Duc et qui provoque toujours l'admiration de tous les visiteurs.

« M. l'abbé Gasc, curé de cette splendide basilique dédiée aux saints Nazaire et Celse, reçoit les congressistes avec cette urbanité exquise qui lui est familière. M. de Lahondès, président de l'excursion, se fait un devoir de donner la description complète et détaillée de cette belle châsse de pierre ornée de magnifiques vitraux, aux dessins si gracieux et aux couleurs si riches et si éclatantes. Il fait l'historique des chapelles et des statues qui les ornent ; il explique les différences de style de la nef et du transept dont les nervures sont si remarquables par leur élégance et leur légèreté. Mais le temps presse et on quitte le grandiose monument pour procéder à la visite des remarquables fortifications de notre Cité. Guidés par nos aimables confrères MM. Bouffet, Desmarest, Saulnier et Esparseil, la forteresse est visitée dans ses moindres détails avec cette curiosité qu'excite l'amour de la science.

« Mais un peu de repos s'imposait à tous et nous avions ménagé à nos aimables congressistes une halte salutaire qui nous permettait en même temps de les remercier de leur agréable visite. C'est au pétillement de quelques bouteilles de notre vin mousseux du Midi que votre Président adresse des paroles d'adieux à MM. les excursionnistes et les remercie de leur bonne visite. Il regrette vivement que le gouvernement n'ait pas encore complété les travaux de la Cité par la restauration de la grande salle des Tours Narbonnaises. Cette immense salle, ornée de vitraux qui la mettraient à l'abri du mauvais temps, pourrait être transformée en Musée historiqne et archéologique. Elle servirait au besoin de salle de conférences ou de réception et permettrait enfin de recevoir dans le milieu qui leur convient tous les savants illustres qui nous font comme aujourd'hui l'honneur de nous visiter.

« M. Héron de Villefosse nous remercie chaleureusement de notre bon accueil, sans oublier M. de Lahondès, qui

nous a tous charmés par son talent d'érudition et la clarté avec laquelle il nous a exposé l'étendue de ses connaissances en archéologie.

« Mais l'heure du départ a sonné et chacun se fait un devoir d'accompagner à la gare nos aimables visiteurs dont nous nous séparons presque à regret, emportant le plus agréable souvenir de cette trop courte journée.

« Il ne reste plus, Messieurs, qu'à vous rappeler :

« 1° Un beau travail sur le *Folk-Lore* dans l'Aude, dont l'auteur a commencé la lecture qui a été écoutée avec le plus grand plaisir par la Société. Ce long et magnifique recueil est dû aux savantes et patientes recherches d'un de nos confrères les plus érudits : j'ai nommé M. Gaston Jourdanne ;

« 2° En quittant le fauteuil qu'il avait si dignement occupé, M. Cros-Mayrevieille laissait deux feuilles et demie imprimées de l'ouvrage de M. E. de Teule. Aujourd'hui pendant l'exercice 1899, le nombre de feuilles s'élève à vingt dont voici le détail :

« I° Vie de M. de Teule, 50 pages ;

« II° Textes publiés et formant un recueil contenant les plus intéressants de ceux que la famille va donner aux archives départementales. . . . . 121 pages.
« III° Annales . . . . 204 pages.
Total : 375 pages aujourd'hui parues de l'ouvrage. D'après M. Doinel, il en faudra autant ou à peu près pour l'achever ; c'est dire que M. l'archiviste départemental n'a pas perdu son temps et que la Société lui doit les plus vifs remerciements ;

« 3° Notre bulletin contient aussi une monographie aussi complète que possible de la commune de Conques-sur-Orvieil, dans l'Aude. Cette histoire d'une commune voisine

est due aux patientes et longues recherches de M. Pébernard, vétérinaire, qui a su occuper les quelques loisirs que lui permet sa nombreuse clientèle à un sujet historique magistralement traité et dans lequel aucune question d'intérêt local n'est oubliée. La Société lui a décerné le titre de membre correspondant et le remercie vivement de son intéressante communication.

« Je termine, Messieurs, cette longue énumération en rappelant les distinctions et les récompenses obtenues par plusieurs de nos confrères à l'occasion du Concours régional agricole qui a eu lieu cette année dans notre ville. Que MM. le colonel Grillières, Bouffet, Frontil, Pierre Castel, l'abbé Baichère, Gavoy reçoivent nos plus cordiales félicitations pour l'honneur qu'ils ont procuré à la *Société des Arts et Sciences* par leurs expositions multiples si dignes d'être remarquées.

« Merci encore des bonnes volontés et de la sympathie que j'ai toujours rencontrées parmi mes honorables confrères. J'en suis fier et heureux et je vous prie de les reporter sur mon successeur qui en est plus digne que moi et dont vous avez pu depuis de longues années apprécier plusieurs fois le grand mérite. »

Ce discours est accueilli par les applaudissements de la Société.

M. le colonel Grillières prend place au fauteuil de la présidence. Il remercie la Société et fait l'éloge de son distingué prédécesseur. Appelé pour la troisième fois à l'honneur du fauteuil, il dit qu'il lui sera très difficile de remplacer M. Coste. Il expose, au milieu de l'émotion générale, les actes remarquables qui ont signalé cette présidence. Une approbation soutenue souligne les paroles éloquentes et pleines de cœur que M. Grillières consacre aux rares qualités qui ont accompagné l'exercice de la

présidence de M. Coste, qualités de cœur, de tact et de mérite. Il termine en demandant à la Compagnie toute son indulgence. La Société applaudit.

La correspondance comprend : Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que Son Excellence a reçu et fait parvenir à leur destination cinquante-quatre exemplaires du Tome IX, 1re partie, de nos Mémoires, plus cinq exemplaires destinés à la bibliothèque des Sociétés savantes; — une lettre de M. Dubourdieu, proviseur, invitant la Société à la distribution des prix du Lycée; — une lettre du bibliothécaire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, annonçant l'envoi des Tomes II, fascicules 2 à 5 et du tome I, fascicules 2 et 3 de ses Mémoires; — une lettre du bibliothécaire de la *Wisconsin Academy*, proposant l'échange des publications. Cet échange est voté; — une lettre de notre confrère, M. Dodu, Inspecteur d'Académie, s'excusant de ne pouvoir assister à notre séance; — deux lettres, l'une de M. Bonnafous et l'autre de M. Gabelle, imprimeurs, informant la Compagnie que la société Gabelle, Bonnafous et Cie est dissoute par jugement du 20 Mars 1899 et offrant leurs services pour l'impression du Bulletin et Mémoires de la Société.

M. le Président propose de donner à l'adjudication entre tous les imprimeurs de la ville, l'impression de nos travaux. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Coste, Desmarest, Doinel, Grillières, Frontil, Esparseil et de la Soujeole, cette proposition est acceptée. Néanmoins M. Bonnafous conservera l'impression des *Annales de Notre-Dame de Prouille*, par M. de Teule.

M. Fédié demande à la Compagnie d'adresser à M. Coste ses félicitations pour le bel exposé que nous a fait notre Président sortant, et émet le vœu que ce travail soit inséré dans nos Mémoires. Adopté avec empressement.

M. le Président lit une lettre de M. le Ministre contenant le programme du trente-huitième Congrès des Société savantes des départements, dont l'ouverture est fixée au 5 Juin 1900.

M. Coste dit qu'à propos des fouilles de la Cité, il a fait une démarche auprès de M. le Préfet, avec MM. Cros-Mayrevieille et Salières. Ce haut magistrat a demandé qu'on voulut bien lui exposer la question par écrit. Il a été fait droit à cette demande de M. le Préfet. Aucune suite n'a encore été donnée à cette démarche. M. Esparseil demande que la Société émette un vœu pressant pour la continuation de ces fouilles intéressantes. Il pense qu'il faudrait continuer ces recherches dans les terrains environnants; on aurait trouvé un bas-relief dans un jardin situé à droite de la Porte d'Aude. M. Saulnier rappelle que les recherches doivent être opérées à la base même des tours. M. Desmarest dit qu'il ne s'agit pas de trouvailles fortuites, mais de fouilles méthodiques déjà commencées et malheureusement interrompues. M. le président Grillières insiste dans le sens de M. Coste et cherchera à obtenir une réponse de l'Administration à la démarche déjà faite. Il verra de nouveau M. le Préfet et lui soumettra le désir de la Société. M. Roumens n'a pu obtenir, dit-il, de M. Malecamp qu'une réponse peu satisfaisante. M. Desmarest demande à la Société de formuler un vœu pour la restauration de l'intérieur des tours et de présenter ce vœu à M. le Préfet. Ce vœu déjà ancien sera mis par écrit et M. le Président le remettra à M. le Préfet. Voici ce vœu déposé par M. Desmarest.

« Messieurs,

« Le 1er fascicule du tome IXe de nos Mémoires contient les notes que j'ai eu l'honneur de vous soumettre à la séance du 5 Février dernier tenue dans l'une des tours

de la Porte Narbonnaise, ainsi que la dissertation lue dans la séance suivante (5 Mars) par notre honorable et savant confrère M. Bouffet.

« Je me garderai bien de rouvrir un débat dans lequel du reste les divergences me paraissent bien légères, mais je tiens à rappeler à vos souvenirs les conclusions ou pour mieux dire la conclusion unique qui termine ces deux communications.

« L'intérêt avec lequel vous avez bien voulu les accueillir m'engage à vous proposer de donner à cette conclusion une sanction officielle.

« M. Bouffet a dit : « Puisque l'Etat s'honore en ne cessant de consacrer à la conservation de ce monument unique des subsides en rapport avec son importance historique et sa beauté architecturale, pourquoi ne pas les employer aussi et peut-être de préférence, à mettre les grandes et belles salles de la Porte Narbonnaise à l'abri des intempéries ? Pourquoi ne pas en rétablir le dallage, afin qu'elles offrent aux visiteurs un aspect moins délabré ? Pourquoi même ne pas tenter leur restauration intérieure complète, qui ne tromperait personne, mais qui, du moins, permettrait de les utiliser comme Musée rétrospectif ou comme salles de Congrès et de Conférences ? »

« Et de même, j'avais dit en rappelant les réserves insérées au rapport de M. de Verneilh au Congrès archéologique de 1868 : « Il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai dans cette critique d'une exagération à outrance de la restauration des monuments, qui resteraient à jamais sans utilité pratique. »

« Et ce serait le cas, pour en détruire le bien fondé, de rappeler — pour conclure — un vœu plusieurs fois émis par la *Société des Arts et Sciences* : « Obtenir du Gouvernement l'exécution de quelques travaux intérieurs qui permettraient d'utiliser les tours principales dont le gros œuvre seul a été terminé. »

« Pourquoi, par exemple, les magnifiques salles des deux étages de la Porte Narbonnaise ne seraient-elles pas dallées et mises par des vitrages à l'abri des intempéries, ce qui se ferait sans grandes dépenses ? Elles pourraient alors recevoir un Musée rétrospectif et servir à l'occasion de salles de conférences pour les Sociétés artistiques ou savantes dont les visites deviendront de jour en jour plus fréquentes.

« Et je terminais alors comme je termine aujourd'hui en disant :

« Ce vœu trop platonique jusqu'à présent, devrait être émis à nouveau et ce serait un honneur pour la Société d'en poursuivre énergiquement la réalisation. »

Les membres qui devaient rendre compte des ouvrages reçus ont la parole.

M. Desmarest rend compte du Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1898, 2me semestre, en ces termes :

« 4 Juillet 1898 — Comité des fêtes de Gascogne.

« A l'occasion de l'Exposition des œuvres de Gamelin, la Commission décide de faire fléchir la règle habituelle et accueille la demande du Comité Carcassonnais.

« 3 Octobre 1898 — Travail de M. Pierre Martin, professeur à Paris — Quel fut l'architecte de Saint-Just ? (Page L).

« L'auteur insiste sur l'influence hispano-arabe qui a guidé les constructeurs de Saint-Just. De diverses considérations — à mon avis quelque peu hasardées — il paraît à l'auteur du travail résulter que « vu surtout son extérieur de monument hispano-arabe, l'Eglise Saint-Just n'a dû sa construction qu'à un architecte connaissant parfaitement le pays où ce genre de construction était exclusivement et couramment pratiqué.... Ici le style indique l'archi-

tecte, c'est-à-dire un hispano-arabe. Quel est le nom de cet architecte ? Question insoluble. »

« 7 Novembre 1898 — Allocution de M. Yché, préparée pour l'inauguration du buste de Gamelin.

« Narbonne a été la seconde patrie de Gamelin. (Page LXII). Gamelin, l'ancien peintre de Clément XIV, le protégé du baron de Puymaurin, l'ami de Mgr Dillon, se déclare républicain avec un enthousiasme vibrant. Lors de la guerre avec les Espagnols qui avaient envahi le Roussillon, Gamelin qui avait 55 ans, va trouver avec ses deux fils qui avaient 19 ans et 16 ans, le représentant du peuple en mission, et lui offre ses services.

« La Convention l'attache à l'Etat-Major de l'armée des Pyrénées-Orientales, et lui confère le grade de capitaine de génie de 1re classe. Il combat et dessine. Puis il est oublié et comme l'a dit l'éminent Directeur des Beaux-Arts, il a fallu que le Comité Gamelin allât sur le champ de bataille de l'art le ramasser, lui, un des plus touchants blessés de la gloire.

« 5 Décembre 1898 — Renouvellement du Bureau.

« M. Favatier, réélu président.

« Le livre de comptes de Jacme Olivier.

« Pièces justificatives. — Pages 785 à 816.

« Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Narbonne et dans le Narbonnais. (J. Tissier) — 293 à 388 — Remarque sur cette pagination.

« — Beaucoup de lettres de la correspondance des consuls de Narbonne aux Joyeuse, autres consuls et divers. (Voir page 349, 27 Juillet 1586).

« — Lettres de P. d'Autemar aux consuls de Narbonne. Les dix premières lignes — de Tholose.

« Cherché consciencieusement dans ces cent quatre lettres. — Pas une seule de Carcassonne ou pour Carcassonne.

« — Les plus anciennes monnaies wisigothes de Narbonne, M. Amardel.

« La cathédrale de Saint-Just — Ch. IX — Archives Ch. X — Le cloître — La chapelle de l'Annonciade et diverses dépendances de Saint-Just, par M. Louis Narbonne. »

M. Baichère rend compte du *Smithsonian* rapport et des travaux de la *Wisconsin Academy*. Il retrace en traits rapides et précis l'historique et l'organisation du Musée de Washington.

Rapport sur le Musée national des Etats-Unis.

« Les Etats-Unis doivent avoir un Musée national digne de la Nation. Chaque pays, chaque capitale en Europe est fière de ses Musées. Les Musées sont comme les trésors du peuple, les souvenirs de triomphe dans les sciences et les arts, la marque des progrès de l'industrie ; ce sont là des objets légitimes d'un orgueil national et c'est en visitant les Musées d'une nation que l'on peut porter un jugement sur le degré de civilisation d'un peuple. Washington doit avoir le plus grand Musée du monde ; c'est là que doivent être réunies les productions naturelles et artistiques de l'Amérique ainsi que les restes de l'industrie des habitants indigènes.

« Travaux contenus : L'art préhistorique ou origine de l'art en tant qu'il est manisfesté dans les travaux de l'heure préhistorique, par Thomas Nilson.

« — Les jeux et les cartes à jouer, par Culin. On y trouve représenté et décrit le diagramme divinatoire dont les Boudhistes se servent au Thibet pour prédire fortune et bon mariage.

« — Les antiquités bibliques par Cyrus Adler. C'est un traité à peu près complet et très intéressant sur la vie et les mœurs des anciens juifs. »

« Travaux de l'Académie de Wisconsin (Amérique). Travaux contenus : Histoire des Danois en Amérique (leur colonisatiou).

« Méthodes de la science dans le domaine de la logique.

« Etude de la musique ou des sons.

« Les Crustacés du Lac vert — Description et distribution.

« Le mouvement de la terre et l'origine des continents. »

M. le Président distribue les ouvrages reçus depuis notre dernière séance.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la Société se sépare et se donne rendez-vous au 5 Novembre prochain.

Le Secrétaire,

JULES DOINEL.

Séance du 5 Novembre 1899

Présidence de M. le Colonel Grillières, Président

Etaient présents : MM. le Colonel Grillières, président; Jules Doinel, secrétaire; Sourbieu, archiviste; Baichère, Cardes, Coste, Cros-Mayrevieille, Desmarest, Esparseil, Fédié, Frontil, Gavoy, Jourdanne, Général de la Sougeole, Maure, Mullot, Roumens.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Colonel Grillières veut bien faire hommage à la Société d'une montre solaire qui a en juger d'après le style et l'ornementation a été construite sous Louis XVI.

Cet instrument se compose d'un cube mobile autour d'un axe parallèle à quatre de ses arêtes. Supposons cet appareil placé sur un plan horizontal, l'axe de rotation étant perpendiculaire au méridien. On remarque alors sur la face supérieure un cadran horizontal : sur les faces Nord et Sud deux cadrans, l'un septentrional, l'autre méridional. Enfin sur les faces Est et Ouest deux autres cadrans, le premier oriental et le second occidental. Tous ces cadrans munis de styles en bronze sont tracés par la latitude de 45° Nord. Placée comme il vient d'être dit, la montre solaire donnerait l'heure pour un point quelconque du parallèle de latitude de 45° Nord.

Pour s'en servir en un point quelconque de l'hémisphère boréal, il faudra d'abord orienter le cadran au moyen d'une

boussole inscrustée dans le pied de l'appareil. Il suffira ensuite de l'incliner vers le Nord ou vers le Sud d'une quantité égale à la différence entre 45° et la latitude du lieu de l'observation. A cet effet, on a tracé sur l'une des faces latérales une division en degrés parcourue par un petit pendule. En faisant tourner le cube autour de l'axe horizontal, on amènera le fil du pendule sur la division correspondant à la latitude du lieu de l'observation et l'appareil sera ainsi disposé pour permettre la lecture de l'heure sur plusieurs cadrans à la fois.

La Société adresse au respecté donateur ses très vifs remercîments. A l'occasion de ce don, M. Pullès demande qu'une vitrine soit installée dans la salle de nos séances. Cette vitrine recevra les objets qui appartiennent déjà ou qui seront offerts ou acquis par la suite à la Société. Cette proposition est adoptée. M. Esparseil veut bien se charger du soin d'installer ce meuble.

La correspondance comprend une circulaire ministérielle relative au Congrès de l'art public. M. Desmarest est délégué pour y représenter la Compagnie.

M. Cros-Mayrevieille, continuant les traditions de science et de dévoûment qui ont distingué son père, entretient la Société de deux vœux que le Conseil général a bien voulu émettre sur sa proposition. Le premier est relatif à la reprise des fouilles de la Cité de Carcassonne. Le second se rapporte à la création d'un Musée Audois dans l'une des salles du Château Narbonnais. On pourrait consacrer à l'établissement de ce Musée une partie des fonds destinés à la réparation de la Cité.

M. Frontil, qui s'est associé avec empressement aux vœux de son éminent collègue, fait ressortir toute leur importance archéologique. La *Société des Arts et Sciences* vote des remercîments et des félicitations à son ancien président M. Cros-Mayrevieille.

Elle passe ensuite à l'audition des comptes-rendus d'ouvrages.

M. le Colonel Grillières classe élégamment dans le néant le Bulletin nouvellement reçu de la Société Ariégeoise.

Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* il signale un travail sur une collection de boutons scolaires; mais comme de « *minimis non curat* », il passe non sans avoir noté un amusant épisode de cette histoire des boutons. Sous la Restauration, un postillon qui n'était pas de Longjumeau, fut condamné à 15 jours de prison pour avoir porté sur son gilet des boutons à l'aigle impériale.

Notre vénérable confrère M. Fédié, dont la voix devait se faire entendre pour la dernière fois dans cette salle, rend compte de la *Revue Méridionale* et nous entretient d'une grotte découverte par lui à mi-hauteur des gorges abruptes et majestueuses de St-Georges. Il pense qu'un ermite à dû habiter cet asile placé comme un nid d'aigle entre le ciel et la terre. Nous ne nous rappellerons pas sans émotion cette dernière parole de notre doyen. Rien ne pouvait nous faire prévoir que lui aussi déjà éloigné par son âge et sa vertu des choses de ce monde se rapprochait si étroitement de l'Eternité.

M. Fédié analyse ensuite le Bulletin de la *Société Archéologique du Midi* qui contient une note de M. de Lahondès sur les statues qui décorent la porte occidentale de Saint-Vincent de Carcassonne. M. Fédié fait part d'un bruit assez vague qui ferait craindre la démolition de cette porte historique. Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Cros-Mayrevieille, Pullès, Doinel. Maure, Desmarest. La Société se refuse à croire à cette rumeur ; d'ailleurs elle s'informera et déclare qu'elle ne faillira pas à sa mission de veiller sur une richesse archéologique.

M. Mullot rend compte de la *Revue du département du Tarn*. Il analyse l'inventaire de la succession de la maison de Nissan.

M. Desmarest rend compte du *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*. Ce bulletin contient tout d'abord les procès-verbaux des séances du 1er semestre 1899. Le lundi 9 Janvier 1899, le président M. Favatier annonce la mort de M. Cauvet, président de chambre honoraire à Montpellier, qui était entré à la *Commission Archéologique de Narbonne* le 7 Avril 1846, et qui, décédé le 10 Décembre 1898, en avait fait partie pendant plus de 50 ans. Il a légué à la Bibliothèque mille volumes et ses manuscrits, ainsi que plusieurs tableaux au Musée de Narbonne.

M. Joseph Gaillard, avocat, a remplacé M. Cauvet.

Dans la séance du 10 Avril, M. Gaston Dodu, Inspecteur d'Académie de l'Aude, notre éminent confrère a été nommé membre honoraire de la Commission de Narbonne.

A la suite des procès-verbaux, plusieurs travaux des plus intéressants sont publiés dans ce Bulletin.

En première ligne une collection bien curieuse de documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Narbonne et dans le Narbonnais (suite) : 181 lettres partant du 30 Mars 1589 au 22 Février 1590. Dans cette nouvelle série, on trouve un échange de correspondances entre les consuls de Carcassonne et ceux de Narbonne concernant la liberté du commerce et les récriminations au sujet de marchandises saisies ; toutes ces lettres protestent de part et d'autre du plus grand désir de maintenir les vieilles relations de paix et d'amitié. Par malheur les faits semblent avoir donné à ces protestations des démentis bien fréquents, même pendant la

trève. Ce qui motiva du reste sur la demande de Carcassonne d'abord, de Narbonne, ensuite, une réunion de délégués tenue à Moux afin de vider les différends et continuer *l'ancienne amitié de voisinage.*

Grand nombre de ces lettres sont des appels des consuls de Narbonne, suppliant le duc de Joyeuse de venir à leur aide et les réponses évasives de celui-ci ajournant à la semaine suivante, et motivant parfois ces retards par des raisons assez curieuses.

Ainsi, le 16 Avril 1589, Resplaudy écrit de Castelnaudary : « Messieurs... Je pensais que le régiment de « Tholose arrivat hier yer, mais il est encores à Tholose. « Les Messieurs de Tholose qui sont à leur aize plus que « ville de France, d'aultant que personne ne cour sur « eulx, se moquent et risent des rouynes et pertes d'aultruy, « desquels ne vous en faut fere estat pour votre aide ny « de leur secours de huiçt jours. »

On trouve encore quelques-unes de ces lettres se rattachant à l'épisode de Françoise de Cezelly, tiré de l'oubli dans ces derniers temps par les travaux et les conférences de M. Louis Vergne.

Certes, elle est touchante au possible, cette femme héroïque défendant avec la dernière énergie la place de Leucate pendant la captivité de son mari le 1er de Barre et lui écrivant le 24 Juillet : « Je suis extrêmement affligée « de votre disgrâce... mais il faut en remercier Dieu et le « louer du bien et du mal qu'il lui plaist nous envoier, « espérant en sa bonté quy nous aydera, car il ne laisse « jamais les siens. »

Puis le 21 Avril 1589, elle apprend la mort de son mari, lâchement étranglé et réclame son corps aux consuls de Narbonne.

« Je vous supplie à jointes mains me faire ce bien. »

Et les consuls, le lendemain répondent effrontément : « Nous sommes infiniment marriz que ne pouvons « répondre au contenu d'icelle selon vostre desir, de tant « qu'il ny y a aulcung d'entre nous que seiche l'estat de « M. de Barre moing s'il est mort ou vif. »

Et lui conseillent de s'adresser à Mons. de Joyeuse.

Faut-il citer un autre passage d'une lettre des consuls de Narbonne du 6 Avril, aux prisonniers ligueurs, dans laquelle ils expriment le regret de ne pouvoir s'employer à les libérer ? La fin en paraît admirable.

« Cependant nous prions demeurer tousjours fermes en « la craincte de Dieu et l'obéissance de nostre mère « l'esglise saincte catholique romayne et croire que le « faisant serez assistez de sa grâce et moyens, et délivrez « lorsqu'il le trouvera bon et que y penserez le moingz... »

Une jolie lettre de Corneau au vénérable chapitre de l'Eglise de Saint-Just à Narbonne : 14 Septembre 1589. Il va trouver le duc de Montmorency ; il est assez mal reçu et cependant garde espoir, Dieu aidant, quoique « l'argent soit si fiant que on ne fait difficulté d'en prendre aus pieds de Jésu-Christ. »

— Et cette autre du 11 Octobre 1589 du duc de Joyeuse aux consuls de Narbonne.

« MM. les Consuls, ceste misérable ville de Tholose est « tombée en tel estat que les valetz de boutique comman- « dent aulx capitouls et aulx aparaus de la Ville... c'est la « plus pardue ville qui se puisse voyr. »

Et plus tard, le 20 Octobre, « le pillaige y dure « enquores »... « les bourjoys qui ont bruit d'avoyr « d'argent sont bien visités. Toutz les conquins comman- « dent. »

Toutes les notes vibrent dans ces lettres et peuvent intéresser autant l'historien que le linguiste ou le penseur.

— Vient ensuite une note sur le Theta des inscriptions monétaires des Goths, par M. G. Amardel.

— Puis une étude sur les possessions de l'abbaye de Lagrasse dans le Narbonnais, par notre savant archiviste et confrère Doinel, dont la première partie seulement paraît dans ce Bulletin et donne le texte du diplôme par lequel Charlemagne donna le 19 Janvier 800 à l'abbé Nimfridius, la possession des Novalias; et enfin les chapitres XI, XII et XIII de l'histoire de la cathédrale de Saint-Just, terminant la première partie du travail si intéressant de M. Louis Narbonne.

M. Desmarest rappelle ensuite que le regretté Birottean a été l'un des membres fondateurs de notre Société. La Compagnie, sur la proposition de M. Desmarest, exprime ses regrets et présente à la famille ses condoléances.

M. l'abbé Baichère nous fait hommage de sa savante et intéressante brochure sur les *Ruches Narbonnaises à vespocale*. La Société le remercie.

M. Esparseil rend compte du Bulletin de la *Société du Midi de la France*. Il y note une étude de M. de Lahondès sur une muraille de Philippe-Auguste.

M. le Président fait la distribution des livres reçus depuis la séance d'Octobre.

Enfin M. Mullot présente de la part de M. l'abbé Sabarthès un Mémoire sur la Leude de Peyriac-Minervois. Le Mémoire est renvoyé à la Commission des lettres.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

Jules DOINEL.

Séance du 3 Décembre 1899

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. le Colonel GRILLIÈRES, président ; DOINEL, secrétaire ; SOURBIEU, archiviste ; SABATIER, trésorier ; BAICHÈRE, BOUFFET, CARDES, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, DODU, ESPARSEIL, FRONTIL, GAVOY, JOURDANNE LAUTH, MAURE, MULLOT, DE NIORT, RIVES, ROUMENS, SAULNIER, Général DE LA SOUGEOLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La correspondance comprend une lettre de M. le Chanoine honoraire Charpentier qui pose sa candidature à la place devenue vacante par la mort de M. Fédié.

M. le Président prononce l'éloge de M. Fédié. M. Cros-Mayrevieille demande la publication de ce beau discours dans notre Bulletin. M. le Président rappelle les dons faits par M. Fédié à la Société. La liste sera insérée dans le Bulletin.

M. le Président dit que le rond-point de Toulouse porte actuellement, grâce à l'initiative de notre regretté collègue, le nom de Place Davilla. Il ajoute que notre honorable confrère, M. Pierre Castel, lui a fait part d'une proposition qui tendait à obtenir de M. le Maire de Carcassonne l'autorisation de placer sur l'un des piliers de la porte de

Toulouse, une inscription historique rappelant à nos concitoyens le fait glorieux de la mort du Consul tombé en défendant la Ville-basse contre l'attaque du Prince Noir. La Société décide qu'il sera écrit dans ce sens à M. le Maire et charge MM. Desmarest et Saulnier de préparer le texte de l'inscription commémorative.

M. le Président propose de fixer le jour de l'adjudication des impressions de la Société et donne lecture des pages du cahier des charges. — Adopté.

M. Mullot parle de la qualité du papier qui devra être employé pour nos Bulletins. Ce papier devra être conforme au type annexé au cahier des charges. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bouffet, Baichère, Cros-Mayrevieille, Gavoy, Frontil, Maure et Mullot, la Société décide que ce cahier des charges sera mis à la disposition de MM. les Imprimeurs qui pourront le consulter de 2 à 4 heures au Secrétariat de la Société d'agriculture. M. Maure demande que la Commission des lettres se réunisse un mois à l'avance, avant la publication de notre Bulletin et que deux de ses membres aident le Bureau dans la préparation de ce Bulletin.

M. Mullot lit une notice sur la circonscription du diocèse de Carcassonne. Il échange avec M. Jourdanne quelques observations au sujet de la variation des noms topographiques.

A propos du projet de démolition de la maison Grassalio, M. Doinel rappelle que cette demeure historique qui fut, après la chevauchée du Prince Noir, donnée aux Clarisses de Carcassonne et qui devint plus tard le couvent des Franciscains de l'Observance, a été illustrée par le séjour du vénérable frère Barral, mort dans le courant du XVII[e] siècle. Il exprime le vœu que des fouilles soient opérées dans l'ancienne Eglise et il estime qu'elles

donneraient des résultats intéressants. M. Cardes veut bien promettre à la Société de photographier cette maison afin d'en conserver la mémoire.

M. Esparseil soulève de nouveau la question des fouilles de la Cité. MM. Cros-Mayrevieille, Bouffet, Desmarest, prennent tour à tour la parole. Il est décidé que la Commission se réunira le Jeudi 7 du courant, à 2 heures, se transportera à la Cité et que notre savant collègue, M. Bouffet, sera prié de donner les explications qui sont de sa haute compétence.

Au nom de la Commission des Lettres, M. Maure fait un rapport qui conclut à l'insertion dans nos Mémoires de la note consacrée par M. Sabarthès à la *Leude de Peyriac-Minervois*. — Adopté.

M. Sabatier rend compte du Bulletin de l'Académie de Montpellier comprenant trois séries de mémoires correspondant aux trois sections des lettres, des sciences et de médecine. Il signale entre autres un travail remarquable sur l'étiologie et la pathologie de la paralysie générale.

M. Roumens dépose sur le bureau un compte-rendu comprenant seize pages de deux volumes du Bulletin annuel de la *Smithsonian Institution*. Ce compte-rendu est l'œuvre de Mlle Louise Roumens. Il a toute la valeur d'une œuvre personnelle et mérite d'être lu avec intérêt, non seulement à cause des matières qu'il traite et de la science de traduction qu'il suppose, mais parce qu'il est écrit avec élégance et distinction. La Société remercie respectueusement Mlle Roumens, et la prie, sur la proposition de M. Grillières, de vouloir bien accepter un jeton d'argent. Elle décide que ce compte-rendu sera déposé dans ses archives. Mlle Roumens a divisé son travail avec une clarté tout à fait méthodique. Les savants de la remarquable Société Smithsonienne seront heureux d'avoir rencontré un aussi aimable interprète.

M. Gavoy rend compte d'un ouvrage de M. Emmanuel Vauchez, intitulé « *La Terre* ».

« M. A. Blanquier, instituteur à Saint-Nazaire et mem-
« bre correspondant de notre Société, dit-il, nous a offert,
« il y a quelques mois, de la part de M. Emmanuel Vau-
« chez, deux volumes dûs à la plume de ce dernier et
« intitulés : « *La Terre, Evolution de la vie à sa surface;*
« *son passé, son présent, son avenir* (Paris, Reinwald et
« Cie, 1893).

« Cet ouvrage dont j'ai terminé la lecture ces jours
« derniers, m'a vivement intéressé et je vous demande,
« Messieurs, la permission de vous en donner une brève
« analyse.

« Chaque volume est divisé en quatre parties.

« Dans le premier, l'auteur étudie l'origine des mondes en
« général et en particulier de la Terre, qui n'est qu'un
« atôme dans l'infini et dans l'immensité ; la Terre une fois
« dégagée de sa nébuleuse, la vie apparaît à sa surface, la
« cellule incolore donne naissance au règne animal,
« la cellule verte au règne végétal et d'évolution en évolu-
« tion, elles arrivent, la première à l'homme, la seconde
« aux monocotylédonées et aux dicotylédonées. C'est la
« théorie de l'adaptation au milieu, théorie formulée pour
« la première fois par deux Français, Lamarck et Geoffroy-
« Saint-Hilaire, dont Darwin devait plus tard assurer le
« triomphe sous le nom de « *transformisme* ». Les époques
« primaire, secondaire, tertiaire ou néozoïque et quaternaire
« forment chacune l'objet d'un chapitre spécial dans lequel
« sont étudiés les divers terrains qui existent à la surface
« de notre planète et leurs caractères généraux.

« A l'époque quaternaire, l'homme fait son apparition :
« les diverses périodes de l'humanité : — période paléoli-
« thique se subdivisant en époques chelléenne, mousté-
« rienne, solutréenne, magdalénienne, -- période néolithique
« se subdivisant en époque de la pierre polie et époque du

« bronze — sont très clairement résumées conformément « aux idées aujourd'hui adoptées.

« Un chapitre est consacré à l'étude de la force électrique « qui est « *l'origine de tout* ». Chaleur, lumière, magnétisme « sont des phénomèmes électriques et le soleil en nous « donnant la lumière, c'est-à-dire l'électricité, provoque la « vie terrestre. Cette électricité existe soit à l'état latent, « soit à l'état libre chez l'animal aussi bien que chez le « végétal. On connaît des animaux électriques (torpilles, « gymnotes, silures) et des plantes (le souci, la capucine) « qui, d'après Lewadecki, *lancent des étincelles électriques* « à l'époque de leur floraison.

« Passant aux infiniment petits, connus sous le nom « général de microbes, dont la présence en quantités « innombrables dans l'air et dans l'eau est la cause des « maladies qui déciment l'humanité, M. Vauchez conclut « à la nécessité absolue, dans un temps plus ou moins « éloigné, de la crémation.

« Dans un dernier chapitre, l'auteur traite de l'alimenta- « tion de l'homme. Variable suivant les races, mais surtout « animale, l'alimentation deviendra forcément végétale dans « l'avenir et cette modification amènera l'amélioration de la « race humaine au physique et au moral.

« Dans le deuxième volume, M. Vauchez nous expose d'a- « bord les propriétés générales des gaz, leurs capacités calo- « rifiques et le rapport des forces vives de translation et de « vibration. Puis il étudie les fluides, le spiritisme, le « magnétisme, l'hypnotisme et les divers phénomènes de « télépathie, de suggestion, de somnambulisme, de trans- « mission mentale, de lucidité, de pressentiments, qui « depuis quelques années tiennent une si grande place « dans les recherches des savants.

« Il passe ensuite en revue les diverses religions en « vigueur, Jéhovisme, christianisme, catholicisme, protes- « tantisme.

« Enfin dans la dernière partie, il traite de la solidarité « des rapports du monde visible et du monde invisible.

« L'idée qui se dégage de la lecture de l'ouvrage de « M. Vauchez, c'est que la matière est vouée à des trans- « formations incessantes, transformations dues aux forces « physiques toujours en mouvement dans la nature. Dieu « n'existe pas, la science seule existe et c'est elle qui doit « nous conduire à la connaissance de tout. L'homme, qui « n'est qu'un singe perfectionné, est voué à des morts « multiples, ce qui revient à dire que nous naissons « plusieurs fois, que nous passons par des existences « successives, jusqu'à ce que nous arrivions, d'étape en « étape, à la perfectibilité, qui est la loi de l'humanité. « Cette théorie a été déjà exprimée par plusieurs savants, « notamment par Louis Figuier dans son *Lendemain de la* « *Mort* et par Flammarion dans son *Lumen, histoire d'une* « *Comète.*

« Je n'ai pas à discuter ici la valeur des arguments « exposés par M. Vauchez. Je me contente de dire que, « malgré tout, son livre est plein d'intérêt, plein d'aperçus « curieux et vaut la peine d'être lu. »

M. le Président dit :

« En Août 1864, la Société décidait :

« 1° Que des concours bisannuels seraient établis pour « des travaux inédits d'histoire intéressant le département « de l'Aude et notamment la ville de Carcassonne ;

« 2° Deux prix consistant, le 1er en une Médaille d'or de « la valeur de 300 fr. ; le 2me, en une Médaille d'or de « 200 fr. seraient décernés aux auteurs des meilleurs « ouvrages d'histoire concernant une partie quelconque du « département ;

« 3° Un prix exceptionnel de 1.200 fr. serait accordé à « la meilleure histoire de la ville de Carcassonne.

« 4° Les prix seraient décernés dans la séance ordinaire « du mois de Janvier ; mais la Société resterait libre de « rendre cette séance publique si elle le jugeait à propos.

« Le premier concours eut lieu en 1867. M. Fédié obtint « une Médaille d'or de 200 fr. pour son étude historique « sur le Haut-Razès.

« Un deuxième concours eut lieu en 1879 ; un troisième « en 1883. — En 1888, la Société décida de faire revivre « ces grandes assises tant littéraires qu'archéologiques, « aux époques qui coïncident avec les concours régionaux « d'agriculture et d'industrie (Tome IV, 1re partie, 1899.).

« M. Fédié, dans son exposé de la situation de la « Société au 31 Décembre 1888, disait : « Notre sollicitude « s'étend aussi sur ce qui peut rappeler le passé de « Carcassonne. Quand une démolition soit d'un monument, « soit d'un édifice public doit être opérée, des esquisses ou « des épreuves photographiques dues à quelques membres « de la Société en conservent le souvenir (Maison Grassalio- « Cordeliers) ».

Une Commission étudiera ces propositions dont la réalisation dépendra surtout de l'état de la caisse de la Société.

M. le Président déclare vacant le siège de M. Fédié et les élections sont fixées au Dimanche 7 Janvier 1900.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
JULES DOINEL



Articles de M. Fédié insérés dans nos Mémoires :

Compte-rendu analytique du livre de M. Fonds-Lamothe, intitulé l'*Arrondissement de Limoux.*

Etude historique sur le Haut-Razès.

Compte-rendu analytique d'un ouvrage historique manuscrit, intitulé *Tablette des ancêtres*, avec ce sous-titre : la *Haute-Vallée de l'Aude*, par M. l'abbé de Roquelaure, curé de Carcanières-les-Bains.

La bulle sur Papyrus du pape Agapet II.

La construction d'une bastide au XIII[e] siècle.

Concours-Exposition d'œuvres d'art. Rapport au nom de la Commission d'histoire et d'archéologie.

Exposé de la situation de la Société au 31 décembre 1888.

Philomena, chronique historique du temps de Charlemagne. Don à la Société d'une traduction française d'une copie, en latin, de l'original qui était écrit en langue romane.

L'Église de Marceille près Limoux.

Découverte de pièces de serrurerie artistique à Carcassonne.

La Croix votive de Laroque, à Couiza.

Compte-rendu de *Salamine*, pièce en vers de M. Labat.

Compte-rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Boudet, intitulé *Remarques sur la phonétique du langage languedocien.*

Dons faits par M. Fédié à la *Société des Arts et Sciences :*

1874 Urne funéraire trouvée sur le territoire de Couiza dans un tombeau wisigothique.

1875 Collection de fossiles provenant du territoire de Couiza.

1877 Une monnaie de Barcelone, en argent, du XVIe siècle, trouvée sur le territoire de Couiza.

Un exemplaire des *Confessions de Saint Augustin*, imprimé à Lyon en 1618.

L'Almanach Polère de 1870 à 1874.

Le Comté du Razès et le Diocèse d'Alet, ouvrage dont M. Fédié est l'auteur.

Divers coquillages fossiles du terrain nummulitique de Couiza.

Un carreau et un bout de flèche trouvés à la Cité de Carcassonne.

Un cachet de corporation.

L'*Histoire d'Oran*, pendant et après la domination espagnole, par Henri-Léon Fay.

La collection complète du journal le *Conseiller du Peuple* publié par Lamartine et trois nos du *Foyer du Peuple*, faisant suite à la précédente.

Ouvrage de M. Cazaintre sur l'*Emploi des Eaux Salées dans les Bains de Rennes.*

Dix pièces de monnaie dont une en argent; une médaille, aussi en argent, rappelant l'inauguration du Chemin de fer de Paris à Orléans.

Une monnaie bronze du pape Pie VII (1801).

Quatre coquillages fossiles, du terrain nummulitique de Couiza.

Un échantillon de gypse cristallisé, provenant des carrières de Couiza.



DEUXIÈME PARTIE

LITTÉRATURE POPULAIRE

ET

TRADITIONS LÉGENDAIRES DE L'AUDE

PAR

Gaston JOURDANNE

AVANT-PROPOS

C'est un fait à noter que l'étude des littératures populaires a pris une extension inattendue au moment où celles-ci achèvent de disparaître. On peut espérer cependant que les recherches faites, à cet égard, en diverses régions de France, pourront sauver de l'oubli un certain nombre de documents intéressants.

Nous avons voulu utiliser les quelques notes que nous avons recueillies au cours de travaux d'ordre différent. De là l'étude que nous présentons aujourd'hui. Nous sommes loin d'avoir épuisé la question. En ce qui concerne la littérature populaire nous avons à peine tracé une esquisse que d'autres pourront compléter en envisageant l'un après l'autre les divers aspects du folk-lore.

Pour la littérature légendaire le développement est plus considérable. Il faut dire que cette matière avait été jusqu'ici absolument délaissée. Nous avons réuni ce que les géographes de l'antiquité, les chanteurs de geste, et aussi les vieux chroniqueurs ont raconté sur la région de l'Aude. Le fil conducteur, qui rattache au folk-lore *cette partie de notre travail, c'est l'attention que nous avons portée à rechercher ce que la tradition véritablement populaire a conservé des récits des uns et des autres.*

G. JOURDANNE.

PREMIÈRE PARTIE

LITTÉRATURE POPULAIRE

PREMIÈRE SECTION : POÉSIE.

CHAPITRE I. — Chants enfantins.
CHAPITRE II. — Danses.
CHAPITRE III. — Chansons d'amour.
CHAPITRE IV. — Pastourelles.
CHAPITRE V. — Chants relatifs au mariage.
CHAPITRE VI. — Chants bouffons.
CHAPITRE VII. — Chants bachiques.
CHAPITRE VIII. — Chansons politiques.
CHAPITRE IX. — Chants religieux, noëls.
CHAPITRE X. — De quelques chansonniers populaires.

DEUXIÈME SECTION : PROSE.

CHAPITRE I. — Contes populaires.
CHAPITRE II. — Galejades.
CHAPITRE III. — De quelques conteurs populaires.

CHAPITRE PREMIER

CHANTS ENFANTINS (1)

PREMIÈRE SÉRIE : CHANTS POUR ENDORMIR.

Ces chants, qu'on appelle *nennens* dans la plus grande partie de l'Aude et *nono* en Lauraguais, se disent sur un rhytme de berceuse, triste, lent, monotone.

Version de Narbonne

Nen, nen, petitou
La mama es al cantou,
Lou papa es a Rebel ;
Pourtara'n poulit coutel
Per sanna lou biou marel.

Version du Razès

Nen, nen, petitou
La mama es al cantou
Le papa es a Rivel ;
Te pourtara un aucel
Sus la punto d'un coutel.

Version du Lauragais

Nono, petitou
La mama es al cantou
Le papa es a Rebel ;
Te pourtara un aucel
Sus la punto d'un coutel.

---

(1) Pour tout ce chapitre conf. Lambert et Monteil, *Chants populaires du Languedoc*, Paris, Maisonneuve, 1880, et Fagot *Folk-Lore du Lauraguais*

A Carcassonne, on emploie la version de Narbonne et encore celle-ci :

Nino, nino
Cardelino,
Le papa es a la bigno,
La mama es al malhol ;
Tiro, tiro, cabirol.

A côté de la berceuse proprement dite se place la *Som-Som*, invocation directe au sommeil. Elle est connue dans tout le Languedoc :

Som, som, beni, beni, beni,
Som, som, som, beni d'endacon ;
La Som-Som s'en es anado
A chabal sus uno crabo ;
Tournara dema mayti
A chabal sus un pouli.
E quand la Som-Som bendra
Le pitchou s'endourmira ;
La Som-Som bol pas beni,
Le pitchou bol pas dourmi.

Le caractère païen de cette invocation au sommeil, considéré comme un génie bienfaisant, est très reconnaissable. On retrouve surtout ce caractère dans les *Som-Som* particulières à telle ou telle ville, à telle ou telle rue :

La Som-Som d'aquesto bilo
Endourmira la nostro filho ;
La Som-Som dal carrierat
Endourmira nostre goujat.
Brounzino,
Passo la farino
Bernat
Meto le lebat.

DEUXIÈME SÉRIE : CHANTS POUR LE RÉVEIL.

Ici la modulation lente et régulière fait place à un rhytme fortement accusé ; ce sont des sauts, des saccades :

Carcassonne et Narbonne

1. Arri, arri de la sal
Que dema sara Nadal !
2. Ne beuren de boun binot
A la tasso de Janot
3. A la porto de Franço
Daisset sa balanço.
4. A la porto d'Argou
Daisset soun gourdou.
Arri, arri,...

Lauragais

Arri, arri, bourriquet
Aniren a Castanet ;
De Castanet a Sant-Subra,
Per bese les gats laura ;
Las agassos fan fougassos
Les agassous fan fougassous,
Per pitchounis mainatjous.

Lorsque l'enfant a ouvert les yeux, il faut le réveiller tout à fait ; c'est à celà que sert le chant suivant. L'enfant est sur les genoux, on le fait sauter en accentuant graduellement le mouvement :

Al pitchou pas, pas, pas,
E pey al pas, pas pas,
E pey al trot, trot, trot,
E pey al galop, al galop, al galop.

TROISIÈME SÉRIE : CHANTS POUR APPRENDRE A AGIR.

L'enfant a déjà quelques mois ; c'est le moment de lui apprendre à marcher, à se tenir droit, à se retourner, à sauter.

Il essaie ses premiers pas :

Patin, patan,
Las auquetos s'en ban,
Patin, patan
Las auquetos.

Il fait quelques pas ; on le précède à reculons en agitant les mains alternativement :

Pierre Daudau
De la digo daudeno
S'en anabo al mouli dal bent.
Ne descloucabo d'anougos
Ne fasio crica las dents ;
Digo daudau de la digo daudeno
Digo dau, digo, digo dau.

On lui fait sauter un perron en le tenant par les mains :

Sauto
Mingauto ;
Me coupi'no gauto ;
Nostre Segne m'en dounara'n autro.

Pour lui apprendre à remuer les mains on simule de tirer la corde d'une cloche :

1re Variante

Plau, plau, maniclau
La campano de Caillau.
Qui la souno ?
Le ritou de Carcassouno.
Qui la fa ?
Le ritou de Palaja.

2e Variante

Plou, Plou,
Las campanos de Birou.
Qui las souno ?
Le ritou de Carcassouno.
Qui fa repic ?
Le ritou de Pecheric.

Après la marche, l'éducation. On commence à lui faire distinguer les doigts de la main :

En partant du pouce :

1. Pradelo,
2. Lauzelo,
3. Labic,
4. Le trapec,
5. Le manjec,
Fasquet couic-couic.

En partant du petit doigt :

1. Dit petit.
2. Dit del marit.
3. Dit de la filheto.
4. Dit del choul.
5. Dit del pezoul.

Voici pour enseigner les nombres :

1. Un. — Chélcun.
2. Dous. — Chél Raous.
3. Tres. — A Sant Bres.
4. Quatre. — Me boli batre.
5. Cinq. — Chél lapin.
6. Sieis. — La tousteno de Seis.
7. Sept. — Chél Catet.
8. Beit. — Al leit.
9. Nau. — Al trauc.
10. Dets. — Al trabets.
11. Onze. — Al founze.

Etc., etc.

Ceci est pour les voyelles :

A. — Se cal leba.
E. — Met toun soulié.
I. — Tiro de bi.
O. — Se me plasio.
U. — Bay-sy-tu.

Les notes de musique :

Do, re, mi, fa, sol.
Le paire Cailhol
Trempabo la soupo ;
Ut, la, la, si, ut,
Le gous es bengut
L'a manjado touto.

L'éducation continue. A une petite fille pour l'engager à se tenir propre :

(1) Madoumaiselo
Fasets bous bello,
Bostre galan
Bendra oungan.

(2) Se bous embrasso
Fasets i graço,
E se bous mord
Cridats pas fort.

A un petit garçon pour qu'il ne déchire pas ses habits :

Le soulel se lèbo
Darrè un pabat,
Le pus poulit goujat
Es le de Berdoulat.

QUATRIÈME SÉRIE : CHANTS ÉNUMÉRATIFS, PETITS CONTES.

Lorsque l'enfant ne veut pas dormir; quand, au milieu de la journée, il est maussade, inquiet, quand on ne sait comment le distraire on lui raconte des histoires. Le sujet en est futile, absurde même quelquefois, peu lui importe pourvu qu'on lui dise quelque chose. Nous n'en sommes pas encore aux véritables contes; il ne s'agit ici que d'historiettes très courtes, chantées ou simplement rhytmées :

Un cop i abio'n ome
Que fouchabo'n ort,
La fouiro l'atrapo
Garo l'aqui mort.
Sauto'no grazalo
Toumbo sus la palo.
Sautec un rec
Fousquet bufec ;
Sautet un riu
Gar'l'aqui biu ;
Saut'un balat
Gar l'aqui fat.

Les chants énumératifs marquent un progrès dans l'intelligence de l'enfant. Il est arrivé à distinguer les objets, les jours de la semaine, à discerner les ustensiles du ménage, les meubles de la maison. C'est alors qu'on cherche à les lui énumérer par groupes. Voici, par exemple, la chanson bien connue des *Sabots*. On y marque à peu près les phrases diverses de leur existence :

(1) Cinq sous cousteroun (*ter*)
Les meunis esclops
Quant eroun (*ter*)
Nous.

(2) Ieu les croumpèri (*ter*)
Les brabes esclops
Quant eroun (*ter*)
Nous.

(3) Ieu les paguéri.....
(4) Ieu les batèri.....
(5) Ieu les parrèri.....
(6) Ieu les fendèri.....
(7) Ieu les asclèri.....
(8) Ieu les carguèri.....
(9) Ieu les jétèri.....

Ici nous trouvons énumérés les sept jours de la semaine :

(1) Ai rencountrat ma mio
Dilun
Que s'en anabo bendre
De lum.
Lum, lum, foun dous ;
Entourno te, ma mio
Entourno te que plou.

(2) Ai rencountrat ma mio
Dimars
Que s'en anabo bendre
De lars ;
Lar, mar,
Lum, lum foun dous ;
Entourno te, ma mio,
Entourno te, que plou.

(3) Ai rencountrat ma mio
Dimecres
Que s'en anabo bendre
De lècres.
Mecres, lècres
Lar, mar,
Lum, lum, foun dous,
Entourno te, ma mio,
Entourno te que plou.

(4) Ai rencountrat ma mio
Dijous,
Que s'en anabo bendre
De bious.
Jous, bious,
Lecres, mecres,
Lar, mar,
Lum, lum foun dous,
Entourno te, ma mio
Entourno te que plou.

(5) Ai rencountrat ma mio
Dibendres
Que s'en anabo bendre,
De cendres.
Vendre, cendre,
Jous, bious,
Lecre, mecre,
Lar, mar,
Lum, lum foun dous,
Entourno te, ma mio
Entourno te que plou.

(6) Ai rencountrat ma mio
Dissate
Que s'en anabo bendre
De lates.
Vendre, cendre,
Ious, bious,
Lecre, mecre,
Lar, mar,
Lum, lum foun dous,
Entourno te, ma mio
Entourno te que plou.

(7) Ai rencountrat ma mio
Dimenche
Que s'en anabo bendre
De penches.
Penche, menche,
Lates, sate,
Vendre, cendre,
Lecre, mecre,
Lar, mar,
Lum, lum foun dous ;
Entourno te, ma mio
Entourno te que plou. (1)

(1) Cette version. qui est celle du Razès, serre de près celle d'Uzès dont Lambert et Monteil donnent un fragment (*Chants populaires de Languedoc*, 481).

Le procédé du chant énumératif, que nous avons vu si fruste et si simple au début, est capable d'atteindre un degré très élevé de perfection. Nous pourrions, car la matière est vaste, le montrer par une série d'exemples qui formeraient une gradation presqu'insensible. Mais celà nous mènerait trop loin. Franchissons donc les degrés intermédiaires et citons la jolie chanson du *Mariage de l'Alouette et du Pinson*.

(1) La lauseto ame'l pepissou (*bis*)
Se marideroun toutis dous.
Lanflan, larifla, lanflan, larireto;
Se marideroun toutis dous
Lanflan, larifla....

(2) Quant ajèroun espousat
l'ajet pas de pa per manja...

(3) P'r aqui passo un merle blanc
A soun bec porto'n pa blanc...

(4) Aro de pa n'aben prou,
Mès de car nou n'aben nou...

(5) P'raqui passo un reiatou
Sus soun cos porto'n moutou..

(6) Aro de car n'aben prou
Mès de bi nou n'aben nou...

(7) Ap'raqui passo'n mouscal
Sus l'alo porto'n barral...

(8) Aro de bi n'aben prou
Mès de nocejaires nou...

(9) Lou cimet sort dal trauquet
Tout descoufat, sans bounet.

(10) De nocejaires n'aben prou
Mès de bal nou n'aben nou...

(11) Lou rat sourtits dal paliè
Amé soun biuloun darniè...

(12) De musicaires n'aben prou
Mès de dansaires n'aben nou

(13) La piuso quitto'l lansol
Fa cinq espinguets pel sol...

(14) Lou pesoul sort del petas
Agafo la piuso pel' bras...

(15) Aro abets prou fait de sauts
Poudets nous daissa'n repaus.

(16) La lauseto se coulquet,
Sabi pas se dourmiguèt...

(17) Mès lou pepissou m'a dit
Que quicon abio 'spelit...

CHAPITRE DEUXIÈME

DANSES

Ici encore nous allons procéder en suivant les progrès de l'intelligence de l'enfant; nous commencerons par les rondes enfantines, en les énumérant par ordre de difficultés, pour arriver progressivement jusqu'aux danses plus compliquées :

1er exemple

Rodo, rodo, lou calel,
Se toumban nous lebaren :
Cibado ! Cibado !

2e exemple

Las cerbelos soun su'l foc
Rebiro, madamo,
Las cerbelos soun su'l foc
Rebiro me los.

Nous aurons l'occasion de voir que les airs de danse languedociens ont souvent cédé le pas aux airs français. En voici un exemple pris sur une ronde bien connue :

Ah ! mon beau château !
Ma tantire lire lire.
Ah ! mon beau château,
Ma tantire lire la !

N'ei un bel castel !
La tambiro biro biro,
N'ei un bel castel,
La tambiro biro bel ! [1]

Jusqu'ici les enfants se sont contentés de tourner seuls; voici maintenant deux petites filles qui tournent en se tenant par les mains croisées :

Las cremalhos soun su'l foc
Rebiro, rebiro,
Las cremalhos soun su'l foc
Rebiro Margot ;

(1) Cette ronde peut devenir un chant énumératif :
— Mès le nostre n'es mai bel
— N'i a un faure sans parel

Suite du même exercice en changeant de main :

Le carbou toumbo dins l'aigo
Richichi,
Tiro me d'aqui.

On conçoit que ces rondes étant accompagnées par le chant des enfants eux-mêmes, les paroles doivent, au début, en être très simples. Celle-ci est pour les enfants déjà grands :

(1) Sabi'n poumiè ount i'a'no poumo (*bis*)
Mès se le bent la fa trembla,
Tiro-liro,
Mès se le bent la fa trembla,
Tiro-liro la.

(2) A-n-aqui dounaren la poumo (*bis*)
A l'Anna que ba sap pla fa,
Tiro-liro,
A l'Anna que ba sap pla fa,
Tiro-liro la.

(3) Sabi'n rousiè ount i a'no roso (*bis*)
Mès se le bent la fa trembla,
Tiro-liro,
Mès se le bent la fa trembla,
Tiro-liro la.

(4) A-n-aqui dounaren la roso (*bis*)
A l'Anna que ba sap pla fa,
Tiro-liro,
A l'Anna que ba sap pla fa,
Tiro-liro la.

Nous arrivons, par une gradation insensible, à ce que nous pourrions appeler les rondes d'adultes. En voici une, fort connue, qui se trouve, pour ainsi dire, sur la limite des deux genres :

1) Digos, Janeto,
Se te bos louga ?
Larireto.
Digos, Janeto ?
Se te bos louga ?
Larira.

2) Nani, ma maire,
Me boli marida,
Larireto,
Am'un biulounaire
Que sapie pla dansa,
Larira.

(3) Am'un biulounaire
Que sapie pla dansa,
Larireto.
Fouchara la bigno,
Dalhara le prat,
Larira.

(4) Lebaren boutigo,
Bendren de tabat,
Larireto,
A cinq sous le rouge,
Doutce le muscat,
Larira.

Celle-ci est également connue partout :

E pey qnand la beiras
I diras :
Ingrato pastourelo !
E pey quand la beiras
I diras :
Ingrato que tu sios !

La ronde du *Bossu* est à l'usage des fillettes déjà grandes :

1. Catarino darrè'n boussou
Que s'assoulelhabo,
Que s'assoulelhabo en ça,
Que s'assoulelhabo en la,
Que s'assoulelhabo.

2. Un boussut ben a passa,
Que l'arregardabo,
Que l'arregardabo en ça,
Que l'arregardabo en la,
Que l'arregardabo.

3. Que regardos tu, boussut,
Ieu soun trop pichoto,
Ieu soun trop pichoto en ça,
Ieu soun trop pichoto en la,
Ieu soun trop pichoto.

4. Per pichoto que tu sios
Cal que sios ma mio,
Cal que sios ma mi'en ça,
Cal que sios ma mi'en la,
Cal que sios ma mio.

5. Se ta mio bos que sio,
Que ta bosso saute,
Que ta bosso saut'en ça,
Que ta bosso saut'en la,
Que ta bosso saute.

6. N'atraperoun un mascot,
Fan sauta la bosso,
Fan sauta la bosso en ca,
Fan sauta la bosso en la,
Fan sauta la bosso.

7. I'n demouret razigot,
Calguet que sautesse,
Calguet que sautesse en ça
Calguet que sautesse en la,
Calguet que sautesse.

En voici une chantée par les jeunes gens de la haute vallée de l'Aude et de certains villages de l'arrondissement de Carcassonne. On y énumère les perfections de *Margoutoun* et chacune s'ajoute à celle du couplet suivant, pour former à la fin une assez longue série :

1. Ai, qu'un poulit penou — que n'a la Margoutoun [*bis*]
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun. [*bis*]

2. Qu'uno poulido cambo — que n'a la Margoutoun [*bis*]
Cambo loungueto,
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun [*bis*]

3. Qu'un poulit ginoulhet — que n'a la Margoutoun [*bis*]
Ginoul redoundet,
Cambo loungueto,
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun [*bis*]

4. Qu'uno poulido cueicho — que n'a la Margoutoun [*bis*]
Cueicho blanqueto, etc.

5. Ai qu'un poulit bentrou — que n'a la Margoutoun [*bis*]
Bentre mouflet, etc.

6. Qu'un poulit estoumac — que n'a la Margoutoun [*bis*]
Estoumac rouiaume, etc.

Et ainsi de suite...... (1)

La *Troumpuzo* était une ronde d'un genre particulier, qui se dansait encore dans l'Aude il n'y a pas fort longtemps :

1. Dansen la troumpuzo en ça
Dansen la troumpuzo en la

Refrain { Dansen la troumpuzo,
Qui refuso muso.

2. A la troumpuzo en daban
Cado filho a soun galant...

3. A la troumpuzo en darre
Cado filho a soun bergé...

4. Mès a tu te boli pas,
Per co que m'agrados pas...

5. Mès a tu te boli pla
Se pouden nous marida...

(1) Monteil et Lambert (*Chants populaires du Languedoc, 452*),

Dans le *branle (la trallo)* que Goudelin appelait *bralle,* les couples se formaient les mains entrelacées ; à un signal donné, le premier couple se mettait en branle en tournant sur lui-même et en avançant ; le second le suivait, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les couples, en pirouettant, eussent formé une ronde libre. De temps à autre on chantait :

Trallo-trallo,
Tout se debrallo ;
Trillo-trillo
Tout se debrillo.

Ces danses sont oubliées actuellement, de même que le *Rebiroulet,* le *Bourril,* le *Rigaudoun,* le *Ramelet* (1). Elles sont remplacées par les danses modernes, valses, quadrilles, polkas. Mais il y eut une période de transition, (de 1840 à 1870), où l'on adapta des paroles languedociennes aux airs de danse français. Prenons l'exemple des rhytmes du quadrille :

1re FIGURE A cinq sous les castagnous,
Benets les querre, benets les querre,
A cinq sous les castagnous
Benets les querre, que soun bous. [2]
Les biulounaires
Soun d'acabaires,
Les musiciens
Soun des bauriens. [3]

---

(1) P. Fagot (*Folk-Lore du Lauraguais*, 125 et s.) donne des détails sur toutes ces danses. Goudelin nous semble mentionner le *Ramelet :*

.... Tant de pastourelets
Que fan pel communal le palaman-paureto
Dan le bastou garnit de milo ramelets.

Œuvres de Goudelin, édition Noulet, page 154. — Ce qui ne contredit pas la définition de Vestrepain dans le lexique qui accompagne ses *Espigos* : Ramelet, danse en rond.

(2) Emprunté à un jeu d'enfants : *la marchando de Castagnous.*

(3) Imité d'un *alleluia* (de Castelnaudary) :

2ᵉ FIGURE
Qu'une mairé que ièu ei
Qu'enten pas le rebiroulè !
Enten pas le trico-trico-traco,
Enten pas le cor de la goujato. [1]

3ᵉ FIGURE
Madoumaisèlo
Fasèts bous bèlo,
Bostre galan
Bendra oungan.
Se bous embrasso
Fasèts i plaço,
E se bous mord
Cridats pas fort. [2]

La 4ᵐᵉ Figure, s'appelle la *menairo*, parce que l'un des cavaliers mène seul les deux danseuses :

4ᵉ FIGURE
La menan, la menan,
La pauc que bal,
La menan, la menan
Al miey dal bal.

La 5ᵐᵉ Figure, s'appelle la *degourdido*, à cause de la vivacité des mouvements qu'elle exige, ou encore la *galoupairo* à cause des temps de galop qu'elle comporte :

. . . .
. . . .
. . . .

Alleluia per les maçouns !
Les courdouniès
Soun de fripouns,
E les tailhurs
Soun de boulurs
Alleluia !

(1) Certainement emprunté à un air de la vieille danse, le *rebiroulet*.

(2) Emprunté à un chant enfantin.

Très curieuse aussi l'adaptation des paroles que voici au rhytme de la polka :

M'en boli pas ana al bosc touto souleto,
Moun galant i sario,
E mai m'embrassario.
Per le faire mama
I boli pas ana.

La *Farandole* que les Provençaux aiment tant à faire serpenter dans leurs fêtes ne semble pas avoir eu beaucoup de vogue dans l'Aude ; cependant nous l'avons vu danser parfois dans certaines réjouissances champêtres.

CHAPITRE TROISIÈME

CHANSONS D'AMOUR

Nous avons pris l'enfant à son berceau, nous avons assisté à son sommeil et à son réveil; nous avons noté ses premiers pas et ses premiers jeux; nous avons vu ses rondes enfantines; plus tard, nous avons été le spectateur de ses danses. C'est maintenant la saison de l'amour. L'amoureux débat de *Catarino* et de son galant forme l'anneau qui complète la chaîne. Car si cette poésie est une chanson d'amour, elle est aussi un chant énumératif qui montre bien à quel degré de perfection peut atteindre le procédé littéraire des chants du premier âge. Tout le monde connaît la merveilleuse chanson de *Magali* insérée par Mistral dans le poème de *Mireille*. C'est un de ces motifs populaires que le grand poète excelle à relever de leur humble origine pour les immortaliser. Dans la chanson de *Catarino*, retrouvée à Narbonne, on rencontre le thème des gracieuses métamorphoses qu'accompagnent, en chantant si gentiment, les amies de *Mireille*.

1. « — Catarino, ma mio, — rebelho te siuplet;
Regardo a ta finestro — lou mai et lou bouquet.
2. Regardo a ta finestro — las guirlandos de flours.
Per celebra ta festo — que planto l'amourous.
3. Per celebra ta festo — mas premièros amours,
Te jougarei d'aubados — d'aubados de tambours. »
4. « — M'enchaute pla d'aubados — n'es pas ço que me cal;
Ço que sus tout me presso — es de me marida. »
5. Ço que sustout me presso — es de me marida,
Car s'aco duro gaire, — ieu m'anirei nega. »
6. « — S'aco te duro gaire — que te bolgues nega
Ieu me farei nadaire — e t'anirei pesca. »

7. « — Se tu te fas nadaire — per beni me pesca
Ieu me farai andialo — te glissarai en ma. »
8. « — Se tu te fas andialo — per me glissa'la ma
Me farei la floureto — que brilho dins lou prat,
9. « — Se tu te fas floureto — que brilho dins lou prat. »
Me farei margarideto — per estre a toun coustat. »
10. « — Se te fas margarideto — per estre a moun coustat,
Ieu me farei rouzelo — per mirgalha lou prat. »
11. « — Se tu te fas rouzelo — per mirgalha lou prat,
Ieu me farei segaire — te prendrei ame'l blat. »
12. « — Se tu te fas segaire — per me prene ame'l blat
Ieu me farei la bicho — que sauto su'l serrat. »
13. « — Se tu te fas la bicho — que sauto su'l serrat
Ieu me farei cassaire — t'aurei am'un fialat. »
14. « — Se tu te fas cassaire — per me prené al fialat
Ieu me farei la luno — que brilho al cel ta grand. »
15. « — Se tu te fas la luno — que brilho al cel ta grand
Ieu me farei nuage — t'anirei al dabant. »
16. « — Se tu te fas nuage — per m'ana al dabant
Ieu me farei l'estelo — que brilh'al cel ta grand. »
17. « — Se tu te fas l'estelo — que brilh'al cel ta grand
Ieu me farei l'aubeto — t'aurei en me lebant. »
18. « — Se tu te fas l'aubeto — per m'abé'n te lebant
Ieu me farei moungeto — dedins un grand *coubant*. »
19. « — Se tu te fas moungeto — dedins un grand *coubant*
Ieu me farei lou prestre — t'aurei en counfessan. »
20. « — Se tu te fas lou prestre — par m'abé'n counfessan
Ieu farei de la morto — las surs me plouraran. »
21. « — Se tu te fas la morto — las surs te plouraran,
Me farei terro santo — de ieu te coubriran. »
22. « — Se te fas terro santo — de que me coubriran,
Tant bal dounc que tu m'ages — coum'un autre [galant.
23. Tant bal dounc que tu m'ages — coum'un autre [galant
Beni dounc que t'embrasse — sarro me *tendrement*. » [1]

---

(1) Monteil et Lambert. *Chants populaires du Languedoc*, p. 548, d'après une version narbonnaise.

Cette chanson montre comment, par le procédé énumératif, la série des chants enfantins se rattache aux *chansons d'amour*. Voici, maintenant que nous avons pénétré dans ce nouveau domaine, une des chansons les plus connues et les plus anciennes du genre :

1. Dejoubs ma finestro
Y a un aucelou ;
Touto la neit canto,
Canto pas per ièu.

Refrain { Se canto que cante,
Canto pas per ièu,
Canto per ma mio
Qu'es al lenc de ièu.

2. Dejoubs ma finestro
I a un amelhè ;
Porto de flours blancos
Coumo de papiè.

3. S'aquelos flours blancos
Eroun d'amellous,
N'emplirio mas pochos
Per moun amourous.

4. Aquelos mountagnos
Que ta nautos soun,
M'empachoun de bese
Mas amours ount soun.

5. Baissats bous, mountagnos,
Baissats bous toutjoun ;
Per me daissa bese
Mas amours ount soun.

6. Aquelos mountagnos
Que s'abaissaran,
E mas amouretos
Que s'aproucharan.

7. Les peysses dins l'aigo
Las talpos pes prats,
Las fennos per omes,
Las filhos pes goujats.

8. Quant i a tres filhos
Al ped d'uno croux,
Pregoun la bierjeto
Qu'i doun'un espous :

9. Que pla les esclaire
Que sio pas jalous
Mès pla badinaire
E fort amourous. (1)

Cette chanson porte communément le titre de *Romance de Gaston Phébus*, parce qu'on prétend que c'est lui qui aurait trouvé le thème original.

La romance suivante appartient au Lauraguais :

---

(1) Comparez Fagot : (*Folk-Lore du Lauraguais*, 185).

1. Ieu aimab'uno droulleto
De tout moun cor.
Elo n'ero pla brabeto,
Risio d'abord,
Se birab'en ça
Se birab'en la,
Se birab'en round
Se birabo toujoun.

Refr. { I a pos res a fa, pecaire,
{ I a pos res a fa.

2. L'autre jour m'en anguegui
Dins le bousquet,
De flous j'a n'amassegui
Per un bouquet.
Aquelo droulleto
Me l'a atrapat,
Me l'a dissipat,
E jetat pe'l prat.

3. N'ei uno cruelo peno
D'estre amourous;
L'amour que m'encadeno
Rend malurous;
Arribo souben
Trop facilomen
Quand nous cal quita
Per nous separa.

4. Le cor d'aquelo droulleto
M'a derengat,
La cresio brabeto,
M'a repoussat.
M'a pla tourmentat
E cambo birat ;
Cresio d'arriba
M'a calgut fila. [1]

Celle-ci, que nous avons entendue aux environs de Carcassonne, est presqu'une élégie :

1. Le Roumani flourits e grano
Mês dins l'iber el s'apaurits. [*bis*]

2. Atal cantabo la Lisoun
En esperan soun amourous. [*bis*]

3. Se mets le cap a la finestro
Per le bese de lenc beni. [*bis*]

4. Bets arriba'n pourtur de letros.
« — Digats me, bous, pourtur de letros, [*bis*]

5. S'abets pas bist moun bel amic ? »
« — Si fèt, si fèt, madoumaiselo, [*bis*]

6. Ieu l'ei bist qu'anabo mouri,
Ieu ei tengudo la candelo,
Quand l'amo de soun cos partits.

---

(1) Fagot (*Folk-Lore du Lauraguais*, 191).

Celle-ci peut bien être considérée comme une chanson d'amour, mais la donnée est un peu grivoise :

1. Jan sèt ans abio fait l'amour } *bis.*
Am'uno gento doumaiselo, }
Biro-lo,
Am'uno gento pastourelo.

2. Quant les sèt ans se soun passats } *bis.*
Ba fa la demand'a soun paire. }

3. « — Digats, digats, genti marchan, } *bis.*
Pouriots me douna bostro filho. » }

4. « — Nani, nani genti galant, } *bis.*
La meuno filho es trop poulido. }

5. Quand le galan entend aco } *bis.*
El se ba abilha'n doumaisello. }

6. « — Digats, digats, genti marchan, } *bis.*
Dounats me donc la retirado. }

7. « — Si fèt, si fèt, dintrats aici } *bis.*
Dourmirets ame la chambriero. }

8. « — De chambriero ne boli pas } *bis.*
Sarei ame madoumaiselo. }

9. As embirouns de miejo-neit } *bis.*
Le galant caresso la filho. }

10. « — Qu'uno doumaisello siots bous } *bis.*
Que me fasets tant d'amouretos. }

11. « — Cap de doumaiselo soun pas } *bis.*
Soun Jan, le tiu galant, ma bello. }

12. Quant sioguet lendema maiti } *bis.*
Ba trouba l'paire de la bello. }

13. Digats, digats, genti marchan, } *bis.*
Pouiriots me douna bostro filho. }

14. « — Nani, nani, genti galant } *bis.*
La meuno filho es trop poulido. }

15. « — Me la dounets ou dounets pas
Aneit eri coulcat am'elo. } *bis.*

16. « — Benets, benets, genti galant,
Bous dounarei la meuno filho. } *bis.*

17. « — Aro ieu bous la boli pas,
Bous la poudets garda, gardats lo. } *bis.*
Biro lo
Bous la poudets garda, gardats lo. [1]

Pour clôturer cette série, voici, à titre d'échantillon, un fragment rimé en français. On sait que, surtout à partir du milieu du XVIIIe siècle, la poésie languedocienne fut dénaturée par l'influence de nombreux gallicismes; les chanteurs populaires essayèrent même de composer des romances françaises. On reconnaîtra dans le morceau suivant, l'œuvre d'un poète, qui, plus habitué au languedocien qu'au français, se sert de tournures absolument languedociennes qu'il francise comme il peut. Les règles de la prosodie française y sont totalement méconnues :

. . . .
Toujours filer, toujours tourner,
De ce métier suis ennuyée.

« — Taisez-vous donc, ma fille, et cessez vos cancans,
Osez-vous parler de la sorte ?
Demeurez au moins que vous ayez trente ans
Qu'encor vous êtes une sotte.
Fuyez, fuyez, ma belle enfant,
Fuyez tous ces jeunes galants. »

« — Si ce n'est qu'à trente ans que j'aurai un mari
Je vous le dis, ma bonne mère,
Je *préférais mieux* voir mon rouet rôti,
Qu'il soit en cendre et en poussière,
Que ma quenouille, en des tisons,
Se soit réduite en des charbons. »

---

(1) Le refrain est *biro lo* avec le second vers du couplet. — V. variante : Fagot (*Folk-Lore du Lauraguais*, 196).

« — Allons, Marie voyons ; si cela est ton goût,
Il faut en finir au plus vite ;
Et puis *nous le verrons que sera* ton époux,
Tu travailleras, ma petite...
« — Si vous ne me mariez pas,
Maman, je ne filerai pas. » [1]

---

(1) Entendu à Bram.

CHAPITRE QUATRIÈME

PASTOURELLES

Ce genre, fort ancien, est assez monotone. Il a pour thème la rencontre d'un *monsieur* (autrefois, sans doute, d'un gentilhomme) avec une bergère. Un dialogue s'engage dans lequel le *monsieur* prie la bergère de lui accorder son amour ; celle-ci répond qu'elle le garde pour un berger. Parfois le *monsieur* s'exprime en français, probablement à partir du *XVII*e siècle ; mais ce procédé ne sert qu'à faire ressortir, la pauvreté de l'œuvre. (1)

Le morceau suivant rappelle le début d'une *pastorella* de Giraud Riquier (2), troubadour Narbonnais du *XIII*e siècle :

1. L'autre jour me passejèri
Tout le loung d'un grand ribal ;
Uno bergeiro encountrèri
Que pourtabo ço que cal.
E ièu en touto douçou
I countèri uno cansou :

. . . .

2. Les poutous de las bèrgeiros
Sentoun a flour de bouissou ;
E les de las doumaiselos
A la gigo de moutou ;
E ièu per touto douçou
I fasquèri un bel poutou. (3)

---

(1) V. des exemples dans Fagot (*Folk-Lore du Lauraguais*).

(2) Rochegude *(Parnasse Occitanien*, 329*)*.

L'autre jorn m'anava
Per una ribeira
Solez delichan ;
Qu'amors me menava
Per aital maneira
Que pesses dechan ;
Vi gaia bergeira
Bell'e plazenteira
Sos anhels gardan...

(3) Entendu aux environs de Carcassonne.

Autre échantillon :

1. Un jour dins un bouscage
Me proumenan tout soul
Loung d'un rastoul [*bis*]
Rencountrèri un mainage
A l'oumbro du piboul,
Le loun d'aquel rastoul.

2. I douni'no guignado
Per bese d'ount benio
Ou que fasio [*bis*]
La pastouro lurrado
De ièu ses aprouchado
E ma dit : que boulio.

3. — Jantio Pastoureleto,
Bous bouldrio dir'un mot,
S'aco se pot, [*bis*]
Sietats bous sur l'erbeto,
Jantio Pastoureleto,
Pausats bostre fagot.

4. — Le fagot que ièu porti
Es un pauc espinous
E dangerous [*bis*]
Moussu, ièu bous *exhorti*,
Moussu, mefisats bous,
Prenets gard'as bouissous.

5. En ço que i ajudabi
A carga le fagot
Coum'un palot [*bis*]
As bouissous m'espinabi
E mai d'un pauc sannabi
Sans gausa dir'un mot.

6. — Jantio Pastoureleto,
Bous bouldrio fa present
D'or e d'argent, [*bis*]
Prengueri ma bourseto
E dedins la maneto
I daichèri'n présent. [1]

Cette bergère y mettait un peu de complaisance ; celle-ci est plus revêche :

1. Yeu de boun joun, jantio pastouro,
Yeu bous bouldrio parla uno ouro,
Assietado joust un prunié,
Aqui jouarion al dinié.

2. — Moussu, me tendrets escusado,
Per que ma mayre m'a cridado,
Quand tournarets douma maiti,
Troubarets la pastouro aici.

3. Le moussu n'a pas manquat l'ouro
Le joun qu'abio dit la pastouro
En tournan su'l meme loc
Trobo pas la pastouro en loc.

---

(1) Entendu dans le Razès. — V. variante dans Fagot. *Folk-Lore du Lauraguais*. 19.

4. La pastouro n'es en finestro
Que pencheno sa blanco testo,
Sa blanco testo, et soun pel rous,
Se trufan de soun amourous.

5. — Se te tenio, jantio pastouro,
Se te tenio a la memo ouro
Ta maire pouirio pla crida
Que te daissario pas ana. [1]

(1) **Fagot (*ibid*, 12).**

CHAPITRE CINQUIÈME

CHANTS RELATIFS AU MARIAGE

PREMIÈRE SÉRIE : CHANTS DE NOCES

Très nombreux sont en Gascogne les *Chants de Noces* (1) qui précèdent, accompagnent ou suivent les cérémonies nuptiales. (2) Nous ne les retrouvons pas dans l'Aude. Le *Chant de Noces* y est remplacé par des chansons quelconques empruntées à tous les répertoires et chantées à la fin du repas.

Dans ses recherches sur le *Folk-Lore* du Lauraguais, M. P. Fagot émet des conclusions semblables aux nôtres ; aussi est-ce à grand peine qu'il a pu trouver une chanson nuptiale, se rapportant, d'ailleurs, beaucoup plus au Toulousain qu'au pays Audois :

La filho d'un marchand
Disoun que la maridoun,
La maridoun len d'aici,
Que se sap pos pla besti.

1. La preni per la ma
La meni che'l noutari ;
Anen, noubieto,
Bous atardets pas,
Et cap al noutari
Filats a grand pas.

2. La preni per la ma
La meni à la gleyzo,
Anen noubieto,
Acouitats le pas ;
La messo sara dito,
N'espousarets pas.

3. La preni per la ma
La meni a la taulo ;
Manjats, noubieto,
Manjats a pichous mos,
E prenets bous gardo
D'abala cap d'os.

4. La preni per la ma
La meni à la danso ;
Dansats, noubieto,
Dansats a pichous pas,
Et prenets pla gardo
De trabuca pas. [3]

---

(1) V. Bladé, (*Poésies Populaires de la Gascogne*, t. I.).

(2) Dans l'Agenais, chant très complet recueilli par Brissaud (*Revue des Pyrénées*, 1891, p. 1025).

(3) Fagot (*Folk-Lore du Lauraguais*, 152).

DEUXIÈME SÉRIE : CHANTS MATRIMONIAUX.

Cette série pourrait être intitulée : comment se font les mariages à la campagne.

Voici le mariage du *dalhaire* :

1. Abal dins la prèrio
   I a un prat a dalha. [*bis*]

2. Tres poulidis jun'omes
   An pres per le coupa. [*bis*]

3. Tres poulidos filhetos
   An pres per feneja. [*bis*]

4. La pus joube de toutos
   Ba querre le dinna. [*bis*]

5. Le pus poulit dalhaire
   Ne pousquet pas dinna. [*bis*]

6. — Mès qu'abets, bous dalhaire,
   Que boulguets pas dinna ? [*bis*]

7. — Es bostre cor, ma bello,
   Que m'empach'a manja. [*bis*]

8. — Se moun cor bous agrado
   Anats le demanda, [*bis*]

9. A moun pair'a ma maire,
   Se bous l'boloun douna. [*bis*]

10. Soun pair'i fa respounso :
    Bous poudets marida. [*bis*]

Nous voici à cértains accidènts du mariage, risibles selon Rabelais, désagréables, en tout cas, pour les victimes.

Version du Lauraguais :

1. Le paur'onle moun besi
Me disio cado maiti :
« — Garo que la teuno fenno,
Garo que fa pas trop pla ;
Quand t'en bas a fa belhado
Le ritou la ba trouba.

2. Tusti la port'uno neit :
« — Marioto sios al leit ?
Ei debrembados las cordos
E mai le barral de bi.
Ei debrembados las biassos,
Beni, beni, me durbi. »

3\. « — Ai, ai, ai, de boun jamai,
Ai, ai, ai, ount me mettrei ? »
« — Dintrats dins la pastandiero
Estroupat amb'un linçou,
E se moun marit i ango
Nou bous cal pas abe pou. »

4\. Le paur'ome i es anat
E dedins es atrapat ;
« — Beni, beni, Marioto,
Beni beire qu'un gros rat
Es dedins la pastandiero
E te manjo tout le blat.

5\. Que sio rat ou ratilhou
I balharei dal bastou,
Toumbara comme la pleijo
Tant dabant coumo darniè,
Que n'ajesse pas embéjo
Tourna bese ma mouliè.

Version de Carcassonne :

1\. Ieu n'abion'n pla boun besi,
Me disio cado maiti :
« — Per que sios tant bounifaço ?
Ta fenno te fa pas pla.
Quant tu t'en bas a la casso
Un' autr' a ta plaço ba. »

2\. Mès tant soubent me ba disio
Que jamai nou ba cresio.
Bejer'uno raubo negro
Que dintrabo tout d'un cop,
Per dejouts de la soutano,
Pourtab'un pla bel gigot.

3\. El dits : « Sario pla marrit
Se cresio que toun mari
Ajesso cap de doutenços...
« — S'es empourtat le barral
E de quatr'ou cinq semmanos
Tournara pas à l'oustal. »

4. Le paur'ome a pas manquat,
A la port'el a tustat,
E dits : « — mamour, Margarido,
Fas pla loung de me durbi,
La biasso m'a debrembado
E mai le barral de bi. »

5. La raubo negro disio
D'ount elo se boutaio.
« — Boutats bous dins la paniero,
Abriat am'un lansol,
E se moun marit bous gaito
Bous cal pas bric'abe pou. »

6. Le marit a pas manquat,
La panier'a regardat,
E dits : « — mamour, Margarido,
Ounte nous aben louat ?
Jamai, jamai de la bido
N'abio bist un ta bel rat.

7. Siogue rat ou ratilhou
Tu n'auras am'un bastou. »
I truqueri la soutano
Que n'ajet per quinze jours :
N'er'estado la coundamno
El aurio finit sous jours. » [1]

A peu près dans la même note voici la chanson très connue de la belle Marion :

1. Un jour, qu'ero encaro maiti
La Marioun s'en ba al mouli,
Mountado sur soun ase :

Refrain { La poun patapoun
La bello Marioun.

2. En ço que le mouli birabo
E le moulinié l'embrassabo,
Le loup escanec l'ase.

---

(1) Entendu à Saissac.

3. — Plourats pas, bello Marioun,
Bous cal pas ploura tout le joun
D'abe perdut bostr'ase.

4. Ei dets escuts dins moun falset,
Daissats ne tres, prenets ne sèt ;
Croumparets un autr'ase.

5. Quand sa maire la bets beni
Le rire pousquec pas teni :
« — Aco'n'es pas nostr'ase.

6. Le nostr'abio tres pels blancs
Un de darre, dous de daban,
Aco n'es pas nostr'aze. »

6. « — Oungan a fait un rud'hiber
Las bestios an cambiat de pel,
Atal a fait nostr'ase. » [1]

(1) P. Fagot (*Folk-Lore du Lauraguais*, IV).

CHAPITRE SIXIÈME

CHANTS BOUFFONS

Un des plus connus est la *Chanson des mensonges* qui se chante en français et qui, en langue d'oc, a de très nombreuses variantes :

1. Ièu ne sab'uno cansou [*bis*]
Touto pleno de messourgos, [*bis*]
Roubinet.

2. Eri dejouts un prunié [*bis*]
Que lebabo d'abelanos, [*bis*]
Roubinet.

3. M'en toumbec uno su'l ped [*bis*]
Me fasquet sanna l'aurelho, [*bis*]
Roubinet.

4. De tant qu'elo me sannet [*bis*]
Ne remplisquèri dos tinos, [*bis*]
Roubinet.

5. Quand ajer' adouisilhat [*bis*]
Ne raijet pas uno gouto, [*bis*]
Roubinet.

6. Me lebèri pe'l mercat [*bis*]
Quand les autres s'entournaboun, [*bis*]
Roubinet.

7. Anabi croumpa'n mulet [*bis*]
Sioguet uno saumo sourdo, [*bis*]
Roubinet.

Et ainsi de suite ; il n'y a pas de raison pour finir. (1)

---

(1) Environs de Carcassonne. — V. variantes (Fagot, *Folk-Lore du Lauraguais*, 231).

La chanson de *la Vieille* a de très nombreuses variantes. Voici celle des environs de Carcassonne, entendue près de Montréal. Le paysan, qui n'aime ni la vieillesse ni les infirmités, n'est pas tendre pour les femmes âgées qui veulent se remarier.

1. La Bielhass'anet a Marmando
Per aprene a dansa.

Refrain : Ta ra ra ra ra.

2. Ero per trapa d'en d'acon
Qui la boulguess'espousa

3. Elo rencountrec un jun'ome,
I dits : « — Te bos marida. »

4. « — Que ne fario de tu, bielhasso,
N'as pou res per me douna. »

5. « — Ei cinq cargos de bi rouge
E de boun bi blanc autant.

6. Ei cent escuts dins ma bourseto
E dins moun oustal autant. »

7. Dilus d'après el la ba bese,
Le Dimenge l'espousa.

8. Le Dimecres toumbo malauto
Le Dijous la ba'nterra.

9. Tout en anant al cementèri
El ne fasio que ploura.

10. Tout en tournant dal cementèri
El ne fasio que canta.

11. Le Dibendres fa la naubeno
Le Dissate cap de l'an.

12. Lendema, capel sus l'aurelho
E cinq canos de riban.

13. « — Ame l'argent de la bielhasso
Aurei la que me plaira.

14. I croumparei un chabal rouje
E l'anirei passeja.

Ta ra ra ra ra. (1)

Dans le même ordre d'idées, on n'hésite pas à faire condamner par un juge une vieille qui veut faire concurrence à sa fille :

1. Mair'e filho lougueroun
Per sega'n camp de blat ;
Proche d'une gabèlo
Rencountroun un goujat,
Tra la la la.

2. « — Mès, s'adiguet la bielho,
N'en boli la mitat. »
« — Mès s'adiguet la joube
Que sara plaidejat. »

3. « S'en ban trouba le juge
Le juge e l'aboucat.
« — Bounjour, moussu le juge
Plaidejan un goujat.

4. « — Mès, s'adiguet le juge,
Que sara lèu jujat.
Le blat es a la bielho
La filh'es dal goujat. »

5. « — Mès s'adiguet la joube,
Aco's fort pla jujat. »
« — Mès, s'adiguet la bielho,
Aco's pla mal jujat.

6. « Elo que n'ero joube
N'aurio pla prou trapat,
E ieu que ne soun bielho
N'en troubarei pas cap. »
Tra la la la. (2)

(1) Environs de Carcassonne. Variantes nombreuses : Fagot *Folk-Lore du Lauraguais*, 208). — Montjoie. *Chansons populaires de France*, Paris. Garnier, p. 82). — *Cascavel*, Août 1892.

(2) Entendu à Alzonne. Variante : Fagot *(Folk-Lore du Lauraguais)*.

Jean de Nivelle est connu dans la littérature audoise. Plusieurs chansons bouffonnes lui sont consacrées. En voici une, dont nous reproduisons la version narbonnaise :

1. Jan de Nibèlo n'abio'n gous
Que fasio'na tira lou moust
Un jour i arrabèt la canèlo ;
Ah ! bai, ah, bai ! Jan de Nibèlo !
Jan de Nibèlo n'abio'n gous
Que fasio'na tira lou moust.

2. Jan de Nibèlo n'abio'n gal,
Sa cougo escoubabo l'oustal,
Sa patto fasio l'escudèlo.

3. Jan de Nibèlo n'a'n gousset
Dount la patto curo'l casset
Soun mourre lupo la candèlo.

4. Jan de Nibèlo n'abio'n gat
Que fasio'na cerca'n debas
E qu'i rouseguèt las semèlos.

5. Jan de Nibèlo abio'n agnel
Que n'abio pas plumo ni pel :
Sap pas s'ero mascle ou femèlo.

6. Jan de Nibèlo n'abio'n mioul
Q'abio las aurelhos su'l tioul,
E la cougo sus la cerbelo.

7. Jan de Nibèlo a tres chabals
Que soun toutis plenis de mal,
E cap nou pot pourta la sèlo.

8. Jan de Nibèlo a tres efans :
L'un es bourrèu, l'autre es sarjan,
E l'autre li ten la candèlo. (1)

(1) Lambert et Monteil *Chants populaires du Languedoc*, 441) **la placent avec raison dans les chants énumératifs. Ils remarquent aussi (*Ibid.* 396) que la chanson française de Jean de Nivelle est évidemment moderne ; mais qu'elle n'est qu'une recension de versions populaires dont la date peut être très éloignée.**

La suivante, avec des variantes plus ou moins sensibles, est répandue un peu partout dans le Languedoc :

1. Jan de Nibèlo moun amic,
As ta fenno mal coufado ;
Presto lo me, la coufarei
A touto ouro [*bis*]
Presto lo me, la coufarei
A touto ouro de la neit.

2. Jan de Nibèlo moun amic,
As ta fenno mal frisado...

3. Jan de Nibèlo moun amic,
As ta fenno mal labado...

4. Jan de Nibèlo moun amic,
Ta fenno's mal caressado,
Presto lo, la caressarei
A tout ouro [*bis*]
Presto lo, la caressarei
A tout ouro de la neit. [1]

C'est dans le Lauraguais que nous trouverons le *Testament de Jean de Nivelle (Le Testoment de Jan Nibert).*

Dempey cent ans qu'es dins le mound
Que nostre Segne le counfounde
Se Jan a jamai pagat
Que que sio qu'aj' empruntat.
A souñ fil Blase
Dounec un bat amb'un ase,
Mès quand boulguet les ensaija
Calguet que les fasqu'adouba.
A sa filho Igounèlo
Dounec uno bouneto bèlo,
Mès quand se la boulgec carga
Li calguet la fa petassa.
A soun petit-fil Blazignol
Dounec un nis de roussignols
Que cantarion souèr e maiti
En soubeni de lour pairi.

Jean de Nivelle a un pendant, celui-là plus local, dans *Fraire Coulhandre :*

Fraire Coulhandre
Aimo pas le bi ;
Se mets joubs la taulo
N'en beu un toupi.

---

(1) Jean de Nivelle voit son nom varier de village en village. Au Pouget (Hérault) *Jan de la Riuna ;* à Lodève *Jan de la Riula* ou *de las Rivas*, en Toulousain : *Jan de la Riulo*, qui se rapproche du français *Jean de la Réole.*

CHAPITRE SEPTIÈME

CHANTS BACHIQUES

Chanson du Bouvier.

1. Quand le bouié ben de laura [*bis*]
        Ben de laura,
    Planto soun agulhado,
        Ben de laura [*bis*]
    Planto soun agulhado.

2. Trobo Margot al ped dal foc [*bis*
        Al ped dal foc,
    Tristo, descounsoulado,
        Al ped dal foc, [*bis*]
    Tristo, descounsoulado.

3. Se n'es malauto, digo bo, [*bis*]
        E digo bo,
    Te faren un'alhado
        E digo bo [*bis*]
    Te faren un'alhado,

4. Un'alhado d'un parel d'ious [*bis*
        D'un parel d'ious,
    E'no lauseto magro,
        D'un parel d'ious [*bis*]
    E'no lauseto magro.

5. Se mourisses, t'enterraren [*bis*]
        T'enterraren,
    Al prigoun de la cabo
        T'enterraren [*bis*]
    Al prigoun de la cabo

6. Metren tous peds a la paret [*bis*]
   A la paret ;
Toun cap joubs la canèlo
   A la paret [*bis*]
Toun cap joubs la canelo

7. Les pelegris que passaran [*bis*]
   Que passaran,
Prendran d'aigo segnado,
   Que passaran [*bis*]
Prendran d'aigo segnado

8. Disent un pater, un ave [*bis*]
   E un ave,
Per la pauro Bernado,
   E un ave [*bis*]
Per la pauro Bernado. [1]

9. Apey, tout dret t'en en iras [*bis*]
   T'en en iras
Dins le cèl de las crabos,
   T'en en iras [*bis*]
Dins le cèl de las crabos.

10. Aqui les omes soun banuts [*bis*]
   Soun banuts
Aqui las fennos soun saumetos,
   Soun banuts [*bis*]
Aqui las fennos soun saumetos.

La variante lauragaise donnée par Fourès est un peu différente :

1. Quand le bouié ven de laura
Planto soun agulhado
   A, e, i, o, u,
Planto soun agulhado.

2. Trovo la Jano al ped dal foc
Tristo, descounsoulado,
   A, e, i, o, u,
Tristo, descounsoulado. [2]

---

(1) Cette chanson eut un regain de popularité pendant la guerre de 1870. Elle était en quelque sorte la chanson patriotique des mobiles de l'Aude. — (2) Journal le *Gril* 1er mars 1891.

CHAPITRE HUITIÈME

CHANSONS POLITIQUES

S'il y a eu des chansons politiques en langue d'oc sous l'ancien régime, et il y en a eu certainement, elles sont perdues. En voici une qui, sans doute, date de quelques années avant la Révolution.

1. Que debendrion dounc les segnous
S'ero pas les membres das paures,
Les tretce pouces d'andusac,
Ount les grapauds fan le pabat,
Nou sarion pas tant empesats,
E nou sarion pas auta gras.

2. Que debendrion dounc les segnous !
Quand le pauvr'acablat de mal,
Se retiro dins soun oustal,
Per gagna sa soumbro cousino,
Per un petarel esclairado,
Ount le pus caud es a la dourno.

Refrain
Bracouniès, prenguets de courage,
Que la pou bous bengué pas sasi ;
Car ne sario un grand doumage
Jouts sa *pato* cale soufri (1)

Celle-ci se répétait dans l'Aude vers 1791 :

1. Après abe loungtens pourtat
Le pès d'un pénible esclabage
Tout Francès de sa libertat
A soun grat pouira faire usagge.

Ref.
Bibo le sistème noubèl
Que nous mets toutis de nibèl !

---

(1) P. Fagot (*Folk-Lore du Lauragais*, 250)

2. Les Archivesques, les Prelats
Passaran dal cap a la quo [*sic*]
E pouiran esse remplaçats
Per de ritous a la coungruo.

3. O Procururs, aurets boun tems ;
Le plaidejaire bous saludo ;
Degraicharets pas pus les gens
Ame bostro ma recrauqudo.

4. Las Pastourelos, de plumets,
Sans apprehenda la critico
A las damos de Bagnoulets
Impunomen faran la nico [1]

Dans tout le Midi, vers 1815, circula contre Napoléon Ier la chanson bien connue :

Aro l'aben arrapat
L'aucel de las grosses alos,
Aro l'aben arrapat
E l'aben deschalatat.

A Toulouso su'l Pount Nou
Fasio sinistro figuro,
S'airissabo de la pou,
En besen sa sepulturo.

Le bairen pas mai boula
Su'l clouquié de la Dalbado ;
Bendra pas se repausa
Su'l dome de la Daurado. [2]

---

(1) Bibliothèque de Carcassonne, manuscrit 7925. D'après une note de ce manuscrit la chanson fut attribuée à l'abbé Samary. — Birat (*la Coumplainto de la Marianno*, p. 23) cite un couplet, qui appartient évidemment à cette chanson, mais ne figure pas dans le manuscrit de Carcassonne :

Al loc d'espaso lou segnou
Caldra que prengue l'agulhado,
E nous autres auren l'ounou
De presida dins l'assemblado.
Bibo lou sistème noubel
Que nous met toutis de nibel.

(2) Cette chanson a pour auteur un sieur Marmont, toulousain. Les premiers couplets sont fort connus ; les autres, assez longs, le sont moins. On les trouve en entiers dans le journal *le Gril* de Toulouse du 5 mars 1893.

Vers 1820 on désignait à Limoux sous le nom de *Terrets* (1) certains individus sans opinion bien fixe, qui se tournaient invariablement vers le parti politique au pouvoir :

....
Finion la canson
Sans counta Mari-Louiso,
Finion la cansou
Sans parla d'aquel pitchou (2)
Biro de ça
Biro de la
Bounaparte soun engenço.

Biro de ça
Biro de la
Tout ço que le regrettara ;
Les Terrets
Plats bailets
Pendent que dintran en danso,
Les Terrets
Plats bailets
Labaran les goubelets

Vers 1829 les ultra-royalistes de Limoux, désapprouvant les tendances libérales du ministère Martignac, le le chansonnèrent :

Martignac preni patienço ;
T'es ensaulat jusquos al col,
Dins un'autro circounstenço
Embrassaras *Cabirol*. (3)

En 1832, sous le pseudonyme *Jean Guiraud, trabalhur de terro*, Galtier, de Castelnaudary, écrivit la *San-Simounieno*.

---

(1) Probablement les mêmes que les *Verdets* de Toulouse auxquels font allusion quelques vers de la chanson, déjà citée, de Napoléon Ier.

Les Berdets toutjoun zelats,
Das gats empruntoun la bisto ;
Per gouba les Federats
Neit e joun soun a la pisto.

(2) Le Roi de Rome.

(3) Terme de mépris ; personnage des derniers rangs de la société.

Qu'un bruch counfus se respend dins les aires !
Tout l'unibers parets s'en estouna.
L'astre del joun, que rits as trabalhaires
Un tems milhou lour i ben anouça.

Enfans, toutis en masso
Escouten, per sa traço,
La boux que ba parla : } *bis.*
Nous la cal escouta.

Pople, toun bras n'es pas fait per la guerro,
Per soun trabalh Dius aici t'a plaçat :
Fenno, la pax regnara sur la terro,
E l'ome en tu aimara sa mitat.

Car la boux douminanto,
En tout loc, crido, canto
Qu'enfin dins toun estat } *bis.*
Auras l'egalitat [1]

En 1832 une certaine effervescence se produisit à Carcassonne, à la suite de laquelle la garde nationale de cette ville fut dissoute par ordonnance royale, (18 mars 1832), sur la proposition du ministre Casimir-Périer. On a accusé M. Déjean, préfet à cette époque, d'avoir, par son imprudence, été quelque peu cause de ces désordres (2). Quoiqu'il en soit on lui fit une chanson très violente dont le couplet suivant suffira à donner la note :

Que t'abio fait nostro gardo cibico
Ficut salop, per la fa desarma ?
E si jamai ben uno Republico
Sans biuloun sauren te fa dansa :
E chiringats le,
Garats qu'es palle,
Le boulen pas dins aqueste pais.

---

(1) *La San Simounieno* a été reproduite dans la *Revue Provinciale* de Jean Lombard, 15 mai 1884.

(2) Mahul (*Cartul. de Carcassonne*, t. VI, 1re partie, p. 205).

Beaucoup de personnes croient que cette chanson fut faite contre M. Mahul. C'est une erreur. Le savant auteur du *Cartulaire de Carcassonne* fut chansonné comme député ministériel dans une chanson française sur l'air, autrefois fameux, de la *Seringue*. En voici le refrain :

Du ministère
C'est le compère,
L'os de ses os et la chair de sa chair ;
Une musique
Diabolique
Lui prouvera combien il nous est cher,

Vers 1835 circula à Castelnaudary contre le procureur du Roi Tholozé une chanson intitulée *Toulouso* dont l'auteur était Combettes, dit *Couquel :*

1. Boulen pas parla de Paris
Dount l'Urop'es jalouso ;
Daissen aquel noble pais
E parlen de Toulouso.
Abion un merle pla rusat,
Fiulabo su'la plaço.

Refrain :

A cop de trounches l'an cassat
En fasquen la grimaço.

2. L'abets aici dins le pais,
Cercats goujats e filhos,
Sabets ount a bastit le nis ?
Disoun bès Fountanilhos ;
Es aqui tout amountairat,
Congo d'ambe l'agasso.
A cop de trounches...

Contre M. Legoux, préfet de l'Aude de 1836 à 1837, Tourret le poète populaire de Carcassonne composa les couplets suivants :

1. Es arribat de la *Teulièro* (1)
Le gous d'aquel grand maquignoun,
Quand nous le mandet de la fièro
N'ero que per echantilloun.
N'es pas un gous de casso
Mès sap pla rapourta :
De cambal la terrasso (2)
Le boulen fa sauta.

---

(1) *Teulièro*, tuilerie, pour le palais des Tuileries.
(2) *Terrasso*, la terrasse des Tuileries.

2. Friquet [1], preparo ta broueto
Car le gous anira pas lèn ;
Aban que mange la mouleto
Coumençaras de n'abe souèn ;
Pren gardo que moussego
Rès que las brabos gens ;
Tabès après la sègo
Le gous aura mal tems.

Refrain :

Es le gous, le gous, le gous
De la grando Censuro.
Que sio fol ou trop cagnous
Muselaren le gous. [2]

Barbès, le grand agitateur, s'il n'est pas né dans l'Aude, y tenait par beaucoup de liens de famille ; aussi était-il très populaire dans ce département. Voici deux couplets, aussi de Tourret, sur sa condamnation par la Cour de Bourges :

1. Après aquel berdic infame
Themis, quito toun piedestal ;
Que le mesprex e nostre blame
Retoumbe sus toun Tribunal.

2. Das quatre cantous de la Franço
Abion coumpousat le juri ;
S'eroun councertadis d'abanço
Les tirans aban de parti. [3]

La chanson suivante, également sur Barbès, date de la Révolution de 1848 ; elle se chante encore.

1. Aro l'aben Barbès
Qu'a la testo soulido.
Souben abio proumès
Paris, la grando bilo.
Aro poudets trembla
Toutis les rouyalistos,
E bous caldra dintra
Cadun dins sas gueritos.
Se boulets en sourti
Dansarets en musico,
E bous diran coussi.
Bibo la République !

(1) *Friquet*, équarrisseur à Carcassonne.
(2) Manuscrit, cahier, propriété de G. Jourdanne.
(3 *Ibid.*

2\. Le rey n'abio'l pel gris.
Faren fa de redoutos
Per coumbatre Paris.
El e touto sa troupo
Se penset de mouri
Quand bejet soun armado
Que boulio pas serbi
A ço qu'i coumandabo.
Faguet sa demissiu
E partisquet de suito,
Sanse nous dir'adiu,
Bibo la Républico !

La Révolution de 1848 fut très propice à l'inspiration des poètes populaires. On peut croire que la *Marselheso Narbouneso* et le *Carrilloun Narbounès,* imprimés ensemble, datent de cette époque. Quelque temps auparavant avait paru *La Cabalcado mountado lou* 21 *Février* 1844 *pès fénéants de Narbouno destinado a coumbatre e estermina l'ome rouge enbentur dal trabal.* Le poète Tourret, déjà nommé, fit comme on le pense, sa partie dans ce concert. Birat, qu'on a surnommé le *Chansonnier Narbonnais* fit aussi la sienne (1). Mais au contraire de Tourret qui avait des opinions républicaines très avancées, Birat avait une sainte horreur de ce qu'il appelait la *démagogie.* Ses chansons, ses complaintes sur la *Marianne* ne sont pas destinées à exalter l'opinion populaire, loin de là. Mais certains eurent la singulière fortune d'être détournées de leur véritable sens et devinrent, au grand désespoir de l'auteur, des chansons républicaines et communistes. L'œuvre de Birat a été réunie en recueil (2).

Voici deux vers d'une chanson qui courut les campagnes voisines de Carcassonne à l'époque de l'élection de Louis-Bonaparte à la Présidence de la République :

Bouten per Cabanac ou pe'l duc de Roulens (3)
Que farion toutis dous de brabes Presidens.

(1) Hercule Birat né à Narbonne le 12 Thermidor an IV, mort dans cette ville le 4 mai 1872.

(2) *Poésies Narbonnaises,* Narbonne, Caillard, 1860, 2 vol. in-8.

(3) Ce vers contient deux jeux de mots : *Cabanac* pour Cavaignac (le général) rappelle le village de Cavanac ; le *duc de Roullens* pour Ledru-Rollin, rappelle celui de Roullens.

Antoine Lasserre, ouvrier potier, de Castelnaudary (ou des environs), républicain ardent, est l'auteur de plusieurs chansons politiques, entre autres de celle du *Buletin*.

Terminons par une curieuse remarque de Fourés :

« Dans les Sociétés républicaines de mon Lauraguais, pendant la Révolution de 1789, les orateurs parlaient languedocien pour faire appel au patriotisme des jeunes gens. Et, c'est en redisant les chansons du pays : les *esclops* (les sabots), le *bouiè* (le bouvier) (1) que les volontaires couraient aux frontières.

« En 1870-71, les mobiles bas-languedociens allaient à l'ennemi en chantant :

Boulen la Marianno
La boulen, mai l'auren.
Gambetta lou borgne
Sara lou presiden. »

La première constatation est exacte; la seconde l'est moins; c'est vrai que beaucoup chantaient la chanson de la *Marianne*, mais tous ne la chantaient pas. On entendit la chanson du *Bouvier* aux engagements de Laval et du Mans, auxquels prirent part les mobiles de l'Aude.

(1) Voir ces chansons : les *esclops* aux chants enfantins, le *bouiè* aux chants bachiques.

(2) A. Fourés, *Revue Méridionale*, 1890, p. 9.

CHAPITRE NEUVIÈME

CHANTS RELIGIEUX, NOELS.

Voici un cantique populaire sur Sainte Madeleine, qui, selon M. Chabaneau, remonte au XVIe siècle pour le moins.

1. Mario Mataleno, que n'avio tant pecat,
S'en vai de porto en porto per trouba un curat.

2. Passo a n'uno capelo, Jesus i èro dedins,
Elo tusto la porto « Siu plet, venes durbi. »

3. Sant Jan dis à Sant Pierre : — « Regardo qui's aqui. »
— « Mario Mataleno; nous i caldra durbi. »

4. « Mario Mataleno, aici que venes fa ? »
« — Moussegnes Jan e Pierre, me venio coufessa. »

5. — « Digo nous, Mataleno, digo nous tous pecats. »
— « N'ei tant fait dins ma vido que se pot pas counta. »

6. « La terro que me porto se deurio englouti,
La vilo ount soun nascudo se deurio demouli. »

7. — « Sèt ans dejoust la caugno te cal ana resta. »
Al cap de sèt annados Jesus ven a passa.

8. — « Mario Mataleno, de que tu n'as viscut ?
— « De racinos sauvajos n'ei pas toujour agut. »

9. — « Mario Mataleno, qu'uno aigo n'as begut ? »
— « Re que d'aigo treboulo n'ei pas toujour agut. »

10. Jesus-Crist, moun boun paire, voudrio lava las mas. »
Jesus toco la roco su'l cop l'aigo a raijat.

11. « O mas tant poulidetos, blancos coume lou lait,
Vous sios faitos pla negros, negros coumo'n cremal,

12. « Vous qu'eres tant blanquetos, ta frescos de coulou,
Que las rosos musquetos que soun al rousieirou. »

13\. — « Mario Mataleno retornes al pecat ;
Sèt ans dejouts la caugno penitenso faras. »

14\. — « Jesus-Crist, moun boun paire, coussi pouirei ieu fa. »
— « Maltro, ta santo sorre ti vendra counsoula. »

15\. — « Boun Jesus, pietadeto, mi faguets pas tourna,
De mous els las larmetos me lavaran las mas,

16\. De mous els las larmetos les peds vous lavaran,
Lous pelses de ma testo vous bous eissugaran. » (1)

Des données anciennes sont également faciles à saisir parmi les poésies envoyées en 1790 à l'abbé Grégoire par la *Société des Amis de la Constitution* de Carcassonne (2). On y remarque un cantique dont certaines strophes semblent être la reproduction de *la Manière de faire saintement le pélerinage de N. D. de Protection ou de Tudet* (3), imprimée pour la première fois en 1669 (4).

Texte de 1669

1re Strophe Jutge de ma cousciençо,
Jesus crucificat,
Dounats me repentençо
Per ploura moun pecat.
Que moun cor pecadou
Se horre de doulou ! (*bis*)

6e Strophe Dins le se de Mario
Bous bous ets incarnat ;
Deguens la santo oustio
Tout biu vous ets dounat :
Per qu'ei trattat atau
Un Diu tant liberau ! (*bis*)

---

(1) *Revue des Langues Romanes*, XXIX, p. 265, d'après le Docteur Guibaud, de Narbonne.

(2) *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, publiées par Gazier. Paris, Pédone-Lauriel, 1880, p. 29.

(3) Dévotion populaire dans le diocèse de Lectoure.

(4) *Histoire abrégée de la dévote chapelle de N. D. de Protection ou de Tudet*, Toulouse, Robert, [1669], rééditée par F. Tailhade dans *Poésies Gasconnes*, Paris, Tros, 1869.

9e Strophe Moun Diu, misericordo
A moun cor pecadou,
Si boste amour m'acordo
La pax e lou perdou,
Jamès, tant que biuré,
Nou bous offensaré.

Texte de Grégoire

1re Strophe O ma douço esperenço,
Jésus crucificat,
Beni en bostre presenço
Per ploura moun pecat.
Dounats m'en tant d'hourrou
Qu'en mourio de doulou.

5e Strophe Dins le sé de Mario
Bous siets aneantit ;
De bostro santo houstio
Cent cops m'abets nouirit :
Et you, et you, ingrat,
You bous ei oufensat.

14e Strophe Moun Diu, misericordo
A un grand pecadou,
Se bostre amour m'acordo
La gracio e lou perdou,
Jamai, tant que biurei
Nou bous offensarei. [1]

Ces imitations de cantique à cantique, très fréquents, du reste, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ne sont pas les seules particularités que nous révèle l'étude de cette question. On voit aussi que la poésie religieuse prenait souvent la notation de ses vers dans la poésie et la musique profanes. Cet usage de mêler, dans une naïve inconscience, le sacré au profane (habitude assez fréquente à d'autres égards dans les époques et dans les milieux de foi robuste) est

(1) Rapprochement indiqué par Roque-Ferrier *Revue des Langues Romanes*, XXVI, 100.

déjà constaté pour le temps des Troubadours. En tout cas, il est une preuve de plus de ces affinités, parfois difficiles à saisir, mais dont on peut noter les résultats, qui ont porté de tout temps la poésie classique (ici c'est des Troubadours qu'il s'agit) et la littérature populaire à se faire de mutuels emprunts (1).

*
* *

A côté des cantiques nous placerons deux complaintes, comme échantillon d'un genre aujourd'hui complètement délaissé, mais qui a dû donner lieu a de nombreuses productions.

Complainte du Mauvais riche

1. — Dounats me las mietos
Que bous toumboun dabant.
— Las mietos que me toumboun
Me restoun per moun gous.

2. — Dounats me doune l'aiè
Que bous labats las mas.
— L'aiè qu'es per las mas
Me resto per jeta.

---

(1) P. Meyer (*Romania*, XVII, 430). — Jeanroy (*Romania*, XVIII, 477). Pour ne citer que les *Noëls* de Cazaintre, qui furent très populaires dans l'Aude à la fin du XVIII[e] siècle et dans les premières années du XIX[e], ne voit-on pas le brave curé de St-Papoul indiquer les airs de *Malbroug s'en va-t-en guerre*, *Un jeune Troubadour*, *Lise chantait dans la prairie*? Dans son Noël des *Bargaires* il fait chanter St-Joseph sur l'air de *Charmantes fleurs*, et sur celui d'Estelle : *A Toulouse il fut une belle*, tandis que la Vierge répond sur l'air, déjà cité, de *Charmantes fleurs*. — Dans les cantiques français qui sont annexés au *Catéchisme de Carcassonne* (édition de 1817, Carcassonne B. V. Gardel-Teissié, in-12) on voit indiqués les airs : *O Fontenoy*, *Du drapeau*, *Te bien aimer*, *Petits oiseaux*.... Dans l'édition de 1890 on voit indiqué l'air : *Un jour dins le bouscage*.

3. Al cap de tres semmanos
Le paure se mourits,
Quito la grand'carriero
Per le pitchou cami.

4. S'en ba tusta las portos
Que soun dal Paradis,
Sant Jan dits à Sant Peire :
— Gaito qui tusto aici.

5. — Aco's le paure, paure,
Que tust'al Paradis.
Dintro, le paure, paure,
Qu'aici te nouriren.

6. Al cap de tres semmanos
Le riche se mourits,
Quito la grand'carriero
Per le pitchou cami.

7. S'en ba tusta las portos
Que soun dal Paradis.
Sant Jan dits à Sant Peire
— Gaito qui tusto aici.

8. — Acos'le michant riche
Que tust'al Paradis.
— Las claus me soun perdudos
Pouden pas te durbi.

9. — Bai tust'a l'autro porto
Aqui te durbiran.
Aqui bets uno rodo
Que rodo neit e jour.

10. Aqui bets uno flamo
Que flambo neit et jour.
— Daissats me retourna
Dedins le gran pais,

11. Farei l'aumorn'as paures
E bestirei les nuds.
— Aco te calio faire,
I tournaras pas pus. (1)

---

(1) **Entendu à Carcassonne.**

Complainte des Orphelins

1er couplet et *Refrain.*	Qui bol ausi coumplainto De tres efants petits, Helas !

1. Le pus petit de toutis
Ne demandec de lait.

2. Soun paire, de la rajo,
Le jitec dins le foc.

3. Mès le pus grand de toutis
Bite le relebec.

4. — Anan al cementèri
Que nostro maire i es.

5. Fasquèr'uno rencountro,
Rencountroun Jesus-Crist.

6. — Ount anats bous, angetos,
Ount anats tant mati ?

7. — Anan al cementèri
Que nostro maire i es.

8. — Entournats bous, angetos,
Bous la farei beni.

9. — Relève toi, Marie,
Pour nourrir tes enfants.

10. — Je n'ai point de puissance
Pour nourrir mes enfants.

11. — Te donnerai puissance
Puissance pour sept ans. [1]

*
* *

Les folk-loristes ont divisé les *Noëls* en plusieurs catégories. On a distingué d'abord les *Noëls naïfs* à l'allure de contes rhytmés, et de facture très simple, des *Noëls savants*

(1) Entendu à Carcassonne.

à strophes régulières avec des rimes parfois compliquées. On a distingué aussi les Noëls en forme d'hymne, des *Noëls dialogués*. Dans ces derniers, le dialogue se poursuit soit entre les anges et les Rois mages, soit entre les anges et les fidèles; généralement les anges chantent en français tandis que les fidèles s'expriment en langue d'oc.

Pour rentrer d'une manière absolue dans les catalogues des folk-loristes une poésie populaire doit d'abord se rencontrer fréquemment dans la tradition orale, ensuite, elle doit porter la marque de son origine par le caractère mal dégrossi de son allure; en un mot, elle doit être sortie du peuple et non d'une imagination rompue aux difficultés de la prosodie. En vertu de cette définition, la poésie populaire est le plus souvent anonyme.

Le fragment suivant de *Noël* Lauraguais exprime très exactement ce que nous venons de dire :

1. Qui n'a fait aquel nouèl ?
Aco's un ome bièl,
Sap pas legi, escriure,
N'a pas a fa qu'a biure ;
Souben à soun oustal
N'a pas tout ço que cal.

2. Cado joun à la messo
Dius i douno l'adresso
Cado joun i anira,
Dius le perdounara.
. . . .

Assez d'exemples de Noëls populaires ont été donnés pour que nous n'y insistions pas. Nous nous bornerons au suivant, assez ancien, puisqu'il figure dans les *Lettres à Grégoire*. Il est encore en usage puisque M. Fagot vient de le retrouver en Lauraguais :

1. Joust aqueste feuillage
Benets, Pastoureleto,
Jugnets bous al ramage
Das tendres auzelots.
Canten l'efan aimable
Le mestre de la mort
Que nais dins un estable
Per cambia nostre sort.

2. Prengan nostros houletos,
Menen nostres moutous ;
Ufflen nostros musetos
De cent milo cansous ;
Celebren la naissenço
Dal fil de l'Eternel
Qu'ancit dins la souffrenço
S'es fait ome mourtel.

3. La puro gourmandiso
De la fenno d'Adam
Fousquet, per sa soutiso
Causo de nostre dam.
Helas ! trop curiouso,
Escoutet le serpent ;
Despei es maleruso
La raço que ne ben.

4. Le rey de tout le mounde
Y bol naisse humblomen,
Per laba l'ome immounde
Se mets dins le tourmen.
Sa cour es fort mesquino ;
Per soulaja sous mals
Sa persouno dibino
N'a que dous animals.

5. Glorio bous sio dounado,
Maire dal pur amour !
Sur la palho couchado
A Diu dounats le jour.
Sans brès ni coubertuo
Per un tems rigourous,
L'autou de la naturo
Souffrits milo doulous.

6. Que tout se rejouisso
Sus terro et dins le Cel ;
Le Diu de la Justiço
Nous douno un frut noubèl.
Dins nostro joyo extremo
Pourten-ly nostres bes
Et randen le Cel memes
Jalous d'aques plazes. [1]

Mentionnons aussi le fragment suivant qui appartenait sans doute à un *Noël* facétieux, (il y en avait). Il a obtenu, depuis une trentaine d'années, un regain de popularité, M. de La Bouillerie, évêque de Carcassonne, ayant prescrit qu'on en jouat l'air à chaque messe de minuit dans son église cathédrale :

A la bengudo de Nadal
Quatre capous dins le metal,
Se le poutage n'es pas bou
I metren le cap d'al ritou.
A la bengudo de Jan Croustet
La sirbento dits al bailet ;
Se i a de bi dins le pichè,
Balho me le que de bèurè.

(1) Gazier (*Lettres à Grégoire*, p. 37). — P. Fagot (*Folk-Lore du Lauraguais*, p. 41.)

CHAPITRE DIXIÈME

(Annexe)

DE QUELQUES CHANSONNIERS POPULAIRES

Elle a disparu la race de ces chanteurs populaires en langue d'oc, qui dans les rues, sur les champs de foire, dans les cabarets, dans les noces de village chantaient des couplets *(rimos)* de leur composition. Toutes proportions gardées, ils rappelaient l'allure indépendante et vagabonde des anciens troubadours. Ils étaient la gazette ambulante de la localité ; se moquant des ridicules, ils ne craignaient point de s'adresser hardiment aux puissants du jour. Combettes eut des démêlés avec M. Tholozé, procureur du Roi à Castelnaudary ; la plupart des chansons de Tourret sont des pièces politiques. Souvent, un groupe d'habitants commandait une chanson contre un personnage redouté, contre un mari trompé. Ces mœurs ont disparu de nos jours, et si, dans quelque localité, on trouve parfois encore un poète dont la verve naturelle rappelle celle de ses prédécesseurs, sa chanson n'a plus la puissance d'autrefois ; elle n'est plus cette arme redoutable qui faisait dire à J.-J. Rousseau : « Le Provençal menace son ennemi d'une chanson comme l'Italien menace le sien d'un coup de stylet. » Elle obtient parfois un succès de rire et de curiosité, mais c'est tout. Les refrains de café-concert d'un côté, la presse périodique ouverte aux plus petits potins, d'un autre, ont tué la chanson locale.

Les plus connus de ces derniers chanteurs populaires ont été dans l'Aude : Combettes, Vidal, Tourret.

Combettes, dit *Couquel*, de Castelnaudary, fit, vers 1835, les délices des uns, le désespoir des autres. Il est mort aveugle à Toulouse vers 1870 (1). Auguste Fourés lui a consacré une silhouette dans sa *Gueuserie* (2).

On possède de Combettes un petit livre actuellement fort rare : *Recuil de cansous patoisos* (3). Fourès dit quelque part (4) que ce recueil ne contient pas le quart des productions de Couquel. Quoiqu'il en soit, nous en tirerons la chanson des *Mouninos* où il passe en revue les endroits préférés des buveurs de Castelnaudary :

Air : *Le jardinier fleuriste.*

1. Aben bidat dei bi millous,
Lai barriquos, las tinos ;
Me soun mès marchand de cansous
Per bendre las mouninos.
Sans exaspèra,
Bous boli noumma
Les endreits pus celebres ;
De dins les quartiès ;
Toutis bracougnès,
N'an prés maï qué dé lèbres. (*bis*)

2. A la casso d'aquel gibiè
Neit et joun fan la guerro
Sans fusil et sans esparbiè,
Cassoun l'aïgo, la terro.
Dins nostre quartiè
Y a un boulangè,
Qu'ame qualquo bouteillo,
Un dilus al souèr
D'ame grand espouèr
L'anguet trap'a Fendeillo. (*bis*)

---

(1) On a prétendu que la fameuse Cécile Combettes, la victime du frère Léotade à Toulouse (1847) était sa fille ; c'est inexact.

(2) La *Gueuserie*, Narbonne, Caillard 1889, p. 42.

(3) Castelnaudary, Groc, 1835, in-12, 35 p.

(4) Journal le *Gril* 8 Mars 1891.

3. Sabets ount tabès n'es pla bou,
Aqui y an la birado,
Beï le quartié de Mounlebou,
Yan trapat la passado.
Poudets y beni
Le souèr, le maiti,
Per las fortos jalados
L'estiu et l'hiber.
Notre amic Al [ber]
Qui sap las qu'a trapados.

4. L'Amblur n'es pas a mespresa
Aqui y a de ressourço ;
Jès se besios, sans galaupa
Las trapoun a la courso.
Soun degourdits,
An boun appetis,
E per beure sans borno,
Nan pos pres un sot,
Per fa l'grand depot
L'an a l'oustal d'en C [orno] [*bis*]

5. N'es pas tapauc a dedegna
Le quartié de la Plaço,
Soun qualqués uns que ban pla,
Surtout quand soun en casso,
Fan tiba le trait
E lestomen fait,
Prenoun de bèlo raço ;
Sans estre en retard
En Batist D [utard]
Las pren a la tiraço [*bis*]

6. Le Camp del Rei e exélent,
Aqui le mendre es cassaïré,
Las trapoun quand fa pos pla bent
Soun coumo paire et maire.
Dins aquel quartié
Cadun a'n lébrié,
Sans abé de gareno ;
Le fort se bos,
Le tort d'en C [abos]
Las atrapo sans péno. [*bis*]

Le poète Tourret, mort le 6 Janvier 1889, exerça sa verve satirique pendant plus d'un demi-siècle sur ses compatriotes Carcassonnais. Né à Carcassonne le 15 Juillet 1799, il faisait le métier d'ouvrier tailleur. Il se plaignait souvent d'avoir été ruiné, en 1846, par un arrêt de la Cour de Cassation au sujet d'affaires de famille. Deux ou trois de ses productions ont été imprimées ; le reste se trouve dans un cahier manuscrit que nous possédons. Son instruction était fort rudimentaire ; aussi ses poésies sont marquées de ce chef d'une irrémédiable infériorité ; mais il avait souvent le trait méchant et d'une cruelle vérité :

Voici un couplet de sa chanson sur le *Curé de Blomac :*

Un home tintat dins l'ancro
Negre coumo le pecat,
Y boulen fa leba l'ancro
D'après ço que s'es passat.
S'abios un bricou de pico
T'en aniryos len daichi.
Sabès que la crounico
Caouso de repenti.
Partiras,
Gran courbas,
Len de toun estalo.
T'aben en rebut
D'abe fait canta l'coucut.
Qu'n malur,
Al segur.
Jès ! qu'un escandalo !
Se t'en bas pas leou
Toutis te boulen fa le fleou...

Couplet sur *les Boulangers.*

L'Enfer sara le partache
De toutis les boulangès.
Bous balharan per outache
Aquel endreit fait exprès,

B'aurex pla meritat
Su ço qu'abex panat ;
En fasen le fals pès
Qui sap ço qu'abex près
Bouliots bous enrichi per biure sans fa rès.

Tout cela est bien mauvais, sans doute ; mais le public spécial auquel s'adressait Tourret n'en demandait pas davantage.

Moins connu est Jalabert, dit l'*Escatsat*, de Trèbes, mort il y a une quinzaine d'années; limonadier et ménétrier ambulant, il parcourait les villages en compagnie de son camarade Azibert, dit *le Bourralhè*. On peut citer aussi Jean-Paul, de Malves, et Rigaud, dit *Rigaudel*, de Carcassonne, mercier ambulant.

Birat, surnommé le *Chansonnier Narbonnais*, a composé aussi des chansons que le populaire a souvent répétées. Mais Birat était un *bourgeois ;* il ne chantait pas son *Chant Communiste,* ni sa *Gamelle*, ni sa *Coumplainto de la Marianno*. Dans ses productions, qui parurent en brochures séparées durant la période agitée de 1848 à 1851, il se montrait parfaitement conservateur, et la *Marianne* lui produisait l'effet de la tête de Méduse ; mais ses chansons eurent beaucoup de succès ; ceux de son parti les répétaient volontiers, et (ce qui prouve bien leur vogue), ses adversaires politiques les retournaient pour leur donner une signification qu'il n'avait certainement pas voulu leur donner; ce qui, dit-on, faisait son désespoir. En outre, Birat avait une culture littéraire tout autre que celle des poètes dont nous venons de parler; il en résulte qu'il leur est bien supérieur. Il a aussi beaucoup rimé en français ; mais, sous ce rapport, il est médiocre (1).

---

(1) Birat a réuni toutes ses œuvres en un recueil : *Poésies Narbonnaises*, Narbonne, Caillard, 1860, 2 vol. in-8.

M. Achille Mir, le grand rieur du *Lutrin de Lader* et du *Curat de Cucugna*, a rimé quelques chansons. En voici une qu'il composa pour une cavalcade de charité qui eut lieu à Carcassonne en 1890 et qui a conservé une certaine vogue; elle est intitulée *Jaquet* ou *Tridoulet d'uno filho que se bol marida :*

1. Jaquet a'n abit besto
Que fa bira la testo
E floucat d'un bouquet.
Maire boli Jaquet.

2. Jaquet a'no crabato
Flourido que lou flato
En floutant sul gilet.
Maire boli Jaquet.

3. Jaquet, lous jours de festo
A'n capel sul la testo
Que se plego'n bufet.
Maire boli Jaquet.

4. Jaquet a la car fino
Pus liso qu'uno guino,
Fermo coumo'n souquet.
Maire boli Jaquet.

5. Jaquet a'no barbicho
Rouge d'escarabicho
E dous èls de falquet.
Maire boli Jaquet.

6. Jaquet, rits, canto, charro
Fa pas jamai la caro ;
Es pas ges foutisquet.
Maire boli Jaquet.

7. Jaquet, rei das bouns drilhos
Charmo toutos las filhos
Ame soun bel caquet.
Maire boli Jaquet.

8. Jaquet a pas en Franço
Soun parèl per la danso ;
Toco pas al parquet,
Maire boli Jaquet.

9. Jaquet a de sounalho,
Coumo'n gous de piusalho,
Toujour lou plen saquet.
Maire boli Jaquet.

10. Jaquet, tout foc e flamo
Me fa calcina l'amo
Que pren coumo'n luquet.
Maire boli Jaquet.

11. Jaquet es un pescaire
D'estèc ensourcelhaire ;
Ei picat a l'anquet,
Maire boli Jaquet. [1]

---

(1) Carcassonne, Roudière, in-4; musique de Charles Scheurer. Achille Mir, félibre majoral, est né à Escales (Aude) le 30 novembre 1822.

De M. Achille Mir est aussi la *Cansou dal Barralet* :

Refrain.
Mestre Mir a'n barralet
Qu'i ben de la capitalo,
Qu'es poulit on s'arregalo !
De lou teta'plen galet.

1. Es fait d'un bouès que perlejo
E qu'embaumo de sentou,
Al punt que bous ben l'embejo
Sulcop d'i faire un poutou

2. A sieis anèls per paruro
Que lou cintoun just al col ;
l'amiralhats la figuro,
Soun pas de latou; soun d'or.

3. La boundeto porto, fièro,
Soun douzilhou capsounat,
E lou trauc de la goutièro
A'n roubinet argentat.

4. Sa formo loungarudeto
De plase fa sauta l'èl,
Lou prendriots a la brasseto
Coumo'n anget al poupèl.

5. Aro's besoun que bous digue,
Gais amics qu'abets de goust,
De que cal que se rampligue ?
Pardi, direts, de boun moust !

6. Sion parfetomen d'acordi,
Embuten lou dal milhou ;
Bourgougno, Bourdèus, San-Jordi ;
Bal mai de bièl Roussilhou.

7. Per feni paren en rodo
Cadun un goubeletat ;
E trinquen, per qu'es la modo,
Toutis a nostre santat. [1]

(1) Pour la liste des œuvres de Mir, conf. G. Jourdanne. *Bibliographie languedocienne de l'Aude*, Carcassonne, Servière 1896.

DEUXIÈME SECTION

PROSE

CHAPITRE PREMIER

CONTES POPULAIRES

Les folk-loristes désignent par cette expression des récits populaires transmis par une lointaine tradition orale, généralement empruntés aux incidents de la vie familière, et ayant une intention purement morale. M. Gaston Paris a lumineusement exposé comment un grand nombre d'entr'eux, tirés des plus anciennes littératures orientales, se sont perpétués en se transformant et ont exercé une réelle influence sur la littérature du moyen-âge, et, par là, sur la littérature moderne (1). D'autres études ont confirmé ces filiations (2) ; mais ces recherches minutieuses, et de critique pure, ne peuvent prendre place ici ; nous nous bornerons donc à certains exemples, choisis parmi ceux qui nous ont semblé les plus répandus dans l'Aude.

---

(1) Paris. *Les Contes orientaux dans la Littérature française du moyen-âge*. Paris. Franck, 1875 ... Ainsi l'exemple du *Meunier, son fils et l'âne* est saisissant. La Fontaine, par Malherbe et Racan, l'a pris du Pogge, le Pogge d'Ulrich Boner (XIVe siècle), Boner de Jacques de Vitri, lequel a rencontré le sujet dans la littérature orientale.

(2) Conf. la collection · *Les Littératures Populaires de toutes les nations* Paris. Maisonneuve.

Ici, comme ailleurs, nous constaterons qu'il faut aller chercher en des recueils généraux ce qui concerne la région audoise. Dans ses *Contes populaires du Languedoc*, M. Lambert fait figurer certains contes dont les versions proviennent de ce pays.

Voici d'abord le *Filleul de la mort :*

« Jésus-Christ déguisé en pauvre (1), repoussé par tous les riches habitants d'un village, reçoit l'hospitalité chez un pauvre paysan dont la femme vient d'accoucher d'un fils, et qu'on appelle Jean de trop, parce qu'il y avait déjà cinq enfants dans la maison. Jésus-Christ accepte d'être parrain et amène pour commère la Mort. Quand l'enfant a dix-huit ans, la Mort lui dit : « Fais-toi médecin. Lorsque tu iras chez un malade, si tu me vois à la tête du lit, tu diras aux parents qu'ils peuvent appeler le notaire et le prêtre. Si tu me vois au pied du lit, tu leur porteras une fiole d'eau de réglisse, tu leur diras d'en mettre trois gouttes dans un verre d'eau et le malade guérira. C'est-à-dire que tu ne les guériras pas, mais comme je ne les prendrai pas quand je serai au pied du lit, tu ne te tromperas jamais en disant qu'ils guériront. Personne que toi, d'ailleurs, ne me verra. » La réputation du filleul de la Mort, qui ne se trompait jamais, vint jusqu'au roi, dont la fille était malade. Quand Jean de trop vit la Mort au pied du lit il comprit que la princesse guérirait, mais il dit au roi : je ne la guérirai que si vous me la donnez en mariage. Ce qui fut fait ; mais une fois marié Jean songea qu'il perdrait sa femme trop tôt, puisque sa marraine lui avait promis de le laisser vivre deux cents ans. Un jour, en matière de plaisanterie, il dit à la Mort : « Vous n'êtes pas aussi

(1) Jésus se déguise en pauvre pour demander l'aumône et apprécier ainsi la charité des chrétiens. Cette croyance est très répandue dans les campagnes de l'Aude.

puissante que vous le dites. « — Pourquoi ? » « Parce que je parie que vous ne pourriez pas contenir dans cette calebasse. » « — Tu vas voir, dit la Mort. » Aussitôt elle se fit petite comme un grillon et entra dans la gourde.

Aussitôt Jean l'enferma avec un bouchon bien serré. Il ne lui ouvrit qu'au bout de huit jours ; (personne ne mourut sur terre pendant ce temps là) ; il fallut aussi qu'elle lui promit de donner à sa femme une vie aussi longue que la sienne. Jésus-Christ riait en voyant tout cela, car il savait que Jean était un homme bon et pieux. » (1)

Sous le titre : *La femme est plus rusée que le diable* (2), M. Lambert raconte une autre histoire qui n'est qu'une version en dialecte narbonnais du *Diable de Papefiguière,* un peu moralisée. Il a publié aussi : Jean le Sot *(Jean Bestio)* (3), La Sorcière *(La Sourcieiro)* (4), Georges *(Jordi)* (5), Les trois oranges *(Lous tres iranges)* (6) etc.

*
* *

Sous la rubrique : *Countaralhos d'en Bernat, moun ouncle,* (Contes de moun oncle Bernard) Auguste Fourès a rappelé quelques contes populaires du Lauraguais (7).

— *La légende des bons et des méchants.* Dieu fit les bons et les méchants, et les mit chacun à part. Les bons se rendirent à leur foire, mais personne ne voulut acheter parce-

---

(1) Version narbonnaise. *Revue des Langues Romanes,* 1885, I. 184.

(2) *Ibid.* 1885, II, 47.

(3) *Ibid,* 1886.

(4) Version narbonnaise. *Ibid,* 1887, 554.

(5) *Ibid,* 1887, 568

(6) *Ibid,* 1887, 571.

(7) *En Bernat* pour les conteurs populaires du Lauraguais équivaut à *Ma Mère l'Oie.* En Carcassez et en Narbonnais, on invoque en ce sens *Ma Grand la Borgno.*

qu'ils ne savaient pas mentir et cacher les défauts de leurs marchandises. Les méchants allèrent aussi à leur foire, mais aucun ne put rien vendre parcequ'ils étaient si rusés qu'ils ne pouvaient s'attraper les uns les autres. Ce que voyant, Dieu mêla ensemble les bons et les méchants, et l'humanité est encore ainsi composée. (1)

— *La moitié.* Un jour, le Christ et S[t] Pierre cheminaient ensemble sur la terre quand ils entendirent des cris de femme. « — Va donc voir ce que c'est, dit le Christ à son compagnon. » S[t] Pierre fait quelque pas et trouve le diable en train de battre sa femme. Il veut les séparer, tous deux se réunissent pour l'accabler. Pris de colère le Saint Porte-Clefs prend son épée et d'un seul coup leur tranche la tête. « — Tu es allé bien vite, dit le Christ à S[t]-Pierre quand celui-ci lui raconta son aventure. Allons voir. » Arrivés près des deux corps, le Christ prend les deux têtes, mais par trop de précipitation, il plaça la tête de la femme sur le corps du diable, et inversement. C'est depuis ce temps que les femmes ont une tête diabolique. (2)

— *La Poupée.* Le sujet de la Poupée est assez connu ; aussi il nous suffira de dire qu'il s'agit d'une poupée appartenant à trois petites filles pauvres. Cette poupée faisait de l'or chaque nuit, mais les petites filles ne connaissaient pas la valeur de l'or. Un voisin la vole, mais elle perd tout son pouvoir entre ses mains ; dépité, il la cache sous un tas de bois près de la route. Passe le roi ; la poupée se jette à ses pieds et raconte ce qui lui est arrivé. La plus jeune des trois sœurs arrive et la poupée la reconnaît. Le roi punit le voleur et épouse la jeune fille. (3)

— Assez répandu aussi est le *Sermon du Curé de Salles-sur-l'Hers.* Le curé de ce village, mécontent de ses parois-

---

(1) *Cigalo d'or,* journal félibréen de Montpellier, 15 Décembre 1890.
(2) *Ibid,* 15 Janvier 1891.
(3) *Ibid.* 15 Février 1891.

siens, leur fait le sermon suivant : « Le Christ fut interpellé à son heure dernière au Jardin des Oliviers par le Démon qui essaya de le tenter. « Si tu veux venir avec moi, lui dit-il, je te sauverai de la mort et te ferai riche sur terre ; que dirais-tu si je te donnais les métairies de Monsieur Alquié ? » Jésus ne répondit pas. « J'y ajouterai, reprit le Diable, la commune de St-Michel-de-Lanès. » Pas de réponse. « J'y joindrai aussi le canton de Belpech, et, s'il le faut, toute la plaine de Castelnaudary à Mirepoix. C'est joli, je pense. » « Je ne veux rien de tout cela, finit par répondre Notre-Seigneur. Mais pourquoi ne me parles tu point de Salles-sur-l'Hers ? » « Salles ! s'écria le diable ; mais tu ne sais donc pas que quand j'ai besoin, pour mon enfer, d'un voleur de volailles, d'une médisante ou d'une menteuse, d'une galante, enfin d'un gros pécheur, je suis toujours sûr de l'y trouver. » Et là-dessus, le Diable revient à Salles-sur-l'Hers pour faire sa provision de mécréants pendant que Jésus-Christ se met à prier pour notre pauvre village. » (1)

* *
*

Tout le monde connait le *Sermon du Curé de Cucugnan.*

Le premier thème de ce conte est essentiellement populaire : on le trouve en un dialogue dont quelques vers ont survécu. Le héros de l'aventure est le *Père Bourras* dont le nom rime avec *Ginestas* et marque un indiscutable cachet d'origine. Donc le Père Bourras a un rêve ; il se présente à la porte du Paradis :

« — Pan, pan, qui tusto debas ?
« — Lou Paire Bourras.
« — Qual demandas ?
« — De gens de Ginestas.
« — Aici n'i a pas,
« — Anats pus bas. »

(1) *Cigalo d'or*, 1er Mars 1891.

Au Purgatoire même réponse. Désolé, le Père Bourras se présente à la porte de l'Enfer et pose la même question. On lui répond :

« — Dintrats, dintrats,
N'i en manco pas. »

Sur cette donnée, Birat a composé un petit poème français, *Le Sermon du Père Bourras*, qu'il a fait figurer dans le VIe *Entretien* de ses *Poésies Narbonnaises*. Ce recueil a paru en 1860, mais son impression a commencé au moins quinze ans auparavant et nous avons toutes raisons de croire que le VIe *Entretien* a été composé vers 1855 ou 1860 (1).

Birat a travaillé sur le thème original de Ginestas; il en a d'ailleurs soigneusement conservé toutes les indications de nom et d'origine. Auguste Fourès a traduit en vers languedociens le *Sermon du Père Bourras* (2).

En 1867 Roumanille, opérant sur l'œuvre de Birat, ou peut-être, tout simplement, sur la donnée populaire elle-même, fit paraître en prose, dans l'*Armana Prouvençau*, *Lou Curat de Cucugnan* qu'Alphonse Daudet a traduit en français dans les *Lettres de mon moulin*. Il nous importe peu de savoir pourquoi Roumanille a démarqué le thème original ; ce qui est certain c'est qu'il l'a suivi fidèlement.

En 1884, Achille Mir a publié en vers languedociens *Lou Sermou dal Curat de Cucugna* (3). Si nous avions à établir le classement de ces remaniements successifs, c'est l'œuvre de Mir que nous placerions en première ligne.

---

(1) V. G. Jourdanne. *Bibliographie languedocienne de l'Aude*. Carcassonne, Servière, 1896, in-8.

(2) Dans *le Gril*, journal de Toulouse (Janvier-Février 1892).

(3) Carcassonne, Polère, in-8. — Autre édition, illustrée par Narcisse Salières, Montpellier, Hamelin, 1885, in-8.

En résumé, le *Sermon du Curé de Cucugnan*, ou du *Père Bourras*, comme on voudra l'appeler, rentre dans la série des *Contes Populaires* puisque son origine, à cet égard, ne saurait être contestée. Les transformations successives qu'il a subies de la part des auteurs, tentés par sa donnée, ne sauraient lui enlever son caractère.

*
* *

Nous trouvons dans la littérature folk-lorique de l'Aude un personnage très répandu en d'autres régions. C'est Hippolyte Babou qui l'a rencontré dans le Val de Daigne. Il s'agit du fameux *Jean de l'Ours*, que le conteur considère comme le véritable Hercule chrétien. Voici le résumé de ses aventures : « Il est le fils de l'ours qui a fait sa mère prisonnière ; pendant sept ans la mère et l'enfant sont retenus dans une caverne dont un énorme rocher ferme l'entrée. Au bout de ce temps le jouvenceau est assez fort pour déplacer la pierre, ce qui lui permet de s'enfuir avec sa mère. Quelque temps après il s'embarque pour la Terre-Sainte sur une peau d'ours ; il rencontre l'archidiable à cheval sur un requin et le met en fuite. Arrivé en Palestine il s'empare du Saint Sépulcre et le garde jusqu'à ce qu'une voix venue d'en haut lui ordonne d'aller par le monde faire justice... Après des exploits sans nombre il veut revoir son pays natal. Au moment où il va arriver à la caverne qui lui a servi de berceau il apprend que sa mère est morte. Brisé de fatigue et de douleur, il s'étend sur le gazon d'une prairie, dont le sol se referme comme un livre ouvert, pour abriter son sommeil. Il y dort encore, selon la légende. (1)

(1) H^te^ Babou, Les Payens Innocents, p. 195. — V. Cosquin *Jean de l'Ours, conte lorrain*, dans *Romania* V,83. — Mistral aussi a rencontré le héros en Provence (*Mireille*, chant V.)

CHAPITRE SECOND

GALEJADES

Nous avons emprunté cette expression au dialecte provençal, car elle indique très exactement (du mot *galeja*, plaisanter, faire une farce), le caractère des histoires dont nous allons parler, et qui sont uniquement destinées à faire rire, sans aucune prétention de moralité.

*
* *

Répéterons-nous celle qui se redit un peu partout, et que, dans l'Aude, on attribue aux habitants de Trausse?

Il paraît que sur le clocher de l'église avait poussé un énorme chardon. On décide qu'on le fera manger par un âne et l'on hisse l'animal attaché par le cou. A mesure qu'il montait, l'âne de plus en plus étranglé, sortait la langue. « — Le gourmand, disaient les Traussois, voyez comme il se lèche les lèvres par avance. » Inutile de dire que quand la bête fut arrivée en haut du clocher elle était absolument strangulée.

*
* *

Plus locale est l'histoire de la statue de Saint Loup d'Aragon, qu'on avait envoyée en réparation et qui, n'étant pas arrivée à temps, fut remplacée dans sa niche par le forgeron de la localité. C'était un secret entre le curé et le forgeron, qui s'était fait arranger la barbe et avait revêtu des ornements sacrés, après avoir promis au curé de rester

absolument tranquille pendant les cérémonies. Durant l'office, le forgeron tint fidèlement sa promesse. Mais après, une dévote attardée, désireuse de faire une oraison spéciale à Saint Loup, vint s'agenouiller au pied de la niche. Pendant qu'elle est en prière, une mouche vient se poser sur l'œil du forgeron. Longtemps celui-ci tint bon ; enfin il fit un mouvement des paupières « — Oh ! grand Saint Loup tu m'as répondu, s'écrie la dévote en extase. » et détachant ses boucles d'oreille d'argent elle les enfonce dans l'oreille du Saint. Héroïque, celui-ci ne bouge pas. Mais, comme la dévote reprenait ses oraisons, la mouche revient se poser sur l'œil du Saint. Nouveau mouvement des paupières : « — Oh ! grand Saint, tu fais deux miracles pour moi, » et elle tire de ses cheveux une longue épingle d'argent doré que, comme *ex-voto*, elle veut planter sur son pied. Celui-ci n'y tient plus ; au moment où il sent l'épingle lui entrer dans la chair, il administre un grand coup de pied à la dévote, laquelle ne voyant là que la punition infligée à une femme qui a voulu toucher le pied d'un homme, se précipite au dehors en criant : « Saint Loup a fait miracle ! »

*
* *

Auguste Fourès a raconté plusienrs aventures attribuées, dit-il, au curé *En Canaule*. Mais En Canaule n'est point particulier au Lauraguais. On le rencontre en plusieurs régions de l'Aude.

En Canaule, nous dit Fourès, allait porter le viatique à un agonisant en pleine campagne. Il rencontre un charretier embourbé, qui sacrait et jurait en maltraitant ses chevaux. Il pose à terre le S[t] Viatique en disant : « Et vous, Seigneur, laissez-moi faire (*tengues pas per digus*). Il tombe à bras raccourcis sur le charretier et lui fait demander

pardon de sa brutalité. Une autre fois, comme il venait d'attraper un oiseau, il entend sonner le *dernier coup* de la messe. Il met précipitamment l'oiseau dans sa soutane, sur la poitrine, prend les ornements sacrés et commence l'office. L'oiseau se met à se remuer et l'égratigne : *Je t'attends au Sanctus*, se dit l'abbé. Et, le *Sanctus* venu, il se donne un grand coup de poing sur la poitrine qui fait rester l'oiseau tranquille. De ces deux dernières anecdotes sont venus les deux proverbes bien connus dans le pays : *Tengues pas per digus* et *Al Sanctus t'atendi* (1).

C'est le même En Canaule (mais les anecdotes suivantes nous ont été contées dans le Razès) qui, condamné par son évêque à une retraite avec jeûne rigoureux, à accomplir au séminaire, se fit faire une soutane avec de grandes poches intérieures. Il eut soin de les remplir de victuailles à son entrée au séminaire, et sa retraite faite, sortit plus gaillard qu'auparavant.

Réprimandé parce qu'il avait pris une servante n'ayant pas l'âge canonique, il fit venir deux jeunes filles dont l'âge additionné faisait, selon lui, le total conforme aux règlements. Réprimandé encore, il les renvoya et fit lui-même son ménage ; de telle sorte qu'il fut surpris par l'Evêque lavant son linge à la rivière.

« Je voudrais savoir, s'écria l'Evêque irrité, quel est l'imbécile qui vous a ordonné prêtre ?

Et En Canaule de répondre avec la plus exquise politesse :

« — C'est vous-même, Monseigneur ».

---

(1) *Cigale d'or*, 15 mars 1891.

*
* *

Une histoire, assez curieuse par le fragment à moitié rimé qui s'y trouve, a été prêtée à un facétieux curé d'Aragon (*Argou*, en languedocien).

Ce brave curé, un jour de grande fête, devait manger un chevreau à son déjeuner. Au moment où il monte à l'autel pour célébrer la grand'messe, il se souvient qu'il a oublié de dire à sa cuisinière comment elle doit préparer le chevreau, lorsque celle-ci, ouvrant un vasistas qui donne du presbytère dans le chœur de l'église, lui montre la bête avec un signe d'interrogation. Le curé se désespère intérieurement ne sachant comment il fera pour répondre. Au moment où il va dire la *Préface* de la messe il a une idée et, au lieu du chant liturgique, il psalmodie ceci, qui peut, du reste, très bien se dire d'après l'air canonique :

Tu de la nostro, de la nostro,
Que pe'l trauc le crabit me mostros,
Mettras le darriè roustit, le daban en salço.
La crabo es la tant bouno bestio,
S'en ba pes pechs et pes coumbos
Cerca de peiros redoundos,
E per sous pecats
N'a les ginouls pelats,
E per sa bouno troumpo
N'a la cougo courto ;
Crabit sioguet tant fadis
D'ana coufessa Lupis.
Lupis le trapec pe'l gargameillim gargameillorum,
Y fasio crida : Tesès te, tesès te ;
E le pastrim pastrorum
Qu'èro d'arriè'n bartassim bartassorum
Que clucabo pesouillim pesouillorum... (1)

(I) Evidemment la pièce ne finit pas là. En tout cas, M. B... déjà âgé, de qui nous la tenons, la tenait de son grand-père, lequel l'avait lui-même entendu dire par le sien ; ce qui permet de la faire remonter au XVIIIe siècle. Il y a des variantes, ce qui prouve qu'elle était assez répandue.

La cuisinière, qui a compris, va immédiatement se mettre à l'œuvre.

* * *

Certains personnages, répandus en d'autres littératures, se rencontrent dans l'Aude. C'est ainsi que Cendrillon prend le nom de *Cendrouseto* ; Barbe-bleue s'appelle *Barbo-blu* ou *Papa-blu ;* le Chat botté, *Coumpaire galet*. On dit du Petit-Poucet qu'il vola les bottes de l'ogre : *Le Pichot Nanet raubèt las botos del Manjo-Crestian*.

Peperelet est aussi un personnage de veillée :

Atrouberoun Peperelet
Dins un caulet.

CHAPITRE TROISIÈME

(*Annexe*)

DE QUELQUES CONTEURS POPULAIRES

Ici nous quittons le domaine absolu du *folk-lore* pour pénétrer sur un terrain un peu plus littéraire. Nous avons dit que nous ne faisions pas une étude purement *folk-lorique*. De même, par conséquent, que nous avons cru devoir faire antérieurement une place aux poètes populaires de ce pays, de même nous croyons devoir consacrer une notice aux conteurs. Du reste, imprimées ou non, les œuvres de plusieurs ont été répétées par la foule qui, souvent, ignorait le nom de leurs auteurs.

Dans la première moitié du XIXe siècle ont paru Michel Viala, Hippolyte Fargues, Auguste Galtié. Mais ces *messieurs,* car il faut leur donner ce nom, ne contaient que pour un cercle restreint de connaissances. Si quelques-unes de leurs œuvres ont pénétré jusqu'au public, ils n'y furent pour rien (1).

Tout autre était Jean-Paul Vidal, surnommé le *Musicien d'Issel*. Son rôle fut absolument analogue à celui des chansonniers dont nous avons parlé. Né à Puginier (Aude) le 2 Décembre 1807, il fut d'abord potier ; puis, ayant acheté un vieux fonds de librairie, il s'installa à Castelnaudary comme bouquiniste. Mais, à son commerce de livres il joignait la profession de ménétrier ambulant. Dans les noces, dans les réunions populaires il racontait des histoires de sa composition (*des farços*, comme il les appelait). Il les

---

(1) Sur ces auteurs conf. G. Jourdanne *Bibliographie languedocienne de l'Aude,* Carcassonne, Servière, 1896.

avait fait imprimer en petites brochures et les vendait. Il mourut à Castelnaudary le 13 Janvier 1882.

On trouve dans ses *Farços* (1) des morceaux très savoureux et pas trop grossiers. Sa *Crounico de Roullan le Bailant* (2) mérite une mention spéciale.



Certes, nous n'avons aucune assimilation à faire entre Vidal et le félibre majoral Achille Mir (3). Le maître, qui a écrit les chefs-d'œuvre que l'on sait, ne peut-être mis en parallèle avec le musicien d'Issel, quelles que soient les qualités naturelles qu'on accorde à ce dernier. D'autre part M. Mir jouit dans son pays d'une popularité exceptionnelle due non-seulement à ses œuvres mais aussi à la perfection de sa diction. Ceux qui ont lu Mir et ne l'ont pas entendu ne le connaissent qu'à moitié. Aussi le recherche-t-on volontiers dans les réunions littéraires et les fêtes de charité. M. Mistral lui rendit un superbe témoignage de vérité quand il lui disait devant l'Assemblée générale du Félibrige réunie aux fêtes de Carcassonne le 11 Mai 1893 : « Vous l'avez devant vous celui qui s'appelle Mir. Il n'est « pas riche ; mais il possède le trésor d'une gaîté saine et « bienfaisante. Aussi va-t-il partout dans son pays faire « tomber en riant des pièces de vingt francs pour les pau- « vres ».

A côté de Mir nous devons placer son fidèle interprète.

---

(1) *Las farços de Bidal, le musicien d'Issel.* Castannaudarry, Labadie et Groc, 1869-1876, neuf cahiers in 8, 216 p. — Peu commun à l'état de collection complète.

(2) Publiée par les journaux *le Lauraguais*, Février 1891, et *le Gril*, Septembre 1893.

(3) Pour la bibliographie des œuvres de Mir, V. G. Jourdanne, *Bibliographie languedocienne de l'Aude.*

incomparable dans la *Messo de Ladern*. M. Pierre Prax a renouvelé le type des anciens jongleurs qui, attachés à la suite d'un troubadour, avaient pour mission de dire ou de chanter les œuvres de leur maître. Aussi l'appelle-t-on couramment le *jouglar* de Mir. Dans un genre différent de celui de son ami il est incomparable. Lorsque Mir dit une de ses œuvres sa bonne figure s'anime ; ses yeux rient, sa bouche spirituelle et fine semble une fleur de gaîté ; on sent qu'il s'amuse autant qu'il amuse ses auditeurs. Prax, au contraire, fait éclater les plus formidables rires sans qu'un muscle de sa face bronche ; tout le monde se tord autour de lui tandis qu'il reste impassible comme une statue de marbre.

Dans l'auréole de popularité qui environne Mir, Prax s'est fait un reflet que nous devions noter, et dans cette notice sur les conteurs populaires, Mir devait figurer car, lui disparu, on n'aura plus que de vagues échos de ce franc rire qu'il savait provoquer en parlant le plus pur idiome languedocien de l'Aude.

Mir aura donc été le dernier de nos conteurs populaires, et le meilleur incomparablement au point de vue littéraire.

DEUXIÈME PARTIE

TRADITIONS LÉGENDAIRES

CHAPITRE PREMIER

ANTIQUITÉ

Dès l'aurore des temps historiques (si tant est que ce mot puisse s'employer ici), le *Melkarth* phénicien vient sur nos rivages visiter Narbonne et fonder Carcassonne. Melkarth, le Dieu fort et unique, dont les Grecs feront plus tard *Héraklès*, et les Romains *Hercules*, est le protecteur de ces intrépides navigateurs de Tyr et de Sidon, qui, bien avant la guerre de Troie, vinrent apporter sur les rivages de la Méditerranée Occidentale les premiers germes de la civilisation. La légende du Melkarth dans nos contrées n'est autre que le récit symbolique des expéditions phéniciennes (1). C'est ainsi que nous voyons le dieu Tyrien s'arrêter à Carcassonne (2); et ici, en passant par la légende, nous entrons dans l'histoire, car il semble bien que le nom latin *Carcaso* n'est autre que la forme latinisée du gréco-

(1) « Il y a évidemment, dit Max Muller (*Essais de mythologie comparée*) des faits historiques engagés sous le mythe d'Hercule ; seulement nous ne pouvons les déterminer clairement parce que nous manquons de documents historiques contemporains. » Une des principales applications du mythe Héraklée en Gaule a pour théâtre la Crau. — Conf. Movers (*Die Phœnizier* II, 2, 644). — Herzog *Galliæ Narbonensis historia*, prœm.

(2) Sur l'objection que les Phéniciens ne fondaient de colonies que sur le littoral maritime : G. Jourdanne (*Revue des Pyrénées*, 1893, 403).

phénicien *Karkédon* (Carthage) par l'adoucissement ordinaire du *d* en *s* (1). *Carkédon*, *Carkéson*, *Carcaso* (2), *Carcasum* (3), telles auraient été les étapes suivies par le nom de la vieille Cité pour arriver à la forme romaine.

Une antique tradition raconte que les bergers des Pyrénées mirent le feu à leurs forêts. L'incendie communiqua une telle chaleur aux rochers qu'il en sortit des ruisseaux d'argent. Les habitants du pays ne connaissant pas la valeur de ce métal précieux l'abandonnèrent aux Phéniciens qui en chargèrent leurs vaisseaux, et, pour en emporter davantage, firent enlever le fer de leurs navires et changer leurs ancres de plomb par des ancres d'argent.

Nous ne nous écarterons pas beaucoup de la vérité historique en regardant cette tradition comme la confirmation de ce fait entrevu par la science, à savoir que ce sont les Phéniciens qui ont enseigné aux ignorantes peuplades de la Méditerranée Occidentale la valeur de l'or, de l'argent et du fer (4).

Melkarth avait une sœur, la gracieuse Astarté qui devint l'Aphrodite de l'Olympe grec et la Vénus des Romains. Elle s'arrêta avec lui sur les bords de l'étang de Vendres, où elle eut son temple, dit-on (5).

---

(1) Desjardins (*Géographie de la Gaule Romaine*, II, 125-140). — Mistral (*Lou Tresor dou Félibrige*, ad verbum. — Conf. Hirschfeld. (*Corp. Inscr. Lat.* XII, 5371.

(2) César (*Bell. Gall.* III, 20).

(3) Pline (*Hist. Nat.* III, V. 6) d'après les relevés officiels du *Breviarium Augusti*.

(4) Vivien de St Martin (*Histoire de la Géographie*). Paris, Hachette, 1873, p. 20.

(5) Lenthéric (*Les villes mortes du golfe de Lyon*, Paris, Plon, 1876, p. 200.

*
* *

Dans ces temps fabuleux un peuple légendaire avait campé près des étangs Narbonnais. Ce peuple est celui des *Bébryces* dont le roi *Bebryx* et sa fille *Pyrène* furent chantés par Silius Italicus (1). Pyrène fut aimée d'Hercule et donna son nom aux Pyrénées :

Nomen Bebricia duxere a virgine colles.

*
* *

Le souvenir d'Annibal n'est pas oublié sur les bords de l'Aude. Un chemin qui se trouve sur le territoire de la commune de Gruissan porte encore le nom de *chemin d'Annibal* (2).

*
* *

On connaît les gracieuses fictions qui avaient cours dans les mythologies grecque et romaine sur les monstres marins, le cheval de mer, les sirènes, le lion marin, les dauphins. Plusieurs légendes y sont consacrées au caractère sociable de ces derniers animaux (3). L'une d'elles a pour théâtre les côtes de la Méditerranée Narbonnaise, s'il faut en croire Pline, qui, à côté de détails parfaitement exacts sur la pêche des *orycti* ou *mugiles* (actuellement *muges*), pois-

---

(1) *Punica*, 415-489.

(2) Le Dr Pujade, *Notice sur la Station Thermale d'Amélie-les-Bains*, Narbonne, Bousquet, 1881, signale aussi à Amélie-les-Bains le *mur d'Annibal*, barrière naturelle qui forme la cascade du Mondony près les thermes Pujade ; la cascade elle-même a reçu le nom de *Douche d'Annibal*. — *L'enciso*, la brèche du col de Roquemaure (Gard) porte aussi le nom du fameux Carthaginois.

(3) Légendes du dauphin du lac Lucrin, du dauphin d'Hippone, du dauphin de Paroséline.

son encore aujourd'hui très abondant, nous raconte gravement que des dauphins venaient aider les pêcheurs de muges dans leurs opérations et qu'ils en recevaient non seulement leur part dans les produits de la pêche, mais encore du pain trempé dans du vin (1).

*
* *

La religion païenne a laissé pendant de longs siècles des vestiges nombreux dans le Midi. Un concile tenu à Narbonne en 589, proscrit les sacrifices d'idolâtrie, dont un, particulier à la province Narbonnaise, consistait à fêter le Jeudi, jour de Jupiter. Un autre concile, tenu au même lieu en 1609, excommunie ceux qui croient aux augures. Toute trace de cette superstition n'a pas encore disparu des campagnes de l'Aude. L'expression « oiseau de malheur » n'est pas partout une métaphore, de même que celle « d'oiseau de mauvais augure. » La rencontre d'une pie, d'un pinson est considérée en certains endroits comme un présage funeste. Par contre, portent bonheur : l'hirondelle des toits, le grillon, l'araignée des étables (*endebinairo*).

De même que les Romains, en s'établissant dans un pays, substituaient leur dieux aux divinités indigènes, ou même prenaient ces dernières en leur donnant l'hospitalité dans leur Olympe, de même la religion chrétienne s'appropria et fit siennes dans sa liturgie un grand nombre de pratiques païennes (2). On n'attend pas de nous que nous refassions ce triage qui a été tant de fois fait essayé et

(1) Athénée VIII, 2. — Pline (*Hist. nat.* IX, 9).

(2) V. le résumé assez exact d'Aphonse Michel (*Des Traces laissées par le paganisme dans le Midi de la France*. Marseille, Marpon, 1893). — Thiers (*Traité des superstitions*, Paris, 1741, 4 vol. in-12). — Dupuis (*Origines de tous les cultes*, 1794, 3 vol. in-4).

qui d'ailleurs nous ferait sortir de notre cadre, puisque nous recherchons avant tout ce qui concerne plus particulièrement la région de l'Aude.

La substitution est évidente du culte de Notre-Dame-du-Cros, près Caunes, à celui d'une divinité païenne. Nous nous trouvons ici en présence d'un de ces faits si souvent constatés, qui montrent la Vierge de Judée remplaçant dans leurs anciennes fonctions les Dianes et les Nymphes des bois et des eaux, et, comme ses devancières, guérisseuse de maladies, consolatrice de souffrances. Ce rôle de la Vierge est, en d'autres endroits, tenu par des Saints plus ou moins authentiques, qui, ceux-là, remplacent les Sylvains, les Faunes et autres divinités rurales empruntées au Panthéon Romain.

La procession des *Rogations* rappelle évidemment la fête païenne des *Ambarvales* (1). La bénédiction des bestiaux, qui se fait le 16 Août dans tout le Languedoc, est aussi calquée sur un usage païen.

Si l'on voulait remonter plus haut on trouverait que les dieux romains eux-mêmes tiennent fréquemment la place de très anciennes divinités *topiques* (2), gardiennes d'un culte essentiellement naturaliste. A cet égard on pourrait citer le dieu *Larraso,* d'origine Ibère, protecteur de la fontaine de Comigne (3), et l'*Hercules Ilunnus Andosus*

---

[1] Dans certaines paroisses de l'Aude on accompagne ainsi le cantique des Rogations :

Te rogamus, audi nos ;
Las cerieiros met...n clos.

« Clos » signifie, noyau ; en d'autres termes : « les cerises font leurs noyaux.

[2] Du grec *topos*, lieu ; ce qui signifie : divinités locales.

[3] Sacaze, *Inscrip. antiq. des Pyrénées*, p. 9.

dont la provenance Ibérienne se reconnaît très nettement malgré l'enveloppe latine dont l'a recouvert la mythologie romaine(1).

Il convient ici de s'arrêter sur les récits que notre compatriote Hippolyte Babou a groupés dans son recueil : *Les Païens Innocents* (2). Babou était convaincu que les habitants du Minervois, son pays natal, avaient conservé, mêlés aux pratiques chrétiennes, des traditions et des instincts païens. De cette idée, assez juste à la condition de ne pas l'exagérer, est sorti son livre, un des plus charmants de ce genre de littérature. Les traits abondent, saisis sur le vif, qui nous révèlent l'état d'esprit de ces populations rustiques avant qu'il eût été modifié par l'uniformité niveleuse de l'éducation moderne. Nous n'irons pas jusqu'à dire avec Babou que la région du Val de Dagne soit véritablement l'ancienne *vallée de Diane* (*vallis Dianœ*). Il est certain néanmoins que l'empreinte de la civilisation romaine s'enfonça très profondément en ce pays, voisin de la puissante colonie de Narbonne. D'autre part, nous avons montré ailleurs que le Minervois, uni au Cabardès, pouvait bien être un ancien *pagus* romain aux destinées duquel présidait la *Minerva Cabardiaca* dont l'analogue a été retrouvé en Italie sur la table alimentaire de *Veleia* (3).

Pour Babou il n'y a aucun doute que Ste Minerve, patronne du village de ce nom et de tout le pays Minervois, ne soit une transformation chrétienne de la déesse païenne de ce nom. Détails caractéristiques : Ste Minerve protège les oliviers contre la gelée, elle donne de l'esprit aux

(1) Trouvé à Narbonne, Sacaze, *loc. cit.* p. 4.

(2) Paris, Poulet, Malassis, 1858. — 2e édition Paris, Charpentier, 1878.

(3) G. Jourdanne, *Restitution d'un Pays de l'Aude*, dans *Revue Archéologique*, Paris, Leroux, 1890.

garçons et conserve la sagesse des filles (1). Est-il besoin de rappeler que l'olivier était consacré à la déesse païenne, qu'elle représentait la prudence et l'intelligence ?

Le rapport nous paraît moins marqué entre St Sicre, marieur de filles à Laurac, et le saint moissonneur, le *Sant-Segaïre*, dans lequel Babou veut voir un fils de Cérès (2).

(1) Hte Babou, *Les Payens Innocents*.

(2) A Gruissan, dans la grotte de N. D. des Auzils un *Sant Salvaire* jouerait le même rôle, (*Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude* 1893); mais la légende est insuffisamment racontée.

CHAPITRE SECOND

ORIGINES FABULEUSES DE CERTAINES VILLES DE L'AUDE

Le jurisconsulte Charles de Grassalio, né à Carcassonne au xve siècle (1), fait dater sa ville natale « du temps où les Juifs sortirent du royaume d'Égypte avant la fondation de Troie, et cinq cent cinquante ans avant la fondation de Rome » (2).

Guillaume Besse commence par raconter que le nom d'*Atax* fut donné à l'Aude « pour avoir été celui d'un oyseau à quatre pieds dont il est fait mention dans le Lévitique. » Ailleurs, il conteste que Carcassonne ait été fondée « par le géant *Carchus* dont il est parlé dans l'Histoire d'Esther. » Il ne croit pas davantage qu'elle ait pu l'être par Enée ou son fils Anchise. Il pense que sa fondation doit être attribuée à des habitants autochtones ayant pris du fleuve Atax leur nom d'*Atacins* et auxquels les Doriens auraient appris à ceindre leur ville de murailles et à tirer de l'arc (3).

---

(1) La tradition populaire, conforme en ce point à la vérité historique, veut que le coteau actuel de Grazailhe ait pris son nom de celui de Grassalio. De fait, par son testament de 1527, Charles de Grassalio dispose de vignes qu'il possédait à cet endroit. (Mahul. *Cartulaire de Carcassonne* VI, II, 188 et 397).

(2) *Regalium Franciæ libri duo*, Lyon, héritiers Vincent, 1538, in-12. — 2e édition. Paris, Galliot-Dupré, 1545, in-12.

(3) Besse. *Histoire des Comtes de Carcassonne*, Béziers, pour Arnaud Estradier, 1645, in-8.

Evidemment, ces origines fantastiques ne se discutent plus aujourd'hui. Cependant quand on considère que la science actuelle reconnaît une origine orientale à la plus ancienne civilisation de la Gaule ; quand on songe au rôle, incontesté actuellement, de « commis-voyageurs de la civilisation » (1) qu'ont joué sur toutes les côtes de la Méditerranée, les Phéniciens auxquels se joignaient souvent les Juifs (2), on en arrive à trouver que les vieux annalistes des cités de l'Aude ne sont pas aussi fantaisistes qu'on pourrait le croire au premier abord. Et l'on a le droit de se demander si ces origines troyennes (les Troyens pris sans doute pour les Phéniciens, inconnus aux XVI[e] et XVII[e] siècles) ne sont pas une confuse intuition de ce que la science, mieux armée de nos jours, peut considérer comme établi, à savoir que c'est par les rivages de la Méditerranée et par l'intermédiaire des anciens navigateurs orientaux, qu'a commencé la civilisation primitive de l'Europe occidentale (3).

*
* *

Quand à Narbonne, Grassalio se contente de la mentionner comme une très ancienne cité. Mais Pierre Andoque compose aux anciens rois de Narbonne une généalogie des plus bizarres (4). Cela commence par Adam, premier roi

---

(1) Vivien de St Martin. *Histoire de la Géographie.*

(2) C. Port. (*Essai sur le commerce maritime de Narbonne*). Paris, Durand, 1854, in-8. — H. Cons. *L'Aude, ses alluvions et le port de Narbonne.* Montpellier, Boehm, 1882, in-8.

(3) Movers. *Die Phoenizier.* — Herzog. *Galliæ Narbonensis historia*, proem. — Desjardins *Géographie de la Gaule Romaine*, t. I et II. — Hirschfeld. *Corpus. Inscrip. Lat. XII, Narbo.*

(4) *Histoire de Languedoc*, Béziers, Martel et Besse, 1648, in-fol. — Ann. Viterb. (*Beros. reliq.*).

de France et d'autres lieux, en passant par Seth, Enos, rois antédiluviens, pour arriver aux rois post-diluviens Japhet, Jupiter-Celtès, Hercule, Galatas 1er et enfin *Narbon*, qui serait ainsi le 23e descendant d'Adam.

Narbon, dont le père Galatas serait mort 1647 ans avant Jésus-Christ, est représenté un baton noueux à la main et de grandes guêtres de toile aux jambes. Il fit son séjour, de préférence, dans cette partie de la Gaule qui, d'après lui, s'est appelée la Narbonnaise. Il aima beaucoup le miel. On lui doit l'invention du nougat. Il bâtit la ville de Narbonne. Sa descendance fut illustre ; son petit-fils *Belgus* ou *Belgès* donna son nom à la Belgique. Enfin Paris, son descendant au cinquième degré, lui aurait succédé 1405 ans avant Jésus-Christ et aurait considérablement augmenté la petite ville de *Lutèce*, qui depuis porta le nom de *Paris,*

Arrêtons-nous là ; ces fables sont vraiment par trop grossières et se ressentent manifestement des habitudes d'imagination communes aux *historiens* des XVe et XVIe siècles. Evidemment, le goût pour le miel, qu'on prête au roi Narbon, est inspiré par le désir de rehausser la gloire du *miel de Narbonne*, produit fameux dans la région jusqu'aux premières années de ce siècle. Quand aux guêtres de toile portées par ce même roi il y faut voir l'intention de faire remonter à une haute antiquité l'usage des *garamachos* dont se servaient et se servent parfois encore les paysans Narbonnais pour se préserver les jambes dans leur pays souvent marécageux. Mais, de ce détail même, on peut conclure que la généalogie des rois de Narbonne est de fabrication moderne, au moins telle qu'elle est présentée par Andoque.

*
* *

Castelnaudary n'a point de place dans ces origines fabuleuses. Il faut dire que son apparition certaine dans les documents historiques correspond à une époque relativement récente, c'est-à-dire au XIe siècle (1). Mais à cette époque, le château (sinon la ville) existait, puisqu'il en est fait mention dans les actes authentiques.

A côté de ces précisions se dressent de nombreuses hypothèses sur lesquelles nous pouvons dire quelques mots. Castelnaudary peut-il être identifié au *Sostomagus* signalé par les *Itinéraires* romains sur la route de Carcassonne à Toulouse ? Il faudrait pour répondre que le parcours des itinéraires ait été reconstitué d'une façon suivie. Si les mesures relatives à *Sostomagus* étaient définitivement reconnues coïncider avec la situation de Castelnaudary, le problème serait résolu, mais il ne l'est pas encore (2).

Une seconde hypothèse a été émise, suivant laquelle Castelnaudary serait le *Château neuf des Ariens* (*Castellum novum* ou *Castrum novum Arianorum*), motifs pris de ce que les Wisigoths, qui l'ont possédé longtemps, étaient Ariens. D'abord la majorité des actes le désignent simplement sous la rubrique *Castrum novum* ou *Castellum novum;* quelques-uns seulement ajoutent ta terminaison *arri*; aucun ne mentionne celle d'*arii*, ou d'*arianorum*; la terminaison *arri* semble être une simple concession à un

---

(1) Dans le contrat de mariage de Guillelmette, fille de Raymond Bernard, vicomte de Béziers, avec Pierre, vicomte de Bruniquel (1069) Castelnaudary s'appelle *Castrum Novum*. — (*Hist. de Languedoc*, édition Privat, — L. Cros. *Notice sur Castelnaudary*. Toulouse, Privat, 1880).

(2) V. cependant : Desjardins, *Géogr. de la Gaule Romaine*. — Hirschfeld (*Corp. Inscr. Lat.* XII, carte dressée par Kiépert) fait passer la voie romaine à Castelnaudary; en ce cas, il faudrait la prendre après la porte de la Baffe, dans la région du faubourg de *la Présidente*.

usage populaire (1). Peut-être en trouverait-on l'origine dans la langue romane, où elle a, d'ailleurs, un tout autre sens que celui que certains ont voulu lui trouver (2).

Dans son introduction à la *Chanson de la Croisade*, M. Paul Meyer remarque très justement que Pierre de Vaux-Cernay, partisan fanatique de Montfort, ne manque jamais une occasion de jeter le blâme sur le Comte de Toulouse et sur les adversaires des Croisés : « Il ne peut nommer Toulouse sans s'interrompre pour dire *Tolosa, imo dolosa !* pour lui le *comes Tolosanus* est bien plutôt *dolosanus* ; les habitants de Castelnaudary sont des ariens, *ariani* (3). » Pour cet historien très catholique *arien* est synonyme d'hérétique. Voilà, ce nous semble, sans aller plus loin, l'explication du *Castellum novum arianorum*, qui n'est pas une légende, mais une simple erreur d'interprétation de texte.

Plus spécieuse est l'hypothèse selon laquelle Castelnaudary devrait être identifié au *Caput arietis* que Grégoire de Tours nous représente comme investi par le roi Wisigoth

---

(1) *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, aux preuves. — C'est ce que démontre l'orthographe des documents privés : *Castel nou darri* dans le *Livre de Muscaro* (*Rev. Lang. Rom.* 1890, 517)

(2) Arri ! crient le vieillard et l'enfant en poussant l'âne devant eux (*Sermon de St Bernardin de Sienne*, XIII[e] siècle. — *Harri, bourriquet !...* dit Rabelais dans *Gargantua*, livre I, chap. X. — Une tradition orale que nous citons, sans y attacher d'importance, raconte qu'à l'époque féodale un seigneur voulant entraîner ses troupes à l'assaut du château par une pente escarpée s'écria : « *A Castelnau, arri !* » — V. une variante de Fourès dans la *Cigalo d'or*, journal félibréen de Montpellier, 1[er] janvier 1891).—*Arri* est encore usité dans l'Aude par les âniers et les conducteurs de bestiaux. Lambert et Monteil. *Chants Populaires du Languedoc*. Paris, Maisonneuve, 1880.

(3) *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*. Paris, Renouard, 1879, p. XII.

Reccarède en 585 (1). Mais cette opinion de Catel, Hautes-serre et Lafaille (2), rajeunie par Fauriel, est toujours très discutée.

Elle semble cependant moins périlleuse que celle tendant à assimiler *Caput arietis* avec Lastours (autrefois *las Tours de Cabaret*). Selon l'observation de P. Meyer, si Cabaret venait de *Cap* (tête) et *aret* (bélier) il faudrait dire *Cap d'aret* et non *Cap-aret* (3).

*
* *

Que dire de Limoux ? Cette ville aussi apparaît à une date très moderne et nous n'avons point connaissance qu'aucun historien lui ait prêté de fabuleuses origines. Fonds-Lamothe essaie en sa faveur un assez long plaidoyer tendant à démontrer que l'origine de Limoux se trouve sur le coteau de *Flacian* au pied duquel est assise la ville moderne (4). De là à insinuer que *Flacian* a l'allure d'un nom romain il n'y a qu'un pas, et ce pas a été franchi ; mais, d'après les actes eux-mêmes, cités par cet auteur, *Flacian* n'apparaît qu'au IX[e] siècle, en même temps, d'ailleurs, que Limoux (5).

*
* *

Bien que la topographie romaine de l'Aude soit encore confuse au point qu'on ne saura vraisemblablement jamais

---

(1) G. Jourdanne (*Revue Archéologique*, 3[e] série, t. XII, p. 107)

(2) Le document, cité par cet auteur est cependant curieux : Il est question d'un nommé Capdenier, donateur en faveur de l'abbaye de Grandselve, de certains biens situés à Castelnaudary qu'il appelle *Caput-Arietis*. (*Annales de Toulouse* I, aux additions ; acte de 1228).

3) *Romania*, XX, 463).

(4) *Notices historiques sur la ville de Limoux*. Limoux. Boute, 1838, p. 9 et 3.

(5) *Loc. cit* p. 13.

où se trouvait le *Vicus Atax* d'Eusèbe (1), nous connaissons assez l'histoire de la Narbonnaise, pour pouvoir dire qu'un certain nombre de bourgades de ce pays ont eu pour origine des établissements romains encore insoupçonnés.

Nous repoussons, d'autre part, certaines étymologies trop couramment répétées, par exemple : Fanjaus (2) de *Fanum-Jovis ;* Sigean, de *Sejanus ;* le pays de Sault, *du Saltus Pyreneus* de Pline. Ces assimilations sentent les habitudes des latinistes du Moyen âge ou de la Renaissance.

Le domaine de Malataverne, près Pexiora, a fourni à Guilhe, d'ordinaire plus sérieux, le sujet d'une histoire assez plaisante. Le brave chanoine Lauragais raconte gravement qu'il y avait là, du temps des Romains, une auberge sur la route de Toulouse ; cette auberge ne devait pas être fort bonne puisqu'elle s'appelait *mala taverna*. Il ajoute, il est vrai, qu'on y découvrit, de son temps, quelques amphores romaines (3).

---

(1) V. cependant l'identification du *Vicus Atax* avec Sallèles d'Aude proposée par Henri Cons (*l'Aude et ses alluvions*, Montpellier, Boehm, 1882) et G. Jourdanne, (*Variations du littoral Narbonnais*, Paris, Leroux, 1892).

(2) Et non Fanjeaux. (P. Meyer, *Chanson de la Croisade*).

(3) *Histoire de Toulouse et du Lauragais*, p. 48.

CHAPITRE TROISIÈME

LES WISIGOTHS

Malgré les efforts des rois Goths pour s'assimiler les derniers restes de la civilisation romaine, malgré l'éphémère éclat projeté au v[e] siècle par le *Royaume de Toulouse,* les descendants d'Ataulf furent toujours considérés comme des étrangers par les populations méridionales. Ils n'ont laissé que peu de traces dans l'Aude au point de vue légendaire, et encore la plupart ne sont que les échos des récits fantaisistes dont Procope a rempli son roman historique, le *De bello Gothico* (1).

C'est d'après lui que Besse raconte qu'Alaric fit bâtir « les « grandes et grosses tours qui sont en la Cité de Carcas« sonne où les trésors des Goths furent réunis et depuis « transportés à Ravenne. » Ce serait la tour dite du *Trésaut* qui, d'après l'historien Carcassonnais, aurait servi à cet

---

(1) Néanmoins il est constant qu'ils furent parmi les Barbares envahisseurs de la Gaule ceux qui eurent le plus de rapports aveç les Romains et qu'ils pénétrèrent dans le Midi de la France moins en conquérants qu'en alliés des empereurs. Si l'on tient compte également des efforts de leurs rois pour se *romaniser*, on comprendra que l'ancienne société Gallo-romaine ait pu conserver chez eux une influence appréciable. — Fustel de Coulanges (*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1891, t. II). — Barrière-Flavy (*Etude sur les sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France.* Toulouse, Privat, 1892, in 4).

usage (1). On a beaucoup discuté sur ce trésor qui n'aurait été autre que celui du Capitole et aurait été enlevé par Alaric Ier, lors du sac de la Ville Eternelle. Mais cette obscure question, d'une importance historique d'ailleurs secondaire, est loin d'être élucidée.

Il paraît constant qu'en prévision des difficultés inévitables qu'il pressentait devoir surgir entre son peuple et la nation franque, Alaric fit à Carcassonne de grands travaux d'architecture militaire. Si véritablement les Goths ont possédé le trésor du Capitole, il est fort possible qu'on l'eut enfermé dans la Cité de Carcassonne devenue, après avoir été un simple *castellum* au temps des Romains, une forteresse tellement puissante qu'elle put arrêter Clovis poursuivant, après Vouillé, sa marche victorieuse au sud de la Loire. De son côté, Grégoire de Tours affirme que le vainqueur d'Alaric trouva à Toulouse une partie du trésor des rois Goths. Cette circonstance nous rend un peu sceptique quant au séjour du trésor à Carcassonne.

Quoiqu'il en soit, ce trésor des Wisigoths a hanté longtemps l'imagination populaire. D'après la tradition, il aurait été, après la défaite de Vouillé, jeté dans le grand puits de la Cité de Carcassonne. Cette croyance était si vivace à la fin du siècle dernier, qu'on en trouve trace jusqu'en des rapports officiels adressés au Gouvernement (2).

Il fallut même, en 1808, que l'Administration municipale de Carcassonne, poursuivie par de véhémentes sollicitations, fit vider et visiter le puits. On n'y trouva, faut-il

---

(1) *Histoire des Comtes de Carcassonne*, p. 38. La tour du *Trésaut* ne date que du XIIIe siècle.

(2) Archives du génie à Perpignan. Mémoire du 2 Avril 1774 contenant une description détaillée du château de la Cité.

le dire, que des débris sans importance, pointes de flèches, médailles qui furent déposées au Musée de la ville (1).

Fédié croit avoir constaté dans le Razès la légende du trésor des rois Goths. « Les paysans du moyen-âge, dit-il, ne croyaient pas que les métaux précieux extraits des mines du roc de Blanchefort provinssent de gisements naturels. Ils pensaient y voir une partie du trésor des rois Goths. (2) » Cette légende n'a pas dû exister. Si elle avait été en circulation, Catel l'aurait certainement signalée en parlant des vestiges d'exploitation minière (3) qu'on croyait, de son temps, reconnaître en ces parages. Il est vrai que l'on rapporte à Blanchefort une légende relative à un trésor ; mais cette légende, parfaitement constatée, au moins à la fin du XVIIIe siècle, n'a aucun rapport avec les Wisigoths.

Est-ce en souvenir du roi Goth que la montagne d'*Alaric* porte ce nom ? Cela a été dit. On admet généralement

(1) Viguerie (*Annales de Carcassonne*, additions au tome Ier ; t. II, p. 8). — Cros-Mayrevieille. *Les Monuments de Carcassonne*. Paris, Didron, 1850, in 8.

(2) Fédié (*Le Comté de Razès et le diocèse d'Alet*. Carcassonne, 1880, p. 266).

(3) Catel (*Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, Toulouse, Bosc, 1633, in fol, p. 51) ainsi que ceux qui sont venus après lui : Barante (*Essai sur le Département de l'Aude*. Carcassonne, Gareng, an XI, tableau des mines, p. 12) et Julia de Fontenelle, *Dissertation sur les eaux minérales de Rennes*, Toulouse, Douladoure, 1814, in 8, p. 12, se sont, d'ailleurs, trompés a propos des minerais d'or et d'argent de Blanchefort. Gensanne qui a parcouru ce pays, précisément pour y chercher des gisements métallifères, n'y a rien trouvé. (*Histoire naturelle du Languedoc*, IV, 187). D'autre part le Dr Gourdon (*Les Stations thermales de l'Aude*, p. 463) déclare qu'on a pris pour des minerais de fer, les grès ferrugineux qui abondent dans le pays, et pour des minerais d'argent, de cuivre et de plomb, les calcaires sombres à reflet métalliques du terrain de transition.

Alaric II bâtit deux forts dans les environs de cette ville : l'un au lieu dit aujourd'hui Alairac, l'autre dans le territoire de la commune de Barbaira, sur le versant septentrional de la montagne d'Alaric.

Nous n'avons pas connaissance qu'aucun historien qu'en outre de ses travaux à la Cité de Carcassonne, contemporain ait parlé de ces deux châteaux. De ce que Grégoire de Tours mentionne les excursions fréquentes faites par Alaric à un château royal, situé sur les bords de l'Aude (1), il ne s'ensuit aucunement qu'il soit question du château d'Alairac ni du château de Barbaira.

Pour le château d'Alairac la chose est, de prime abord, évidente ; outre que ce château est assez loin de l'Aude, nous le voyons, dès le XII[e] siècle, s'appeler *Alairacum* (2) et non *Alaricum*.

Quant au château de Barbaira, il doit être le même que celui que Pierre de Vaux-Cernay signale comme pris d'assaut par Simon de Montfort en 1210 : « Castrum inter « Carcassonam et Narbonam quod *Alaricum* dicebatur (3). » Tout ce qu'on peut faire c'est de reconnaître que ce château portait, à peu près, le nom du roi Goth ; mais les vestiges (deux tours en ruines) qui en subsistent portent l'empreinte de l'architecture militaire du moyen-âge et non de celle des Wisigoths. Ces deux tours sont probablement l'œuvre des seigneurs de Capendu. Enfin les fantaisies historiques de Procope, qui place auprès de Carcassonne la bataille de Vouillé, achèvent de nous rendre tout à fait incrédules, quand on songe que c'est sur l'ensemble de son récit qu'on essaie d'appuyer l'attribution à Alaric de ce château.

Foncin, qui cherche une étymologie scientique, croit la trouver dans *larix*, pin, mélèze, parce que, selon lui,

---

(1) *De Glor martyr*, I, 92.

(2) Mahul (*Cartulaire de Carcassonne*, III, 206.

(3) *Historia Albigensium*, XXXV.

l'Alaric était couvert de pins à l'époque romaine (1). Certainement cette montagne, aujourd'hui entièrement dénudée, doit jadis avoir été boisée ; mais qui dit qu'il y eut des pins plutôt qu'une autre essence ? Cet arbre n'est point, que nous sachions, le plus répandu dans la région de l'Aude. Il resterait, en outre, à démontrer comment *larix* a pu devenir *Alaric*.

(1) *De Pago Carcassonensi*. Paris, Germer Baillière, 1877. p. 13. Il cherche aussi a établir un rapprochement entre *Larix* et le dieu *Larraso* dont nous avons parlé plus haut (chapitre I) ; *Larraso* aurait pu être le dieu des forêts ; *mons Larrasonis*, puis *mons Laricis*, et au moyen âge *mons Alaricis*, telle aurait été l'évolution. Mais ce ne sont là que des conjectures hasardées.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES SARRASINS

La tradition orale de l'Aude n'a rien conservé en ce qui concerne les Sarrasins avant Charlemagne. Il est probable que le souvenir de cette époque a été postérieurement absorbé par celui de la période Carolingienne. Dans cette seconde phase les Sarrasins sont constamment sacrifiés et ne servent, pour ainsi dire, qu'à faire ressortir la valeur des héros chrétiens (1). Cette attitude de vaincus ne fut cependant pas toujours la leur. Ils ont eu de glorieuses journées ; ils se sont énergiquement maintenus à Narbonne malgré l'irréconciliable hostilité des populations indigènes. Même à Poitiers et à Villedaigne, en ces deux mémorables journées qui furent contre eux décisives, ils montrèrent qu'ils n'étaient pas des adversaires à dédaigner et qu'il ne suffisait pas, pour les mettre en fuite, qu'un chevalier franc endossât son haubert et enfourchât son destrier, ce chevalier, s'appelât-il Roland ou Guillaume.

D'autre part, aucun monument archéologique ne peut leur être attribué. La *Tour Pinte*, de la Cité de Carcassonne, que certains ont cru d'origine arabe, date de la période féodale. Quant à la *Tour Mauresque*, du palais des archevêques de Narbonne, elle n'a de mauresque que le nom.

Les historiens locaux croient retrouver des traces de leur passage dans les relations commerciales de l'Aude

---

(1) V. chap. suivant.

avec le Levant (1) ; nous n'y contredirons pas. Mais en ce qui concerne les marques de leur idiome laissées dans le dialecte d'oc nous estimons que la question n'a pas été suffisamment étudiée. (2).

*
* *

Si les historiens chrétiens sont très sobres de détails en ce qui concerne la période conquérante des Sarrasins dans le Midi de la France, par contre on trouve chez les chroniqueurs arabes des marques nombreuses de l'orgueil qu'inspira aux guerriers de leur nation le périlleux honneur d'avoir pu pénétrer victorieusement dans la *Grande Terre*, comme ils appellent notre pays. Nous ne retiendrons que ceux de ces récits qui nous intéressent particulièrement.

A Narbonne, Moussa ben Nossayr aurait trouvé sept statues équestres en argent ; à Carcassonne il aurait emporté de l'église Ste-Marie sept colonnes d'argent de grandeur colossale (3).

Lors de la reprise de Narbonne, qui aurait été la suite de la glorieuse défaite, essuyée en 793, par Guillaume sur les bords de l'Orbieu, furent imposés aux populations les mêmes châtiments qu'aux habitants de la Galice. Les Narbonnais durent transporter jusqu'à la porte du palais de El Hescham à Cordoue les débris des murailles de leur

---

(1) Célestin Port. *Histoire du commerce maritime de Narbonne* Paris, Durand, 1854,

(2) Conf. *Mém. de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, t, 1, p. 119.

(3) Reinaud (*Invasions des Sarrasins en France*, 7,)

ville. Ces débris furent employés à la construction de la mosquée qui est en face les jardins publics (1).

Maccary parle d'une statue de Mahomet érigée à Narbonne avec cette inscription : « O enfants d'Ismaël, n'allez pas plus loin et retournez sur vos pas, sinon vous serez exterminés. » (2)

L'étymologie *mare au sang* (en languedocien : *mar al sang*) donnée à la plaine de Maraussan, à cause, dit-on, de la bataille de la Berre livrée par Charles Martel en 737, n'est qu'un mauvais calembour (3).

*
* *

L'abbé de Roquelaure rapporte comme encore usitées dans la haute vallée de l'Aude les expressions : *brutal comme un Sarrasin, sauvage comme un Maure.* (4). Il est de fait que les luttes commencées du temps de Pépin et de Guillaume se prolongèrent assez longtemps au moyen âge dans le Capsir et la Cerdagne française ; ce qui fait que le séjour des soldats de Mahomet a pu se continuer dans ce pays.

---

(1) Fauriel (*Histoire de la Gaule Méridionale* III, 378) qui admet ce récit comme véridique est obligé d'en reconnaître l'invraisemblance.

(2) Reinaud (*loc. cit.*, 225). La légende paraît singulière, la religion musulmane défendant la représentation d'êtres animés. La *Chronique de Turpin* et le *Philomena* répètent une tradition analogue.

(3) D'ailleurs la forme *Maraussa* est ancienne. *Livre de Mascaro* (XIVe siècle) dans *Revue des Langues Romanes*, 1890, 523.

(4) *Histoire de la haute vallée de l'Aude*, 33. — Mir a aussi rencontré la comparaison : Poutourlut coumo un Moroul Sarrazi (*Comparaisons populaires du Narbonnais et du Carcassez*, Montpellier. Hamelin, 1883.)

CHAPITRE CINQUIÈME

CHARLEMAGNE ET SES CONTEMPORAINS

L'épopée naît chez les nations jeunes et destinées à un développement historique, au moment où s'éveille en elles le sentiment de la *conscience nationale.* Narration poétique antérieure au temps où s'écrit l'histoire, contemporaine souvent des événements qu'elle raconte, elle exagère, dénature même les faits véridiques pour en exalter les héros. Mais ces faits et ces héros sont toujours choisis parmi ceux dont le souvenir fait tressaillir la fibre patriotique. Ainsi naissent ces beaux poèmes, comme la *Chanson de Roland*, dont les *jongleurs* chantent les strophes enflammées, de même que chez les Grecs les rhapsodes répétaient l'Iliade, et les bardes gaulois les exploits des aïeux. Considérés comme la voix de la patrie, les jongleurs assistent aux fêtes, aux mariages, aux repas publics, mais surtout conduisent les armées à la bataille, car l'épopée est avant tout guerrière et elle est le produit d'une époque belliqueuse.

Mais l'épopée française, appartient exclusivement au Nord de ce pays. Tandis que le sentiment de la conscience nationale, latent dès l'époque de Clovis au sein de l'agglomération franque, achevait de prendre possession de lui-même avec Charlemagne, pareille évolution ne s'était pas opérée dans la France méridionale. L'élément germanique si puissant à l'origine de cette littérature, avait été, dans le Midi, absorbé par l'élément gallo-romain, qui, malgré des pertes sans nombre, était demeuré très influent par ses

richesses et sa culture intellectuelle. De plus, les Gallo-romains étant catholiques, un abîme infranchissable les sépara toujours des Wisigoths ariens. Enfin le morcellement qui succéda à l'éphémère royaume de Toulouse empêcha la naissance et le développement de ce sentiment national qui est la base de l'inspiration des *Chansons de geste* (1).

Sans doute, prises dans leur ensemble, les populations méridionales avaient la même langue, les mêmes mœurs, presque les mêmes lois, les unes et les autres dérivées des derniers vestiges de la civilisation romaine ; mais morcelées en principautés, elles ne purent trouver un terrain de groupement. La vie vraiment nationale ne se dégagea en ce pays qu'à un moment fugitif, et on peut répéter ici ce qui a été dit de la nationalité Gauloise qui ne naquit qu'au moment de mourir. De plus les rivalités qui séparèrent les seigneurs du Midi pendant la Croisade, rivalités qui firent plus de mal à la cause méridionale que les Croisés eux-mêmes, montrent que l'idée de solidarité nationale leur fut toujours absente. Au lieu du groupement unique qui se produisit dans le Nord, le Midi n'eut qu'une vague fédération de comtés et de vicomtés dans laquelle les municipalités des grandes villes avaient des allures presque républicaines (2). A cette fédération correspondit une

---

(1) Le mot latin *gesta* avait été, à la basse époque, le titre d'ouvrages historiques, comme les *Gesta Francorum*. Une chanson de geste est donc une chanson qui a pour objet des faits historiques. On dit plus tard, mais assez rarement, une *geste*, pour un poème épique. G. Paris (*La Littérature Française au moyen-âge*, Paris, Hachette, 1890).

(2) Il faut rendre cette justice aux corps consulaires que ce sont eux qui, la plupart du temps, furent l'âme de la résistance à la croisade. En particulier, la municipalité de Toulouse fut absolument héroïque ; elle aurait pu changer la face des choses sans les menées équivoques du Comte Raymond.

littérature, admirable sans doute, mais toute différente du genre épique. La poésie épique est le produit d'une civilisation qui commence, d'un peuple a peine sorti de la barbarie et qui n'a d'admiration que pour le courage militaire, la force batailleuse. Or les mœurs raffinées, élégantes, curieuses de sensations délicates, où se complaisait la Société féodale du Midi de la France au temps des Troubadours, ne se prêtaient que très peu à l'admiration exclusive des grands héros batailleurs.

La France méridionale a, du reste, au point de vue littéraire, une part assez belle pour n'en jalouser aucune. La poésie lyrique de ses Troubadours, d'une incomparable perfection de forme, fut le plus grand effort réalisé depuis l'antiquité dans l'expression la plus délicate de la poésie, la description du sentiment intime.

Ce n'est donc pas rabaisser la gloire du Midi de dire qu'à côté de l'épopée française, il n'y a pas eu d'épopée méridionale, ou *provençale*, pour nous servir du mot consacré (1). A un moment donné il y eut certaines traditions légendaires particulières au Midi, d'autres communes aux deux régions, les unes et les autres répétées en des *Cantilènes*, petits poèmes rapides et courts, le plus souvent en latin, dont le *Chant de St-Faron* (VII[e] siècle) est le type. Mais la France méridionale s'est arrêtée à ces traditions et à ces chants rapides, tandis que la France du nord a

(1) La question de l'épopée provençale divise les meilleurs érudits. Notre système est celui de Léon Gautier (*Epopées Françaises*, 2[e] édit.), et de P. Meyer (*Recherches sur l'Epopée Française*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1867). L'opinion contraire, soutenue tout d'abord par Raynouard et Fauriel, à un degré moins affirmatif par Bartsch (*Grundriss zur geschichte der Provenzalischen literatur*, Elberfeld, 1872), a été reprise à nouveau par M. Gaston Paris, (*Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, Franck, 1865) et (*La Littérature Française au moyen âge*, Paris, Hachette, 1890).

fait un pas de plus et a été jusqu'à l'épopée. En fait, aucune épopée provençale n'est parvenue jusqu'à nous si l'on en excepte *Giratz de Rossilho,* qui, d'ailleurs, composé sur la frontière des deux dialectes d'Oc et d'Oil, et plutôt au delà qu'en deça, n'appartient pas, a proprement parler, au Midi.

Si véritablement il y a eu des poèmes épiques composés en langue d'Oc, il est singulier que pas un seul fragment ne soit parvenu jusqu'à nous. D'une disparition aussi complète, aussi absolue, on ne saurait rendre responsable la négligence des méridionaux, puisque les œuvres des Troubadours nous ont été suffisamment conservées. Les Croisés et Simon de Montfort doivent aussi être mis hors de cause. Les représailles qui furent la suite de la Croisade ne recherchèrent point, de parti-pris, les écrivains du Midi et ne proscrivirent pas systématiquement leurs ouvrages (1). A vouloir anéantir la littérature provençale, les Croisés auraient plutôt cherché à faire disparaître ces satires enflammées, ces *sirventes* patriotiques où s'exhalent des cris acharnés de résistance, et que nous possédons en assez grande quantité, plutôt que des chants épiques consacrés à des personnages qui étaient, comme eux, des hommes du Nord, Charlemagne, Roland, Guillaume.

Il est incontestable, d'autre part, que les chansons de geste françaises furent très populaires dans le Midi. Colportées et répétées par la race errante des Jongleurs, elles y furent si populaires que les chanteurs nomades se livrèrent, croyant les faire mieux comprendre, à un singulier travail de traduction littérale consistant parfois à donner à

(1) P. Meyer (*Les derniers Troubadours de la Provence*, Paris, Franck, 1871, introduction).

des finales françaises de prétendues terminaisons provençales (1).

Ces voyages des Jongleurs et des Trouvères du Nord dans le Midi ne peuvent être contestés. On ne saurait nier, par exemple, que Bertrand de Bar-sur-Aube soit venu sur les bords de l'Aude. La précision géographique de son poème d'*Aymeri de Narbonne*, sa description de la cité Narbonnaise, en sont des preuves manifestes. En voyageant, les Trouvères se sont inspirés des souvenirs qu'ils rencontraient, des traditions locales encore vivantes ; c'est ainsi que certains points de l'histoire légendaire des héros épiques français ont leur fondement dans les lieux même où ils sont censés avoir combattu.

Ici une question se pose. Quel motif avaient les populations méridionales de prendre intérêt à une littérature si différente de la leur ? Car, quoiqu'on en ait dit, la séparation du Midi et du Nord fut complète, absolue, jusqu'à l'annexion brutale par la Croisade Albigeoise. La résistance des ducs d'Aquitaine à la domination Mérovingienne d'abord, Carolingienne ensuite, rendit la première impossible, la seconde très aléatoire. Après des luttes séculaires, à l'avènement de Charles Martel (715), le sud de la France était tout entier détaché de la monarchie Franque. Devant l'éblouissement causé par la grandeur du règne de Charlemagne un semblant d'union se produisit, par la création du royaume d'Aquitaine aux destinées duquel vint présider Louis le Débonnaire, ou plutôt le comte Guillaume, âme de fer, caractère indomptable que Charlemagne avait placé près de son fils comme chef civil et militaire. Mais cette union fut factice, car Charlemagne n'avait pu faire admettre la royauté de son fils qu'en l'entourant des plus

---

[1] V. la traduction du *Fierabras* et le *Roman de Betonnet*. [L. Gautier, *Epopées Françaises*, 1, 129].

hauts personnages de l'aristocratie pyrénéenne ; elle fut éphémère aussi quand on songe que, sitôt l'Empereur mort, les Comtes de Toulouse, les Vicomtes de Narbonne et les Comtes de Carcassonne, pour ne citer que ceux qui nous intéressent particulièrement, se proclamèrent indépendants.

Pour comprendre l'intérêt porté par le Midi à la littérature épique, il faut se rendre compte que le sentiment qui domine celle-ci est la haine des Sarrasins. A en croire les chanteurs de geste, toute la vie de Charlemagne n'aurait été qu'une longue lutte contre les sectateurs de Mahomet. Poitiers, Roncevaux, Villedaigne sont les événements caractéristiques de l'épopée française ; ils illuminent toute l'œuvre des Trouvères. Comment les populations du Midi ne s'y seraient-elles pas intéressées, puisque c'était elles qui avaient reçu le premier choc des invasions ?

La *Geste Narbonnaise,* en particulier, est l'histoire poétisée des batailles féroces, des combats sans trêve qui se livrèrent alors. De toutes ces sanglantes rencontres, celle de Villedaigne eut les conséquences les plus importantes : là, plus encore qu'à Poitiers, se décidèrent les destinées de la chrétienté. Chose curieuse, les chrétiens y furent vaincus ; mais ce fut une défaite telle, que les Sarrasins n'osèrent plus, au moins d'une manière sérieuse, recommencer leurs tentatives d'invasion. Cette journée formidable produisit une impression profonde ; c'est ainsi que Guillaume, qui commandait l'armée chrétienne, devint le personnage le plus important de toute une geste, celui autour duquel les poètes s'attachèrent à concentrer les hauts faits de la famille que nous allons voir apparaître, famille épique, créée uniquement pour la défense du Midi de la France contre les entreprises musulmanes.

Nous devons renoncer au plaisir de rechercher, en ces belles œuvres, les épisodes qui se seraient déroulés sur les bords de l'Aude. Nous nous contenterons d'en signaler

quelques-uns, pour nous arrêter surtout sur les traditions locales ou sur des œuvres qui, bien moins intéressantes au point de vue littéraire, ont un caractère sinon régional, tout au moins méridional.

*
* *

La grande figure de Charlemagne nous apparaît la première. La tradition locale, les chroniques et les romans se joignent à la littérature épique pour lui faire une auréole de gloire. Sa légende dans l'Aude peut se résumer en quelques mots. Le grand Empereur rencontre les Sarrasins maîtres de Carcassonne et de Narbonne ; il leur enlève ces deux villes à la suite de combats meurtriers. Sur cette donnée se greffent l'origine de plusieurs familles féodales, des fondations de couvents et d'églises, sans compter les prodiges d'ordre surnaturel.

Constatons d'abord qu'historiquement Charlemagne n'a jamais séjourné dans ce pays. La démonstration en serait facile par de simples rapprochements de dates ; démonstration inutile d'ailleurs, car le fait est hors de contestation. Mais sa grande renommée effaça celle de ses prédécesseurs, de telle sorte que, par le procédé de déformation habituel aux chanteurs de geste, on lui prêta des exploits auxquels il était resté parfaitement étranger. Il est certain, par exemple, que les deux sièges de Narbonne par Charles Martel (737) et Pépin le Bref (751), se sont mêlés, dans l'imagination des trouvères et des faiseurs de romans, à d'autres faits historiques, pour contribuer à former la longue série d'entreprises glorieuses dont on lui fait honneur.

Il en est de même pour Carcassonne, qui, elle aussi, mais moins que Narbonne, fut l'objet des entreprises Sarrasines. Les sièges de Carcassonne par Eudes et par Waifre,

ducs d'Aquitaine, ne semblent pas avoir laissé beaucoup de traces dans les chants épiques. La substitution paraît surtout porter sur Pépin le Bref qui chassa, d'une façon définitive, les Sarrasins de Carcassonne. Et cette substitution est d'autant plus probable que nous voyons Pépin faire de nombreuses libéralités au clergé de l'Aude, toutes choses qui se retrouvent dans *Philomena* à propos de Charlemagne.

Puisque nous en sommes à faire la part de la légende et de l'histoire, que penser de la généalogie d'après laquelle le grand Empereur descendrait d'Ansbert, mari de Blithilde, fille du roi Clotaire, lequel Ansbert aurait appartenu à la famille sénatoriale des Ferreolus de Narbonne ? Fustel de Coulanges a porté dans l'examen de cette question la pénétration de son esprit critique : « De deux choses l'une, dit-il : ou la généalogie est vraie, et alors Charlemagne descendait, en partie, d'une grande famille de l'aristocratie romaine, ou la généalogie est fausse, et alors Charlemagne prétendait ou croyait en descendre. Dans le premier cas, il y a un fait réel qui est curieux. Dans le second, il y a une opinion, une prétention, une conception d'esprit qui serait plus curieuse que le fait lui-même et aurait encore plus d'importance » (1).

Commençons par examiner le rôle de Charlemagne dans la littérature épique ; nous le rechercherons ensuite dans la tradition orale.

La *Chanson de Roland* nous fournit le passage suivant, allusion évidente à un poème aujourd'hui perdu :

> En Tencendur sun bon ceval puis muntet ;
> Il le cunquist es gués desuz Marsune,
> Si'n getat mort Malpalin de Nerbone (2).

(1) *Institutions Politiques, Les transformations de la royauté carolingiennes*, édit. Jullian, p. 142.

(2) Strophe, CCXIX, édit. Muller.

Il y avait donc au moins une chanson de geste française célébrant, avant le XIe siècle, Charlemagne devant Narbonne; mais elle s'est si bien perdue qu'on ignore ce qu'étaient le gué de Marsune et Malpalin de Narbonne (1).

En ce qui concerne la littérature méridionale nous sommes loin de la magnifique floraison de l'épopée Française. Tandis que la première promène superbement l'Empereur *à la barbe florie* dans les régions les plus variées, tandis qu'elle nous fournit de nombreux poèmes, certains admirables, le fond méridional ne nous présente que deux monuments bizarres : *la Vie de Saint Honorat* et le *Récit des gestes de Charlemagne devant Carcassonne et Narbonne.*

Pour expliquer l'arrivée de Charlemagne sur les bords de l'Aude, deux traditions sont en présence. Celle de *Philomena* et de l'*Office de Girone* montre l'Empereur se préparant à aller combattre les Sarrasins en Espagne. Au contraire, dans les chansons de geste françaises, et notamment dans *Aymery de Narbonne* (2), c'est à son retour d'Espagne, et après le désastre de Roncevaux qu'il s'arrête dans ce pays.

L'*Office de Girone* fut composé en 1345, par Arnaud de Montredon, évêque de Girone, en l'honneur de Charlemagne. Il est dit que l'Empereur aurait pris et fortifié Narbonne avant son expédition en Espagne. Nous ne tirerons de ce document, rédigé sans doute d'après *Philomena* et la *Chronique du faux Turpin*, que la preuve de la créance longtemps accordée par les documents officiels à la présence de Charlemagne devant Narbonne (3).

---

(1) *Histoire Poétique de Charlemagne*, 256.

(2) *Aymery de Narbonne*, chanson de geste. Edition Demaison. Paris, Didot 1887, 2 volumes in 8.

(3) Et aussi à propos de sa présence devant Carcassonne. Voici un exemple fort curieux : En 1483 les habitants et les sergents

La vie de St Honorat, écrite par Raimond Féraud en 1300, nous apprend une autre tradition. Par le conseil de St Magons, l'Empereur, qui ne peut prendre Narbonne, invoque St Honorat; aussitôt survient un tremblement de terre qui renverse les murailles et livre la ville aux chrétiens (1).

Le roman de *Philomena* contient le récit fabuleux de la fondation de l'abbaye de Lagrasse par Charlemagne, sujet principal dont les sièges de Carcassonne et de Narbonne par le grand Empereur ne sont, en somme, que des incidents secondaires. Le nom de ce document vient de celui de son rédacteur qui se serait appelé *Philomena*. Ce personnage, évidemment imaginaire, est indiqué par le prologue de la chronique comme ayant été secrétaire de Charlemagne et ayant rédigé celle-ci d'après les ordres de ce prince (2).

Il existe du *Philomena* deux manuscrits en langue provençale et une traduction latine.

Des deux manuscrits provençaux, l'un est au British Museum à Londres; c'est celui qui paraît le plus ancien; le langage en est le plus pur. Ajoutons qu'il provient du monastère de Lagrasse, et qu'il a séjourné quelque temps aux archives de Narbonne (3).

---

d'armes de la Cité de Carcassonne invoquent le *salut de la tour* [V. plus loin p. 128] pour déterminer l'évêque d'Albi, lieutenant du roi en Languedoc, à les exempter de quelques tailles [Mahul. *Cart. de Carcassonne*, V. 365].

[1] *La Vida de Sant Honorat*, publiée par L. Sardou. Nice, Caisson, 1875.

[2] « Il convient, dit P. Meyer, de chercher la source du *Philomena* dans la *Chronique de Turpin*, dans quelque chanson de geste française et dans la fantaisie de l'auteur. »

[3] Brit. Mus. add. 21218. On trouve deux copies de ce manuscrit, l'une dans Doat, t. VII; l'autre à Aix, Bibliothèque Méjanes, 143. — Conf. Chabaneau [*Notes sur quelques manuscrits perdus ou égarés* dans *Revue des Langues Romanes*, XXIII, 120, et G. Paris. *Histoire Poétique de Charlemagne*, 89.

Le second manuscrit provençal est à la Bibliothèque Nationale à Paris (1).

La traduction latine a été publiée par Ciampi, d'après un manuscrit de Milan sous le titre: *Gesta Caroli Magni ad Carcassonam et Narbonam, et de œdificatione monasterii Crassensis* (2). Quand on la rapproche du manuscrit du British Museum, on constate entre les deux textes une si frappante connexion qu'on est obligé de conclure que l'un de ces documents est la traduction de l'autre. Fauriel ayant démontré que le texte latin était calqué sur du provençal, il est incontestable que le traducteur s'est appuyé, sinon sur le manuscrit de Londres, au moins sur un manuscrit identique (3). S'il faut en croire le prologue, cette traduction a été faite par un nommé Guillaume de Padoue (*Guilhelmus Paduanus)* (4) sur l'ordre de Bernard, abbé de Lagrasse, qui ne peut être que Bernard III, abbé de 1237 à 1255 (5).

D'après M. Gaston Paris, le manuscrit de la Bibliothèque Nationale serait une traduction provençale de la traduction latine, opérée dans un couvent éloigné de Lagrasse, où on ne connaissait point le texte primitif provençal, et où l'on retraduisit la traduction latine de Guillaume de Padoue. La preuve en serait dans le langage qui a une allure moins ancienne que celui du manuscrit de Londres (6).

---

[1] B. N. 2232. — Conf. Chabaneau, *loc. cit.*

[2] Florence, Magheri. 1823.

[3] *Histoire Littéraire de la France*, XXII.

[4] Sur la personnalité de Guillaume de Padoue, Conf. Fauriel [*Histoire Littéraire XXII*].

[5] Le catalogue des abbés de Lagrasse énumère Bernard I [994], Bernard II (1206) et Bernard III. Mahul *Cartulaire de Carcassonne*, II, 208 et s. — Ciampi, *Gesta Caroli Magni*, XV.

[6] G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, 190. —Nous négligeons les mss. présentés par Dumège, sur lesquels on peut consulter

L'abbé Lebœuf a dénoncé, dès la fin du XVIIIe siècle, le caractère apocryphe de cette chronique que beaucoup d'historiens du XVIIe siècle admettaient comme un document authentique. Son sentiment est aujourd'hui unanimement adopté, c'est une supercherie monastique : « Illustrer le monastère de Lagrasse, lui faire reconnaître d'énormes privilèges, authentiquer de fausses reliques, et, par-dessus le marché, édifier les fidèles par quelques pieuses anecdotes, tel est le but essentiel de ce triste roman. Il n'a pas eu le même succès que son prédécesseur l'auteur du faux *Turpin ;* il faut attribuer cette différence à l'intérêt par trop spécial, et surtout à l'insipidité du livre, auprès duquel la chronique attribuée à l'archevêque de Rheims est une lecture entraînante (1). » Bartsch exprime la même opinion : « Le sujet légendaire du *Philomena* est pauvre ; ce sont, pour la plupart, des inventions monacales tendant à chanter la gloire du couvent de Lagrasse (2). »

La date de la rédaction de ce document a été diversement fixée. Les Bénédictins l'ont fait remonter au Xe siècle (3); l'abbé Lebœuf le croit du XIIIe (4) et Rochegude du XIVe (5).

Chabaneau, *Notes sur quelques mss. perdus ou égarés,* loc. cit. . — La Bibliothèque de Carcassonne possède un mss. latin (XIVe siècle) incomplet. D'après une note au verso de la couverture « Vidal, par ordre d'un abbé de Lagrasse, a traduit Philomena du roman en latin. »

(1) G. Paris, *Histoire Poétique de Charlemagne,* 90.

(2) *Grundriss zur geschichte der Provenzalischen literatur,* p. 65.

(3) *Histoire Littéraire de la France,* IV, 211 ; VI, 13 ; VII, 16.

(4) *Histoire Acad. Inscr.* XXI.

(5) *Glossaire occitanien.* Rochegude se fonde sur le mss. de Paris où il est question de l'évêque de Castres ; effectivement l'évêché de Castres ne remonte qu'à 1317. Mais le mss. de Londres parle de l'évêque de Chartres. Le rédacteur du mss. de Paris a écrit, par erreur, *Cartossensis* pour *Carnutensis*, ce qui a trompé Rochegude.

Nous savons qué la traduction latine a été faite vers le milieu du XIIIe. L'original en langue romane ne peut être de beaucoup antérieur à cette époque, car la *geste* d'Aymery de Narbonne y est constituée comme dans les poèmes français les plus récents (1).

Cela dit, nous allons retracer en une rapide esquisse ce monotone défilé de batailles rangées, de combats singuliers, de prodiges enfantins et de discours parsemés de lieux communs.

« Après s'être emparé de Carcassonne, Charlemagne décida de ne pas y rester plus longtemps et d'aller vers les Sarrasins afin de les détruire et d'exalter la foi catholique. Il appela tous ceux qui voudraient venir. On vit arriver le Très Saint Pape Léon, avec un grand nombre de Cardinaux, le Patriarche de Jérusalem, l'archevêque Turpin, avec d'autres archevêques, évêques, abbés, prieurs et un nombre infini de clercs ; et il y avait aussi Roland, Olivier, Raynier de la Blanche Epine, Roger de Cordoue, Angeline de Perhis, Gelerius, Gilles, Estold fils d'Odon, Sinfridus, Augier le Danois, Gauferius, Boves sans barbe, Engeler de Vasconie, Salomon de Bretagne, son frère le Comte Forestagne, les douze pairs et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

« Sur la route, Turpin découvre sept ermites qui ont fait vœu de silence et ne se nourrissent que de pain grossier fait de millet. Lorsque l'armée arrive, un des ermites apporte un peu de ce pain, et de ce fragment se nourrissent avec abondance sept mille soldats de l'armée de Charlemagne. Autre miracle : cinq cerfs, poursuivis par les chasseurs de l'armée, se réfugient près des ermites et leur lèchent les mains. Les chiens eux-mêmes, qui poursuivaient les cerfs, s'arrêtent auprès des religieux et cessent

(1) L. Demaison, *Aymery de Narbonne*, CCXXXIV, passim.

d'aboyer. A la vue de ces prodiges, Charlemagne, conseillé par Turpin, décide de fonder l'abbaye de Lagrasse dans la vallée qui portait autrefois, dit le roman, le nom de *Macra.* »

Puis ont lieu les combats contre les Sarrasins. Dans les batailles les Sarrasins sont fauchés comme des épis de blé, tandis qu'en combat singulier, Charlemagne est vainqueur de Fureus, roi sarrasin de Lodève, Rolland est vainqueur de Borrel, Olivier de Justeamundus. Et Charlemagne met fin à la campagne en tuant Matrandus, roi Sarrasin de Narbonne, qui refuse de devenir chrétien.

Enfin, il appelle Aymeri dont le courage et la valeur ont fait l'admiration de tous, et il lui dit : « J'ai donné une partie de Narbonne à l'archevêque, la seconde aux Juifs, veux-tu accepter la troisième ? » « — Seigneur, répond Aymeri, vous ne devriez pas me faire cette question, car vous savez que m'eussiez-vous donné mille cités, je n'aurais qu'une seule ambition, celle d'exécuter fidèlement vos ordres... » « — C'est bien répondre, dit l'Empereur. » Et il lui donne de nouvelles cités : « — Tu seras duc pour Narbonne, comte ponr Toulouse, et marquis pour les cités que je confie à ta garde » (1).

* * *

Avec Aymery de Narbonne nous rentrons dans la grande littérature épique. Et ici nous ne pouvons résister au plaisir de citer quelques strophes du poème de Bertrand de Bar-sur-Aube. On pourra comparer la fierté d'allure et la mâle énergie de ces vers avec la plate banalité du roman que nous venons de résumer.

---

(1) Ciampi, *Gesta Caroli magni*, cap. I, II, III, XIV.

Charlemagne revient d'Espagne, accablé de douleur, après le désastre de Roncevaux. Tout-à-coup, il aperçoit une ville splendide. Il s'informe ; il apprend qu'elle s'appelle Narbonne et appartient aux Sarrasins ; aussitôt il veut la conquérir. Mais c'est en vain qu'il s'adresse à ses compagnons ; tous sont fatigués, tournent vers la France des regards pleins de désir ; ils n'aspirent qu'au repos (1). Son indignation éclate :

Seignor baron, ce dist Charles li rois,
Ralez vos en, Borguignon et François,
Et Hennuier, Flamenc et Avalois,
Et Angevin, Poitevin et Mansois,
Et Loherain, Breton et Herupois,
Cil de Berri et tuit li Chanpenois !
Ne cuidiez mie que geu die a gabois,
Et trestoz ceus qui vodront demenois,
Ja n'en tendrai. j. seul desor son pois !
Que, foi que doi Saint Fremin d'Aminois,
Je remendrai ici en Nerbonois,
Si garderai Nerbone et le defois !
Foi que doi vos, ainz i serai. XX. mois
Que ge n'en aie le palès maginois. [2]
Quand vos vendroiz el pais d'Orlenois,

---

[1] V. dans la *Légende des Siècles* de Victor Hugo, l'épisode *d'Aymerillot.*

[2] *Aymery de Narbonne*, édition Demaison, Strophe XXIII : Seigneurs barons, dit le roi Charles, allez vous en ! Allez vous en, Bourguignons et Français ; Angevins, Flamands, Avalois ; Hennuyers, Poitevins et Manceaux ; Hurepois, Bretons et Lorrains ; ceux de Berry et ceux de la Champagne ! Ne croyez pas que je plaisante. Que tous ceux d'entre vous qui veulent rester, le sachent bien ; je n'en garderai pas un seul malgré lui. Par la foi que je dois à St-Firmin d'Amienois, je resterai ici en Narbonnais, et je tiendrai la terre et le pays. Par la foi que je vous dois, j'y resterai vingt mois, s'il le faut, jusqu'à ce que j'aie le beau palais peint et sculpté.

En douce France, tot droit en Loonois,
S'an vos demande ou est Charles li rois,
Si responez, por Deu, seignor François,
Que le lesastes au siege a Nerbonois ! (1)

Hernaut de Beaulande, profondément ému du chagrin de l'Empereur, lui dit : « — Sire, si je n'étais pas si vieux j'aurais accepté de prendre et de garder Narbonne ; mais j'ai un fils, Aymery, qui est jeune et courageux ; il pourra conquérir ce pays et vous le conserver contre les païens. » Aymery, interrogé par son père, s'avance vers l'Empereur :

Le salua gentement Aymeris :
Cil Damedex qui maint en Paradis,
Il saut et gart le roi de St-Denis,
Et toz ses homes, si com ges voi assis,
Et il confende ses mortieus ennemis !
Entandez-moi, emperere gentis.
Otroiez moi Nerbone et le pais,
Ce dont n'a cure ne prince ne marchis,
Tant fort redotent paiens et Arrabis.
Donez la moi, emperere gentis. (2)

Charlemagne est transporté de joie en entendant ces fières paroles. Qu'Aymery prenne Narbonne et la belle cité lui appartiendra. Le jeune chevalier s'incline :

---

(1) Et quand vous serez de retour, au pays d'Orléans, en douce France, et au pays de Laon, si l'on vous demande : où donc est le roi Charles ? Seigneurs Français, par Dieu, vous répondrez que vous l'avez laissé faire le siège de Narbonne !

(2) Strophe XXVI : Aymery le salue gentiment : que le Dieu qui siège en paradis, conserve et garde le roi de St-Denis, et tous ses gens qu'ici je vois assis, et qu'il confonde ses mortels ennemis. Entendez moi, Empereur gentil, octroyez moi Narbonne et son pays, dont ne se soucient ni Prince ni Marquis, tellement ils redoutent les païens et Arabes; donnez la moi, Empereur gentil.

Au pié le roi se vait agenoillier,
Qant l'en redrece l'enperere au vis fier,
« Aymeris sire, ja nel vos quier noier,
Dès or vos veil amer et tenir chier.
Seignor, dist Charles, franc nobile guerrier,
Or m'entendez, François et Berruier,
Le mien pansé ne vos doi pas noier :
Molt a grant tans ne me poi leescier ;
Puis que perdi Rollant et Olivier,
Ne poi a joie ne boivre ne mengier ;
Ce que geu sant a si noble guerrier,
Me fet grand part de mon duel alegier. » (1)

On sait le reste ; Aymery s'empare de la ville, Charlemagne la lui confie, lui laisse mille chevaliers pour la défendre et part pour la France avec son armée.

Comme l'a fait remarquer M. Demaison, cet épisode est un des plus beaux de l'ancienne poésie française. Nous verrons plus loin comment il s'agence dans l'ensemble de la *Geste Narbonnaise*. Pour le moment, il nous suffira de faire remarquer qu'avec le poème de *Girard de Viane* qui le précède, et celui du *Département des enfants Aymery*, qui le suit, il forme une véritable trilogie dont il semble que Bertrand de Bar-sur-Aube puisse revendiquer la paternité (2).

---

(1) Strophe XXVIII : Au pied du Roi il va s'agenouiller, quand le redresse l'Empereur au visage fier : « Sire Aymery, je ne veux pas vous le nier. Dès maintenant je vous aime et vous tiens cher. Seigneurs, dit Charles, francs et nobles guerriers, or m'entendez, Français et gens du Berry, mon (chagrin) pansé, le vôtre doit s'oublier. Il y a longtemps que je n'ai pu me réjouir. Depuis que j'ai perdu Roland et Olivier je n'ai pu boire ni manger avec plaisir. Ce que me fait ressentir un si noble guerrier contribue beaucoup à alléger mon deuil. »

(2) *Aymery de Narbonne*, édit. Demaison, introd. LXXXIV. — E. Tarbé. *Recherches sur la vie et les ouvrages de Bertrand de Bar-sur-Aube* ; préface de *Girard de Vienne*.

Il est généralement admis, d'après Fauriel, que le héros du poème d'*Aymery de Narbonne* ne serait autre qu'Aymery II, vicomte de Narbonne de 1105 à 1134, auquel les troubadours, toujours bien accueillis à la cour de sa fille Ermengarde, vicomtesse après lui, auraient donné un rôle dans les poèmes épiques (1). Mais on a fait remarquer avec juste raison qu'un personnage du XII[e] siècle ne pourrait être cité dans un poème du XI[e], comme le *Pèlerinage de Charlemagne*, ou dans un poème du premier tiers du XII[e] (1150 environ) comme le *Couronnement Looys*. La tradition, d'ailleurs, qui fait prendre Narbonne par Aymeri, père de Guillaume et de ses six frères, est tellement répandue au XII[e] siècle, qu'il est presqu'impossible qu'elle ne remonte pas au XI[e].

On ne saurait songer à Aymeri I[er], père d'Aymeri II, qui fut vicomte de Narbonne de 1080 à 1105. Les circonstances qui rendaient séduisant le rapprochement d'Aymeri II avec l'Aymeri des poèmes épiques disparaissent dès qu'il s'agit d'Aymeri I[er], et l'identification se réduit à l'identité du nom. Il n'est pas impossible qu'il faille résoudre la question par une identification en sens inverse. Si donc Bernard, père d'Aymeri I[er], donna ce nom à l'un de ses fils, c'est parce qu'il était, vers la fin du XI[e] siècle, très célébré par les poèmes épiques. Aymeri I[er] en fit autant vis-à-vis de son fils Aymeri II, et l'on trouve jusqu'à neuf Aymeri parmi les vicomtes de Narbonne jusqu'au XIV[e] siècle. D'ailleurs le nom d'Aymeri était très répandu à Narbonne, même avant le XI[e] siècle. Nous trouvons, au X[e], un Aymeri archevêque de cette ville, qui, ainsi que plusieurs autres archevêques, pouvait très bien être de la famille des vicomtes. Il est possible aussi que parmi les vicomtes du IX[e] siècle, fort

(1) *Histoire de la Poésie Provençale*, II, 410. — *Histoire Littéraire de la France*, XXII, 467. — Gautier (*Epopées Françaises*, III, 218).

imparfaitement connus, il s'en soit trouvé un qui se soit appelé Aymeri et qui ait été le véritable héros dont se sont emparés les poèmes épiques (1).

Mais les chansons de geste ne devaient pas s'arrêter à faire du jeune Aymery le premier seigneur de Narbonne. Lorsque nous examinerons l'ensemble de la *Geste Narbonnaise* nous verrons les trouvères lui créer une descendance illustre et aussi une ascendance fameuse. D'autre part, si nous interrogeons à son égard la tradition locale, nous trouverons celle-ci absolument muette. Il n'y a rien d'étonnant si l'on se reporte à ce que nous avons dit au sujet de l'identification de l'Aymery historique avec l'Aymery épique. Ce personnage est une création littéraire absolument artificielle.

* * *

Passons maintenant à la présence de Charlemagne devant Carcassonne. Ici la littérature épique nous fait totalement défaut. Il ne pouvait en être autrement. Les événements historiques, relatifs aux guerres musulmanes, qui ont fait de Narbonne une ville d'importance capitale au point de vue de l'inspiration des chanteurs de geste, n'ont été à Carcassonne que d'une importance secondaire ; c'est à peine si la domination Sarrasine a duré cinquante ans en cette ville, et elle y fut constamment troublée par les entreprises des ducs d'Aquitaine.

Par contre, les faiseurs de romans, les chroniqueurs en quête d'origines fabuleuses, lesquels, notons-le en passant, procédaient d'un ordre d'idées absolument différent de celui des trouvères, se sont arrêtés avec complaisance sur ce sujet. Au XIIIe siècle *Philomena* dit que Charlemagne

---

(1) G. Paris (*Romania*, I, 180 ; IX, 40, 515). Demaison. *Aymery de Narbonne*, introd.

compris qu'il s'emparerait de Carcassonne quant il vit cinq tours s'incliner devant lui. Presqu'à la même époque Philippe Mousket raconte que les murailles de la ville ont salué l'Empereur (1). Au XIVe siècle la *Chanson de la Croisade des Albigeois* s'exprime ainsi :

Que Karles l'emperaire, le fortz reis coronatz,
Les tenc plus de VII ans, so dizon, asetjatz,
Qu'anc no los poc conquerre les ivers nils estatz ;
Las tors li soplejèro can il s'en fo anatz,
Per que pois la comquis can lai fo retornatz.
Si la gesta no men, aiso fo veritatz,
Qu'estiers no la prendreitz (2).

La rédaction en prose de la *Chanson de la Croisade* répète la même chose, sauf qu'il est question du salut d'une seule tour (3). Au XVIIe siècle Catel et Besse reproduisent la légende. Suivant un roman dont il ne dit pas le nom, Catel raconte qu'au moment où Charlemagne voulait se retirer, ne pouvant s'emparer de la ville, « une tour qu'on appelle encore la Tour de Charlemagne, laquelle est hors de la ligne des autres, s'avança, et, en saluant, s'inclina ; et d'une autre tour qui estoit aux mêmes murailles le couvert tomba, comme si elle eut voulu, dit le Roman, sortir le chapeau devant Charlemagne ; cette tour est encore descouverte, et comme dit la tradition, on ne l'a pu

(1) *Chronique de Philippe Mousket*, v. 12043 etc. Publiée par le baron de Reiffenberg.

(2) Strophe XXIV, édit. Meyer : Car Charles l'Empereur, le fort Roi couronné, la tint plus de sept ans, à ce qu'on dit, assiégée, sans pouvoir la conquérir ni hiver ni été ; les tours s'inclinèrent quand il s'en fut allé, de façon qu'ensuite il la prit quand il fut retourné. *Si la geste ne ment,* ce fut vérité, car autrement il ne l'aurait pas prise.

(3) § 514.

depuis couvrir (1). » Quant à Besse il reproduit purement et simplement à ce sujet la version de *Philomena* et ajoute que Charlemagne enleva Carcassonne au roi Sarrasin Anchise.

C'est cette version qui lui paraît la seule historique et il invoque très sérieusement à son aide l'opinion de *Philomena,* pour avancer que la prise de Carcassonne eut lieu en 791 et non en 804 comme le prétend d'Estellat (2). On sait ce qu'il faut en penser puisque, nous l'avons vu, Charlemagne n'a fait aucun séjour sur les bords de l'Aude.

*
* *

Mais il consacre, avant d'en arriver à ce fait, soi-disant historique, un chapitre spécial à *Dame Carcas.* Les exploits de cette héroïne, nous serviront de transition toute naturelle pour arriver aux traditions orales concernant Charlemagne.

Ce qui a pu faire illusion sur la légende de *Dame Carcas*, c'est l'habileté avec laquelle Besse, qui en a été le principal propagateur, a mélangé les récits populaires avec les données de la littérature épique. Très au courant, au moins autant qu'on pouvait l'être de son temps, de la littérature des chansons de geste, il écrivait à une époque où la

---

(1) *Mémoires de Languedoc,* 409. — Est-il besoin de faire remarquer que la *Tour Pinte*, qui selon la tradition locale, est celle qui aurait salué Charlemagne, remonte à peine au XIIe siècle ?

(2) d'Estellat ou de Stellat [Bernard], chanoine de Carcassonne, mort dans cette ville en 1629, paraît avoir été le premier à recueillir des notes manuscrites sur les antiquités de Carcassonne. Utilisées par Besse, de Vic, Bougès, ces notes, aujourd'hui perdues, semblent avoir eu pour titre : *Indiculus episcoporum ecclesiæ Carcassonensis.*

critique n'avait pas encore séparé la légende de l'histoire. et où l'on ne soupçonnait pas qu'il fut possible d'établir une sélection entre les légendes qui avaient eu véritablement cours et celles forgées de toutes pièces à une époque relativement récente. Il mêle les racontars populaires avec les imaginations des poètes pour accommoder le tout selon les procédés des anciens chanteurs épiques. Lorsqu'on examine le produit de ce singulier amalgame, on se demande si on n'a pas affaire à un simple mystificateur. Mais on réfléchit qu'il a pour excuse les usages de son siècle, fécond en fausses inscriptions lapidaires et en fabrication de légendes destinées à rehausser l'origine d'une corporation ou d'une ville.

Quand on arrive devant la Cité de Carcassonne par le côté de l'Est, on aperçoit sur le pilier droit du portail moderne (1), qui est en avant des Tours Narbonnaises, la figure, grossièrement sculptée, d'une femme vue en buste. Cette œuvre d'un sculpteur malhabile du XVIe siècle, est censée représenter *Dame Carcas*.

Ce personnage légendaire étant absolument ignoré de la poésie épique et aussi de *Philomena*, nous pouvons affirmer dès maintenant que son origine est récente.

De fait, c'est Jean Dupré qui le mentionne, pour la première fois, en son *Palais des Nobles Dames* (2) :

Pour abréger, quand ie voulus sortir
Dame Carcas me voulut auertir,
En me disant, amy, ie te supplie,
Par tes écrits ne m'obmets, ne oublie
Comme par moy toute seule personne
Fut deffendüe la Cité (de) Carcassonne,
Dont a présent, par très bonne raison
Ont pris de moy leur titre et leur blason,
Car moindre los n'est garder de destruire
Une forte cité, que la faire construire.

(1) Il peut dater de la fin du XVe siècle.
(2) Imprimé vers 1538. Brunet, *Manuel du Libraire*.

Catel, après avoir parlé de *Philomena* et de la *Chronique de Turpin* ajoute que, *depuis leur apparition*, l'histoire fabuleuse de la prise de Carcassonne par Charlemagne a été amplifiée par de nouvelles fables, au nombre desquelles il comprend les aventures de Dame Carcas (1). Pour lui, par conséquent, cette légende n'est pas ancienne.

Besse, dont le livre a paru en 1645, a pu avoir sous les yeux celui de Catel, publié en 1633. Il n'a aucunement profité de la judicieuse observation de l'annaliste Toulousain. Tout au contraire, nous le voyons se lancer dans une longue dissertation sur l'*imposition du nom de Carcassonne :* « Le nom de Carcassonne vient de *Carcasso,*
« mot ancien qui signifie un carquois, d'autant que cette
« place a esté tousiours pourueuë d'un nombre infiny de
« flesches, et a esté jadis comme l'arsenal et le magazin de
« toute la Gaule Narbonnoise. Il est vray que pour ce que,
« depuis, les Latins ont dit *Carcassum*, au lieu de *Carcasso,*
« il semble qu'ils se soient voulus seruir du verbe substantif
« *sum,* à dessein de faire signifier le mot *Carcasso*, *Car-*
« *cas-sum*, ie suis *Carcas*, c'est-à-dire ie suis la Cité de
« grâce, ie suis le Trosne ou la Toison de l'aigneau, et
« diuers autres etymologies et significations que souffre
« le mot Carcassonne, qu'on a fait terminer de la sorte,
« à cause du son que fait le verbe *sum*.

« Mais d'autant que dans le mot de Carcassonne se treue
« celuy de *Carcan* et que *Carcan* ne signifie pas seulement
« Cité, mais mesme Cité de grâce, ou Cité donnée en
« présent, ie remarque que ce doit estre de là que l'on a
« donné le nom aux carquans dont on faict present aux
« femmes, et qu'elles portent au col pour ornement : d'ou
« est venu sans doute que lorsque nos anciens firent faire
« cette image de pierre que l'on void encore en relief à la

(1) *Mem. de l'Histoire de Languedoc*, p. 408.

« porte de nostre Ville, qui représente de la ceinture en « haut, une femme grande, et que par tradition nous appe- « lons l'image de Dame Carcas, ils prirent subiect en « mesme temps de la figurer auec un gros carquan au col, « et avec cette inscription que le temps a effacée : *Unica* « *sum Carcas* » (1).

L'intention est manifeste de donner à Dame Carcas une très ancienne origine. Mais serrons la question de plus près. La seule inspection de la statue montre qu'elle ne saurait être antérieure au XVIe siècle. Le portail où on l'a placée n'est guère plus ancien. Or tout cela n'était pas tellement vieux au temps de Besse que celui-ci ne put connaître l'époque, la cause et les circonstances de la translation de l'effigie.

Nous avons déjà parlé de la rivalité qui, de tout temps, sépara, à Carcassonne, la Cité de la Ville Basse (2). Cette rivalité ne fut pas toujours pacifique ; des motifs politiques l'aggravèrent, surtout à l'époque de la Ligue, contemporaine de l'érection de la statue. Une véritable guerre civile éclata entre les deux Villes, en 1590 ; quelques années plus tard, en 1598, une question de préséance mit aux prises les Consuls de la Cité et ceux du Bourg. Dans les documents se révèle la préoccupation constante, de la part des administrateurs de la Cité, de séparer leurs intérêts de ceux de la Ville Basse ; la Cité faisant valoir sa fidélité invariable à la cause royale, tandis qu'elle montre « ceux du Bourg traîtres et déloyaux à Dieu et au Roy et au monde » (3). D'où la conclusion que la Ville Basse ne pouvait prétendre à aucun des privilèges conférés par les Rois à la Ville Haute, qu'elle pouvait, tout au plus, être

(1) *Histoire des Comtes de Carcassonne*, p. 6.

(2) V. plus haut, p. 49.

(3) Bougès, p. 322 à 410. — Mahul, t. V.

considérée comme un faubourg de *la plus forte place du Languedoc*, et enfin que, seule, la Cité avait droit à la qualification de Ville de Carcassonne.

En fait, la Ville Basse, fondée en 1247, se contenta longtemps de n'être que le Bourg-Neuf de la vieille Cité. Peuplée, presqu'entièrement, par les habitants de ces régions (1) qui avaient fui devant la Croisade, elle sentit peser assez durement la défiance qui s'attachait en ces temps troublés aux anciens compagnons de l'héroïque Trencavel (2).

Ces souvenirs disparaissant progressivement, les rois de France lui donnèrent le nom de *Bourg-Neuf*, qualification administrative qu'elle garda officiellement trois siècles. Peu à peu, sa population égala, si elle ne dépassa celle de la Cité, et son importance grandit de telle sorte qu'on fut bien obligé de la traiter autrement que comme la dépendance d'une forteresse, si puissante qu'elle fut. Enfin, en 1582, les Etats de Languedoc lui donnèrent, par ordonnance, le titre de *Ville* (3).

On comprend avec quelle jalousie la Cité suivait les progrès incessants de sa sœur cadette, et quelle attention elle portait à tout ce qui pouvait diminuer la supériorité de son rôle d'aînée. La requête adressée, en 1483, par les sergens et habitans de la Cité à l'évêque d'Albi, lieutenant du Roy en Languedoc, est des plus curieuses à cet égard (4).

---

(1) Certainement à l'approche de la Croisade, les habitants de tout le pays environnant, au moins ceux qui croyaient avoir quelque chose à redouter de la Croisade, allèrent rejoindre le vicomte derrière les murs de la Cité.

(2) Mahul *Cart. de Carcassonne*, VI, I, pour la période de Louis IX.

(3) Viguerie, *Annales de Carcassonne*, t. II, mss. p. 7, d'après le *Juratoire*, p. 373.

(4) Mahul, *loc. cit.* V, 365.

La statue de dame Carcas étant du XVIe siècle, son installation fut-elle une réponse à l'ordonnance de 1582 ? On peut le supposer. En tout cas (et c'est là ce qui nous importait) elle constitue, par l'inscription qui l'accompagne, l'affirmation des droits supérieurs que la Cité, dirigée par ses Consuls, considérait comme intangibles.

De l'appellation *Carcasum* donnée par Pline à Carcassonne, on a tiré, par un procédé où se reconnaissent les habitudes des latinistes de cette époque, *Carcas-sum*, et l'inscription se composa des mots : *Sum Carcas* (je suis Carcas) (1).

Ou l'inscription et l'effigie ne signifient rien, car on ne voit pas pourquoi on aurait fait à un personnage purement légendaire, si populaire qu'on le suppose, l'honneur de le placer à la porte d'une Cité ; ou bien, ce qui est plus probable, elles signifient quelque chose, et ce ne peut être que la proclamation faite par la Ville Haute de sa supério-

(1) Si l'on voulait absolument rechercher à quelle époque a pu prendre naissance la légende elle-même, c'est de ce jeu de mot qu'on pourrait tirer quelques hypothétiques indications. Le *Philomena* étant du XIIIe siècle, Dame Carcas ne peut être antérieure à cette époque ; d'autre part elle est constatée au XVIe ; c'est par conséquent dans cette période de trois cents ans qu'il faut en chercher l'origine. Le calembour sur *Carcas-sum* est trop dans le goût des lettrés de la Renaissance pour qu'on ne puisse leur en faire honneur ; ce serait donc vers le XVe siècle que serait née Dame Carcas, de connivence, inévitablement, avec le corps consulaire, qui s'employa de son mieux à populariser cette patronne symbolique. Si incertaine que soit l'hypothèse, elle n'a aucune invraisemblance quand on songe aux résultats de l'invention de l'Isaure Toulousaine. Conf, Roschach. *Les Variations du roman de Dame Clémence,* dans *Mém. Acad. Sciences, Inscr. et Belles-Lettres de Toulouse,* 9e série t. VIII, année 1896. Il est donc avéré au moins une fois, qu'une légende d'origine purement artificielle a fini par prendre racine dans la tradition populaire.

rité sur l'autre. Pure satisfaction d'amour-propre, dira-t-on, mais n'est-ce pas le plus souvent dans ce genre de satisfaction que les collectivités placent leurs plus intransigeantes jalousies ?

De cette manifestation municipale Besse s'est fait le complice. Certainement il savait tout ; il connaissait le sens précis de l'inscription, et la date de sa confection. Sur ce dernier point il se garde de préciser « Nos anciens, dit-il, firent faire cette image de pierre. » Mais quels anciens ? Il n'y insiste pas, et pour cause. Plus l'inscription paraîtra ancienne, plus elle sera respectable.

Mais, quant au sens, il l'indique très exactement, et va beaucoup plus loin que l'inscription elle-même, puisqu'il l'allonge et nous dit qu'elle était ainsi conçue : *Unica sum Carcas.*

Le mot *Unica* éclaire d'une lumière révélatrice son intention et celle des Consuls de la Cité ; on a voulu dire : *Je suis Carcas l'unique* ou *Moi seule suis* Carcas. Mais Besse prévoit une objection dont nous allons parler, aussi il a soin d'ajouter « que le temps a effacé l'inscription. » De fait, tous les historiens se sont rapportés à son dire. Mahul va même jusqu'à prétendre que celle-ci se trouvait *autour* de la statue (1).

Nous avons examiné de près le monument et, en grattant très légèrement la pierre, nous avons vu les lettres reparaître dans toute leur netteté, au bas de la figure, dans un cadre formant socle. Les mots : *Sum Carcas* existent seuls, et nous avons constaté qu'il était matériellement impossible d'y faire figurer le mot : *Unica.*

Besse était citoyen de la Cité ; son livre ne traite que de l'histoire de celle-ci ; ses préférences systématiques sont pour elle. C'est donc en sa faveur qu'il prend

(1) Mahul, *Cartulaire*, V, 720.

toujours parti au point d'épouser toutes ses prétentions, et de regarder comme méritoire tout ce qui pourra la glorifier.

Admettons que tout cela soit fort innocent ; il n'en reste pas moins qu'il convenait de ramener à ses véritables proportions une légende qui, par une singulière destinée, a pris, depuis un certain temps, un regain de popularité.

Il y a donc des distinctions à faire. Besse n'a point inventé la légende elle-même, puisque Catel et Jean Dupré en parlent avant lui. Mais les relations de l'héroïne avec Charlemagne ne sont confirmées, répétons-le, ni par la littérature épique ni même par les chroniques. Est-ce à dire qu'elles aient été inventées par l'historien Carcassonnais ? Non encore, puisque Catel les mentionne, d'un ton assez méprisant, il est vrai. Si on ignore le moment où une tradition commence, on ne sait pas davantage le moment où elle se transforme.

Mais Catel nous en montre un aspect assez peu connu : « Selon certains, dit-il, Carcas aurait aussi défendu Carcassonne *de la violence des Anglois* (1) ». Besse est absolument muet sur ce point. Aurait-il trouvé que ce détail détruisait l'harmonie de l'histoire du siège de Carcassonne, soutenue par sa chère héroïne contre le grand Empereur ? Toutes les suppositions sont possibles avec lui. Mais du détail fourni par Catel on peut tirer une preuve de plus de l'importance prise, dans la croyance populaire, par la protectrice de la Cité.

Nous avons dit que ses relations avec Charlemagne ne reposent sur aucun document ancien. Cependant la *Bibliothèque Universelle des Romans* (2) parle d'un manuscrit roman de *Philomena* dans lequel figurerait l'épisode de

(1) *Mém. de Languedoc*, 408.

(2) Octobre, 1777, 1er volume.

Dame Carcas tel qu'il est raconté dans Besse. S'il en était ainsi, toute notre théorie, à ce point de vue, succomberait. Mais, comme le fait remarquer Chabaneau (1), il ne faut voir là qu'une addition du rédacteur anonyme de la *Bibliothèque des Romans*. Cette addition, du reste, n'est pas la seule ; ailleurs, l'auteur de l'article intercale les épisodes de la *Fontaine de Charlemagne* et de l'incendie du camp des Sarrasins. On peut reconnaître les phrases qu'il a copiées dans Besse ou dans Catel. De tout quoi il résulte qu'il a ajouté au manuscrit qu'il a la prétention de résumer, tous les hors-d'œuvre rencontrés par lui dans les historiens du XVIIe siècle.

* * *

Il est temps d'arriver aux aventures de Dame Carcas. Charlemagne se présente devant Carcassonne et en fait le siège. Le roi Sarrasin Balaack qui y commande est fait prisonnier, puis étranglé sur son refus d'embrasser la foi chrétienne. Alors intervient Dame Carcas, sa femme. Elle relève le courage des assiégés, et quand la famine (le siège durait déjà depuis cinq ans) lui a fait perdre tous ses soldats, elle s'avise de ce stratagème de faire paraître aux tours de la Ville des hommes de paille, chacun avec son arbalète et, continuellement, faisant le tour des murailles, elle ne cesse de décocher des traits sur les ennemis. « Et, dit-on de plus, qu'ayant ramassé les bonnets des morts, elle se montrait ici avec un rouge, là avec un blanc, ailleurs avec un gris ou un blû, et par les changemens de bonnets de différentes couleurs elle abusoit le camp et persuadoit sans peine aux chrétiens que la place auoit encor bien des soldats pour la défendre. Quoy plus ? Se

---

(1) *Revue Lang. Rom.* 1883.

voyant après tout cela réduite à l'extrémité par le deffaut de viures, elle fit manger à un pourceau toute une eymine de bled qui luy restoit et à l'instant le précipita en bas des murs, en sorte qu'il se creua et par là fit croire aux François qu'il fallait bien que la Ville fût abondamment pouruuë de bled, puisqu'on en donnait à manger iusques aux pourceaux.

« On veut nous faire accroire sur ce propos que Charlemagne leua enfin le siège, mais Carcas, voyant dessus le haut des murailles de la Ville défiler les troupes, elle sortit en mesme temps et suivit le camp, appellant Charlemagne, de sorte que celuy, le premier, qui en aduertit l'Empereur lui dit : « Sire, *Carcas te sonne* », et de là, dit-on, est venu le nom de Carcassonne. Alors elle sousmit sa ville et sa personne mesme à Charlemagne et promit de se faire chrestienne, et ensuite le Roy entra dans Carcassonne, lequel admirant le courage de l'Amazone, voulut qu'elle demeurât tousiours la maîtresse de la Ville, et incontinent après son baptesme il luy donna pour époux un gentilhomme d'illustre race, qui suiuoit l'armée, appellé Roger ; d'où l'on veut dire que sont descendus les Roger, comtes de Carcassonne (1) ».

Il ne faut pas grande attention pour s'apercevoir que cette légende est cousue de pièces et de morceaux. Le roi Balaak qui refuse de devenir chrétien et Dame Carcas qui accepte pour épouser Roger et devenir l'aïeule des vicomtes de Carcassonne, forment un épisode emprunté aux plus banales anecdotes des chansons de geste (2). Celle du pourceau gavé de blé a son analogue en Provence (3). Quant

(1) *Histoire des Comtes de Carcassonne*, p. 53.

(2) La plupart des grandes familles épiques ont pour aïeule une Sarrasine convertie.

(3) A propos de la ville des Baux. *Armana Prouvençau*, 1874 p., 40. — Il semble même qu'on puisse reconnaître une tradition analogue à propos du siège de Priène en Lydie.

à l'étymologie : *Carcas te sonne*, elle n'est qu'un très médiocre jeu de mots, mais, tel quel, Besse le répète avec complaisance :

> Depuis trois fois mille ans Carcas sonne sa gloire,
> Soixante fortes tours célèbrent sa mémoire (1).

Et ailleurs :

> Un peuple valeureux et fort,
> Qui, premier, méprisa la mort
> Et crut les âmes immortelles,
> Eleva *Carcas* et ses tours,
> Dont le nom *sonne* de nos jours,
> Pour être aussi fortes que belles (2).

Nous ne ferons que mentionner l'incendie du camp des Sarrasins accompli par l'héroïne Carcassonnaise en des conditions qui rappellent trop visiblement l'imitation des poèmes épiques.

*
* *

Après la légende de Dame Carcas, Besse nous raconte celle de la *fontaine de Charlemagne*. Pendant que l'Empereur faisait le siège de Carcassonne, les Sarrasins « s'aduisèrent de faire empoisonner les eaux d'alentour. Mais la chose descouuerte par le Saint Empereur, il prit sa lance et la ficha en terre ; et en même temps on vit abondamment couler de l'eau claire comme de l'argent, du mesme lieu où il tenoit sa lance fichée, et qui fut suffisante depuis de faire subsister son armée. Cette belle et cristaline source, qui, sans avoir jamais tary, a coulé et coule journellement ses eaux assez prez des murs de notre ville est celle-la mesme

(1) *Histoire des Comtes de Carcassonne*. p. 271.

(2) *Sylvie* de Malbosc, citée par Besse, p.

que nous appellons la fontaine de Charlemagne, qui est le nom qu'on lui donna dez le moment de sa miraculeuse naissance et qu'elle doit conseruer éternellement. » (1).

Nous chercherions en vain sur quelle base s'appuie cette légende. Il est certain cependant que le nom de la source est ancien puisqu'on le rencontre dans un acte de 1262 (2). Sans parler des souvenirs bibliques on remarque ailleurs des traditions analogues (3). Il est probable que nous nous trouvons ici en présence d'un de ces cas où des souvenirs extrêmement anciens, peut-être mythiques, ont changé d'attribution et où les habitants des villes qui les conservaient, ne rattachant plus aux dénominations anciennes aucune idée bien nette, leur ont substitué un autre nom plus familier à leur admiration (4). Quoi qu'il en soit, cette anecdote nous fournit une preuve nouvelle de la profondeur de la croyance populaire aux faits mémorables attribués à Charlemagne devant Carcassonne.



Maintenant voici Roland que nous ne ferons, malheureusement qu'entrevoir dans la littérature épique pour la raison que, selon les chanteurs de geste, Charlemagne n'arrive sur les bords de l'Aude qu'après le désastre de Roncevaux. C'est, du reste, nous l'avons vu, la mort de Roland qui forme le point de départ du poème d'*Aymery*

(1) *Histoire des Comtes de Carcassonne*, 56.

(2) Tracé de l'enceinte du vieux bourg de Carcassonne opéré par les commissaires de Louis IX : ....*usque ad fontem Caroli Magni*. Mahul. *Cartul. de Carcassonne*, V, 333 .

(3) Par exemple à S[t]-Porchaire, aux environs de Saintes. *Bulletin Monumental*, XIX, 9 .

(4) G. Paris. *Histoire Poétique de Charlemagne*, 108.

de Narbonne. Seul, un passage assez obscur de la *Chanson de Roland* semble indiquer que le vaillant paladin se serait emparé de Carcassonne dans une expédition particulière pendant la guerre d'Espagne : c'est, au moins, ce que raconte Ganelon à Blancandrin pour lui montrer l'orgueil du neveu de Charlemagne :

Er main sedeit l'Emperere suz l'umbre :
Vint i ses niès, out vestue sa brunie
E out preiet dejuste Carcasonie.
En sa main tint une vermeille pume :
« Tenez, bel sire, dist Rollanz à son uncle,
De trestut reis vos present les curunes. » (1).

Cette prise de Carcassonne par Roland, fait remarquer M. Gaston Paris, n'a laissé de traces nulle part (2).

Philomena, qui suit la tradition inverse de celle des chansons de geste, puisqu'il fait venir Charlemagne à Carcassonne avant son départ pour l'Espagne, n'attribue qu'un rôle secondaire à son neveu. Il le fait partir pour l'Espagne pendant que se construisent les fortifications de l'abbaye de Lagrasse ; étant de retour, quelque temps après, Roland tue en divers combats Alcassin de Tortose, le roi d'Ilerda, Borrel et d'autres.

Si nous consultons la tradition orale nous trouverons non loin de Villeneuve-les-Minervois, le *Palet de Roland*, dolmen à demi-ruiné dont le neveu de Charlemagne se

---

(1) Strophe XXX. Le rajeunissement du XIIIe siècle modifie ainsi ce passage :

Li empereres estoit emmi un pré...
Vint i Rollant son auberc endosé ;
Conquis avoit par sa grant poesté
Estranges terres et de lonc et de lé
Et Carcasone une bonne cité.

(2) *Histoire Poétique de Charlemagne*, p. 254.

servait pour exercer la force de son bras (1). Il jetait la table du dolmen, en guise de palet, de Villeneuve à Narbonne, et c'est dans un de ces exercices que la pierre se serait fendue. Un autre dolmen, récemment découvert à Pépieux, porte aussi le nom de *Palet de Roland* (2). Enfin sur le rocher de Lastours serait encore apparente l'empreinte du pied du cheval que le héros attachait parfois à cet endroit (*le ferradou dal chabal de Roullan*). (3).

(1) Elle porterait encore la trace des doigts puissants qui l'ont serrée. Ditandy, *Lectures variées sur le Départ. de l'Aude*, 25e lecture.

(2) On l'appelle également le plateau des fées (*mourral de las fados*).

(3) Nous devons faire une observation. Si le nom de Roland a persisté dans les campagnes de l'Aude, le souvenir de Roncevaux n'y est pour rien. Roland représente un personnage doué d'une force colossale, pas davantage. Ce qui pourrait venir à l'appui de la théorie de M. Cerquand, qui a établi, au sujet de quatre monolithes : *la pierre d'Aubonne* (Provence), *la pierre Roland* (Béarn), *la pierre de St Bozon* [Vosges], *la pierre de Skara* (Scandinavie), lancés à l'endroit où ils reposent, par divers personnages, un rapprochement avec le combat d'Hercule, qui dans les champs de la Crau, fit pleuvoir des pierres sur ses ennemis. Il en résulte, pour lui, que ces légendes seraient des transformations modernes d'antiques fictions païennes. *Bullet. historique et archéol. de Vaucluse*, t. II, p. 33. — Il est parfaitement possible que certains personnages légendaires modernes représentent la transformation rajeunie d'anciennes figures mythologiques ; parmi ceux-ci Roland peut très bien avoir pris la place des anciens géants. Ainsi le dolmen de Villeneuve-les-Minervois, s'il s'appelle le *Palet de Roland* s'appelle couramment aussi la table du géant, *la taulo dal gigant*. D'autre part, le nom de Roland est resté dans l'idiome de l'Aude comme synonyme de force musculaire, *fort coumo Roullan* .

Signalons enfin un point de vue absolument différent. On dit parfois comme raillerie, *se creire Roullan, faire Roullan*, faire son Roland, être présomptueux comme si l'on était Roland lui-même. C'est en ce sens que Vidal, d'Issel, qui connaissait jusqu'en leurs dernières profondeurs les traditions populaires de son pays, a donné à son héros le nom de Rolland (*Crounico de Roullan le Bailant*, dans *le Lauragais*, Février 1891).

* * *

Nous avons essayé de dégager les traditions encore persistantes dans l'Aude en ce qui regarde Charlemagne et Roland. Nous avons indiqué les quelques traits qui les concernent, au point de vue de notre objectif spécial, dans les poèmes épiques et aussi dans les rares documents méridionaux qui nous sont parvenus. Nous voudrions, en terminant, analyser rapidement le beau cycle poétique auquel nous avons déjà fait certains emprunts, et qu'on a appelé *Geste Narbonnaise*, *Geste de Garin de Monglane* ou *Geste de Guillaume*. De tous les héros qui y sont célébrés celui qui nous frappe tout d'abord, parce qu'il a les plus profondes ramifications dans notre histoire locale, c'est Aymery. Nous savons qu'il est arrivé à la renommée en s'emparant de Narbonne. Cet épisode forme le début du poème d'*Aymery de Narbonne* (1). Dans la même chanson nous voyons Aymery, devenu un grand personnage, épouser Ermengarde, sœur du roi des Lombards ; il repousse une nouvelle invasion des Sarrasins et a douze enfants, dont sept fils et cinq filles. *Le Départément des Enfants Aymery* (2) nous fait assister au départ des fils allant chercher fortune au loin ; parmi ceux-ci Beuve, Aimer et Guillaume se rendent à la cour de Charlemagne. Guillaume va bientôt absorber toute la *Geste* pour en devenir le héros principal. En attendant de le retrouver, nous allons faire connaître son ascendance épique. Aymery est son père, nous le savons ; son grand-père est Hernaut de

(1) Composé dans la première partie du xiiie siècle. Publié par Demaison : *Aymery de Narbonne*, chanson de geste. Paris, Didot, 1887.

(2) xiiie siècle ; probablement du même auteur que le précédent.

Beaulande. Un poème de ce nom (1) nous raconte comment Hernaut s'empara de la cité de Beaulande, et épousa Frégonde, fille du roi païen Florent.

Garin de Monglane est le père d'Hernaut de Beaulande, par conséquent le grand-père d'Amery et l'aïeul de Guillaume. En sa qualité d'ancêtre il donne parfois son nom à la *Geste* entière. Dans les *Enfances Garin* (2) nous voyons qu'il est fils de Savari, duc d'Aquitaine et de Flore, fille du roi de Pavie. En ce poème Savari joue un triste rôle, méconnaît sa femme et persécute son fils; il le faut bien. Puisque Garin doit faire souche d'une lignée de héros, il doit être un héros lui-même et son mérite doit se faire jour en dépit d'obstacles accumulés. C'est ce que nous montre la chanson de *Garin de Monglane.* (3).

Le fils de Savari s'empare du château de Monglane dont Charlemagne lui a fait don à condition qu'il en déloge Gaufrin ; cet exploit accompli, il épouse Mabille qui le rend père d'Hernaut, dont nous avons conté les exploits, de Rénier, de Mille et de Girart. Mais, bien qu'il soit chatelain de Monglane, Garin est pauvre; c'est pourquoi, sitôt capables de porter les armes, ses fils le quittent. Nous savons de quelle manière Hernaut devint seigneur de Beaulande. La chanson de *Girart de Viane* nous montre comment Mille devint duc de Pouille et de quelle façon

---

(1) *Hernaut de Beaulande* ne nous est parvenu que sous la forme d'un roman en prose du xve siècle (V. L. Gautier, *Epopées françaises*, IV, 203).

(2) Œuvre de décadence, les *Enfances Garin* ne semblent pas antérieures au xve siècle. V. l'analyse dans L. Gautier (*Epopées Françaises*, IV, 106.

(3) Poème de la première partie du xiiie siècle. — L. Gautier (*Epopées Françaises*, IV, 126). — *Romania*, XVIII, 345.

Girart conquit le duché de Viane (1). Le Roman de *Renier de Gênes* nous montre ce dernier devenant duc de pays (2), en attendant d'être le père de la belle Aude et d'Olivier, l'ami de Roland.

Maintenant que nous sont connus les ancêtres de Guillaume, revenons au héros lui-même. Ses premières années forment le sujet des *Enfances Guillaume* (3). Il commence par délivrer une première fois Narbonne investie par les Sarrasins pendant une absence de son père. Dans le *Département des Enfants Aymery*, déjà cité, il part pour la cour de Charlemagne. Avec le *Siège de Narbonne* nous assistons à un nouvel investissement de cette ville par les Sarrasins et à une nouvelle victoire de Guillaume (4). *Le Couronnement Looys* nous le montre s'élevant à la hauteur d'où il apparaîtra désormais comme le premier personnage de l'Empire, le véritable successeur de Charlemagne. L'Empereur a fait couronner son fils Louis et a constitué Guillaume son défenseur; celui-ci, entre deux expéditions à Rome, nécessitées par de continuelles incursions des Sarrasins, apaise une révolte des grands vassaux (5). *Le Charroi de Nîmes* nous montre par quelle ruse, digne de

---

(1) Poème du commencement du XIIIe siècle, probablement de Bertrand-sur-Aube. — L. Gauthier, *Epopées Françaises*, IV, 176.

(2) Ne nous est parvenu que sous la forme d'un roman en prose du XVe siècle. — L. Gautier, *Epopées Françaises*, IV, 192.

(3) La version qui nous est parvenue semble du commencement du XIIIe siècle; mais il doit y avoir eu des versions antérieures. — L. Gautier, *Epopées Françaises*, IV, 276. — Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, t. I.

(4) Œuvre du XIIIe siècle. — L. Gauthier (*Epopées Françaises*, IV. 320).

(5) Œuvre du XIIIe siècle. Publiée par E. Langlois, Paris, 1888, (*Société des anciens textes.*)

l'*Iliade*, il déloge les Sarrasins de Nîmes (1), exploit qui se continue dans la *Prise d'Orange* par l'investissement de cette seconde cité (2). C'est là que nous voyons son mariage avec la belle Orable, laquelle, devenue chrétienne, prend le nom de Guibourc. Ici se placent les épisodes relatifs à son neveu Vivien, qui joue auprès de lui le rôle de Roland auprès de Charlemagne ; c'est le sujet des *Enfances Vivien* (3), et du *Covenant Vivien* (4). Puis se présente l'admirable poème des *Aliscans* (5) qui forme le point culminant de la *geste*, et dans lequel se concentrent non seulement les souvenirs historiques de la bataille de Villedaigne, mais aussi ceux de la bataille de Poitiers livrée en 732 par Charles Martel et ceux de la victoire remportée en 975 sur les Sarrasins par Guillaume I[er], comte de Provence.

L'épilogue se trouve dans le *Moniage Guillaume*, où Guillaume, devenu moine, stupéfie ses confrères par ses allures soldatesques ; mais ce poème héroï-comique doit être mis en place distincte (6).

A travers les déformations inhérentes au genre on voit que le Guillaume épique offre avec le Guillaume histori-

---

(1) Œuvre de la seconde moitié du XIII[e] siècle. Jonckbloet (*Guillaume d'Orange*, I, 73).

(2) Probablement du XIII[e] siècle. Jonckbloet (*Guillaume d'Orange* I. 113.)

(3) Œuvre du XIII[e] siècle. — L. Gauthier *Epopées Françaises*. I. 410.

(4) Nous avons une rédaction du XIII[e] siècle. Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, I, 162.

(5) Fin du XII[e] siècle. Edition Guessard, 1870.

(6) La première version est du premier tiers du XII[e] siècle. — Petit. *Bibliographie der meddelnederlandsche Taal-en-Letterkunde*, Leiden 1888. — Nous négligeons *La Bataille Loquifer, le Moniage Renouart la mort d'Aimery de Narbonne*, qui ne sont que des épisodes.

que des ressemblances appréciables. Nommé en 790 par Charlemagne, comte de Toulouse, lieutenant de Louis roi d'Aquitaine, le Guillaume de l'histoire livra contre les Sarrasins la célèbre bataille de l'Orbieu près de Villedaigne, en 793, et fonda le couvent de Gellone, où il entra en 806, pour y mourir en odeur de sainteté en 812. Mais la grandeur de son rôle historique, par le souvenir surtout de la bataille de Villedaigne, fit de lui le personnage prépondérant de tout un cycle poétique. De même que Charlemagne dans la *Geste Royale* effaça tous ses contemporains et aussi quelques-uns de ses prédécesseurs et de ses successeurs, de même Guillaume dans la *Geste Narbonnaise* absorba d'autres personnages. Il fut d'abord le *Guillaume de Toulouse* adversaire des Sarrasins, libérateur de la Septimanie et de la Provence, conquérant de la Catalogne. Ailleurs, en se substituant à son petit-fils Guillaume le Pieux, il devint Guillaume d'Orange. Il absorba aussi Guillaume de Montreuil-sur-Mer, l'ardent adversaire des Normands. Autre part il devint *Guillaume au Court nez* (ou au *Courb-nez*) défenseur du pape contre une invasion sarrasine, tandis que le surnom de *Fierebrace* ou *Fierabras,* très commun au moyen-âge, témoigne encore de nouveaux amalgames. (1).

D'autre part, pour si grande que soit la place occupée par le Guillaume épique, la tradition populaire de l'Aude n'a rien retenu de lui. Le fait est digne de remarque puisque c'est en ce pays qu'eut lieu l'événement historique dont les trouvères se sont emparés. C'est sans doute que la tradition orale est simpliste. Toute pleine des souvenirs de Charlemagne, elle n'a pu faire place à d'autres. Nous avons vu ailleurs le peu qu'elle a conservé de Roland lui-même. Peut-être, mais ce n'est là qu'une hypothèse,

(1) V. G. Paris. (*La littérature française au moyen âge*).

Guillaume a-t-il été absorbé par Charlemagne, et dans les nombreux combats signalés par le *Philomena* entre Carcassonne et Narbonne, faut-il voir l'écho affaibli de la terrible rencontre de 793 ?

*
* *

Il nous reste à dire quelques mots sur la composition elle-même des chansons de geste. Plusieurs générations de Trouvères y ont collaboré depuis la fin du xe siècle jusqu'à la fin du xive. Les premières prirent pour objectif un héros ou un événement mémorable ; mais il fallut, pour ne pas se répéter sans cesse, agrandir le sujet ; de là les poèmes relatifs aux pères, aux grands-pères, aux descendants des héros primitifs. M. Léon Gautier a très exactement défini le procédé. Lorsque les Trouvères eurent longtemps fatigué l'attention des auditeurs par le récit du même événement ou par les louanges du même héros, ils cherchèrent, pour retenir leur auditoire, à composer de nouveaux récits qui eussent encore une apparence historique. « — Hé ! quoi, s'écrièrent nos poètes avec un étonnement simulé, on vous a raconté l'histoire de Guillaume, et l'on ne vous a pas dit celle de son père Aymery de Narbonne ? C'est un oubli que nous allons réparer. » Et quand l'histoire d'Aymery fut, à son tour, suffisamment connue, survint un troisième Trouvère : « — On vous a raconté l'histoire d'Aymery, et on a passé sous silence celle de son père Garin de Monglane ! » Aussitôt naissait un long poème sur le père d'Aymery (1).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les pères naissent souvent après leurs fils, que des répétitions, des incohérences, des contradictions se manifestent d'un poème à l'autre. Il était inévitable aussi que la valeur littéraire ne

(1) Léon Gautier (*Epopées Françaises*).

fut pas la même partout ; certaines œuvres, les plus anciennes surtout, sont admirables ; d'autres offrent des beautés moindres ; mais toutes sont animées du même souffle patriotique, ardent, généreux, indomptable. Les évocations des poètes sont le cri du cœur de la nation elle-même, d'une nation qui, remplie d'une juvénile exubérance, jette aux échos les manifestations de la puissance vitale qui déborde en elle. Les liens généalogiques qui unissent les héros sont d'une enfantine fantaisie ; la technique de la vérification, celle de l'agencement des épisodes offrent des caractères un peu archaïques. Tout de même l'ensemble, aussi grandiose que saisissant, donne un éclatant démenti à cet axiome, qui, hier encore, semblait hors de discussion à savoir : *La France n'a pas d'épopée.*

La France a une épopée, et cette épopée est d'une merveilleuse richesse, d'une incomparable beauté. Il serait à désirer que des poètes fissent pour nos vieilles chansons de geste ce que Victor Hugo a fait dans sa *Légende des siècles* à propos du *Mariage de Roland* (1) et d'*Aymerillot*. Si grand qu'ait été le génie de l'auteur, l'ampleur du sujet était telle que rien qu'en traduisant l'œuvre ancienne il a fait de ces deux épisodes les meilleurs morceaux de son recueil. Il y a dans cette vieille littérature une mine inépuisable de poésie réconfortante et saine.

---

(1) Dans le *Mariage de Roland* Hugo a traduit un des plus beaux passages de *Girard de Viane*.

CHAPITRE SIXIÈME

PÉRIODE FÉODALE

La féodalité ne fut point dans le Midi, du xe au xiiie siècle, ce qu'elle était dans le Nord. Tandis qu'avec les rudes barons de France, le pouvoir féodal était batailleur, presque barbare, d'ailleurs absolu et tyrannique, les seigneurs de Provence et de Languedoc, ceux en particulier de Carcassonne et de Narbonne, s'étaient vite faits au rôle de simples présidents de leurs petites républiques consulaires. Là régnaient des mœurs faciles, relativement douces, élégantes, raffinées, galantes.

Ce qui caractérise cette époque, c'est l'intensité du mouvement commercial, l'indépendance presqu'absolue des corps consulaires, la liberté complète des opinions religieuses, un développement intellectuel remarquable. Au-dessus de tout cela, comme pour donner une grâce particulière au tableau, rayonne une admirable renaissance poétique dont les Troubadours furent les initiateurs.

Un exposé, si rapide fut-il, de ce mouvement poétique dépasserait la portée de cette étude, Tout au plus, aurions-nous le droit de rechercher si, au-dessous de cette poésie aristocratique, dont le peuple ne comprenait peut-être pas toujours la langue, il n'y en avait pas une autre, plus accessible aux classes populaires, variant naturellement ses procédés et sa langue suivant les régions.

C'est ce qui paraît probable. Malheureusement les échantillons de cette poésie populaire ne nous sont point parvenus. Il n'y a là rien d'étonnant. Si l'on songe au nombre relativement restreint des œuvres que nous

possédons pour les plus célèbres Troubadours et dont le temps a fait disparaître beaucoup plus qu'il ne nous en a laissé connaître, on ne sera pas surpris que la poésie populaire de ce temps soit perdue sans espoir de retour. A peine peut-on en saisir des traces fugitives en certaines poésies où le refrain est régulièrement formé. Mais il est évident que le peuple avait ses poésies et ses poètes. Quand les Troubadours, devenus les commensaux des plus grands seigneurs, regardèrent les simples Jongleurs, leurs ancêtres, du haut de leur succès, il se forma une ligne de démarcation de plus en plus tranchée ; la poésie de cour évolua vers des formules savantes, compliquées, tandis que le populaire conservait ses poètes habituels, ses chanteurs de rues, mêlant à leurs poésies des tours d'adresse ou de force. L'épitre si connue de Géraut Riquier au roi de Castille Alphonse X, précise cet état d'esprit, antérieur, du reste, au temps où il écrivait (1).

Nous le répétons, c'est surtout la littérature populaire que nous avons en vue sous ses diverses formes. Or, il n'y a rien de moins populaire que la poésie des Troubadours. Nous n'avons donc pas à y insister. D'autre part, si les *Biographies* de ces poètes sont pleines de détails fantaisistes, les relations de plusieurs d'entr'eux avec Ermengarde de Narbonne (2) et la comtesse de Burlatz (3)

---

(1) Bartsch. *Grundiss*, 21, 22. — L. Gauthier [*Epopées françaises*, II] à propos des *Jongleurs*.

(2) Ermengarde, fille d'Aymeri II, fut vicomtesse de Narbonne de 1143 à 1194. Parmi les principaux Troubadours qui vinrent à sa cour on peut citer Peire Rogier, Giraut de Borneil, Sail d'Escola.

(3) La comtesse Azalaïs de Burlats, fille de Raymond V, comte de Toulouse, épousa, en 1171, Roger Trencavel, vicomte de Carcassonne et de Béziers; elle eut pour fils l'infortuné Raymond Roger, victime de Montfort. Le Troubadour Arnaut de Mareuil passa plusieurs années auprès d'elle.

sont des faits parfaitement historiques, qu'il suffit de noter en passant.

A peine avons-nous le droit de parler de ces prétendues *Cours d'amour* dans lesquelles, d'après le livre d'André le Chapelain (1), la vicomtesse de Narbonne aurait joué un rôle important. Ces réunions étaient-elles de simples jeux de société, des jugements de *tensons* sur des questions amoureuses; formaient-elles, au contraire, de véritables tribunaux appelés à formuler des arrêts sur des difficultés entre amants ? Tel est le débat, encore aujourd'hui pendant. Trojel (2) et Pio Rajna (3) se sont prononcés pour l'existance réelle de ces singuliers tribunaux. Diez et Gaston Paris (4) n'y voient, avec plus de raison, que des amusements de société aristocratique.

*
* *

On ne doit pas confondre avec les *Cours d'amour*, quelle signification qu'on veuille leur donner, les concours poétiques appelés *Puis*, où des confréries bourgeoises couronnaient des pièces de vers. Le personnel de ces jurys littéraires n'était pas aussi aristocratique que celui des assemblées dont nous venons de parler (5). Il a été souvent répété, d'après Fauriel (6), que le plus ancien de

(1) *Erotica seu Amatoria Andreæ Capellani regii*, 1610 . André le Chapelain vécut sous Philippe-Auguste (1180-1223). Son livre donne de curieux détails sur l'état des mœurs et sur la galanterie dans les classes élevées au moyen-âge.

(2) Trojel, *Middelalderens Elskoshoffer*, Copenhague, Reitzel, 1880.

(3) Pio Rajna, *Li Corti d'amore*, Milan, 1890.

(4) G. Paris, *Journal des Savants*, 1888.

(5) G. Paris. *La littérature française au moyen âge*, 127, 168.

(6) *Histoire de la Poésie Provençale*, III, 240.

ces concours aurait eu lieu dans l'Aude au château de Puivert. Cette opinion s'appuie sur les vers suivants de Pierre d'Auvergne :

Lo vers fo faitz als enflabotz,
A Poivert, tot jogan riden (1).

Fauriel traduit : « Cette poésie a été composée au Puy-verd, dans les assemblées aux flambeaux, où l'on récite nouvelles ou fabliaux, en jouant et en riant. » Ce qui est inexact ; *als enflabotz* ne signifie pas « aux flambeaux » mais littéralement « *aux crapuleux.* » Dans cette pièce, Pierre d'Auvergne apprécie d'une manière assez méprisante un certain nombre de troubadours, et termine par ce trait final, assez mordant ; toutes choses qui n'ont rien de commun avec un concours littéraire. (2).

*
* *

Si la chanson de Florian a beaucoup contribué à donner à Clémence Isaure un regain de popularité, ce sont sans doute les romans de Frédéric Soulié (3) qui ont remis en vogue, de nos jours, l'aventure du Troubadour Pierre Vidal, se déguisant en loup pour les beaux yeux de la *Louve* de Pennautier : « Dans les montagnes de Cabaret il se fit « chasser comme s'il était véritablement un loup par les

(1) Bartsch. *Chrestomatie Provençale, 79.*

(2) Puivert, canton de Chalabre, possède les ruines d'un château des XIIe et XIVe siècles. Dans une salle se trouvent encore des sculptures représentant des instruments de musique de l'époque et des musiciens. — C. Pont. *Histoire de la Terre Privilégiée de Kercorb*, 38 en tire argument pour partager l'opinion de Fauriel. Il est inutile de faire ressortir le peu de portée de la preuve.

(3) *Le Vicomte de Béziers*, chap. IV.

« bergers avec leurs chiens, leurs mâtins et leurs lévriers. « Ceux-ci le poursuivirent avec tant d'acharnement qu'il « fut porté comme mort au château de la *Loba*. Quant elle « sut qu'il était Pierre Vidal, elle commença à se réjouir « beaucoup de cette folie et à en rire ; son mari fit de « même. Ils le reçurent donc avec grand plaisir. Le mari « le fit prendre et déposer en un lieu retiré le mieux qu'il « sut et le garda jusqu'à ce qu'il fut guéri. »

Pierre Vidal était un caractère assez original pour s'être véritablement livré à ce singulier divertissement ; on sait, d'ailleurs qu'il fut à diverses reprises atteint d'aliénation mentale (1).

Quant à la *Louve* de Pennautier son vrai nom était Etiennette et elle était originaire de la Cerdagne. Fort belle, dit-on, spirituelle et savante, elle reçut les hommages de divers seigneurs du pays, mais surtout du Comte de Foix, d'Olivier de Saissac, de Pierre Roger de Mirepoix et d'Aymeri de Montréal. Raymond de Miraval fit aussi des chansons en son honneur.

Au moment de la Croisade elle disparaît (2) sans qu'on puisse savoir si Montfort, qui vint plusieurs fois à Pennautier, s'était emparé de son château, où il y était reçu à titre d'hôte et d'ami (3).

*
* *

(1) Pourtant M. Novati, *Romania*, 1892, p. 78, considère, non sans raison, cette anecdote comme une fable inventée par le biographe de Vidal, qui aurait pour argent comptant un trait d'esprit de Vidal dans une de ses poésies.

(2) Peyrat. *Histoire des Albigeois*, t. I, p. 26, la fait bien revenir d'Espagne, avec plusieurs autres dames exilées, à la suite de Raimon-Roger (1224). Mais son récit, d'allure un peu trop poétique, ne s'appuie sur aucune preuve.

(3) *Chanson de la Croisade*, édition Meyer, 1089, 1152.

Les gracieuses et frêles préoccupations de ce temps ont disparu dans la colossale et sanglante tragédie de la conquête de Béziers, de Carcassonne et de Toulouse par les *Francimans* (1). La société fut bouleversée à de telles profondeurs par la croisade juridique de l'Inquisition et enfin par la rigueur administrative de la Royauté, que c'est à peine si on peut retrouver quelques traces des mœurs populaires de ce temps. Celles-ci cependant seraient intéressantes à noter à côté de ce qui a surnagé des productions littéraires de l'époque qui a suivi la Croisade.

Ce qu'il y a de certain c'est que si la littérature des Troubadours, déjà en décadence avant la Croisade, disparut très vite peu après ce grand événement (2), la littérature populaire d'Oc se perpétua obscurément jusqu'à nos jours (3) ; le peuple ne perdit pas tout d'un coup l'usage d'un idiome que, d'ailleurs, il parle encore.

Quant aux doctrines religieuses ou philosophiques des Albigeois, outre qu'il est assez difficile de les connaître

---

(1) *Franciman* ou *Franchiman*, Français du Nord. D'après certains, cette désignation, fort usitée encore dans le Midi, remonterait à la Croisade. Nous ne l'avons trouvée dans aucun auteur contemporain : *La Chanson* se sert uniquement du mot *Frances*. Nous l'avons seulement rencontré dans Bellaud de la Bellaudière XVIe siècle. « *L'amour d'aquelos franchimandos.* » Il est certain que ce mot vient de l'anglais *french man* ou de l'allemand *franch-man*. Son introduction dans le vocabulaire d'Oc est curieuse.

(2) La poésie des Troubadours se localisa dans un petit nombre de centres, les cours des rois de Castille et d'Aragon, les châteaux des Comtes de Rodez, des vicomtes de Narbonne et des comtes de Foix. Peu à peu, ces centres s'affaiblirent et disparurent, au point que les sept Troubadours toulousains de 1324 furent impuissants à ranimer le flambeau éteint.

(3) Noulet. *Histoire Littéraire des patois du Midi de la France.* — G. Jourdanne. *Bibliographie Languedocienne de l'Aude.* Carcassonne, 1896 ; et *Histoire du Félibrige*, Avignon, Roumanille, 1897.

exactement, cette question est hors de notre domaine. Il nous suffira de dire que ces croyances ne semblent pas avoir formé un ensemble bien coordonné. L'histoire de l'hérésie Albigeoise n'est qu'un épisode de cet esprit de révolte permanent du XIIe au XVIe siècle, époque où il eut son triomphe, contre la papauté (1). Peu nous importe, en définitive, que les Albigeois aient interprété l'Evangile de telle ou telle façon, ou même qu'ils en aient complètement méconnu l'autorité. Mais il est regrettable que nous ne puissions saisir au passage quelques unes de ces manifestations de l'esprit populaire, préjugés ou traditions qui nous renseigneraient sur la physionomie spéciale de cette époque de transition. Schmidt croit que les Albigeois étaient plus près du paganisme que du christianisme (2). Ce point est bon à noter car il prouve que les réminiscences païennes notées par nous plus haut, inconscientes certainement, mais évidentes, ne se sont jamais complètement effacées.

On entend parfois, dans les campagnes de l'Aude, retentir l'exclamation : *Double noun de Dius !* ou plus simplement *Double Dius !* que Mistral, qui l'a aussi entendue en Provence, signale comme pouvant provenir de la croyance des Albigeois au dualisme manichéen (3). C'est selon nous, faire beaucoup d'honneur à un juron fort grossier, dont on pourrait, d'ailleurs, citer certaines variantes détruisant absolument la possibilité de l'assimilation.

(1) Molinier. *L'Inquisition dans le Midi de la France*. Paris, Sandoz. 1880, p. XIV.

(2) Schmidt. *Histoire et Doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, Paris, Genève, Cherbuliez, 1849.

(3) *Calendau*, édition Lemerre, p. 441 et 527.

CHAPITRE SEPTIÈME

LA CROISADE

L'effroyable tempête que la Croisade Albigeoise déchaîna pendant de longues années sur les populations méridionales agita si profondément la région de l'Aude que son souvenir devait y persister durant de longs siècles. Encore aujourd'hui il n'est pas un seul des vieux châteaux dressant ses murs démantelés dans les vallées de ce département auquel la tradition populaire ne fasse soutenir un siège contre Simon de Montfort. Pas une pierre qui ne porte l'entaille de son épée, ajoutent les romanciers attirés par la sauvage grandeur de cette lutte épique (1). Aussi dans les défilés des Corbières, comme dans ceux de la Montagne Noire, dans les gorges de la Haute-vallée de l'Aude comme dans les plaines fertiles du Carcassez, du Narbonnais et du Lauragais, on retrouve parmi les récits de la veillée, le souvenir des terribles représailles qui éclatèrent entre les deux races, si dissemblables, qui se partageaient alors le nord et le midi de la France.

---

(1) Il faut ajouter aux romans de Frédéric Soulié : celui de Ch. Alfred Vidal : *Olivier de Termes, épisode de la guerre des Albigeois*. Paris, Dutertre, 1870, et aussi le livre de Ditandy ; *Lectures variées sur le département de l'Aude,* Carcassonne, Pomiès 1875, que nous citons parmi les romans parcequ'à côté de récits historiques l'auteur en a insérés qui sont de pure fantaisie. — V. également : les *Hérétiques de Monségur*. Paris, Dentu, 1827, 4 vol.



La plus populaire des dynasties féodales qui ont régné dans l'Aude est celle des *Trencavel*, qui posséda la vicomté de Carcassonne depuis Bernard Aton en 1083 jusqu'en 1209, époque où Simon de Montfort fit prisonner le malheureux Raimond-Roger.

Le souvenir de cette dynastie est encore si vivant dans la tradition populaire qu'il a effacé celui de toutes les autres. Les infortunes du dernier vicomte et les efforts de son fils pour reconquérir le domaine paternel, tentatives auxquelles les romans de Frédéric Soulié, si peu conformes qu'ils soient à la vérité historique, ont donné de nos jours un incontestable regain de popularité, se prêtent d'ailleurs à des effets dramatiques variés.

Une des traditions locales les plus persistantes au sujet de Raimond-Roger raconte qu'après avoir été enfermé par Simon de Montfort dans la *Tour Pinte*, il put s'évader sous un déguisement et, en se laissant glisser par le puits, qui, creusé dans l'épaisseur de la Tour St-Nazaire, a une ouverture dans les lices, arriver jusqu'à la poterne du Razès. Au moment où il allait franchir celle-ci, il fut reconnu par un soldat croisé et ramené dans sa prison où il expira peu de temps après. Le malheur est que ni la poterne du Razès, ni la Tour St-Nazaire n'existaient à ce moment, puisqu'elles font partie du système de fortifications construites par la Royauté.

La tradition populaire veut aussi que Raimond-Roger ne soit pas mort naturellement. Cette fois la légende est parfaitement d'accord avec la vérité historique. Le doute peut s'élever sur le point de savoir si le vicomte fut empoisonné ou assassiné, mais un document des plus autorisés

indique que sa fin fut le résultat d'un crime (*miserabiliter interfectus)* (1).

Dès que sa mort eut été constatée, Raimond-Roger fut considéré comme un martyr par les populations méridionales. De fait, comme le dit très bien M. Jeanroy, il y avait quelque chose de vraiment poignant dans le sort de cet héroïque jeune homme, le seul de tous les hauts barons du Midi qui se fut solidarisé avec son peuple, et qui, pris dans un guet-apens, venait de mourir, à vingt-quatre ans, au fond d'un cachot. (2).

Un troubadour inconnu de l'époque composa sur cet événement un *sirvente* qui nous est parvenu (3).

« Chacun pleure et plaint son dommage, son infortune et sa douleur ; quant à moi, hélas ! j'ai au cœur telle indignation et telle tristesse que mes jours ne suffiront point à regretter, à pleurer le vaillant, le vénéré, le preux vicomte de Béziers qui est mort, le chevalier le plus gracieux, le plus juste, le meilleur du monde... Ah ! grand Dieu, quel dommage ! Voyez ceux qui l'ont tué, qui sont, d'où ils viennent ! Maintenant nous avons perdu notre recours et notre garant. »

Que penser de la fière devise attribuée par Besse à Raimond Roger :

Qui be se defen
Bouno merce trobo. (4)

Outre que la langue en est absolument moderne, Besse aurait dû préciser où il l'a rencontrée.

---

(1) Lettre du pape Innocent III, l. 15, epist. 212. Pothast, n° 4655. — (*Histoire du Languedoc*, VI, 313 passim).

(2) Jeanroy. *La poésie provençale au moyen-âge.*

(3) Raynouard (*Choix de poésies originales des troubadours*, IV, 46).

(4) *Hist. des comtes de Carcassonne*, 136.

Ce n'est pas ici le lieu d'entamer une discussion au sujet de l'origine et de la signification du surnom de *Trencavel :* nous devons cependant en dire quelques mots.

Que ce surnom soit parfaitement historique, c'est ce que démontrent les documents contemporains qui l'orthographient *Trencabel* ou *Trenchabel* (1). Nous ne citerons que pour mémoire l'étymologie *Trencare avellanam* (2), casser une noisette, qui, d'ailleurs, n'a aucun sens. Nous préférons celle que Mistral tire tout bonnement de l'idiome d'Oc : « *Trenca bèu* ou *Trencavèu* s'est dit pour *trencarèu, trencaire*, (trancheur, pourfendeur), comme *barjavèu* ou *barjarèu* pour *barjaire* (3) ». Elle nous semble d'autant plus naturelle que le mot *trenca* existe encore aujourd'hui en langue d'Oc avec la même signification, et, qu'en outre, ce surnom correspond très bien au caractère batailleur de Bernard Aton qui l'a porté le premier.

* * *

Le spectre de *Garnaud* viendrait, durant les nuits d'hiver, rappeler aux habitants d'Espéraza la sanglante tragédie qui, en 1230, aurait amené le massacre des défenseurs du vieux bourg de *Sparazan*, massacre dans lequel aurait péri le seigneur du lieu, Guillaume Arnaud, par abréviation G. Arnaud. Couvert de draperies blanches, le fantôme erre dans son ancienne seigneurie, mais sans en dépasser les limites, marquées, d'un côté par le ruisseau de Rabanel, de l'autre par le ruisseau d'Antugnac.

---

(1) *Trencavelh* dans Jacme Mascaro (*Rev. Lang. Rom.*, *1890, 515*) : au reste le nom de *Trencavelh, Trenquavell,* paraît avoir été quelque peu répandu. (Mascaro, ibid).

(2) Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, V. 248.

(3) Mistral (*Trésor du Félibrige*).

Garnaud aurait même été aperçu en 1876, ajoute Fédié, qui nous raconte l'anecdote (1). Celle-ci serait intéressante, si l'historien avait bien voulu nous dire à quelle époque précise a eu lieu le siège d'Espéraza, durant la Croisade.

*
* *

A Conques persiste encore une tradition d'après laquelle les Croisés auraient massacré les habitants d'un faubourg aujourd'hui disparu et situé au-delà du pont de l'Orbiel sur la route de Carcassonne. Ils en auraient fait autant dans la ville après s'en être emparés.

Les documents contemporains sont absolument muets sur ces événements.

*
* *

On rencontre dans les récits de Pierre de Vaux-Cernay, un des historiens de la Croisade Albigeoise, le récit de certains miracles que nous allons énumérer rapidement. Il dit, d'abord, avoir appris des Croisés, qui avaient pris part au siège de Cabaret, vainement tenté, en 1210, « qu'une flèche hérétique ayant frappé un croisé à l'endroit où était portée l'image de la Croix, la flèche émoussée avait respecté le signe de la Sainte Rédemption (2) ». A propos du siège de Minerve, il mentionne deux autres faits miraculeux. Quand l'armée des Croisés arriva près du château, elle campa près d'une petite source. Aussitôt, la source se mit à grossir de telle sorte qu'elle put largement fournir de l'eau à tous les soldats ; cela dura sept semaines, c'est-à-dire autant que le siège ; mais sitôt le siège fini et

---

(1) *Le Comté de Razès et le Diocèse d'Alet.* Carcassonne, Lajoux, 1880, p. 229.

(2) *Hist. Albig.* 24.

l'armée partie, la source revint à son premier état et ne donna plus qu'un mince filet d'eau. Le second miracle fut la persistance que les flammes mirent à épargner les cabanes de bois dans lesquelles le Saint Office avait été célébré pendant le siège. En s'éloignant, les soldats de Montfort avaient mis le feu aux baraquements en planches qu'ils avaient construits pour se mettre à l'abri pendant les opérations militaires. Ils virent, avec une respectueuse surprise, que leurs baraquements flambaient dans un incendie si violent qu'il eut pu détruire toute une ville et que les frêles cabanes sanctifiées par l'accomplissement des Saints Mystères, restaient intactes au milieu des flammes (1).

Dans la *Chanson de la Croisade Albigeoise,* Guilhem de Tudèle s'exprime ainsi, à l'occasion du siège de Carcassonne :

Aujatz quinha vertut i fe donc Domni-Dieus :
Que li arcbalestiers qui eran el (s) tors montetz
Can cujan en l'ost traire no i vait l'un a maitetz :
Li cairel de lor arcs lor cason els fossetz.
Certas eu auzi diire e sai qu'es veritetz
Que anc corbs ni votors ni auzels c'anc nasques
No volet en la ost en tot aisel estetz..... » (2)

Ailleurs, il raconte une anecdote se rattachant à la croyance très répandue au moyen-âge, qui tirait des augures du vol des oiseaux :

(1) *Hist. Albig.* 37. Au chapitre suivant, il raconte le miracle des croix flamboyantes, survenu à Toulouse.

(2) P. Meyer. *Chanson de la Croisade*, strophe 25 : « Ecoutez quel miracle fit là Dieu Notre Seigneur ; les arbaletriers, qui sont montés sur les tours de Carcassonne, pensent tirer sur les Croisés et nul ne tire à mi-chemin ; les flèches de leurs arbalètes tombent dans les fossés. J'ai ouï dire aussi et je sais que c'est vérité, que corbeau, ni vautour, ni nulle autre espèce d'oiseau ne vola sur l'armée des Croisés durant tout cet été... ».

Can mosenher Bochartz e cel que ab lui van
Venon al Castel nou, don se moc un alban
Que venc de vas senestre sai a la destra man
E anec tan can poc encontra sus volan.
Donc dits Martis Algaïs : « — Sira, per san Joan !
Coment que lo plaitz prenga, nos sirem sobiran..... (1).

Mais laissons ces imaginations de chroniqueurs, évidemment inspirées par le désir de montrer la bonté de la cause qu'ils défendent.

*
* *

Une singulière tradition orale a persisté relativement à Amaury, fils de Simon de Montfort. On sait qu'il n'hérita point des hautes capacités ni de l'énergie de son père. Dès la mort de ce dernier il se sentit débordé et s'empressa de céder ses droits héréditaires, moyennant compensation, au roi de France qui ne demandait pas mieux que de les faire valoir lui-même. Cette faiblesse de caractère n'est pas oubliée dans le pays s'il faut en croire ceux qui pensent que le sobriquet languedocien *Amorri* « imbécile, facile à surprendre » est un souvenir du nom d'Amaury.

*
* *

Un journal Carcassonnais (2) a gravement raconté la pseudo-légende suivante : « Le nom du faubourg Laraignon en cette ville provient du chevalier Laraignon qui se signala par sa conduite héroïque lors de la prise de

(1) Strophe 95 : « Quand Monseigneur Bouchart et ceux qui l'accompagnent, arrivent à Castelnaudary, alors se leva un hobereau blanc, qui vint de la gauche vers la droite, et alla s'élevant au vol de toutes ses forces. — Et Martin Algaï dit : Sire, par St Jean, quoi qu'il arrive nous serons vainqueurs !... ».

(2) L'*Aude*, journal des progrès, 27 décembre 1837.

Carcassonne par Simon de Montfort. A cette époque, le chevalier Laraignon possédait un château-fort construit en haut du faubourg de ce nom, sur la partie la plus élevée de la rive gauche de l'Aude. Lorsque les habitants de la Cité abandonnèrent leurs murailles après que le vicomte Roger eut été fait prisonnier, Laraignon en amena un grand nombre dans son château qui communiquait par des souterrains à la Cité. Montfort vint bientôt l'y assiéger ; il s'y défendit avec la plus grande intrépidité. Mais comprenant qu'il ne pourrait résister longtemps, il se rendit seul avec quelques chevaliers après avoir assuré la fuite de ceux qu'il avait voulu protéger. Le chef des croisés voulait lui faire grâce ; mais le légat Arnaud le tua de sa main et les croisés massacrèrent ses compagnons. »

L'auteur s'est livré là à une belle et bonne mystification. Outre que cette histoire est en contradiction avec tous les récits historiques de la Croisade, le nom de Laraignon est tout simplement celui d'un laveur de laines qui, au commencement du XVIIIe siècle, possédait des terrains à cet endroit (1).

. ˙ .

Jusque vers le milieu du XIXe siècle une curieuse cérémonie précédait, à Castelnaudary et à Avignonet, celle du feu de St Jean. Le soir, vers neuf heures, lorsqu'on avait vu sept feux de charbonniers allumés sur la *Montagne-Noire* (2), un certain nombre d'habitants, revêtus d'une cagoule blanche, une torche allumée à la main, se formaient en cortège à la suite d'un joueur de fifre qui jouait la *Marche*

---

(1) Mahul (*Cartulaire de Carcassonne*, VI, 2e partie, 378).

(2) Pourquoi ces feux ? Parce que c'est au moyen de signaux de ce genre, et d'après leur nombre, que correspondaient, dit-on, les Albigeois, au temps de Montfort.

de Simon de Montfort. Une légende, greffée sur cet usage, veut que cette procession ait été une protestation silencieuse contre les atrocités commises pendant la Croisade par Simon de Montfort et ses soldats.

Il nous a fallu toute l'autorité qui s'attachait à la parole de M. Edilbert de Teule, duquel nous tenons ces renseignements, pour nous décider à faire figurer à cette place une telle interprétation d'un usage qui peut bien n'avoir été, en somme, que la sortie annuelle d'un cortège de pénitents ; comme du reste le laisse supposer Guilhe, qui en sa qualité de chanoine défroqué à la Révolution, est très au courant des solennités religieuses de son pays (1).

Le baron Trouvé donne à cet usage une origine toute différente de celle que lui attribue M. de Teule : « La ville de Castelnaudary a conservé une coutume qui remonte, suivant la tradition, à l'époque de la conquête de Simon de Montfort. De temps immémorial, tous les corps de métiers de cette ville, précédés de leurs bannières, font partie de la procession de la Fête-Dieu. Chaque pavillon est surmonté d'un attribut de la profession à laquelle il appartient ; de chaque côté de ce pavillon sont deux bergers de la Montagne-Noire, jouant sur la cornemuse une marche qu'on appelle dans le pays la *Marche de Simon de Montfort.* Ce général ayant remporté une victoire sur les troupes de Raimond, comte de Toulouse, entre St-Martin-Lalande et Lasbordes, sans doute au temps de la Fête-Dieu, on fit, pour en éterniser la mémoire, une procession solennelle, dans le cours de laquelle il est naturel de penser qu'on joua la marche de l'armée victorieuse. Il paraît que les paysans et les bergers s'étaient réunis pour combattre avec les croisés. Cette marche s'est conservée jnsqu'à nos jours.

---

(1) *Histoire de Toulouse et du Lauraguais*, Bordeaux, Guizonnier 1837, p. 60.

M. de Guibert l'employa, dit-on, dans sa tragédie du *Connétable de Bourbon*, représentée sur le théâtre de Versailles (1).

*
* *

En 1836, le hasard fit découvrir à la Fonde, aux environs de Lastours, deux cavernes renfermant l'une quinze, l'autre trente-deux squelettes. Cros-Mayrevieille a publié un mémoire dont la conclusion est que ces cadavres ont été déposés là par les Albigeois à l'époque de la publication des statuts du comte Raymond VII de Toulouse contre les hérétiques (1233). Il ajoute que ces deux cavernes ne doivent pas être les seules et qu'on pourrait en trouver d'autres. (2).

La théorie du savant auteur de l'*Histoire de la Vicomté de Carcassonne* est séduisante ; mais elle ne s'appuie que sur des considérations générales.

*
* *

Le rôle considérale joué par St Dominique dans les événements de la Croisade Albigeoise, la fondation accomplie par lui, en 1206, du monastère de Prouille devaient empêcher son nom d'être oublié par les populations de l'Aude. Aussi trouve-t-on dans ce pays le souvenir de plusieurs miracles destinés à certifier le caractère providentiel de sa mission.

Pierre de Vaux-Cernay raconte que le jour de la fête de St Jean-Baptiste, des paysans, qui considéraient ce saint comme un faux prophète, n'avaient point voulu chômer et

---

(1) *Statistique de l'Aude*, Paris, Didot, 1818, p. 387. — *Le Connétable de Bourbon* fut joué en 1778.

(2) *Mémoire sur les cavernes tumulaires de la Fonde*. (Extr. des *Mém. Soc. Archéol. du Midi de la France*, III. 129).

coupaient leurs blés. St Dominique, passant près de là, leur reprocha leur faute. Aussitôt les gerbes de blé furent teintes de sang. La tradition locale de Montréal veut que ce miracle se soit produit près de cette localité, au domaine de la Tour, à l'endroit appelé St Jean. On y voyait jadis une chapelle démolie en 1794. (1).

Quelque temps après le miracle des *moissons sanglantes*, Dominique provoqua à Fanjeaux une conférence publique et contradictoire avec des prédicateurs hérétiques. Son mémoire fut présenté, au nom des catholiques, aux juges du débat. Ceux-ci, n'ayant pu parvenir à se mettre d'accord, décidèrent de soumettre le mémoire de Dominique et le mémoire adverse à l'épreuve du feu. Cela se passait dans la grande salle de l'habitation seigneuriale de Guillaume de Durfort. Au fond de la salle se trouvait une vaste cheminée dans laquelle flambait un feu ardent ; on y jeta les deux écrits. Tandis que le mémoire des hèrétiques était anéanti rapidement par les flammes, le mémoire de Dominique s'élança hors du feu ; on l'y rejeta par trois fois ; trois fois il s'en échappa « lancé, dit un très ancien manuscrit de Prouille, par l'invisible main du Tout-Puissant sur la poutre qui forme le manteau de la cheminée et où il laissa trois traces profondes de brûlure, qu'on voit encore. » (2). Un répons de l'office de St Dominiqne mentionne ce prodige.

Verbum vitæ dùm palàm promitur
Surgunt hostes, liber conspicitur.
Ter in flammas libellus traditur,
Ter exivit illœsus penitus.
Favent omnes : sic error vincitur,
Fides extollitur.

---

(1) P. de Vaux-Cernay *Hist. Albig.* 3. — La plupart de ces miracles sont reproduits dans l'*Histoire de N. D. de Prouille*, par une religieuse (?) Grenoble, Baratier, 1898.

[2] Percin [*Monum. convent. Thol.*]. — P. de Vaux-Cernay [*Hist. Albiq.* 7]. — Balme et Lelaidier [*Hist. Diplomatique de St-Dominique*, t. I, 119].

Le 22 Juillet 1206, Dominique ne sachant encore où il fonderait le monastère de Prouille s'était arrêté, en invoquant la Vierge Marie, à l'endroit appelé depuis le *Segnadou* (1). Tout à coup un globe lumineux apparaît dans le ciel et s'arrête au-dessous de l'église de Prouille ; le lendemain et le surlendemain le globe de feu reparaît, erre quelques instants dans la nue et s'arrête au même endroit. Dominique, voyant dans ce prodige l'indication de la volonté céleste, décide d'établir une maison religieuse à côté de l'église de Prouille.

Se voyant un jour, à Montréal, entouré par une grande foule qui écoutait ses prédications, il reconnut, par une inspiration du ciel, le meurtrier de Pierre de Castelnau ; mais celui-ci se déroba par la fuite à toutes les recherches (2). Une autre fois, pendant qu'il se rendait de Prouille à Fanjeaux, il fut suivi par de jeunes hérétiques qui voulaient le poignarder. Mais quand ils l'eurent rejoint, soit horreur de leur crime, soit qu'ils fussent impressionnés par la sérénité des traits de l'apôtre, ils hésitèrent et lui confessèrent leur dessein. Le chemin où eut lieu la rencontre de Dominique avec ces jeunes gens, s'appela depuis le chemin du Sicaire (*dal Sicari*).

---

[1] Du latin *signum Dei*, le signe de Dieu. En 1423, Jean Sesale, curé de Fanjeaux, laissa une maison située *ad signatorium*. [Testament de J. Sésale, publié par P. Laurent in *Mem. de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, t. v. 277]. — D'après une tradition orale, peu répandue d'ailleurs, le *Segnadou* serait appelé le *Sannadou* [l'abattoir], allusion aux excès commis par les Croisés contre les Albigeois. Peyrat, *Histoire des Albigeois*, Paris, Lacroix, 1870, t, II, p. 122.

(2) Salvan, *Hist. de l'Eglise de Toulouse*, t. II, 398.

CHAPITRE HUITIÈME

LÉGENDES CHRÉTIENNES (1)

Arrondissement de Narbonne

Parmi les légendes conservées par la tradition orale, au sujet de St Paul Serge, le célèbre apôtre Narbonnais, certaines ont pour théâtre l'étang de Bages. Sur ses bords on montre un rocher portant la trace des deux pieds et du bâton du Saint, qui y aborda pour évangéliser la contrée (2). C'est sur ce même étang que, pour montrer le signe providentiel de sa mission, il fit une pêche miraculeuse, dans une embarcation qu'il avait creusée avec son couteau, à même d'un rocher plus dur que le granit, le tout en moins de temps qu'il ne faut pour le raconter (3).

Dans un manuscrit, qui paraît aujourd'hui perdu (4), il est dit que Charlemagne ayant voulu visiter son tombeau « le sépulcre s'ouvrit et découvrit le corps du Saint aussi intact que s'il fut mort à l'heure même. » On ajoute qu'un évêque de Narbonne, ayant voulu faire déplacer ces précieuses reliques, « un jour que les ouvriers chargés de ce

---

(1) Nous ne cherchons pas à distinguer les miracles *approuvés* et les autres. Nous ne voulons que rappeler ceux qui sont plus ou moins conservés par la tradition populaire.

(2) Entre Peyriac et Estarrac.

(3) Birat, *Poésies Narbonnaises*, I, 4[illegible]7.

(4) Cité dans celui de Guillaume Lafont, *Hist. des Archevêques de Narbonne,* 3 vol. in fol. possédé récemment par P. Lafont, architecte à Narbonne. V. *Bull. Comm. Archéol. de Narbonne,* II; 88. — *Courrier de Narbonne* 9 Décembre 1886.

travail étaient occupés hors de l'église, Dieu envoya des anges de sa gloire et leur fit mettre le corps de son élu au même endroit où on le voit présentement, honoré et révéré par le peuple de Narbonne. Ce qui arriva le 27 Juillet de l'an 1265. » (1)

Nous trouvons dans le poème d'*Aymery de Narbonne,* l'écho d'une tradition locale d'après laquelle Charlemagne aurait fondé l'église de St Paul.

Un biau mostier font fere et conpaser
Et les autieus beneir et sacrer,
Puis i ont fait establir et poser
Un arcevesque, sans plus de demorer
Por Damedeu servir et ennorer.
Si i fist Charles offrir et présanter
Le chief Saint Pol, ce dit en sanz fauser
Qu'il fit d'Espengne avec lui aporter [2].

La chanson ne parle que d'un monastère (mostier), mais une antique tradition, rappelée par la *Gallia Christiana*, mentionne expressément la fondation de l'église de St Paul par Charlemagne (3). La tradition a évidemment influé sur la chanson. Charlemagne avait, paraît-il, l'intention de donner à la cathédrale St Just et St Pasteur les reliques de ces saints qui se trouvaient en Espagne, mais il ne put réaliser ce désir; c'est là, sans doute, ce qui a donné lieu à la légende du transport des reliques de St Paul, d'Espagne

(1) A cette époque Maurin était Archevêque de Narbonne. — Mas Latrie, *Trésor de Chronologie* .

(2) Strophe XXXVII.

(3) Selon dom Vaissette cette église remonte à l'époque des Wisigoths ; au reste, elle est mentionnée dans un plaid de 782 entre Milon, comte de Narbonne et Daniel archevêque. (*Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. I, preuves, n° V.)

à Narbonne, alors qu'il est avéré que St Paul mourut dans cette ville et que ses restes y demeurèrent (1).

⁂

La cathédrale St Just, elle aussi, aurait été fondée par Charlemagne ; c'est là, comme pour l'église St Paul, une de ces nombreuses traditions qui attribuent à l'illustre Empereur les fondations pieuses de Pépin le Bref, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. Ee effet, un diplôme de Charles le Chauve, daté de 844, nous apprend que Pépin le Bref avait été un des bienfaiteurs de l'église de St Just (2).

⁂

Le jour où Saint Selve découvrit dans l'abbaye de St Acheul, le corps de St Firmin, originaire de Narbonne, les arbres se chargèrent de feuilles et de fleurs bien qu'on fut au cœur de l'hiver (3).

⁂

La source de N.-D. de Fontfroide a donné son nom au célèbre monastère, tombeau des anciens vicomtes de Narbonne. Elle était réputée pour guérir les fièvres fréquentes dans ce pays encore marécageux (4).

⁂

---

(1) *Hist. Francorum*, l. 28.

(2) Sur ces attributions traditionnelles de fondations d'Eglise par Charlemagne, Quicherat, *Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 354).

(3) Sabarthès, *Revue des Pyrénées*, 1891.

(4) Sabarthès, *loc. cit.*

Au siècle dernier, les Narbonnais se rendaient en pélerinage, lors des sécheresses persistantes, près d'un puits situé sur le chemin qui va de Narbonne au domaine de Lunes. On emportait la tête de St Sigismond, conservée dans l'église Lamourguier. Dès que le chef du saint était approché du puits, selon les uns, ou même jeté dans le puits, selon d'autres, une pluie abondante venait ramener la fertilité dans la région (1).

Arrondissement de Carcassonne

Saint Saturnin étant venu prêcher la foi chrétienne en cette ville fut mis en prison par le gouverneur païen et délivré par un ange (2). Il aurait été enfermé dans une des tours de la Cité (3), près de laquelle les habitants construisirent un oratoire transformé plus tard en une grande église qui fut la paroisse Saint-Sernin.

.˙.

La légende de St Gimer de Carcassonne (4) est un peu banale en ce sens qu'elle a été prêtée à bien d'autres sous des formes diverses. Fils d'un boulanger, St Gimer distribuait aux pauves du pain qu'il prenait en cachette à son père et qu'un ange remplaçait à mesure. Une ancienne chanson, composée à son sujet, est encore aujourd'hui très populaire. En voici les deux premières strophes :

---

(1) Sabarthès, *loc. cit.*

(2) Besse (*Histoire des Comtes de Carcassonne*, 34) d'après d'Estellat.

(3) Tour du Sacraire de St-Sernin.

(4) La date de son épiscopat est très controversée. L'ancienne église de St-Gimer, dont la façade paraît dater du XVIIe siècle, aurait été construite sur l'emplacement de sa maison paternelle ; au-dessus de la porte est un écusson aux armes des évêques de Lestang.

I

San Gimer qu'ero'n oneste home
Tretzieme abesque de Ciutat
Prego Dius per la Barbacano
Et per Guillaume Soulayrac (1).

II

Li bases que soun al parterro
Se flouriran aquest'iber ;
Les pourtaren a la capèlo
Al serbici de San Gimer (2).

. ˙ .

L'énigmatique St Stapin, évêque de Carcassonne, qu'on a voulu identifier avec l'évêque Etienne dont le pontificat eut lieu vers l'année 683 (3), garde encore de fidèles dévots qui vont en pélerinage en son honneur à Ventenac-Cabardès. Des miracles se seraient accomplis par son intercession ; le rituel de l'évêque de Bezons leur reconnaît un caractère quasi-authentique (4).

. ˙ .

Le petit village d'Aragon, voisin de celui de Ventenac, a pour patron St Loup ; on y montre l'empreinte du pied fourchu de Satan qui, étant venu tenter le saint, frappa violemment la pierre en voyant ses efforts impuissants (5).

---

(1) La famille Soulayrac prétend descendre de St-Gimer.

[2] Paroles et musique notées par Mahul [*Cartul. de Carcassonne*, V, 398. — L'air paraît ancien.

[3] Rouch, *Mémoire sur St-Stapin*. Carcassonne, Polère, 1867, fait venir *Stapinus* de *Stephanus*, d'après la *Gallia Christiana*.

(4) *Rituel de Carcassonne*, Paris Guérin, 1764, XI et XII ; mais il distingue Etienne et Stapin

(5) Tradition orale.

. ˙ .

Bougès nous raconte un événement miraculeux assez surprenant pour l'époque où il se serait produit. « En 1544, le Calvinisme commençait à s'introduire à Carcassonne et y avait fait des adeptes par les prédications d'Antoine Duguïn. Martin de St-André, alors évêque de Carcassonne, ordonna, pour relever la foi des habitants, une procession générale. Cette procession se rendit à l'église des Augustins où était conservé le St Suaire, rapporté à Carcassonne de St Jean d'Acre ou de Ptolémaïde, à l'époque des Croisades, par deux religieux Augustins. L'évêque coupa un fragment de la précieuse étoffe et la déposa sur un feu allumé dans ce but ; par deux fois elle s'éleva en l'air sans être brûlée ; à la troisième, ce furent les charbons eux-mêmes qui se séparèrent avec une impétusoité et un bruit extraordinaires, pendant que l'étoffe aussi entière et aussi saine qu'auparavant volait en l'air à la vue des assistants. » (1).

. ˙ .

Le culte de N.-D. du Cros est authentiquement constaté depuis sept siècles au moins. « Au levant de l'église, on trouve, adossées à la montagne, taillée à pic, trois arcades de plein cintre appelées *Las Capeletos*, où sont placées trois statues de la Vierge, de St Joseph et de St Jean le disciple. La tradition veut que là soit la première origine de la dévotion du Cros. Sous ces petites chapelles existe une petite grotte avec une table de pierre, où les uns voient un dolmen, les autres un autel sur lequel on sacrifiait aux statues placées dans les trois niches. Cependant à mesure que la dévotion des peuples vint à grandir, on éprouva le besoin d'ériger un plus vaste sanctuaire ; celui-

(1) *Histoire de Carcassonne*, 504

ci fut construit sur l'autre rive du torrent appelé *rec dal Sou*, qui va se jeter dans l'Argentdouble auprès de Trausse. En quittant l'église du Cros on trouve une porte fermée par une barrière, surmontée de deux petits obélisques en marbre rouge, et sur le mur quatre groupes en pierre, représentant des loups qui enlèvent des brebis. La tradition locale veut qu'il y ait eu là des bergeries et que ce soit à une pieuse bergère qu'ait été remise (par la Vierge), sur le bord de la source vive qui sort du rocher, l'écuelle, ou coupe miraculeuse, dans laquelle on boit de cette eau (1).

Arrondissement de Castelnaudary

Le culte des Saintes Puelles a été fort répandu, de tout temps, dans certaines régions méridionales (2). Ces vierges recueillirent le corps de St Saturnin, après son martyre à Toulouse, le mirent dans un cercueil de bois et l'ensevelirent pendant la nuit. Exilées pour ce fait par le gouverneur païen de Toulouse, elles se réfugièrent à *Recaudum* (3) où elles vécurent et moururent en odeur de sainteté. Il paraît qu'avant la Révolution on conservait à St Etienne de Toulouse, un livre de prières en leur honneur. On y lisait que les Saintes Puelles étaient natives d'Huesca en Espagne, et filles d'un roi du pays, qu'elles avaient deux têtes sur un seul corps, deux jambes et quatre bras (4).

---

(1) Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. IV, 161 .

(2) Abbé Rous, *Hist. des Stes Puelles et de leur culte*, Perpignan, Latrobe, 1876 .

(3) Aujourd'hui *Le Mas Stes Puelles*.

(4) Catel, *Mémoires de Languedoc*, 821 . — Cayla et Paviot. *Hist. de la ville de Toulouse*, Toulouse, 1839, p. 43.

A trois kilomètres à peu près du bourg de St-Papoul, où subsistent encore les ruines de l'évêché de ce nom, une source d'eau vive marque l'endroit où St Papoul aurait subi le martyre. Un manuscrit latin du xve siècle (1) raconte que « le Sénat de Toulouse envoya ses appariteurs qui se saisirent en cachette du bienheureux Père Papoul et lui firent subir la décapitation. Lorsqu'il vit le glaive des appariteurs, Papoul appuya ses mains et ses genoux sur une pierre qui se trouvait au-devant de lui, et à l'instant les traces de ses mains et de ses genoux s'y imprimèrent d'une manière sensible. Quand sa tête eût été tranchée, il jaillit une source d'eau vive, à l'endroit où, après sa décollation, le saint Martyr, portant cette tête dans ses mains, parvint, sous la conduite de Dieu et avec l'aide des anges, et où il déposa son fardeau. De cette source part un ruisseau qui coule jusqu'au lieu où s'élève l'église qui porte le nom de St-Papoul... »

La croyance des personnes du pays voit dans la fontaine une pierre rouge, qu'on dit devoir sa couleur au sang du martyr. De plus, les anciennes traditions locales soutiennent qu'au même endroit existerait aussi le tronc de bois sur lequel le saint aurait reposé sa tête au moment du supplice. Ce tronc aurait même été vu, il y a un demi-siècle, rouge encore du sang de St Papoul ; mais depuis, il s'est, dit-on, couvert de mousse (2).

La fontaine de St Papoul était considérée comme miraculeuse au xive siècle ; elle guérissait toutes les maladies. Elle obtint grâce aux yeux de la sévère inquisition de Toulouse, qui, dans une curieuse procédure de l'époque (3)

(1) Publié par Hennet de Bernoville, *Mélanges concernant l'évêché de St-Papoul*, Paris, Lainé, 1863.

(2) Hennet de Bernoville *loc. cit.* .

(3) H. de Bernoville *ibid.*

la recommandait aux croyants, tandis qu'elle condamnait, sous peine d'excommunication, l'usage d'une autre source miraculeuse appelée Fontaine des Plaines, au diocèse de Mirepoix (1).

.·.

Dans le diocèse de St Papoul reposait, selon le manuscrit déjà cité, le corps du bienheureux Raimond, chevalier de l'ordre de Jérusalem, issu de la maison des seigneurs de Bruguières au diocèse de Castres. « Raymond passa dans la ville sainte de Jérusalem qui était alors au pouvoir des chrétiens ; il fut fait captif par les gens du Soudan et conduit à Babylone. Ayant obtenu les bonnes grâces du souverain il fut chargé de la distribution du pain dans le palais. Un jour que son maître était assiégé dans une ville au-delà des mers et que le pain manquait à l'armée chrétienne qui faisait le siège, on vit le bienheureux Raymond

(1) La chapelle de S[t]-Papoul, rouverte au culte en 1818 par Monsieur de la Porte, évêque de Carcassonne, est redevenue un lieu de pélerinage. Les pélerins chantent un cantique languedocien attribué à l'abbé Cazaintre, qui fut curé de S[t]-Papoul, et dont voici la dernière strophe :

Toun toumbel dins un loc salbaché
Nous restera pas oublidat ;
Quad an bendren à l'armitaché
Ount toun sant noum es imbouquat (bis).
Plès de ta memorio,
Papoul, nostro glorio
San Martyr, patroun piétadous,
Proutegeo nous, proutegeo nous !

Faisons remarquer, en passant, les nombreux *gallicismes* dont ces vers sont émaillés. Très fréquents chez les poètes languedociens de la première moitié du XIX[e] siècle, ils gâtent souvent des morceaux très présentables.

porter des pains en guise de pierres, les jeter aux chrétiens sous forme de pierres dont ils avaient l'apparence aux yeux des gens du Soudan, et par là le courage des chrétiens s'accrut encore. » (1)

⁂

La fontaine de Ste Camelle où les Albigeois auraient précipité la sainte de ce nom était, aux xvii[e] et xviii[e] siècles, très en faveur auprès des femmes en couche ; elle avait aussi la vertu de guérir les ophtalmies (2).

Arrondissement de Limoux

Notre-Dame de Marceille, près Limoux, a été depuis plusieurs siècles, peut-être depuis le xii[e], un lieu de pèlerinage des plus suivis. L'origine de ce sanctuaire a fait l'objet d'une légende qui se répète encore dans la tradition populaire. Un paysan voyant ses bœufs s'arrêter au milieu d'un champ qu'il labourait au lieu dit *Marceille* et refuser obstinément d'aller plus loin, eut l'idée de creuser un trou. Il y trouva une statuette en bois représentant la Vierge Marie et l'emporta chez lui. Le lendemain il constata que la statue était revenue seule à l'endroit où elle avait été découverte. Ce fait s'étant renouvelé plusieurs fois, quel-

---

(1) Hennet de Bernoville, *loc. cit.*. — Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France*, p. 261, parle aussi d'un Raimond, des environs de Toulouse, qui fut fait prisonnier par les Sarrasins. Ce doit être le même ; mais son histoire est racontée avec plus de sens critique.

(2) Le 21 avril 1662, la princesse de Conti s'y rendit pour accomplir un vœu fait pendant un laborieux accouchement. Le 3 novembre 1672, le cardinal de Bonzy, archevêque de Toulouse, y célébra la messe sur l'invitation de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis xiv, qui avait fait un vœu dans les mêmes conditions.

ques personnes y virent l'intervention de la volonté céleste et décidèrent d'élever un oratoire pour y placer la statue, qui prit, dès lors, le nom de Notre-Dame de Marceille (1). On le voit, cette légende est très banale ; on au sujet de plusieurs sanctuaires devenus des lieux de la retrouve pélerinage à la Vierge (2).

---

(1) Lasserre. *Hist. du pélerinage de N. D. de Marceille*. Limoux, Talamas, 1891. — L'alleu de Marceille et de Pomas, *Allodium de Marcilia et de Pomari* paraît au VIIIe siècle. Quant à l'église, elle figure dans un acte de 1277, *in terminio Santæ Mariæ de Marcellano*.

(2) Montserrat (Espagne), N. D. de la Livinière (Aude), N. D. de Tongres, etc...

CHAPITRE NEUVIÈME

MONUMENTS LÉGENDAIRES

Nous appelons ainsi les monuments auxquels sont attachées des légendes ou des traditions populaires.

Citons, tout d'abord, les vieilles pierres mystérieuses, auxquelles on a attribué longtemps le nom absolument impropre de monuments *Celtiques* ou *Druidiques* (1). Elles ont donné lieu partout à de fantastiques récits, à des croyances plus ou moins bizarres.

Nous connaissons les légendes qui ont attaché le nom de Roland aux dolmens de Villeneuve-les-Minervois et de Pépieux.

Aux environs du village de Malves, près Carcassonne, se trouve un *menhir* qui a reçu dans le pays le nom de *peiro ficado*, pierre plantée. Les habitants du village racontent qu'on a essayé plusieurs fois de sonder la terre autour d'elle et qu'on n'a jamais pu en rencontrer l'extrémité. Ils affirment aussi qu'il y a un demi-siècle elle était à peine à hauteur d'homme, alors qu'elle mesure aujourd'hui cinq mètres de hauteur. Elle grandit toujours, dit-on, soit que le terrain se déprime autour d'elle, soit, selon la

---

(1) Il est reconnu aujourd'hui que les dolmens, menhirs, et autres mégalithes, n'ont aucun rapport avec les Celtes ni avec la religion druidique. Le Druidisme, d'ailleurs, n'a jamais été connu ni pratiqué dans la Gaule méridionale. Desjardins (*Géographie de la Gaule Romaine*, II, 514. — Fustel de Coulanges (*Institutions Politiques de l'ancienne France*, I, p. 3, édition Jullian). — S. Reinach (*Revue Archéologique*, 1893).

tradition locale, à cause d'une vertu secrète et surnaturelle qu'elle possède (1).

Non loin de Rennes-les-Bains, les touristes connaissent la *Pierre Tremblante*, énorme granit placé dans une excavation de pierre par un singulier caprice de la nature (2). La poussée de la main d'un enfant suffit à mettre en mouvement cette pierre colossale. D'après une croyance qui tend à disparaître c'est le diable en personne qui l'aurait apportée ; en agitant la pierre on peut évoquer l'esprit du mal, à condition d'avoir un pacte à lui proposer (3).

Le menhir de St Polycarpe est moins connu. La tradition populaire raconte qu'un géant appelé *Marre* l'avait arraché à la *Roco de broundo*, non loin de là, pour la lancer sur le village d'Alet, situé à sept kilomètres ; mais dans le trajet la pierre heurta le sommet de la montagne et s'y planta solidement (4).

*
* *

Tout le monde connaît les *Pierres de Naurouse* situées à l'endroit où le Canal du Midi, à son entrée dans le dépar-

---

(1) Verguet, *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, II, 247. — Sicard, *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, II, 65.

(2) On a voulu y reconnaitre un monument mégalithique, mais c'est tout simplement un bloc erratique. Dr Gourdon, *Stations thermales de l'Aude*, 397. — Aux environs de Brousse [canton de Saissac] existe une pierre tremblante du même genre.

(3) Conformément à ce que nous avons constaté plusieurs fois la Vierge a remplacé divers mythes anciens. Ainsi on suppose que la *Roche branlaire*, près du hameau de Mont la Côte (Tarn), a été apportée par elle. Dans l'Aude, les paysans croient plutôt à l'esprit malin, aux fées ou aux génies souterrains qu'à la Vierge ou aux anges.

(4) Sauvère, *Mém. de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, VII, 163.

tement de l'Aude, reçoit les eaux que la rigole de la plaine lui amène du bassin de St Ferréol. Elles forment actuellement le piédestal de l'obélisque élevé, en 1825, par les descendants de Riquet, à la mémoire de leur aïeul (1), et se composent de trois quartiers de poudingue tertiaire. Vues par le côté du levant, elles offrent des fissures assez profondes qui les font paraître divisées en sept compartiments ; mais, en réalité, elles comprennent trois roches parfaitement distinctes.

Les Troubadours en ont fait mention à la fin du XII[e] siècle sous le nom de Pierres d'Alzonne. Raimond de Miravals les invoque au lendemain d'une trahison féminine.

Mi dons es a semblan de leona !
Ar saï que s tocan las Peiras d'Alzona
Pus premiers pot intrar selh que mais dona !

« Ma dame est semblable à une lionne ! Je sais maintenant que les pierres d'Alzonne se touchent, puisque celui-là peut entrer qui donne davantage ! » A la fin de la chanson le trait revient plus cruel encore : « Chanson, rends toi auprès de mon plus loyal (ami), et dis lui que je sais une dame à vendre. »

Chanso vai-t-en a mon plus lial rendre
E diguas li qu'ieu sai dona a vendre (2).

Un autre Troubadour, Pierre de Cazals (ou de Cahors), exprime à peu près la même pensée, mais il s'en faut qu'il soit aussi mordant : « Je pensais, dit-il, qu'on lèverait les

(1) Géographiquement les pierres sont dans la H[te] Garonne, mais les traditions qui les concernent sont si répandues dans le Lauraguais Audois que nous ne pouvions pas ne pas en tenir compte.

(2) Chansoneta faraï... Bib. N. mss. 856, f° 84.

pierres d'Alzonne, l'une vers Paris, l'autre vers Tolède, avant que pour cela elle me devint méchante et trompeuse...»

Qu'ans cugey levesson las Peyras d'Alzona
L'una vers Paris, e l'autre vers Toleta
Qu'ella, per aisso, m fos mala ni fellona... » [1]

Au XVI[e] siècle Jacques Gaches raconte qu'en 1563, Charles IX visitant le Languedoc « eut la curiosité d'aller voir les trois pierres qu'on appelle de Naurouse, qu'on prétend avoir été mises par une dame qui dit que lorsque ces trois pierres viendront à se rejoindre, toute vergogne serait perdue au monde et le jour du jugement arriverait après (2). » Au XVII[e] siècle Catel s'exprime ainsi : « Ces pierres ont été jetées par une femme, nommée Naurouze, disant que quand elles viendraient à se joindre, les femmes perdraient toute honte et vergogne (3). »

Actuellement elles sont l'objet de plusieurs dictons :

Quan las peiros de Naurouso saran atrapados
Filhos et fennos saran abandounados.

—

Quan las peiros de Naurouso se juntaran
Filhos e fennos s'abandounaran.

—

Quan las peiros de Naurouso se toucaran
Fennos e filhos se debergougnaran.

—

[1] D'una leu... Bib. Nat. mss. 856, f° 246. — Les deux textes sont cités par Raynouard [*Lexique Roman*, II, au mot *Alzona*]. — Rochegude [*Glossaire occitanien*] traduit *Peira d'Alzona*, pierre de touche C'est une erreur évidente.

[2] *Mémoires sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc*, édition Pradel. Paris, Sandoz, p. 45.

[3] *Mémoires de Languedoc*, III, 414.

On le voit, ces dictons procèdent du même ordre d'idées que celui qu'évoquaient Raimond de Miravals et Pierre de Cazals. Cela seul suffirait à montrer que les *Pierres d'Alzonne* et les *Pierres de Naurouse* sont une seule et même chose, et que les croyances qui les concernent sont anciennes. Si quelques doutes pouvaient subsister à cet égard, la démonstration péremptoire du Docteur Noulet suffirait à les faire disparaître : « Rien, dans la petite ville d'Alzonne, ne se prêtant à une identification, faute de toute trace de pierres digne de remarque, force m'était de me rejeter sur Naurouse, pensant que ce lieu avait pu, dans les temps passés, porter le nom d'Alzonne. Il me fut démontré qu'il en avait été ainsi. Une vieille chapelle, située au pied de la colline que surmonte le village de Montferrand, est désignée sous le vocable de St-Pierre d'Alzonne ; tout auprès existe la fontaine d'Alzonne, très anciennement bâtie ; il y a aussi une terre de ce nom dans ce même quartier qui touche à celui dit aujourd'hui de Naurouse. Tout, dès lors, était favorable à l'opinion que la butte et les pierres célèbres, qui la surmontent, avaient jadis été comprises sous la dénomination commune d'Alzonne. D'autre part, je n'ai rien trouvé sur les motifs qui firent abandonner la dénomination première des pierres, ni sur la date de cette substitution (1). »

. ˙ .

Dans la plupart des vieilles forteresses existaient des communications secrètes avec le dehors, indispensables pour assurer le ravitaillement de la place en cas de siège. L'art des ingénieurs s'épuisait en combinaisons variées

(1) *Les pierres de Naurouze et leurs légendes*. Toulouse, Douladoure, 1872 (*Extr. mém. Acad. de Toulouse*, 7e série, t. IV).

pour les dérober aux investigations des assiégants ; d'autre part, connues seulement d'un très petit nombre d'habitants, elles restaient, si nous pouvons nous exprimer ainsi, un secret de l'état-major. Mais précisément parce que le populaire ne savait rien de précis à cet égard, de vagues rumeurs circulaient avec toutes les exagérations du mystère (1). La Cité de Carcassonne, bâtie sur un roc aride, n'avait pour l'alimenter que des puits et des citernes.

Il est vrai que, du temps des Romains, avait été construit un aqueduc qui conduisait à la Cité des eaux prises à Pech-Mary. Mais cet aqueduc pouvait être coupé, les puits et les citernes pouvaient ne pas se remplir. Les compagnons de Trencavel en firent la dure expérience au moment du siège de Montfort. « Près du mont St-Etienne et du mont St-Michel se trouvait un bois touffu d'où jaillissaient des eaux fraîches et limpides, que les Romains avaient conduites dans la citadelle au moyen d'un aqueduc dont on rencontre les débris. Le premier soin des Croisés fut d'interrompre toute communication entre cette fontaine et la Cité. D'après les ordres de l'archidiacre Guillaume de Paris, une clairière fut bientôt pratiquée dans ce bois... (2) » D'autre part, comme on était au mois d'août, la chaleur avait desséché les puits et les citernes. On sait la suite ; Carcassonne tomba entre les mains des Croisés, faute d'eau.

Or, aux pieds de la Cité coulait la rivière d'Aude. Assurer une communication constante avec le fleuve, en cas de siège, fut une des grandes préoccupations des ingénieurs royaux, préoccupation qui ne fut pas étrangère à la

---

[1] Au château des Papes à Avignon une légende faisait communiquer la demeure des Pontifes avec Château Renard, en passant sous le Rhône. Mistral [*Nerto*, p. 127].

[2] Cros-Mayrevieille, *Histoire de la vicomté de Carcassonne*, t. II, p. 118.

construction de la superbe tour de *la Burbecane* qui, par un souterrain, dont quelques personnes ont pu voir les vestiges vers 1850, communiquait avec le moulin du Roi (1) et la rivière (2). Cette construction, élevée par Louis IX, utilisa-t-elle un ancien ouvrage ? c'est possible. En tout cas, la crédulité populaire s'empara de ce fait pour imaginer l'existence d'un souterrain faisant communiquer Carcassonne aux châteaux de Cabardès, c'est-à-dire à une distance de plus de 20 kilomètres ; tradition assez persistante encore au XVIIIe siècle pour que Bougès, un des meilleurs historiens de Carcassonne, en fasse mention (3).

D'autre part, nous concèderions volontiers, avec Cros-Mayrevieille, qui a assisté aux premiers travaux de restauration de la Cité, qu'il a existé, non pas une, mais plusieurs voies souterraines, en dehors de celle dont l'existence est historiquement démontrée ; mais il reconnaît qu'à une très faible distance des remparts on a rencontré des obstacles qui rendaient impossible l'exploration complète des lieux (4).

La rédaction en prose de la *Chanson de la Croisade des Albigeois*, fait une application de la légende à propos du siège de Carcassonne par Simon de Montfort : « Le lende-

---

(1) On a dit que les bâtiments actuels du moulin du Roi furent construits, vers 1793, avec des matériaux provenant de la Tour de la Barbecane. Mahul paraît considérer ce détail comme absolument historique, *Cartul. de Carcassonne*, V, 755 . Mais si la construction actuelle est récente, le moulin du Roi date d'avant 1240 puisqu'il est signalé dans le rapport du Sénéchal de Carcassonne à la Reine Blanche de Castille.

(2) Foncin. *Guide à la Cité de Carcassonne*, p. 9. — Viollet-Leduc. *La Cité de Carcassonne*.

(3) *Hist. ecclésiastique et civile du diocèse de Carcassonne*, Paris. 1741, p. 459.

(4) *Les Monuments de Carcassonne*, p. 27.

main du combat, quelqu'un des gens du légat crut s'apercevoir qu'il n'y avait plus en la Cité ni hommes, ni femmes, car tous s'en étaient allés par un chemin souterrain qui allait aboutir aux tours de Cabardés, à trois lieues de là (1). »

***

Sans insister davantage, revenons au Grand Puits de la Cité, dont nous avons déjà parlé à l'occasion du trésor des rois Goths. Sa construction, attribuée aux Gaulois et aux Wisigoths, alors qu'elle date du commencement de la période féodale, a été motivée par la même raison qui a amené la confection du souterrain aboutissant à l'Aude, et c'est ce qui explique ses vastes proportions. Ce monument a été l'objet de traditions fort nombreuses. Les unes racontent qu'au fond se trouvent les portes des souterrains les plus vastes de la Cité ; d'autres, qu'il renferme des grottes merveilleuses, habitées par les fées. De cette tradition s'est fait l'écho une vieille poésie languedocienne, citée par Besse, et dont nous reproduisons la strophe suivante :

Laioux aco soun de palaïs
Ount la voux trouo le relaïx
Que fa l'écho dins sa caverno ;
Las Naïados a tout perpaux
Davan le Dieux que las gouverno ;
Y canton e fan mille sauts (3).

(1) G. Sicard qui a très bien exploré les vestiges des châteaux de Lastours, y a trouvé le nom caractéristique de *Trou de Cité*, donné par les gens du pays à une excavation assez profonde, qui serait la sortie des souterrains de la forteresse Carcassonnaise. *Bulletin Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, II, 108.

(2) Trad. Guizot. *Collection de Mém. relatifs à l'Hist. de France*, Paris, Brière, 1824, p. 58.

[3] *Hist. des Comtes de Carcassonne*, p. 39.

Dans ses profondeurs, Satan aurait précipité sept archers qui avaient médit des apôtres et du bienheureux St Gimer. Etant en liesse, dans les rues de la ville, pendant la nuit, ces mécréants rencontrèrent un âne couvert d'une riche housse. Ils s'en emparèrent, et l'un après l'autre montèrent sur son dos. Chose étrange, l'animal semblait grandir à mesure qu'ils prenaient place, de telle façon qu'ils purent s'asseoir tous. Alors la riche housse se changea en un drap funéraire et l'étrange monture prit sa course. Après une station au cimetière, où les tombes se soulevèrent laissant passage aux trépassés qui entonnèrent un chant funèbre, l'âne monstrueux (c'était Satan en personne) se précipita vers la place du grand Puits et se jeta dans les profondeurs du gouffre emportant les sept archers qui lui appartenaient désormais (1).

Le grand Puits serait aussi la demeure du Curé Maudit. Lorsque sonne la messe de minuit, à la Noël, il veut sortir du cachot où il est enfermé pour n'avoir pas dit les messes dont il a reçu le prix durant sa vie. Certaines personnes affirment avoir entendu ses gémissements (2).

. ˙ .

La Vierge placée au-dessus de l'entrée de la porte Narbonnaise a la tête penchée depuis, à ce que raconte la tradition locale, que la flèche d'un archer la frappa d'un trait sacrilège (3).

. ˙ .

---

(1) Scévole Bée, Journal *l'Aude*, 24 Janvier 1838 .

(2) Tradition orale. Cette légende se retrouve ailleurs avec des variantes.

(3) Senemaud. *Courrier de l'Aude*. 11 novembre 1857.

Bien que cette question soit plutôt du domaine de l'archéologie, nous devons examiner ce qu'il faut penser d'une pierre tombale conservée en ce moment dans l'église St-Nazaire de Carcassonne, et sur laquelle est représenté un chevalier que la tradition dit être Simon de Montfort. Il n'y a pas à s'inquiéter des contradictions de Besse qui dit avoir vu « cette grande lame de pierre au-devant de l'église », alors qu'il est obligé de convenir ailleurs que le Comte Simon fut enseveli dans l'église même. La gravure de la pierre paraît bien avoir la marque du xiii[e] siècle, et le chevalier porte, à la fois, comme signes héraldiques, le lion des Montfort et la croix des comtes Toulousains. Seul, le vainqueur de Raymond de Toulouse a eu le droit d'être figuré avec ce double emblème (1). Peu nous importent, par conséquent, les pérégrinations de la pierre. Qu'elle ait été tout d'abord placée dans l'église même, au pied de l'ancienne chapelle de Ste-Croix, puis portée, du temps de Besse, au devant de l'église, pour disparaître pendant une certaine période, et reparaître en 1845, cela n'a pas d'importance ; pas plus que la question de savoir si elle a servi au tombeau provisoire du Comte ou seulement à conserver le souvenir de la messe perpétuelle qu'il avait instituée à l'autel de Ste-Croix pour le repos de son âme et de celle de ses aïeux. Il est donc vraisemblable que, sur cette dalle de marbre rose, un graveur inconnu a bien voulu représenter Simon de Montfort (2).

⁂

---

(1) Et Amaury, son fils ; mais celui-ci ne peut être en question.

(2) Conf. Cros-Mayrevieille. *Monuments de Carcassonne.* — Mahul. *Cartul. de Carcassonne,* V. 294. — Foncin. *Guide à la Cité de Carcassonne,* 312. — Dumège. *Hist. gén. de Languedoc,* t. V, addit. du livre XIII, p. 81.

De l'église St-Nazaire, si nous nous dirigeons vers le château comtal, nous pénètrerons dans la *Tour de Justice*. Les amateurs de curiosités terribles, nous dit Foncin (1), prétendent que les douze crochets de fer plantés à la voûte d'une des salles servaient à pendre les condamnés. Cette attribution ne supporte pas l'examen, car au lieu d'être perpendiculaires au mur, comme ils eussent dû l'être s'ils eussent servi de potence, les crochets lui sont parallèles et placés trop près pour permettre la suspension d'un corps dans le vide. En réalité, on ignore absolument à quoi ils ont pu servir.

Il n'est besoin de faire aucun effort d'imagination pour se représenter de terribles réalités quand on visite la vieille forteresse des Trencavel ; on en trouve suffisamment lorsqu'on descend dans la *Tour de l'Inquisition*. Mais là encore la crédulité s'est souvent donnée carrière aux dépens de la vérité. Que l'Inquisition, qui fut, d'ailleurs, un instrument politique autant que religieux, ait été formidable dans le midi de la France après la Croisade, c'est ce qu'on ne saurait constester de bonne foi. Mais ce n'est pas une raison pour voir partout des souvenirs lugubres. Ainsi il n'est pas du tout démontré pour nous que la vaste cheminée d'une des salles de cette tour ait servi à faire rougir au feu des instruments de torture. Il en est de même des nombreux dessins gravés sur la pierre des murs ; certains présentent des caractères archaïques et sont évidemment anciens, mais d'autres sont tout à fait modernes. En particulier, l'inscription *Æscam* (je voudrais manger) est l'œuvre récente d'un mystificateur inconnu.

La réalité, assez épouvantable par elle-même pour qu'on n'ait besoin de rien y ajouter, se dresse dans toute son horreur quand on descend dans *l'in-pace* où l'on pénétrait

---

(1) *Guide à la Cité de Carcassonne*, 92.

autrefois par une trappe. Une colonne de pierre, à laquelle pendent encore des chaînes, indique que ce cachot a servi de tombeau à des êtres vivants. Le fait est que lorsqu'on l'a déblayé on y a trouvé des ossements. Ces débris appartiennent-ils à des victimes de l'Inquisition, comme certains l'ont prétendu, on ne saurait l'affirmer. L'Inquisition a cessé de fonctionner à Carcassonne, au point de vue des peines corporelles, plusieurs siècles avant la Révolution (1); il aurait fallu qu'un examen médical donnât une date certaine à ces ossements et on a négligé d'y faire procéder. D'autre part, des malheureux ont été certainement enfermés vivants dans ce sépulcre; l'usure de la colonne qui supporte les chaînes montre que des prisonniers se sont agités autour d'elle. Si véritablement, comme tout semble le démontrer, cette tour a été le siège du tribunal inquisitorial, *l'in-pace* lui a servi de prison, d'autant que l'emprisonnement perpétuel était une des peines qu'il prononçait le plus souvent (2).

. ˙ .

Ne quittons pas la Cité sans parler d'un dicton populaire avec lequel on entend parfois dans les rues les mères menacer leurs enfants : « Si tu n'es pas sage, je t'enverrai jouer du violon dans la *Tour de Malpel !* » La Tour Malpel

---

(1) L'Inquisition n'a pas été supprimée par acte formel à Carcassonne. Elle fonctionna aux XIIIe et XIVe siècles dans toute sa rigueur; au XVIe, l'introduction du luthérianisme lui donna un regain d'activité; au XVIIe elle semble s'être assoupie et, en fait, le dernier inquisiteur, nommé en 1685, est décédé en 1703; c'était le frère Thomas Vidal, qui n'eut pas de successeur.

(2) D'autre part, il y avait une tour dite de la *Mure* affectée aux prisonniers de l'Inquisition; elle était située sur le glacis de la Cité, du côté de la Tour de l'Evêque.

autrement dite la *Tour St Paul* appartient au château de la Cité où on a logé un bataillon d'infanterie. Elle sert de salle de police et de prison militaire. En 1792, Dugommier, chargé du commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, s'installa quelque temps à Auriac, propriété sise dans la banlieue de Carcassonne. Il y reçut des volontaires dont un groupe était commandé par un Toulousain nommé Malpel que ses chansons patoises avaient rendu très populaire (1). Malpel faisait faire l'exercice à ses recrues en leur chantant des refrains languedociens que celles-ci répétaient avec l'enthousiasme d'alors. Dugommier, qui ne les comprenait pas, crut qu'il s'agissait de chansons royalistes et ordonna à Malpel de les faire cesser. Celui-ci, convaincu qu'elles l'aidaient à soutenir l'ardeur de ses soldats, ne tint nul compte de l'observation si bien que Dugommier fit enfermer Malpel dans la Tour St-Paul. Mais l'enragé mélomane se procura un violon et continua de jouer ses refrains. Les habitants de la Cité allaient souvent l'écouter et c'est ainsi que Malpel et son violon ne sont pas encore oubliés dans ces parages (1).

. · .

Si nous pénétrons dans l'arrondissement de Narbonne nous rencontrerons à propos des murailles de cette ville

(1) Achille Rouquet, *Revue Méridionale*, 1891, p. 197. — Jusqu'à un certain point la dénomination de *Tour Malpel* peut s'expliquer. Mais pour montrer quels incidents bizarres peuvent parfois donner lieu à des traditions locales plus ou moins fondées, voici ce que raconte Foncin (*Guide à la Cité de Carcassonne*, Carcassonne, Pomiès, 1866, in-12, p. 127), à propos de la Tour Mipadre ou de Durban : « Il y a quelques années la Tour Mipadre était la prison d'une chèvre dont la légèreté émerveillait tous les visiteurs ; ce qui fit que persista quelque temps l'appellation de *Tour de la Chèvre*. Supposez que cette dénomination ait subsisté ; dans cent ans elle pouvait faire le désespoir d'un érudit. »

une tradition dont M. Alfred Julia s'est fait l'écho dans son roman de *Mataleno* (1). Il paraît que les pierres du bastion Porte-Neuve, du côté de l'Espagne, avaient la propriété de renvoyer à l'assiégeant les boulets qu'il avait lancés.

La tradition n'a plus aujourd'hui d'importance, les remparts de Narbonne ayant été démolis en 1867. Mais elle peut très bien s'expliquer par ce fait que les pierres de ce bastion étaient taillées en *bossage* (2) ; en d'autres termes, elles présentaient des saillies de pierre brute destinées à faire dévier les engins qui auraient battu les murailles ; de telle sorte que les boulets, frappant entre deux bossages, devaient forcément glisser sur les arêtes et rebondir dans des directions imprévues.

. ˙ .

La *Grenouille de St Paul* mérite une mention spéciale.

On sait que le bénitier de marbre de l'église St-Paul de Narbonne renferme une grenouille sculptée dans sa vasque (3). Cette grenouille est populaire depuis longtemps, et Birat, le chansonnier Narbonnais, lui a consacré un assez long poème en vers languedociens dans lequel il raconte (d'après un vieux manuscrit, à ce qu'il dit) l'aventure suivante advenue au commencement de l'épiscopat de M. Dillon.

Le vieux Moran, tailleur de pierres à Nancy, envoie son fils Calisto faire son tour de France ; comme il a séjourné quelque temps à Narbonne, sous l'épiscopat de M. Legoux

---

(1) *Mataleno*, roman de mœurs Narbonnaises, Paris, Dentu.

(2) L'architecture en bossage est, à la Cité de Carcassonne, une des marques caractéristiques de l'époque de Philippe le Hardi.

(3) Sabarthés. *Etude historique sur l'abbaye de St-Paul*, Narbonne, Caillard, 1893.

de la Berchère, il lui recommanda de s'arrêter dans cette ville pour y rendre visite à la fameuse grenouille. Le jeune homme fait exactement son tour de France et suit les instructions de son père, sauf en ce qui concerne la grenouille. Quand il retourne à Nancy, après quatre ans d'absence et que son père apprend l'oubli qu'il a commis, il le renvoie à Narbonne. Honteux, mais furieux, le jeune homme reprend son voyage, et quand il revoit la grenouille il la frappe avec un ciseau. Aussitôt l'eau bénite devient du sang et un bruit formidable se fait entendre. Epouvanté, le jeune homme est frappé d'un transport au cerveau qui le fait mourir un an plus tard (1).

Birat a trouvé les éléments de ce conte dans la tradition populaire, comme les y a rencontrés M. Mistral, qui a raconté l'histoire de la *Granouio de Narbouno* dans l'*Armana Prouvençau* de 1890 pour l'avoir entendue dire par d'autres que par le poète Narbonnais (2).

. ·˙ .

Nous ne serons point aussi affirmatif en ce qui concerne la légende de *La Lampe de St-Just,* racontée par Frédéric Soulié. Que la lampe ait existé, qu'elle ait été donnée à l'occasion d'un vœu, on pourrait l'admettre. Mais nous sommes sceptiques en ce qui concerne le récit de Soulié, car il est assez difficile de savoir s'il en a réellement trouvé le fond dans la tradition locale. Quoi qu'il en soit, et sans chercher à distinguer la part de l'imagination du conteur d'avec la véritable croyance populaire, voici l'histoire : Au milieu de la chapelle qui se trouve à droite

(1) *Poésies Narbonnaises*, II, 187.

(2) « Je ne l'avais pas lue dans Birat, » nous a écrit M. Mistral.

du tombeau de Philippe-le-Hardi, brûlait autrefois nuit et jour une magnifique lampe d'argent. Le soin n'en était pas confié aux mains grossières des bedeaux et de leurs valets ; un jeune abbé était commis au soin de sa propreté et de son entretien. Elle avait été donnée dans les circonstances suivantes : En 1347, Jean de l'Isle Jourdain, jeune et beau seigneur de vingt ans, avait été obligé de faire exécuter en qualité de gent d'armes du Roi, l'ordonnance qui expulsait les Lombards de Narbonne. La fille d'un de ces Lombards, atteinte de la peste, parvint quelque temps après à s'introduire voilée chez lui. Aussitôt elle l'enlaça de ses bras, couvrant son visage de baisers hideux, hurlant comme une hyène qui déchire sa proie. Pendant cette lutte personne n'osa porter secours au malheureux. Enfin, il termina cet horrible combat en frappant au cœur la Lombarde d'un coup de poignard. En cette occurence, la mère du jeune seigneur avait fait don d'une lampe au bienheureux St Just si son fils échappait à ce danger. Il y échappa, en effet, et guérit de ses blessures, mais il perdit l'usage de sa main gauche que la Lombarde avait mordue avec fureur, et c'est à cette circonstance qu'il dut le nom de *Sire de la main-morte* sous lequel, paraît-il, il est désigné plusieurs fois dans les guerres des peuples de la Langue d'Oc contre les Anglais (1).

Frédéric Soulié aurait tout aussi bien fait de dire à quel endroit il a vu désigner le *Sire de la main-morte* ; il aurait pu dire aussi en quel cartulaire il a trouvé la donation de six pièces de vigne, faite aux chanoines de l'Eglise pour l'entretien de la lampe. Mais Soulié était un romancier et non un historien ; et puis, s'il avait fourni ces détails, nous

---

(1) *Echo des feuilletons*. 1841. — *Routier des provinces méridionales*. Toulouse, 1842.

nous trouverions en présence d'un fait historique dûment établi et non d'une pseudo-légende (1).

∴

Lorsque le Roussillon appartenait à l'Espagne, la forteresse de Leucate, rendue célèbre au XVIe siècle par la belle défense de Françoise de Cesselly, femme du gouverneur Bourcier de Barre, était un point stratégique important. Leucate était Française tandis que le château de Salses appartenait aux Espagnols. Il y avait donc rivalité entre les deux places fortes, et les Narbonnais avaient coutume de dire : « *Bal maï l'aucat que la salso,* » jeu de mots encore répété de nos jours, et qui, intraduisible en français, équivaut à dire « mieux vaut l'oie que la sauce. »

C'est sans doute ce dicton qui a inspiré à Goudelin les vers suivants de son *Ode au Prince de Condé :*

Salsos fara qualques efforts ;
Mès, per embrenica sous forts,
Les canouns soun déjà laforo ;
Le dessen es pres coumo cal ;
Car, per que Laucat nous demoro,
La Salso n'y fara pas mal. (2)

Nous devons constater à l'occasion de la forteresse de Leucate, que le souvenir de la belle conduite de Mme de Barre est encore très vif parmi les populations de ce pays. Comme tous les faits historiques qui ont frappé l'imag-

(1) Il paraît que, volée en 1734, la lampe fut remplacée par un cierge qu'on devait tenir allumé sans interruption ; mais le cierge n'excita pas la piété des fidèles et disparut vers 1750.

(2) *Œuvres de Goudelin*, édition Noulet, p. 277.

nation populaire, celui-ci se présente environné de traits légendaires (1)

La tradition veut que Bourcier de Barre, amené vivant devant Leucate, ait été décapité sous les yeux même de sa femme, après trois sommations à elle adressées de rendre la place. Une croix de fer, plantée en avant du bastion Montmorency, marquerait le lieu de l'exécution ; mais rien ne confirme cette légende.

Il y a une quinzaine d'années, nous assistâmes à Sigean à une représentation populaire où nous vîmes jouer un drame moitié français, moitié languedocien, intitulé, si nos souvenirs sont exacts : *Le dévouement de Mme de Barre.* La facture de la pièce, assez éloignée, au reste, de la perfection littéraire, nous parut remonter au XVIIIe siècle. Malheureusement, il ne nous fut donné d'assister qu'à la dernière représentation ; de sorte que quand nous voulûmes, le lendemain, nous informer auprès des comédiens ambulants, la troupe entière avait disparu. Souhaitons qu'on soit plus heureux que nous, car aucun document bibliographique n'a pu, de ce chef, arriver à notre connaissance.

.·.

Une ancienne croix, non loin du village de Bages, porte le nom de *Croux de la Lego,* croix de la Lieue. Une vieille vie de Ste Madelaine, raconte, selon Birat (2), qu'un frère de St Louis, comte de Toulouse et duc de Narbonne, fut fait prisonnier dans un combat qu'il perdit contre le roi de Castille et jeté dans un cachot où il séjourna longtemps. Une nuit, Ste Madelaine, pour laquelle il avait une dévotion

(1) Pour les détails historiques V. Ratheau : *Monographie du Château de Leucate.* Paris, 1863. — L. Vergne : *Les Héros de Leucate.*

(2) *Poésies Narbonnaises,* I, 458.

particulière, lui apparut, fit tomber ses fers, lui couvrit les yeux et lui dit de la suivre. Les portes du château s'étant miraculeusement ouvertes, il parcourut une grande étendue de pays comme porté par un nuage et poussé par un vent violent. Quand il s'arrêta, Madelaine le quitta en lui disant qu'il se trouvait sur sa terre de Narbonne. Le jour s'étant levé, il vit venir à lui un anachorète qui lui apprit qu'il se trouvait à Bages, à une lieue de Narbonne. Pénétré de reconnaissance, il voulut qu'une croix fut élevée à l'endroit où il s'était arrêté avec la Sainte. Ce fut la *Croix de la Lieue* (1).

.˙.

Dans l'arrondissement de Limoux, si nous nous arrêtons aux bains de Rennes, nous trouverons la source thermale dite *Bain de la Reine*. On a prétendu qu'elle rappelle le souvenir de la reine Blanche de Bourbon, femme de Pierre le Cruel, qui serait venue s'y baigner. Il est vrai que la fin tragique de cette princesse, vengée jusqu'à un certain point par Duguesclin, produisit de son temps une très vive impression. En Espagne ou dans les Pyrénées, elle donna lieu à de nombreuses ballades et à des complaintes poétiques. Mais les faits historiques s'opposent au séjour de cette princesse dans les vallées de l'Aude (2). Le nom

(1) V. la variante et les considérations émises par M. P Martin, dans *Bullet. Comm. Archéologique de Narbonne*, 1898, p. XVII. — Il ne peut être question que d'Alfonse de Poitiers, comte de Toulouse (1249-1270) ; or nous ne sachons pas qu'il ait jamais été fait prisonnier par un roi de Castille.

(2) Mariée en 1353, à l'âge de quinze ans, à Pierre le Cruel, délaissée presqu'aussitôt pour Maria Padilla, emprisonnée à l'Alcazar de Tolède, puis au château de Medina-Sidonia, la reine Blanche y mourut, peu après, à 23 ans, empoisonnée, dit-on, par l'ordre de

de la source de la Reine provient tout simplement de l'ancien nom du village, qui était *Régnes* ou *Reynes*.

. ˙ .

Quant au nom du château de *Blanchefort*, voisin de cette station thermale, qu'on a cru aussi provenir de la Reine Blanche, il est tout simplement emprunté au rocher qui le supporte, et s'appelle la *Roche Blanche*, à cause de sa couleur (1).

. ˙ .

Au château de Puivert, ou plutôt dans ses environs, nous trouvons une autre Reine Blanche, qui aurait été une princesse d'Aragon. Sa légende est mêlée à la catastrophe historique de 1279, qui amena la disparition du lac de Puivert. A cette époque, une vaste étendue d'eau baignait la base du château. Quelquefois les eaux, grossies par les pluies d'orage, envahissaient un trône de marbre, situé au bout d'une jetée se prolongeant assez loin, et sur lequel la Reine Blanche se plaisait à aller rêver. Sur le conseil d'un page, elle fit percer, à une certaine profondeur, l'immense roche qui, fermant l'entrée de la vallée, retenait le lac captif. Le trop plein devait s'écouler par cette ouverture et le lac conserver toujours le même niveau. Mais le rocher, miné dans sa base, céda à l'énorme pression des eaux, qui s'engouffrèrent avec une puissance irrésistible dans l'étroite gorge de la vallée, engloutissant les pages, les seigneurs et la reine elle-même.

---

son époux. Fédié, *Le Comté de Razès et le diocèse d'Alet*, p. 278 qui raconte cette légende, n'apporte aucune preuve. Il croit que la reine Blanche demeura aussi cinq ou six ans au château de Pierre-Pertuse ; c'est absolument impossible.

(1) Dr Gourdon *Stations thermales de l'Aude*, 405 .

La cause de cet accident est beaucoup moins poétique. Elle fut due à Jean de Brùyères, second seigneur de Puivert après la Croisade, qui, voulant desséclier le lac, manqua de prudence dans les travaux (1). Une inondation terrible se produisit et se prolongea jusqu'à Mirepoix, détruisant cette ville presqu'en totalité. Quant à la princesse d'Aragon, aucun document ne nous en parle et nous ne voyons pas avec qui on pourrait essayer de l'identifier.

. ˙ .

Casimir Pont a ramené à ses véritables proportions, la tradition du carillon qu'on allait entendre à la Noël, à l'orifice du puits du château de Rivel. Ce carillon, selon une vieille croyance, aurait été produit par des cloches enterrées là de temps immémorial. En réalité, on se trouvait en présence d'un effet d'acoustique produit par le son de la grosse cloche du village se répercutant sur les côteaux voisins et faisant écho contre les murs du château (2).

*
* *

Non loin de *Camurac* se dresse la *Croix des sept frères* (3). Un père avait sept fils qui étaient, comme lui, ouvriers forgerons. Quand ils furent en âge, il les engagea à courir le monde pour gagner leur subsistance, le village étant

---

(1) C. Pont. *Histoire de la Terre Privilégiée*. Paris Dumoulin,

(2) C. Pont. *Histoire de Jean Pont Fillol*, Paris, 1871, p. 172. D'ailleurs, les sons étant plus perceptibles dans le silence de la nuit, il est possible que l'écho des cloches de Rivel se distinguat pendant la nuit de Noël mieux qu'en d'autres, puisque cette nuit là les villageois sortent de leurs demeures, à l'heure où d'ordinaire ils y restent renfermés.

(3) Elle est marquée sur la carte de Cassini.

trop pauvre pour leur permettre de vivre de leur métier. Mais il leur fit promettre de revenir le voir, tous ensemble, à une époque fixée. Les sept fils s'en vont. A l'époque fixée ils reviennent et se retrouvent en route. Au moment où ils vont arriver au village, une rafale de neige les engloutit. Le père éleva une croix à l'endroit où l'on retrouva ses sept fils si malheureusement disparus (1).

(1) Variante communiquée par M. de Teule : Le père ne laisse pas partir ses fils volontairement ; il les accable, au contraire, de ses reproches quand ils partent. La rafale de neige, qui les ensevelit, est un châtiment du ciel.

CHAPITRE DIXIÈME

LÉGENDES INCERTAINES

Un certain nombre de traditions et de légendes ont résisté en partie à nos investigations. Pour les unes nous n'avons pu fixer l'époque à laquelle on peut les rapporter ; pour d'autres il ne nous a pas été possible de distinguer si elles ont eu réellement cours dans la croyance populaire ou si elles ne sont que des imaginations de conteurs ; certaines nous offraient des données très vagues ; d'autres nous semblaient de simples erreurs historiques. Nous avions pensé tout d'abord à les rejeter en bloc ; mais il nous a semblé qu'en les signalant, même d'une manière imparfaite, nous pouvions aider à des recherches postérieures.

. ˙ .

Une des plus confuses est celle qui se rencontre à Conques relativement à une procession commémorative qui se célébrait encore, vers 1810, sur la paroisse Saint-Michel de cette localité. On rapporte que les habitants furent attirés traitreusement hors la ville par une femme nommée Argente, et qu'ils furent massacrés par les *Poulacres*. La famille Argente, dit Mahul, vivait récemment à Conques et elle y était vue de mauvais œil sous le poids de cette tradition (1). La procession dont il s'agit aurait été instituée en faveur des victimes de cette boucherie.

---

(1) *Cartulaire de Carcassonne*, II, 10.

Ce qui complique la question c'est que personne ne s'accorde sur la nationalité des *Poulacres*. Les uns en font des Sarrasins, les autres des Albigeois; les autres les identifient aux Wisigoths, aux Pastoureaux ou aux Huguenots. Nous examinerons ce point tout à l'heure.

Si nous recherchons en quelles circonstances a pu se produire le massacre reproché à la famille Argente nous trouverons que Conques a subi plusieurs sièges ou invasions armées. Les Sarrasins, on le conçoit facilement, doivent être mis hors de cause. Pour les Albigeois, si nous consultons la *Chanson de la Croisade*, nous ne trouverons rien qui concerne Conques. En 1436 Rodigue de Villendras, capitaine espagnol, chef des Ecorcheurs, pille et brûle cette localité. En 1570, l'armée des Princes s'en empare, mais aucun souvenir sanglant ne paraît s'attacher à cet événement; la même année Coligny fait canonner Conques et en devient maître après avoir fait subir aux habitants des pertes considérables.

Mahul, qui ne fournit sur cette question que des notes très embrouillées, semble rapporter l'origine de la procession au siège de 1436 (1). Evidemment le débat se circonscrit entre cet assaut et celui de 1570 par Coligny, mais le problème définitif reste toujours à résoudre.

Il semble résulter de tout ceci que les *Poulacres* devraient être identifiés aux compagnons de Rodrigue de Villendras ou aux Huguenots. Mais leur nom ne se retrouve dans aucun document ancien concernant notre région. Nous ne l'avons rencontré que dans un document du XVIIe siècle récemment publié (2) sous ce titre : *Notes inédites de Me Jean-Pierre Amblard, procureur juridictionnel à St-Pons* (1588-1639) où est racontée la bataille que se livrè-

(1) *Loc cit.*

(2) *Echo de St-Pons*, 14 août 1892.

rent, en 1632, Montmorency et Schomberg : « Entr'autres, Montmorency avait tant à pied que à cheval environ neuf mille hommes et quatre ou cinq cents estrangers allemands qu'on appelait en ce pays-ci *Poulacs*, tous à cheval. » L'éditeur ajoute en note que cette cavalerie étrangère, licenciée à Olonzac, après le combat de Castelnaudary, prit son chemin par les montagnes pour s'en retourner, se livra au pillage pour subsister et fut détruite par les paysans des Cévennes et de l'Auvergne.

Le plus singulier c'est que Me Amblard raconte que ces *Poulacs,* avec la plupart des troupes allant à la rencontre de Montmorency, vinrent camper au village de Lasbordes. Or, les habitants de ce village ont conservé le surnom de *Pouacres ou Poulacres.*

D'après le Dictionnaire de l'Académie, *Polacre* ou *Polaque* signifie « cavalier polonais ». Pour Me Amblard, polonais ou allemand, c'est tout un ; il a simplement voulu indiquer que Montmorency avait avec lui des troupes étrangères.

Le séjour des *Poulacs* de Montmorency à Lasbordes nous avait, tout d'abord, fait croire à un rapprochement possible entre ces soldats peu disciplinés, et sans doute d'une tenue assez malpropre, avec le sobriquet conservé par les habitants de cette localité. Mais nous pensons avec Littré (1) qu'il faut distinguer les substantifs *polacre* ou *polaque* de l'adjectif *pouacre.* Si les habitants de Lasbordes sont des *pouacres* ils ne sont pas des *poulacres* (2).

---

(1) *Dictionnaire de la Langue Française.* Au point de vue philologique, conf. Puitspelu, *Revue des Langues Romanes,* t. II, 4e série et *Romania,* XVIII, 172

(2) Bien que, p. 35, nous les ayons appelés poulacres selon la forme populaire la plus usitée. — Mistral, *Trésor du Felibrige,* confond aussi *poulacre* et *pouacre* auxquels il fait signifier « sale, dégoutant. »

En résumé, les *polacres*, *poulacres* ou *poulacs* semblent bien être des soldats étrangers ; mais de quelle nationalité et de quelle époque ? Ici, nous sommes arrêtés par le défaut de témoignages précis, et le problème reste entier (1).

En dernière hypothèse, on peut supposer que le mot *Poulacre* a servi, d'une façon générale, à certains historiens locaux, pour désigner les troupes étrangères qui commettaient des désordres dans les campagnes, bandits de Villendras, Anglais du Prince de Galles, Huguenots de Coligny (2). La confusion et l'incertitude que nous avons constatées dans la tradition orale, donnent quelque vraisemblance à notre supposition.

. ˙ .

Auguste Fourés raconte, en termes émus, une légende relative au château de Vaudreuil, situé entre les communes de Lapomarède et de Labécède, en Lauragais : Le chien d'un paysan ayant étranglé un lièvre, celui-ci ne trouva rien de mieux que d'envoyer le gibier au châtelain de Vaudreuil par son fils, un jeune enfant de douze ans. Le féroce seigneur, sous prétexte que le paysan avait usurpé sur son droit de chasse, ordonna de faire accrocher le petit, tout vivant, par la machoire inférieure à un crochet de fer placé dans l'ouverture d'un puits (3).

---

(1) Bougès, Cros-Mayrevielle, les nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc,* ignorent ce mot.

(2) Viguerie, *Annales de Carcassonne*, t. III, mss. 36, identifie les Poulacres aux Albigeois. — Buzairies, *Réglements et sentences consulaires de la ville de Limoux,* p. 12, appelle Poulacres des Vascons qui auraient envahi la vallée de l'Aude au temps du duc Paul (VII siècle.)

(3) *La Cité,* journal littéraire de Carcassonne, 11 juillet 1880.

Bien qu'Auguste Fourés fut très au courant des traditions populaires de son pays natal, nous n'avons pu avoir la confirmation de ce lugubre récit, ni constater si vraiment la tradition l'a répété.

. ˙ .

Il paraît qu'au XIIIe siècle, Béatrix de Grave, fille du seigneur de Peyriac-Minervois, aimait messire Raoul, fils de Lambert de Thury, seigneur de Puichéric. Ce qui contrariait vivement Jourdain de Grave, frère de Béatrix, dont le sang Albigeois se révoltait à la pensée que sa sœur put épouser un fils de Croisé, compagnon d'armes de Simon de Montfort.

Mais voici qu'une nuit Jourdain de Grave est trouvé mort, percé d'une flèche, aux environs de son château. Et pendant les cérémonies mortuaires, lorsque Raoul de Thury passe près du cadavre de Jourdain, sa blessure se rouvre et le sang coule. Personne, sauf Béatrix, ne remarque cet incident.

A quelque temps de là, cependant, Raoul épouse Béatrix. Au moment où les époux se trouvent seuls, il leur semble qu'un portrait de Jourdain, placé dans la chambre nuptiale, s'anime et se détache du mur; les flambeaux pâlissent, des éperons résonnent sur le plancher et deux mains saisissent les mains de Béatrix et de Raoul..... Le lendemain, quand les neiges du pic de Nore s'empourprèrent aux rayons du soleil levant, Béatrix et Raoul de Thury se trouvaient, de nouveau, seuls. La couche nuptiale n'avait pas été foulée et la blanche couronne se voyait encore intacte au front de l'épouse. A genoux et les mains jointes, le chevalier et sa compagne semblaient prier... Ils étaient morts (1).

(1) Scevole Bée, *Mosaïque du Midi,* 1839, p. 245. — Cette histoire fourmille d'erreurs historiques. Lambert de Thury, le compagnon

. · .

Le poète Toulousain Jean de Recaut aimait éperdument la belle Alamanda. Chaque année, quand il avait reçu des Mainteneurs du Gai Savoir « la violette d'or fin » il en faisait hommage à la jeune fille qui lui rendait secrètement son affection. Mais les amours des deux jeunes gens furent découvertes et Alamanda fut conduite par sa mère au monastère de Prouille. Elle y prit le voile et mourut de chagrin quelques mois plus tard (1).

. · .

L'abbaye de Fontfroide aurait eu, également, son roman d'amour. Des raisons politiques y avaient fait enfermer Guillaume de Lara, neveu de la vicomtesse Ermengarde, à peine âgé de dix-huit ans. Pour d'autres raisons politiques, l'abbaye abritait en même temps la jeune Bérengère, fille de Raymond Pelet, comte de Melgueil. Les deux jeunes gens s'étant aperçus dans la solitude du cloître, l'amour se glissa naturellement entr'eux. Un moine, le frère Bernard était, lui aussi, amoureux de la jeune fille. Agent dévoué du comte Raymond V de Toulouse, il voulut satisfaire à la fois les intérêts de son maître et ceux de sa jalousie. Au moyen d'un poison lent il abrégea les jours de Guillaume.

---

de Montfort, n'eut pas de fils qui s'appelat Raoul, et sa femme se nommait Béatrix. L'arbre généaologique de la maison de Grave ne présente aucun chevalier ayant porté le nom de Jourdain. Cette histoire n'offre aucun aspect traditionnel ; c'est de la fantaisie pure.

(1) Cette anecdote est racontée dans la *Mosaïque du Midi,* Toulouse, 1837, p. 50. L'auteur prétendant l'avoir prise dans *l'Histoire de Provence* par Nostre-Dame, la source seule en serait suspecte ; mais en outre, il n'indique pas le passage.

Bérengère assista aux funérailles de son amant et devint folle (1).

. ˙ .

La légende de Sébastien l'aveugle, sonneur de cloches de l'Eglise paroissiale de Moux, est le pendant de l'histoire de Quasimodo. Le sonneur de Notre-Dame de Paris est amoureux de ses cloches et d'Esmeralda. Sébastien aime ses cloches et Isabelle Laval, fille d'un fermier de Moux. Lorsque ses fonctions l'obligent à sonner le carillon pour les noces de sa bien-aimée avec le garde-chasse Rupert, il se précipite du haut du clocher. Par miracle il ne se tue pas, mais il demeure contrefait. Lorsque, huit années après, Isabelle meurt, Sébastien ne peut lui survivre et la mort vient le coucher dans le même cimetière que celle qu'il a tant aimée (2).

---

(1) Cabanel, *Mosaïque du Midi*, 1839, p. 313. Ceci nous paraît un conte à plaisir inventé et n'a, par conséquent, rien de véritablement légendaire.

(2) Scevole Bée, *Mosaïque du Midi*, [1842, p. 108]. — Les pseudo-légendes de Jean de Recaut, de Guillaume de Lara et de Jourdain de Grave publiées par la *Mosaïque du Midi* (1837-1842) n'ont aucune sincérité traditionnelle ; nous ne pensons pas nous tromper beaucoup en leur donnant comme source commune l'enthousiasme *moyen-ageux* de la période romantique. Quant à l'histoire de Sébastien elle s'inspire manifestement du roman de Victor-Hugo. Il nous a paru pourtant curieux de les reproduire car elles ne seraient [pas déplacées dans ce qu'on pourrait appeler : l'*Histoire littéraire du Romantisme en province*.

LE LEUDAIRE

DE

PEYRIAC-MINERVOIS (AUDE)

Texte roman inédit du XIVe Siècle.

Peyriac-Minervois, aujourd'hui important chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Carcassonne, fut d'abord un fief des comtes de Carcassonne et des vicomtes de Minerve (1070-1168). Plus tard, la seigneurie de Peyriac passa à la famille de Grave ; en même temps, le roi y était seigneur haut et bas justicier (1), et l'archevêque de Narbonne y prélevait quelques droits (2).

Après la guerre des Albigeois, la partie principale de la seigneurie de Peyriac fut concédée au sieur de Carmaing, qui, à son tour, la donna, en 1331, à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, contre la seigneurie de Montricoux, laquelle dépendait de la Commanderie de Vaour (3). Dès lors, le membre de Peyriac fut rattaché à la Commanderie de Douzens (Aude).

Des familles honorables, comme les de Brettes, de Brugairoux, de Chaussenoux, de Lascaris, les Rambaud,

---

(1) Doat, v. 253, fol. 894.

(2) *Gall. Christ.*, VI. Instr. Narb., col. 44. -- *Dernier livre vert*, p. 44.

(3) Vaour, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gaillac (Tarn) ; Montricoux, canton de Nègrepelisse, arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne).

figurent dans l'histoire de cette communauté ; mais le Commandeur de Douzens y joue toujours le premier rôle ; il y exerce le droit de justice et de police, il choisit sur une liste les trois consuls annuels ; il perçoit les droits afférents à sa seigneurie, et notamment *un droit de leude*, qui fait l'objet de notre communication.

Le document que nous publions appartient au dépôt public de la Haute-Garonne (1) ; c'est une sorte de pancarte portant le tarif du Leudaire de Peyriac, en langue romane. La pièce ne porte aucune date, mais le mélange du roman classique avec un roman altéré permet de l'attribuer à la deuxième moitié du XIV[e] siècle. Ce n'est, d'ailleurs, qu'une copie faite en 1408, par Bertrand de Aluconis, notaire royal de Caunes, sur réquisition de Barthélémy de Carlat, agissant pour le Commandeur de Douzens. Mais le droit de leude était sûrement perçu avant cette date, puisque la seigneurie de Peyriac vint aux mains du Commandeur en 1331 (2), « le dit acte (d'échange) portant que le dit vicomte « de Carmaing avait un droit de leude au dit lieu de Peyriac, « estimé valoir annuellement quarante livres tournois » (3).

I

Nous nous trouvons ici en face d'un droit d'octroi simplement seigneurial. A première vue, on pourrait croire que l'arbitraire y aurait quelque place, il n'en est rien, car les droits perçus à Peyriac sont sensiblement moindres que

(1) Arch. dép. H. ordre de Malte. Peyriac, liasse I, n° 9 ; pièce parchemin, 65 × 40.

(2) *Ibid.*, l. 1.

(3) Arrêt du Conseil du 24 mai 1735, portant suppression du droit de leude, et mentionnant les pièces versées aux débats par le Commandeur de Junius. Arch. dép. Aude. C. non inventorié. — Arch. Hte-Garonne, H. Peyriac. I. 10.

ceux de l'octroi de Montréal, de Carcassonne, de Barbaira, de Narbonne.

Quant aux matières soumises au régime de la leude, elles sont en bien petit nombre : animaux domestiques de ménagerie et de basse-cour, ustensiles de cuivre, d'étain et de plomb, poterie et verrerie, articles de fer pour les besoins de la propriété foncière, bois de menuiserie, de charpente, cuirs bruts ou préparés, laines brutes ou lavées, draps, lin et chanvre, plantes tinctoriales ; denrées usuelles : légumes, fruits, fromages, épices, sel, vin, graisse et sain-doux, poisson d'eau salée. Ces articles divers sont appréciés dans le tarif de Peyriac, à raison du quintal ou de la charge d'une bête de somme ; seul, le poisson est taxé au vingt-cinquième. Le marchand mercier ne payait qu'un denier par an ; le juif à cheval payait deux sols et deux deniers ; treize deniers seulement, s'il allait à pied. Somme toute, le Leudaire de Peyriac est pauvre en renseignements métriques, aussi bien qu'au point de vue économique. On serait donc autorisé à croire que les industries diverses n'étaient pas prospères dans le pays, ou que, du moins, les relations entre les diverses communautés du Minervois n'étaient pas nombreuses.

En tout cas, le droit de leude fut singulièrement réduit par les articles 48 à 51 qui, sous un tarif différent, établissaient trois catégories de personnes apportant à Peyriac des marchandises ou des denrées. D'après 'article 48, en effet, les habitants de Caunes, de Trausse, de La Livinière, de Ferrals, de Félines, de Cassagnoles, de Siran, de Cesséras, de Pépieux et de Rieux ne payaient pas la leude. D'après l'article 49, les habitants d'Azille et de La Redorte n'étaient soumis au droit de leude que pour les objets qu'ils voulaient mettre en vente ; ils étaient dispensés de ce droit pour les objets utiles ou nécessaires à leur profession. Suivant l'article 50, les habitants de Laure et de Gibalaux

ne payaient point la leude, lorsqu'ils ne franchissaient pas la rivière d'Argentdouble, c'est-à-dire s'ils s'arrêtaient à Peyriac ; si les marchandises transitaient, ils payaient la leude. Enfin, l'article 51 soumettait à la demi-leude seulement tout habitant de Caunes possédant un immeuble dans cette communauté. Ces restrictions diverses, qui étaient bien faites pour attirer fournisseurs et clients sur le marché de Peyriac, laissent facilement supposer qu'elles sont une première addition au tarif original.

Les deux derniers articles paraissent correspondre à une troisième édition du Leudaire. L'article 52 contient, en effet, des détails, (fromages, poules, oies, poisson d'eau douce), dont la place était tout indiquée dans le corps même du tarif ; l'article 53 et dernier supprime d'un trait de plume toutes les distinctions de provenance précédemment établies (art. 48 à 51), puisqu'il fait peser le droit de leude sur les habitants de Peyriac seulement.

II

L'octroi de Peyriac ne fut en vigueur que jusqu'en 1735. Déjà, en 1725, le Commandeur de Junius sentit le besoin de défendre ses droits, car, à la date du 28 Novembre, il demanda « aux sieurs Jean Delom, Etienne Fabre, consuls « modernes du lieu de Peyriac, de lui donner attestatoire « par forme de notoriété puplique, comme de tout temps « les seigneurs, ses prédécesseurs, ont exigé et fait payer « un droit de péage..... sur toutes les marchandizes, « denrées qu'on voiture, et bestiaux qui sont achetés aux « foires et marchés qu'on fait passer audit lieu ». Six vieillards septuagénaires : Jacques Pouchelon, ancien capitaine de marine, Bertrand Tort, Jean Tort, François

Laffon, Jacques Fabre et Jean Rigaud, firent une déposition favorable. (1)

Mais un arrêt du Conseil (27 mai 1727) exigeait que le Commandeur justifiât « par titres authentiques la posses-
« sion, tant par lui que par ses prédécesseurs depuis 1569
« jusqu'à présent sans interruption, du droit et de la
« quotité des droits de leude par lui prétendus dans le lieu
« de Peyriac, comme aussi de l'acquit des charges dont il
« est tenu pour raison dudit droit.... » (2)

Le Commandeur Jean Hyacinthe de Laignes de Junius présenta en justice copie d'un contrat de 1331, portant échange des terres de Montricoux et de Peyriac et mentionnant le droit de leude au profit du seigneur, ensemble quatre baux du droit de péage, de 1620, 1643, 1666 et 1714. Malgré toutes ces preuves, le Conseil d'État, le Roi étant en son Conseil (3) supprima le droit de leude, « faisant sa
« Majesté très-expresses inhibitions et défences audit sieur
« Junius et à ses successeurs en ladite Commanderie de
« continuer à l'avenir la perception du droit de leude, à
« peine contre eux de restitution des droits qui auraient
« été exigés, d'une amende arbitraire au profit de S. M. ;
« et contre les fermiers, commis ou préposés d'être pour-
« suivis extraordinairement comme concussionnaires et
« punis comme tels... »

Vers la même époque et dans plusieurs communautés du pays, de semblables arrêts furent notifiés : le 30 Juillet 1737, au sieur de Montesquieu, pour suppression de l'octroi de Bugarach ; le 12 Octobre 1738, à M. d'Hautpoul de Blanchefort, pour l'octroi de Rennes ; le 2 Janvier 1740,

(1) Pièce annexée au n° 9 de la liasse I de Peyriac, Arch. dép. Toulouse.

(2) *Ibid.*, liasse I, n° 10. — L'original est aux Archives de l'Aude.

(3) Versailles, 24 mai 1735.

à l'archevêque de Narbonne, pour Quillan ; le 1[er] Août 1745, au Chapitre Saint-Just de Narbonne, pour Pépieux ; le 24 Mai 1750, à la famille de Tord de Calvo, pour La Palme. Ici, pourtant, le droit de leude datait de 1309, par suite d'un échange fait avec le roi Philippe-le-Bel.

Le droit de leude fut maintenu, à Lézignan, en faveur du marquis de Castries, pour le péage sur la rivière d'Aude ; à Conques, à Pomas, à Carcassonne, pour l'octroi proprement dit (1).

III

Au point de vue philologique, le Leudaire de Peyriac offre peu de chose digne de remarque. Notons :

1° Le renforcement en *a* de l'*e* initial dans *agua* (art. 1) pour *egua*, devenu aujourd'hui *eguo*, las *eguos*.

2° La substitution de *l* à *r* dans *celcles* (art. 23).

3° Le pronom indéfini *on* rejeté après le verbe : *pot on menar* (art. 1).

4° La forme inusitée et formant ici double emploi : *s'en ensiec* (titre).

5° Les détails suivants indiquent un roman quelque peu éloigné du classique : l'*a* atone affaibli en *o* dans *marchandiso*, *denayrado* (art. 35) ; les triphtongues rares au quatorzième siècle : *primieyrament*, *Pipieus*, *Rieus ;* la graphie *ou* dans *couma*, *tout*, qui est *coma*, *tot*, dans la période classique (art. 35, 36, 51) ; l'emploi simultané des formes classiques : *dolsa*, *hom*, (art. 52 et 53), et des formes modernes : *dossa*, *homme* (art. 35 et 51) ; la forme adoucie : *an causas* (art. 50) pour *am* ou *amb* causas.

---

(1) Arch. dép. Aude. C, non encore inventorié.

Aisso es lo Leudary del loc et senhoria de Monssene de Peyriac de Minerbes, en loqual leudari son escriptas las causas per que ny quant devon pagar aldit senhor de Peyriac per leuda, et aytambe las causas lasqualas non devon point leuda los absens, et quites de aquelha, pagar couma s'en ensiec (1).

1. Et premieyrament, per cariol (2), .v. s(ols); per palaffre (3), .viij. s.; rossy (4), agua (5), mul, mula, .viij. d(iniés); aze, sauma, buou, vacqua, .iiij. d. — Per aquestas bestias dessusditas, pot on menar arrivar al mercat de Pipieus per tres mercatz continuadament en sola una leuda.

2. Saumada de conquas, payrolas de coyre, d'estanh et de plumb, .xiij. d.

3. Holas (6), pitchices (7) de terra, costz (8), molas, non pago re.

---

(1) Pour l'intelligence du document, nous ajoutons un numéro à chaque article, et nous accompagnons de traductions explicatives les expressions peu connues. Le lecteur achèvera le travail.

(2) Carriole, petite voiture suspendue et couverte, charrette à claire-voie.

(3) *Palaffre* = palefreid, palefroi, cheval de voyage, par opposition à *dextrier*, cheval de bataille.

(4) Roussin, cheval; ce mot est pris aujourd'hui en mauvaise part.

(5) *Agua*, mis pour *egua* : jument, cavale poulinière; aujourd'hui *éguo*, *las eguos*.

(6) *Holas* = olla, pot de terre.

(7) Picher, pichier, pichet : vase de terre servant de mesure pour le vin et pour les grains; cruche.

(8) Du lat. *cos, cotis*, pierre à aiguiser, à main : la meule (*mola*) suppose un mouvement mécanique de rotation.

4. Saumada de fauces et de podadoyras, de dalhas et de cotels, .vj. d. (1).

5. Porc ho trega (2), .j. d.

6. [........... 3].

7. Saumada de vi, .j. d.

8. Saumada de sal, .j. d.

9. Drap entier, .j. d.

10. Saumada de draps, .xiij. d.

11. Saumada de lana crusa (4), .vj. m(esal)a, ho per quintal, .ij. d.; saumada de lana lavada, xiij. d., ho per quintal, .iiij. d.

12. Item una pesa (5) de ly ho de carbe, .j. m.

13. Item una saumada de rodo (6), .ij. d.

14. Item de rabaja (7), .j. d. p(er) s(aumada).

---

(1) Instruments tranchants usités dans l'agriculture : faucilles, serpes à tailler la vigne, faux, couteaux.

(2) *Trega* pour *truega* = truie.

(3) L'original présente un grand trou à cet endroit.

(4) *Crusa* pour *cruda*, écrue, par opposition à la laine lavée ou préparée.

(5) *Pesa* pour *pessa*, *peça*, pièce d'étoffe de lin ou de chanvre. Nous avons vu dans le Leudaire de Montréal l'emploi du *c* final (ç) pour *s* : *peic*, *bois* pour *peis*, *bois* ; dans le *Manuel de Jacme Olivier* (Narbonne) : *çucre*, *çacas*, pour *sucre*, *sacas* ; ici le *s* a la valeur du *ç* ou du *ss*, et non du *z*.

(6) *Rodo*, alias *rodor*, *rodulus arbor* = redoul, rodoul, fustet, ou sumac des teinturiers, *(Rhus Cotinus)* fort employé pour la teinture en noir, qu'il ne faut point confondre avec le sumac des corroyeurs (*Rhus coriarius*), ou encore avec la corroyère ou redoux (*Coriaria myrtifolia*) qui ne servent que pour la tannerie.

(7) *Rabaja*, alias *rabassa*. Gaude, plante pour teindre en jaune. « *Item pour chacun cetier de rabasse* (*Leyde de Carcass*. 1544). Ita LACURNE ».

15. Item de pastel (1), .ij. d. p. s.
16. Item de roja (2), .ij. d. p. s.
17. Item de gauda (3), non paga re.
18. Item de cendres claveladas (4), .ij. d. p. s.

(1) Pastel herbacée crucifère, *isatis tinctoria*, vulgairement *guède*, *pastel des teinturiers*, dont les feuilles fournissent une matière colorante bleue (indigo indigène).

(2) *Roja* = rouge. *Rubia tinctorum*, garance, dont la racine fournit une matière colorante rouge très-employée.

(3) Réséda gaude, gaude, herbe à jaunir *reseda luteola*, qui sert à préparer une laque très-solide, employée dans la teinture et la peinture.

(4) *Cendres gravelées*, obtenues par la combustion de lie de vin desséchée, pepins, grappes et sarments de vigne, et employées, notamment dans la teinture, à cause de la potasse qu'elles renferment. Les progrès de la chimie permettent d'employer aujourd'hui les *cendres bleues*, ou carbonate de cuivre artificiel.

L'art de la teinture semble avoir occupé une grande place dans nos contrées; tous les Leudaires connus mentionnent en effet les plantes tinctoriales. Au surplus, nos aïeux connaissaient parfaitement la teinture, dont la perfection consistait « à donner le lustre à la soie, à la bien décreuser, dégorger et alumer ». Le pastel du Lauraguais, Albigeois et Languedoc, avait une grande réputation ; la cochenille, le vermillon, la garance pour le rouge ; la gaude, la sarrette et la génestrolle pour le jaune ; la galle à l'épine, et d'Alep, la racine-écorce du noyer, la coque de noix, pour le fauve ou noisette ; le redoul, le fouic et la couperose pour le noir , étaient magistralement employés dans le *grand teint*. Le *petit teint* n'employait que les ingrédients faux : bois d'Inde, bois de Brésil, bois de Campêche, bois jaune, safran bâtard, orseille, etc. Les procédés étaient même réglementés par *les statuts* des teinturiers ; la façon *de rabattre* ou corriger une couleur trop vive était prévue par le détail : « Les verds bruns seront *allumés* et gaudés avec gaude ou sarrette, puis *rabattus* avec le verdet et le bois d'Inde (art. 22). Les feuilles mortes ne seront *rabattues* qu'avec la seule couperose (art. 23). Les olives et verds doux devront être montés de gaude et de fustel, et *rabattus* avec le bois d'Inde et couperose (art. 24). » La corporation, on le voit, se payait le luxe de n'agir que *secundum artem*.

19. Item de canabasses (1), .xiij. d. p. s., et corda, .j. d.

20. Item saumada de caulx, o de porres, o de cebas, o de naps (2), .j. d.

21. Item de tota frucha, .ij. d. p. s.

22. Item de saumada de celcles (3), .ij. d.

23. Fusta de noguié (4), .ij. d.

24. Item saumada d'acayces (5), .j. d.

25. Saumada de fusta fau (6), .j. d.

26. Item saumada de fusta de castanher, ho de garric (7), .ij. d.

27. Item saumada de fer, .vj. d.

28. Saumada de ly (1), .vj. d.

29. Saumada de says ho de ceu (2), .vj. d.

30. Saumada de fromatges, .vj. d.

31. Saumada de cuers, .xiij. d.; ho per cuer, .ij. d.

---

(1) Mauvaise toile de chanvre; ce mot prend ici l'acception spéciale de chanvre en étoupes, destiné à faire des cordes.

(2) L'art. 20 énumère les plantes alimentaires : choux, porreaux, ognons, navets; les fruits en général sont compris dans l'art. suivant.

(3) *Celcles* pour *cercles* : ariscles, cercles en bois.

(4) Fusta = poutre de noyer.

(5) *Acacha, acassa, acaissa* : ajuster, égaliser. D'où bois ajusté, planches blanchies : (*alisca de posts* : blanchir des ais).

(6) *Fagus*, hêtre.

(7) *Castanher* = châtaignier. — *Garric*, chêne; plus spécialement le chêne-kermès ou garrus qui couvre ordinairement les landes et les garrigues, vulgairement appelé chêne-vert.

(8) Il s'agit ici du lin non roui, puisque l'art. 12 mentionne la toile de lin ou de chanvre.

(9) *Says* = saindoux, graisse de porc; *ceu* pour *seu, suebum a sue*, suif, graisse.

32. Saumada de veyre, .ij. enapts (1) denayrals.

33. Item colié (2) de veyre, .j. enap denayral.

34. Item casqun mercier, per tout l'an, .j. d., ho denayrado de sa marchandiso.

35. Item de tout peys que no sia d'aygua dossa, le xxv[e].

36. Item saumada de cabasses (3), .j. d.

37. Saumada de pela (4), no re.

38. Sabatas (5), no re.

39. Rauba facha, no re (6).

40. Saumada de pels lavadas, .vj. d. m(esal)a.

41. Saumada de boquinas crusas (7) ho adobadas, .xiij. d.

42. Saumada de pe (?), .j. d. (8).

43. Item saumada de cera, d'especias (9) de quina condition que sian, .xiij. d.

44. Item jusieu a caval, .ij. s., .ij. d.

45. Item jusieu a pe, .xiij. d.

---

(1) *Enap* = gobelet; *denayral* = de la valeur d'un denier.

(2) *Colié*, homme qui portait sur son cou la marchandise; cette expression est en opposition à la charge d'une bête de somme [*saumada*].

(3) Sorte de panier fait de jonc, de sparterie ou d'osier, servant à contenir les fruits secs; par extension, les fruits eux-mêmes.

(4) Peut-être *pélard*, bois dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan.

(5) *Sabata* = soquet, sabot, chaussure à semelle de bois.

(6) Sous le nom générique de *robe montée*, il faut sans doute entendre tout article de vêtements confectionnés.

(7) Peaux de bouc non ouvrées, brutes.

(8) On lit bien *pe*; il faut lire *perge* : courroie. « *D'une charge de perges, ceintures larges .iij. d.* (*Leyde de Carcass.* 1544). Ita Lacurne. — Alias *parge* : espèce de cuir. « *Que nulz ne puist faire parement de parge ne de cuir de mouton* ». (Ordon. vii. p. 565. an. 1390).

(9) Epices : poivre, gingembre, canelle, girofle.

46. [..... *Illisible* ....] .ij. s., .ij. d.

47. Pluma, non re; [........], non re.

48. Hommes de Caunas, de [... 1], de La Liviniera, de Ferralz, de [... 2], de Cassanholas, de Sira et de Cesseras, Pipieus, Rieus, non pago re per leuda.

49. Hommes d'Asilha et de la Redorta per causas que vulhen a lur mestier ho a lur neccitat (3) non pago re; mas per las causas que volon vendre pagaran leuda.

50. Hommes de Laura et de Givalous (4) non pagon res per leuda, si non passan l'ayga d'Argendoble (5), et demueron de Peyriac; et quant aqui passen an causas vendablas, pagan (6) leuda.

51. Tout homme que aja hostal à Caunas et sia del comu (7) de Caunas non paga mas miega leuda.

52. Fromatges frectz (8), galinas, auquas (9), peys d'aygua dolsa, non deu re.

53. Negun hom non es tengut de donar leuda solament que lo comprador ho lo vendedor sia de Peyriac.

---

(1) et (2) Les localités énumérées aux articles 48, 49 et 50, sont dans le voisinage de Peyriac-Minervois, les unes de l'Aude, les autres de l'Hérault; il convient donc de lire ici Trausse et Félines-d'Hautpoul.

(3) Lapsus du scribe, pour *necessitat.*

(4) Gibaleaux, ham., c. de Laure. — Saint-Martin-de-Gibaleaux, anc. prieuré à la collation de l'archevêque de Narbonne.

(5) La riv. d'Argentdouble descend de la Montagne-noire, arrose Caunes, Peyriac, Rieux, laisse La Redorte à sa droite et se jette dans l'Aude. Cette situation topographique semble avoir donné lieu à ce proverbe local, justifié d'ailleurs pour les habitants de Laure et de Gibaleaux :

« Aici tout se vend le doble,
Per ço que sian sur la riviero d'Argendoble. »

(6) Nouveau lapsus pour *pagaran.*

(7) *Comu* = communauté.

(8) Mis pour *fresc* = frais.

(9) Mis pour *auca* = oie.

(Attestation en forme du Notaire royal.)

Anno nativitatis Christi millesimo quadringentesimo octavo et die undecima mensis augusti, ego Bertrandus de Aluconis, notarius regius, habitator de Caunis, et ordinarius curie loci de Petriaco, ad requisitionem fratris Bartholomey Carlati, ordinis Sancti-Joannis, vice-gerentis in ipso loco de Petriaco pro nobili et religioso et potenti viro domino Johannis de Castronovo, militi dicti ordinis, preceptore locorum de Dozinchis et de Magriano, dominoque loci de Petriaco, præsentem copiam ab originali leudario per alium scribi et copiari feci, de mandato providi viri Joannis Tronchesii, bajuli dicti loci de Petriaco, in præsentiâ Adhemarii de Monte-Arnaldo, clerici ville Sancti-Saturnini, et Bonastri-Alberti-Guilhermi Vitalis, dicti loci de Petriaco. De Aluconis, notarius.

A. SABARTHÈS,

Membre résident.

LA NOUVELLE FLORE
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PAR M. GASTON GAUTIER

Notice analytique par M. l'Abbé Ed. Baichère

La Nouvelle Flore des Pyrénées-Orientales, publiée par M. Gaston Gautier, de Narbonne, membre de la Société Botanique de France, n'est pas une Flore dans le sens strict du mot ; on y chercherait en vain, même sous la forme de tableaux dichotomiques, la description des plantes citées. Cet ouvrage est plutôt un catalogue raisonné des végétaux signalés ou observés jusqu'à ce jour dans le département des Pyrénées-Orientales ; à ce titre, l'ouvrage de M. Gautier peut être considéré comme un modèle du genre ; il contient, en effet, sur la répartition des espèces végétales dans la région étudiée, des détails on ne peut plus intéressants que ne fournissent pas d'ordinaire ces sortes de publications scientifiques.

Pour rédiger son catalogue, l'auteur a utilisé non seulement les documents contenus dans l'ancienne Flore de Companyo, tout en évitant d'en reproduire les erreurs, mais encore les divers travaux publiés sur les richesses botaniques du Roussillon par Tournefort, Pourret, Xatart, Bentham, Gay, Bubani, Loret, Timbal-Lagrave et d'autres botanistes éminents. Les publications de la Société Botanique de France, surtout celles qui se rapportent à la flore des Pyrénées et du littoral, lui ont été aussi d'un grand

secours pour mener son travail à bonne fin ; mais il est à remarquer que M. G. Gautier, en botaniste consciencieux, n'a pas voulu se contenter de ces compilations. Pour rendre son catalogue aussi complet que possible, il a fait, de 1870 à 1895, de fréquentes herborisations dans les Albères, le Capsir, les Corbières et les vallées de l'Agly et du Tech, s'assurant ainsi *de visu*, c'est-à-dire par lui-même, de la présence dans les Pyrénées-Orientales de presque toutes les espèces de plantes qu'il cite.

L'auteur a dédié son ouvrage à la mémoire de Paul Oliver, botaniste distingué, que la mort enleva prématurément à la science au moment où il préparait une Flore du Roussillon. Oliver avait étudié tout particulièrement la végétation des environs de Collioure, son pays natal, région qu'il se plaisait à appeler son jardin de botanique et dont il faisait les honneurs, avec une courtoisie remarquable et un rare désintéressement, à tous les floristes qui voulaient y herboriser avant de tenter l'ascension du Canigou. Le riche herbier formé par le regretté Oliver est conservé dans les collections de la Faculté des Sciences de Montpellier et M. Gautier dit l'avoir souvent consulté ainsi que les herbiers de Boutigny et de Martrin-Donos dont il est devenu l'unique propriétaire.

Après avoir payé un juste tribut de regrets à son ancien ami Oliver qu'il appelle l'ardent explorateur des richesses botaniques du Roussillon, M. G. Gautier termine la préface de son livre en déclarant que les plantes critiques citées par lui ont été communiquées à MM. Rouy et Foucaud, les savants auteurs de la nouvelle Flore Française dont la publication a commencé en 1893. Il dit encore que les genres difficiles de ses herbiers et de celui d'Oliver ont été étudiés par des spécialistes en cette matière, comme les *Rosa* par M. François Crépin et les *Hieracium* par M. Arvet-Touvet.

La nomenclature des espèces est précédée d'une introduction magistrale due à la plume de M. Ch. Flahault, professeur de botanique à la Faculté des Sciences de Montpellier. Cet avant-propos est une sorte de dissertation à la fois philosophique et scientifique non seulement sur l'utilité de l'étude des plantes, mais encore et surtout sur les rapports des végétaux avec la température, le climat, l'agriculture de la France en général et du Roussillon en particulier.

M. Flahault se pose tout d'abord ces questions : Quel but poursuivent les botanistes en consacrant tant de soins à la recherche des plantes d'une région pour en constituer la Flore ? Quelle utilité en peut attendre le pays dont ils font connaître la végétation ? Et il démontre péremptoirement que le vrai botaniste n'est pas celui qui recueille des plantes pour en connaître les noms ou en former des herbiers plus ou moins riches mais bien celui qui sait reconnaître les variations et la dispersion des espèces dans une région déterminée, en sorte que l'Herbier et la Flore ne sont pas la science, mais bien les éléments de la science. Ils représentent un ensemble de documents dont l'utilité pour l'histoire naturelle d'un pays est analogue à celle d'un dépôt d'archives et d'un Cartulaire pour l'histoire politique d'un peuple. Avec les documents précis donnés par les herbiers et les diverses flores locales, il est possible d'aborder des problèmes scientifiques d'un haut intérêt dont la solution importe à l'économie de telle ou telle contrée.

C'est ainsi, par exemple, que les botanistes cherchent, de nos jours surtout, à découvrir les affinités intimes qui relient les plantes sauvages aux plantes cultivées et non pas uniquement les propriétés médicales des simples comme le faisaient les anciens herboristes. Ils étudient en outre les relations qui existent entre les caractères climaté-

tériques du sol et la distribution des espèces à différentes altitudes. Ils s'efforcent de saisir dans quelles limites les espèces varient ou ont varié, de discerner, dit M. Flahault, dans quel sens les variations se produisent pour chaque genre ou chaque espèce, de déterminer si les variations sont passagères ou si elles ont produit des formes fixes, des races, des variétés subordonnées à un type que l'on peut considérer comme l'origine et le point de départ d'un autre.

Après ces considérations générales qui servent exclusivement à prouver l'utilité de l'étude des plantes d'une région quelconque, M. Flahault s'applique à démontrer que la Flore des Pyrénées-Orientales, si bien présentée dans le livre de M. Gautier, fournit des données tout à fait nouvelles pour les problèmes scientifiques dont on cherche à bon droit la solution. Tous les climats de l'Europe, dit-il, sont représentés dans les Pyrénées-Orientales ; cette circonstance heureuse permet aux botanistes d'étudier sur place, dans une région restreinte, à la fois les plantes des pays chauds et celles des hautes montagnes ; d'un autre côté, la constitution des différents terrains géologiques du Roussillon amène telle ou telle espèce à présenter le long du littoral, dans la plaine ou sur les hauteurs boisées, des formes et des variations nombreuses qu'il serait peut-être difficile de trouver dans tout autre département.

Quelques plantes y présentent aussi des anomalies difficiles à expliquer par les causes physiques actuellement connues ; croirait-on par exemple que l'*Heracleum Sphondylium*, si commun en France, ne se trouve pas dans les Pyrénées-Orientales et que le *Digitalis purpurea*, si fréquent dans les montagnes du centre, y est une espèce excessivement rare. D'autres plantes y occupent des localités éloignées les unes des autres et séparées par de vastes territoires sur l'étendue desquels on ne les trouve pas.

Grâce au travail de M. Gautier, le savant professeur de la Faculté des Sciences constate encore, sans pouvoir en découvrir les causes, que des espèces répandues dans les prairies, les marais ou les bois du Nord de la France manquent aux mêmes stations des Pyrénées alors que la plupart des espèces du Nord de notre pays se retrouvent dans les zones élevées de nos montagnes.

Un fait cependant acquis par la science botanique est que l'espèce se trouve soumise à des conditions physiques et climatériques rigoureusement déterminées. Il en résulte que chaque plante a sa place marquée dans la nature par des lois auxquelles l'homme ne saurait rien changer. On ne parviendra jamais à faire prospérer l'olivier au sommet des hautes montagnes pas plus qu'à former des forêts de hêtres ou de sapins dans les plaines chaudes du littoral. Il est dès lors facile de comprendre qu'un certain nombre d'espèces ayant les mêmes exigences se font nécessairement cortège et forment des associations naturelles qui persistent tant que l'intervention de l'homme ou des circonstances locales ne modifient pas la végétation spontanée; c'est ainsi qu'on observe les mêmes associations de plantes dans les marais salants de l'Hérault et de l'Aude, les mêmes dans les hauts pâturages des Pyrénées et des Alpes, les mêmes dans les bois de chênes verts, les mêmes dans toutes les forêts de hêtres, les mêmes encore dans les forêts de sapins.

M. Flahault montre ensuite que de l'étude de ces associations naturelles de plantes dépend presque toujours le succès de la culture d'une nouvelle essence d'arbre ou d'une espèce exotique de céréale. L'homme qui n'entendrait rien à la végétation spontanée d'un pays ne sèmerait le plus souvent que des ruines autour de lui. En vain il essaierait, par exemple, de remplacer les arbres de nos forêts par des espèces préconisées ailleurs, mais qui vivent dans une

association de plantes différente de celle de nos montagnes ; les espèces introduites resteraient languissantes, ne tarderaient pas à disparaître et la forêt se reproduirait, sans l'intervention de l'homme, lentement mais sûrement, suivant une marche logique, avec les mêmes arbres, les mêmes arbrisseaux et toutes les autres plantes qui la constituaient auparavant.

Ces quelques lignes d'analyse suffiront, je crois, pour donner un aperçu de l'intéressante note botanique qui sert d'introduction au catalogue de la Flore des Pyrénées-Orientales. J'ajouterai que M. Flahault y indique, en outre, les limites de la région dont M. Gautier a relevé les richesses végétales, et enfin il cite les principales espèces dont l'association et la présence servent à caractériser les zones et les régions végétales des Pyrénées-Orientales.

Je reproduis ici un tableau, dressé par M. Gautier, qui résume toutes les observations de M. Flahault sur la répartition des espèces dans la région étudiée :

ZONES ET RÉGIONS NATURELLES VÉGÉTALES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

De 0 à 400m.	Zone des Salsolacées et des Staticées	Région littorale.
	Zone de l'Oranger et du Chêne-Liège	Région des plaines et collines inférieures.
	Zone de l'Olivier et du Chêne-Vert.....................	
400 à 600m.	Zone du Châtaignier et du Chêne Blanc.............	Région des basses montagnes.
600 à 1200m.	Zone du Hêtre et du Noisetier	Région des montagnes.
1200 à 1600m.	Zone du Sapin et du Bouleau.	Région sous-alp.
1600 à 2200m.	Zone du Pin à crochet et du Saule des Pyrénées.......	Région alpine inférieure.

2200 à 2600m.	Zone du *Vaccinium uliginosum* et du *Loiseleuria*.....	Région alpine supérieure.
2600 à 2921m.	Zone du *Salix herbacea* et du *Carex curvula*	Région sous glaciale.

Ce tableau est précédé, dans l'ouvrage de M. G. Gautier, d'un Index bibliographique contenant la liste des principales publications qui se rapportent à la Flore des Pyrénées-Orientales. Vient ensuite le catalogue de la Flore, c'est-à-dire l'énumération méthodique des espèces de plantes qui croissent dans le Roussillon, avec indication de l'habitat, de l'altitude, de la rareté ou de la fréquence pour chacune d'elles.

Le nouvel ouvrage de M. G. Gautier a été publié sous les auspices de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; l'impression en est on ne peut plus soignée et d'un beau format. A mon avis, cette publication doit être considérée comme un travail sérieux et complet, mis au niveau de la science des fleurs, tel en un mot qu'on l'espérait d'un savant botaniste qui a su se jouer avec clairvoyance dans le réseau ou plutôt dans le labyrinthe de 2,700 espèces de la Flore du Roussillon, sans compter leur brillant cortège de formes et de variétés. Il n'y a qu'un défaut dans l'énumération de toutes ces plantes : c'est que la modestie de l'auteur lui fait oublier trop souvent de citer son nom, lorsqu'il les indique le premier — et c'est pour la plupart d'entre elles — dans la Flore des Pyrénées-Orientales,

En terminant, j'exprimerai le vœu que M. G. Gautier, mon premier maître dans l'étude des plantes, dote bientôt notre département d'une publication analogue à celle qu'il vient de faire paraître sur la flore des Pyrénées-Orientales. Il sait depuis longtemps déjà que le concours de tous les botanistes de l'Aude et mon humble collaboration lui sont acquis ; pourquoi tarde-t-il donc si longtemps à publier la

Flore de l'Aude, ouvrage attendu avec impatience par tous les amis des fleurs ? J'ose espérer que mes Collègues de la Société des Arts et Sciences uniront leur voix à la mienne, non seulement pour témoigner à M. Gautier leur reconnaissance à cause de ses nombreuses et savantes publications sur la végétation des Corbières, mais surtout pour l'engager à donner, le plus tôt possible, un travail d'ensemble sur la flore si riche de notre département.

Abbé Ed. BAICHÈRE.
Membre résidant de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

(*Séance du 10 Juillet 1898*)

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

LITTÉRATURE POPULAIRE

Première section : poésie

Deuxième section : prose

DEUXIÈME PARTIE

TRADITIONS LÉGENDAIRES

ERRATUM

Page 216, ligne 23, au lieu de *peic, bois* pour *peis, bois*, lire *peic, boic* pour *peis, bois.*

